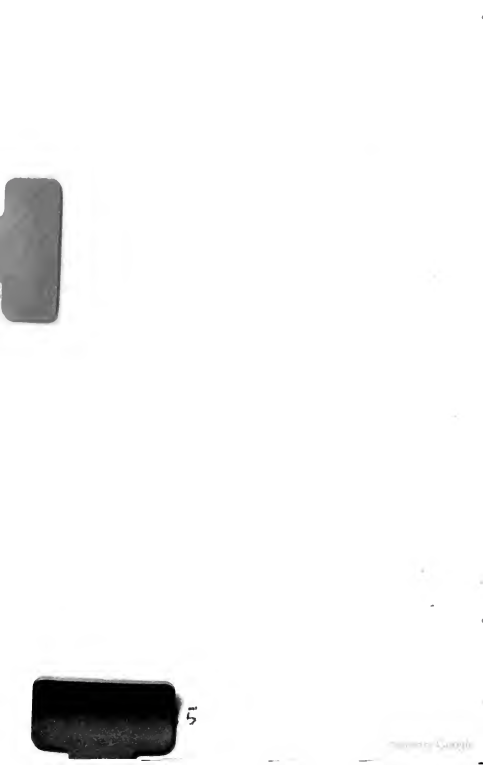
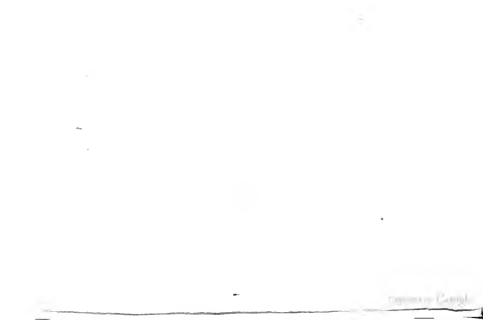



5



BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

TOME XVI.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES

CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

PRÉCÉDÉE

D'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des Assemblées législatives, à partir de l'Assemblée constituante jusqu'aux dernières Chambres des Pairs et des Députés.

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY; E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

Ornée de 300 portraits.

TOME SEIZIÈME.

PANI—POP

PARIS.

DUFOUR ET Cie, LIBRAIRES, RUE DU PAON, N° 1.

LEDENTU, LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 31.

1827.





BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

PANI

PANIS (N.), député de Paris, à la convention nationale, né dans le Périgord, était venu jeune achever ses études et se faire recevoir avocat à Paris. A l'époque de la révolution en 1789, il était un des membres les moins connus du barreau de la capitale. Mais l'avocat sans cause et sans renommée au parlement, se crut destiné à jouer un grand rôle comme défenseur de la cause populaire, et se lança avec fougue dans l'arène politique. Panis acquit bientôt une célébrité qui date, malheureusement pour lui, des horribles journées des 2 et 3 septembre 1792. S'il n'en fut point le promoteur, ni un des auteurs, comme on l'a injustement avancé, au moins s'en rendit-il l'apologiste. Jusqu'au 10 août il avait été peu question de lui, quoiqu'il fût devenu le beau-frère du brasseur Santerre, qui exerçait déjà une grande influence sur le peuple des faubourgs, avant d'être nommé commandant-général de la garde nationale parisienne. Panis avait figuré, dit-on, à la tête des rassemblemens qui se portèrent au château des Tuileries dans la matinée du 10 août; ce qu'il y a de plus certain, c'est que, lorsque le succès de cette révolution fut assuré, il en profita un des premiers. Dans la nuit du 11 au 12, il s'installa à l'Hôtel-de-Ville, en qualité de membre de cette commune monstrueuse, qui, inopinément, sans élection populaire, usurpant tous les pouvoirs, se constitua de sa propre autorité, et chassa les véritables représentans des citoyens de Paris. La nouvelle municipalité choisit bientôt dans son sein une commission composée de démagogues des plus violens, et à laquelle elle donna le nom de *Comité de salut-public*. Panis en fut nommé membre, et signa en cette qualité, avec Marat, Jourdheuil, Duplain, Sergent, et quelques autres, l'épouvantable circulaire envoyée dans tous les départemens, pour rendre compte des massacres des 2 et 3 septembre, et pour engager les autres communes de la France à imiter l'exemple donné par celle de Paris. Il y est dit : « que de-

» conspirateurs féroces, détenus » dans les prisons, ont été mis à » mort par le peuple; que cet acte » de justice avait été jugé nécessaire » pour retenir par la terreur ces » légions de traîtres cachés dans » les murs de Paris, au moment » où le peuple allait marcher à » l'ennemi; et sans doute la nation » entière s'empressera d'employer » ce moyen si nécessaire de salut-» public, et sans doute tous les » Français s'écrieront comme les » Parisiens : Marchons à l'enne-» mi, mais ne laissons pas derrière » nous ces brigands, pour égorger » nos enfans et nos femmes.... » Au lieu de l'effet que les signataires de l'adresse s'étaient promis, un cri presque général d'indignation et d'horreur, s'éleva dans la France entière et au sein de la convention même, contre les provocateurs de cette Saint-Barthélemi politique. Panis eût bientôt voulu laver de son sang, le nom qu'il avait apposé à cette exécrable circulaire, mais l'empreinte en est restée ineffaçable, et au moins les crimes politiques de septembre 1792, n'ont-ils point trouvé d'apologistes parmi les historiens, comme en ont eu les crimes religieux du mois d'août 1572. La terreur qui s'était emparée d'une foule de citoyens honnêtes de la capitale, et qui laissa le champ libre à quelques démagogues forcenés, contribua puissamment à l'élection de Panis, qui fut nommé député à la convention. Il se fit peu remarquer à la tribune, et ne prit guère la parole que pour repousser les vives sorties de quelques-uns de ses collègues, et particulièrement des membres de la députation de la Gironde, qui ne cessaient d'attaquer les égorgeurs de septembre et de demander leur mise en jugement. Dans le procès du roi, Panis vota pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Il devint ensuite, pendant quelque temps, membre du comité de sûreté générale, et parut dévoué à la faction de Robespierre, jusqu'à l'époque où ce dernier fit condamner à mort Danton. Panis se rangea dès-lors parmi les adversaires de celui qui menaçait de décimer la convention, et prit une part active aux événemens du 9 et 10 thermidor an 2 (27 et 28 juillet 1794). Dès le 8, il avait courageusement interpelé Robespierre, encore tout-puissant, le sommant de déclarer s'il l'avait aussi porté sur la liste des proscrits. Dans la journée du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), il tenta de défendre les chefs des insurgés, dont la convention venait d'ordonner la mise en accusation; mais il ne put parvenir à se faire écouter, et le 7 prairial suivant (27 mai), ayant encore voulu parler pour la défense de son ami, le député Laignelot, Panis fut lui-même décrété d'arrestation. On lui reprocha son adhésion aux massacres de septembre; il protesta vainement de la pureté de ses intentions, vanta son humanité et ses vertus, invoqua Dieu, et parla quelque temps comme un homme en délire. Un de ses collègues, Auguis, dont il implora le témoignage, et qu'il appela son ami, s'écria : « Point d'amitié avec le » colporteur de la mort.. » Arrêté à la sortie de la séance, Panis ne recouvra sa liberté qu'après

l'aministie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Il a été employé depuis dans l'administration des hospices de Paris. Il était resté pauvre au milieu des troubles et des spoliations de cette époque, et on ne l'a, du moins, jamais accusé de s'être approprié les dépouilles des proscrits. Il a même rendu quelques services individuels, et n'était point inexorable envers les infortunés qui s'adressaient directement à lui. On l'a souvent entendu déplorer le malheur des circonstances où il s'était trouvé, et surtout (quoique ce ne fût pas là le mot propre) le malheur de s'être laissé entraîner à jouer un rôle en 1792. «Je n'ai été, s'écriait-il, qu'un citron dont on a exprimé le jus, et »qu'ensuite on a rejeté; cependant »j'ai fait quelque bien et empêché »beaucoup de mal. »Cette faible compensation ne sera point admise par l'inflexible postérité, et les sanglantes pages de nos annales qui retracent les forfaits de septembre, n'en peuvent être arrachées. Panis s'est depuis long-temps retiré de la scène politique, où il n'aurait jamais dû paraître. Une biographie étrangère l'attache à toutes les polices secrètes qui se sont succédé sous les divers gouvernemens de la France jusqu'en 1816, et le fait encore exister dans ce pays avec une faible pension : ces faits ne sont nullement prouvés. Il est plus probable, ainsi que l'ont annoncé quelques feuilles publiques, qu'il est sorti de France en 1816, et qu'il s'est établi en Italie.

PANNETIER DE VALDOTTE (LE COMTE CLAUDE-MARIE-JOSEPH), maréchal-de-camp, né dans le Bugey, embrassa l'état militaire, et obtint pendant les campagnes de la révolution, un avancement rapide. Le 29 août 1803, il fut élevé au grade de général de brigade, et nommé, le 14 mars 1806, président du collége électoral de l'Ain. Employé en 1811 à l'armée d'Espagne, il prit d'assaut Porlada, se distingua l'année suivante au siége de Valence, et contribua, en 1813, à faire lever le siége de Tarragone. Après l'évacuation de la péninsule, il rentra en France, où il combattit avec gloire sous le maréchal Angereau. Dans la campagne de 1814, le général Pannetier de Valdotte déploya de grands talens et une rare intrépidité. Le 19 février, il entra à Mâcon, après avoir repoussé l'armée ennemie, se porta sur Châlons, puis sur Lons-le-Saulnier, chassant toujours devant lui les troupes alliées. Au retour des Bourbons, il fut décoré de la croix de Saint Louis. Il commandait un corps à Waterloo, et ne fit sa retraite qu'au commencement de juillet, au moment où il allait être enveloppé par l'ennemi. Depuis le licenciement de l'armée française en 1815, le général Pannetier de Valdotte est à la demi-solde.

PANZER (GEORGE-WOLFGAND-FRANÇOIS), nâquit à Sulzbach, dans le Haut-Palatinat, le 16 mai 1729, et fit ses études à l'université d'Altdorf; de retour dans sa patrie, il exerça le ministère évangélique, et se livra à la littérature. Nommé, en 1751, ministre à Eyelwang, et, en 1773, pasteur de la paroisse de Saint-Sébald à Nuremberg, il fit tous ses efforts pour supprimer les pratiques religieuses qui lui semblaient des restes de catholi-

cisme, et introduisit dans sa paroisse l'usage de la confession publique. On lui doit une *Description des plus anciennes bibles allemandes*, une *Histoire des bibles imprimées à Nuremberg depuis l'invention de l'imprimerie*, une *Histoire de l'imprimerie dans les premiers temps à Nuremberg jusqu'en* 1500, et des *Annales de l'ancienne littérature allemande, ou Annonces et Description des livres allemands, imprimés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en* 1520. Mais le plus important de ses ouvrages, sans contredit, est celui qui porte pour titre : *Annales typographici ab artis inventæ origine ad annum M. D. post Maittairii, Denisii, aliorumque doctissimorum virorum curis in ordinem redacti, emendati et aucti*, Nuremberg, 1793-1803, 11 volumes in-4°. Panzer mourut le 9 juillet 1805, d'une attaque réitérée d'apoplexie.

PAOLI (Pascal), célèbre général corse, naquit à Voisino en Corse, et fut élevé au collége militaire de Naples, où il fit de rapides progrès dans les sciences. Au sortir de ses études, il fut nommé lieutenant dans un régiment dont son père était colonel. Ce dernier, l'un des plus habiles guerriers de la Corse, obligé de quitter son pays, se réfugia à Naples, pour éviter les persécutions du gouvernement génois. Paoli avait un frère nommé Clément, qui, brave comme lui, battit souvent les mercenaires de Gênes. En 1755, Paoli le père, retiré à Naples, envoya son fils Pascal en Corse, où il fut aussitôt reconnu pour commandant-général, quoiqu'il n'eût que 20 ans. Sans troupes réglées, sans armes, sans munitions, sans vivres, sans argent, sans proctections, il parvint à soutenir la guerre contre une partie de ses compatriotes attachés au parti génois, et contre le gouvernement de Gênes lui-même. Pour surmonter de pareils obstacles, il fallait réunir au génie de l'homme d'état le courage du héros; aussi, Frédéric-le-Grand l'appelait-il le premier capitaine de l'Europe. Ce général, qui n'avait pour soldat que des citoyens, sut exalter de plus en plus l'amour de la liberté dont ils étaient enflammés. Étant parvenu à apaiser les guerres civiles, à rétablir le calme et le bon ordre dans l'intérieur de l'île, il s'occupa à combattre les Génois, les chassa de position en position, et les força à se concentrer dans les principales villes maritimes de la Corse. En 1763 il fit une expédition contre l'île de Caprara, alors occupée par une forte garnison génoise : 600 braves volontaires corses s'emparèrent de cette île escarpée et défendue par un fort qui domine le pays et la mer. Toutes les troupes génoises et leurs forces maritimes tentèrent en vain de la reprendre. Paoli avait commencé à former une marine, qui devint l'effroi du commerce de Gênes; le pavillon corse, à la tête de Maure, fut reconnu et respecté par les puissances voisines. Il avait une correspondance suivie avec les cours de l'Europe; enfin, sans aucun appui étranger, il battit partout les Génois, qui furent obligés d'avoir recours à la France. En 1764, elle envoya en Corse



Pascal Paoli.

6,000 hommes de troupes auxiliaires, ce qui n'empêcha pas les Génois d'être forcés, en 1768, d'abandonner la Corse, de renoncer à leur domination tyrannique, et de céder cette île à la France. La Corse ne refusait pas de faire partie intégrante du territoire français, mais elle ne voulait pas être vendue par le gouvernement de Gênes, à qui elle ne reconnaissait pas ce droit. La nation corse, par l'organe de son chef, fit à cet égard de justes représentations à la cour de Versailles ; mais elles furent rejetées, et en 1768, la cour envoya 20,000 hommes de troupes réglées pour conquérir cette île. Les Corses, convaincus que les Français combattaient pour les Génois, se levèrent en masse, prirent les armes, et se battirent valeureusement pour la gloire et la liberté de leur patrie. Le succès couronna leur constance, et l'honneur de la France se trouvant compromis; le roi fit passer aussitôt de nouvelles troupes, des armes, des vivres, des munitions, et surtout de l'argent, ainsi que des brevets destinés à gagner des officiers parmi les insulaires. En effet, ce furent des bataillons formés des mécontens corses, qui servirent d'avant-garde à l'armée française, et cette politique, encore plus que la force, eut le succès que la cour de France en attendait. Cependant les Corses, sous la conduite de Paoli, se battaient en désespérés; la France, maîtresse des villes maritimes, n'eut à conquérir que l'intérieur de l'île, et le général Paoli, grand dans sa défaite, eut la gloire de lutter pendant deux ans seul et sans autre appui que ses concitoyens contre les premières puissances de l'Europe. Trahi par la fortune, il se réfugia à Londres. Un millier de braves patriotes quittèrent avec lui la Corse et se réfugièrent en Toscane. Paoli partagea tout ce qu'il possédait avec ses compagnons d'infortune, et continua à vivre dans la retraite, malgré les offres brillantes que lui fit la cour de Versailles, pour l'engager à retourner en Corse. Rappelé dans sa patrie par un décret de l'assemblée constituante du 30 novembre 1789, il y rentra comme simple citoyen; mais avec ce titre, le seul qu'il ambitionnât, il n'en fut pas moins reçu comme un souverain. Bientôt son influence fit ombrage à la convention nationale : le 2 avril 1793, il fut décrété d'accusation; le 5 juin suivant, ce décret fut suspendu; mais, le 17 juillet, un autre décret le déclara traître à la république, et le mit en même temps hors la loi. De semblables décrets que nous nous abstiendrons de juger ne peuvent néanmoins ni ternir ni diminuer la réputation de Paoli : si pendant le règne de la terreur on a cherché à sacrifier cet homme célèbre, ses compatriotes se sont toujours mis en avant pour lui servir d'égide et lui faire un rempart de leurs corps. Les Corses n'ont jamais oublié et n'oublieront jamais les services qu'il leur a rendus; jamais son génie, ses talens militaires, sa conduite républicaine, son zèle, son amour pour la liberté et le bien de son pays, ne s'effaceront de leurs cœurs. Paoli gouverna la Corse

pendant plus de quinze ans avec gloire, tant comme militaire que comme homme d'état. Il était plus législateur encore que guerrier, a dit Voltaire; son courage était dans l'esprit. Quelque chose qu'on ait dit de lui, il n'est pas possible que ce chef n'eût de grandes qualités: établir un gouvernement régulier chez un peuple qui n'en voulait pas, réunir sous les mêmes lois des hommes divisés et indisciplinés, former à la fois des troupes réglées, et instituer une espèce d'université qui pouvait adoucir les mœurs; établir des tribunaux de justice, mettre un frein à la fureur des assassinats et des meurtres, policer la barbarie, se faire aimer en se faisant obéir, tout cela n'était pas d'un homme ordinaire. Il ne put en faire assez, ni pour rendre la Corse indépendante, ni pour régner pleinement: mais il en fit assez pour acquérir de la gloire. L'Europe le regarda comme le législateur et le protecteur de sa patrie. Il mourut à Londres le 5 février 1807.

PAOLI (N.), professeur de mathématiques à Pise, a cultivé cette science avec beaucoup de zèle et de succès. On lui doit des *Élémens d'algèbre* en 4 volumes: les deux premiers ont paru en 1793, et les deux autres en 1804. La classe des sciences mathématiques de l'institut de France en a rendu le compte le plus avantageux dans le passage suivant d'un de ses rapports: « Le degré de »perfection qui manque au traité »de Cousin, *sur la Théorie des »limites*, se trouve dans le second »volume des *Élémens d'algèbre*, »publiés par M. Paoli. Cet excel»lent abrégé de calcul différentiel »et intégral présente, dans un or»dre bien méthodique, très-sou»vent la substance, et presque »toujours l'indication des métho»des les plus récentes; et le troi»sième volume se recommande »encore, par les recherches parti»culières de l'auteur, sur divers »points importans d'analyse trans»cendante. »

PAPILLON DE LA FERTÉ (D. P. J.), intendant des Menus-Plaisirs du roi à l'époque de la révolution, occupait cette place depuis un grand nombre d'années. Le nouvel ordre de choses la lui fit perdre: il perdit même, par suite des événemens, sa fortune et sa liberté. Arrêté comme suspect, et détenu au Luxembourg, il s'y trouvait encore lorsque les agens du comité de salut-public prétendirent qu'une conspiration qui avait des ramifications dans toutes les prisons de la capitale était au moment d'éclater. Compris dans cette accusation, qui pesait sur presque tous les détenus, M. Papillon de La Ferté fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 20 messidor an 2 (8 juillet 1794). Le fils de M. Papillon de La Ferté, qui servait alors dans un régiment de hussards à l'armée que commandait Pichegru, en apprenant cette funeste nouvelle, quitta son régiment, et passa en pays étranger. Il rentra en France sous le gouvernement impérial; mais il paraît qu'il n'y occupa aucun emploi. Après la restauration en 1814, il obtint la place d'intendant des Menus-Plaisirs du roi. Cette administration ayant été supprimée, et

depuis remplacée par celle de la direction des fêtes et spectacles de la cour, M. Papillon de La Ferté est aujourd'hui directeur de cette dernière; il est baron et officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur.

PAPIN (Élie), maréchal-de-camp, quitta, en 1793, la profession de négociant, qu'il exerçait à Bordeaux, et prit du service à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il parvint rapidement au grade de général de brigade. Tout-à-coup il cessa de servir la république et revint à Bordeaux, où il s'attacha à l'Institut-royaliste, qui lui donna le titre de commandant de cette ville. Cette association ayant été bientôt dissoute par l'arrestation des chefs, le général Papin essaya de la réorganiser en 1801. Ses démarches éveillèrent l'attention du gouvernement, et il fut recherché et poursuivi. Une commission militaire le condamna à mort par contumace le 23 frimaire an 14 (1806), comme conspirateur et complice de l'Angleterre. Il alla se fixer en Amérique, et s'y livra à des spéculations commerciales. Il y amassa une fortune assez considérable, que par suite du rétablissement du gouvernement royal en 1814 il rapportait en France; mais son vaisseau fut submergé, et il fut grièvement blessé en se sauvant à la nage. Son premier soin, en rentrant dans sa patrie, fut de faire annuler (1817) par le 2me conseil de guerre de la 1re division militaire, le jugement qui l'avait condamné et privé de la jouissance de ses droits civils.

PAPIN (N.), curé de Marly-la-ville, fut nommé député du clergé de la prévôté et vicomté de Paris aux états-généraux en 1789; il s'y prononça avec chaleur pour les idées nouvelles. Il prêta le serment civique et religieux, et fit décréter, après une sortie énergique contre le préjugé qui faisait attacher l'infamie à la famille des condamnés, «que les fautes sont personnelles, et que la honte du crime ne peut rejaillir sur l'innocent, quel que soit le lien qui l'unisse au coupable.» Ces principes avaient été développés, en 1783, avec une grande force de raisonnement et une haute éloquence, dans l'excellent discours de M. Lacretelle aîné, *sur le préjugé des peines infamantes*. Après la session de l'assemblée constituante, M. Papin a repris l'exercice de son ministère.

PAPIN (le comte Jean-Baptiste), président du canton d'Aire pendant la révolution, fut élu en mai 1797 député du département des Landes au conseil des anciens. Il se montra partisan de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et passa la même année au corps-législatif. L'empereur l'appela au sénat-conservateur le 1er février 1805. Le comte Papin mourut quelques années après.

PAPION (N.), directeur et propriétaire de l'ancienne fabrique des damas et lampas de Tours, n'est pas moins distingué par ses connaissances variées que par ses vues patriotiques. Il a publié sur l'économie politique des ouvrages qui ont été favorablement accueillis. Ce sont: 1° *Solution des trois fameux problèmes de géométrie*, 1784,

in-8° avec fig., la quadrature du cercle, la trisection de l'angle et la duplication du cube; 2° *Considérations sur les établissemens nécessaires à la prospérité de l'agriculture, du commerce et des fabriques*, 1805, in-8°; 3° *Réflexions sur le crédit public*, 1806, in-8°; 4° *Mémoire sur la culture des mûriers*, 1810, in-8°; 5° *Mémoire sur l'administration générale du commerce*, présenté au roi, 1815, in-8°; 6° *Opinion d'un Français sur les finances et la contribution de guerre*, Tours, 1815, in-8°; 7° *Opinion sur la dette des puissances du continent, les dangers et les ressources pour leur liquidation, que rendra stable la paix générale de l'Europe*, 1818, in-8°.

PAPON (L'ABBÉ JEAN-PIERRE), historien, naquit au Pujet de Reiney, près de Nice, département des Alpes-Maritimes, vers 1736. Admis jeune encore chez les PP. de l'Oratoire, où il professa avec distinction pendant plusieurs années, il se fit aimer de sa congrégation, qui le chargea de plusieurs missions dont il s'acquitta avec talent. Pour se consacrer plus librement à la littérature, il quitta, du consentement de ses chefs, la congrégation, et devint garde de la bibliothèque de Marseille; l'abbé Papon publia une *Histoire générale de Provence*, dont le second volume fut dédié au comte de Provence (aujourd'hui Louis XVIII). Les états de cette province récompensèrent le zèle de l'auteur et le mérite de l'ouvrage, par une pension de 8000 francs, et le gouverneur, le maréchal de Bauveau, augmenta ce revenu de la valeur de son traitement de gouverneur. L'abbé Papon s'était fixé à Paris, où il resta jusqu'après les massacres de septembre; il se retira, à cette époque, dans le département du Puy-de-Dôme. Il revint, en 1797, dans la capitale, et n'en sortit plus : il y mourut d'une attaque d'apoplexie, le 15 janvier 1815. On doit à l'abbé Papon : 1° *Ode sur la mort*, imprimée dans le recueil de l'académie des jeux floraux; 2° *l'Art du poète et de l'orateur*, plusieurs fois imprimé : la première édition parut à Lyon en 1766; 3° *Oraison funèbre de Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne*, Turin, 1773, imprimée en français et en italien; 4° *Voyage littéraire de Provence*, Paris, 1787, 2 vol. in-12 : cet ouvrage, écrit avec talent, est plein d'érudition; 5° *Histoire générale de Provence*, 4 vol. in-4°, ouvrage curieux, mais « où, disent les continuateurs de l'abbé Feller, on aurait désiré que plusieurs faits eussent été présentés avec plus d'étendue. La notice des hommes célèbres de Provence est excessivement courte; l'article d'*Agricola*, par exemple, ne contient que six lignes, et l'on s'étonne que dans cette notice l'abbé Papon ait oublié son confrère l'illustre Massillon. La relation de la peste de Marseille et celle du siége de Toulon, faites sur les mémoires du maréchal de Tessé, ne manquent pas de mérite. La partie des monnaies anciennes, et leur comparaison avec les nouvelles, fournie par le président de Saint-Vincent, ne laisse rien à désirer; on y trouve aussi des détails très-utiles et très-étendus sur l'histoire naturelle de Provence. Quelques gravures

de ses beaux monumens antiques n'auraient pas nui au succès de l'ouvrage. On ne saurait assez louer le zèle et l'activité de l'auteur pour le rendre le plus parfait possible, au moins en ce qui regarde l'historique des faits : afin de se procurer des renseignemens autographes, il fit le voyage de Naples, royaume que les comtes de Provence avaient long-temps possédé. » 6° *Histoire du gouvernement français depuis l'assemblée des notables, du 22 février 1787, jusqu'à la fin de la même année*, Londres et Paris, 1788, in-8°. On peut joindre à cet ouvrage un discours que l'abbé Papon fit paraître dans la même année sous le voile de l'anonyme; il a pour titre : *De l'action de l'opinion sur les gouvernemens.* 7° *Époques mémorables de la peste et moyen de se préserver de ce fléau*, Paris, 1800. Cet ouvrage, qui comprend les époques depuis la peste qui ravagea Athènes au temps de Périclès et d'Hippocrate, jusqu'à la peste de Marseille, a été fait un peu précipitamment; mais il eut le motif le plus honorable. Ce fut l'expédition d'Égypte qui y donna lieu. L'auteur craignait « que nos communications, devenues assez fréquentes avec une contrée où cette maladie est endémique, n'eussent des suites funestes pour la France et même pour l'Europe. » 8° *Histoire de la révolution de France*, Paris, 1815, 6 vol. in-8°; elle comprend une période de 10 années (de 1789 à 1799). Cet ouvrage est peu digne du talent de l'auteur, qui d'ailleurs n'eut pas le temps d'y mettre la dernière main.

PAPORET (Antoine-Pierre), juge à Saint-Quentin, est né dans cette ville le 5 mars 1765. Après y avoir commencé des études, qu'il vint ensuite terminer à Paris, il fut nommé conseiller à la cour des aides, place qu'il occupait encore en 1789. Il retourna à cette époque dans sa province, et dans les années 1792 et suivantes, exerça les fonctions de maire et d'agent municipal de sa commune. Après le 18 brumaire, il fut réélu maire, et nommé en même temps membre du conseil-général d'arrondissement de Saint-Quentin. Le département de l'Aisne le porta, en 1805 et 1806, comme candidat au corps-législatif; mais il n'y fut point appelé. Au second retour des Bourbons, en 1815, il fit partie de la chambre des députés, jusqu'à ce que l'ordonnance du 5 septembre 1816 en eut prononcé la dissolution; il vota constamment avec la majorité de cette chambre dite *introuvable*. Réélu en 1816, il siégea au centre jusqu'en 1819, et depuis ne fit plus partie de la représentation nationale. Il est toujours juge au tribunal de 1re instance de Saint-Quentin.

PARADIS (Boniface), avocat avant la révolution, fut élu, en 1795, député du département de l'Yonne au conseil des anciens, en devint secrétaire, puis président au mois de septembre de la même année. M. Paradis, qui passait pour appartenir au parti clichien, s'éleva vivement, en 1797, contre la disposition de la loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les parens d'émigrés, et vota aussi la clôture de toutes les sociétés politiques. La lutte entre le directoire et la majorité des conseils ayant été dé-

cidée par le 18 fructidor an 5, M. Paradis fut condamné à la déportation. Son épouse réclama en sa faveur, mais la mesure fut maintenue. Toutefois il échappa à l'exil de Cayenne, se rendit à Oleron en janvier 1798, fut rappelé en 1799 par les consuls, et devint ensuite président de la cour de justice criminelle de l'Yonne. Membre de la légion-d'honneur, il a obtenu, lors de la réorganisation des tribunaux en 1811, une place de substitut du procureur-général à la cour impériale de Paris, mais on l'a remplacé en 1816.

PARADIS-DE-RAYMONDIS (Jean-Zacharie), homme de lettres, naquit le 6 février 1746 à Bourg en Bresse, où son père était pourvu de la charge de lieutenant-général du bailliage. Jeune encore, Paradis-de-Raymondis lui succéda dans cet emploi ; mais la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de l'exercer long-temps : il fut obligé de s'en démettre pour aller, d'après l'avis des médecins, passer chaque année l'hiver à Nice. Il y rencontra Thomas, et bientôt l'amitié la plus tendre s'établit entre ces deux jeunes gens, que rapprochait le goût le plus vif pour la littérature. Paradis-de-Raymondis se trouvait encore dans cette ville lorsque, le 28 septembre 1792, le général Anselme, qui, avec trois bataillons de ligne, quelques volontaires et 300 chevaux, avait osé traverser le Var, pour aller attaquer 8,000 hommes de troupes réglées du roi de Sardaigne, et 12,000 hommes de milice, paraît devant Nice. La ville est à l'instant évacuée par les troupes piémontaises, les magistrats en apportent les clefs au général Anselme ; les forts de Montalban et de Ville-Franche ouvrent leurs portes, et la France compte un département de plus. Paradis-de-Raymondis s'éloigne alors et se retire à Udine, dans le Frioul, où il s'occupe de faire valoir une très-belle maison de campagne que lui loue le comte Fabio Aquino. Apprenant que Louis XVI allait être mis en jugement, il sollicita, mais en vain, l'honneur de défendre cet infortuné monarque ; revenu en France en 1797, il resta pendant quelque temps à Paris, et profita de son séjour momentané dans cette ville pour y faire imprimer un ouvrage qui respire la raison et la philosophie ; cet ouvrage peu connu, et qui mérite de l'être, a pour titre *Des Prêtres et des cultes*. Paradis-de-Raymondis se rendit ensuite dans sa patrie, où il possédait encore quelques propriétés assez étendues, et dès-lors il fit de l'agriculture l'objet unique de ses études. Cet écrivain spirituel, ce savant modeste, mourut à Lyon le 15 décembre 1800. On a de lui, outre quelques opuscules sur diverses branches de la science agricole, notamment sur l'amélioration des terres et la culture des pommes de terre, un petit traité de morale et du bonheur, ouvrage qui parut sans nom d'auteur, et dont la seconde édition est de 1795. Un des rédacteurs d'une de nos feuilles publiques s'exprime ainsi en rendant compte de ce traité : « Personne n'a vanté ce livre : mais son mérite a percé comme l'odeur de la violet-

te s'élève du sein de l'herbe. La renommée atteindra l'auteur dans son obscurité et dans sa retraite, où il mérite de trouver le bonheur dont il a si bien enseigné la recherche. »

PARADISI (LE COMTE JEAN), grand-dignitaire de la couronne de fer, décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur, membre de l'institut de Milan, ex-président du sénat du royaume d'Italie, etc., naquit à Preggio de Modène, vers l'année 1760. Son père, poète distingué de son temps, lui laissa plus de réputation que de fortune. Ami de son pays, et partisan de la liberté que la révolution française promettait à tous les peuples, M. Paradisi en embrassa la cause avec ardeur. Le général en chef Bonaparte, qui avait eu occasion de connaître et d'apprécier ses talens, le fit nommer l'un des directeurs de la nouvelle république Cisalpine. M. Paradisi y déploya des vertus qui devinrent incommodes à quelques-uns de ses collègues. Il fut victime de leurs intrigues auprès du général Brune, qui, au nom du directoire français, lui intima, en avril 1798, l'ordre de donner sa démission. M. Paradisi rentra dans la classe des simples citoyens, et il ne prit plus aucune part aux affaires de la république. Il n'en fut pas moins exposé aux persécutions des Autrichiens, qui, de retour en Lombardie, le comprirent parmi ceux qui furent déportés et enfermés dans les forteresses de Cattaro. Il se consola de ce nouveau malheur en se livrant entièrement à l'étude et à la lecture des auteurs classiques. La bataille de Marengo ayant rétabli le pouvoir du général en chef Bonaparte en Italie, le premier soin du triomphateur fut de briser les fers de tant d'illustres victimes de la liberté. M. Paradisi revint à Milan, où il fut accueilli d'une manière honorable par le gouvernement et par le peuple. Appelé à faire partie du gouvernement provisoire, il donna l'exemple de l'oubli du passé et du pardon envers ses ennemis. En 1801, il parut aux comices de Lyon, où il se montra favorable aux vues du premier consul, se rappelant peut-être le mauvais usage que la multitude avait fait des pouvoirs qu'on lui avait confiés. M. Paradisi mérita ainsi la faveur du prince, qui l'en récompensa par une confiance illimitée. M. Paradisi n'en abusa pas : ses ennemis mêmes rendent justice à sa modération, à son désintéressement, à ses vertus publiques, qui sont d'autant plus précieuses, qu'elles sont moins communes et plus nécessaires dans les temps de révolution et de trouble. Le comte Paradisi, par reconnaissance envers ses bienfaiteurs, insista fortement dans la célèbre séance du 17 avril 1814, pour que le sénat du royaume d'Italie fit une démarche auprès des alliés, et particulièrement de l'Autriche, pour obtenir que la couronne en fût placée sur la tête du prince Eugène (*voy.* BEAUHARNAIS). Mais la majorité se déclara contre ce vœu, et il fut décidé qu'on se bornerait à demander la cessation des hostilités, l'indépendance du royaume et l'intégrité de son territoire, garantie aux termes du traité de

Lunéville. Après la chute de Napoléon, Paradisi resta quelque temps à Milan, où on le vit plusieurs fois à la tête de l'institut dont il était le président. Il rentra enfin dans ses foyers à Reggio, où, privé de ses emplois, il vit retiré et avec la plus sévère économie. Ses ouvrages imprimés sont : 1° *Discorso recitato nella prima adunanza dell' instituto italiano*, in-4°; 2° *Ricerche sulla vibrazione delle lamine elastiche*, Bologne, 1806, in-4°; 3° *Il vitalizio commedia*, Milan, 1822, in-8°.

PARCEVAL-GRANDMAISON (François-Auguste), membre de l'institut et de la légion-d'honneur, est né à Paris, le 7 mai 1759, d'une famille de la haute finance; il cultiva d'abord la peinture, où il eut pour maître Suvée; après quelques essais infructueux où il acquit la preuve qu'il ne se ferait jamais un nom dans l'art des David et des Girodet, il se livra sans réserve à la poésie sous l'influence et l'inspiration de l'abbé Delille. M. Parceval conserva quelques-uns des défauts de cette école brillante, où trop souvent le luxe des mots couvre la misère des idées. Il accompagna le général en chef Bonaparte en Egypte en 1798, et devint membre de l'institut du Caire; il fut, dans cette expédition, le jouet du sort, qui ne respecte pas les poètes; et ses aventures auprès des pyramides appartiennent au genre héroï-comique. Membre du conseil des prises, sous le gouvernement impérial, il publia, en 1804, son poëme des *Amours épiques*, ouvrage plus remarquable par la facture des vers, que par l'invention, puisqu'il ne se compose que de narrations extraites de différens poëmes épiques, et que M. Parceval a souvent traduites ou imitées avec un rare bonheur. Il préludait, par cet ouvrage, à un grand poëme dont Philippe-Auguste est le héros, et qu'il termine au moment (1824) où nous écrivons cette notice. *Invente, tu vivras!* dit Lemierre : en effet, l'invention seule peut tirer un poète de la classe vulgaire des hommes qui s'occupent de lier des rimes et de cadencer des mots.

PARDESSUS (Jean-Marie), fils d'un avocat de Blois, est né dans cette ville le 11 août 1772, et fut reçu avocat en 1795. Opposé aux principes de la révolution, il consacra son ministère à la défense des proscrits, et ses efforts ne furent pas toujours infructueux. En 1805, il se familiarisa avec le pouvoir, et accepta du gouvernement impérial la place d'adjoint de la mairie de Blois, et ensuite celle de maire de la même ville. Appelé, en 1807, par le choix du sénat, au corps-législatif, M. Pardessus fit marcher de front ses fonctions administratives et législatives avec ses occupations du barreau et ses études de jurisprudence. Il avait publié à la fin de 1806 le *Traité des servitudes;* il fit paraître, en 1809, celui du *Contrat-du-Change.* Après la session il ne fut pas réélu au corps-législatif, par suite du sénatus-consulte qui preservait l'âge de quarante ans pour être admis dans ce corps. Le gouvernement, qui le regardait sans doute comme un de ses partisans les plus zélés, le nomma à la chaire de professeur de droit

commercial à l'école de droit de Paris, place qu'il occupait encore à l'époque de la première restauration, en 1814. Alors M. Pardessus se voua tout entier au gouvernement royal. Nommé député à la chambre de 1815 par le département de Loir-et-Cher, il prit place au côté droit, et développa ses principes dans une profession de foi qui est devenue historique, et qui finissait par ces mots remarquables : « Nous voulons la »charte que le roi nous a donnée; »nous voulons toutes les garanties »que cette charte nous assure; »nous voulons surtout, et bien »plus que ceux qui tenteraient de »nous calomnier, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la »liberté des consciences, l'égalité »des citoyens devant la loi. » Il fut ensuite appelé à toutes les commissions importantes de cette assemblée, et notamment à celles qui avaient pour objet l'examen des projets de loi sur l'amnistie et sur le budget. Il concourut au projet de la commission qui modifiait la clémence offerte par le gouvernement; il soutint fortement son opinion dans la discussion qui eut lieu à la séance du 3 janvier 1816; il n'appuya pas avec moins de force le système du renouvellement intégral de la chambre tous les cinq ans, et répondit à ceux qui voulaient un renouvellement par cinquième, comme plus favorable à l'influence ministérielle, par ces paroles énergiques: «Les électeurs »de mon département m'ont dit : » *Servez le roi;* ils ne m'en ont »pas dit autant sur le ministère. » A l'occasion d'une pétition présentée, le 25 avril de la même année, sur le jugement qui venait de condamner à mort le général Travot, l'honorable député, M. Colomb, après avoir parlé des succès militaires de ce général et de la réputation d'humanité dont il jouissait parmi ses ennemis mêmes, ayant laissé entrevoir quelques soupçons sur la justice de la sentence prononcée contre lui, M. Pardessus, qui entrait dans le moment, et qui avait entendu les derniers mots, s'élance aussitôt à la tribune, et réfute vivement l'orateur. Son zèle fut récompensé le 8 mai 1816, par la place de membre de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et de consignation. Il ne fut point réélu après la dissolution de la chambre par l'ordonnance du 5 septembre (1816), et eut de plus la douleur, bien grande sans doute pour cet ancien professeur, de réclamer en 1819, lors des troubles de l'école de droit, le secours de l'autorité contre ces mêmes élèves, qu'il prétendait avait rendus si dociles en 1814. Il reparut enfin à la chambre des députés; mais alors il avait oublié les principes qu'il avait hautement professés en 1815 : il vota en faveur des lois d'exception, de la nouvelle loi des élections, et contre la liberté de la presse; il fit aussi un humble aveu de la faiblesse qu'il avait eue de prêter serment à Napoléon pendant les *cent jours*, et cette espèce de pénitence publique qu'il s'imposait lui-même a dû effacer aux yeux de ses honorables amis la mobilité momentanée de sa conduite politique. Réélu à la nouvelle chambre

de 1824, ses improvisations, dès les premières séances, l'ont déjà signalé comme un des plus zélés défenseurs des projets ministériels. M. Pardessus s'occupe d'un ouvrage sur le droit commercial universel, et sur les lois des divers états de l'Europe, comparées avec celles de la France. Outre les deux ouvrages que nous avons cités plus haut, il a encore publié : *Élémens de jurisprudence commerciale*, in-8°, 1811; *Cours de droit commercial*, 4 vol. in-8°, 1814, 1815 et 1816.

PARDIEU (le comte N. de), ancien officier, député par la noblesse du bailliage de Saint-Quentin aux états-généraux en 1789, fut un des vingt-sept membres de la chambre de la noblesse qui protestèrent, le 19 juin, contre la majorité, et qui se réunirent au tiers-état. Il prononça à cette occasion un discours très-remarquable. Nommé, dans le courant de la session, commandant de la garde nationale de Saint-Quentin, il demanda et obtint un congé pour aller l'organiser. De retour à son poste, il s'y fit remarquer par son zèle à concourir à toutes les réformes. Il parut une fois entre autres à la tribune pour se plaindre des motions sans cesse renaissantes sur les finances; il demanda et fit arrêter qu'il n'en serait plus entendu de nouvelles. Après la session, il rentra dans la vie privée.

PARÉ (N.), premier clerc de Danton, lorsque celui-ci était avocat aux conseils du roi, adopta ses principes politiques, mais avec beaucoup plus de modération. Il fut d'abord employé en qualité de commissaire dans le département de la Seine. Danton devint ministre de la justice en août 1792, et presque aussitôt, Paré fut nommé secrétaire du conseil exécutif provisoire. Il passa, l'année suivante, au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Garat. Cette place était au-dessus de ses forces; il fut peu de temps après obligé de l'abandonner. En 1794, Hébert et Vincent, qui l'appelaient le nouveau Rolland, le dénoncèrent aux Cordeliers, mais cette dénonciation n'eut pas de suites. Après la mort de Danton, de nouveaux dangers vinrent le menacer : il fut poursuivi aux Jacobins par Couthon, qui accusa Rousselin de colporter ses écrits pour relever le parti abattu. Il devint en 1799, commissaire du directoire-exécutif près du département de la Seine, et ensuite administrateur des hôpitaux militaires. Paré, retiré depuis dans une campagne aux environs de Paris, y vécut tout-à-fait étranger aux affaires publiques.

PARENT (Marie-Barbe), jeune fille née à Valenciennes, partagea l'enthousiasme qui enflammait tous les cœurs aux premiers symptômes de guerre au commencement de la révolution : elle déguisa son sexe, prit les armes, et servit avec une grande bravoure pendant quinze mois, comme volontaire à l'armée de la Moselle. Ayant été blessée au siége de Mayence, elle fut alors reconnue pour femme. Elle obtint son congé, et reçut une gratification de 600 francs, avec lesquels elle retourna dans sa ville natale.

PARENT (François-Nicolas), ancien curé de Boissy-la-Bertrand près de Melun, département de

Seine-et-Marne, naquit à Melun, en 1752, et n'entra dans la carrière ecclésiastique que par l'ordre formel de son pere. Engagé malgré lui dans un état qui ne convenait ni à son esprit ni à ses goûts, il adopta avec exaltation les nouveaux principes, et renonça solennellement à ses fonctions ecclésiastiques. En 1793 il se maria, et à cette époque fut le rédacteur du *Journal des campagnes*, feuille qui, malgré les désordres du temps, renfermait généralement des articles sages et modérés. On lui attribue le *Courrier français*, in-4°, qui parut également pendant la révolution. Sous le gouvernement impérial, Parent occupa un faible emploi dans les bureaux de la police; il en fut privé lors de la première restauration en 1814. Réduit à corriger des épreuves dans une imprimerie, il vécut dans la plus grande gêne, et mourut, à l'âge de 70 ans, le 20 janvier 1822. On rapporte qu'il disait à ses derniers momens : « Mon Dieu, vous savez » que ce que j'ai fait était dans » l'intimité de ma conscience; je » ne m'en repens pas. » Il a publié, en 1799, in-8° : *Recueil d'Hymnes philosophiques, civiques et moraux, augmenté de la note en plain-chant, d'après la musique des meilleurs auteurs, pour faciliter dans les campagnes la célébration des fêtes républicaines.* Son extrême pauvreté ne lui a pas permis de mettre au jour différens opuscules dont il a fait circuler des copies. Ce sont : 1° *l'Ennemi du sang; 2° Raisonnons tous, raisonnons tout; 3° Mon épitaphe et mes confessions, ou Ma profession de foi.*

PARENT-DE-CHASSY (NICOLAS), était avocat du roi au conseil et au présidial de Troyes, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du tiers-état du bailliage du Nivernais aux états-généraux, où il se fit peu remarquer. Il retourna dans son département après la session, et avait renoncé aux affaires publiques, lorsque des papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries, l'ayant fortement compromis, il fut décrété d'accusation par la convention nationale; conduit à Paris et livré au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort comme conspirateur, et exécuté le 2 février 1796; il était à peine âgé de 37 ans.

PARENT-RÉAL (N. J. M.), avocat à la cour royale de Paris, est né à Ardres, arrondissement de Saint-Omer, au mois d'avril 1768. Son père, qui avait servi dans la gendarmerie, le destinait à entrer dans ce corps dont la suppression le força à changer ses projets. Il dirigea vers la profession du barreau la vocation encore incertaine de son fils. Envoyé au collége de Saint-Omer, le jeune Parent y fit de bonnes études, qu'il acheva chez les oratoriens, à Boulogne, et au collége de Sainte-Barbe, à Paris, où il fut le condisciple de l'abbé Nicole, ex-recteur de l'académie de Paris; de M. Lemaire, professeur de la faculté des lettres; de M. Planche, professeur de rhétorique, et de plusieurs autres élèves, qui se sont depuis distingués dans diverses carrières. Décidé à suivre la carrière du barreau, il fit son droit, et fut reçu avocat au parlement de Paris, le 6 février 1790, durant les vacances extraordinai-

resqui précédèrent la suppression des parlemens. Il exerçait la profession d'avocat au tribunal de district de Saint-Omer, lorsqu'il fut nommé, par dispense d'âge, secrétaire en chef de l'administration du district de Calais, du directoire duquel il devint bientôt l'un des membres. La loi du 17 frimaire an 3, portant que les parens et alliés jusqu'au degré de cousins-germains ne pouvaient être en même temps, l'un receveur de district, et l'autre administrateur du directoire du même district, M. Parent-Réal, qui était le beau-frère du receveur, se démit de ses fonctions, et fut nommé à celles de juge-de-paix du canton d'Ardres, qu'il exerça jusqu'à la mise en activité de la constitution de l'an 3. A l'installation du directoire-exécutif, il devint successivement son commissaire près de l'administration municipale de Saint-Omer et près de l'administration centrale du département du Pas-de-Calais. Après le coup d'état du 18 fructidor an 5, l'ancien commissaire près de cette administration ayant été rappelé à ces mêmes fonctions, M. Parent-Réal fut nommé administrateur du département, et il en était le président, lorsqu'il fut élu l'un des députés du département du Pas-de-Calais au conseil des cinq-cents. Une circonstance remarquable dans les élections de ce département, en l'an 7, c'est que sur huit députés à élire, la petite ville d'Ardres, dont la population s'élève à peine à 600 âmes, avait fourni trois députés, dont l'un pour le conseil des anciens, M. Garnier, et deux pour le conseil des cinq-cents, MM. Parent-Réal et Saint-Amour. Durant son commissariat à Saint-Omer, l'on avait tenté, en prairial an 10, d'organiser dans cette ville des compagnies d'égorgeurs, pour y répéter les désordres d'Aix et de Marseille; mais il réprima ces mouvemens séditieux, et prévint les crimes en annonçant, dans une proclamation énergique, « qu'il sévirait également contre le disciple de Marat » et contre le compagnon de Jésus, » et que le gouvernement, qui avait » brisé les échafauds, empêcherait » les hécatombes. » M. Parent-Réal proposa au conseil des cinq-cents de consacrer, d'une manière spéciale, la publicité des lois, portant la déclaration qu'une armée « a bien mérité de la patrie » par l'inscription en entier du décret sur un drapeau porté dans l'armée, alternativement à la tête de chaque compagnie. Il parla sur le projet de résolution relatif aux tribunaux de commerce; et fit la proposition nouvelle d'établir près de ces tribunaux un commissaire du gouvernement, pour y surveiller et assurer l'exécution des lois, ainsi que le ministère public le fait près des autres juridictions. Il prononça plusieurs autres discours, et s'était fait remarquer dans cette assemblée, où il ne siégea que quelques mois, par la sagesse de ses opinions et de ses votes. Après le 18 brumaire an 8, M. Parent-Réal fut élu membre du tribunat. Il y demanda, par motion d'ordre, que les présentations à faire par le tribunat de candidat pour le sénat-conservateur fussent motivées; il parla contre l'application du principe des cautionnemens aux fonctionnaires et employés non comptables; il com-

battit le projet de loi portant établissement de tribunaux criminels spéciaux; il s'éleva aussi contre la recherche de la paternité non avouée, et il prononça devant le corps-législatif, comme orateur du tribunat, un discours sur le projet de loi tendant à déclarer que l'armée d'Orient, les administrateurs, les savans et les artistes de l'expédition d'Egypte, avaient également bien mérité de la patrie. Il fut compris, en l'an 10, dans le premier cinquième sortant, par voie d'élimination, et ne quitta plus depuis cette époque la vie privée, que pour exercer successivement le ministère d'avocat à la cour de cassation, au conseil d'état et aux conseils du roi. Lors de la condamnation du général Moreau, par le tribunal du département criminel de la Seine, il offrit d'être son défenseur devant la cour de cassation; mais le général refusa de tenter aucune espèce de recours. Parmi les travaux et les succès judiciaires de M. Parent-Réal, l'on a pu distinguer une demande en prise à partie pour M. de Boileau, avocat à Abbeville, et plusieurs mémoires sur la question de validité de paiemens effectués en rescriptions de la trésorerie et en mandats faisant office de rescriptions, pour solde d'acquisitions de bois nationaux. Cette contestation, soutenue pour la négative, opiniâtrément par le fisc, intéressait pour une somme de plusieurs millions, valeur métallique, le plus grand nombre des acquéreurs de bois nationaux dans le département du Pas-de-Calais, ainsi que dans plusieurs autres. Nous devons aussi mentionner un plaidoyer prononcé dans une cause capitale, pour un cultivateur, accusé d'avoir assassiné sa femme, dont M. Parent-Réal prit la défense, étant commissaire près l'administration municipale de Saint-Omer, et qu'il fit acquitter. C'est ainsi que durant ses fonctions administratives, il voulut reprendre l'exercice de sa profession pour servir l'humanité, comme il aima toujours aussi à cultiver les sciences morales et philosophiques, au milieu même de ses devoirs publics. Sa carrière s'est divisée entre le barreau, l'administration et les lettres. Aujourd'hui avocat à la cour royale de Paris, il se dévoue particulièrement à ceux des travaux de sa profession qui conviennent le mieux à la retraite du cabinet, et qui s'accordent le plus avec le goût des études littéraires. M. Parent-Réal a publié une *Petite Revue des institutions oratoires de M. Delamalle*, et il est l'un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique*. C'est un de ces hommes si précieux, si honorables qui, en joignant le talent et le goût à un noble caractère et à de vastes et solides connaissances, contribuent, avec plus de services que d'éclat, aux continuels progrès du bon esprit dans leur siècle. Il a dû recevoir comme un gage de l'estime de tous les bons juges dans notre philosophie et dans notre littérature actuelle, la mention distinguée que M. Lacretelle aîné a faite de lui dans la revue des écrivains qui ont servi la science judiciaire (1re partie de la collection de ses œuvres, récemment publiée). C'est la justice de l'amitié entre des hommes dignes de ne connaître entre eux-

mêmes qu'une vérité de conscience : cette justice-là ne sait pas plus exagérer l'éloge que l'affaiblir.

PARFAIT (N.), médecin du ministère de la guerre, et membre de la société de vaccine, a publié : 1° *Réflexions historiques et critiques sur les dangers de la variole naturelle, sur les différentes méthodes de traitement, sur les avantages de l'inoculation et les succès de la vaccine pour l'extinction de la variole*, 1805, in-8°; 2° *Mon Journal de* 1807, ou *Voilà les gens du* 18° *siècle*, 2° édition, 1808, in-8°.

PARIDAENS (N.), littérateur belge, est né à Mons dans le Hainault autrichien. Après s'être fait connaître avantageusement par plusieurs articles insérés dans les journaux de Bruxelles et par quelques poésies légères, il paraît depuis quelque temps avoir exclusivement consacré sa plume à célébrer les hauts faits de ses concitoyens. Il a fait paraître, en 1819, un ouvrage intitulé : *Fastes de la Belgique*, destiné à retracer toutes les actions remarquables dont l'histoire, tant ancienne que moderne de ce pays, a consacré le souvenir. Cet ouvrage fait également honneur au patriotisme et au talent de son auteur.

PARINI (Joseph), poète italien, naquit, en 1729, sur les bords du lac de Pusiano, dans le Milanez. Parini père, presque sans fortune, se transporta à Milan pour y surveiller lui même l'éducation de son fils, qu'il plaça au gymnase Arcimboldi, sous la direction des barnabites. Le jeune élève, qu'un penchant irrésistible entraînait vers la poésie, dut se soumettre à la volonté paternelle, qui l'obligea de se vouer à l'état ecclésiastique. Réduit, pour vivre, à copier les factums d'un avocat, et à étudier la théologie pour obtenir les ordres, Parini se dédommageait de ce double ennui par la lecture de quelques bons poètes qui l'aidèrent à former son goût et à développer ses talens. Il essaya même de composer des vers que ses amis, dans l'intérêt de sa fortune plutôt que de sa réputation, l'engagèrent à publier dans un petit recueil qui parut, en 1752, sous le nom de *Ripano Eupilino*, que l'auteur empruntait à *Eupili*, ancienne dénomination du lac de Pusiano. Cette publication, quoique prématurée, lui fit des admirateurs ne pouvant pas encore lui donner des envieux, et lui valut l'honneur d'être admis au sein de l'Arcadie et des *Trasformati*. Obligé de chercher des ressources dans le travail, Parini accepta une place de précepteur chez les Borromeo et les Serbelloni, deux des plus illustres familles milanaises; et il put s'acquitter ainsi d'un devoir bien doux pour son cœur, celui de subvenir aux besoins de sa mère, à laquelle il avait déjà fait le sacrifice de son modeste héritage. En 1756, Parini se trouva engagé dans une querelle littéraire pour soutenir la réputation de Segneri, sévèrement jugé par Bandiera dans un ouvrage intitulé : *I Pregiudizi delle umane lettere;* cette polémique ajouta encore à sa réputation; mais ce qui établit sa célébrité fut la publication du premier chant d'un poëme dans lequel il se montra l'inventeur d'un nouveau gen-

re de poésie. Ce poëme, intitulé *il Giorno*, et divisé en quatre parties, *il Mattino*, *il Mezzogiorno*, *il Vespro*, *la Notte*, contient la description satirique des mœurs et des habitudes d'une classe d'hommes qui, pour être la plus éminente dans la société, n'en est pas ordinairement la plus utile. L'auteur prenant le ton de précepteur d'un jeune noble, lui apprend sérieusement à consacrer sa matinée à la toilette, son midi aux importantes occupations de la table, le soir à la promenade, et la nuit au jeu et aux *conversazioni*. Une grande vigueur poétique est employée dans les fréquens épisodes dont Parini a enrichi son poëme; et les actions les plus frivoles, les folies les plus extravagantes, quelquefois même les vices les plus honteux, sont racontés avec une solennité de style qui en rend l'ironie plus amère. La variété des sujets et les nombreux portraits des individus captivent l'attention du lecteur, tandis que l'exacte et élégante description des mœurs, la magnificence du langage et la richesse de la poésie piquent sa curiosité, et rendent l'intérêt encore plus vif. Bien différent des autres poëtes italiens qui négligent les vices de leur temps et frondent ceux des siècles passés, Parini, rappelant la poésie à sa destination primitive, se sert du prestige des vers pour rendre sa morale moins austère, et frapper de ridicule les travers de ses contemporains. *Il Mattino*, publié en 1763, fut applaudi par toute l'Italie, qui admira la nouveauté du genre et la brillante exécution de l'ouvrage; elle hâta de ses vœux la publication du *Mezzogiorno*, qui se fit attendre jusqu'en 1765. Ces deux poëmes découragèrent les imitateurs de Bettinelli, d'Algarotti et de Frugoni, qui avaient remis à la mode les vers affranchis du joug de la rime, que les Italiens désignent sous le nom de *sciolti*. Il est possible que des vers médiocres cachent leur faiblesse sous le charme musical produit par le retour des mêmes sons; mais pour que les *sciolti* se soutiennent, ils ont besoin de frapper l'esprit avant de caresser l'oreille, car ils représentent la poésie des idées plutôt que celle des mots. Le comte de Firmian, gouverneur autrichien en Lombardie, qui avait encouragé Parini à publier son poëme, voulant tirer un meilleur parti de ses talens, lui proposa d'écrire un journal qui eût servi de modèle à d'ignobles compilations qui circulaient alors en Italie; il le nomma aussi professeur de belles-lettres à la Canobiana, dont les écoles étaient destinées à combattre l'influence des jésuites sur l'enseignement. A la suppression de cet ordre, Parini réunit les chaires d'éloquence et des beaux-arts dans le gymnase de Bréra. Ce fut alors qu'il composa ses *Principi delle belle lettere*, qui, malgré leur peu de développement, furent regardés comme supérieurs à tous ceux dont on avait jusqu'alors fait usage en Italie; c'étaient comme les premières lignes d'un cadre que le professeur se chargeait de remplir dans ses leçons. Il travaillait en même temps au *Vespro* et à la *Notte*, et composait des odes qui

sont le plus beau monument lyrique de la poésie italienne. Après la mort du comte de Firmian, les ennemis de Parini cherchèrent à lui nuire auprès de son successeur, qui le menaça de la perte de ses emplois, mais qui n'osa pas les lui retirer. En attendant, Parini applaudissait aux réformes que Joseph II introduisait dans ses états, et qui préludaient aux changemens plus importans que devait y opérer la révolution française; il ouvrit son âme à l'espérance de voir briller un meilleur avenir pour sa patrie. S'adonnant tout entier à la politique, il suivait attentivement la marche des événemens et les progrès de la liberté; sa vue affaiblie déjà par le travail, souffrit encore de la lecture assidue des journaux, et son œil droit se couvrit d'une cataracte qui, quelques années plus tard, se répandit sur le gauche. Lorsque Léopold II vint à Milan, il prit des informations sur Parini, et apprenant qu'il n'avait pas une fortune proportionnée à ses besoins, il ordonna qu'on augmentât ses pensions, et qu'on le mît à la tête des écoles de Brera. Les devoirs de son état, et son goût pour la politique, le tinrent quelque temps éloigné de la poésie; il y revint enfin pour céder au désir que lui témoignait l'archiduchesse Marie-Béatrix d'Este, de voir son poëme achevé. Parini était occupé à polir les derniers chants du *Giorno*, lorsque les Français firent la conquête de la Lombardie. Le général Bonaparte le fit nommer chef de la municipalité de Milan, place dans laquelle Parini resta tant qu'il se flatta de pouvoir faire le bien de son pays; mais dès qu'il s'aperçut qu'on voulait se servir de son influence pour mieux asservir ses concitoyens, il se démit de ses fonctions, et fit distribuer en secret aux pauvres l'argent qu'il avait tiré de ses appointemens. S'enfermant alors dans le cercle de ses occupations littéraires, il conçut le plan d'un ouvrage sur la *Cène* de Léonard de Vinci, que malheureusement pour les arts il n'eut pas le temps d'exécuter. Cependant les Autrichiens qui avaient reparu en Italie, en avril 1799, renversèrent la république Cisalpine, et persécutèrent ceux qui avaient pris la moindre part aux affaires publiques. Parini fut respecté, et, profitant de cet intervalle de repos, il se fit opérer d'un œil qu'il eut le bonheur de recouvrer. Mais, obligé de se tenir long-temps couché et immobile, il se manifesta une hydropisie dans ses jambes, pour laquelle les médecins lui conseillèrent d'aller habiter la campagne. Il s'y transporta en effet, mais n'ayant pu en supporter l'air trop vif pour un corps épuisé, il revint à Milan, où il mourut, septuagénaire, le 15 août 1799. Parini était d'un goût très-sévère, et se montrait toujours mécontent de ses productions: « Je ne puis pas louer, » disait-il, ce que les autres admirent: je sais ce qui manque à la » perfection de mes vers, mais je » suis trop vieux pour être en état » de mieux faire. » Il a pourtant laissé des traces profondes dans la route qu'il s'est frayée. Ami éclairé des arts, il avait une prédilection marquée pour la vie des

peintres de Vasari, dont il faisait sa lecture habituelle; il aimait aussi *Plutarque*, qu'il appelait le plus honnête écrivain de l'antiquité; et, en parlant de Macchiavelli, il disait : «Cet auteur apprend à »penser, à parler et à écrire libre- »ment.» La musique exerçait un charme inexprimable sur ses sens; il fut intimement lié avec Sacchini, dont il déplora la mort dans une ode qui est regardée, à juste titre, comme l'une des plus belles qu'il ait composées. Il regardait Alfieri comme le créateur de la tragédie italienne, et comme celui qui s'était le plus rapproché du caractère du théâtre grec, dont le but était de rendre odieux les tyrans, et d'élever le peuple à la liberté par des sentimens nobles et hardis. Parini aimait l'ordre et la justice; il n'était pas de ces esprits turbulens qui ont fait à la cause de la liberté plus de mal que ses ennemis mêmes. Il combattit contre tous les excès : «Par la persécution et la violen- »ce, disait-il, on ne vient à bout »de rien : le chemin de la liberté »n'est pas celui de la licence, et »l'on ne doit pas se flatter d'y »parvenir par les crimes.» Lorsque le général Despinois s'emporta d'une manière brutale contre la municipalité de Milan, Parini se retournant vers ses collègues, leur dit en riant : «On va remon- »ter un peu plus haut nos échar- »pes, et nous serrer le cou avec »elles.» Un homme qu'il n'estimait pas lui reprochait un jour d'avoir donné l'aumône à un prisonnier autrichien.... : «Je ne la refuse à »personne, répondit Parini, je la »ferais à un Turc, à un Juif, à »toi-même, si tu venais me la de- »mander.» On voulut l'obliger un jour à crier devant le théâtre, *mort aux aristocrates!* «Vive la »république! cria-t-il, et mort à »personne.» A l'arrivée des troupes autrichiennes à Milan, lorsque ses ennemis redoublèrent d'efforts pour lui faire perdre ses places, il refusa les offres d'un ami en disant : «Je demanderai »l'aumône, et je vivrai pour »l'exemple de la postérité et la »honte de mes concitoyens.» Le dernier jour de sa vie, il dicta encore à un de ses amis un sonnet contre les Autrichiens, alors maîtres du territoire de sa patrie. L'astronome Oriani, qui ne put pas obtenir du gouvernement autrichien de consacrer en public la mémoire d'un si illustre citoyen, lui fit, au retour de la république, élever à ses frais un monument sous les portiques du gymnase de Brera. Outre les ouvrages mentionnés dans le cours de cet article, Parini a laissé des éloges, des discours, des lettres, des poésies de toute espèce, des contes, et plusieurs programmes pour des sujets de peinture et de sculpture qui prouvent son goût et son imagination. La collection de ses œuvres fut publiée à Milan, en 1801, 6 vol. in-8°, par l'avocat Reina, qui a composé l'éloge de ce célèbre poète.

PARIS (N.), ancien garde-du-corps du roi Louis XVI, n'avait point attiré l'attention publique avant la révolution; une seule action l'a rendu fameux. Cédant à l'indignation que lui avait inspirée la condamnation du roi, il crut servir son parti, en im-

molant un des membres de la convention qui avaient voté la mort du monarque. Paris avait d'abord résolu, dit-on, de tuer le duc d'Orléans, et chercha vainement l'occasion de frapper ce prince, qu'il ne put approcher. Le 20 janvier 1793, il entra chez un restaurateur du Palais-Royal, nommé Février, et y reconnut un des hommes qu'il avait dévoués à la mort. Paris l'aborde aussitôt, lui demande : « N'êtes-vous pas Lepeletier de Saint-Fargeau? — Oui.—Vous avez voté la mort du roi?—Oui. » A l'instant il lui plonge dans le corps le sabre qu'il portait sous son manteau. Lepeletier expira peu de momens après. Au milieu du tumulte, Paris trouva le moyen de s'échapper, et sortit bientôt des murs de Paris. Son signalement fut répandu dans toute la France. Un décret de peine de mort fut porté contre quiconque lui donnerait asile. Après avoir erré quelques jours aux environs de Paris, il fut reconnu dans une auberge où il venait de se réfugier, et au moment où la force armée y entrait pour le saisir, il mit lui-même un terme aux poursuites, et se tua d'un coup de pistolet.

PARIS (Félix), greffier du tribunal révolutionnaire de Paris, embrassa la cause de la révolution avec enthousiasme, et se fit autoriser, en 1793, à prendre le nom de *Fabricius* pour quitter celui du garde-du-corps qui avait frappé Félix Lepeletier. Il n'est pas étonnant dès-lors qu'il se soit lié avec Danton; mais il l'est davantage qu'il fût à la fois membre de la société des *Jacobins* et de celle des *Cordeliers*. Dans le courant d'octobre, Hébert l'accusa aux jacobins d'avoir été dans son département pour y scruter sa conduite, et Momoro, pour fortifier l'accusation, ajouta que *Fabricius était un patriote de fraîche date*. Au moment où Robespierre voulait se débarrasser de Danton, Paris, qui eut connaissance de l'intrigue, fit tous ses efforts pour arracher celui-ci à son insouciance naturelle : le jour même de son arrestation il lui annonça qu'on devait se saisir de sa personne pendant la nuit, et le trouvant toujours incrédule, il le rejoignit à l'Opéra pour l'empêcher de rentrer chez lui; tout fut inutile. Danton s'obstina à regagner son domicile; il y fut arrêté, et de là conduit à l'échafaud. Paris fut incarcéré au 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794); mais ayant recouvré la liberté, il fut nommé greffier du tribunal révolutionnaire *régénéré*, et mourut sous le gouvernement directorial.

PARIS (P. L.), membre de la congrégation de l'oratoire et professeur de belles-lettres à l'époque de la révolution, en embrassa les principes avec exagération. Au mois de juillet 1792, il fut arrêté pour avoir provoqué l'insurrection contre Louis XVI, en s'écriant dans sa section : « C'est ici »un combat à mort entre Louis »XVI et la liberté. » Plusieurs sections de Paris réclamèrent contre la détention de Paris, et l'assemblée législative enjoignit au ministre de la justice de faire un rapport sur les poursuites exercées contre ceux qui l'avaient ordonnée. Paris sortit de prison. En

venant remercier l'assemblée de lui avoir rendu la liberté, il demanda la mise en accusation du juge-de-paix Duperon, qui avait lancé contre lui le mandat d'arrêt; il devint, peu de temps après, officier municipal de la ville de Paris. En 1793, le conseil-général de la commune le chargea d'écrire l'histoire de la journée du 31 mai, et lui adjoignit plusieurs écrivains qui partageaient ses opinions. Paris continua d'exercer les mêmes fonctions jusqu'au 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), mais alors il fut mis hors la loi comme complice de Robespierre; traduit au tribunal révolutionnaire le 11, il entendit son arrêt avec fermeté, et son courage ne se démentit pas dans ses derniers momens. Il a publié : 1° des *Odes* sur le globe aérostatique, sur l'électricité, et sur J. J. Rousseau, 1785; 2° les *Éloges* de Peiresc, du capitaine Cook, 1790; 3° un *Projet* d'éducation nationale.

PARIS (LE BARON MARIE-AUGUSTE), lieutenant-général, officier de la légion-d'honneur, né, en 1771, dans la commune de Villeneuve, arrondissement de Mirande, département du Gard, est mort à Perpignan, le 3 juin 1814. Il était fils d'un juge de la ville d'Auch. Sa mère, restée veuve avec une nombreuse famille, livrée entièrement à l'éducation de ses enfans, avait destiné Auguste Paris à l'état ecclésiastique. Son peu de vocation pour cet état lui fit quitter le séminaire, afin de se réunir à ses frères, qui avaient établi une maison de commerce à Bordeaux; mais l'invasion de la France par les Espagnols dérangea ces projets; il fut appelé à la défense de son pays, et un des bataillons de la Gironde vit les cinq frères Paris enrôlés dans la même compagnie. Auguste Paris, parvenu au grade de capitaine adjudant-major, fut détaché de l'armée des Pyrénées pour se rendre dans la Vendée. La destination de son bataillon ayant été changée à son passage à Rochefort, il fut mis à la disposition de Victor Hugues et embarqué pour les Iles-du-Vent. C'est avec ce bataillon que la Guadeloupe a été reprise sur les Anglais, et c'est à la tête de ce même bataillon que l'adjudant-major Paris donna de nouvelles preuves de son courage et de ses talens. Il était colonel lorsqu'il fut grièvement blessé à la prise du camp de Saint-Jean, où l'armée anglaise, commandée par le général Graham, fut obligée de mettre bas les armes; il fut élevé au grade de général de brigade par les commissaires du gouvernement, Victor Hugues et Lebas. Resté à la Guadeloupe sous les ordres des gouverneurs qui leur succédèrent, le commandement lui en fut confié après la déportation du général Desfournaux, par les habitans de cette île. De retour en France, il fut employé dans l'expédition de Flessingue et ensuite en Espagne. Sous les ordres du maréchal Suchet, il prit part à toutes les actions et à tous les siéges entrepris par ce maréchal dans la Catalogne, l'Arragon, et le royaume de Valence; il fut blessé à la célèbre bataille de Sagonte, qu'il décida en faveur de nos armes par une charge vigoureuse, à la tête de sa briga-

de. Le maréchal lui confia le gouvernement de Sarragosse. Le général Paris eut dans ce commandement de grandes difficultés à surmonter. Tour-à-tour attaquant et attaqué, il déploya une activité extraordinaire, et s'engagea dans des expéditions plus ou moins importantes, qui toutes tournèrent à l'avantage de l'armée. En 1813, abandonné à Sarragosse à ses propres forces, il fut le dernier à quitter le sol espagnol. Sa division ne se composait que d'un très-petit nombre de troupes, et tous les passages lui étaient fermés : cependant il ne se laissa point intimider par le général Mina à la tête de toutes ses bandes réunies. Après l'avoir quelque temps évité en employant tout l'art de la stratégie, il lui passa sur le corps, parvint sans perte au fort de Jaca, et fit sa jonction avec l'armée du maréchal Soult, à laquelle il resta attaché. Cette action lui mérita le grade de général de division, et le commandement de la 7e division de l'armée du maréchal Soult. Le général Paris s'opposa long-temps, avec de très-faibles moyens, aux entreprises de la grande division anglaise, commandée par le général major Hill. La bataille d'Orthez lui fournit bientôt les moyens de déployer son courage et son habileté accoutumés. Quoiqu'il souffrît beaucoup de ses blessures, il ne put consentir à prendre du repos dans les circonstances difficiles où la patrie se trouvait engagée. Il continua de prendre part avec la même activité à toutes les opérations de la retraite remarquable terminée par la bataille de Toulouse. A la paix, le général Paris fut rappelé avec sa division à l'armée du maréchal Suchet, à Narbonne et à Perpignan. Il mourut, jeune encore, dans cette dernière ville, par suite de ses blessures et des fatigues de la guerre. Le désintéressement et la modération du lieutenant-général Paris, dans l'exercice des fonctions et des gouvernemens qui lui furent confiés, lui ont acquis l'estime des ennemis qu'il avait à combattre. Il n'a laissé à sa veuve et à sa fille, retirées à la Martinique, d'autre fortune qu'une modique pension.

PARIS (Louis-Michel), naquit à Argentan en 1740, fit de bonnes études, et embrassa l'état ecclésiastique. Ayant refusé de prêter le serment exigé des prêtres en 1790, il fut obligé de quitter la France, et partit pour l'Angleterre le 11 septembre 1792. Il s'y consacra à l'instruction de la jeunesse, éleva d'abord une école à ses frais, où il réunit un grand nombre d'élèves. Lié avec l'abbé Carron, il ne quitta son établissement que pour aller contribuer aux succès de l'école que ce dernier avait fondée en faveur des enfans de familles françaises réfugiées à Londres. Pâris y resta deux années, pendant lesquelles il fit paraître une *Introduction à l'étude de la géographie*, et des *Élémens de grammaire française*. Ces deux ouvrages, écrits avec méthode et clarté, obtinrent un succès mérité. Pâris profita de la révolution du 18 brumaire an 8 pour revenir en France, et rentra dans le sein de sa famille le 3 décembre 1801. La carrière de l'instruction était devenue l'élément

de l'abbé Pâris; il y forma un pensionnat dont la réputation s'étendit au loin, et lui attira en peu de temps une foule d'élèves, ce qui décida le gouvernement à l'ériger, dès 1802, en école secondaire. Parmi les ouvrages qu'a publiés l'abbé Pâris, on cite particulièrement une jolie collection de 42 petites *Cartes élémentaires d'astronomie et de géographie*, in-18, gravées à Alençon par M. Godard, connu par la perfection avec laquelle il exécute ses gravures en bois; le texte a été imprimé sur le revers à Falaise, en 1807. Ce petit ouvrage très-instructif, ainsi que l'introduction à la géographie, allaient bientôt reparaître plus dignes de leur premier succès lorsque l'abbé Pâris mourut dans sa ville natale le 16 juin 1806.

PARIS (Pierre-Adrien), architecte, naquit à Besançon, en 1747. Son père, qui le destinait à suivre la carrière où il s'était distingué comme intendant des bâtimens de l'évêque de Bâle, lui donna les premiers principes du dessin. Les progrès du jeune Pâris lui rendirent bientôt nécessaire une instruction plus étendue : il fut envoyé à Paris, et placé sous la direction de Trouard, architecte du roi, qui lui fit suivre en même temps les cours de l'école d'architecture. A l'âge de 20 ans, il partit pour Rome, avec le titre de pensionnaire; il s'y appliqua à la numismatique et à l'archéologie, sans négliger néanmoins les monumens d'architecture, dont il dessina les plus remarquables. De retour en France, le premier usage qu'il fit de ses talens fut d'enrichir de riches dessins les *tableaux de la Suisse*, par La Borde, et le *Voyage à Naples*, de Saint-Non; ce qui le fit connaître assez avantageusement pour devenir, en 1778, dessinateur du cabinet du roi, architecte des économats. Il fut ensuite chargé de tous les détails des fêtes de Versailles, de Marly et de Trianon; il remplaça, peu de temps après, Soufflot à l'académie d'architecture, et partit une seconde fois pour l'Italie, d'où il revint avec une ample collection de dessins. Il avait été nommé pendant son absence architecte de l'Opéra; et l'on dut à son talent, depuis 1783, toutes les décorations qui furent exécutées à ce théâtre, dont plusieurs sont du premier mérite, telles que celles d'Armide, de Panurge, etc. Il donna encore le plan du beau portail de la cathédrale d'Orléans, dont il surveilla la construction. Pâris fut créé, en 1788, par Louis XVI, chevalier de Saint-Michel. Les lettres de noblesse qui lui furent expédiées sont conçues dans les termes les plus honorables. Aux approches des troubles de la révolution, il se retira dans un asile que l'amitié lui avait offert au château de Colmoulin, près du Hâvre. Sa santé, qui avait toujours été délicate, s'était de plus en plus affaiblie; il suivit le conseil qu'on lui donna de voyager pour se rétablir, et passa pour la troisième fois en Italie. La place de directeur de l'école de France était alors vacante par la mort de Suvée : il en fut chargé par *interim*. Quelque courte que fût son administration, elle se fit remarquer par les améliorations sensibles

qu'elle apporta au sort des pensionnaires. Assujétis à toutes les formes de la discipline militaire, leur traitement ne différait pas de celui des soldats dans une caserne. Pâris, dans un mémoire adressé au ministre de l'intérieur, fit valoir la nécessité de remettre en vigueur l'ancien réglement, et y proposa même certaines modifications, qui furent adoptées. L'estime qu'il avait su se concilier à Rome détermina les membres de la consulte à lui offrir la place de conservateur de la basilique de Saint-Pierre; quelque lucrative qu'elle fût, il ne balança pas à la refuser, déclarant qu'elle appartenait à un architecte italien, et désigna celui qu'il jugeait le plus digne de l'occuper. Il était enfin déterminé à revenir en France, pour y passer le reste de ses jours au sein de sa famille, lorsque le gouvernement français l'invita à traiter de l'acquisition des antiques de la villa Borghèse : Pâris accepta cette marque de confiance, se trouvant heureux de continuer à procurer à son pays une collection qui fait aujourd'hui le principal ornement du musée royal. En 1811, il dirigea encore, sur l'invitation qui lui en fut faite, les fouilles du Colisée, et dressa un plan de restauration de ce monument, le plus vaste que les anciens aient exécuté, après avoir dessiné avec exactitude toutes les parties que les décombres tenaient cachées. Rien ne le retenait plus en Italie en 1814, si ce n'est son attachement pour un ami qui lui était bien cher, le respectable d'Agincourt, alors malade, et auquel il avait fourni des dessins pour son histoire des arts ; il il craignait d'agraver son état, en s'éloignant de lui dans de telles circonstances; ce ne fut que trois ans après, lorsqu'il lui eut rendu les derniers devoirs, qu'il partit pour la France. Il arriva à Besançon, épuisé de fatigues, et affaibli par un genre de vie sévère, que rien ne le put jamais déterminer à changer. Ils'occupait depuis vingt ans d'un travail important sur les édifices anciens de l'Italie; il se hâta d'y mettre la dernière main, et put se féliciter de l'avoir terminé avant sa mort, arrivée le 1er août 1819. Cet artiste avait toutes les qualités qui procurent les succès: du goût, de l'imagination, beaucoup de connaissances, un caractère facile et liant. Les savans, les artistes, et les littérateurs les plus distingués de France et d'Italie, le connaissaient et l'aimaient. Il était habile architecte; mais il a trouvé peu d'occasions d'exercer ses talens en ce genre. On ne connaît de lui que le portail de la cathedrale d'Orléans, dont nous avons parlé, et quelques bâtimens particuliers. Il avait aussi donné les plans de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel et de l'hôpital de Bourg; mais il les a désavoués publiquement, parce que les constructeurs les avaient dénaturés, en y faisant des changemens essentiels sans sa participation. Il a traduit en français : *l'Agriculture des Anciens*, par Dickson, Paris, 1802, in-8°, 2 vol. fig., et l'*Agriculture pratique des différentes parties de l'Angleterre*, par Marshal, ibid., 1803, 5 vol. in-8°, et atlas. Il a laissé en manuscrit les traductions des *Observations sur le Vésuve*, par W.

Hamilton; du *Traité de la sobriété* par Carnaro; du *Voyage au nord de l'Angleterre*, par Arthur Young; et des *Lettres écrites de Barbarie*, par Jardin. Il existe aussi de cet artiste un *Recueil* de dessins et d'études d'architecture, se composant de 9 vol. très-grand in-folio; c'est en ce genre une des collections les plus précieuses. On a encore de cet artiste : *Examen des édifices antiques et modernes de la ville de Rome, sous le rapport de l'art*, etc., in-fol. avec des pl. L'auteur avait traité pour la publication de cet ouvrage avec un graveur célèbre qui, ne s'étant pas cru obligé de remplir les conditions convenues, s'est dessaisi du manuscrit en faveur des héritiers. *L'Amphithéâtre Flavien, vulgairement nommé le Colisée*, restauré d'après les détails encore visibles de la construction, etc., in-folio, 45 pl. Ce travail se trouve à la bibliothèque du roi, mais on en voit aussi une copie à la bibliothèque de Besançon, à laquelle Pâris a également légué ses livres, ses tableaux et ses antiques. Il existe un *catalogue* raisonné du cabinet de cet artiste, imprimé à Besançon, en 1821, in-8°, par l'ordre du conseil municipal; il est précédé d'une notice sur la vie de Pâris, et orné de son portrait, et de 5 planches qui représentent des antiques.

PARISEAU (Nicolas de), né à Paris, en 1753, d'une famille assez riche, y fit de bonnes études, et, en outre, son père lui ayant laissé le choix de la carrière qu'il devait suivre, le jeune Pariseau se consacra exclusivement à l'art dramatique, et fut nommé directeur des élèves pour la danse de l'Opéra; les soins qu'exigeait cette place, ne l'empêchèrent pas de composer pour plusieurs théâtres de la capitale un assez grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns eurent beaucoup de succès, et révèlent dans leur auteur l'habitude et l'entente de la scène, une certaine facilité à créer un sujet, à conduire une intrigue et à imaginer des ressorts comiques. Les bluettes échappées à la plume de cet écrivain, se distinguent en général par un style naturel qui ne manque ni de gaîté ni d'originalité. Il a donné : 1° au Théâtre-Français, *le Prix académique*, comédie en un acte, en vers, 1780; 2° au théâtre Italien, *la Veuve de Cancale*, parodie en 3 actes, en vers, de la Veuve du Malabar, tragédie de Lemierre, 3 octobre 1780; 3° *Adélaïde, ou l'Innocence reconnue*, pantomime en 3 actes, 1780; 4° au théâtre Italien, *Richard*, parodie de Richard III, tragédie de Rozoy, 1781; cette parodie est piquante et spirituelle ; on y applaudit surtout le couplet suivant : Richard, impatienté des refus de la princesse qui ne veut pas répondre à son amour, lui dit :

J'ai des procédés,
Et vous m'excédez !
Mais à la fin, moi, je tranche.
Je suis tout rond,
Et ma façon
Est franche :
Concluons donc
L'hymen où mon
Cœur penche.
Réfléchissez-y
Jusqu'à samedi :
Nous nous marierons dimanche.

5° Au théâtre Italien, *la Soirée d'été*, divertissement en un acte et en vaudevilles, 1782; 6° *la Dinde*

du Mans, comédie en un acte, en prose, 1783; 7° *les Deux font la paire, ou les Deux bottes de foin*, comédie en un acte, en prose, 1783; 8° *le roi Lie*, parodie en un acte, en vers, du Roi Léar, tragédie de Ducis, 1783; 9° au théâtre Italien, *le Bouquet et les étrennes*, comédie en un acte, en vers: le sujet de cette pièce est tiré d'un conte d'Imbert; 10° au théâtre Italien, *le Rendez-vous, ou les deux Rubans*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes; les airs de cette pièce furent faits avant les paroles. L'auteur de la musique l'ayant fait entendre sur des syllabes sans ordre ni suite, Pariseau eut la patience de les remplir. 11° *Julien et Colette*, comédie en un acte, en vers, 1788; 12° *Jean La Fontaine*, comédie en 3 actes, en prose, 1790. Pariseau rédigea dans les premières années de la révolution, le journal intitulé *la Feuille du jour*, journal qui renfermait une foule d'articles satiriques, dans lesquels Pariseau attaquait vivement les doctrines du moment; devenu suspect par ses opinions, il fut arrêté pendant le régime de la terreur, et enfermé au Luxembourg; la ressemblance de son nom avec celui de M. Parisot (*voyez* ce nom), ancien capitaine de la garde constitutionnelle du roi, qui se réunit aux Suisses pour défendre le château des Tuileries le 10 août, le fit comprendre dans une conspiration dite des prisons, et il périt victime de la tyrannie en 1793. Quelques-uns de ses amis qui n'avaient cessé de faire des démarches pour lui, et qui ignoraient son funeste sort, obtinrent enfin du comité de salut-public, et peu après le 9 thermidor, sa mise en liberté. Impatiens d'embrasser cet infortuné, d'aller briser ses fers, ils volent au Luxembourg, demandent que les portes soient ouvertes à leur ami. Quelle est leur surprise! quelle est leur douleur! on leur apprend que deux jours auparavant Pariseau avait péri sur l'échafaud sous le nom et le titre de *Parisot, capitaine de la garde royale*.

PARISET (Étienne), médecin et littérateur, est né en 1770, à Grands, dans l'ancienne Champagne. Ses parens, hors d'état de lui donner une éducation soignée, l'envoyèrent à l'âge de 16 ans, à Nantes, chez un oncle, parfumeur. Il profitait de ses momens de loisirs pour se livrer à l'étude, et deux ans après, en 1788, admis au collége de l'Oratoire, il y parut un des meilleurs écoliers de rhétorique. Forcé, en 1792, de partir pour les frontières, il fit, l'année suivante, la guerre de la Vendée, pendant laquelle, à ce qu'on prétend, il rédigea les pétitions qui servirent de base au rapport du conventionnel Pons-de-Verdun, en faveur de Mme de Bonchamp, femme du célèbre général de ce nom; ainsi il eut le bonheur de contribuer à sauver la vie de cette dame. De retour à Nantes, il se livra à l'étude de la médecine, et obtint, au concours de l'école de Santé, la place d'élève qui venait d'être créée. Il soutint, en 1805, pour obtenir le titre de médecin, une thèse sur les *Hémorragies utérines*. Quelques années après, il fit des *Cours de physiologie et d'idéologie* à l'Athénée de Paris. En

1820, il s'était manifesté à Cadix, une maladie dans laquelle on crut apercevoir les symptômes d'une contagion meurtrière ; M. Pariset se rendit dans cette ville avec le jeune Mazet, son ami, et pour ainsi dire, son élève. Il a bientôt reconnu le caractère du mal qu'il se proposait de combattre, et le juge moins dangereux qu'on ne le croyait. Les craintes qu'avait éprouvées Cadix en 1820, furent ressenties à Barcelonne, l'année suivante, et eurent un effet plus terrible. M. Pariset partit accompagné de Mazet, et de deux autres de ses confrères ; par une fatalité des plus déplorables, ce fut à Mazet qu'il donna, en quelque sorte, ses premiers soins, et il eut la douleur de le voir périr, après 10 jours de maladie. Le genre de cet ouvrage ne nous permet pas de discuter la part qui revient à M. Pariset dans la gloire acquise par la commission qui fut envoyée à Barcelonne. Nous dirons simplement qu'à son retour dans sa patrie, il fut comblé des faveurs du gouvernement. Il devint censeur et membre de la société des bonnes-lettres. M. Pariset a traduit plusieurs ouvrages d'Hippocrate, ce sont : 1° *Hippocratis de morbis vulgaribus libri primus et tertius integri*, 1811, in-32 ; 2° des notes dans le *Formulaire magistral*, de M. Cadet-Gassicourt; 3° *Aphorismes d'Hippocrate*, latin-français, traduction nouvelle, 1817, 2 vol. in-32. M. Pariset est aussi l'un des rédacteurs du *Journal de Médecine*. Il a fourni à plusieurs journaux, et notamment au *Spectateur politique et littéraire*, et au *Dictionnaire des sciences médicales*, différens articles; il est secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine, et chevalier de Saint-Michel et de l'ordre royal de la légion-d'honneur.

PARISI (Joseph), lieutenant-général du génie, grand'croix de l'ordre militaire de Saint-Georges, membre de l'académie royale des sciences, et de l'institut d'encouragement de Naples, des académies italienne, Ionienne, etc., naquit à Moliterno en Basilicate le 27 mars 1745, d'une famille inscrite à l'ordre de la noblesse de Cosenza. Après avoir étudié les mathématiques, la philosophie et le droit sous le célèbre Genovesi, et sous d'autres habiles maîtres, M. Parisi prit le parti des armes; il servit d'abord dans un régiment d'artillerie, et ensuite dans le corps du génie. En 1781, il publia un ouvrage intitulé : *Elementi dell' architettura militare*, en 4 vol. in-8°, dont il parut une nouvelle édition en 1802. Cet ouvrage donna une bonne opinion des talens de l'auteur, qu'on jugea digne d'aller examiner les progrès que l'art militaire avait faits en Allemagne. Il y fit un séjour de trois ans, qui lui servirent à étendre le cercle de ses connaissances. A son retour dans sa patrie, il fut promu au grade de colonel, et chargé de l'organisation d'une école militaire dont la direction lui fut confiée. En 1796, le roi de Naples le plaça à la tête de l'état-major de l'armée qu'il avait improvisée pour couvrir les frontières de son royaume; deux ans après il l'éleva au grade de maréchal-de-camp, et le nomma quartier-maître-général de l'ar-

mée confiée au général Mack. M. Parisi se déclara contre la guerre, et eut même le courage de prédire à la reine Caroline la funeste issue de cette campagne, à laquelle la cour de Naples se préparait contre la France : « Soixante ans de paix, lui disait-il, nous rendent inhabiles à la guerre. » Sous les règnes de Joseph Bonaparte et de Joachim Murat, le général Parisi a occupé les places les plus éminentes à la cour et à l'armée. Il était conseiller-d'état, inspecteur-général du génie et de la garde nationale, gouverneur des pages, et décoré du grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles. Au retour du roi Ferdinand, le général Parisi, destitué de toutes ces fonctions, se retira au sein de sa famille, où il se consola de sa disgrâce, dans l'étude et par les souvenirs d'une vie sans remords et sans honte. En 1820, il quitta de nouveau sa retraite, se rendant aux vœux de ses amis et de ses concitoyens, qui l'appelaient à faire partie du gouvernement provisoire, nommé par le roi lorsqu'il donna une constitution à ses peuples. C'est de l'école militaire fondée par ce général que l'on a vu sortir tant de bons officiers, qui déplorent comme lui de ne pas appartenir à une armée.

PARISOT (Jacques-Théodore), officier de marine, né à Paris, le 20 mai 1785; se destinant, dès sa première jeunesse, à la carrière des armes, que son père avait honorablement parcourue, il n'en cultiva pas moins, avec soin, les heureuses dispositions dont il était doué pour les lettres et les sciences. Après avoir fait de bonnes études dans les grandes écoles nationales, il entra, à l'âge de 15 ans, au service de la marine, en qualité d'aspirant, grade auquel ses connaissances théoriques lui donnaient droit. Il fut bientôt promu à celui d'officier, et dans un corps où l'avancement, à cette époque, n'était rien moins que rapide, il parvint, à l'âge de 28 ans, sans autre recommandation que celle de ses services, au grade de lieutenant de vaisseau. Depuis 5 ans, il en avait déjà le rang, ayant été nommé au commencement de 1807, capitaine-adjudant-major d'un bataillon de marins. M. Parisot eut part à plusieurs combats pendant la guerre maritime que vint suspendre, pour quelques mois, la paix d'Amiens, et après la rupture de cette courte trève, il se fit remarquer de nouveau dans diverses occasions où la flotte de Boulogne eut à combattre les croisières anglaises. Employé ensuite sur la flotte de l'Escaut, il se distingua, en 1809, lors de l'expédition que les Anglais tentèrent à l'embouchure de ce fleuve, et plus particulièrement encore lors de leur nouvelle tentative contre la place d'Anvers, en 1814. Pendant le bombardement de ce port, le gouverneur Carnot lui avait donné le commandement d'un des principaux bastions où se trouvaient des batteries de pièces de 18 et de mortiers, qui firent le plus grand mal aux ennemis; pour le récompenser des services qu'il n'avait cessé de rendre, le gouverneur lui confia le commandement d'un des forts extérieurs de la place, qu'il défendit

jusqu'à la fin du siége. Après les évènemens de 1815, M. Parisot se vit tout-à-coup arrêter dans sa carrière militaire, à l'âge de 32 ans. Le vicomte Dubouchage, alors ministre de la marine, ne jugea point à propos de conserver à l'état un pareil officier, et il ne fut point compris dans la nouvelle organisation du corps de la marine, dont ce ministre présenta le projet au roi. Des hommes dont le même ministre connaissait sans doute le mérite, et beaucoup d'autres qui avaient servi dans l'étranger, furent alors employés de préférence : M. Parisot n'eut même ni pension ni retraite. Il supporta, avec courage, une disgrâce ministérielle, qu'il partageait d'ailleurs avec plusieurs officiers des plus distingués de son arme, comme lui bons militaires, mais peu courtisans. Les lettres qu'il n'avait pas cessé de cultiver devinrent son unique consolation. A la connaissance approfondie des diverses parties de l'art de la guerre, M. Parisot joint celle des principales langues de l'Europe. Il a fourni des renseignemens précieux pour la partie maritime, ainsi que des notices et des articles à plusieurs ouvrages publiés depuis 1815, tels que *Victoires et Conquêtes; Annales des faits et des sciences militaires*, etc. On lui doit aussi la traduction de quelques romans anglais, tels que *Florence Macarthy*, de lady Morgan, le *Château de Kenilworth*, de Walter Scott, et d'autres ouvrages plus importans, notamment les *Views of America*, de miss Wright, *The Elements of political economy*, de J. Mill, et les fameuses *Letters of Junius*, qui ont paru en 1823. Dans ce dernier ouvrage, le traducteur eut à reproduire en notre langue, les mâles beautés d'un patriote anglais, dont le nom est resté ignoré, mais dont la plume fit pâlir plus d'une fois les ministres prévaricateurs de son pays. Ces lettres, comme on sait, ont survécu aux circonstances qui les firent naître, et sont encore aujourd'hui citées en Angleterre comme des chefs-d'œuvre. En rendre les pensées dans toute leur concision, et les éloquentes expressions en toute leur énergie, n'était point une tâche facile; M. Parisot s'en est acquitté avec succès. Il a aussi coopéré depuis plusieurs années, à la rédaction de journaux, et autres ouvrages périodiques, au *Mercure de France*, jusqu'à ce qu'il cessât de paraître sous ce titre; à l'ancien *Diable boiteux*, à la *Renommée*, etc. Il est aujourd'hui l'un des rédacteurs du journal *le Courrier français*, et de *l'Encyclopédie moderne*, publiée par M. Courtin.

PARISOT (N.), membre du conseil des cinq-cents et de la légion-d'honneur, était, avant la révolution, avocat au parlement de Paris, et attaché comme conseil à la maison de Soubise, et, en la même qualité, à l'administration des fermes générales. Il fut nommé, en 1792, capitaine de la garde constitutionnelle du roi, et concourut à la défense du château lors des événemens du 10 août. Grièvement blessé, il dut la vie à quelques grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, qui l'enlevèrent des cours du château. A peine rétabli, il donna de

nouvelles preuves d'attachement à la famille royale : il vendit son argenterie et en fit remettre le montant à madame Élisabeth, sœur du roi (*voyez* ÉLISABETH). Cette auguste princesse ne put lui témoigner sa gratitude, qu'en lui adressant quelques mots tracés avec la pointe d'une épingle. Après la mort du roi, et ayant tout à craindre de la haine de ses ennemis, il quitta la France. Il était à peine éloigné, qu'un rédacteur de la *Feuille du jour*, portant à peu près son nom (*voyez* PARISEAU), fut condamné à mort, bien qu'il prouvât qu'il n'avait pas servi dans la garde constitutionnelle et qu'il fût, enfin, étranger à l'individu que l'on poursuivait. Parisot reparut après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), et devint, en 1797, membre du conseil des cinq-cents. Il s'y montra sage et modéré, et échappa au coup d'état du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Opposé à la journée du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut exclu du nouveau corps-législatif. Depuis cette époque jusqu'au retour de la famille royale, en 1814, il vécut loin de Paris, étranger aux affaires publiques. Il reçut du roi la décoration de la légion-d'honneur, et fut admis au conseil de Mme la duchesse douairière d'Orléans ; il en était encore membre lorsqu'il mourut en 1816.

PARK (*voyez* MUNGO-PARK).

PARKER (SIR HYDE), amiral anglais, fut destiné de bonne heure au service de mer. Il se fit remarquer dans plusieurs circonstances, et parvint rapidement aux premiers grades. Promu au grade de vice-amiral, il fut constamment employé contre la France, soit en Amérique, soit dans la Méditerranée. Il se signala particulièrement, le 14 février 1797, à la bataille gagnée par lord Saint-Vincent sur la flotte espagnole; la commune de Londres lui envoya des lettres de bourgeoisie dans une boîte d'or de la valeur de 100 guinées. Néanmoins, au mois de novembre 1801, il fut mis en jugement pour avoir expédié aux Indes-Occidentales, sans un ordre positif, les bâtimens l'*America* et la *Cléopâtre;* mais la cour martiale, devant laquelle il comparut, l'acquitta honorablement. Il mourut, en décembre 1802, dans sa terre du comté de Surrey.

PARKER (WILLIAM), capitaine de vaisseau anglais, entra, très-jeune encore, dans la marine, et mérita par ses services le commandement d'un vaisseau. La guerre de la révolution française lui fournit plusieurs occasions de se distinguer, notamment le 28 mai 1794, où il soutint, avec l'*Audacieux*, de 74, un combat contre le vaisseau français la *Bretagne*, de 112 canons. Le lendemain, il eut un nouvel engagement avec une frégate et deux corvettes. Il courut se réparer dans le port de Plymouth, et se trouva à la bataille que livra, le 1er juin, l'amiral Howe. Le capitaine Parker qui était aussi à l'attaque devant Boulogne en septembre 1801, y reçut une blessure grave, dont il mourut peu de jours après.

PARKER (SAMUEL), évêque de l'église épiscopale des états de Massachussetts, naquit à Portsmouth, dans le New-Hampshire,

en 1745; fit ses études au collége d'Harvard, y prit ses grades en 1763, et se livra pendant 9 ans à l'instruction de la jeunesse, à Newburg et dans d'autres villes. En 1773, il fit le voyage d'Angleterre pour y prendre les ordres; il les reçut de l'évêque de Londres, et retourna sur-le-champ à Boston, où on le nomma, en 1774, ministre assistant de l'église de la Trinité, dont il devint recteur, en 1779. Tous les ecclésiastiques épiscopaux avaient abandonné la contrée pendant la guerre de l'indépendance; Parker, resté seul à son poste, préserva, par l'ascendant de son mérite et par sa fermeté, son église de la dispersion. Quelques années après, il fut mis à la tête des églises épiscopales du pays des Massachussetts, poste devenu vacant par la mort de l'évêque Bass; mais il ne l'occupa que quelques mois, la mort l'ayant surpris inopinément à Boston, le 6 décembre 1804. Sa mort laissa des regrets dans la contrée qu'il avait habitée; il s'y était rendu recommandable par ses nombreux actes de bienfaisance. Il avait publié, en 1797, un choix de *Sermons* et quelques *discours* de circonstance, etc.

PARKER (Richard), chef de la révolte qui éclata, en 1797, à bord de l'escadre anglaise, naquit, en 1760, à Exator. Il avait reçu une assez bonne éducation, et était entré dans la marine en qualité de surnuméraire, à l'époque de la guerre d'Amérique. A la paix, il se maria avantageusement, mais il eut bientôt dissipé la fortune de sa femme; réduit alors à contracter des dettes, qu'il ne put acquitter, il fut mis en prison à Edimbourg. La résolution que prirent, dans cet intervalle, les différens comtés de lever des matelots pour la marine royale, lui fournit une occasion de briser ses fers. Il s'enrôla pour être libre, et fut conduit à Nore, où il monta à bord du *Sandwich;* il ne tarda pas à s'y faire remarquer par des propos séditieux, et des provocations contre les officiers; elles brisèrent peu à peu les liens de la discipline, et lui acquirent toute la confiance des matelots. Bientôt la révolte éclata sur toute la flotte, et ses nombreux partisans l'en nommèrent amiral. Il montra dans cette circonstance une dignité et une résolution qui surprirent tous ceux qui en furent témoins, et il ne parut nullement étranger à des fonctions si importantes et si nouvelles pour lui. Cette fièvre d'insurrection se calma enfin; la crainte du châtiment fit naître des réflexions, et Parker s'apercevant que son rôle était fini, se livra lui-même, le 13 juin, entre les mains de quatre de ses camarades, ne leur demandant que de le garantir des insultes des matelots qui s'étaient refusés à reconnaître son autorité. On l'embarqua alors, sous escorte, dans une chaloupe, et le peuple, à son débarquement, l'accueillit à coups de sifflets. *Ne me sifflez pas, je me justifierai,* s'écria-t-il douloureusement. Déposé d'abord à Maidsthone, il fut bientôt transféré à Sheerness. Sept jours entiers furent employés à lui faire subir différens interrogatoires, dans lesquels rien ne fut épargné pour découvrir les moteurs secrets de l'insurrection : ses aveux ne procurèrent aucun éclair-

cissement. Le 22 juin, on entendit plusieurs témoins, qui tous déposèrent contre lui. Son caractère ne se démentit pas un seul instant; il répondit à tout avec autant de noblesse que de fermeté. Sur la fin du mois, il fut condamné à être pendu. Il entendit son arrêt sans rien perdre de sa tranquillité, et assumant seul le crime qu'il allait expier, il sollicita l'indulgence de ses juges en faveur des autres matelots qui avaient pris part à l'insurrection. L'exécution eut lieu le 30 juin, près de Sheerness, à bord du *Sandwich*. Il conserva jusqu'au dernier moment la plus parfaite résignation. Son corps fut ensuite exposé sur l'île de Cheppi, vis-à-vis de la rade du Nord.

PARKES (Samuel), savant chimiste, né en Angleterre, est auteur de plusieurs ouvrages estimés. Son *Catéchisme chimique*, publié à Londres en 1806, in-8°, était, en 1812, à sa cinquième édition. On a encore de lui: *Rudimens de chimie et récits de quelques expériences nouvelles*, 1809, in-18; et *Essais chimiques sur divers sujets*, 1815, 5 vol. in-12. M. Parkes est membre des sociétés linnéenne et géologique, de la société des antiquaires de Perth, etc., etc. Il est propriétaire d'une grande manufacture de produits chimiques, près de Londres.

PARKHURST (Jean), ministre de l'église anglicane, naquit, en 1728, à Catesby-House, comté de Northampton, et mourut, le 21 février 1797, à Epsomen-Surrey. Il était très-instruit, et dès 1753, il avait écrit contre Wesley. Depuis 1762, il a fait successivement paraître: 1° Son *Dictionnaire hébreu*, sans points, précédé d'une *Grammaire hébraïque et chaldaïque*, également sans points: une cinquième édition de cet ouvrage, généralement estimé, a été publiée à Londres, gros in-8°, en 1802; 2° un *Lexique grec et anglais du Nouveau-Testament*, précédé d'une *Grammaire grecque*: la première édition de 1764, in-4°, a été suivie de plusieurs autres; 3° la *Divinité et la préexistence de Jésus-Christ, prouvées par l'Ecriture;* ouvrage particulièrement dirigé contre Priestley. On trouve encore une *Lettre* curieuse de Parkhurst, sur la confusion des langues à Babel; elle a été insérée dans le *Gentleman Magazin*, du mois d'août 1797. Ce savant était aussi recommandable par ses vertus que par ses vastes connaissances.

PARMENTIER (Antoine-Augustin), inspecteur-général du service de santé, membre de l'institut, naquit, en 1737, à Montdidier, département de la Somme, d'une bonne famille de bourgeoisie. Étant bien jeune encore, il perdit son père et ne put être placé au collége par le défaut de fortune de sa famille; mais sa mère, dont l'éducation avait été très-soignée, lui enseigna les élémens des langues française et latine, leçons que sa situation pénible ne lui permit pas de continuer. Parmentier fut mis, en 1755, en apprentissage chez un apothicaire de Montdidier. Ses heureuses dispositions firent sentir la nécessité de l'envoyer à Paris, où il pourrait avec plus d'avantages se livrer aux études de cette profession.

6.

Page 34



Parmentier.

Placé chez un pharmacien de ses parens, puis employé comme pharmacien dans les hôpitaux de l'armée de Hanovre, il fixa par son zèle et son aptitude l'attention de Bayen, pharmacien en chef, qui le présenta à M. de Chamousset, intendant-général des hôpitaux. « Stimulé, disent quelques-uns de ses biographes français et étrangers, par ses vertueux maîtres, il profita avec ardeur de toutes les sources d'instruction qui s'offrirent à lui, visitant les fabriques dans les villes, travaillant dans les laboratoires des pharmaciens habiles, et observant à la campagne les pratiques des fermiers. Fait cinq fois prisonnier, et transporté dans des lieux éloignés, il apprit alors, par sa propre expérience, jusqu'où peuvent aller les horreurs du besoin, ce qui alluma peut-être en lui ce beau feu d'humanité dont il a été animé durant sa longue carrière. » La paix de 1763 ramena à Paris ce jeune et habile praticien, qui, pour augmenter ses connaissances dans les différentes parties de son art, suivit les leçons des Nollet, Rouelle, Antoine et Bernard de Jussieu. En 1766, il remporta au concours une place inférieure (mais vivement disputée) de pharmacien, vacante à l'hôtel royal des Invalides. Ses supérieurs, frappés de son instruction et de son zèle infatigable, obtinrent du roi, en 1772, la place de pharmacien en chef, dont il ne toucha que les émolumens, les sœurs de la charité, en possession, depuis la formation de cet établissement, de la direction de la pharmacie, étant parvenues à conserver les droits dont elles voulaient la possession exclusive. Libre, contre son espérance, de disposer de tout son temps, il se livra à des travaux d'utilité domestique. Quelques années auparavant, en 1769, une disette générale avait déterminé l'académie à proposer un prix pour le meilleur mémoire qui signalerait les végétaux capables de suppléer aux plantes céréales, Parmentier remporta ce prix. *La pomme de terre*, transplantée du Pérou en Europe dès le 15e siècle, devint l'objet de sa constante prédilection; il la recommanda avec une persévérance infatigable; combattit les préjugés qui la repoussaient depuis plus de deux siècles, d'abord parce qu'on prétendait qu'elle était susceptible d'engendrer la lèpre, ensuite parce qu'elle pouvait être la cause de fièvres nombreuses, et vit enfin, mais non sans peine, triompher cette utile racine. Non-seulement il avait démontré que l'on pouvait trouver un aliment délicat dans la fécule de la pomme de terre, naguère exclusivement livrée aux animaux, mais encore qu'elle n'appauvrissait point, comme on le prétendait, le terrain où elle était semée, et qu'elle triomphait même des terres les plus ingrates. Pour parvenir à ces principaux résultats, il sollicita de Louis XVI et obtint 54 arpens de la plaine des Sablons, dont l'entière stérilité n'avait encore pu être vaincue. Le terrain ensemencé, il attend patiemment que la germinaison vienne justifier ses espérances et ses promesses que l'on jugeait illusoires. Les fleurs paraissent enfin, et Parmentier enchanté se hâte d'en former un bouquet dont

il est admis à faire un hommage solennel au roi, qui protégeait son entreprise. Louis XVI en pare aussitôt sa boutonnière, et par son suffrage royal détermine celui des courtisans. La province voulut jouir des avantages de cette utile tentative, que Parmentier renouvela avec le même bonheur dans la plaine de Grenelle. Il fit aux Invalides, avec un succès parfait, et en présence de Franklin, l'essai d'un procédé pour obtenir « un pain savoureux de la pulpe et de l'amidon de la pomme de terre combinés à égale portion, sans aucun mélange de farine. » Parmentier enseigna aux pâtissiers de Paris, avec son désintéressement ordinaire, le secret de fabriquer le gâteau ou biscuit de Savoie, qui a pour base l'amidon de pommes de terre. Enfin on raconte qu'il donna un dîner « dont tous les apprêts, jusqu'aux liqueurs, consistaient dans la pomme de terre, déguisée sous vingt formes différentes, et où il avait réuni de nombreux convives : leur appétit ne fut point en défaut, et les louanges qu'ils donnèrent à l'amphitrion tournèrent à l'avantage de la merveilleuse racine. » Ces succès répandirent le nom de Parmentier et de sa plante chérie dans toutes les parties de l'Europe. M. François de Neufchâteau proposa de substituer au nom impropre de la *Pomme de terre*, celui de la *Parmentière*. En effet, le nom de ce célèbre agronome et celui de ce végétal, sont devenus inséparables dans la mémoire des amis des hommes. Le peuple même les avait unis, mais ce n'était pas toujours avec reconnaissance, car lorsqu'à certaine époque de la révolution M. Parmentier fut proposé pour une place municipale, un des votans s'opposa à son élection, en s'écriant avec colère : « *Il ne nous fera manger que des pommes de terre ; c'est lui qui les a inventées.* » Au surplus, c'est aux hommes de l'art à consigner dans les fastes de la science et de l'utilité publique, à signaler enfin tous les services que Parmentier a rendus dans les différentes fonctions qu'il a remplies. Son humanité a toujours été égale à ses talens. Le gouvernement directorial le nomma, en 1796, membre de l'institut. Sous le gouvernement consulaire, il devint président du conseil de salubrité du département de la Seine, et fut confirmé dans ses fonctions d'inspecteur-général du service de santé et d'administrateur des hospices, qui lui avaient été précédemment confiées. Parmentier mourut généralement regretté, le 17 décembre 1813. Voici le portrait moral et physique que l'on a fait de cet excellent citoyen. « Partout, ce qui pouvait être utile avait droit d'exciter son attention, d'exercer son activité ; partout où l'on pouvait travailler beaucoup, rendre de grands services et ne rien recevoir, partout où l'on se réunissait pour faire du bien, il accourait le premier, et l'on pouvait être sûr de disposer de son temps, de sa plume, et au besoin, de tout ce qu'il possédait. Une taille élevée et restée droite jusqu'à ses derniers jours, une figure pleine d'aménité, un regard à-la-fois noble et doux, de beaux cheveux blancs comme la neige semblaient faire de ce respectable vieillard l'image de la bonté et de la vertu. » M. Cuvier, au

nom de l'institut, M. Silvestre, au nom de la société d'agriculture, et feu Cadet-de-Gassicourt, au nom de la société de pharmacie, ont fait l'*Éloge de Parmentier.* Nous allons donner, d'après la *Bibliographie agronomique*, une liste abrégée des ouvrages de ce célèbre agronome, sur le mérite littéraire desquels on doit peu s'arrêter, mais qui, sous le rapport de l'utilité, sont presque tous dignes de fixer l'attention; ce sont : 1° *Examen chimique des pommes de terre*, Paris, 1773, in-12; 2° *Manière de faire le pain de pommes de terre sans mélange de farine*, Paris, 1799, in-8°; 3° *Recherches sur les végétaux nourrissans qui, dans les temps de disette, peuvent remplacer les alimens ordinaires*, Paris, 1781, in-8°; 4° *Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et du topinambourg*, Paris, 1789, in-8°; 5° *Récréations physiques, économiques et chimiques de Model*, Paris, 1774, 2 vol. in-8°, avec des observations de Parmentier, notamment sur les champignons; 6° *Avis aux bonnes ménagères des villes et des campagnes sur la manière de faire le pain*, Paris, 1774, reproduit, en 1778, sous le titre suivant : 7° *le Parfait boulanger*, ou *Traité complet sur la fabrication et le commerce du pain*, Paris, 1778, in-8°; 8° *Traité de la châtaigne*, Paris, 1780, in-8°; 9° avec M. Cadet-de-Vaux, *Recueil de pièces concernant les exhumations faites dans l'enceinte de l'église Saint-Éloi de Dunkerque*, en 1784; 10° *Le maïs ou blé de Turquie, apprécié sous tous ses rapports*, 3e édition, Paris, imprimerie impériale : la 1re édition avait paru, en 1785, à Bordeaux; 11° *Instruction sur les moyens de suppléer à la disette des fourrages, et d'augmenter la subsistance des bestiaux*, 1785; 12° *Chimie hydraulique de Lagaraye*, 1785, nouvelle édition avec des notes de Parmentier, dans lesquelles il présente des observations sur celles de nos plantes indigènes d'où l'on peut retirer une fécule bleue comparable à l'indigo; 13° *Dissertation sur la nature des eaux de la Seine*, avec des remarques sur les propriétés physiques et économiques de l'eau en général, à Paris, 1787; 14° *Instruction sur la conservation et les usages de la pomme de terre*, publiée par ordre du gouvernement, 1789; 15° *Économie rurale et domestique* dans la *Bibliothèque des Dames*, 1790, 8 vol. in-18; 16° *Précis d'expériences et d'observations sur les différentes espèces de lait, considérées dans leurs rapports avec la chimie, la médecine et l'économie rurale*, Strasbourg, 1799, in-8°; 17° *Mémoire sur le sang*, Paris, 1791, in-4° : ces deux derniers ouvrages, composés en société avec M. Deyeux (*voy.* ce nom), furent couronnés par la société de médecine, en 1790 et 1791; 18° plusieurs *Rapports* au ministre de l'intérieur : les plus remarquables sont ceux sur les *soupes à la Rumford* et sur la *substitution de l'orge mondé au riz*, avec des observations sur les soupes aux légumes ou à la Rumford; 19° *Code pharmaceutique*, 1807, 3e édition; 20° *Instructions sur les sirops et conserves de raisins destinés à remplacer le sucre*, de 1808 à 1811; 21° *Nouvel aperçu des résultats obtenus de la fabrique des sirops et conserves de*

raisins, 1813, in-8°; 22° enfin il a donné un grand nombre d'*Articles* au *Cours d'agriculture de l'abbé Rozier*, à la *Bibliothèque physico-économique*, au *Journal de physique*, à l'*Encyclopédie par ordre de matières*, au *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, édition de M. Huzard, au *Bulletin de pharmacie*, au *Traité théorique et pratique sur la culture de la vigne*, etc., etc.

PARNY (Évariste-Désiré-Desforges, chevalier de), naquit à l'île Bourbon. C'est le plus parfait des poètes érotiques que la France ait produits. A une époque où la faveur et la prétention se partageaient l'empire de la poésie légère, il fonda, entre Dorat et Desmahis, une école de poésie naturelle et brillante, où toute la pureté du goût, toute la grâce du bon ton, s'unissaient à l'abandon du sentiment. A 9 ans, il quitta les champs que le soleil du tropique brûle et féconde, et vint faire ses études à Rennes. Dégoûté des travaux pédantesques qu'on lui imposait, il fut un écolier paresseux; et bientôt son âme, qui avait besoin d'enthousiasme, se livra tout entière aux idées mystiques. On l'arrêta dans le cours de ses dévotions; on lui défendit la lecture de la Bible. Il ne tarda pas à changer de passion, et se livra au plaisir avec la même exaltation qu'il avait portée dans sa prétendue vocation religieuse. Devenu militaire, il partit pour l'île Bourbon, où il connut Éléonore B***, jeune créole, moins belle que jolie, et qui possédait surtout la grâce,

Cette grâce plus belle encor que la beauté.

Éléonore avait treize ans; Parny en avait vingt. Il employa auprès d'elle et le langage de la passion ardente qu'il ressentait, et toutes les ressources de la séduction : le cœur d'Éléonore fut sa récompense; il ne lui fut pas permis de lui donner son nom, et sa maîtresse devint l'épouse d'un autre. Notre littérature ne connaissait point l'élégie érotique : Parny écrivit en vers harmonieux le roman de ses amours. Ses accens étaient purs comme la nature, ardens comme la passion. Les chants maniérés de Pezay, de Cubières et de toute l'école de Dorat, disparurent devant la poésie facile et gracieuse de Parny : c'était la voix du rossignol qui se faisait entendre au milieu des accens factices de ces oiseaux que l'on instruit à contrefaire la voix humaine. C'est en vain qu'un critique sans âme, La Harpe, osa placer au-dessus de Parny, du poète de l'amour, Bertin, le poète des bonnes fortunes. Bertin avait versifié avec soin, et quelquefois avec bonheur, les nombreux souvenirs de sa vie galante. Parny avait imprimé à ses poésies tout le naturel et toute l'ardeur de la volupté : c'était de lui que l'on pouvait dire comme de Sapho : *spirant commissi calores... æoliæ fidibus puellæ.* Le chevalier de Parny avait déjà marqué sa place au premier rang des poètes élégiaques, lorsque des affaires de famille le rappelèrent à l'île Bourbon : pendant ce temps, son frère, occupé d'un autre genre de gloire, faisait ses preuves de noblesse, pour entrer dans les carrosses du roi. A son retour, le poète voyageur publia sa jolie épître aux Insurgens, qui ne fit pas fortune à la cour. Les plaisirs le ber-

cèrent jusqu'au moment où la révolution éclata. Il en adopta les principes. « Elle ne m'ôte, disait-il, »ni places, ni préjugés, ni pen»sions. » Cependant il avait écrit un joli poëme sur les amours des reines de France, poëme qu'il brûla, par une loyauté et une délicatesse bien rares, lorsqu'il vit renverser les idoles de la monarchie. Le peu de fortune qu'il possédait fut entraînée dans le déluge des assignats. Employé dans l'intruction publique, nommé administrateur du théâtre des Arts, il vécut dans un état de médiocrité, quelquefois si voisin de l'indigence, que les secours de deux amis généreux (M. François de Nantes et le général Macdonald) soulagèrent souvent sa détresse. Les troubles de la révolution commançaient à se calmer lorsqu'il publia sa *Guerre des Dieux,* poëme que la pudeur hésite à nommer, que la dévotion voit avec scandale, mais qui ne le cède qu'à la *Pucelle* de Voltaire pour l'imagination, la verve et le coloris brillant de grâce, de satire et d'esprit. Napoléon, qui voulait rassurer les esprits sur l'espèce d'indifférence en matière de religion, dont il avait fait preuve en Égypte, fit rayer le nom du poète impie de la liste des candidats à la place de bibliothécaire des Invalides. Nommé membre de l'institut en 1803, il publia deux autres poëmes tout aussi peu orthodoxes, *le Paradis perdu* et *les galanteries de la Bible*: ce sont des esquisses voluptueuses, et non des caricatures satiriques. Parny ne fit aucune bassesse pour recouvrer la faveur impériale : il ne chanta point la grandeur qui s'était élevée sur les débris de la république. Ses derniers poëmes, les *Roses Croix, Goddam, Isnel et Aslega,* renferment encore quelques étincelles éparses de son beau talent. Il est mort le 5 décembre 1814. M. Jouy fut son successeur à l'académie. Parny est à la fois le *Catulle* et le *Tibule* de la France : et tant que le sentiment de la grâce et le goût d'une simplicité pleine de charmes se conserveront dans notre littérature, le chantre d'*Eléonore* restera le modèle du genre gracieux, et le poète des amans.

PAROLETTI (Victor-Modeste, chevalier de), membre de la légion-d'honneur, est né à Turin en 1765. Destiné dans sa jeunesse à la carrière judiciaire, il fut reçu docteur en droit, et devint un des membres les plus distingués de l'academie de Turin. En 1799, il fut nommé secrétaire-général du gouvernement provisoire établi à cette époque dans le Piémont, et, l'année suivante, membre de la *consulta*. En 1802, il fit partie de la commission exécutive, et fut chargé de plusieurs fonctions administratives. M. Paroletti a siégé au corps-législatif de France, depuis le mois d'avril 1807 jusqu'à la fin de 1811; nommé député du département du Pô, où ses concitoyens l'avaient élu à la presque unanimité des suffrages, il parut plusieurs fois à la tribune, et devint secrétaire de cette assemblée en 1811. Il lui fit hommage de la belle gravure *Du jugement dernier* de Michel-Ange, exécutée par *Piroli*, et parla à cette occasion avec éloquence des encouragemens donnés par la France aux

arts en Italie, des établissemens d'utilité publique, et des monumens qui s'y élevaient de toutes parts. Il avait aussi communiqué à l'académie de Turin la découverte de plusieurs vases antiques et précieux qui venait d'être faite dans une des terres de sa famille. Après les événemens de 1814, il s'est retiré des fonctions publiques, et a obtenu, l'année suivante, des lettres de naturalisation en France, où il s'est établi. On a de lui plusieurs mémoires scientifiques et historiques, présentés aux différentes académies dont il est membre, un entre autres sur le surintendant Fouquet. Il a en outre publié les ouvrages suivans : 1° *Recherches sur l'influence que la lumière exerce sur la propagation du son*, Paris, 1804, in-4°; 2° *Description historique de la basilique de Superga*, Turin, 1808, in-fol.; 3° *Dissertation sur les maladies des vers à soie;* 4° *Correspondance vaudoise*, ou *Recueil de quelques lettres des habitans des vallées de Pignerol sur le tremblement de terre*, 1808, in-8°; 5° *Discours sur le caractère et l'étude des deux langues française et italienne*, 1811, in-4°; 6° *Éloge historique de Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavière de France, reine de Sardaigne*, ouvrage publié en 1814, et accueilli par S. M. Louis XVIII, auquel l'auteur a été admis à le présenter.

PAROLETTI-GAETAN (CAMILLE-THOMAS, CHEVALIER DE), frère puîné du précédent, maréchal-de-camp au service de France, officier de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, né à Turin, le 30 décembre 1769. Il était destiné à l'état ecclésiastique par sa famille, et y entra fort jeune. Mais il renonça à cet état lors de l'entrée des Français en Italie, et se distingua bientôt dans la carrière des armes. Nommé chef de bataillon dans l'armée cisalpine, il passa ensuite au service du Piémont, en qualité d'adjudant-commandant en l'an 9, et obtint le même grade dans l'armée française, lorsque le Piémont fut réuni à la France. Il se fit remarquer par son courage et ses talens militaires pendant les campagnes d'Italie; il fut blessé et fait prisonnier en 1809 par les Autrichiens. Après son échange, il servit avec la même distinction en Espagne, fut élevé au grade de général de brigade, passa en Allemagne avec le corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et se trouva avec lui dans toutes les affaires de la campagne désastrueuse de 1813, ainsi qu'à la capitulation de Dresde, conclue, le 11 novembre, et méconnue quelques jours après par les alliés. Rentré en France, le général Paroletti fut maintenu dans son grade par le roi, et nommé chevalier de Saint-Louis. Pendant les *cent jours* en 1815, il commandait dans le département de la Haute-Loire, et après le licenciement de l'armée, il fut mis à la demi-solde. Ainsi que son frère, il est naturalisé Français, et habite avec lui Paris.

PAROY (JEAN-PHILIPPE-LEGENTIL, MARQUIS DE), chevalier de Saint-Louis, né, en 1750, d'une ancienne famille de Bretagne, avait embrassé fort jeune l'état militaire, et était colonel à l'époque de la révolution. Opposé aux principes qu'elle proclamait, il

quitta le service, et consacrait à la peinture tous ses momens de loisir. Son pére, imbu des anciens préjugés de la noblesse, lui avait expressément interdit cette occupation, et un jour qu'il le trouva, malgré sa défense, la palette et les pinceaux à la main, il les saisit et les jeta dans les fossés de son château, en disant qu'il ne voulait pas que l'héritier de son nom fût un artiste. Quelques années après, cependant, ce talent devint l'unique ressource de toute la famille; il sauva même M. de Paroy père, de la mort, comme émigré et comme membre du côté droit de l'assemblée constituante, par les protecteurs qu'il acquit à son fils. Celui-ci s'est entièrement perdu dans l'obscurité de la vie privée. Il a publié : 1° *Opinions religieuses, royalistes et politiques de M. Antoine Quatremère-de-Quincy, imprimées dans deux rapports faits au département de Paris*, 1816, in-8°, avec une gravure représentant un tournesol, entouré de *quatre mers*, la mer royaliste, la mer religieuse, la mer révolutionnaire et la mer d'intrigue, 2ᵉ édition, 1816, in-8°, (*voyez* QUATREMÈRE-DE-QUINCY); 2° *Précis historique de l'origine de l'académie royale de peinture, sculpture et gravure*, 1816, in-8°.

PARQUE (LE DUC DEL), lieutenant-général, député aux cortès, grand-d'Espagne de première classe, chevalier de presque tous les ordres de S. M. C., etc., est né à Valladolid en 1755. Destiné par sa famille, l'une des plus illustres de la Castille, à la carrière militaire, il entra au service presque immédiatement après avoir terminé ses études, et était déjà parvenu, en 1798, au grade de lieutenant-général. L'empereur Napoléon ayant envahi l'Espagne, en 1808, le duc del Parque fut appelé à la junte de Bayonne. Il se prononça en faveur de Joseph, qui le fit son capitaine des gardes, mais cet officier-général renonça bientôt au service du nouveau monarque, «convaincu que l'intérêt national ne peut jamais se concilier avec l'influence étrangère.» La junte suprême lui confia le commandement des levées de Castille et des restes de l'armée du marquis de la Romana (*voyez* LA ROMANA), alors réunis aux environs de Ciudad-Rodrigo. Le duc del Parque remporta, le 18 octobre 1809, quelques avantages à Tamames sur le général Marchand, et le repoussa jusqu'à Salamanque, où il entra lui-même, le 25 octobre, peu d'heures après l'évacuation de la ville par les Français. Il eut encore des succès vers la fin du mois suivant. Dans les premiers mois de 1810, il combina ses opérations avec le général Castanos, et se dirigea sur Séville avec l'élite de ses troupes pour couvrir cette ville; mais elle était déjà au pouvoir des Français. Le 23 novembre, attaqué à Carpio, il refusa le combat, et se retirait sur Alba de Torme, lorsqu'il fut rejoint par le général Kellermann qui, malgré sa vive résistance, le battit complètement. Il rallia néanmoins les débris de son armée, et se joignit au duc d'Albuquerque à Puente del Arzobispo, le 15 décembre. Envoyé en Catalogne, en juin 1813, avec une forte division pour seconder

l'armée anglaise occupée à faire le siége de Tarragone, il y fut défait; mais il répara ce nouvel échec, et prit une très-belle part à l'affaire de Castalla, qui ouvrit Valence aux armées alliées. Le duc del Parque, très-bien reçu de Ferdinand VII, lorsque ce prince remonta sur le trône en 1814, refusa, en 1816, l'ambassade de France à laquelle il fut nommé. En 1819, il fit partie du conseil-d'état. En 1820, s'étant prononcé franchement en faveur de la révolution qui éclata dans sa patrie, il fut élu député aux cortès, qu'il a présidées avec autant de sagesse que d'impartialité. Le duc del Parque, dont l'âge et les fatigues ont altéré la santé, jouit de l'estime de tous les amis de la liberté constitutionnelle.

PARREIN (Pierre-Mathieu), général de brigade, ex-commandant du département de Saône-et-Loire, exerçait avant la révolution la profession d'avocat et cultivait les lettres. Il jouissait à cette époque d'une réputation sans tache, et n'a cessé de la mériter que par l'exagération de ses principes politiques. Au commencement de 1791, il dénonça une fabrique de faux assignats, et reçut, le 3 mai de la même année, de l'assemblée législative, une somme de 12,000 francs à titre de récompense. C'est au 10 août 1792 qu'il se fit remarquer pour la première fois par son intrépidité, et en même temps par son extrême exaltation. L'année suivante, il fut envoyé dans la Vendée en qualité de commissaire national; il y mérita que le trop fameux Rossignol fît l'éloge de sa conduite; il fut ensuite nommé président de la commission militaire de Saumur. Commandant avec Ronsin de l'armée révolutionnaire, il fut appelé à Lyon par Collot-d'Herbois, et devint président de l'horrible commission temporaire établie dans cette ville, qui livra à l'échafaud un si grand nombre d'individus comme rebelles. Vers le même temps, nommé général de brigade, il accompagna le général Hoche dans la Vendée; de retour à Paris, un peu avant l'insurrection du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), il fut dénoncé comme l'un des chefs de ce mouvement populaire, dirigé contre la convention nationale. Le comité de sûreté-générale le fit arrêter, mais l'amnistie du 4 brumaire an 4 lui rendit la liberté. Le général Parrein fut impliqué dans le procès de Babeuf; mais il ne se trouva aucune charge suffisante contre lui, et il fut absous. Après la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il fut rétabli dans son grade et nommé commandant du département de Saône-et-Loire. Le directoire-exécutif l'ayant soupçonné au mois de germinal an 6 (avril 1798), d'influencer les élections en faveur des républicains exagérés, lui ordonna de cesser ses fonctions, et de quitter le département. Il obtint, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), par la protection de Fouché, ministre de la police, dont il était particulièrement connu, mais dont il ne fut jamais l'agent comme on l'a prétendu à tort, une pension de retraite comme officier-général. Cette pension paraît lui avoir été retirée depuis 1814. Fixé à la campagne, il y vit entièrement

ignoré. Le général Parrein est auteur d'une pièce en 3 actes et en prose, intitulée : *La prise de la Bastille.* Elle fut représentée à Paris à la fin de 1792 ; il a publié depuis *Histoire des crimes des parlemens ou les Horreurs des prisons judiciaires dévoilées.*

PARTOUNEAUX (LE COMTE LOUIS), lieutenant-général, membre de la chambre des députés, où il a été élu par le département du Var, est né à Paris le 26 septembre 1769, et sortait à peine du collége lorsque la révolution éclata. Il s'enrôla en qualité de volontaire dans le premier bataillon de grenadiers qui fut organisé dans la capitale ; il entra ensuite comme sous-lieutenant dans le régiment de Hainault, où son zèle et son activité le firent bientôt parvenir au grade de capitaine. Il fit ses premières armes avec distinction sous le général Dugommier, et monta le premier à l'assaut d'une redoute dont la prise décida du sort de Toulon ; il fut nommé adjudant-général sur le champ de bataille. En 1796, il servit à l'armée d'Italie, sous les ordres du général en chef Bonaparte. Il s'y fit particulièrement estimer de Joubert, qui lui prouva sa confiance en le chargeant de diverses missions délicates. Sa conduite brillante à la bataille de Vérone lui valut le grade de général de brigade. A la malheureuse journée de Novi, où le brave général Joubert fut tué, il fit preuve de talent et de courage, fut blessé, et tomba au pouvoir d'un ennemi bien supérieur en nombre ; mais il fut presque aussitôt échangé contre M de Zach, major-général. Le 27 août 1803, il reçut le grade de général de division. En 1804, il fut employé à l'armée d'Angleterre sous les ordres du maréchal Ney, dont le corps était campé à Montreuil. L'année suivante, il alla rejoindre en Italie l'armée que commandait Masséna, et fut chargé du commandement de la division des grenadiers de cette armée. Il s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment à Véronnette et au village de Saint-Michel, où il culbuta successivement l'ennemi et le mit en déroute le 25 octobre. Plus tard il coopéra à la défaite du corps autrichien de Rohan, et l'empêcha de se rendre à Venise. Appelé au commandement d'une division de l'armée du roi Joseph, il enleva Capoue, dans le courant de février 1806, et ne trouva plus d'obstacles pour arriver à Naples. Le 19 mai suivant, le général Partouneaux reçut la grande décoration de l'ordre des Deux-Siciles, et fut nommé, peu de temps après, gouverneur des Abruzzes. La police et la sûreté des routes signalèrent son administration dans ce pays. Il força les Anglais, le 29 mai 1809, à lever le siége de Scylla en Calabre, et bien qu'il n'eût avec lui que cinq bataillons et deux escadrons de cavalerie, il fit beaucoup de prisonniers, et s'empara de toute l'artillerie ennemie. En 1812, il fit partie de l'expédition de Russie et du corps commandé par le duc de Bellune. Lors de la retraite de Moskou, sa division, qui fut placée à l'extrême droite, était à peine forte de 3,400 hommes ; tout-à-coup elle fut cernée sur la rive gauche de la Bérésina

par Platow, Witgenstein et Tsitchakow. Elle se trouvait sans munitions, sans vivres, et toutes ses communications avec le gros de l'armée française étaient coupées. Le général Partouneaux parvint néanmoins à prendre position, le 27 novembre, sur les hauteurs de Borisow. Le canon et la fusillade se faisaient déjà entendre dans la direction du pont établi sur la Bérésina pour le passage de l'armée. Il fit à la hâte ses dispositions d'attaque, et ne craignit point d'engager le combat, malgré la disproportion de ses forces avec celles de l'ennemi. Ce combat fut très-acharné, les Français y firent des prodiges de valeur, et pendant quelque temps eurent l'avantage; mais enfin ils furent obligés de céder au nombre. Le général Partouneaux, après avoir, dans l'obscurité de la nuit, erré plusieurs heures à travers des marécages et des bois, en essayant de remonter la Bérésina, tomba avec le reste de sa division au pouvoir des Russes. La capitulation qu'il fit en cette occasion lui attira des reproches qui furent rendus publics dans le 29me bulletin de la grande armée. Ces reproches lui parurent injustes, et lorsque les événemens de 1814 lui eurent fait recouvrer la liberté, il réclama contre des assertions qu'il appelait mensongères. Il en conservait encore un vif ressentiment à l'époque du 20 mars 1815, et le témoigna dans une lettre qu'il adressa à Napoléon, dont il ne reçut aucun emploi. Après la seconde restauration, le général Partouneaux fut nommé gouverneur de la 8me division à Marseille, puis, au mois d'octobre de l'année suivante, gouverneur de la 10me à Bordeaux. Vers le même temps, le roi lui donna le titre de comte. Il a publié, pour la justification de sa conduite militaire en Russie : 1° *Adresse et rapports sur l'affaire du 27 au 28 novembre 1812, qu'a eue la 12e division du 9e corps de la grande-armée au passage de la Bérésina*, 1815, in-4°; 2° *Lettre sur le compte rendu par plusieurs historiens de la campagne de Russie, et par le 29e bulletin de l'affaire du 27 au 28 novembre* 1812, in-4°, 1817. Le général Partouneaux commande aujourd'hui (1824) la première division d'infanterie de la garde royale.

PASCALIS (N.), célèbre jurisconsulte, était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement d'Aix en Provence; il joignait à des connaissances profondes en jurisprudence, des notions étendues sur l'administration publique, et avait publié sur cette partie plusieurs écrits justement estimés. Son éloignement pour les nouveaux principes, et le peu de ménagemens qu'il mit dans ses discours et dans sa conduite, lui firent de nombreux et redoutables ennemis. Il fut tué, le 12 décembre 1790, dans une émeute qu'avait excitée l'ouverture d'un club dit des *Amis du roi et du clergé*. Sa mort précéda de peu les excès qui eurent lieu à cette époque à Avignon et dans une partie du Midi.

PASQUIER (E.), savant jurisconsulte, issu d'une famille de robe, depuis long-temps connue dans la magistrature, suivit la tê-

me carrière et exerça, long-temps avant la révolution, les fonctions de conseiller au parlement de Paris. Ennemi de la révolution, il prit part aux arrêtés du parlement de Toulouse des 25 et 27 septembre 1790, contre les opérations de l'assemblée constituante. Pendant le régime de la terreur, il fut dénoncé, puis arrêté, et traduit au tribunal revolutionnaire, qui le condamna à mort le 21 avril 1794.

PASQUIER (Étienne-Denis, comte), fils du précédent, préfet de police sous le gouvernement impérial, et, sous le gouvernement royal, ministre de la justice, garde-des-sceaux, et, en dernier lieu, ministre des affaires étrangères, naquit à Paris le 22 avril 1767, et fut élevé au collége de Juilly. Il descend en droite ligne, selon la *Biographie des hommes vivans*, tome V, du fameux Étienne Pasquier, avocat-général sous Henri IV, magistrat intègre et adversaire prononcé des jésuites, qu'il parvint à réduire, pour bien peu de temps il est vrai, à l'impuissance de nuire. Le grand-père du baron Pasquier fut au contraire l'ami des jésuites, chez lesquels il fut élevé, et acquit quelque célébrité d'abord comme procureur du roi au Châtelet, et ensuite comme conseiller au parlement. Ce fut lui qui fit le rapport dans le procès du comte de Lally et qui montra un si grand zèle pour obtenir la condamnation à mort de l'accusé; ce fut aussi lui qui fit mettre un bâillon à ce vieux général, lorsqu'on le conduisit au supplice, afin qu'il ne pût point parler au peuple : (*voy*. Biographie universelle, tome 33.) Le père de M. Pasquier avait destiné son fils à la magistrature, et lui avait acheté de bonne heure une charge de conseiller au parlement de Paris, où il en occupait une lui-même. Le fils ne remplit aucune fonction publique pendant les temps orageux de la révolution, mais après l'avénement de Napoléon à l'empire, il sollicita et obtint, non sans quelque peine, une place d'auditeur au conseil-d'état. L'archi-chancelier Cambacérès, le ministre secrétaire d'état duc de Bassano, et le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély, protégèrent les premiers pas de M. Pasquier dans cette nouvelle carrière, et parvinrent à vaincre la répugnance que Napoléon témoignait à élever plus haut le jeune auditeur. Il fut enfin nommé maître des requêtes, le 8 février 1810, et peu de temps après procureur-général du sceau des titres, baron et officier de la légion-d'honneur. Lors de la disgrâce qu'encourut le préfet de police Dubois, après la catastrophe de la fête donnée à l'empereur par le prince de Schwarzemberg, pour célébrer le mariage de l'impératrice Marie-Louise, le baron Pasquier obtint ce poste de haute confiance. Il le remplit avec distinction. Mais malgré les frais considérables consacrés à cette administration et les nombreux agens qu'elle employait, le général Mallet (*voy*. ce nom), parvint à dérober au préfet de police toute connaissance de la trame qu'il ourdissait du fond de sa prison. Surpris en son hôtel, enlevé et jeté dans une voiture de place,

le préfet fut conduit à la prison de la Force, où il resta enfermé jusqu'à ce que l'audacieuse entreprise de Mallet eut entièrement échoué. On crut généralement dans le public qu'une immédiate destitution de M. Pasquier serait la suite du retour de Napoléon, qui avait paru très-irrité; mais contre toute attente, le préfet de police sut fléchir son maître et se maintenir dans sa place. Le préfet de la Seine, M. Frochot, qui n'avait pas été incarcéré par Mallet, fut seul disgracié. M. Pasquier se trouva cependant plus éloigné que jamais du ministère de la justice, auquel son mérite lui donnait sans doute des droits évidens, et les lettres insérées, les 5 et 12 avril 1814, dans le *Journal de Paris*, et dans celui *des Débats*, après l'entrée des étrangers, prouvent qu'une pareille injustice laisse toujours de profonds ressentimens. Dès la première restauration, M. Pasquier fut nommé membre du conseil-d'état royal, et appelé, le 22 mai suivant, à la direction des ponts-et-chaussées, qu'il conserva jusqu'au retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Cette fois, malgré les démarches des premiers protecteurs de M. Pasquier, auxquels se joignit son ancien collègue le conseiller-d'état Réal, Napoléon resta inflexible, et le ci-devant préfet de police ne fut investi d'aucun de ces emplois, qu'il n'eût désirés sans doute que pour mieux servir la cause royale. Mais, le jour même de la seconde rentrée de S. M. Louis XVIII, M. Pasquier fut nommé ministre secrétaire-d'état de la justice, garde-des-sceaux, membre du conseil privé, et peu de temps après grand-cordon de la légion-d'honneur. Il fut élu, en septembre 1815, membre de la chambre des députés, et se trouva pendant quelque temps privé du portefeuille et de la garde du sceau, qui furent donnés à M. Barbé-Marbois; mais il eut pour dédommagement la place de commissaire-juge pour la liquidation des créances des sujets des puissances étrangères. Rappelé par le département de la Seine à la chambre des députés, en 1816, il s'y montra constamment le zélé défenseur de tous les actes et projets ministériels. Présenté par la chambre au nombre des candidats pour la présidence, il fut nommé par le roi à cette haute fonction, et la remplit jusqu'au mois de janvier 1817. M. Pasquier reprit alors sa place de garde-des-sceaux, dont M. Barbé-Marbois fut privé, et la perdit dans un nouveau revirement ministériel, où, en décembre 1818, il eut pour successeur M. de Serre. Au mois d'octobre 1819, M. Pasquier présenta, dit-on, un mémoire au roi sur la situation de l'Europe et sur la marche de l'administration en France, depuis qu'il n'en faisait plus partie. En novembre de la même année, un portefeuille lui fut rendu, mais ce ne fut pas celui de la justice; il remplit les importantes fonctions de ministre des affaires étrangères jusqu'en 1822. Obligé de nouveau de sortir du ministère avec la vive douleur de ne pouvoir plus aussi utilement servir l'état, il remit son portefeuille au vicomte, aujourd'hui duc de Montmorency, qui ne le conserva pas long-temps.

M. Pasquier a été nommé pair de France, avec le titre de comte, et a fait briller en plusieurs occasions, dans la chambre haute, les talens oratoires dont il est doué. Dans la session actuelle (1824), il a parlé contre le projet ministériel pour la réduction des rentes : ce fait est d'autant plus remarquable, qu'en recherchant la popularité, l'orateur marche cette fois en sens inverse de ses habitudes. On a peine à reconnaître à ce fait l'homme qui, au sujet de la loi de la liberté des journaux, fit une réponse si remarquable et souvent citée depuis. Quelques députés lui reprochant de ne servir que les intérêts d'un seul parti, disaient : *mais c'est l'arbitraire que vous demandez?* — OUI; *c'est l'arbitraire que nous voulons, leur déclara le ministre.* La politesse ne nous permet pas de voir autre chose qu'une naïveté dans cette saillie, qui rappelle celles de l'abbé Terrai.

PASSAC (PHILIPPE-JÉRÔME GAUCHER DE), est né à Vouvray, près de Tours en 1755, d'une famille noble. Il fut élevé à l'école Militaire de Vendôme, entra dans l'arme de l'artillerie, en 1784, et fut reçu officier l'année suivante. L'auteur des *Liaisons dangereuses*, M. de Laclos, servait depuis long-temps dans le régiment de Toul, où il fut placé, et, malgré la différence d'âge, il s'établit entre eux des rapports d'amitié que la mort seule a pu rompre. M. de Passac, opposé aux principes de la révolution, sortit de France en 1792, servit d'abord dans l'armée des princes, passa ensuite dans l'armée anglaise, en Hollande et en Portugal, où il reprit du service dans l'artillerie. Rentré en France en 1802, il habita le département de Loir-et-Cher, et y remplit des fonctions administratives. En 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, puis chef de bataillon d'artillerie, et, en 1815, commandant d'artillerie à Laon. Mais l'état de sa santé ne lui permettant pas d'en remplir les fonctions, il demanda sa retraite. M. de Passac est auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Voici les principaux : 1° Plusieurs *Notices biographiques* dans la *Revue philosophique et littéraire;* 2° *Vie de William Collins,* suivie de la traduction de quelques églogues orientales de ce poète, dans les *Archives philosophiques et littéraires;* 3° *Honorine, ou Promenade dans l'île de Walcheren,* roman, imprimé avec divers morceaux de poésie, traduits de l'anglais, 2 vol. in-12, 1808; 4° un grand nombre de *poésies légères* insérées dans divers recueils périodiques; 5° un *Éloge de Gribeauval.*

PASSERONI (JEAN-CHARLES), poète italien, né en 1713, à Condamine, village du comté de Nice, fit les études convenables à l'état ecclésiastique pour lequel il était destiné : mais vivant au milieu d'une petite société, ses talens n'avaient qu'un développement lent et borné. Heureusement pour lui, son oncle, qui était à la tête d'une école élémentaire à Milan, appela le jeune Passeroni auprès de lui, pour en faire un répétiteur; c'est ainsi qu'il devint maître avant de cesser d'être écolier. Après avoir appris aux autres le peu qu'il savait, il allait chez les jésuites pour y puiser les connaissances qui lui manquaient; il tempérait l'ennui de ses devoirs par les vers que lui

inspirait une muse facile et précoce; et, quelle que fût la faiblesse de ces premiers essais, ils annonçaient le poète et le firent juger digne d'être admis au nombre des restaurateurs de l'ancienne académie des *Trasformati*. Il s'y déclara le protecteur de Parini, dont l'admission éprouvait quelque difficulté, et ses conseils ne furent pas inutiles au chantre du *Giorno*. Doué d'un caractère heureux qui le tenait à l'abri des embarras et des ennuis de la vie sociale, et ayant une facilité extraordinaire pour la versification, il conçut le projet, et trouva le loisir d'écrire un long poëme héroï-comique sur la vie de Cicéron. Il en lut les premiers chants à l'académie des *Trasformati*; il en récita d'autres à celle des Arcades, qui l'avait accueilli dans son sein, lors d'un voyage qu'il avait fait à Rome, où il avait suivi Mgor. Lucini, qu'il accompagna de même à Cologne. Le *Cicéron* de Passeroni est dans le genre de Tristramshandy, c'est-à-dire, une feinte biographie, où ayant l'air de raconter les traits de la vie d'une personne, on se perd en divagations pour parler de choses disparates et étrangères au sujet. Ce poëme se compose de 101 chants, qui contiennent 11097 octaves; et dans un si long travail, la vie de Cicéron ne forme qu'un petit épisode, presqu'imperceptible, au milieu des détails sans nombre, dont il l'a surchargée. On pourrait l'appeler une *jaserie* en vers, qui pourtant ne manque pas de but, car Passeroni attaque souvent les vices et les ridicules de son temps; mais il le fait sans amertume ni fiel; il mord et ne blesse pas. Son style est comme le caractère de l'auteur, simple, modeste, et enjoué : sa muse se montre badine partout, ambitieuse nulle part : la spontanéité est son mérite, la prolixité son défaut. C'est pourtant Passeroni que Parini, le plus concis de tous les poètes italiens après Alfieri, consultait pour la correction de ses vers. Ce qui peut aider à expliquer l'état actuel de découragement des lettres en Italie, et faire apprécier les avantages des lois, qui garantissent la propriété des auteurs, c'est que lorque Sterne se rencontra avec Passeroni à Milan, il demanda à celui-ci ce que son poëme lui avait rapporté. « Je » n'aurais, répondit Passeroni, qu'à » vous conduire dans les magasins » de mon libraire, pour vous montrer la plus grande partie de mon » édition, dont l'écoulement a été » rendu impossible par la quantité » des contrefaçons exécutées en » Italie même. » Plus heureux, Sterne voyageait en grand seigneur avec le produit de son manuscrit. Passeroni, n'ayant pour subsister que le revenu de ses messes, se soumettait à beaucoup de privations : il était très-sobre, se servait lui-même, et quant à son habillement, il était ordinairement en lambeaux : sa vie était tout-à-fait poétique. Ses amis échouaient auprès de lui, toutes les fois qu'ils essayaient de lui faire accepter quelque secours. Animé par un esprit de pauvreté vraiment philosophique, il s'était résigné à passer toute sa vie dans l'indigence. S'il lui arrivait parfois de gagner quelque somme d'argent, il se montrait tout empressé de la

répandre en aumônes : ce qu'on lui vit faire, lorsque la république cisalpine lui fit remettre un rouleau de 40 séquins. S'étant rendu chez un ami pour le prier de lui indiquer quelque honnête homme tombé dans le besoin, afin de lui donner cette somme : *Je ne connais personne de plus indigent, ni de plus honnête que vous*, lui répondit l'autre, et il obligea Passeroni de garder son argent pour lui-même. Passeroni, non content d'avoir fait un long poëme sur Cicéron, pour donner, à ce qu'il prétendait, le modèle de l'orateur, se proposait d'en commencer un autre sur Pétrarque, dans la vue de présenter celui du poète. Il a laissé aussi sept volumes de fables, qu'il a composées sur le retour de l'âge. En les lisant, on ne les croirait pas le fruit de sa vieillesse ; on y admire la même facilité, la même négligence, et surtout la même intempérance de faire des vers : le style en est même moins correct que celui de la vie de Cicéron, et pour le rendre naïf, il l'a abaissé de manière à le rendre vulgaire. Il avait aussi trouvé moyen de composer une dizaine de volumes de poésies mêlées, ce qui fait que son héritage poétique se compose de 23 volumes. Passeroni mourut à Milan, le 26 décembre 1803. Voici les titres de ses ouvrages : 1° *Il Cicerone*, Milan, 1768, in-8°, 6 vol. ; 2° *Rime*, ibid., 1776, 10 vol. in-12 ; 3° *Favole Esopiane*, ibid., 1779, in-12, 7 vol. Ils ont été plusieurs fois réimprimés.

PASSEWAN-OGLOU, ou PASSWAN-OGLOU, pacha de Widdin. Son grand-père, Osman, était crieur de nuit (ramoneur) à Widdin ; il servit dans la guerre de 1753 contre les Russes, se fit distinguer par sa bravoure, et obtint diverses récompenses, entre autres, le fief de Parabin, en Moldavie, où il passa le reste de sa vie, occupé de l'éducation de son fils, Omar-Aga, qui parvint au grade de bassi aga, ou chef de district. Omar eut deux fils : l'un, Ibrahim-Bey, qui s'établit négociant à Constantinople ; l'autre, Osman, surnommé Pazman Ohlu, ou Passewand-Oglou (fils du crieur de nuit ou du ramoneur). Son père, qui habitait Widdin une partie de l'année, le fit instruire dans les sciences politiques, économiques et militaires. Le jeune Osman, qui était né en 1753, joignait à une grande activité d'esprit un caractère très-violent. En 1785, étant à la campagne avec son père, il se prit de querelle avec lui, et les choses en vinrent au point que le fils s'étant mis à la tête de quelques-uns des vassaux de son père, qui lui étaient dévoués, attaqua et mit en fuite ceux qu'Omar avait armés pour sa défense. Les principaux habitans de Widdin s'interposèrent dans cette querelle, qui dura plus de 2 ans. Enfin, en 1788, le père fut réduit à demander la paix, et la réconciliation se fit. Depuis ce moment, les hommes qu'ils avaient enrôlés furent réunis en un seul corps de troupes, assez nombreux pour que ces deux hommes devinssent en quelque manière les maîtres dans la ville de Widdin, où leur autorité s'accrut de jour en jour avec le nombre de leurs partisans. Ils abusèrent tellement de leur influence, qu'ils faisaient arbitraire-

ment arrêter quiconque voulait s'opposer à leur volonté. La Porte, alarmée de cette usurpation de sa souveraineté, envoya contre eux, en 1788, Madmed, pacha, avec 12,000 hommes, et lui promit le pachalik de Widdin s'il parvenait à les expulser de la ville. Ils furent assiégés, pendant 3 mois, dans Widdin; mais ne pouvant résister à des forces si considérables, le père et le fils prirent le parti de se réfugier, avec 600 hommes qui leur restaient, près du prince Maurojeni, en Valachie. Celui-ci leur accorda sa protection, les nomma l'un et l'autre bir bássa, commandant de 1,000 hommes, et établit Omar commandant à Czernetz, et Passewan-Oglou à Gyurgyero, avec ordre de défendre ces postes contre les Autrichiens. Omar fut bientôt après délogé de Czernetz par les troupes impériales, et se sauva avec 17 des siens sur la rive droite du Danube, où il s'établit dans le château de Kulla, à 6 lieues de Widdin. Le pacha de Widdin ne fut pas plus tôt instruit de l'apparition d'Omar, qu'il envoya 1,000 hommes, avec ordre de le prendre mort ou vif. Omar, avec ses 17 hommes, soutint l'attaque pendant 3 ou 4 jours, et reçut 7 blessures; mais enfin, le château de Kulla fut pris d'assaut, la petite garnison égorgée, et Omar fut pris vivant avec son secrétaire, Mula-Ibrahim. Au moment où l'on apprit à Widdin cet événement, le peuple s'ameuta en leur faveur, et demanda qu'ils fussent relâchés; le pacha, craignant les suites de ce mouvement populaire, envoya au-devant du bey, qui amenait les deux prisonniers, l'ordre de leur couper la tête secrètement, ce qui fut exécuté, et il fut répandu aussitôt le bruit qu'Omar était parvenu à s'échapper, et ce faux bruit calma le peuple de Widdin. Mais Passewan-Oglou, instruit de la mort tragique de son père, résolut d'en tirer vengeance. Il recruta de tous côtés des troupes en Valachie, et étant parvenu à former un corps de 2,000 hommes, il passa le Danube en 1789, et alla s'établir à Bagna (entre Nissa et Widdin), d'où il entretint, pendant quelque temps, des intelligences avec les habitans de Widdin, à l'effet d'exciter contre le pacha le ressentiment des partisans de son père, et de les engager à seconder l'attaque qu'il méditait. Pendant ce temps, il continuait à faire des recrues dans la Bulgarie; dès qu'il se vit à la tête de 6,000 hommes, outre les partisans secrets qu'il avait dans Widdin, il entra de nuit dans cette ville, dont ses adhérens lui ouvrirent les portes, et s'empara de la citadelle sans coup-férir. Le pacha, tombé en son pouvoir, lui présenta pour sa justification un firman du grand-seigneur, qui lui ordonnait de mettre à mort Omar-Aga. Passewan-Oglou lui fit grâce de la vie, lui ordonna de licencier ses troupes, au nombre de 1,000 à 1,500 hommes, et lui permit de vivre à Widdin, conformément à sa dignité, mais sans aucun pouvoir. Devenu maître de Widdin, Passewan-Oglou en confia l'administration à Bekir-Aga, l'un de ses parens, âgé de 60 ans; et quant à lui, il se rendit avec son corps de troupes, fort de 6000

hommes, auprès du grand-visir Jussuff Pacha, qui l'accueillit parfaitement, et lui donna encore 6,000 hommes à commander. Passewan-Oglou, avec ce corps de troupes, se porta sur la Morawa, pour tâcher de secourir la forteresse de Belgrade, assiégée par les Autrichiens; mais il fut attaqué par un corps de troupes impériales, qui mirent sa troupe en pleine déroute, après lui avoir tué près de 3,000 hommes, en sorte que Passewan-Oglou se vit réduit à se retirer avec 500 hommes au camp du grand-visir, auprès duquel il passa encore deux mois, après quoi il retourna à Widdin, où il se tint tranquille pendant trois ans, sans s'occuper, en apparence, ni du commandement, ni de l'administration; mais enfin, il demanda au vieux Beckir-Aga compte de sa gestion, et celui-ci ayant refusé de satisfaire à sa demande, Passewan-Oglou le fit mettre à mort, et s'empara de ses biens. Cependant la Porte envoya un nouveau pacha, nommé Alchio-Pacha; celui-ci, ayant instruit le grand-seigneur de l'autorité qu'exerçait à Widdin Passewan-Oglou, soutenu par les habitans de cette ville, demandait un renfort de 12,000 hommes pour l'expulsér. Il reçut pour réponse un firman, qui lui ordonnait d'envoyer à Constantinople la tête de Passewan-Oglou, mais on ne lui envoya pas les forces nécessaires pour l'exécution de ce firman. Passewan-Oglou, instruit de ce qui se passait, rassemble 2,000 hommes, attaque le pacha, qui en avait 3,000, le force de s'enfermer dans la citadelle, et le réduit bientôt à capituler. Le pacha, fait prisonnier, consent à licencier ses troupes, à l'exception de 300 hommes pour sa garde, et s'engage à obtenir du grand-seigneur la grâce de Passewan-Oglou : l'un et l'autre vécurent pendant quelque temps à Widdin en assez bonne intelligence: mais dans le mois de mai 1792, Passewan-Oglou étant allé à la campagne avec 60 de ses partisans, le pacha envoya après lui 400 hommes, qui l'atteignirent dans le village de Tatesta, à trois lieues de Widdin; il y eut un combat très-vif, à la suite duquel Passewan-Oglou se trouva enfermé avec 30 des siens dans une maison, d'où il parvint à se sauver à la faveur d'un déguisement. Le pacha découvrit sa retraite, et l'attaqua de nouveau; mais Passewan-Oglou avait eu le temps de rassembler du monde. Le pacha fut blessé dans le combat, et fut repoussé avec perte de 200 hommes. Passewan-Oglou ne perdit pas de temps à renouer ses intelligences avec les habitans de Widdin, et à renforcer ses troupes; dès qu'il eut rassemblé 3,000 hommes, il se jeta dans Widdin (en juin 1792), et après un combat assez vif, il parvint à chasser de la ville le pacha et sa garnison, et prit, pour la seconde fois, possession de la forteresse à main armée. Il est sans doute extraordinaire de voir un simple particulier, sans emploi, sans autorité légale, parvenir à se rendre maître d'une forteresse importante, s'y maintenir pendant plusieurs années, après avoir expulsé le mandataire du souverain, et remplir en même temps ses autres devoirs de sujet

fidèle; ainsi Passewan-Oglou, après avoir commis divers actes de rebellion, va servir dans l'armée du grand-seigneur, et à son retour, il continue d'agir en maître à Widdin. Vainqueur une première fois du pacha de la Porte, il lui pardonna la mort de son père, en considération du firman qui l'y autorisait; vainqueur d'un nouveau pacha, il ne lui impose d'autre loi que de demander sa grâce au grand-seigneur : ces conditions dans la conduite de Passewan - Oglou s'expliquent par la nature même du gouvernement ottoman. La personne du souverain est tellement sacrée aux yeux des Musulmans, qu'un pacha rebelle, même en portant atteinte à son autorité, ne se permettrait jamais de s'écarter du respect dû à sa hautesse, et il n'attaque ouvertement que ses mandataires, sous prétexte qu'ils sont ses ennemis personnels, ou des traîtres envers le grand-seigneur. On se rappelle qu'à l'époque de l'année 1792, l'ambassade française à Constantinople parvint à déterminer la Porte à former divers corps de troupes sur le pied européen, et que cette innovation excita un mécontentement général parmi les janissaires. Peu de temps auparavant, la Porte, voulant punir de leur lâcheté et de leur insubordination les garnisons de quelques forteresses sur le Danube, et particulièrement celle de Belgrade, avait licencié les janissaires et les saphis qui les composaient, et les avait remplacés par les kersales, corps de volontaires ou de troupes irrégulières, qui ne son assujétis à aucune discipline. Passewan-Oglou profita habilement de ces circonstances, et se montra dès-lors ouvertement le protecteur des janissaires expulsés, qui pour la plupart, étant habitans et propriétaires de maisons dans des villes, se voyaient dépouillés à la fois de leurs propriétés et de leur solde. Le zèle avec lequel il prit leur défense accrut le nombre de ses partisans dans tout l'empire, et jusque dans le divan, où il existait une secrète opposition. Dès ce moment, Passewan-Oglou devint le chef d'un parti d'autant plus puissant, qu'il reposait sur des liaisons avec tous les mécontens de la Turquie d'Europe et d'Asie, et si l'on a vu depuis ce chef combattre avec une poignée d'hommes une grande partie des forces de l'empire ottoman, ses succès doivent être attribués autant à ses intelligences secrètes avec les mécontens qui se trouvaient dans l'armée, qu'à son caractère ferme et audacieux. La Porte envoya, en 1794, le pacha Hassi-Mufti, pour conférer avec Passewan-Oglou, et savoir à quelles conditions il voulait se soumettre; mais celui-ci, soupçonnant qu'on lui tendait un piége, rompit bientôt les conferences, et congédia le mandataire de la Porte. Peu de temps après, au commencement de 1795, Passewan-Oglou leva des troupes à Widdin et aux environs, et envoya un détachement de 1,000 hommes, avec ordre de s'emparer de la forteresse de Nikopolis, à vingt lieues au-dessus de Widdin, sur la rive droite du Danube, sous prétexte que la possession de cette place était

nécessaire à Widdin. Après vingt jours de siége, Passewan-Oglou s'empara de Nikopolis, y mit garnison, et en donna le commandement à un de ses lieutenans. Vers le même temps, il envoya de nombreux émissaires en Bulgarie et en Servie, pour exciter les janissaires licenciés et les autres mécontens de ces provinces à se rassembler en corps de troupes; et peu de mois suffirent à l'exécution de ce projet. Dès le commencement de juin, une foule de mécontens, secrètement dirigés par Passewan-Oglou, qui leur avait fourni de l'artillerie, se portèrent en corps d'armée devant Belgrade, s'emparèrent des faubourgs et de la ville basse, et peu s'en fallut qu'ils n'obligeassent le commandant Hassan-Pacha, qui s'était réfugié dans la citadelle, à se rendre prisonnier; mais celui-ci ayant tenu bon et ayant reçu des secours du pacha de Bosnie, parvint, après plusieurs combats sanglans, à mettre en fuite les mécontens, au mois de juillet. La Porte, instruite de la part que Passewan-Oglou avait eue à cette insurrection, jugea qu'elle n'aurait jamais de tranquillité tant que ce chef audacieux existerait; en conséquence, elle fit marcher, en 1796, une armée de 50,000 hommes, aux ordres du baglierbey de Romélie, et de quatre autres pachas, avec l'ordre d'attaquer Passewan-Oglou, et de le soumettre. Celui-ci comptait alors près de 30,000 hommes qui lui étaient entièrement dévoués, et qu'il avait exercés au maniement des armes. Il avait d'ailleurs fait fortifier Widdin avec la plus grande activité, et y avait rassemblé une immense quantité de vivres et de munitions, sans qu'on ait jamais su comment il se procurait des fonds nécessaires pour armer, soudoyer, et nourrir tant de monde. On sait seulement qu'un certain nombre d'ingénieurs français et de polonais fugitifs s'étaient rendus auprès de lui; que les premiers l'avaient servi de leurs talens dans l'art des fortifications, et les seconds avaient introduit parmi ses troupes quelques notions de tactique. Après plusieurs attaques infructueuses contre Widdin, le commandant de l'armée ottomane eut recours aux négociations, et le résultat fut que Passewan-Oglou payerait 500 bourses à la Porte, moyennant la promesse qu'il serait reconnu pacha de Widdin, et qu'il y aurait une amnistie générale : la Porte ayant ratifié cette convention, l'armée eut ordre de lever le siége de Widdin, qui avait duré trois mois. Mais bientôt Passewan-Oglou transporte la scène en Romélie. Une foule innombrable de mécontens, qu'on a désignés sous le nom de voleurs de Romélie, couvraient de leurs ravages cette province, depuis Tirnowa jusqu'à Andrinople. Le beglier-bey, Haru-Pacha, accusé de les avoir combattus avec trop de mollesse, est déposé et remplacé par cet Alo-Pacha, qui, rappelé de la Natolie, parce qu'on le jugea le seul homme capable de sauver l'empire, trahit les espérances de la Porte, et, après avoir commis les plus grandes exactions et les plus horribles massacres dans les pays qu'il était chargé de de défendre, parvint, par ses né-

gociations secrètes avec Passewan-Oglou, à faire dissoudre l'armée des mécontens, que celui-ci dirigeait de Widdin par des fils invisibles. Ainsi Alo-Pacha obtint la gloire d'avoir terminé cette guerre, et d'avoir en même temps réconcilié à la Porte Passewan-Oglou. Mais celui-ci n'avait fait que rappeler auprès de lui cette horde de mécontens qu'il semblait n'avoir détachés dans le voisinage de Constantinople, que pour s'assurer du degré de faiblesse du gouvernement, et il prouva peu de temps après qu'il l'avait parfaitement apprécié. Jusqu'en 1797 Passewan-Oglou ne fut que le moteur secret des rebelles de Romélie, mais après leur expulsion des environs d'Andrinople, il les attira ouvertement auprès de lui, les forma en corps de troupes, dont il grossit la petite armée qu'il avait à Widdin, et dès qu'il se vit à la tête de 30 ou 40,000 hommes, il suivit un plan plus vaste et plus régulier sous le rapport militaire et politique. Il commença par s'assurer tout le cours du Danube entre Belgrade et Rusdtuck, et mit des garnisons à Nikopolis et Sistowe, au-dessous et au-dessus de Widdin; il s'empara d'Ossowa et de Semendria, d'où il parut vouloir attaquer Belgrade; mais le commandant de cette place ayant appelé à son secours les pachas de Bosnie et de Thronie, Passewan-Oglou se borna à mettre un corps d'observation dans le voisinage de Belgrade, et avec le reste de son armée, il se porta rapidement en deux colonnes sur la route d'Andrinople, l'une par Nissa et Sophia, l'autre par Tirnowa et Philippopoli. Il battit, chemin faisant, à Nissa, un corps de Bosniasques, qu'il obligea de se réfugier dans Belgrade, et il répandit dans la Bulgarie et la Servie des émissaires pour grossir le nombre de ses adhérens. Un des moyens qu'il employa avec le plus de succès, fut de diminuer de moitié les impôts dans tous les pays qu'il occupait, et de se concilier la confiance des habitans par une exacte justice, et par la protection du commerce et des propriétés. En peu de temps, il fut maître de toute la Servie et de la Bulgarie, jusqu'à Philippopoli, où il établit son camp. Alo-Pacha, beglier-bey de Romélie, eut ordre de l'attaquer; mais trop inférieur en forces, il se tint sur la défensive aux environs d'Andrinople, tandis que Passewan-Oglou envoyait des partis jusqu'aux portes de cette ville, et même sous les murs de Constantinople. Quelques pachas de Macédoine et de la Grèce étaient d'ailleurs d'intelligence avec Passewan-Oglou, et une partie des troupes que l'on faisait marcher contre lui allait se fondre dans son armée : tout semblait alors annoncer une révolution dans la Turquie d'Europe, lorsqu'enfin la Porte, sérieusement alarmée, fit accourir de ses provinces d'Asie un grand nombre de troupes, dont elle donna le commandement au célèbre Husseim, capitan-pacha, qu'elle revêtit de la dignité de serasquier, en mettant sous ses ordres le beglier-bey Alo-Pacha, et les autres pachas restés fidèles à leur souverain. Bientôt l'armée

ottomane, forte de près de 100,000 hommes, se rassemble dans les environs d'Andrinople, et menace d'attaquer Passewan-Oglou dans son camp de Philippopoli; mais Husseim-Pacha trouva plus prudent de le tourner par Tirnowa. Il dirigea une forte colonne vers cette place, dont il s'empara sans coup-férir, étant parvenu à gagner le commandant que Passewan-Oglou y avait établi. Dès-lors celui-ci ne se trouva plus en sûreté à Philippopoli, et prit le parti de faire sa retraite sur Widdin. Cette marche rétrograde, les sanglantes exécutions qu'ordonna le capitan-pacha dans la Bulgarie, où il fit mettre à mort un grand nombre d'adhérens de Passewan-Oglou, la réputation éclatante de ce serasquier, la rapidité de sa marche et la force de son armée, les succès qu'obtint sur le Bas-Danube le pacha de Nikopolis, ceux qu'obtinrent en même temps les pachas de Servie et de Bosnie, qui reprirent les forteresses de Semendria et d'Orsowa, la nécessité où se trouvait Passewan-Oglou de s'enfermer dans Widdin, par suite de ces revers, tous ces événemens arrivés coup sur coup, jetèrent le découragement et l'épouvante dans ses troupes, dont plus de la moitié l'abandonna. Ainsi ce pacha rebelle, qui pendant deux ou trois mois s'était vu à la tête d'une armée formidable, qu'il avait portée à plus de 60,000 hommes, se vit réduit à se défendre dans sa forteresse avec 15 ou 16,000 hommes qui lui restaient; il y fut bientôt investi par l'armée du serasquier, renforcée des troupes de douze pachas, tant d'Europe que d'Asie, et tout annonçait que Passewan-Oglou succomberait sous des forces aussi imposantes. L'armée de siége fut bientôt secondée dans ses opérations par une flottille de chaloupes armées, qui était venue de Constantinople par la mer Noire, et avait remonté le Danube. Tout ce que la constance, le courage, l'art et la ruse, peuvent opposer à la supériorité des forces, fut employé par Passewan-Oglou pendant quatre ou cinq mois que dura le siége. L'armée ottomane fut repoussée avec une perte considérable dans plus de trente attaques; enfin les troupes d'Alo-Pacha ayant été mises en déroute, et ce beglier-bey s'étant réfugié à Sophia avec les restes de sa troupe, l'armée ottomane, affaiblie et découragée par tant de traverses, fut à son tour attaquée par Passewan-Oglou, et mise en déroute complète après un massacre épouvantable : on porte à 10,000 hommes le nombre des tués dans cette dernière action. Le serasquier Husseim-Pacha se retira avec les faibles débris de l'armée à Lonya (c'est dans cette ville que le capitan-pacha attira le beglier-bey Alo-Pacha, et le tua de sa propre main pour le punir de sa perfidie, à laquelle il imputait les désastres de l'armée ottomane), d'où il ouvrit des négociations, au nom de la Porte, avec Passewan-Oglou. Au bout de quelques mois, les commissaires du grand-seigneur conclurent avec lui un traité dont les principales conditions connues sont : que Passewan-Oglou conserverait le pachalick de Widdin, avec un agrandissement de territoire; qu'il serait élevé à la digni-

té de pacha à trois queues; que les janissaires, expulsés de Belgrade et des autres places, seraient rétablis dans leurs propriétés; enfin on dit qu'il exigea la destitution de quelques pachas du voisinage. Il paraît que ce qui détermina principalement Passewan-Oglou à se soumettre fut la crainte de se voir attaqué à Widdin par un corps de 40,000 Russes, en vertu d'un article du traité d'alliance entre l'empereur de Russie et le grand-seigneur, par lequel le premier promettait de faire marcher ce nombre de troupes contre le pacha rebelle à la première réquisition de la Sublime-Porte. Après cet accommodement conclu à la fin de 1798, Passewan-Oglou licencia une partie de ses troupes, mais en retint assez pour résister aux attaques imprévues des pachas voisins; l'événement justifia bientôt ses précautions : le pacha de Romélie, que ses cruautés avaient fait surnommer *l'homme terrible*, rassembla en secret des forces considérables, et entra brusquement, en 1797, sur le territoire de Widdin; il croyait surprendre Passewan-Oglou et l'écraser. Celui-ci l'attendait. Il le bat complètement à diverses reprises, et le poursuit jusqu'aux portes de Sophia. Il rappelle alors les troupes qu'il a licenciées et se montre plus redoutable que jamais. La Porte, épouvantée, lève une armée impériale, dont elle donne le commandement au grand-visir. Il allait entrer en campagne, lorsque la mort de Passewan-Oglou (arrivée en 1800), mit fin aux alarmes du sultan.

PASTEUR (Jean-David), député à la convention nationale de la république batave, et auteur distingué, naquit à Leyde, le 23 mai 1753, de parens estimés, qui lui firent faire de bonnes études. Obligé de se procurer des moyens honorables d'existence, il s'adonna à l'étude du droit dans sa ville natale, mais il consacra tous ses loisirs à l'étude des sciences naturelles : celles-ci prirent bientôt un tel ascendant sur son esprit, qu'il abandonna la jurisprudence pour s'y livrer tout entier. Lorsque la révolution éclata en 1795, ses talens, secondés de ses opinions politiques, ne tardèrent pas à l'élever aux emplois supérieurs. A cette époque, beaucoup de vaisseaux hollandais se trouvaient dans les ports de l'Angleterre; il importait de les faire rentrer dans leur patrie; les représentans provisoires du peuple de la Hollande chargèrent de cette mission délicate M. Pasteur, et le lieutenant de marine, M. J. L. Vitriavins, en les autorisant à concerter entre eux les mesures les plus propres à effectuer cette mesure, en persuadant aux capitaines des vaisseaux de guerre de quitter ce pays avec les bâtimens qui étaient sous leurs ordres. Les commissaires hollandais remplirent leur mission avec un succès complet. De retour dans sa patrie, M. Pasteur fut immédiatement nommé membre du comité de la marine, et le 1er mars de la même année, élu représentant du peuple à la première convention nationale, où son zèle n'éclata pas moins que sa modération. Ces qualités furent appréciées, et le firent nommer, le 1er septembre 1797, prési-

dent de la seconde convention nationale. La révolution du 22 janvier 1798 ayant dissous cette assemblée, M. Pasteur fut envoyé comme prisonnier d'état à la maison du Bois, près de La Haye, avec plusieurs de ses collègues; il n'en sortit qu'après le 12 juin suivant, lorsque les modérés, qui triomphèrent alors, lui rendirent la liberté, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune. Le corps-législatif s'étant alors divisé en deux chambres, M. Pasteur fut nommé, le 26 septembre 1798, secrétaire de la seconde chambre; mais, lorsqu'en 1801 la représentation nationale ne forma plus qu'une seule chambre, il devint secrétaire du corps-législatif. Il termina son honorable carrière le 9 janvier 1804. Il a publié : 1° *Histoire naturelle des mammifères* (*Beknopte natuurlyke historie der zoogende dieren*), 3 vol. in-8°; 2° *les Russes en Nord-Hollande*, drame en 3 actes. M. Pasteur a aussi traduit une foule d'ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° le *Voyage de Cook autour du monde*, 13 vol. in-8°; 2° l'*An 2440* de Mercier; 3° l'*Histoire naturelle du mont Saint-Pierre*, par Faujas de Saint-Fond; 4° le *Voyage d'Utrecht à Francfort*, par Cogan. Il a été publié une notice sur la vie de M. Pasteur, par M. Verbeck, son ami, dans le *Courrier des Arts et Belles-Lettres* du 9 mars 1804.

PASTORET (LE MARQUIS CLAUDE-EMMANUEL-JOSEPH-PIERRE), né, en 1756, à Marseille, d'une famille honorable, fut destiné à la magistrature. Il exerça d'abord la profession d'avocat, passa ensuite, en 1781, en qualité de conseiller, à la cour des aides de Paris, et devint maître des requêtes quelque temps après. En 1784, il remporta, à l'académie des inscriptions et belles-lettres, un prix qui lui en ouvrit les portes l'année suivante, et il avait justifié ce choix d'avance par une nouvelle palme obtenue la même année. Il adopta, en 1789, les principes de la révolution, mais ils ne changèrent rien à la modération de son caractère et à la douceur de ses mœurs. Nommé, en 1790, par Louis XVI, ministre de l'intérieur en remplacement de M. de Saint-Priest, il accepta cette place, qu'il n'occupa que très-peu de temps. Il fut élu successivement, le 30 janvier 1791, président du département de Paris, et, le 14 février, procureur-syndic du même département. Il était à la tête de la députation qui, après la mort de Mirabeau, alla demander à l'assemblée constituante que la nouvelle église de Sainte-Geneviève fût consacrée à recevoir les cendres des grands hommes auxquels le corps-législatif accorderait cet honneur. Il présida, la même année, l'assemblée électorale de Paris, et fut nommé député à l'assemblée législative. Dans la première séance, en qualité de président, il prononça un discours, dans lequel il félicitait l'assemblée constituante d'avoir marché avec autant de talent que de courage dans la carrière qui lui avait été ouverte. Vers la fin d'octobre, il se plaignit des rigueurs exercées contre les émigrés, et proposa de les restreindre aux fonctionnaires publics qui auraient abandonné leur poste au moment du danger.

Le 31 décembre, il contribua à faire abolir les complimens et les félicitations d'obligation au renouvellement de l'année; son intention fut mal interprétée, et le même jour, il fit comprendre dans l'amnistie qui avait été décrétée pour les délits révolutionnaires, les 40 soldats de Châteauvieux, condamnés aux galères pour l'affaire de Nanci; le 25 février 1792, il provoqua et obtint la suppression du tribunal de l'université, et appuya cette mesure de raisons philosophiques qui convainquirent l'assemblée. Dans la séance du 9 avril 1792, il se prononça pour l'abolition de l'esclavage et de la traite des nègres; mais il fut d'avis de n'exécuter que graduellement ce grand acte d'humanité et de justice, et développa les motifs de son opinion. M. Pastoret était ennemi des partis extrêmes, et si on le vit quelquefois flotter entre les diverses opinions, c'est qu'il cherchait à les concilier toutes pour éviter les suites funestes des divisions; ainsi, quoiqu'il siégeât au côté droit, il appuya, le 20 du même mois, la déclaration de guerre à l'Autriche. Le 16 juin, il demanda et fit décréter l'établissement d'une place et l'érection d'une colonne, surmontée de la statue de la liberté, sur l'emplacement de la Bastille; le 19, il présenta un rapport lumineux et fort de raisonnemens, pour démontrer la nécessité de séparer des fonctions ecclésiastiques les actes civils qui constatent les naissances, les mariages et les décès; le 21, il fit rejeter une motion de Couthon, ayant pour objet de faire rendre les décrets exécutoires sans la sanction du roi; le 30, en invitant l'assemblée à faire punir les auteurs du mouvement du 20, il insista sur l'avantage de rester unis, en prouvant que l'esclavage serait la suite nécessaire des divisions et des troubles. Dès ce moment, M. Pastoret vit toute l'étendue des maux où serait entraînée la France par une assemblée qui réunirait tous les pouvoirs, et s'attacha avec un nouveau zèle à soutenir la prérogative royale; aussi un membre ayant demandé, le 3 juillet suivant, que l'assemblée s'emparât de l'exercice du pouvoir exécutif, M. Pastoret, s'élevant avec force contre la proposition, prouva qu'elle était inconstitutionnelle, et insista pour que l'orateur fût envoyé à l'Abbaye. Il dénonça le 28 les empiètemens des municipalités sur le pouvoir judiciaire, fit voir le despotisme qui résulterait de pareils abus, et proposa des mesures efficaces pour les faire cesser. Nommé membre d'une commission extraordinaire pour examiner la conduite du général La Fayette (*voyez* FAYETTE), qui, ayant quitté l'armée sans autorisation, était venu défendre à la barre de l'assemblée les droits du trône constitutionnel, il annonça, dans son rapport du 8 août, que sur 15 membres 7 avaient voté contre le décret d'accusation. Les événemens du 10 août ayant mis sa liberté et même ses jours en danger, il prit la fuite, et eut ensuite le bonheur d'échapper au régime de la terreur. Il ne reparut sur la scène politique qu'au mois de brumaire an 3 (novembre 1795), époque où le département du Var

l'élut député au conseil des cinq-cents. Il y montra la même énergie en faveur des droits acquis, et surtout de la liberté de la presse, que le directoire-exécutif voulait entraver; il plaida aussi la cause des prêtres déportés qu'on punissait, disait-il, pour une constitution religieuse qui n'existait plus; il parla sur l'administration des prisons, et fut élu président le 19 août. M. Pastoret se fit constamment remarquer, pendant cette session, par ses lumières et ses opinions assez généralement constitutionnelles et philosophiques; mais insensiblement il prit une part plus active aux divisions qui s'élevaient entre la majorité des conseils et celle du directoire. Le 15 mars 1797, il repoussa, comme propre à exciter des troubles, la proposition du directoire, tendant à exiger des électeurs un serment de haine à la royauté; depuis ce moment jusqu'au 18 fructidor, ce ne fut plus qu'une lutte entre M. Pastoret et le parti directorial. Le 28 du même mois, il s'opposa à ce que Brottier et Lavilleheurnois, agens royalistes, fussent jugés par une commission militaire, et le 30, il déclara contre-révolutionnaire un message du directoire, qui défendait l'exécution d'un arrêt du tribunal de cassation sur cette affaire, déclarant qu'une commission militaire ne pouvait en être juge. Le 28 juin, il parla en faveur des fugitifs de Toulon. Vers la même époque, il accusa la conduite des agens du directoire dans les colonies, et surtout à l'égard des États-Unis; il proposa que la nomination de ces agens lui fût retirée. Le 4 thermidor (22 juillet), il demanda la suppression des réunions populaires. Cet état d'hostilités contre le directoire devait l'exposer à toute sa vengeance, du moment où il aurait saisi le pouvoir auquel il tendait; il triompha le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). et M. Pastoret fut porté un des premiers sur les listes de déportation. Prévenu à temps, il put se réfugier en Suisse, où il resta jusqu'en 1800, quoiqu'on eût fait courir le bruit qu'il s'était rendu à l'île d'Oleron. Il fut rappelé en France à cette époque. Le premier consul Bonaparte le nomma, en 1801, membre du conseil-général des hospices et secours publics, et en 1804, professeur du droit de la nature et des gens au collége de France. Après avoir été désigné deux fois par le collége électoral de la Seine, pour entrer au sénat, il y fut admis en 1809, et devint membre de la légion-d'honneur. Le 1er avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon. Au retour du roi, il fut nommé pair de France, commandeur de la légion-d'honneur, conseiller de l'université royale, et enfin, en 1815, président du collége électoral du département du Var. M. Pastoret qui, pendant toute sa carrière politique, avait évité tout ce qui lui semblait exagéré, parut en 1818 oublier ses principes, en appuyant de son vote la proposition de son collègue, M. Barthelemy, contre la loi des élections. Il est aujourd'hui (1824) vice-président de la chambre des pairs. On lui doit un grand nombre d'ouvrages comme littérateur. Ce sont: 1° *Éloge de Voltaire*, 1799; 2° *Tributs offerts à l'académie de Marseille*,

1782; 3° *Elégie de Tibulle*, 1783; 4° *Discours en vers, sur l'union qui doit régner entre la magistrature, la philosophie et les lettres*, 1783; 5° une dissertation sur cette question : *Quelle a été l'influence des lois maritimes des Rhodiens, sur la marine des Grecs et des Romains, et de l'influence de la marine sur la puissance de ces deux peuples?* 1784; 6° *Zoroastre, Confucius et Mahomet, comme sectaires, législateurs et moralistes, avec le tableau de leurs dogmes, de leurs lois et de leur morale*, 2° édit., 1787; 7° *Moïse considéré comme législateur et comme moraliste*, 1789; 8° *Traité des lois pénales*, 2 vol. in-8°, 1790; 9° *Ordonnances des rois de France*, tom. XV, 1811, in-fol., travail dont il fut chargé par l'institut ; 10° avec MM. Brial, Daunou et Ginguené, *Histoire littéraire de la France*, tom. XIII, 1814, in-4°. commencée par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maure; 11° un rapport très-étendu et très-instructif fait au conseil des hospices en 1816; 12° *Histoire de la législation*, 4 vol. in-8°.

PASTORET (LE COMTE AMÉDÉE), fils du précédent, maître des requêtes, s'était voué à la carrière administrative. Le 7 avril 1813, il fut nommé sous-préfet de Corbeil, et passa, dans les premiers jours de janvier 1814, à la sous-préfecture de Châlons-sur-Saône. A cette époque, où le territoire français était envahi, il rassembla tous les habitans de bonne volonté, et ils furent en grand nombre, marcha à leur tête contre l'ennemi, et chargea avec une rare intrépidité un corps avancé de plus de 200 hommes. Il est aujourd'hui (1824) maître des requêtes en service extraordinaire, ayant séance, et commissaire du roi près la commission du sceau. On a de lui: *Des moyens mis en usage par Henri IV pour s'assurer la couronne et pacifier la France au sortir des troubles civils*, 2° édition, 1817, in-8°, ouvrage qui a remporté le prix à l'académie de Châlons-sur-Marne en 1815.

PATAUD (L'ABBÉ JEAN-JACQUES-FRANÇOIS), naquit le 10 octobre 1752 à Orléans, département du Loiret, exerça quelque temps la profession de commerçant, qui était celle de son père; mais bientôt entraîné par sa vocation pour le sacerdoce, il se fit recevoir prêtre, et prêcha avec quelque succès dans les principales églises du diocèse d'Orléans. A l'époque de la révolution, où il ne lui était pas permis d'exercer son ministère, il se livra à l'éducation de quelques jeunes gens; il le reprit après le concordat de 1801, et ne le cessa qu'à sa mort, arrivée le 23 mai 1817. L'abbé Pataud a publié : 1° *Discours prononcés à différentes époques en présence de tous les corps constitués de la ville d'Orléans*, in-8°, sans date ni indication de lieu, mais présumé imprimé en 1813, tiré seulement à 20 exemplaires : on remarque dans ces discours, au nombre de quatre, celui qui renferme *l'Eloge de Jeanne-d'Arc;* 2° différens *Opuscules* insérés dans les *Etrennes orléanaises* de 1811 à 1815, et tirés séparément; 3° en manuscrit une *Histoire d'Orléans*, etc. Le travail de l'auteur, formant deux vol. in-8°, mais qui n'a été continué que jusqu'en 1810, est devenu la propriété de la bibliothèque publi-

que d'Orléans, à qui l'abbé Pataud l'a légué par testament ainsi que ses autres manuscrits. Le prospectus de cet ouvrage avait paru, en 1815, sous ce titre : *Histoire d'Orléans et des principales villes du Loiret, depuis la mort de Jeanne-d'Arc, précédée d'un précis historique de la situation d'Orléans, à dater de l'origine de la monarchie jusqu'en 1540, d'après les pièces justificatives tirées des archives de la préfecture, de la mairie, de l'évêché, etc.; suivie de la topographie historique, par ordre alphabétique, de toutes les communes du département du Loiret, des monumens qui les décorent, des faits particuliers qui les distinguent, des familles qui les ont illustrées*, etc. On trouve dans les *Etrennes orléanaises* de 1818 une *notice sur l'abbé Pataud*, par M. de Laplace, président de la cour royale d'Orléans. On rapporte que cet ecclésiastique avait une mémoire prodigieuse, et l'on donne pour exemple qu'étant allé entendre par défi le sermon du missionnaire Beauregard, il le retint tout entier, et le répéta le lendemain dans la paroisse dont il était vicaire, n'ayant, au dire même de l'abbé Beauregard, altéré que trois expressions.

PATERSON (Daniel), colonel anglais, aide-quartier-maître-général de l'armée britannique, a publié plusieurs ouvrages estimés. On lui doit : 1° *Nouvelle description exacte de toutes les principales routes de l'Angleterre et du pays de Galles*, 1771, in-8°, 1re édition, qui a été suivie d'une vingtaine d'éditions consécutives; 2° *Dictionnaire du voyageur, ou Tables alphabétiques des distances de toutes les villes, bourgs, etc., de l'Angleterre et du pays de Galles*, 1772, 2 vol. in-8°; 3° *Description topographique de l'île de la Grenade*, 1780, in-4°; 4° *Itinéraire de l'empire britannique*, 1785, 2 vol. in-8°.

PATRAT (Joseph), auteur dramatique, naquit à Arles, département des Bouches-du-Rhône, vers 1732. Il se fit connaître d'abord comme comédien; mais il eut peu de succès, et il renonça à cette profession, pour se livrer à la composition de pièces de théâtre, dont sa famille porte le nombre à 57. Il fut plus heureux dans cette carrière, et plusieurs de ses comédies sont vues avec plaisir sur les théâtres secondaires et en province. En général, elles offrent des situations plaisantes et un dialogue facile. Nous donnerons, d'après un de nos bibliographes les plus distingués, la liste des pièces imprimées. Ce sont : 1° *les Deux Morts*; 2° *l'Anglais, ou le Fou raisonnable*; 3° *les Déguisemens amoureux, ou la Résolution inutile*; 4° *le Présent, ou l'Heureux quiproquo*; 5° *les Deux Grenadiers, ou les Quiproquos*; 6° *l'Officier de fortune, ou les Deux Militaires*; 7° *l'Heureuse erreur*; 8° *l'Amour et la Raison, ou les Volontaires orléanais*; 9° *les Méprises par ressemblance*; 10° *Isabelle de Rosalvo*; 11° *le Complot inutile* (cette pièce a été faite en société avec MM. Jauffret et Weiss); 12° *les Deux Frères*, pièce imitée de l'allemand, et jouée avec succès sur le Théâtre-Français; 13° *la Pension genevoise, ou l'Éducation* : elle parut plus tard sous le titre de la *Pension de jeunes demoiselles*; 14° *François et*

Rouffignac; 15° *les Amans protées, ou Qui compte sans son hôte compte deux fois*; 16° *Mirzo, ou le Préjugé de l'amitié*; 17° *un Prologue* pour le théâtre de l'Odéon; 18° avec M. Weiss, *Honneur et Indigence*; 19° *le Sourd et l'Aveugle*; 20° *la Petite rusée*; 21° *Toberne, ou le Pêcheur suédois*, représentée sur le théâtre Feydeau; 22° *la Vengeance*; 23° *l'Orpheline*; 24° *la Fête du cœur*; 25° *l'Heureuse ressource, ou le Pouvoir du zèle*; 26° *Il ne faut pas condamner sans entendre*; 27° *l'Espiègle*; 28° un prologue intitulé : *le Répertoire*; 29° la comédie de Lagrange, *les Contre-temps*, réduite en un acte, par Patrat; 30° *le Déserteur*, de Mercier, retouché; 31° *le Valet mal servi*; 32° *Hennevol de Saint-Méry*; 33° *la Kermesse, ou la Foire allemande*; 34° *Toinette et Louis*; 35° *Adélaïde de Mirval*; 36° *le Point d'honneur*; 37° *les Étrennes, ou les Débats des Muses*; 38° *le Conciliateur à la mode, ou les Étrennes du public*. Ces huit dernières pièces n'ont pas été imprimées. Patrat mourut à Paris, en 1801, dans la 79° année de son âge.

PATRIN (EUGÈNE-LOUIS-MELCHIOR), député du département du Rhône à la convention nationale, savant naturaliste, à qui l'on doit plusieurs découvertes importantes en minéralogie et en géologie, naquit à Lyon en 1742. Destiné par ses parens à la carrière du barreau, il l'abandonna de bonne heure pour se livrer en entier au penchant qui l'entraînait vers l'étude des sciences naturelles. Il résolut, après avoir terminé de la manière la plus brillante ses cours de physique et de chimie, de visiter les contrées septentrionales de l'Europe, pour recueillir tous les faits qui lui paraissaient propres à établir un système général de géologie, et à éclaircir l'histoire du globe. Patrin se rendit d'abord en Allemagne, parcourut en observateur éclairé l'Autriche, la Bohême et la Hongrie, mesura la hauteur des montagnes, descendit dans les principales mines, et amassa une riche collection d'échantillons de toutes les substances minérales. Il continua ensuite ses savantes investigations en Pologne. A Wilna, il trouva un de ses compatriotes, le professeur Gilibert, qui l'engagea à aller en Russie, et lui donna des lettres de recommandation pour les principaux membres de l'académie de Pétersbourg. Parfaitement accueilli en cette ville, et encouragé d'abord par le célèbre voyageur Pallas, dont il eut à se plaindre depuis, quand Patrin parut devenir un dangereux compétiteur de gloire, il obtint du gouvernement l'autorisation de visiter la Sibérie. On lui donna pour escorte et pour guide un sous-officier russe, qui devait pourvoir au besoin du naturaliste français dans ces contrées sauvages, où il n'est point facile de se procurer même les objets de première nécessité pour la vie. Patrin partit de Pétersbourg en 1780, et employa huit laborieuses années à parcourir les immenses chaînes de montagnes de l'Asie septentrionale, depuis les monts Oural jusqu'au-delà du méridien de Pékin. Il eut à supporter des privations de tout genre et des fatigues inouïes. A des étés bien courts, mais brûlans, pendant

lesquels des myriades d'insectes tourmentent sans relâche le voyageur, succèdent dans ces contrées hyperboréennes les plus rigoureux hivers. Patrin surmonta avec autant de courage que de persévérance tous les obstacles, et revint heureusement à Pétershourg à la fin de 1787. Il avait rempli avec zèle tous les engagemens qu'il avait pris avec l'académie des sciences de cette ville, lui avait envoyé divers mémoires et des échantillons de tous les minéraux. Il s'était aussi fait précéder de sa collection particulière, mais il reconnut bientôt que Pallas s'était approprié à chaque envoi une partie des morceaux les plus précieux, et il se plaignit amèrement de l'avidité scientifique de ce célèbre naturaliste, auquel il ne pardonna jamais. Assez mécontent des savans de la Russie, Patrin revint dans sa patrie après 10 ans d'absence, et se fixa à Paris. Il offrit au cabinet du Jardin du Roi sa riche collection des minéraux de la Sibérie, sous la seule condition de ne la point morceler. Elle consistait en 30 quintaux environ d'échantillons classés et étiquetés avec soin, mais l'offre ne fut point acceptée, faute d'espace, lui répondit-on, pour placer convenablement toutes ces richesses. Patrin, qui s'était consacré tout entier aux sciences, n'avait pris aucune part aux événemens politiques de cette époque orageuse, et depuis nombre d'années, il était éloigné de sa ville natale; mais l'estime générale dont il jouissait parmi ses concitoyens le fit porter, par les électeurs de Lyon, à la représentation nationale, et il se vit nommé contre son vœu à la convention nationale. Il s'y montra constamment ami de l'ordre, de la justice et d'une sage liberté, et mérita la haine des partisans de Robespierre. Dans le procès du roi, il vota avec la minorité contre la peine de mort, pour l'appel au peuple et pour le sursis. Lorsque la ville de Lyon se souleva en 1793 contre la majorité de la convention, Patrin fut accusé d'avoir excité ses concitoyens à s'insurger. Frappé d'un décret équivalent à une sentence de mort, il eut le bonheur d'y échapper, et de trouver un asile impénétrable, où il resta caché pendant tout le règne de la terreur. Après le 9 thermidor, il rentra à la convention, et fut envoyé par le nouveau comité de salut-public pour surveiller la manufacture d'armes de Saint-Étienne. Lors de la création de l'école des mines, il en fut nommé bibliothécaire; il donna à cet établissement sa collection des minéraux, et reprenant ensuite avec joie le cours de ses travaux scientifiques. Il eut une grande part à la rédaction du Journal des Mines, publié par les professeurs de l'école, et l'enrichit de mémoires intéressans. Ce savant estimable se retira vers la fin de sa vie à Saint-Vallier, près de Lyon, où il mourut le 15 août 1815, à l'âge de 73 ans. La bonté et la noblesse de son caractère, son indifférence pour la fortune, sa modestie et son amabilité dans toutes les relations sociales, lui avaient acquis de nombreux amis, qui lui restèrent constamment attachés. Patrin a laissé une foule de mémoires in-

sérés dans le *Journal de Physique*, dans la *Bibliothèque britannique*, dans les *Annales des Mines* et dans le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*. Doué d'une imagination vive et féconde, il a cherché à expliquer par de nouvelles hypothèses la plupart des grands phénomènes de la nature, tels que la formation des minéraux et des montagnes, l'origine des sources, la cause des volcans, etc. Le naturaliste Breislak (*voyez* ce nom) s'est emparé de la *Théorie des Volcans* de Patrin, et l'a développée dans son *Voyage dans la Campanie*. On a encore du savant Lyonnais : 1° *Relation d'un voyage en Sibérie, aux monts d'Altaïce*, etc., Pétersbourg, 1785, in-8°, et insérée par Pallas dans les *Nouveaux Essais sur le nord* : on trouve dans cet écrit des observations géologiques très-curieuses et des détails intéressans sur les dangers que l'intrépide voyageur a courus dans cette contrée, qu'il appelle *la désolation du nord*, comme les navigateurs ont nommé les environs du cap Horn *la désolation du midi*; 2° *Histoire naturelle des minéraux*, Paris, 1801, 5 vol. in-18, avec 40 planches, ouvrage qui fait suite aux œuvres de Buffon publiées par Castel, et qui offre beaucoup de faits nouveaux; 3° *Notes sur les Lettres à Sophie*, par M. Aimé Martin, Paris, 1810, 2 vol. in-8° : ces notes contiennent l'explication ingénieuse de plusieurs phénomènes de la nature, tels que la combustion, les étoiles filantes, la rosée, l'origine des sources, les aurores boréales, les volcans, etc.; l'auteur attribue la formation de ces derniers à la circulation continuelle de divers fluides, dont une partie devient concrète par la fixation de l'oxigène. Patrin était correspondant de l'institut, membre de l'académie des sciences de Pétersbourg, de la société d'agriculture de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes. On trouve dans les *Annales encyclopédiques*, année 1818, une bonne notice sur ce savant, par M. Villermé.

PATRIS-DE-BREUIL (L. M.), juge-de-paix à Troyes, s'est fait connaître dans la littérature, d'abord comme éditeur des *Œuvres de Grosley*, et ensuite comme auteur des ouvrages suivans : 1° *Opuscules en prose et en vers*, 1810, in-12; 2° *Éloge de Louis XVIII, roi de France*. Ce discours a été prononcé le 25 août 1815, à l'hôtel-de-ville de Troyes.

PATRIX (N.), général en chef de l'armée avignonaise, naquit à Avignon, d'une famille honorable; quoiqu'il fût jeune encore à l'époque de la révolution, il en embrassa la cause avec la plus grande exaltation, et dut surtout à sa fougue et à son audace le commandement en chef de l'armée patriotique d'Avignon, qui voulait la réunion du Comtat à la France. Ses principes devinrent plus modérés, et lorsque ses troupes, au commencement de 1791, après s'être emparées de la ville de Sérian, la livrèrent au pillage, Patrix fit paraître des sentimens de justice et d'humanité qui, à ce qu'on prétend, devinrent la cause de sa perte. Bientôt il fut dénoncé à son état-major, pour avoir favorisé l'évasion d'un prisonnier; son ju-

gement fut prompt, et il fut fusillé à Montreux. Le général Patrix eut pour successeur le trop fameux Jourdan, dit *Coupe-tête*.

PATTE (Pierre), architecte peu connu par les constructions qu'il a exécutées, mais qui s'est momentanément fait remarquer comme l'antagoniste de son célèbre confrère Soufflot, à qui l'on doit le beau monument de l'église Sainte-Geneviève, long-temps connue sous le nom de Panthéon français. Patte s'associa d'abord avec les auteurs de l'Encyclopédie pour la direction des dessins et des gravures de cet ouvrage; mais bientôt il se brouilla avec eux. M. Foisset rapporte qu'il « publia dans les feuilles de Fréron, que les éditeurs de l'Encyclopédie n'avaient d'autres planches que celles qu'ils avaient dérobées à Réaumur. Comme ce savant avait légué toutes ses planches à l'académie des sciences, les libraires demandèrent à cette compagnie des commissaires pris dans son sein pour comparer les dessins inédits de l'Encyclopédie avec ceux de Réaumur. Il fut reconnu que ces premiers dessins étaient originaux, et Patte se vit obligé de rétracter son assertion téméraire. » La construction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève fut l'objet d'une censure amère de sa part. Grimm, dans sa correspondance, venge Soufflot des attaques dirigées contre ce célèbre ouvrage. Il accuse Patte d'être « un homme tracassier, qui, n'ayant rien fait pour l'art, se constituait, sans titres et à contretemps, le censeur de tout ce qu'exécutaient les bons artistes, dont il ne pouvait être le rival. » En 1780, Patte attaqua encore Soufflot dans les *Annales politiques* de Linguet, à l'occasion des altérations que quelques pierres avaient éprouvées; enfin en 1799, il fournit au ministère de l'intérieur de nouvelles observations sur ce monument. L'hôtel Charost, à Paris, est à peu près le seul ouvrage de Patte, qui prenait le titre d'architecte du duc des Deux-Ponts, pour lequel il avait construit le château de Jaresbourg, dessiné sur le modèle de Trianon. Patte a publié, 1° *Mémoire sur la construction de la coupole projetée pour couronner l'église de Sainte-Geneviève*, in-4°, Paris, 1770; 2° *Monumens érigés en France en l'honneur de Louis XV, précédés d'un Tableau du progrès des sciences et des arts sous son règne*, in-fol., figures, Paris, 1765; 3° *Projet d'éclairage pour une grande ville*; 4° *Mémoires sur les projets les plus importans de l'architecture*, in-4° avec planches. Ils offrent des considérations sur la distribution vicieuse des villes, et des instructions à un jeune architecte sur la construction des bâtimens. On trouve encore dans cet ouvrage des considérations sur la manière de fonder les édifices importans et sur la construction des quais; la méthode de fonder les ponts sans bâtardeaux ni épuisemens; les meilleurs moyens pour construire les plates-bandes et plafonds des colonnades, enfin, une *Description historique de la colonnade du Louvre* et un *Mémoire sur l'achèvement du portail de Saint-Sulpice*. 5° *Traité de la construction des bâtimens*, 3 vol. in-8°, destinés à faire suite au *Cours d'architecture civile* de Blondel; 6° *de*

l'architecture théâtrale, avec les principes d'optique et d'acoustique nécessaires à observer dans la distribution d'une salle de spectacle, un vol. in-8°; 7° *Description du théâtre olympique de Vicence, chef-d'œuvre de Palladio*, in-4°; 8° *Mémoires qui intéressent particulièrement Paris*, in-4°, an 9 (1801): ces mémoires, au nombre de trois, ont pour objet le dôme du Panthéon, la translation des cimetières hors de Paris, et le mauvais état du lit de la Seine; 9° *Etudes d'architecture, contenant les proportions générales, entrecolonnemens, portes, niches, croisées, profils et détails choisis des édifices modernes*, in-fol., 1755: les planches ont été gravées par Patte lui-même; 10° *Discours sur l'importance de l'étude de l'architecture, et manière de l'enseigner en peu de temps*, avec un *Abrégé de la vie de Boffrand*, in-8°, 1755; 11° *Véritables jouissances d'un être raisonnable vers son déclin*, in-12, 2° édition, 1803. Patte s'était adonné à la gravure; il a gravé les estampes de ses ouvrages, et a publié, d'après Piranesi, six estampes de perspective et d'architecture, et, d'après le Lorrain, un temple de Vénus (*voir* le Journal de Verdun, mars 1754, et juin 1755). Il est éditeur des *Mémoires de Charles Perrault*, 1759, in-12, et des œuvres d'architecture de Boffrand, in-fol., 1753. Cet architecte, dans les ouvrages duquel on trouve souvent des idées justes et des observations utiles, mourut à Mantes le 19 août 1812; il était né à Paris le 3 janvier 1723.

PATTERSON (William), gouverneur de la province américaine de New-Jersey, juge à la cour suprême des États-Unis, fut l'un des magistrats les plus intègres et l'un des hommes de bien les plus recommandables du Nouveau-Monde. Patterson avait pris ses grades, en 1763, à New-Jersey, où il était né, et après avoir rempli plusieurs fonctions publiques, il était devenu, en 1787, membre de la convention qui a rédigé et sanctionné la constitution qui depuis cette époque sert de base au gouvernement américain. En 1789, il devint membre du sénat de New-Jersey, et en 1790, il fut choisi pour succéder à Lévingston, le premier gouverneur de cet état après la révolution. Il était juge de la cour supérieure des États-Unis lorsqu'il mourut à Albany, le 9 septembre 1806, généralement regretté.

PATTERSON (Samuel), libraire et biographe anglais, naquit à Londres en 1728. Il fit ses études en France, et de retour dans sa patrie, il y forma un établissement de librairie pour les ouvrages étrangers. Le succès n'ayant pas couronné ses efforts, il entreprit des ventes publiques de livres, et fut souvent appelé pour dresser des catalogues dans la vente des bibliothèques remarquables, telles, entre autres, que celles de Beauclerk, de Croft, de Pinelli, etc. Le marquis de Lonsdowne le choisit pour son bibliothécaire, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1802. On rapporte que le manuscrit de Jules César ayant été mis en vente comme de vieux papiers, il les mit en ordre et les fit adjuger à un amateur moyennant 350 livres sterlings. Il avait fait, en

1776, un voyage dans différentes contrées de l'Europe, et en avait rapporté une collection de livres rares et précieux, dont il publia le catalogue sous le titre de *Bibliotheca universalis selecta*. Ce savant bibliographe a composé plusieurs ouvrages, entre autres des *Remarques rapides dans un voyage aux Pays-Bas*; des *Considérations sur la loi et les gens de loi*; enfin un ouvrage périodique intitulé *le Templier*.

PAUCTON (Alexis-Jean-Pierre), mathématicien, correspondant de l'institut, ancien employé au bureau du cadastre, naquit près de Lassay, département de la Mayenne, vers 1736. Quoique pauvre, sa famille lui fit donner une bonne éducation; il apprit les mathématiques et le pilotage à Nantes, vint à Paris, et fut envoyé à Strasbourg pour y occuper la chaire de mathématiques. A l'époque où les Autrichiens menacèrent cette place d'un blocus rigoureux, Paucton n'ayant pas les moyens de se procurer des provisions pour la durée du siége, fut, ainsi que tous les autres habitans qui se trouvaient dans la même situation, obligé de sortir de la ville. Il alla à Dole, lui, sa femme et trois enfans, entra chez un maître de pension, où il enseigna les mathématiques aux appointemens de 600 fr. par année. Informé de cette situation déplorable, le ministre de l'intérieur lui donna, le 2 frimaire an 5 (1796), un emploi au bureau du cadastre, où il fut occupé aux calculs de la *Connoissance des temps*, et l'institut l'admit au nombre de ses associés correspondans. La convention lui avait précédemment accordé, comme savant, un secours de 3,000 francs. Il mourut le 15 juin 1798. On lui doit: 1° *Théorie de la vis d'Archimède*, 1 vol. in-12, 1768; 2° *Métrologie* ou *Traité des mesures, poids et monnaies des peuples anciens et modernes*, ouvrage où l'on trouve entre autres principales idées, celles d'élever dans les villes de premier ordre un *obélisque* ou *métromètre* où seraient tracés les types et les dimensions linéaires et cylindriques de nos poids et mesures, afin que l'uniformité en restât inaltérable. L'idée de Paucton a été reproduite dans le rapport fait par MM. Abeille et Tillat à la société d'agriculture de Paris, qui le publia en 1790. 3° *Théorie des lois de la nature*, ou *la Science des causes et des effets*, Paris, un fort vol. in-8°; 4° *Dissertation sur les pyramides d'Égypte*, 1780, in-8°; 5° Paucton a laissé en manuscrit une traduction des *Hymnes d'Orphée*; un ouvrage ayant pour titre: *Doctrine évangélique, apostolique et catholique;* une traduction de l'hébreu des *psaumes* et *cantiques;* enfin la *Théorie des mesures, des machines, des travaux et des salaires*, etc.

PAUL PETROWITZ, premier du nom, empereur autocrate de toutes les Russies, naquit le 1er octobre 1754, dix ans après le mariage de la grande-duchesse sa mère (depuis l'impératrice Catherine II), avec le grand-duc, qui régna quelques mois sous le nom de Pierre III. Le jeune prince était venu au monde sous les auspices les plus funestes; les sentimens hostiles qui divisaient sa famille, et qui prirent bientôt entre le grand-duc et son épouse le caractère du dégoût et de la hai-

ne, ne préparaient point à Paul une enfance heureuse. Il ne connut jamais l'affection d'un père, et la soif de régner, qui dévora bientôt l'ambitieuse Catherine, laissait peu de place à la tendresse maternelle dans une âme aussi avide du pouvoir que jalouse des droits bien légitimes qui pouvaient être opposés à ses vœux. L'éducation du jeune prince ne fut cependant point entièrement négligée. Tout ce qui avait rapport à son instruction fut confié au célèbre et savant physicien Æpinus, et on lui donna pour gouverneur le comte Panin, dont les égards et les tendres soins auraient dû lui mériter toute la reconnaissance de son élève. L'impératrice Élisabeth, après une réconciliation avec la grande-duchesse Catherine, qui avait été long-temps en disgrâce, se rendit un jour seule avec cette princesse et le jeune Paul au spectacle, présenta l'enfant aux gardes qu'on avait fait entrer au parterre, et le leur recommanda comme leur futur souverain. Cette scène, à laquelle le grand-duc Pierre n'avait point été admis, excita son ressentiment, en même temps qu'elle produisit une vive sensation dans le public. Bien des yeux se tournèrent dès-lors vers Catherine, qui, en faisant naître de nouvelles espérances, et en caressant adroitement de nouvelles ambitions, sut bientôt se créer un parti puissant. Au lit de mort de l'impératrice Elisabeth, une réconciliation apparente eut cependant lieu entre les deux époux. Tous deux, agenouillés devant la souveraine mourante, reçurent sa bénédiction, suivie des plus touchantes exhortations de vivre désormais en bonne intelligence. Ils le promirent; mais les sermens prodigués par tous deux pendant cette scène solennelle, furent oubliés peu de jours après. Pierre III, parvenu au trône, ne montra plus que de l'aversion pour son épouse, et même pour son fils, qu'il résolut de désavouer publiquement par un ukase impérial. La révolution qui mit un terme au règne et à la vie de l'infortuné Pierre III, en 1762, sauva, il est vrai, le prince, mais couronna sa mère. Il paraissait bien naturel que le fils, né pendant l'union de Pierre avec Catherine, montât sur le trône. Quelques voix se firent entendre en sa faveur, mais elles furent soudain étouffées, et celle qui avait souvent dit *qu'elle préférait le titre de mère de l'empereur à tout autre*, et qui devait, selon plusieurs de ses partisans alors les plus dévoués, se contenter du titre de régente et ne régner que pendant la minorité de son fils, fut proclamée impératrice, et solennellement couronnée dans l'église de Kazan, par l'archevêque de Novogorod. Le grand-duc Paul fut réduit au rang de sujet, et resta pendant vingt et quelques années le sujet le plus fidèle et le fils le plus soumis. Confiné dans son palais de Gatschina; éloigné de toute participation au gouvernement intérieur, comme aux opérations du dehors pendant un long règne si fécond en entreprises politiques et militaires; peu respecté, pour ne rien dire de plus, des divers favoris de sa mère; environné de suggestions ambi-

tieuses, chéri du peuple et des soldats, il n'en persista pas moins dans une obéissance passive, et repoussa toujours loin de lui tous les projets tendans à porter la moindre atteinte à l'autorité d'une souveraine, dont il n'ignorait point cependant que le rang et le pouvoir auraient pu lui appartenir. En 1774, le grand duc épousa une fille du landgrave de Hesse-Darmstadt, princesse aimable et spirituelle, qu'il eut le malheur de perdre au moment où elle allait le rendre père. Il chérissait tendrement sa femme; mais l'impératrice ne paraissait point l'aimer, et le favori du jour avait usé de toute son influence pour enlever à la grande-duchesse le crédit et la faveur que ses qualités distinguées auraient pu lui obtenir à la cour. A son lit de mort, cette princesse avait appelé une de ses dames-d'honneur, en qui elle avait la plus grande confiance, et lui avait remis une cassette contenant une correspondance, très-innocente sans doute, mais aussi très-piquante et dans laquelle on s'exprimait librement sur les intrigues de la cour et sur le compte des personnes du plus haut rang. Quelques faiblesses ou travers du grand-duc même, étaient malignement relevés. Au lieu de détruire ces lettres, ainsi qu'il lui avait été ordonné, la dame-d'honneur porta la cassette à l'impératrice, qui, pour consoler son fils plongé dans la plus vive douleur, se hatâ de la lui envoyer. L'effet fut immédiat, dit-on. L'imprudent correspondant de la grande-duchesse, le jeune comte Razoumofsky, fils de cet hetman des cosaques, qui avait rendu d'éminens services à Catherine lors de la révolution qui la plaça sur le trône, fut éloigné de Pétersbourg et envoyé en qualité de ministre de Russie auprès de la cour de Naples. La reine Caroline chercha à le consoler de sa disgrâce, et il obtint encore de brillans succès en plus d'un genre à cette cour, ainsi que dans les autres missions diplomatiques dont il fut successivement chargé à Stockholm, et en dernier lieu à Vienne. A peine les funérailles de la première grande-duchesse furent-elles achevées, qu'on songea à la remplacer; le prince Henri, frère du grand Frédéric, venait d'arriver à Pétersbourg; Catherine le chargea de négocier de suite un mariage entre le grand-duc et la princesse de Wurtemberg, nièce du roi et du prince de Prusse. Les conditions en furent bientôt stipulées; le grand-duc accompagna le prince Henri à Berlin, et reçut sa nouvelle épouse des mains de Frédéric II, qui avait saisi avec le plus grand empressement l'occasion de resserrer de plus en plus les liens qui l'unissaient à la Russie. La nouvelle grande-duchesse parut à Saint-Pétersbourg en 1776, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Les grâces de sa personne attiraient tous les regards et sa bonté lui gagnait tous les cœurs. Sa conduite ne cessa d'être un modèle de sagesse, et ses vertus, qui auraient pu servir d'exemples dans la cour la plus austère, furent au moins respectées, sinon imitées dans celle de Catherine II. Ces vertus ne se sont jamais démen-

ties dans les différens états où le sort a placé l'impératrice Marie, comme femme, veuve et mère d'empereurs. Une nombreuse postérité, quatre fils et cinq filles, devinrent les fruits de l'union de cette princesse avec le grand-duc. Bientôt la fastueuse Catherine, contente cette fois de sa belle-fille, voulut montrer à l'Europe les héritiers de son trône dans tout leur éclat. Un voyage d'apparat fut ordonné en 1781, et les heureux époux, sous le nom de comte et de comtesse du Nord, suivis d'un brillant cortége, parcoururent la Pologne, l'Autriche, l'Italie, la France et la Hollande. A Naples, le grand-duc retrouva ce comte Razoumofsky, dont il croyait avoir à se plaindre, et fut forcé de se faire présenter par lui à la cour; mais il témoigna publiquement toute l'aversion qu'il éprouvait, et ne lui adressa jamais la parole; les fêtes les plus splendides furent prodiguées à Versailles aux illustres voyageurs. Le prince de Condé leur en donna une non moins brillante à Chantilly; partout les souverains leur firent le même accueil, et la foule se pressait en tous lieux sur leur passage. C'était peut-être l'époque la plus heureuse de la vie d'un prince destiné à devenir l'autocrate de toutes les Russies, mais qui devait régner avec si peu de bonheur, et finir d'une manière si déplorable. Le voyage dura 14 mois, et coûta des sommes immenses. Le grand-duc était entouré d'observateurs dévoués à sa mère; des courriers expédiés à de courts intervalles, rendaient compte de chaque fait, de chaque parole même, qui lui échappait. A son retour à Pétersbourg, il fut, ainsi que son épouse, reçu avec une grande ostentation de tendresse, et rentra bientôt dans sa retraite de Gatschina, où le désœuvrement et l'ennui le firent souvent se livrer aux occupations les plus futiles. Las enfin de harasser d'exercices et de petites manœuvres à Gatschina, la faible troupe qu'on y avait abandonnée à ses plaisirs, le grand-duc désira passionnément s'illustrer par de plus beaux faits d'armes. Mais cette ardeur guerrière n'obtint jamais l'assentiment d'une mère soupçonneuse. Elle savait trop bien à quoi l'on peut entraîner le soldat. En 1788, lorsque la guerre fut de nouveau déclarée aux Turcs, Paul sollicita avec de vives instances la permission de se rendre à l'armée. « Toute l'Europe, écrivit-il » à l'impératrice, connaît le désir » que j'ai de combattre les Otto» mans; que dira-t-elle quand elle » apprendra que je ne puis le fai» re? » Catherine ne répondit que par ce peu de mots : « L'Europe di» ra que le grand-duc est un fils » respectueux. » Elle lui permit, il est vrai, quelque temps après, de se montrer un moment à l'armée de Finlande, mais l'héritier de l'empire n'y eut pas même un seul régiment à ses ordres. Privé de tout commandement, entouré d'espions, abreuvé de dégoûts, il tomba malade, et revint plus humilié que jamais dans son château de Gatschina. Paul venait d'accomplir sa 42e année, quand sa destinée changea en un moment. Une apoplexie foudroyante termina, le 17 novembre 1796, la

longue et brillante carrière de Catherine II, et son fils, proclamé empereur sur-le-champ, passa, dans la même journée, de la sujétion la plus complète, au pouvoir le plus absolu. Le peuple, qui à chaque changement de maître espère quelque amélioration à son sort, était dans l'ivresse de la joie. On croyait généralement qu'un prince qui avait eu si long-temps à souffrir des rigueurs et des caprices du despotisme, se les interdirait à lui-même, et qu'un sujet qui avait fait preuve de sagesse et de modération, deviendrait un souverain, humain et magnanime. Mais les passions impétueuses de Paul, pour avoir été long-temps comprimées par la terreur que lui inspirait sa mère, n'étaient nullement amorties, et, avec les moyens de les satisfaire, il se livra bientôt à toute leur fougue. Les premiers actes de son gouvernement révélèrent déjà la bizarrerie de son caractère. Tout en ordonnant des obsèques magnifiques à sa mère, il déclara que l'empereur Pierre III avait été injustement frustré après sa mort des honneurs qui lui étaient dus. Il fit exhumer les restes de ce prince enseveli depuis 35 années, et procéda de nouveau avec le plus grand éclat à ses funérailles. Les deux époux si désunis de leur vivant, devaient être ainsi réunis après leur mort. Pour ajouter à l'effet dramatique de cette cérémonie funèbre, il ordonna que les deux individus qui existaient encore, et qui passaient pour avoir eu part à la fin tragique de Pierre III (Alexis Orloff et Baratinsky), tinssent le drap mortuaire. Tous les regards s'attachèrent à eux pendant les longues heures que dura cette scène extraordinaire. On crut que Paul Ier pousserait encore plus loin sa vengeance. Il eut avec Orloff un entretien remarquable. « Vous devez, lui dit-il, avoir éprouvé de » terribles remords. — Czar, répondit Orloff, si je n'en avais pas agi comme je l'ai fait, vous ne seriez pas dans le cas de me parler aujourd'hui en souverain. Vous ne pouvez pas ignorer que Pierre III avait rendu un ukase par lequel il déclarait que vous n'étiez pas son fils. » Le comte Alexis Orloff eut ensuite ordre de sortir des états de l'empereur, et ne revint en Russie qu'après la mort de Paul Ier. Tout changea bientôt de face dans l'empire. La plupart des anciens serviteurs dévoués à Catherine furent privés de tout emploi, et d'autres furent exilés. Les hommes qu'elle avait disgraciés jouirent de la plus haute faveur. L'empereur dans un de ces momens de justice et de générosité qui succédaient assez fréquemment chez lui à des actes de rigueur, brisa les fers du brave Kosciusko et de ses frères d'armes, plongés encore dans les cachots, et rendit aussi la liberté à tous les malheureux Polonais qui avaient survécu à leur exil dans les déserts de la Sibérie. De nombreux changemens furent introduits dans toutes les branches de l'admininistration, et principalement dans l'armée, dont il changea les uniformes et jusqu'à la coiffure. Toutes les têtes furent poudrées, et de longues queues furent attachées aux cheveux

courts des soldats. On était sûr de mériter la faveur du prince quand on paraissait devant lui avec un habit militaire exactement pareil à celui qu'il avait adopté pour lui-même. Le vieux Souwarow ne put cacher son mécontentement, et disait avec naïveté : « De »la poudre aux cheveux, ce n'est »pas de la poudre à canon, et des »queues ne sont pas des baïonnet»tes. » Des ordres sévères interdirent l'usage des chapeaux ronds, les pantalons furent aussi rigoureusement proscrits, tout ce qui venait de France était réputé révolutionnaire, et les moindres transgressions aux nouvelles ordonnances sur le costume, étaient souvent punies par le knout ou l'exil en Sibérie. L'empereur voulait aussi que toutes les personnes qui se trouveraient sur son passage descendissent aussitôt de voiture, et se prosternassent devant lui. Ce nouvel ordre donna lieu à une foule de vexations que se permirent des hommes de la suite du souverain, et indisposa la noblesse, le haut commerce et tous les gens à équipages de Saint-Pétersbourg. La femme d'un des principaux négocians, qui avait aperçu de loin la voiture de l'empereur, crut pouvoir éluder l'ordre en faisant tourner la sienne, et prendre une autre rue pour éviter la rencontre. Mais un aide-de-camp l'atteignit bientôt, et la conduisit sur-le-champ dans une maison de correction ; là, cette dame fut fouettée, et après cet indigne traitement, Paul la fit renvoyer à son mari. Dans un beau et louable mouvement de zèle pour la vérité, l'empereur fit établir à côté de l'escalier de son palais un bureau destiné à recevoir toutes les lettres qu'on voudrait lui écrire, annonçant qu'il n'en laisserait aucune sans réponse. Sous ses prédécesseurs, quiconque s'adressait directement au souverain courait de grands risques ; mais il renonça bientôt au pénible soin de prendre quelque connaissance des nombreuses réclamations qui lui furent ainsi adressées ; et l'on perdit alors tout espoir d'obtenir par cette voie le redressement des torts graves de cette foule d'agens subalternes du pouvoir absolu, toujours aussi impérieux, et souvent plus injustes que leur maître même. La politique extérieure se ressentit à son tour de la véhémence que mettait Paul Ier dans toutes ses opérations. Catherine II s'était montrée fort opposée aux principes qui avaient prévalu en France en 1789; mais elle s'était bornée à des démonstrations, des promesses, et à des secours donnés aux émigrés ; elle n'avait point jugé à propos de faire marcher ses armées; ce n'était point vers l'occident qu'elle portait de prédilection ses vues. Son fils traita ce système de pusillanime, et embrassa avec une toute autre chaleur, ce qu'il appelait la cause des rois. Il déclara la guerre à la France, et voulait en quelque sorte être considéré comme le chef de la puissante coalition formée contre elle. Il y avait bien des droits par les immenses sacrifices qu'il imposait à ses sujets et par les nombreuses armées qu'il lança du fond du Nord, dans le midi de l'Europe, en Suisse, en Hol-



lande, et jusqu'en Italie. Le sanguinaire vainqueur d'Ockzacow et de Praga, qui avait déjà immolé tant de Turcs et de Polonais, fut choisi de préférence pour exterminer non moins de Français. Souwarow marcha à la tête de 80,000 Russes au-delà des Alpes, et remporta d'abord de grands avantages, qui excitèrent au plus haut point en l'âme de son maître, les espérances et la soif d'une gloire nouvelle. Mais ces vœux furent déçus : après la plus brillante campagne, le vainqueur de la Trébia vit flétrir tous ses lauriers, dans les montagnes de l'Helvétie. Le général Kursakow, qui jouissait aussi dans le Nord d'une haute réputation militaire, fut à son tour outrageusement battu à Zurich. Les Russes se plaignirent alors, non de leurs chefs, mais de leurs alliés, qui les avaient abandonnés, disaient-ils, avec perfidie, et parurent moins irrités contre leur vainqueur Masséna que contre l'archiduc Charles. Le corps russe fourni aux Anglais pour les aider à soumettre la Hollande, ne fut pas plus heureux. Battu à Bergen par le général Brune, engagé imprudemment dans une mauvaise position, où le duc d'York, qui eut tant de peine à se sauver lui-même, ne put le secourir, ce corps fut obligé de capituler en entier, et les Français virent avec étonnement arriver chez eux les nombreux convois des premiers prisonniers de guerre russes. Paul, mécontent de ses généraux, mais indigné contre ses alliés, se livra au plus violent courroux. Il rappela d'abord ses armées; le vieux Souwarow eut ordre de ne point se présenter devant lui, et alla bientôt mourir de douleur dans la disgrâce et l'exil. Paul signala ensuite de la manière la plus éclatante sa colère envers les cabinets de Vienne et de Londres : il avait pour sa part agi avec impétuosité, mais avec franchise et désintéressement; c'était contre la république française et pour les intérêts monarchiques qu'il avait pris les armes; il ne voulait dépouiller aucun roi, et ne prétendait à rien pour lui-même, si ce n'est au protectorat de l'ordre de Malte, dont il venait de se proclamer le grand-maître. Mais il voyait avec indignation que l'Autriche voulait s'agrandir en Italie aux dépens du roi de Sardaigne et du pape, et que l'Angleterre éprouvait aussi la soif des conquêtes. Cette dernière puissance avait en outre eu le tort de contrarier ses projets sur Malte, et Paul y attachait la plus haute importance. Ses idées chevaleresques lui faisaient envisager comme un avantage inappréciable, la gloire d'exercer sa suprématie sur toutes les noblesses de l'Europe, et de voir une foule d'illustres familles lui donner leurs enfans en otage, sous le titre de chevaliers. Aussi, se hâta-t-il, quoique marié et professant la religion grecque, de se déclarer le chef d'un ordre catholique, composé de célibataires; il en distribua avec profusion les décorations à des luthériens, à des calvinistes, et indistinctement à des membres de toutes les communions chrétiennes. Peut-être à cet acte, alors taxé de folie, joignait-il de plus hautes vues politiques; peut-être voulait il donner à la marine et au commerce

de la Russie un boulevart au milieu de la Méditerranée. Les coalisés se flattèrent un moment de le ramener, mais leurs soumissions furent vaines, et les explications que donnèrent leurs ministres ne lui parurent ni franches ni suffisantes. Il intima brusquement l'ordre aux ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre de quitter ses états dans le plus bref délai, rappela les siens, et rompit toute liaison avec ses anciens alliés. Bien plus, pour mieux les braver, il contracta une alliance avec leur ennemi, envoya en ambassade le général baron de Sprengporten, auprès du premier consul Bonaparte, qu'il reconnut formellement en cette qualité, et professa hautement son admiration pour le chef de la république française, dont il fit placer avec solennité le buste dans son nouveau palais de Michaïlowitsch. Dès-lors Paul I[er] retira toute protection aux princes français. Il avait reçu avec éclat Monsieur, frère de Louis XVI, dans ses états, et avait assigné pour résidence à ce prince le palais de Mittau, où il devait vivre avec la magnificence d'un souverain. Le prince de Condé, qui avait si bien accueilli le grand-duc à Chantilly, fut traité avec non moins d'égards et de générosité. Paul avait signé le contrat de mariage du duc d'Angoulême, et ordonné qu'une copie en fût déposée dans les archives du sénat de Russie. Maintenant ces dispositions changèrent totalement. Aux honneurs succédèrent les outrages, et la cour de Mittau eut ordre, au milieu de la saison la plus rigoureuse, de sortir sur-le-champ des états de l'empereur. Ses anciens alliés, abandonnés à leurs seules forces, crurent prudent de traiter à leur tour avec son nouvel et *grand ami* le premier consul, et les paix d'Amiens et de Lunéville furent conclues. En changeant son système de politique extérieure, malheureusement pour lui Paul ne songea point à alléger le joug de fer qu'il faisait peser sur ses sujets. Toutes les délations étaient accueillies par un prince aussi soupçonneux que violent. Un rejeton de cette race féconde, qui pullule sous les maîtres enclins à la rigueur, le procureur-général Obuljaninow, dirigeait la police et l'expédition secrète, espèce de tribunal d'inquisition. Le secret des lettres était violé par lui, et les plus innocentes se trouvaient souvent interprétées d'une manière funeste à leurs auteurs. C'est ainsi qu'un vénérable pasteur de Dorpat en Livonie, sur la dénonciation du nommé Tumanski, délateur attitré à Riga, reçut le knout, et fut envoyé travailler aux mines en Sibérie pour une communication insignifiante. Des officiers, des hommes de tous les états, éprouvèrent un sort pareil, pour des délits aussi peu graves. Obuljaninow ne cherchait qu'à irriter le monarque et à multiplier les victimes. Les exilés les plus favorisés étaient expédiés à Tobolsk ou à Irkutzk, dans des voitures du pays ou des kibitkes découvertes, mais d'autres en grand nombre étaient forcés d'aller à pied, enchaînés deux à deux, et escortés par des paysans armés qui se relevaient de village en village; ils restaient souvent plus de six

mois en route. Ceux dont on craignait le désespoir, portaient autour de leur cou une fourche de bois dont le manche gros et pesant leur tombait sur la poitrine, descendait jusqu'aux genoux, et dans lequel étaient pratiqués deux trous remplis par leurs mains, qu'on y avait fait entrer de force, digne invention du procureur-général, chef des expéditions publiques et secrètes! Les plus coupables, qui sont ordinairement envoyés aux mines de Nertschinski, avaient, après avoir subi le supplice du knout, eu les narines fendues. Un des plus fervens adorateurs du pouvoir absolu, le célèbre dramaturge Kotzebue, avait aussi, par une de ces méprises singulières du despotisme, qui frappe parfois ses propres partisans, été envoyé en Sibérie. Mais, après un court exil de quelques mois, il en fut rappelé par l'empereur même, qui le combla de richesses et d'éclatantes faveurs. Kotzebue devint dès-lors son panégyriste. Cependant dans un ouvrage plein d'adulation pour ce monarque comme pour son successeur, et dans lequel il essaie de réfuter l'auteur des *Mémoires secrets sur la Russie*, Kotzebue s'exprime ainsi qu'il suit sur sa position, toute brillante qu'elle était devenue: « Hélas! mes alarmes, mes inquiétudes personnelles, m'étaient communes avec tous les habitans de Saint-Pétersbourg. Des méchans abusant de la confiance et des bontés d'un monarque qui ne voulait que le bien, n'étaient occupés qu'à lui présenter des fantômes de choses, qui non-seulement n'existaient pas, mais auxquelles ils ne croyaient pas eux-mêmes. Je ne me couchais jamais qu'avec les plus noirs pressentimens; à chaque voiture qui s'arrêtait dans le voisinage, un tremblement involontaire s'emparait de tout mon corps.... Si je sortais, j'étais dans une anxiété mortelle de me trouver sur le passage de l'empereur, et de ne pouvoir assez vite me précipiter hors de ma voiture. Je veillais avec une attention particulière à la couleur, la coupe et la façon de mes habits... J'étais obligé de faire la cour à des femmes d'une réputation équivoque, à des hommes bornés, sans vertus, sans talens. Ne me fallait-il pas encore supporter l'insolence d'un ignorant maître de ballets (le mari de l'actrice Mme Chevalier, qui jouissait de toute la faveur de Paul)? Si l'on donnait un ouvrage nouveau, je tremblais que l'inquisition secrète, ou la police, ne me fit un crime, et ne me rendit responsable d'un passage innocent, que des perfides auraient trouvé dangereux. Si ma femme tardait à rentrer, je me disais, peut-être n'est-elle pas descendue assez vite de voiture devant l'empereur, peut-être l'a-t-on conduite dans une maison d'arrêt. La consolation d'épancher mes peines dans le sein d'un ami m'était refusée: tous les murs avaient des oreilles; le frère n'osait plus se fier à son frère; point de lecture, les livres étrangers étaient généralement défendus; je n'osais écrire: ne pouvait-on pas, d'un moment à l'autre, saisir mon portefeuille et mes papiers?.... les promenades

les plus riantes, loin d'offrir quelque dissipation, ne présentaient que le spectacle déchirant des infortunés que l'on venait d'arrêter, et que l'on conduisait pour recevoir le knout.»..Ce tableau, tracé par une main amie, et depuis lors constamment occupée à flatter le fils de son bienfaiteur et les souverains de l'Allemagne, peut donner quelque idée de l'existence habituelle des habitans de l'empire, à la fin du règne de Paul Ier. Mais il est un terme à toute patience humaine, et un tel état de choses ne pouvait se perpétuer indéfiniment, même en Russie. Quand un seul fait trembler tous pour leur liberté et pour leur vie, il peut à son tour trembler pour son propre sort. Malgré sa vigilance et les plus rigoureuses précautions, malgré l'inquisition secrète, les polices si chèrement payées, les délateurs et les espions, des complots se forment. Si les premiers échouent, d'autres mieux combinés leur succèdent, jusqu'à ce qu'enfin un dernier réussisse. Dans la nuit du 11 au 12 mars 1801, des hommes déterminés à tout sacrifier, et sachant bien qu'ils seraient dès le jour suivant déchirés par le knout s'ils échouaient dans leur entreprise, marchèrent vers le palais de l'empereur. Des troupes de toutes les armes, soldats, grenadiers de la garde, hussards du corps, cosaques, garde maltaise, etc., distribués en postes divers, garnissaient et les dehors et l'intérieur de ce palais. Les conjurés y entrèrent cependant, et pénétrèrent jusqu'à la chambre où dormait le monarque. Une sentinelle voulut leur en interdire l'entrée, elle tomba morte à leurs pieds; Paul au premier bruit s'était sauvé presque nu et par un escalier en limaçon devenu célèbre, dans un cabinet où se plaçaient les drapeaux des régimens des gardes. Les conjurés se crurent un moment perdus, mais un d'entr'eux découvrit son maître enseveli sous les vains insignes d'une force qui ne pouvait plus le défendre. Le général-commandant de la garnison de Saint-Pétersbourg arriva bientôt à la tête d'un nombreux corps de troupes, on proclama un nouvel empereur, Paul Ier avait cessé d'exister. Le 12 mars dès la pointe du jour, l'avénement d'Alexanre au trône de son père se répandit dans toute la ville; les grands de l'empire coururent en toute hâte au palais d'Hiver, se prosterner devant le nouveau souverain, qui montrait la plus vive douleur de l'événement terrible, qu'il n'avait pu prévoir ni empêcher; mais le peuple se livra à des transports de joie, et l'allégresse était générale; le soir, la ville de Saint-Pétersbourg fut en entier illuminée. Le procureur-général Obuljaninow ne fut que renvoyé, traitement bien doux, comparé à ceux qu'il avait fait esssuyer à ses nombreuses victimes; l'expédition secrète, ce terrible fléau de la société, fut supprimée; l'actrice Chevalier garda ses trésors, mais eut ordre de sortir de l'empire; les prisonniers des forteresses de Pétersbourg, de Cronstadt, etc., furent remis en liberté; les exilés en Sibérie, furent rappelés; on courait, on s'embrassait dans toutes les rues, et l'on entendait retentir de toutes parts

ces mots, *Nous n'aurons plus le knout; nous n'irons plus en Sibérie.*

PAULIN (Aimé-Heni), physicien, naquit à Nîmes, département du Gard, le 10 mars 1722. Il fit ses études chez les jésuites, fut admis dans leur société, et professa la physique pendant plusieurs années dans un de leurs colléges. Cette société ayant été supprimée, le P. Paulin rentra dans la vie privée, où il se consacra exclusivement aux sciences, et mourut dans sa ville natale, le 17 juillet 1802. Les ouvrages que ce savant a composés sont généralement estimés; ce sont: 1° *Dictionnaire de physique*, 5 vol. in-8°, 9 éditions de 1761 à 1782; 2° *Dictionnaire des nouvelles découvertes faites en physique*, 1787, 2 vol. in-8°; 3° *Nouvelles conjectures sur les causes des phénomènes électriques*, 1762, in-4°; 4° *Traité de paix entre Descartes et Newton*, 1764, 3 vol. in-12; 5° *Système général de philosophie*, 1769, 4 vol. in-12; 6° *Dictionnaire philosopho-théologique*, 1774, in-4°; 7° *Guide des mathématiciens* ou *Commentaires des leçons de mécanique* de La Caille, 1772, in-8°; 8° *Véritable système de la nature*, 1788, in-8°; 9° *Commentaire sur l'analyse des infinimens petits* de l'Hôpital, Paris, 1768, in-8°.

PAULMIER (Louis-Pierre), instituteur des sourds-muets de l'institution royale de Paris, élève et collaborateur de l'abbé Sicard, est né à Conches, département de l'Eure; il montra dès sa jeunesse un grand désir de s'instruire, et fut surpris dans le cours de ses études par la première réquisition. Il allait partir pour la Vendée, lorsque l'administration du district de Vernon le chargea de conduire 42 voitures à l'armée du Nord; il y fut employé dans les bureaux, et enfin licencié comme tous les autres employés de l'armée par suite de la paix. Il vint à Paris; mais en sa qualité de réquisitionnaire, il dut repartir pour l'armée. S'étant rendu à Toulon, il fut nommé greffier d'un conseil de guerre, emploi qu'il occupa quatre années. De retour dans la capitale, il entra en qualité de répétiteur à l'institution des sourds-muets: son ardeur à remplir ses devoirs et à étudier la méthode de l'institution, intéressa M. l'abbé Sicard, qui après avoir prodigué pendant quinze ans à M. Paulmier ses soins comme son protecteur et son maître, disait de lui à Mme Dufresnoy, avec la bienveillance et la gaîté de l'amitié, que *Paulmier avait été créé et mis au monde pour être instituteur des sourds-muets.* L'un des administrateurs de l'institution, dit aussi un jour à cette femme célèbre, que cet élève de l'abbé Sicard avait soutenu l'honneur de l'institution à l'époque où les souverains alliés étaient à Paris (1814 et 1815). En effet, M. Paulmier exposa la méthode à une foule d'étrangers de marque qui venaient visiter l'institution des sourds-muets. M. Sicard assistait rarement aux leçons: plus de dix ans avant sa mort, c'était M. Paulmier qui les dirigeait, et qui expliquait la méthode à toutes les personnes que M. Sicard lui adressait aux classes. Il a reçu des princes, des ambassadeurs, le prince et la princesse de Danemark, le prince et la princesse Gagarine,

russes, etc. Il fit plusieurs séances publiques, entre autres, une à l'époque du concile tenu à Paris, et à laquelle se trouvaient des cardinaux, des archevêques, des évêques, et beaucoup d'ecclésiastiques. M. Gallaudet, jeune ministre protestant envoyé par les Etats-Unis d'Amérique pour apprendre la méthode, ne reçut de leçons pendant plus de trois mois que de M. Paulmier, qui a aussi formé le jeune Grivel, suisse; Henrion, répétiteur distingué de l'Institution d'Aix-la-Chapelle; Dunan, de l'institution d'Auray; Milsand, de l'institution d'Arras, etc.; enfin, il a formé à l'institution royale de Paris plusieurs élèves distingués : Picard de Paris, Pagés de Nîmes, Berthier, Gazan et Lenoir. M. l'abbé de l'Epée a inventé la méthode; M. l'abbé Sicard (*voyez* ce nom) l'a perfectionnée. En suivant le développement naturel des facultés, M. Paulmier l'a appliquée à l'éducation sociale et littéraire, en inspirant aux élèves le goût de la lecture, et en leur faisant sentir qu'elle était indispensable, surtout aux sourds-muets; enfin en graduant cette lecture au point que les élèves de toutes les classes commencent à lire dans des livres à leur portée. Les élèves de la première classe lisent les principaux ouvrages de notre littérature, soit dans l'éloquence, soit dans la poésie, ce qui n'avait pas lieu il y a aujourd'hui 15 ans. Il existe peu de sourds-muets à l'institution, qui ne puissent prendre intérêt à la lecture. M. Paulmier a aussi trouvé des procédés et des formules éprouvées pour enseigner la contexture du discours. Pour concevoir la formule de la phrase simple, on reconnaît d'abord un ordre de génération, constant, universel, qui a trois idées fondamentales, savoir. la *nature*, l'*esprit*, l'*expression*. Pénétré de ces vérités éternelles, M. Paulmier a trouvé que le grammairien, borné à sa science, y a introduit des dénominations vicieuses, et en a mal distingué les parties constitutives contre les règles de l'étymologie naturelle. Tous ces mots, ce complément direct indirect circonstanciel, appartenant plus à la logique qu'à la grammaire, et n'ayant aucune analogie avec l'ordre naturel extérieur, sont au moins inutiles, et ne font que jeter la confusion dans de jeunes imaginations; il a cru qu'en remontant au principe de la phrase, conformément à la nature des choses exprimées, on arrive successivement à ce résultat : *Agent*, *action*, *existence*, *monière*, *objet d'action*, *lieu*, *temps*, *raison*. On trouve une application claire de ces principes dans l'ouvrage de M. Paulmier, intitulé : *Coup-d'œil sur l'instruction des sourds-muets*, page 199; et dans un autre ouvrage, intitulé : *Aperçu du plan d'éducation des sourds-muets*, qui lui fut demandé par l'administration de l'institution; c'est à l'aide de ces procédés, que M. Paulmier est parvenu à former les principaux élèves de l'établissement depuis au moins dix ans. Cet ouvrage est à sa 3ᵉ édition; il eut pour origine une lettre de 60 pages, que M. Paulmier adressa à M. Bazot (*voyez* ce nom), auteur de l'*Éloge historique de l'abbé de l'Épée*. M.



Paulmier a appris à parler à deux élèves, Cloché de Thionville et Pagès de Perpignan, qu'il eut l'honneur de présenter au roi. Les feuilles publiques en firent mention. Il avait appris à huit élèves à prononcer très-distinctement toutes les combinaisons de l'alphabeth; ces élèves étaient dirigés dans cet exercice par un autre sourd-muet, le jeune Berthier. Cette expérience fut faite devant l'administration de l'institut royal des sourds-muets. Le succès complet promettait une tradition de la parole dans l'école; mais comme M. Paulmier était le seul qui se livrât à ce genre d'enseignement, et que la partie essentielle. la culture de l'esprit, aurait pu en souffrir, il se vit forcé d'abandonner cette branche d'éducation, qui lui parut toujours infaillible et d'un grand secours comme moyen de communication. M. Sicard proposa plusieurs fois à M. Paulmier de l'envoyer dans l'étranger pour fonder une école, il ne voulut jamais quitter son maître ni ses élèves de France. Lors de la mort de l'abbé Sicard, M. Paulmier était le seul élève qui eut la tradition de la méthode acquise par 20 ans d'études sous les yeux de son maître. On avait pensé qu'il serait appelé à lui succéder; néanmoins ce fut M. l'Aumonier, de l'institution de Bordeaux, qui obtint cet honneur. Il fut installé; mais quelque temps après il donna sa démission. A l'époque où M. l'abbé Perrier a été nommé directeur de l'institution royale de Paris, M. Paulmier a été nommé instituteur.

PAULO (LE COMTE JULES DE), dernier des descendans du grand-maître de Malte de ce nom, se montra l'un des principaux chefs de l'insurrection royale dans le midi en 1797. On sait qu'à cette époque le directoire-exécutif venait de rendre la loi des otages, triste pendant de celle des suspects; des révoltes éclatèrent dans le département de la Haute-Garonne, et dans ceux qui l'environnaient. Les royalistes s'associèrent de toutes parts, se soulevèrent, et mirent à leur tête le général de brigade Rougé et le comte de Paulo. Celui-ci, jeune et plein d'enthousiasme, mais sans expérience, crut que pour triompher, il suffisait d'être brave. Ignorant les secrets de l'art de la guerre, il les remplaça par un rare courage, et une fermeté à toute épreuve. Les royalistes, vainqueurs à Lanta, furent battus en même temps dans le département du Lot, devant Toulouse, et à l'île Jourdain. Chassés de poste en poste jusqu'à Muret, ils se réfugièrent sous le commandement de Rougé, qui avait réuni dans ce lieu un corps de 4 à 5,000 hommes. Le comte de Paulo marchait cependant contre les habitans des Pyrénées, qui avaient suivi le drapeau tricolore. A deux lieues de Muret, il défait un corps de républicains, qui tombe dans une embuscade. Suivi de presque toute la cavalerie royale, il arrive à Martres, où il apprend qu'un général occupait, avec des troupes de ligne et les gardes nationales de l'Arriège, la position de Saint-Martory, et que plusieurs pièces d'artillerie ajoutaient à la force des corps qu'il commandait. Il fallait franchir un étroit défilé,

ou fuir. Le comte de Paulo n'hésita pas; il presse la marche de sa colonne avec tant de vivacité, que les républicains, qui le croyaient encore loin, n'avaient pris aucune précaution; ils sont surpris et mis en déroute. Les suites de cette victoire lui ouvrirent tout le pays jusqu'à Saint-Gaudens et Montrejeau. Ce fut dans cette dernière position qu'il voulut attendre les républicains, mais à son tour il ne songea ni à élever des retranchemens ni à assurer sa retraite. Attaqué par les généraux Berthier et Lannes, et l'adjudant-général Nicole, il fut entièrement défait. Deux mille morts couvrirent le champ de bataille, plusieurs centaines d'hommes périrent en voulant traverser la Garonne à la nage, enfin la déroute fut complète : vainement les débris de l'armée royale, formant au plus 1,100 hommes, se dirigèrent sur la vallée d'Arans, tout fut perdu. Le comte de Paulo, qui durant le combat avait montré sa bravoure accoutumée, passa en Espagne pour se soustraire aux persécutions qu'on dirigea contre lui. Le 18 brumaire arriva; le comte de Paulo, après avoir erré en Espagne et en Angleterre, rentra en France, le premier consul ayant accordé une amnistie solennelle pour lui et pour son état-major. Fixé à Toulouse, il y mourut peu de temps après, en 1804.

PAULUS (Pÿers), grand-pensionnaire de Hollande, naquit à Amsterdam, et fit ses premières armes dans la marine, où il occupait le grade de capitaine de vaisseau, lorsque les événemens, occasionés par l'entrée d'une armée française en Hollande, le firent élire grand-pensionnaire au commencement de février 1795. Chargé, en cette qualité, de présider les états, il se hâta de les convoquer dans la nuit du 7 au 8 du même mois, afin qu'ils délibérassent sur les mesures à prendre dans des circonstances si délicates. N'ayant accepté la présidence que parce qu'elle était un des attributs de la dignité de grand-pensionnaire, il aurait bien voulu pouvoir s'en démettre, mais il fut en quelque sorte forcé de la conserver jusque vers le milieu du mois d'avril. Alors il fut l'un des députés chargés par les états de conclure, avec la république française, un traité de paix et d'alliance. Le 1er mars de l'année suivante, la convention nationale batave, ayant ouvert sa session, les membres qui la composaient nommèrent à l'unanimité M. Paulus président. Il ne remplit pas longtemps ces nouvelles fonctions, aussi honorables qu'importantes: attaqué subitement d'une maladie grave, il mourut le 17 mars 1796. La convention batave, pour rendre un juste hommage à la mémoire de son président, décréta qu'une médaille serait frappée en son honneur, après avoir préablement déclaré qu'il n'avait jamais cessé de bien mériter de la patrie. Cette déclaration, accompagnée de son écharpe tricolore, fut remise à sa veuve. Paulus a publié quelques ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° *Apologie du Stadhoudérat*, ouvrage estimé, quoiqu'il fût le fruit de ses premières méditations; 2° *Mémoire*

sur le droit de la province de Zélande à l'établissement d'une académie, 1773; 3° *Commentaire sur l'union d'Utrecht*, 1778. 4 vol in-8°; 4° *Mémoire sur l'égalité parmi les hommes*, Haarlem, 1793, in-8°; 4me édition, 1795. On trouve un portrait parfaitement ressemblant de ce citoyen estimable, dans la *Continuation de l'histoire nationale de Wagenaar*, tome 23.

PAULZE (N.), fermier-général, naquit dans le département de la Loire. Il occupa long-temps, à Montbrison, une place dans la magistrature, et fut, sous le ministère de l'abbé Terrai, son parent, appelé à Paris, et nommé fermier-général. En 1794, compris dans la proscription qui enveloppa les autres fermiers-généraux, il fut condamné à mort le 8 mai de la même année. On assure qu'il possédait en matière de commerce des connaissances très-étendues; il avait même formé pour la Guiane une compagnie dont le but était d'améliorer et d'augmenter les produits de cette colonie, sur laquelle il publia plusieurs *Mémoires*. On lui attribue aussi un travail très-intéressant sur tout ce qui a rapport aux possessions françaises d'Asie et d'Amérique.

PAUTRIZEL (N.), propriétaire à la Guadeloupe, fut nommé, en septembre 1792, député de cette colonie à la convention nationale, où il ne prit séance qu'après le 21 janvier 1793. Le sort des colonies l'occupa spécialement : il discuta néanmoins le projet de la nouvelle constitution, et ce fut lui qui proposa la création d'un conseil exécutif composé de vingt-quatre membres. Quoiqu'il eût toujours montré beaucoup de modération dans sa conduite, il se déclara contre la majorité de la convention, en faveur des députés qui favorisèrent l'insurrection du 1er prairial an 4 (20 mai 1795), ce qui motive le décret d'arrestation rendu contre lui le 25 du même mois; mis en arrestation, M. Pautrizel fut rendu à la liberté par suite de l'amnistie du 4 brumaire an 5. Après la session conventionnelle, il est rentré dans la vie privée.

PAUWELS (Jean), compositeur de musique et chef d'orchestre du théâtre de Bruxelles, naquit dans cette ville en 1771. Fils d'un musicien, et secondé par ses dispositions naturelles pour la musique, il cultiva cet art avec tant de succès qu'il obtint la réputation d'un excellent violoniste, avant même d'avoir atteint l'âge de l'adolescence. Il vint à Paris à 18 ans, et ses talens, qui le firent bientôt remarquer, facilitèrent son entrée à l'orchestre du théâtre Feydeau. Pauwels ne fit pas à Paris un très-long séjour; cependant, lorsqu'il en sortit pour retourner dans sa ville natale, son jeu s'était tellement perfectionné, qu'il fut reçu en qualité de premier violon à l'orchestre du théâtre de Bruxelles, dont il obtint la direction. Il consacra à la composition la plus grande partie de son temps. Ce compositeur mourut à la fleur de son âge, en 1804. Trois de ses opéras furent représentés à Bruxelles; ce sont : 1° *la Maisonnette dans les bois*, 2° *l'Auteur malgré lui*; 3° *Léontine et Fonrose*: ce dernier est son chef-d'œuvre. On distingue parmi ses œuvres d'excellens

concertos de violon, de flûte et de forté-piano, et différens airs composés pour le grand concert qu'il avait fondé à Bruxelles.

PAVIE (N.), membre du conseil des cinq-cents, où il fut nommé, en 1797, par le département de l'Eure, s'attacha au parti *Clichien*, embrassa avec chaleur la cause de la religion catholique, en demandant le libre exercice de cette religion, que la majorité des Français appelaient, disait-il, *le culte de leurs pères*. Il demanda aussi, le 1er novembre de la même année, que les presbytères devinssent la propriété des communes. Compris au nombre des députés qui, par suite de la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), devaient être déportés à Cayenne, il parvint à se soustraire aux recherches de ceux qui étaient chargés de l'arrêter, et se tint caché jusqu'à l'époque du 18 brumaire. Alors les consuls le rappelèrent, mais ne lui donnèrent aucun emploi. Il paraît qu'il n'en a point occupé depuis.

PAW (Corneille de), chanoine et littérateur allemand, appartenait à une famille noble; il était oncle du fameux Anacharsis Cloots, membre de la convention nationale. Paw embrassa l'état ecclésiastique, et obtint dans son pays un riche canonicat, au moyen duquel il put se livrer à la culture de la littérature ancienne. Ses *Recherches sur les Grecs, les Américains, les Égyptiens et les Chinois*, attestent l'étendue de ses connaissances; mais un découvre bientôt qu'en se livrant trop facilement à ses conjectures, il affirme souvent des choses dont la majorité des historiens doute, et même que son but principal est de les contredire tous. Malgré la singularité de ses idées, qui ressemblaient souvent à celles de son neveu, on ne peut lui refuser beaucoup d'esprit, une érudition profonde et une grande rectitude de jugement. Il rapporte nombre de faits qu'on chercherait inutilement ailleurs. Son esprit philosophique lui fit parmi le clergé de violens ennemis, et lui valut, en revanche, l'estime du roi de Prusse, Frédéric-le-Grand. Au surplus, ses ennemis mêmes rendaient hommage à ses vertus. Il fut nommé commissaire du gouvernement français après la réunion à la France des départemens du Rhin. Il remplissait les fonctions de cette place lorsqu'il mourut, le 8 juillet 1799, à Xanten, près d'Aix-la-Chapelle.

PAYAN (Claude-François), né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, département de la Drôme, d'une famille ancienne et considérée dans cette province, et dont plusieurs membres avaient rempli des fonctions importantes dans la magistrature et dans l'armée. Destiné dès sa jeunesse, ainsi que tous les cadets de sa famille, à l'état militaire, il s'y prépara par de bonnes études, et entra dans le corps de l'artillerie, où il se fit remarquer au commencement de la révolution en 1789 par des opinions très-exaltées et par son opposition contre le nouvel ordre de choses. Il était alors traité, selon l'expression en usage, d'aristocrate. Mais vers la fin de 1790, il abandonna à la fois le service

militaire et la marche qu'il avait suivie jusqu'alors, pour se jeter avec toute la fougue d'une jeunesse inconsidérée, dans le parti des hommes les plus exagérés. Brulée de tous les feux du midi, sa tête ardente ne concevait que les extrêmes. Nommé en 1793 administrateur du département de la Drôme, il eut, pendant une mission particulière à Paris, des relations fréquentes avec Robespierre. Un inconcevable aveuglement le porta à se passionner en faveur de ce tyran, alors l'idole d'un peuple égaré, qui ne prononçait guère son nom sans y joindre l'épithète du *vertueux* ou de *l'incorruptible*, et que ce même peuple accompagna bientôt au supplice en poussant des cris de joie. Payan paya lui-même de sa tête son dévouement au chef des démagogues. Après avoir rédigé sous ses auspices, avec plus d'esprit et de talent que n'exigeait l'époque, le journal de l'*Antifédéraliste*, Payan fut nommé par le comité dit de salut-public agent national près de la commune de Paris, et Robespierre, qui l'avait entièrement subjugué, le détermina à accepter cet emploi, qu'il avait d'abord refusé. Il ne se dissimulait point les dangers de ce poste, et s'en expliquait souvent avec ses amis; mais tout en prévoyant sa destinée, il résolut de la braver. Ses discours improvisés à la commune, furent toujours couverts d'applaudissemens, et cités par les journalistes du parti, comme des chefs-d'œuvre d'éloquence. Lors des évènemens de thermidor, il se prononça, ainsi que toute la commune, pour Robespierre. Dans la nuit du 9, quelques amis lui proposèrent de quitter l'hôtel-de-ville, et lui offrirent les moyens de se mettre en sûreté. Mais il repoussa leurs avis, et répondit qu'il saurait mourir au poste qu'il avait accepté. Mis hors la loi avec ses collègues de la commune de Paris, il fut exécuté le 10 thermidor, à l'âge de 38 ans, et montra jusqu'à la fin un courage digne d'une meilleure cause. On a de lui plusieurs écrits en prose et en vers, d'un style élégant et facile, qui font regretter le déplorable usage auquel il consacra depuis les talens dont la nature l'avait doué.

PAYAN DUMOULIN (Joseph-François), né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, département de la Drôme, frère aîné du précédent, était conseiller maître à la cour des comptes avant la révolution. Loin de se laisser entraîner par la fougue insensée de son frère cadet, Payan Dumoulin, sincère ami de l'humanité, adopta les espérances et les principes d'une meilleure organisation politique, avec cet esprit de sagesse et de modération qui n'a cessé de le guider dans l'exercice des diverses fonctions publiques qu'il a remplies. Il fut nommé d'abord administrateur du département de la Drôme, et ensuite procureur-général-syndic du même département. Tous ses efforts tendirent au maintien de l'ordre et de la tranquillité intérieure pendant les temps les plus orageux de la révolution, et il eut le bonheur d'y réussir. Tandis que les départemens voisins servaient de théâtre aux plus violens excès, celui de la Drôme resta vierge de sang, et il contri-

bua puissamment à sauver de toute atteinte et les citoyens et les propriétés. Après les désastreuses journées du 31 mai et du commencement de juin 1793, l'administration du département de la Drôme resta long-temps indécise, mais finit par se soumettre au parti de la majorité conventionnelle, qui venait de s'emparer de la direction des affaires de la république. Cette administration espérait ainsi éviter la guerre civile, dont le feu menaçait d'embraser tout le Midi. Payan Dumoulin était encore président de l'administration en 1794, et y jouissait de l'estime générale, lorsqu'il fut nommé commissaire de l'instruction publique. Il désirait rester dans son département, où il se croyait plus utile à ses concitoyens, et refusa le poste auquel on l'appelait à Paris; mais le comité de salut-public lui fit signifier qu'il était mis en réquisition, et lui donna l'ordre de se rendre immédiatement en cette ville, ordre auquel il était difficile à cette époque de se soustraire. Payan Dumoulin s'employa dès-lors avec zèle à remplir les nouveaux devoirs qui lui étaient imposés, et à contribuer, autant qu'il était possible en ces temps malheureux, à l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Il obtint par ses instances réitérées auprès du comité de salut-public, la mise en liberté de plusieurs hommes de lettres et artistes recommandables, injustement détenus. Il n'en fut pas moins frappé lui-même, à l'époque du 9 thermidor, par un décret qui le mettait hors la loi. Le rôle que jouait son frère à la commune de Paris, où il servit avec ardeur les intérêts de Robespierre, le fit envelopper momentanément dans la même proscription. Il n'existait point d'autre motif que cette parenté, et le décret n'en présenta aucun; Payan Dumoulin, par la nature de ses fonctions, était étranger à la partie révolutionnaire du gouvernement; il l'était encore davantage par son caractère, et n'avait conservé aucune relation politique avec son frère, dont il ne partageait ni l'exaltation, ni les principes. Il fut prouvé même qu'il n'avait jamais fait partie de la trop fameuse société des jacobins. Après avoir passé la plus grande partie de la nuit du 9 au 10 thermidor dans les bureaux de la commission d'instruction publique au petit Luxembourg, et ensuite chez lui, il apprit le matin qu'il était proscrit, et n'eut que le temps de sortir en toute hâte de Paris; il erra long-temps dans les environs, et fut enfin assez heureux pour gagner la Suisse, où il trouva un asile. L'injustice de sa proscription ayant été reconnue, et le décret de mise hors la loi rapporté, il revint en vendémiaire an 4 à Paris, où il servit avec autant de zèle que de succès un grand nombre des victimes échappées au règne de la terreur. Il fut ensuite nommé directeur des contributions directes, et en exerça les fonctions dans divers départemens pendant 18 années consécutives. Il s'est retiré en 1816. Fonctionnaire laborieux et désintéressé, il n'a point démenti, pendant sa longue carrière, ce caractère de justice et d'in-

tégrité qui lui a conservé de nombreux amis, même pendant les époques les plus orageuses. Payan Dumoulin a aussi cultivé les lettres; on a de lui différentes pièces en vers et en prose, insérées dans le *Mercure*, le *Courrier de l'Europe*, et autres ouvrages périodiques.

PAYAN DUMOULIN (LOUIS DE), de la même famille que les précédens, avait établi son domicile à Aubenas, département de l'Ardèche. Sa mémoire est encore en vénération dans cette partie de l'ancien Vivarais, jadis presque inculte et stérile. Il y a naturalisé le premier les plantations des mûriers nains et perfectionné la culture de la vigne. Les anciens états du Languedoc, auxquels il présenta divers mémoires, lui décernèrent des éloges et des encouragemens. L'abbé Rozier, dans son Cours complet d'agriculture, et Faujas de Saint-Fond dans son histoire naturelle du Dauphiné, font une mention honorable de ses travaux et de ses succès. On a de lui, outre divers mémoires publiés sur la culture du mûrier, et sur l'éducation des vers à soie, un *Essai sur la théorie des vents*, dédié à son ami le célèbre Vaucanson; divers écrits sur l'économie politique, l'organisation militaire, les impôts, etc., et un discours mentionné honorablement par l'académie de Châlons, concernant les meilleures lois pénales pour la répression des crimes. Il est mort dans un âge très-avancé, au commencement de la révolution.

PAYAN DE L'ETANG (JOSEPH DE), frère du précédent, tué à la tête du régiment dont il était colonel, en 1745, au camp des Cinq-Etoiles en Flandre, fut père d'Henriette de Payan, qui s'est distinguée dans la république des lettres, sous les trois noms de d'Antremont, de Bourdic et de Viot.

PAYEN (N.), s'occupait d'agriculture lorsqu'il fut nommé, par le tiers-état d'Artois, aux états-généraux en 1789. Il fut peu remarqué de l'assemblée au commencement de la session: cependant, en 1791, il fit un rapport sur l'assemblée coloniale de Saint-Domingue, dont on avait proposé de mettre les membres en accusation, et parvint à faire rejeter cette proposition. De retour dans ses foyers à la fin de la session, il ne fut point réélu aux assemblées suivantes. En 1793, ayant manifesté des opinions monarchiques, il fut, par ordre du conventionnel Joseph Lebon, mis en arrestation, puis traduit au tribunal révolutionnaire d'Arras, qui le condamna à mort au commencement de 1794.

PAYEN DE BOISNEUF (N.), possédait dans la ci-devant province de Touraine de grandes propriétés, qu'il exploitait lui-même, lorsqu'il fut nommé par le tiers-état du bailliage de Tours, député aux états-généraux en 1789. M. Payen, qui avait des connaissances étendues, se fit peu remarquer à la tribune, mais il travailla beaucoup dans les comités des colonies, de la marine et des recherches. Après la session, il fut appelé, par la confiance de ses commettans, à remplir les fonctions de haut-juré du département d'Indre-et-Loire. Il paraît

n'avoir point occupé d'emploi public depuis cette époque.

PAYNE (Thomas), député à la convention nationale, né en Angleterre, à Thetford dans le comté de Norfolk, le 29 janvier 1737, acquit dès sa jeunesse de la célébrité par ses écrits politiques, ainsi que par la part active qu'il prit aux démêlés des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale avec la métropole, et à la fondation de la république des Etats-Unis. Payne était fils d'un honnête fabricant de Thetford, quaker de religion, très-zélé pour sa croyance, mais qui ne put réussir, ni à inculquer à son fils ses opinions religieuses, ni à lui voir exercer long-temps son état. Après avoir fait quelque séjour à Londres, le jeune Payne voulut tenter la fortune sur mer, et s'embarqua avec plusieurs amis de son âge sur un corsaire. Les fatigues furent plus grandes que les profits, et après deux campagnes, pendant lesquelles il eut occasion de se distinguer, du moins par son courage, il céda aux vives instances de son père, repartit pour Thetford, et s'établit ensuite à Sandwich, où il épousa, à l'âge de 25 ans, la fille d'un employé de l'accise. Il eut bientôt lui-même un emploi subalterne dans cette administration, mais s'en dégoûta au bout d'un an, retourna à Londres, où il devint sous-maître dans une école. En enseignant aux autres, il étendit la sphère de ses propres connaissances, en acquit d'assez étendues en mathématiques et en astronomie, et cultiva en même temps avec succès la poésie. Un meilleur emploi dans l'accise lui ayant été offert, il l'accepta, et alla l'exercer à Lewes en Sussex. Les talens littéraires et les vers d'un homme occupé de fonctions si peu analogues au commerce des muses, firent du bruit dans toute la province, et bientôt ses collègues les employés de l'accise le choisirent pour plaider leur cause auprès du parlement britannique. Ils demandaient une augmentation de salaire, et Payne, dans un mémoire très-habilement rédigé, son premier ouvrage en prose, démontrait la nécessité de mettre tout fonctionnaire public à l'abri de la tentation de gagner par des voies illicites ce qui est indispensable à sa subsistance, et que lui refuserait le gouvernement. Quelque succès qu'eût le mémoire de Payne; il n'en jouit point personnellement. Sa femme venait de mourir; il en épousa une autre, mais ne trouva point de bonheur dans cette nouvelle union, et ne voulut point cohabiter avec cette femme par des motifs qu'il n'expliquait point, et qui ne regardaient, disait-il, que lui seul. Abandonnant la province, l'accise et tous les emplois subalternes, il alla s'établir à Londres, et y travailla pour les journaux. Ses talens, comme écrivain, le firent rechercher par plusieurs hommes distingués. Goldsmith, l'auteur du Vicaire de Wakefield et de tant d'autres ouvrages accueillis par le public, fut au nombre de ses plus intimes amis; mais ce qui influa plus particulièrement sur la destinée du publiciste anglais, fut sa liaison avec le célèbre Franklin, député des colonies américaines et chargé de plaider leur cause à Londres. Celui-ci, appréciant tout

le mérite de Payne, l'engagea à se rendre en Amérique, et à consacrer ses talens et sa plume à la défense des colons opprimés par le ministère de la mère-patrie. Fortement recommandé par Franklin à ses amis et aux principaux hommes d'état d'outre-mer, Payne, arrivé à Philadelphie, se fit d'abord connaître, ainsi que l'avait fait Franklin même, par d'excellens articles de journaux, ayant tous pour but des objets d'utilité publique. Le *Pensylvanian Magazine* dut un accroissement et des succès rapides à ce nouveau collaborateur. Ses réflexions sur l'administration du gouvernement anglais dans l'Inde, sur la vie et la mort tragique du fameux lord Clive, furent particulièrement citées comme un tableau historique tracé de main de maître. Payne eut bientôt à s'occuper de matières d'une plus haute importance. La mission de Franklin à Londres, en 1774, n'avait obtenu aucun succès ; un monarque inflexible, et des ministres qui sacrifiaient leurs propres opinions au désir de conserver leurs places, repoussaient les demandes les plus équitables. Malgré l'opposition éloquente et énergique de lord Chatham et de quelques patriotes éclairés des deux chambres du parlement, il fut résolu d'user envers les colonies des moyens les plus rigoureux, et même de la force des armes. Payne publia alors, en 1776, son fameux pamphlet, *the commun Sense* (le Sens commun), et jamais aucun écrit politique ou religieux n'eut de succès pareil et une influence aussi marquée. L'auteur aurait pu prendre pour épigraphe le vers d'un poète français : *L'injustice à la fin produit l'indépendance.* Les Américains proclamèrent la leur, et surent bientôt la conquérir, comme ils savent encore la défendre. Payne se dévoua dès-lors à cette cause, et professa jusqu'à la fin de ses jours le plus ardent républicanisme. Son premier écrit eut un débit prodigieux; plusieurs éditions consécutives le mirent bientôt dans toutes les mains. Mais l'auteur aspirait à plus d'un genre de gloire ; il se rendit à l'armée, où il combattit vaillamment. Dans les loisirs des camps, il composa encore une suite de brochures et feuilles périodiques sous le titre *the Crisis* (la Crise), se succédant par numéros jusqu'à la paix, ou depuis 1776 jusqu'en 1783, et formant en tout 15 livraisons, qui contribuaient à entretenir l'esprit public au milieu des revers qu'éprouvèrent d'abord les armes américaines. Payne avait été rappelé de l'armée en 1779, pour occuper un poste de confiance; le congrès le choisit pour secrétaire du comité des affaires étrangères, où il travailla pendant deux ans; mais ayant mécontenté quelques membres influens en signalant dans les journaux un agent infidèle qu'ils protégeaient, il crut devoir donner sa démission. Les dilapidations de ce concussionnaire, qui se sauva en Angleterre, furent cependant prouvées depuis, et l'on rendit pleine justice à Payne. Le congrès chargea ce dernier, vers la fin de 1781, de se rendre en France avec le colonel Lawrence, pour y solliciter un emprunt. Il retrouva à Paris son ami Franklin, qui seconda de tout son crédit

cette mission. Elle obtint un succès complet : non-seulement le gouvernement français accorda aux Américains un don de 6 millions, mais il se rendit en outre garant d'un prêt de 10 millons que leur fit la république de Hollande. Pendant son séjour à Paris, Payne conçut le téméraire projet de se rendre en secret en Angleterre, pour y publier un ouvrage sur l'état des affaires en Amérique, propre à ouvrir les yeux du peuple et à convaincre tous les hommes de bonne foi de l'inutilité des efforts qu'on tentait pour subjuguer les colonies ; mais le colonel Lawrence s'opposa à ce départ, et ne voulut point se séparer de son collègue, qu'il ramena presque malgré lui en Amérique, où ils reçurent tous deux l'accueil que leur méritait une mission si honorablement terminée en Europe. La plus glorieuse paix vint couronner dès l'année suivante les nobles efforts des Américains pour conquérir leur liberté, et la nouvelle république des Etats-Unis fut solennellement reconnue par toutes les puissances. L'Angleterre gagna en commerce plus qu'elle ne perdit en domination par l'indépendance de ses colonies, et ses intérêts furent mieux soignés que ceux de la France, dont on parut assez vite avoir oublié les éminens services. Le ministère anglais en garda seul un long souvenir, et ses projets de vengeance passèrent en héritage d'une administration à l'autre. Le congrès des Etats-Unis s'empressa de reconnaître les services de Payne, et lui fit un don de 3000 dollars ; l'état de New-York y joignit une concession de 300 acres de terre avec une habitation ; l'état de Pensylvanie lui donna 500 livres sterlings, et celui de Virginie se disposait à suivre cet exemple, mais on y observa que Payne dans un de ses écrits, *the Public Good*, avait contesté les droits des Virginiens sur un grand territoire à l'ouest, et, à la majorité d'une voix, la motion de récompenser l'auteur du *commun Sense* fut rejetée. Rentré dans la vie privée, il se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude des sciences et des arts mécaniques. L'université de Philadelphie le nomma maître ès-arts, et la société philosophique américaine l'admit au nombre de ses membres. En 1787, Payne revint à Paris, et présenta à l'académie des sciences le modèle d'un pont en fer, tel qu'on commençait alors à en construire en Amérique. Son plan fut approuvé ; mais il ne trouva point de capitaux pour exécuter son projet. Il passa alors en Angleterre, visita sa ville natale, et y trouva sa mère qui, devenue veuve, vivait dans un état voisin de l'indigence ; il pourvut généreusement à ses besoins, et assura son sort pour l'avenir. S'étant ensuite associé avec un maître de forges à Rotherham, dans le Yorkshire, il poursuivit ses projets de construction de ponts en fer, en présenta les plans à la société des arts de Londres, et publia une lettre à ce sujet, adressée *à sir Georges Staunton*, imprimée à Rotherham en 1789, dans laquelle il développait les avantages qu'on pouvait retirer de ce genre de constructions. Les premiers fonds mis à la disposition de Payne ne suffirent point

pour sa grande entreprise. Il engagea alors tous ses biens en Amérique, mais la faillite de son agent le jeta dans le plus grand embarras, et il fut même détenu pour dettes pendant quelques semaines. On vint enfin à son secours. Un ouvrage, que Payne avait publié depuis son retour en Europe, sur la politique de la Grande-Bretagne et les intérêts du continent, venait d'ajouter à sa réputation comme écrivain. On y trouve des aperçus d'une sagacité remarquable. L'auteur avait su démêler de bonne heure les vues ambitieuses du jeune ministre placé à la tête des affaires de l'Angleterre. Le fils de lord Chatham avait hérité de toute l'animosité de son père, contre la France, et n'épargnait rien pour assurer la prépondérance de son pays, en semant les troubles et les divisions sur le continent. Les querelles du stathouder avec les patriotes de la république des Provinces-Unies, avaient déjà fourni à Pitt les moyens de s'attacher la maison d'Orange par des liens qui se sont perpétués jusqu'à ce jour. Il faisait de plus agir à son gré la Prusse, et saisit avidement l'occasion d'humilier la France, qui d'abord avait soutenu les patriotes hollandais, mais qui les abandonna bientôt, retira ses troupes des frontières, et laissa le champ libre aux 30,000 Prussiens, avec lesquels le duc de Brunswick envahit la Hollande, et la soumit à l'influence anglaise. Payne prédit à l'Angleterre les maux que traînerait à sa suite le machiavélisme de ses ministres, calcula tout l'or et le sang qu'il lui faudrait prodiguer en des luttes nouvelles, et prouva victorieusement que chaque guerre ne ferait qu'ajouter à ses embarras financiers, au poids accablant des taxes, sous lequel le peuple gémissait, et à sa dette publique, déjà si énorme. Dès 1787, Payne avait fait imprimer d'autres prédictions remarquables : « C'est un » fait connu, disait-il, de tous ceux » qui ont été récemment en France, qu'un changement très-extraordinaire s'opère dans l'esprit » du peuple de ce royaume; changement qui rendra la France formidable, aussitôt que son gouvernement voudra saisir l'heureuse occasion qui se présente, » pour doubler sa force, en unissant, s'il est permis de le dire, » la majesté du souverain à la majesté de la nation. » Cet ouvrage, publié à Londres, eut trois éditions consécutives. Deux ans plus tard, la révolution éclata. Payne s'était lié, tant en France qu'en Angleterre, avec des hommes marquans. Il avait eu à Paris un libre accès auprès de l'archevêque de Toulouse, alors à la tête du ministère français, qui désirait une paix constante entre la France et l'Angleterre. Condorcet, Achille Duchâtelet, des philosophes, des littérateurs distingués, étaient au nombre des amis et des admirateurs de Payne. Il entretenait une correspondance suivie avec le célèbre Burke, qui avait soutenu, avec autant d'énergie que d'éloquence, la cause des Américains devant le parlement britannique. Burke était encore alors au nombre des membres les plus opposés au ministè-

re de son pays; il paraissait adopter, avec la chaleur qu'il mettait à tout, le système politique de Payne, qui, au lieu d'exciter et d'entretenir les haines nationales, tendait à les éteindre, et à les remplacer par des sentimens plus justes, d'estime et d'affection réciproques. Il croyait que deux peuples voisins, tous deux puissans, riches, et industrieux, mais dont les cruels débats avaient si long-temps ensanglanté la terre et les mers, devaient cesser de se déchirer, confondre leurs intérêts, et former une alliance étroite, pour leur propre bonheur, comme pour celui des autres nations qui se trouveraient bientôt soumises à leur influence. Les Français et les Anglais se seraient ainsi placés à la tête de la civilisation européenne, et jamais les autocrates du Nord n'auraient été appelés à devenir les arbitres des destinées de la plus belle partie du monde. Mais Pitt en avait autrement décidé. Les premiers excès de la révolution le servirent à souhait. L'étranger ne cessa de fomenter depuis des troubles et des excès nouveaux en France, et toutes les haines trouvèrent d'abondans alimens. L'âme ardente et généreuse de Burke se révolta une des premières, et en entraîna d'autres. Lui-même ne sut point renfermer son indignation dans de justes bornes. Abandonnant son parti, rompant avec tous ses anciens amis, et Fox en pleura de douleur, il seconda les vues d'un ministère qu'il détestait, et lança ses véhémentes Philippiques contre la France. Payne y répondit par ses fameux *Droits de l'homme*, qui furent imprimés à Londres en 1791. Plus de 5000 exemplaires en furent enlevés en peu de temps. L'année suivante il en publia, de même à Londres, une seconde partie. Le succès de l'ouvrage en Angleterre, quoiqu'il fût vivement attaqué par les nombreux partisans du ministère, inspira à celui-ci quelques alarmes. Il résolut de faire poursuivre l'auteur comme ayant excité le peuple à la révolte contre le gouvernement monarchique. Payne fut traduit devant le tribunal du banc du roi, et y fut défendu par un des plus célèbres avocats du barreau anglais, Thomas Erskine, orateur généralement estimé pour son beau talent, et plus encore pour son noble caractère. Son plaidoyer passe pour un chef-d'œuvre d'éloquence et de raisonnement. Des démarches de plus d'un genre avaient été faites auprès de lui pour l'empêcher de se charger de cette cause. Dans son exorde, il ne peut s'empêcher de parler de ces faits déjà connus, et de déplorer qu'on l'ait cru capable de refuser son ministère à un accusé qui se confie à lui, et qui n'a violé aucune loi. Lui-même, sincèrement attaché aux lois et au gouvernement de son pays, et dont le dévouement n'est point ignoré de ses concitoyens, il ne prétend nullement discuter les opinions ou faire l'apologie des principes de son client; mais il croit pouvoir prouver que celui-ci avait le droit de les énoncer, et que selon les lois anglaises établies en faveur de la liberté de la presse, Payne ne devait point être déclaré coupable pour avoir écrit comme il l'a-

vait fait. L'orateur, à l'appui de sa défense, lut plusieurs passages d'auteurs connus, et cités pour leur attachement à la monarchie, tels que Hume, Burke et autres, prouvant que ces écrivains avaient, sans être inquiétés, attaqué aussi énergiquement les abus du pouvoir monarchique. Payne n'en fut pas moins condamné, et son avocat perdit une place lucrative, qu'il tenait d'un prince. La société des amis de la liberté de la presse vota des remercîmens publics à M. Erskine, et une riche et nombreuse clientelle le dédommagea bientôt de la perte de sa place. L'auteur qu'on poursuivait à Londres, dont on brûlait dans quelques réunions politiques l'effigie et les écrits, tandis que dans d'autres on faisait l'inauguration de son buste, en l'ornant de la couronne civique, Payne se hâta d'aller jouir en France des honneurs extraordinaires qui venaient de lui être décernés en ce pays. Avant même que son procès ne fût instruit en Angleterre, l'assemblée nationale lui avait conféré le titre et les droits de citoyen français. Les électeurs du département du Pas-de-Calais allèrent encore plus loin dans leur enthousiasme pour le défenseur des droits de l'homme, et le nommèrent, à l'unanimité, leur représentant à la convention nationale; ils lui envoyèrent même une députation en Angleterre, pour lui annoncer leur choix. Il accepta, sans hésiter, cette mission, se rendit à Douvres, où il essuya encore, avant de s'embarquer, les vexations et les insultes des douaniers, qui cherchaient ainsi à bien mériter du gouvernement; mais il franchit enfin le canal, et aborda heureusement sur la plage, où le peuple était accouru en foule pour le recevoir. Vingt minutes après son départ de Douvres, l'ordre de l'arrêter y arriva, dit-on, de Londres. Il reçut, dès son entrée en France, les plus éclatans témoignages de cette faveur passagère, qui devait bientôt se changer pour lui, comme pour tant d'autres idoles d'un peuple inconstant et passionné, en haine et en persécution. La garnison de Calais était sous les armes, un officier lui présenta la cocarde aux trois couleurs, et une des plus jolies femmes de la ville l'attacha à son chapeau. Des salves d'artillerie annoncèrent son arrivée; il fut conduit, aux cris multipliés de *Vive Thomas Payne*, à l'hôtel-de-ville, où le maire, à la tête de la municipalité, reçut et harangua le nouveau représentant du peuple français. Celui-ci malheureusement ne savait point s'exprimer dans la langue de ses commettans, et ne put témoigner sa reconnaissance que par gestes et en portant sa main sur son cœur. Au théâtre, à la Société dite constitutionnelle, et partout où on le promenait, les mêmes témoignages d'amour et de vénération lui étaient prodigués. Il fallut, à la seconde séance de la société des amis de la constitution, abandonner le local insuffisant des Minimes, où elle s'était réunie jusqu'alors, et se transporter dans la grande église, tant l'empressement des curieux, accourus de toutes parts, était extrême. D'autres départemens se

disputèrent le publiciste anglais, et les villes de Beauvais, d'Abbeville, et de Versailles, le nommèrent leur représentant; mais il opta pour le département du Pas-de-Calais, qui l'avait élu le premier. Arrivé à Paris, il publia une adresse au peuple français, pour le remercier de sa confiance et de l'insigne honneur dont son choix l'avait comblé. Mais à cet honneur, prodigué en même temps à des Marat, des Couthon, des Robespierre, se bornèrent tous les succès de Payne en France. Il ne joua qu'un rôle subalterne à la convention nationale, où il ne put parler que par interprête; et quand dans le procès de Louis XVI, il osa depuis braver courageusement la faction dominante, la perte du député étranger fut résolue. Ce républicain exalté et réputé si farouche, qui avait puissamment contribué à la chute de la royauté dans le nouveau monde, et qui venait d'adresser une lettre aux Anglais, dans laquelle il disait que « leur gouvernement »était le type de la corruption, et »qu'ils n'avaient besoin ni d'un »maître Guelphe, ni de ses fils »prodigues, pour les gouverner, » Payne se déclara hautement contre la peine de mort, qu'on montrait le funeste dessein de prononcer contre le roi. Robespierre avait vainement compté sur ce suffrage; Payne vota pour le bannissement après la paix, et quand, malgré ses efforts, la mort fut prononcée, il demanda l'appel au peuple, le sursis à l'exécution, et fit imprimer son opinion fortement motivée. Un pareil vote pouvait à cette époque être considéré comme un acte de courage, et l'Anglais qui, en cherchant à sauver le roi, se mettait en opposition si manifeste avec un parti puissant, ne se dissimulait point qu'il courait plus de dangers que les nationaux. Depuis long-temps Marat reprochait à Payne de n'avoir que les principes d'un quaker, et un des premiers usages que fit Robespierre du pouvoir qu'il usurpa, fut de le faire exclure de la convention comme étranger. Le département du Pas-de-Calais, oubliant tous les honneurs qu'il lui avait rendus, se hâta alors de faire passer une adresse à la convention, dans laquelle il déclarait que Payne avait perdu la confiance de ses commettans et s'en était rendu indigne. Robespierre ne borna point là sa vengeance; sans se laisser arrêter par la considération du plaisir extrême qu'il allait faire au parti de la haute aristocratie, ou peut-être même pour satisfaire à la vengeance de ce parti avec lequel tant de personnes ont cru qu'il eut des relations secrètes, il fit incarcérer l'ex-député au Luxembourg, et tint long-temps le glaive suspendu sur sa tête. La victime allait enfin être immolée, quand le 9 thermidor vint frapper le sacrificateur. Après onze mois d'une dure captivité, et sur les instantes réclamations de M. Monroe, au nom du gouvernement américain dont il était le ministre en France, Payne fut enfin rendu à la liberté; il reprit sa place à la convention le 8 décembre 1794; lui fit hommage d'un nouvel ouvrage *Sur les premiers principes du gouvernement*, Paris, 1795;

parla, toujours par interprète, de la nécessité de changer l'informe et inexécutable constitution de 1793; fit encore un discours sur la division départementale de la France, et le placement des municipalités; et termina ainsi sa carrière législative. Il avait long-temps fait partie du comité de législation, mais sans y produire un grand effet. Madame Roland dit de lui dans ses mémoires : « La hardiesse de ses pensées, l'originalité de » son style, ces vérités fortes je- » tées au milieu de ceux qu'elles » offensent, ont dû produire une » grande sensation; mais je le croi- » rais plus propre à semer pour » ainsi dire ces étincelles, qu'à » discuter les bases, ou préparer » la formation d'un gouvernement. » Payne éclaire mieux une révo- » lution qu'il ne peut concourir à » une constitution. » Il publia encore plusieurs ouvrages en France, *Sur les finances d'Angleterre; Sur la justice agraire opposée aux lois agraires*, etc. Celui qui fit le plus de sensation, surtout en Angleterre, où il révolta tout le clergé anglican, qui fit paraître plusieurs réfutations, ce fut son ouvrage sur la religion naturelle, intitulé : *l'Age de la raison*. Payne y avait travaillé pendant sa détention au Luxembourg, entièrement dépourvu de livres, citant de mémoire la Bible, et écrivant dans les intervalles d'une fièvre ardente. Il s'y prononce fortement contre l'athéisme, mais aussi contre les religions révélées. « Je » voyais ma vie en danger conti- » nuel, écrivit-il à un de ses an- » ciens amis en Amérique, Sa- » muel Adams. Mes amis tombaient » aussi rapidement que la guillo- » tine pouvait les abattre; moi- » même je m'attendais chaque jour » au même sort. Dans ces circons- » tances, je résolus de commen- » cer mon ouvrage. Il me semblait » que j'étais sur mon lit de mort, » car la mort m'environnait de » tous les côtés, et je n'avais pas » de temps à perdre. En effet, j'a- » vais fini la première partie de- » puis six heures quand on vint » me saisir et me jeter en prison. » J'avais vu le peuple français se » précipiter tête baissée dans l'a- » théisme, je fis donc traduire et » publier cette première partie de » l'ouvrage en français, pour arrê- » ter la nation en cette route, et » la ramener au premier article de » foi, de quiconque a une foi, » c'est-à-dire, à la croyance en un » Dieu. J'avais exposé ma vie en » m'opposant dans la convention » au supplice du roi, je courus de » nouveaux dangers en m'oppo- » sant aux progrès de l'athéisme. » Payne, quel que fût son désir de propager les principes pour lesquels il fut poursuivi en Angleterre et en France, ne persécuta au moins jamais personne, et ne fut complice d'aucun crime des chefs de parti. Peu de temps après son arrivée à Paris, quand il venait de prendre place à la convention, et qu'il était encore entouré de la plus haute faveur populaire, il eut un jour une querelle avec un capitaine anglais; celui-ci, indigné de l'entendre dans un lieu public parler avec le plus grand mépris du gouvernement britannique, se jeta sur lui et lui porta un coup violent. Le capitaine fut arrêté par les as-

sistans et conduit en prison. Son supplice paraissait inévitable, mais à force d'instances auprès du comité de salut-public, Payne parvint à le sauver et à le faire passer en Angleterre. Il est encore à remarquer que le républicain d'Amérique ne fit jamais partie du club des jacobins en France; mais, en 1797, il se fit inscrire au cercle constitutionnel : « C'est, écrivit-il, » la seule société en France dont » j'aie été membre. J'y allai parce » qu'il était nécessaire alors que » les amis de la liberté se ralliassent sous l'étendard de la constitution, et j'y rencontrai nombre de ces vieux amis. » Ce cercle donna bientôt ombrage au gouvernement directorial, et fut fermé. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), Payne voyant la domination d'un seul s'établir peu à peu sur les débris de la république, n'aspira plus qu'à retourner aux États-Unis, où d'ailleurs son ami le président Jefferson le rappelait. Ce ne fut qu'après la paix d'Amiens, en 1802, qu'il put satisfaire à ce désir. Il y revint heureusement, mais manqua quelque temps après d'être assassiné dans sa maison de New-Rochelle, état de New-York. Un inconnu, et dont on ne put jamais retrouver les traces, lui tira un coup de pistolet à travers la fenêtre. Plusieurs démarches furent faites pour ramener Payne à la foi en la religion révélée. Il reçut de Baltimore une députation de la secte dite de la *Nouvelle Jérusalem*. Le ministre qui portait la parole lui dit qu'on avait enfin retrouvé dans son église la véritable clef de la Bible, perdue depuis mille et tant d'années. Payne se contenta de lui répondre : « Elle doit être bien rouillée ! » Deux ecclésiastiques vinrent encore quinze jours avant sa mort travailler à sa conversion : son médecin se joignit à eux, mais leurs efforts furent vains, et il persista jusqu'à la fin dans son opiniâtre incrédulité. Les anecdotes publiées par certains journaux anglais sur les derniers jours de Payne ont été démenties en Amérique. Selon ces feuilles, il aurait déclaré qu'il n'avait été toute sa vie que l'agent du diable; que c'était le diable même qui avait dicté chaque ligne de *l'Age de la raison*; que maintenant lui Payne, bien converti, désirait que tous les exemplaires de cet ouvrage fussent brûlés, etc. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que son intempérence et l'usage immodéré qu'il fit long-temps des boissons spiritueuses et à la fin des liqueurs les plus fortes, minèrent sa constitution robuste, et hâtèrent de beaucoup sa fin. Il mourut le 8 juin 1809. Les quakers refusèrent de recevoir son corps, et il fut enterré, ainsi qu'il l'avait désiré, dans sa ferme de New-Rochelle. Un écrivain, qui a depuis cherché en Angleterre et en Amérique divers moyens d'arriver à la fortune et à la célébrité, le prétendu *Ami du peuple*, Cobbet, conçut, en 1817, le projet de déterrer les ossemens de Payne et de les porter en Angleterre. La translation a eu lieu en effet, selon Cobbet, qui a annoncé fastueusement l'arrivée de ces reliques dans l'ancien monde. Selon quelques feuilles ministérielles, ce ne sont que

les restes d'un pendu qu'on y a apportés. On a rappelé de plus, en cette occasion, que Cobbet avait lui-même écrit autrefois contre Payne; au reste la violation de la tombe que ce dernier s'était choisie, sera aussi peu profitable au spéculateur qui se l'est permise, qu'inutile à la gloire du mort. Payne a sans doute conservé des partisans dans son ancienne patrie ainsi qu'en Amérique. Sa statue se trouve en divers lieux de réunion; mais le monument qu'on a proposé d'élever au publiciste républicain en Angleterre, n'y sera jamais toléré par le parti ministériel, et celui-ci trouvera au premier signal assez de mains pour démolir le mausolée et pour disperser les ossemens. Plusieurs écrivains ont publié des notices sur Payne. Sa vie, par Cheetham, a été imprimée aux États-Unis, 1818, 1 vol. in-8°, et réimprimée à Londres. Une animosité particulière contre le sujet qu'il traite, paraît avoir guidé la plume du biographe américain. Le libraire anglais Carlile a depuis publié la *Vie de Payne*, Londres, 1820, 1 vol in-8°, destinée à faire partie d'une édition complète de ses œuvres, que le même libraire a annoncée. Mais cet admirateur passionné est le constant panégyriste bien plus que l'exact historien de son héros. Une traduction allemande des principaux écrits de Payne, attribuée au savant professeur C. F. Cramer, a été publiée à Copenhague, en 6 vol. in 8°, 1793 et 1794. Deux ouvrages posthumes, *Essai sur l'origine de la franc-maçonnerie*, et *Réplique à l'évêque de Landaff*, ont été publiés à New-York en 1810; le premier a été traduit en français par Bonneville, Paris, 1812, 1 vol. in-8°. Outre les ouvrages cités plus haut, il a paru en France, *Recueil de divers écrits de Thomas Payne, sur la politique et la législation*, Paris, 1792, 1 vol in-8°, orné de son portrait. On trouve à la fin de la vie de Payne, la liste exacte de tous ses écrits publiés par Carlile, et qui se compose de 8 morceaux en vers et de 113 en prose. Ce libraire subit en ce moment (1824) la détention à laquelle il a été condamné pour la publication de l'*Age de la raison*, et de quelques autres écrits; c'est de sa prison de Dorchester que Carlile date sa vie de Payne.

PAYNE (Jean), littérateur anglais, se livra d'abord au commerce de la librairie, auquel il renonça bientôt pour s'occuper exclusivement de littérature. Écrivain infatigable, il a publié un très-grand nombre d'ouvrages, tant sous les pseudonymes de *George Auguste Hervey*, de *Williams Fréderic Melmoth*, etc., que sous son nom véritable. On estime quelques-unes de ses productions, entre autres l'*Histoire navale de la Grande-Bretagne*, en 5 vol. in-8°; et parmi ses ouvrages avoués, ceux dont les titres suivent : 1° *Système de géographie*, un vol in-8°; 2° *Abrégé d'histoire naturelle*, 2 vol. in-8°, 1795; 3° *Extraits géographiques*, un vol. in-8°, 1796; 4° *Histoire abrégée de la Grèce*, un vol. in-8°, 1800.

PAYSON (Philippe), ministre de la religion réformée, naquit à Chelsea, dans l'état de Massachus-

setts, le 18 janvier 1736, du révérend Philippe Payson de Walpole. Il fit de bonnes études, et prit ses degrés au collége d'Hervard en 1754. Payson fut l'un des habitans de la colonie américaine qui pendant la guerre de l'indépendance, soutinrent avec le plus d'énergie, par ses discours et ses exemples civiques, la cause de la patrie. Il était très-instruit, fut un excellent professeur d'humanités, un bon physicien et un astronome du premier mérite. On a remarqué ses *Mémoires* publiés dans les Transactions des arts et des sciences d'Amérique. En 1778, il publia un choix de *Sermons;* en 1782, un *discours* composé à l'occasion de l'ordination de son frère Seth Payson de Rindge, et en 1800 un *Discours sur la mort de Washington*. Ce ministre, distingué par ses talens, ses vertus et le plus parfait patriotisme, mourut le 11 janvier 1801, emportant l'estime et les regrets de ses concitoyens.

PAZUMOT (François), géographe du roi, professeur de physique, naquit à Beaune, département de la Côte-d'Or, le 30 avril 1733, d'une famille distinguée de la Bourgogne. Il fit de bonnes études dans sa ville natale, et se rendit à Paris, où il se fit connaître par ses *Mémoires géographiques sur les antiquités de la Gaule*, avec cartes, qu'il publia en 1765, et auxquels il dut peu de temps après le brevet de géographe du roi. Ces *Mémoires*, très-favorablement accueillis, furent jugés dignes de ceux de Belley. Pazumot se rendit en Auvergne par ordre du gouvernement, afin d'y examiner les volcans éteints, et d'en mesurer les hauteurs et les distances. Après trois années, consacrées exclusivement à remplir sa mission, il donna la carte de la partie septentrionale de cette province, et fut chargé de s'assurer de l'exactitude du travail des géographes qui avaient mesuré la partie opposée. Nommé, en 1776, professeur de physique à Auxerre, il en remplit les fonctions pendant 8 ans, et fit imprimer ses cours. Pazumot se rendit ensuite en Suisse, qu'il visita avec soin, ainsi que le Mont-Blanc et les Pyrénées; il fit aussi imprimer les différentes observations qu'il avait rédigées dans ses voyages. Modéré dans ses opinions, et se tenant sagement éloigné du mouvement politique, il ne fut point victime des orages de la révolution, et il mourut paisiblement à Beaune, en 1804, estimé et regretté de ses concitoyens. Les *Mémoires*, *Observations* et *Lettres* dont il est l'auteur, sont en très-grand nombre; nous citerons les principaux. Ce sont : 1° *Lettres sur les urnes cinéraires trouvées à Colcote, près Dieppe*, insérées dans le *Mercure de France*, année 1761; 2° *Lettres sur les bains en mosaique, et quelques antiquités trouvées à Corsaint, près Semur en Auxois* (publié dans le *Journal de Verdun*, février 1765); 3° *Principaux usages de la sphère armillaire, de celle de Copernic, et des globes célestes et terrestres*, Paris, 1773, in-12; 4° *Mémoire sur la cristallisation du fer*, 1779; 5° *Lettre sur les roches de la forêt de Rougeau, sur le bord de la Seine*, 1780; 6° *Lettre sur les ossemens trouvés à Montmartre*, 1782; 7°

Observations sur la congélation de l'eau en filets prismatiques verticaux dans un terrain calcaire, 1782; 8° *Hauteur comparée des plus hautes montagnes du globe, et nivellement de Paris*, septembre 1785: 9° *Description d'un camp romain, près de Tonnerre, à Flogni, sur les bords de l'Armaçon* (imprimée dans les Mémoires de l'académie de Dijon, tom. 2); 10° *Description, plan, coupe, nivellement des grottes d'Arcy-sur-Eure, suivis d'observations physiques*; 11° *Lettre sur quelques volcans de la haute Auvergne* (insérée dans le Journal de France, par Fontenay, 1785); 12° *Lettre sur les deux chiens de Sibérie, et sur le sommeil des chats*; 13° *Voyages physiques dans les Pyrénées*, en 1788 et 1789, Paris, 1797. Ce savant se proposait de mettre au jour, lorsque la mort le surprit, un ouvrage en un volume in-4°, sous ce titre : *Antiquités de Bourgogne, pour faire suite aux antiquités de Caylus et de la Sauvagère.*

PAZZIS (L'ABBÉ MAXIME DE SEGUIN-DE), naquit vers 1765 à Carpentras, département de Vaucluse, d'une famille noble, en possession d'un lief qui l'obligeait à prendre le nom de *Pazzi*, ancienne et illustre maison de Florence. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, dès qu'il eut été ordonné prêtre, il obtint un riche bénéfice dans le diocèse d'Amiens, dont un de ses oncles était évêque. L'abbé de Pazzis émigra au commencement de la révolution, et ne revint en France qu'après le traité de Lunéville. A cette époque, il entra dans la carrière administrative, qu'il quitta en 1809, pour se rendre à Troyes, en qualité de grand-vicaire de M. de Boulogne (*voy.* ce nom), récemment nommé à l'évêché de cette ville. Deux ans après, par suite de l'arrestation du prélat, l'abbé de Pazzis fut rappelé à Paris, qu'il quitta de nouveau pour accompagner M. de La Brue, nommé par l'empereur Napoléon à l'évêché de Gand. Il eut jusqu'en 1814, époque de son retour dans la capitale, des discussions assez vives avec le clergé de Flandre, qui persistait à reconnaître pour chef l'ancien évêque, M. de Broglie. L'abbé de Pazzis mourut le 24 août 1817; il a publié : 1° *Eloge ou Notice historique de Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras*, in-8°, an 13 (1805); 2° *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse*, un vol in-4° de 354 pages, 1808, ouvrage plein de faits curieux, et dont le style est pur et facile. L'auteur annonçait dans une note qu'il publierait séparément des notices historiques sur les hommes illustres de ce département, mais elles n'ont point été mises au jour; il paraît même que ce travail est resté très-incomplet. 3° *Vœu de Louis VIII*, brochure politique à l'occasion du rétablissement de la famille royale sur le trône, Paris, in-8°, 1814; 4° *Observations sur le récit des troubles du diocèse de Gand*, inséré dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, journal ecclésiastique, politique et littéraire, du 20 juillet 1816; 5° traduction, restée en manuscrit, des *Psaumes*.

PEARSON (RICHARD), médecin, membre des sociétés royales de médecine et des antiquaires de Londres, et de plusieurs autres

sociétés savantes nationales et étrangères, fit ses études médicales à Edimbourg, et y reçut le doctorat en 1786. Sa thèse inaugurale, qu'il publia à cette époque, et qui fut remarquée, porte ce titre : *Dissertatio inauguralis de Scrophulâ.* Il fut nommé médecin de l'hôpital de Birmingham, où il se distingua par ses soins et son zèle. Sa réputation, comme savant et comme praticien, le fit bientôt connaître à Londres, où, s'étant rendu vers 1790, il forma une clientelle nombreuse et brillante. Il s'associa à ses confrères Hutton et Flaw pour la rédaction d'un *Abrégé* des transactions philosophiques. La partie des ouvrages de médecine et la biographie médicale lui furent confiées. La faiblesse de sa santé ne lui permit pas de se livrer longtemps à des travaux si multipliés; il fut obligé de renoncer à l'exercice de sa profession, et il se retira à Reading. Le docteur Pearson a publié les ouvrages suivans : 1° *De la nature et des propriétés des différentes espèces d'air, en ce qui est relatif à l'usage qu'en fait la médecine*, in-8°, 1794; 2° *Argumens en faveur de la diathesis inflammatoire considérée dans l'hidrophobie*, in-8°, 1798, seconde édition, 1812; 3° *Observations sur les fièvres bilieuses*, in-8°, 1799; 4° *Observations sur la fièvre catarrhale*, in-8°, 1803; 5° *Esquisse d'un projet pour arrêter les progrès de la contagion*, in-8°, 1804; 6° *Synopsis pratique de la matière alimentaire et de la matière médicale*, in-8°, 1808; 7° *Thesaurus medicamentorum*, collection de formules médicales, qui a été réimprimée pour la quatrième fois en 1810, in-8°; 8° *Notice sur une préparation particulière du poisson salé*, in-8°, 1812; 9° *Description de la peste*, in-8°, 1813.

PEARSON (Georges), médecin, membre de la société royale de médecine de Londres, est né dans le comté de Derby. Son père, médecin distingué, le fit élever avec soin et l'envoya à Edimbourg, où ses connaissances en médecine lui procurèrent bientôt son admission parmi les membres de la société de médecine de cette ville; plus tard, le célèbre docteur J. Brown, son concurrrent pour la présidence de la même société, ne l'emporta que d'un seul suffrage. Pearson fut reçu docteur, en 1773, sur sa thèse *De Putredine*, qui fait partie du premier volume des *Commentaires médicaux d'Edimbourg*. Il suivit, étant à l'université, les cours d'Adam Ferguson, et composa une dissertation sur *l'approbation morale* (morale approbation), que Ferguson honora de son suffrage, et qui valut à Pearson l'amitié de ce célèbre professeur. Pearson se rendit à Londres, où il fréquenta les hôpitaux, et voyagea ensuite en France, en Allemagne et en Hollande, pour s'y perfectionner dans la science qu'il cultivait. De retour à Londres en 1777, il n'a plus quitté cette ville, où il est généralement estimé. Un reproche est cependant adressé à cet honorable praticien : c'est d'avoir imprudemment prétendu, lorsque le parlement anglais délibéra sur la récompense à accorder à l'illustre Jenner (*voyez ce nom*), qu'il méritait mieux cette

récompense que l'ami de l'humanité, à qui l'on doit l'inexprimable bienfait de la découverte de la vaccine.

PECHELIN (LE BARON DE), général suédois, né en 1720, était entré au service de son pays dès sa jeunesse, et s'était distingué par son courage et ses talens, dans les deux guerres malheureuses que la Suède eut à soutenir contre les Russes, en Finlande, et les Prussiens, en Poméranie. Il prit ensuite une part active aux dissentions politiques qui agitèrent longtemps sa patrie. Deux partis s'y poursuivaient avec acharnement. Ils avaient pris chacun pour signe de ralliement, un des emblêmes de la liberté, le chapeau de Guillaume Tell, ou le bonnet de la déesse, et on les distinguait sous les titres bizarres de *Chapeaux* et de *Bonnets*. Le général Pechelin ne se dévoua ni à l'un ni à l'autre exclusivement. Il tenta de former un parti intermédiaire d'hommes comme lui, franchement indépendans, et se vit, pendant quelque temps, caressé tour à tour par les deux partis, qui chacun voulait s'appuyer du renfort que Pechelin et les siens pouvaient lui amener, mais tous deux se réunirent enfin contre lui. Pendant une diète orageuse, une faction prit enfin le dessus, et abusant, comme toutes les factions, de son triomphe, elle voulut chasser du sénat, et des différentes fonctions publiques, les hommes qui ne lui appartenaient point. Le général indépendant s'opposa avec son énergie habituelle, à cette mesure inique : « Je ne suis nullement attaché, s'écria-t-il un jour, » aux fonctionnaires que vous voulez chasser, mais *j'aime encore* » *mieux les mouches repues, que les* » *mouches affamées : les premières* » *piquent moins.* » A ces mots, un cri général d'indignation s'éleva contre lui, et un représentant ayant proposé de le chasser lui-même de l'assemblée, on alla sur-le-champ aux voix, et il fut, à une grande majorité, exclu de son ordre. Le roi Gustave III, par sa révolution militaire de 1772, parvint à terrasser les deux partis, et la couronne victorieuse effaça tous les emblêmes de la liberté. Il ne fut bientôt plus question ni de bonnets, ni de chapeaux, mais les membres épars des deux partis se réunirent quelques années plus tard, et formèrent celui des patriotes, qui s'opposa avec vigueur au parti des royalistes exagérés. Pechelin avait prédit la révolution que Gustave méditait, et cherchait tous les moyens de l'empêcher d'éclater. Les états-généraux de Suède, réunis à Stockholm, depuis un an ordonnèrent, à la première nouvelle des troubles qui se manifestaient dans le midi du royaume, à ce général d'aller se mettre à la tête de quelques troupes fidèles à la constitution. Le roi, de son côté, envoya un des jeunes officiers de sa cour, pour l'arrêter en chemin ; celui-ci l'atteignit en effet, mais ne put exécuter ses ordres. « Il appartient » bien, dit Pechelin en portant la » main sur son épée, à un blanc-» bec de cour comme vous, d'ar-» rêter un général qui a une mis-» sion des états du royaume ! Re-» tournez sur-le-champ d'où vous » êtes venu, ou je vous fais arrêter

» vous-même! » et il continua sa route; mais il trouva la soldatesque déjà gagnée. En 1789, il s'opposa, avec aussi peu de succès, à la nouvelle révolution que Gustave opéra en complément de la première. Ce monarque fit alors arrêter le comte de Fersen, le général Horn, et les principaux membres de l'ordre de la noblesse, et publia une nouvelle constitution, portant le titre d'*Acte de sûreté*, par lequel il s'investissait du reste de pouvoir qu'il n'avait point cru devoir exiger des états-généraux en 1772. Lors de la catastrophe qui termina le règne et la vie de ce prince, le vieux général Pechelin fut encore arrêté comme un des principaux complices d'Anckarstrœm. Le ministère public l'accusait d'avoir eu pleine connaissance de cette trame ourdie chez lui, et d'avoir promis aux conjurés de se charger, malgré son grand âge, de près de 75 ans, du commandement de Stockholm, après la réussite du complot. Ces faits ne purent être prouvés. Il ne reconnut aucun des nombreux accusés qui lui furent confrontés, et il ne se présenta point de témoignages graves à sa charge. Le chef de la police redoubla d'efforts pour obtenir un aveu auquel il mettait la plus haute importance, et n'y put réussir. La question ordinaire et extraordinaire, ainsi que toutes les tortures, avaient été abolies par une loi formelle, pendant le règne même de Gustave III; mais on crut pouvoir suppléer, en cette circonstance, aux moyens que la législation nouvelle enlevait à la police. On déclara au vieux général qu'il ne dormirait plus jusqu'à ce qu'il eût avoué son crime, et nommé tous ses complices. Deux hommes se relayèrent d'heure en heure, de jour et de nuit, et l'empêchèrent, en effet, de se livrer au sommeil. On crut enfin avoir cause gagnée. Il demande un jour un prêtre pour se confesser et recevoir l'absolution de tous ses péchés. Un ministre du saint Évangile fut choisi par la police, et se rendit aussitôt près du pénitent, qu'il trouva étendu sur un méchant grabat, et qui paraissait exténué de fatigue. Pechelin demanda la permission de se recueillir pendant quelques instans, en ayant bien long à dire, et se tournant ensuite vers le mur, s'endormit d'un profond sommeil, que l'honnête ecclésiastique, ému de pitié, lui permit d'achever en paix. A son réveil, il lui serra la main, et lui dit : « Je n'ai plus besoin de votre ministère. » Un capitaine de la garde bourgeoise, tailleur de son métier, était au nombre des gardiens du prisonnier, et lui répétait sans cesse la phrase convenue: « Avouez tout, » général, vous n'avez plus qu'un » pied sur la terre, l'autre est déjà » au fond de la tombe. — La position est sans doute pénible, dit » enfin celui-ci, mais vous pourriez l'adoucir, capitaine; fournissez un vêtement commode à » un pauvre vieillard qui a un pied » ici haut, et l'autre là-bas, et n'y » épargnez pas le drap. » Après la mort du roi et le supplice de son meurtrier Anckarstrœm, le zèle du chef de la police se ralentit, et on laissa dormir l'accusé, dont aussi bien on n'espéra plus rien

tirer. N'ayant été convaincu d'aucun délit, il fut cependant transporté dans la forteresse de Wardberg, sur les bords de la mer, pour y attendre, était-il dit, *le jugement de Dieu*, les hommes n'ayant pu, quelque envie qu'ils en eussent, le condamner faute de preuves; mais il n'y fut plus maltraité. On l'accusa bientôt de pervertir l'esprit des bourgeois de cette petite ville, qui lui donnaient des soins, et de les rendre tous patriotes. Le général Pechelin mourut à Wardberg, presque octogénaire. Son fils, militaire distingué, occupait un grade supérieur dans l'armée suédoise.

PECHEUX (LE BARON MARC-NICOLAS-LOUIS), lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, est né le 28 janvier 1769, à Bucilly, près Vervins, département de l'Aisne. Au moment où l'Europe coalisée s'arma contre la France, il prit les armes pour la défense de nos frontières, et partit comme capitaine, dans un bataillon de volontaires de l'Aisne. Promu presque aussitôt au grade de chef de bataillon, il fit, avec distinction, les campagnes d'Italie, pendant lesquelles il obtint le commandement d'une demi-brigade. Le corps qui était sous ses ordres, ayant été détruit, il passa au 95me régiment d'infanterie de ligne, qu'il commanda dans le Hanovre; il fit ensuite la campagne de 1805, en Autriche, et montra, à la bataille d'Austerlitz, ce courage tranquille qui le distingue éminemment. Les charges de la cavalerie de la garde impériale russe, ne purent entamer ses carrés, dont le feu fit, au contraire, éprouver une perte considérable à l'ennemi. Le colonel Pecheux ne déploya ni moins de valeur, ni moins de talens, dans les campagnes de Prusse et de Pologne; il se battit à Schleitz, à Iéna, chargea, à la tête de son régiment, à l'affaire de Halle, et culbuta la réserve du prince de Wurtemberg. Il se distingua à la prise d'assaut de Lubeck, au combat de Spandau, en 1807, et enfin, à la bataille de Friedland, où son régiment fit partie de la réserve. En 1808, il passa en Espagne, et s'empara, le 10 novembre de la même année, conjointement avec le 94me régiment, du plateau de Spinosa. Décoré, pour ce beau fait d'armes, de la croix de commandant de la légion-d'honneur, le colonel Pecheux se distingua de nouveau à Tudela et à la prise de Madrid. Le 13 janvier 1809, il se battit à Velès, le 18 mars à Almaras, et le 28 à Médellin, où il eut une part importante à la défaite des Espagnols. A Talavera, son corps fut un de ceux qui chargèrent sur ce fameux mamelon, contre lequel, par une fatalité inconcevable, on ne dirigea que des efforts partiels. L'armée conserva ses positions, mais elle ne put enlever celles de l'ennemi. Le colonel Pecheux combattit le 19 novembre, et contribua à la brillante victoire d'Ocana, après laquelle l'armée éprouva peu de résistance jusqu'à Cadix. En 1810, pendant le siége de cette ville, l'un des plus anciens colonels de l'armée, et l'un des plus estimés, il fut élevé au grade de général de brigade, auquel l'appelaient, depuis

long-temps, ses services et ses connaissances militaires. Pourvu alors du commandement de la ville de Xerès, il y resta jusqu'à la fin de 1811, époque à laquelle il fut employé au siége de Tarifa, sur le détroit de Gibraltar. Quelque temps après, le général Pecheux fut chargé du commandement important de l'aile gauche des troupes employées au siége de Cadix. A la retraite de l'Andalousie, et pendant la poursuite du général anglais Wellington, le maréchal Soult lui confia l'avant-garde de l'armée, avec laquelle il culbuta l'arrière-garde anglaise à Samunos. Au commencement de 1813, le général Pecheux quitta l'Espagne, fut nommé général de division, et passa en Allemagne, où il eut un commandement sous les ordres du maréchal prince d'Eckmühl (*voyez* Davoust). En septembre de la même année, il reçut l'ordre de se porter sur Magdebourg, avec sa division, composée de 8000 hommes, afin de déloger les troupes ennemies qui occupaient la rive gauche de l'Elbe. Des lettres interceptées apprirent au général comte de Walmoden, les intentions du général Pecheux. Pour les prévenir, il fit des dispositions si habiles, qu'en dérobant aux Français le nombre de ses troupes, il les attaqua avec des forces tellement supérieures, qu'ils furent obligés de battre en retraite, après avoir opposé une résistance que le comte de Walmoden lui-même ne put s'empêcher d'admirer, en la qualifiant d'étonnante dans son rapport officiel. A la fin de 1813, le général Pecheux fut enfermé dans Magdebourg, où il se maintint pendant la campagne de France. Après la première restauration, en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis; pendant les *cent jours*, en 1815, il commanda, à l'armée du nord, une division sous les ordres du général Grouchy. Après la bataille de Waterloo, il se retira dans le sein de sa famille, où il s'occupait de l'exploitation de ses propriétés, lorsqu'il fut appelé, en 1818, au commandement de la 12me division militaire, à Nantes. Le général Pecheux conserva peu de temps ce poste difficile, et fut nommé inspecteur d'infanterie. Depuis 1820 jusqu'en 1823, il ne fut pas employé; mais alors le ministre de la guerre, le duc de Bellune, qui plus que personne avait apprécié son mérite, l'appela à l'armée d'Espagne, dans le corps d'armée du maréchal Lauriston. Le général Pecheux contribua puissamment à la prise de Pampelune, l'un des faits d'armes les plus importans de cette guerre. A la rentrée de l'armée en France, il s'est de nouveau retiré dans ses foyers. Le général Pecheux a conservé dans les camps la simplicité de mœurs des généraux des premiers temps de la république romaine : il en a la valeur antique et le désintéressement.

PEDRINI (N.), partisan de la révolution en Italie, fut nommé, en 1796, député au congrès cisalpin. Il acquit alors de la célébrité, et peut être considéré comme l'un des membres qui influèrent le plus sur les délibérations de l'assemblée. Il paraissait fréquemment à la tribune, et prenait la parole dans presque toutes les

discussions. Le 1er janvier 1797, il proposa, pour la république cisalpine, l'adoption de la constitution française, sauf de légers changemens que la localité semblait exiger. Il fit décréter que par l'acte de réunion du congrès, la consulta de Bologne se trouvait dissoute de droit, insista beaucoup pour qu'on s'occupât sans délai de la constitution, demanda l'abolition du droit d'aînesse, et le rappel des nobles, à qui la crainte des innovations avait fait abandonner leur patrie. Depuis cette époque, Pedrini ne paraît pas avoir pris part aux affaires publiques.

PEEL (sir Robert), membre de la chambre des communes d'Angleterre, né dans le comté de Lancaster, en 1750. Dès sa vingtième année, il fit d'heureuses spéculations commerciales, et forma un grand établissement de manufacture de tissus de coton, à Bury, où il entra en société avec un riche fabricant, M. Yates. Cette manufacture prit bientôt une extension considérable, et devint la source de la fortune du fondateur. En 1787, sir Robert Peel acheta de vastes domaines dans le comté où il était né, ainsi que dans ceux de Strafford et de Warwick. Les diverses manufactures qu'il y a établies occupent plus de 15,000 ouvriers. Il a été nommé au parlement par le bourg de Tamworth. Au commencement de la révolution française, et pendant toute la durée des sessions de l'assemblée constituante, sir Robert se montra partisan des réformes salutaires, qui paraissaient promettre une amélioration générale à l'ordre social, et les discours qu'il prononça à cette époque à la chambre des communes, firent non moins honneur à ses talens comme orateur, qu'à ses sentimens comme citoyen. Mais quand il vit que des hommes pervers usurpaient le pouvoir et poussaient à tous les excès avec les intentions les plus perfides, il trembla pour sa patrie. Appuyant dès-lors de toute son influence le ministère anglais, il devint un des plus zélés promoteurs des mesures hostiles contre la France. En 1797, sa maison fournit 10,000 livres sterlings dans la souscription ouverte pour contribuer aux frais de la guerre. Craignant de voir des principes démagogiques prendre faveur dans son pays, et ayant, par sa fortune, plus que personne à redouter des mouvemens ultra-révolutionnaires, il a fait depuis de grands sacrifices pour en empêcher la propagation, et a montré dans plusieurs circonstances son dévouement aux intérêts monarchiques. En 1801, sir Robert Peel fut créé baronnet. Il a ensuite été nommé gouverneur de l'hôpital du Christ, vice-président du *Fonds littéraire*, et président de la chambre des secours de Manchester. Il est de plus un des membres les plus actifs de la société philantropique, établie pour améliorer le sort des pauvres, et ses libéralités particulières, ainsi que les charités judicieusement répandues par lui et par son associé, M. Yates, dont il a épousé la fille, montent annuellement à des sommes considérables. Ses deux fils sont membres du parlement, et représentent, l'un

l'université d'Oxford, et l'autre Bossiny. Sir Robert Peel est un des orateurs de la chambre des communes dont les discours sont en général accueillis avec le plus de faveur, même par les membres qui siègent d'un côte opposé au sien. Sincèrement dévoué au gouvernement constitutionnel de son pays, on n'a point eu à lui reprocher de prêter son appui à certaines mesures ministérielles, qui avaient pour objet d'empiéter sur les droits du peuple et la liberté des citoyens. Il a souvent parlé en faveur de l'émancipation des catholiques d'Irlande, et a laissé d'honorables souvenirs dans cette île, où il a pendant quelque temps fait partie de l'administration civile. Dans toutes les questions qui ont rapport à l'industrie manufacturière, il a aussi émis des opinions sages et désintéressées, qui ont obtenu l'assentiment de la majorité. En 1816, il vint au secours du secrétaire de l'amirauté, M. Croker, qui s'était fait accorder une augmentation considérable de salaire, et que l'opposition traitait sévèrement. M. Brougham avait, à cette occasion, signalé l'avidité toujours croissante et la corruption de quelques fonctionnaires publics, et présentait ce dernier acte comme un marché scandaleux. Sir Robert Peel a publié quelques ouvrages, parmi lesquels le titre du premier paraît contenir un paradoxe assez extraordinaire; c'est *la Dette nationale productive de la prospérité de la nation*, Londres, 1780, 1 vol. in-8°. On a aussi de lui *Substance des discours de Robert Peel à la chambre des communes, sur l'union de l'Irlande*, Londres, 1799, 1 volume in-8°.

PEERLKAMP (Pierre Hoffman), recteur de l'école latine de Harlem, membre de la société de littérature de Leyde, est auteur de plusieurs ouvrages estimés. On a de lui: 1° *Orotio de Xenoponte Ephesio: accedit in eundem observationum criticorum specimen*; 2° *Vitæ excellentium Batavorum*, 1809, un vol. in-8°; 3° *Epistolæ aliquot excellentium Batavorum*, 1807, in-8°; 4° *Carmina quinque pertinentia ad calamitatem Leydensem*, 1807; 5° *Constantini Hugenii de vitâ propriâ sermonum inter liberos libri duo; Primum edidit et annotatione illustravit, P. H. Peerlkamp, belgicis versibus odumbravit A. Loosjes Horlemi*, 181-, in-8°; 6° *Discours* (en hollandais) *sur les deux dernières parties de la vie de Constantin Huggens.*

PÉGOT (Guillaume-Alexandre-Thomas), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre royal des Deux-Siciles, etc., est né à Saint-Gaudens, le 7 mai 1773. Il entra comme volontaire dans la marine, le 2 février 1790, devint capitaine du 3me bataillon des Hautes-Pyrénées, le 2 juin 1792, et lieutenant-colonel dans ce corps, le 8 septembre de la même année. Il a fait les campagnes d'Espagne en 1794, 1795 et 1796; celles de l'an 7, en Italie, et de 1806, au camp de Boulogne. De là, il passa en Allemagne, et prit part à la conquête de Naples. En 1808, il entra en Espagne,

où il demeura jusqu'en 1810. Il s'est signalé dans plusieurs rencontres, notamment à l'affaire du 3 fructidor an 7, et en Allemagne, où il se montra digne, par sa bravoure, des récompenses qu'il obtint. Le 23 juin 1806, il passa au service de Naples, reçut la croix de la légion-d'honneur, fut fait colonel du 1er régiment de ligne napolitain, le 16 novembre 1807, et commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, le 19 mai 1808. Il devint ensuite directeur-général des revues de l'armée de terre et de mer, et du recrutement à Naples; mais quand le roi Joachim (*voyez* MURAT) abandonna la cause de la France, M. Pegot n'hésita pas à lui remettre tous ses emplois, et à rentrer dans sa patrie, pour combattre l'invasion étrangère; il commandait à Bordeaux en 1815. Après la seconde restauration, il fut mis en disponibilité, où il est encore aujourd'hui (1824). Le général Pegot est cité avec distinction dans l'ouvrage des *Victoires et Conquêtes* (tome 18, page 135).

PEGOT (LE CHEVALIER JEAN-GAUDENS-CLAUDE), maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, le 6 juin 1774. Animé, dès sa plus tendre enfance, pour la gloire, il quitta, en 1792, à 18 ans, la maison paternelle, le jour où une proclamation solennelle annonça que la patrie était en danger. Pegot fut joindre à Nice, le 3me bataillon de la Haute-Garonne : il devint capitaine d'artillerie, et se trouva au siége de Toulon. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, commandée tour à tour par Dugommier et Pérignon, qui, tous deux, lui vouèrent une amitié fondée sur l'estime qu'il inspirait; il se rendit ensuite en Italie, servit sous Augereau, et contribua aux victoires de Millesimo, de Dego et de Lodi, en 1795. Plus tard, la fortune ayant trahi la cause de la France, Pegot, investi dans Coni, fut, après la plus glorieuse résistance, contraint à se rendre prisonnier. Il dut sa liberté au général Pérignon, qui, retenu comme lui, trouva les moyens de faire échanger son ami. Le peu d'avancement que présentait alors l'artillerie, détermina Pegot à quitter cette arme, pour entrer dans le 7me régiment de ligne. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, commandée par le général Rochambeau. Là, il s'acquit une nouvelle réputation, obtint un sabre d'honneur, et fut nommé chef de bataillon. A la capitulation de Saint-Domingue, le 30 novembre 1803, Pegot obtint de Dessalines, de ne pas être compris parmi les prisonniers de guerre. Le général noir, qui avait pu l'apprécier, lui envoya en cadeau, une paire d'éperons d'argent, accompagnée d'une lettre honorable, dans laquelle étaient ces mots : « Brave citoyen Pegot, je »sais respecter l'honneur et le »courage partout où je le rencon»tre, et même chez mes ennemis; »je vous en donne la preuve, en »vous exemptant du nombre des »prisonniers de guerre. » De retour en France, Pegot devint major au 26me de ligne; il fit la guerre de Prusse et d'Allemagne, et

obtint enfin, avec le grade de colonel, le commandement du 24me. Dans la campagne de Russie, en 1812, après plusieurs affaires brillantes, il fut fait, sur le champ de bataille, commandant de la légion-d'honneur. Des intrigues s'opposèrent à sa nomination de général de brigade. Il suivit le prince Eugène (*voyez* BEAUHARNAIS) en Italie, où de nouveaux faits d'armes forcèrent enfin l'envie à se taire, et il eut le grade qu'il méritait si bien. Dans les dernières affaires, en 1814, et comme il s'opposait au débarquement des troupes commandées par lord Bentinck, il reçut deux coups de feu, l'un à la poitrine, l'autre au bras gauche. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et le mit en retraite. Il reprit du service au retour de Napoléon, en 1815, et commanda, à Waterloo, une brigade de la division Durutte : repoussé, mais non vaincu, il ramena les troupes jusque à Angoulême, où le licenciement eut lieu. Il se fixa momentanément dans cette ville; depuis, il rentra à Saint-Gaudens, où il mourut le 1er avril 1819, généralement regretté.

PEGOT (N.), frère des précédens, entra au service en 1811, et fit les campagnes de l'armée d'Espagne, sous le maréchal Suchet. Il se distingua aux assauts donnés à Lérida, à Sagonte, à Taragonne, et à Tortose, et fut fait successivement, et toujours sur le champ de bataille, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine et chevalier de la légion-d'honneur. Depuis 1814, il a été mis à la retraite.

PEGRI (LE COMTE LOUIS), chevalier des ordres de la légion-d'honneur, de la Couronne-de-Fer et des Deux-Siciles, est né à Mantoue en 1758; il entra au service de la France, le 13 octobre 1796, dans un grade inférieur; mais il devint, quelques mois après, chef de bataillon. Il fit avec distinction les campagnes d'Italie, dans les années 5 et 6 (1797 et 1798), et obtint le grade de colonel. La valeur et les talens militaires dont il continua à donner des preuves, lui valurent, dans les campagnes suivantes, le grade de général de brigade. Il se signala également pendant la campagne d'Autriche en 1805 et dans celle de 1806, contre la Prusse. Il participa aux brillantes opérations qui eurent lieu dans le Tyrol en 1809 et 1810, et fut nommé général de division, le 30 décembre (1810). Envoyé à cette époque en Espagne, il s'y fit principalement remarquer dans les combats qui eurent lieu en Arragon et en Catalogne; souvent en proie à des douleurs physiques qui l'empêchaient de monter à cheval, et n'ayant point oublié l'exemple que donna à Wagram l'intrépide Masséna, il se faisait porter sur une chaise à la tête de sa division; là, on le voyait donner ses ordres avec une présence d'esprit et un sang-froid imperturbables. C'est ainsi qu'il fit la campagne de 1813 en Saxe. Après les événemens de 1814, le comte de Pegri a quitté le service, et s'est retiré à Mantoue, sa patrie.

PEIGNOT (GABRIEL), ancien avocat, littérateur et bibliographe, est né le 15 mai 1767 à Arc, département de la Haute-Marne, et fit de bonnes études. Il exerça

pendant quelques années la profession d'avocat à Besançon, fit partie, de 1791 à 1792, de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et se livra ensuite aux lettres, et particulièrement à la science bibliographique, dans laquelle il s'est fait un nom distingué. Dans l'intervalle de 1794 à 1815, M. Peignot a été successivement bibliothécaire du département de la Haute-Saône, principal du collége de Vesoul, et inspecteur de la librairie à Dijon ; en 1815, il devint proviseur du collége royal de cette ville, emploi dont on le croit encore revêtu aujourd'hui (1824). M. Peignot a publié : 1° *Opuscules philosophiques et poétiques*, 1796, in-16; 2° *Manuel bibliographique, ou Essai sur les bibliothèques anciennes et modernes, et sur la connaissance des livres*, 1800, in-8°; 3° *Petite bibliothèque choisie* (c'est un extrait de l'ouvrage précédent), 1800, in-8°; 4° *Bagatelles poétiques et dramatiques*, 1801, in-8°; 5° *Dictionnaire raisonné de bibliologie*, 1802-1804, 3 vol. in-8°; 6° *Essai de curiosités bibliographiques*, 1804, in-8°; 7° *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés*, 1806, 2 vol. in-8°; 8° *Petit dictionnaire des locutions vicieuses*, 1807, in-12; 9° *Amusemens philologiques, ou Variétés en tous genres*, 1808, in-8°; 10° *Bibliographie ancienne*, 1808, in-8°; 11° *Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives*, 1809, in-8°; 12° *Répertoire bibliographique universel*, 1812, in-8°; 13° *Essai sur l'histoire du parchemin et du vélin*, 1812, in-8°; 14° *Bibliothèque choisie des classiques latins* (plan de l'ouvrage), 1813, in-8°; 15° *Précis chronologique, généalogique et anecdotique de l'histoire de France*, 1815, in-8°; 16° *Précis chronologique du règne de Louis XVIII en 1814, 1815 et 1816*, in-8°, 1816; 17° *Mélanges littéraires, philosophiques et bibliographiques*, 1818, in 8°. Le *Dictionnaire biographique et bibliographique portatif*, 1812-1815, sur le frontispice duquel sont les initiales L. G. P., a été présenté au nom de M. Peignot à la chambre des députés. On prétend néanmoins qu'il n'a rédigé de cet ouvrage que la moitié des articles de la lettre *A*.

PÉLAGE (Magloire), homme de couleur, né à la Martinique, mort dans un temps où la bravoure et l'intelligence des choses de la guerre étaient si communes, qu'il semblait impossible de se distinguer parmi tant d'hommes de cœur et de tête, dont la France était couverte. Pélage parvint à surmonter les obstacles que sa couleur, les conditions de sa naissance, et la valeur de ses concurrens, lui opposaient : il fut remarqué, et se fit un nom qui mérite d'être conservé. Au moment où les premiers troubles de la Martinique éclatèrent, Pélage, quoique très-jeune, embrassa la cause des planteurs : il mérita l'approbation de ses chefs par des talens précoces, par un sang-froid très-rare à son âge sous le ciel enflammé des Antilles. Pendant le siége de la ville de Saint-Pierre, en 1794, il déploya, dans plusieurs engagemens avec les Anglais, tant d'intelligence et d'intrépidité, qu'il fut nommé

lieutenant sur le champ de bataille, par le général Rochambeau, et qu'à son arrivée en France, il fut fait capitaine de grenadiers. L'année suivante, il attira sur lui tous les regards par sa conduite, à-la-fois prudente et audacieuse, à l'attaque de Sainte-Lucie, et par la constance et les ressources qu'il déploya pour retarder la reddition de cette île, lorsque les Anglais vinrent, avec des forces supérieures, pour la reprendre. Échangé en 1798, et nommé chef de brigade en 1799, il alla à la Guadeloupe, en qualité d'aide-de-camp de Jeannet, l'un des agens du directoire dans cette île, sous l'administration du capitaine-générale Lacrosse. Les circonstances devinrent difficiles, et l'on vit se former plus d'un orage menaçant. La prudence du colonel Pélage contribua puissamment à les conjurer; mais les applaudissemens que cette sage conduite lui mérita firent naître l'inquiétude et la jalousie dans l'âme de ses chefs. A la mort du général Bethencourt, le commandement des troupes lui était dévolu; il en fut privé, et conserva seulement celui de la grande terre, dont il avait été investi par les délégués du gouvernement français. Le capitaine-général ne cessait de faire l'éloge de la conduite de Pélage, de lui témoigner une confiance sans limites; cependant l'ordre de l'arrêter fut donné. Attiré, par une simple invitation, chez le chef d'état-major, des armes furent dirigées sur sa poitrine : il parvint à les écarter et à se réfugier au fort de la Victoire; mais il y trouva les troupes de couleur en pleine insurrection. La ville de la Pointe-à-Pitre était menacée d'un horrible massacre. Ce péril, plus grand que celui auquel il venait d'échapper, n'ébranla pas sa fermeté. L'insurrection avait été causée par l'arrestation de plusieurs officiers de couleur et par les menaces faites à un plus grand nombre d'autres. Pélage ne s'opposa pas de front à la violence de ces premiers mouvemens, mais il sut rendre vaines les menaces les plus sinistres, en laissant un libre cours aux paroles et aux démonstrations. Il prit sous sa protection ce même chef d'état-major chez lequel peu d'heures auparavant, sa vie avait été menacée. Ses efforts pour prévenir l'effusion du sang et l'égorgement des blancs se multipliaient comme le danger qui semblait croître de minute en minute. Placé entre l'alternative ou d'accepter le titre de général en chef de l'armée de la Guadeloupe, ou de voir ce titre et les pouvoirs qui y étaient atttachés passer entre les mains du mulâtre Ignace, officier fougueux, et chef de l'insurrection, Pélage dévoua sa tête. Les troupes voulaient marcher à l'instant même contre celles que commandait la capitaine-général. Il épuisa leur fureur en les fatigant jusqu'à la nuit par des marches et des contre-marches; mais les lenteurs, les tergiversations du chef de la colonie et des menaces imprudentes sorties de sa bouche, portèrent les révoltés aux dernières violences. Pélage reçut un coup de baïonnette au visage, en protégeant le capitaine-général, assailli par les sol-

dats de couleur : il parvint même à lui sauver la vie, mais le capitaine-général fut renvoyé en France. L'obligation de conserver le pouvoir fut imposée à Pélage par la nécessité de pourvoir au salut de tous. La vie des blancs se trouva menacée par des troupes qui venaient de rompre le frein de la discipline, et qui, au moment de devenir victimes elles-mêmes de leurs propres fureurs, n'étaient plus retenues que par un reste de respect pour Pélage. Il s'adjoignit un conseil provisoire, choisi par les habitans de la Pointe-à-Pitre, les plus recommandables par leurs lumières et leurs vertus. Le premier acte de ce gouvernement provisoire fut un serment de fidélité à la France. Ce serment, répété par les troupes, réveilla dans tous les cœurs l'amour de l'ordre, de la discipline et du nom français, et donna le temps à l'expédition, commandée par le général Richepanse, d'arriver et de sauver la colonie sur laquelle la torche incendiaire et le poignard des insurgés restaient suspendus. Au débarquement des troupes de l'expédition les humiliations ne furent point épargnées à Pélage : il les dévora en silence, sans irritation, sans bassesse, conservant toute la dignité que donnent la force de l'âme et le calme d'une bonne conscience. L'ordre de l'arrêter avait été signé avant le débarquement, mais la contenance de Pélage le fit révoquer; il ne tarda pas à obtenir du nouveau capitaine-général toute la confiance qu'aurait dû lui accorder celui que le général Richepanse venait remplacer. Ce général lui donna l'ordre de rassembler les troupes dont il voulait passer la revue. Cet ordre fut exécuté, mais les officiers nouvellement arrivés se portèrent à des actes de violence en relevant les postes, et à des menaces trop justifiées. Le lendemain, par l'embarquement d'une partie des troupes, le reste se débanda, prit la fuite, et alla porter le feu de la révolte dans tous les quartiers de la basse-terre. Cette révolte ne put être étouffée que par la force, et durant la lutte, le sang européen ne coula pas avec moins d'abondance que le sang africain. Pélage rendit de grands services dans cette guerre d'extermination. Il sauva la basse-terre, dont les habitans se défendaient, barricadés dans leurs maisons, contre les insurgés, qui s'étaient rendus maîtres de la ville, et allaient y mettre le feu. Ils signalaient leur retraite par le pillage et l'incendie. Pélage les suivit de près, leur enleva la forte position de Biddary, délivra au Dolé 80 femmes et enfans blancs, que le mulâtre Ignace avait réunis dans un lieu où il y avait des poudres; déjà le nègre qui devait y mettre le feu, s'avançait la mèche à la main, lorsque Pélage y parut. La Pointe-à-Pitre, dégarnie de troupes, fut inopinément menacée par un parti d'insurgés. Le général se voyant dans l'impossibilité d'y conduire sur-le-champ des soldats harassés, y envoya Pélage seul. Son activité, la confiance qu'il inspira, intimidèrent les assiégeans, et sauvèrent la ville. Ils se retranchèrent dans la redoute de Baimbridge, et c'est là que les

restes de l'insurrection furent écrasés. Tant de services méritaient une récompense. Ils reçurent celle dont le pouvoir est le moins avare. Pélage et les hommes honorables qui s'étaient dévoués au salut de la colonie, en l'absence de toute autorité préservatrice, furent embarqués avec d'autres habitans, transportés en France, et mis en prison. La liberté leur fut rendue quand on vit qu'il était impossible de leur ravir la vie ou l'honneur sans violer trop ouvertement la justice. Pélage avait droit à de l'avancement. Il dut se trouver heureux d'être employé comme colonel, et fut envoyé en Espagne, où il donna de nouvelles preuves de valeur. Mais il ne survécut que peu de jours aux désastres de Vittoria et de la campagne de 1813. Il mourut en France, ignoré, et *sans se plaindre* ni du sort ni des hommes.

PELARD (N.), membre de la légion-d'honneur, servait en 1796 à l'armée d'Italie, en qualité de simple carabinier. Au mois de septembre de la même année, il se fit remarquer par une action d'éclat, dont les détails se trouvent dans un compte rendu au directoire-exécutif par le général en chef Bonaparte : « Au passage de la Brenta, dit le général, le brave Pelard traversa trois pelotons ennemis, arrêta l'officier-général qui les commandait, et tua lui seul treize hommes. » Cet acte d'intrépidité fit obtenir à Pelard de l'avancement, et plus tard la récompense la plus chère aux braves, la croix de la légion-d'honneur. Il se signala depuis en diverses occasions, et l'armée française le comptait, en 1806, au nombre de ses officiers les plus recommandables, lorsqu'il fut tué sur le champ de bataille.

PELÉ (N.), ancien député et magistrat, adopta avec modération les principes de la révolution, et fut nommé, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale par le département du Loiret. Dans le procès de Louis XVI, il vota la détention jusqu'à la paix, et le bannissement à cette époque. Pelé fut du nombre des conventionnels qui passèrent au conseil des cinq-cents, dont il cessa de faire partie le 20 mai 1798. Appelé aux fonctions de juge au tribunal criminel de son département, il les remplit d'une manière honorable jusqu'à l'époque de sa mort, arrrivée en 1808.

PELET (Jean-Jacques-Germain), maréchal-de-camp d'état-major, ancien général des chasseurs à pied de la vieille garde, commandant de la légion-d'honneur (en 1813), chevalier de Saint-Louis et du mérite militaire de Bade, est né à Toulouse en 1779. Il partit comme conscrit en 1800; dès son arrivée à l'armée d'Italie, il fut admis en qualité de sous-lieutenant dans le corps des ingénieurs-géographes. Ses services de guerre et de paix, ses blessures, lui valurent un avancement assez rapide, qui ne fut jamais aidé par aucune intrigue, et qui s'est arrêté en 1814 : alors s'ouvrait devant lui la grande carrière des armes, pour laquelle il était né, et qui a été l'unique passion de sa vie. Bien jeune encore, il

mérita par ses travaux d'être admis, dans les circonstances critiques, au conseil des généraux. Il fut choisi par le maréchal Jourdan pour l'accompagner dans ses reconnaissances des montagnes du Tyrol, et, en 1805, par le maréchal Masséna pour être son aide-de-camp. Il resta 6 ans attaché à cet illustre guerrier, qui l'honora de son amitié, de son intime confiance, et qui le nommait son *fils d'armes*. Il commanda en Russie le 48me régiment, l'un des plus beaux de l'armée. Général de brigade en avril 1813, il fut bientôt désigné pour entrer dans la garde, par l'empereur, qui l'avait distingué, en 1809, dans les expéditions et les reconnaissances de l'île de Lobau, et surtout, en 1811, dans deux audiences fort orageuses, où le chef de bataillon Pelet lui rendit compte du résultat de l'expédition de Portugal. Ce fut à la fin de la seconde audience, que l'empereur le congédia en lui disant, *Adieu, colonel.* Napoléon le chargea, en 1811, 1813 et 1814, de divers travaux particuliers. La faveur dont jouissait le général Pelet fut purement militaire, car il ne reçut ni titres ni dotations; mais, non moins reconnaissant de tant de marques de confiance, il s'en montra digne jusqu'au dernier moment. Ce général a fait depuis 1800, avec la plus grande activité, toutes les campagnes des grandes armées: il a été blessé aux batailles de Caldiero, d'Ebersberg, Krasnoë, de Léipsick. Parmi de nombreux faits d'armes, les *Victoires et Conquêtes* et les *Fastes de la gloire*, citent sa conduite au passage de l'Adige, en 1805, et au siége de Gaëte, où il rendit, comme dans toute sa carrière, des services bien au-dessus de son grade; en 1809, l'enlèvement des habitans de Koking, où les Autrichiens allaient appuyer leur aile droite dans la bataille d'Eckmühl; l'expédition de l'île du Moulin (2 juillet 1809), ainsi que des autres îles autour de celle de Lobau; en 1810 et 1811, plusieurs actions en Espagne et en Portugal; en 1812, l'attaque du faubourg de Racseuska à Smolensk; l'arrière-garde de l'armée de Russie, sauvée par sa vigueur et par ses conseils; le 18 novembre, à Krasnoë, dans cette affaire, que le général anglais Wilson a nommée *la bataille des héros*, et où le colonel Pelet fut blessé de trois biscaïens; en 1813 et 1814, les batailles de Dresde, Léipsick, Montmirail, Craonne, Laon, Arcis, etc., avec la garde; enfin, la défense de Planchenoit, à la bataille de Mont-Saint-Jean, et la conservation de l'aigle des chasseurs au milieu des plus violentes attaques des corps prussiens. Ces ouvrages citent aussi les paroles remarquables de Napoléon, en 1805, au sujet de mémoires historiques sur les batailles d'Italie, dont avait été chargé le jeune ingénieur, et les marques touchantes d'attachement qu'à toutes les époques, et surtout au licenciement, la vieille garde donna au général Pelet. Il commandait alors la division des chasseurs à pied: et après la mort du général Michel, tué à Waterloo, il avait été nommé colonel en second de l'arme. Le général Pelet ne s'est pas moins distingué par ses

écrits militaires que par ses actions. Au dépôt de la guerre sont réunis beaucoup de mémoires, faits par lui comme ingénieur-géographe, ou dans le cours des campagnes. Il a concouru, à diverses époques, aux travaux historiques qui s'y préparaient. Ce général a écrit des journaux fort détaillés de chaque guerre, et une grande quantité de mémoires sur les hautes parties de l'art militaire. En 1814, dans les grandes manœuvres de la garde à Nancy, il avait commencé à faire exécuter un système de tactique abrégée et perfectionnée pour l'infanterie, sur lequel il a préparé un ouvrage. En 1818, ayant été nommé membre et secrétaire de la commission de défense du royaume, le général Pelet a fourni près des deux cinquièmes de la collection des travaux de la commision, et a fait de plus un système particulier pour une défense nationale, qui est resté dans ses mains. La France y trouverait des ressources précieuses pour des temps de malheur. Il s'occupe, depuis son entrée au service, de l'histoire de nos guerres. Napoléon ayant applaudi dès 1805 aux premiers travaux du général Pelet, ce général n'a pas cessé de les poursuivre. A la fin de chaque campagne il préparait les matériaux et la rédaction de son histoire. Déjà plusieurs ouvrages ont donné des extraits de ce travail. Parmi ces ouvrages, on remarqué ceux du *Précis des évènemens militaires*, pour 1805, et du *Mémorial de Sainte-Hélène*, pour Eckmühl et Wagram. Nous avons pu nous assurer nous-mêmes que, dans les matériaux réunis par le général Pelet sur les campagnes d'Italie, il y avait une conformité parfaite avec ce que Napoléon a dicté à Sainte Hélène. Nous devons ajouter que le récit de la campagne d'Italie, dans la notice de Bonaparte, a été extrait des mémoires que le général Pelet communiqua à l'auteur, et a, depuis longtemps, justifié ce que nous venons de dire. On attendait avec impatience la publication de ces mémoires. Le général Pelet vient de la commencer par la campagne de 1809, en 4 volumes, avec des pièces du plus grand intérêt; deux volumes ont déjà paru. Il se propose de donner, sur le même plan, toutes les campagnes de nos grandes armées: le général écrit ce qu'il a vu, et, en partie, ce qu'il a fait. Il veut venger l'armée et Napoléon des calomnies dont ils ont été l'objet. Il porte dans son travail la loyauté et la fermeté qu'il a montrées pendant toute sa vie. Son épigraphe, *Honneur et patrie*, est la mesure et la garantie de ses sentimens. L'histoire de nos guerres, publiée par un homme qui les a toutes écrites sur les champs de bataille, porte avec elle un intérêt, qu'aucun autre écrivain ne peut atteindre. C'est la gloire prise sur le fait par celui qui l'a partagée. Les faits d'armes ont besoin d'être dessinés d'après nature, sans cela leur vérité échappe et la physionomie d'une campagne disparaît. Le général Pelet a su habilement conserver tout leur caractère aux opérations de la guerre de 1809, et en cela son ouvrage ne sera pas moins recherché par les tacticiens, que par

ceux qui cherchent encore un autre intérêt dans les récits militaires. On lit à la fin d'une notice qui se trouve dans le *Dictionnaire des Généraux* : « Il fut bon soldat, » bon citoyen, bon fils, bon ami, » honnête homme par-dessus tout. » Il obtint l'amour de ses soldats, » le respect des peuples vaincus, » la confiance et l'estime des uns » et des autres. »

PELET-BEAUPREY (P. F. N.), député à la convention nationale, où, au mois de septembre 1792, le nomma le département de l'Orne, vota avec la majorité dans le procès du roi. Il ne prit depuis cette époque que très-peu de part aux discussions violentes qui agitèrent si souvent l'assemblée. En septembre 1795, il passa de la convention au conseil des cinq-cents, par suite de la réélection des deux tiers, et cessa de faire partie de ce conseil, en mai 1798. M. Pelet-Beauprey n'a point été appelé depuis à remplir des fonctions publiques.

PELET-DE-GRAVIÈRE (Louis), surnommé *Piacety*, l'un des chefs royalistes du midi. Dès le commencement de la révolution, il s'en montra le violent ennemi, et s'efforça d'en arrêter les progrès dans le pays qu'il habitait. En septembre 1794, les administrateurs du district de Canourges le signalèrent à la convention nationale comme entretenant une correspondance active avec Dominique Allier, autre chef royaliste, qui, dans ce moment, cherchait à soulever les départemens de l'Ardèche et de la Lozère. Pelet-de-Gravière fut tué peu de temps après, en combattant avec ce même Dominique Allier dont il était l'ami depuis long-temps.

PELET-DE-LA-LOZÈRE (Jean, comte), commandant de la légion-d'honneur, né à Saint-Jean-du-Gard, avait été reçu très-jeune avocat au parlement de Provence, et était cité comme un des membres les plus distingués du barreau d'Aix, à l'époque de la révolution. Il en adopta les principes en homme de bien, et fidèle jusqu'à la fin de son honorable carrière aux mêmes opinions, il se montra le sincère ami de la liberté, le défenseur de toutes les mesures de justice, et l'adversaire prononcé de tous les excès. Ses concitoyens le nommèrent en 1791 président du directoire du département de la Lozère, et le députèrent, au mois de septembre de l'année suivante, à la convention nationale. Il y porta le même esprit de sagesse et de modération qui l'avait déjà distingué. Eloigné de Paris pendant le procès du roi, il ne put y prendre part. Son vote n'eût point été douteux, et peut-être sa voix, son exemple et son influence, auraient-ils pu contribuer à sauver le monarque. Pelet-de-la-Lozère, à son retour, parut plusieurs fois à la tribune de la convention nationale. Il s'opposa avec énergie à la proposition d'un membre de continuer après le 9 thermidor les mêmes pouvoirs aux membres restans de l'ancien comité de salut-public, et le discours improvisé qu'il prononça à cette occasion, le 29 fructidor an 3 (15 septembre 1794), fit une vive sensation sur l'assemblée. Il obtint depuis la liberté du contre-amiral Lacros,

se, et de l'écrivain De La Croix, tous deux injustement incarcérés. Nommé président de la convention nationale, le 4 germinal de l'année suivante (24 mars 1795), il déploya le plus grand courage dans ce poste, pendant l'insurrection populaire qui éclata le 12 du mois suivant. Il demanda aussi la réforme totale de la constitution de 1793, et proposa la prompte convocation des assemblées primaires. Chargé d'une mission en Catalogne, pour apaiser quelques mouvemens dans l'armée française, et pour entamer une négociation avec l'Espagne, il réussit dans cette double entreprise, et le nouveau comité de salut-public lui donna alors l'ordre de se rendre à Lyon, où la présence d'un homme conciliant et modéré paraissait nécessaire. Mais le parti exagéré de la convention, qui venait de reprendre plus d'influence, parvint à faire révoquer le décret qui l'y envoyait; après la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), Pelet-de-la-Lozère fut dénoncé ainsi que Boissy-d'Anglas, Lanjuinais et quelques autres députés, comme étant un des chefs de l'insurrection sectionnaire. Le comité secret de la convention, réuni dès le 14, paraissait mal disposé pour lui, et son arrestation allait être décrétée, quand il parvint enfin à se justifier. Après la session conventionnelle, Pelet-de-la-Lozère obtint une distinction bien flatteuse : il fut élu à la fois par soixante et onze départemens pour la nouvelle représentation nationale; il fit alors partie du conseil des cinq-cents, où sa conduite ne fut pas moins honorable qu'aux époques précédentes. Il y parla en faveur de M. Bergasse, que ses opinions et ses écrits avaient compromis, et que le 9 thermidor avait sauvé de l'échafaud, mais qui languissait encore en prison, et il obtint sa mise en liberté. En février 1796, il fit la motion d'inviter le directoire à s'occuper des moyens de rendre enfin la paix à l'Europe, proposition qui excita de vifs débats dans l'assemblée. Il obtint qu'on passât à l'ordre du jour sur une demande du directoire, qui voulait ajouter encore à l'extension des pouvoirs et de la juridiction des tribunaux militaires. Nommé à la présidence du conseil des cinq-cents le 1er messidor an 4 (19 juin 1796), il fit adopter et convertir en décrets deux propositions qu'il avait faites, la première pour accorder par l'état des secours à tous les enfans d'émigrés et de condamnés, la seconde pour faire payer sans délai tous les pensionnaires de l'état, tant civils que militaires et ecclésiastiques. Pelet-de-la-Lozère se prononça dans toutes les occasions avec la plus grande énergie en faveur du maintien des lois sur la liberté de la presse. Quelques orateurs avaient comparé les journalistes de cette époque à *des prostituées*; il releva l'inconvenance de cette expression, et cita les noms honorables de plusieurs écrivains, inaccessibles à toute corruption, et qui ne s'étaient prostitués à aucun pouvoir, tandis que des députés, qu'il croyait n'avoir pas besoin de nommer, se livraient successivement, et pour le plus vil

intérêt, à toute autorité dominante qui daignait les payer. A la sortie du conseil, Pelet-de-la-Lozère se retira dans ses foyers. Nommé en 1800 préfet de Vaucluse, il parvint, à force de sagesse et par des voies conciliatrices, bien mieux que par des mesures de rigueur, à pacifier entièrement ce département, déchiré jusqu'alors par des factions acharnées. En 1802, le premier consul l'appela au conseil-d'état, et lui donna la direction du 2e arrondissement de la police générale, qui comprenait tout le midi de la France. Il fut en outre chargé de plusieurs missions particulières à Bayonne en 1813, et à Montpellier en 1814. A la fin de juin, en 1815, il remplit pendant quelque temps les fonctions de ministre de la police générale. Après le second retour du roi, Pelet-de-la-Lozère rentra dans la vie privée, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, que d'éminens services rendus à sa patrie et une conduite constamment irréprochable, lui avaient si légitimement acquises.—Son fils aîné, le baron Pelet, né en 1785, fut nommé auditeur au conseil-d'état en 1806, et quelque temps après, administrateur-général des forêts de la couronne, place qu'il occupa jusqu'en 1814, époque de la suppression de cette administration supérieure. Il a depuis été nommé par le roi à la préfecture de Loir-et-Cher, résidence de Blois. Mais n'ayant pu sans doute entièrement satisfaire en ces derniers temps aux nouvelles exigences ministérielles, il a été éloigné en 1823 d'une place, où il avait déjà recueilli de nombreux témoignages de la reconnaissance et de l'attachement de ses administrés.

PÉLISSIER (N.), exerçait avec distinction la profession de médecin lorsqu'il fut nommé, par le tiers-état de la sénéchaussée d'Arles, député aux états-généraux, en 1789. Le département des Bouches-du-Rhône le nomma, au mois de septembre 1792, membre de la convention nationale. Dans le procès du roi, M. Pélissier vota la mort sans motiver son opinion; vers la fin de la même année (1793), il fut nommé secrétaire. En octobre 1795, il dénonça Chambon et Cadroy, au retour de leur mission dans le Midi, pour n'avoir pas, en montrant plus de fermeté, réprimé les assassinats, qui se commettaient presque sous leurs yeux. Après la session conventionnelle, M. Pélissier fut employé quelque temps en qualité de commissaire du directoire-exécutif, puis nommé administrateur du département des Bouches-du-Rhône. Élu au conseil des anciens en 1798, il en sortit par suite de la révolution du 18 brumaire an 8. Il reprit alors sa profession de médecin, et l'exerça jusqu'en 1816, que la loi du 12 janvier de cette année, rendue contre les conventionnels dits *votans*, l'obligea de sortir de France; il s'est retiré en Suisse.

PÉLISSIER (LE COMTE HENRI-FÉLIX DE), nommé, le 4 juin 1814, maréchal-de-camp, et chevalier de Saint-Louis le 27 décembre suivant, commandait à Nîmes, lorsque Napoléon débarqua à Cannes, au mois de mars

1815. Il fit d'inutiles efforts pour empêcher ses troupes de se réunir à celles de Napoléon. Il fut même mis en arrestation, ainsi que son aide-de-camp, et conduit à Montpellier, où il paraît qu'il demeura jusqu'au second retour du roi. On voit dans une biographie que le comte Pélissier obtint à cette époque le grade de lieutenant-général; cependant plusieurs années après, il figure encore sur la liste des maréchaux-de-camp. En 1822 et 1823, il ne se retrouve ni sur la liste des maréchaux de-camp, ni sur celle des lieutenans-généraux. Ce qui est plus certain, c'est que, nommé membre de la chambre des députés en 1815, il partagea les opinions de la majorité de cette chambre, dissoute par l'ordonnance royale du 5 septembre 1816. Le comte Pélissier n'a point été réélu pour les sessions suivantes.

PELLEGRINI (Joseph-Louis), naquit à Véronne en 1718. Entré de bonne heure dans l'institut de Loyola, il s'adonna à la prédication, et passa pour l'un des plus éloquens orateurs de son temps. Marie-Thérèse, qui lui fit témoigner le désir de l'entendre, l'attira à Vienne, où il prêcha plusieurs fois devant la cour impériale. Pellegrini était aussi poète, et ses compositions sont remarquables par la fraîcheur du coloris, la délicatesse du sentiment, et la justesse de l'expression. Il déplora à 80 ans la mort d'une amie dans des vers remplis de tendresse et de sensibilité. Ils sont dans le genre des poésies de Pétrarque, sans pouvoir dire qu'ils soient *Petrarcheschi*, l'auteur ayant eu l'adresse d'éviter l'imitation servile d'un si grand modèle: on sent que sa douleur est vraie, parce que l'expression en est spontanée. Pellegrini mourut à Véronne, le 13 avril 1799. Ses ouvrages imprimés sont : 1° *Poesie latine ed italiane*, Bassano, 1791, in-8°: ce volume contient un poëme sur une éruption du Vésuve; sur le pont de Veja; sur les cieux; sur le tombeau de *Dimice*, anagramme de *Medici*; 2° *al Popolo Veronese, orazione*, Vérone, 1800, in-8°: on y a joint l'éloge de l'auteur par le comte Giuliari; 3° *Versi in morte d'Amaritte*, in-8°, 1800: *Amaritte* est l'anagramme de *Marietta* : ce nom, et l'autre caché dans la première anagramme, composent celui de son amie, qui était Mariette Medici; 4° *Debora, Giepte, Giona, lezioni sacre*, Venise, 1804, 2 vol. in-8°; 5° *Tobia, ragionamenti*, ibid., 1818, 2 vol. in-8°; 6° *Prediche*, ibid., 1818, 5 vol. in-8°; 7° *Panegirici*, ibid., 1820, in-8°.

PELLEMEUTE (N.), officier français, naquit à Saint-Venant, département du Pas-de-Calais, et s'enrôla comme simple soldat. Il montra, dès les premières campagnes de la révolution, la plus grande intrépidité sur le champ de bataille, et donna plus d'un exemple du plus parfait patriotisme. Quatorze blessures qu'il avait reçues, le 22 novembre 1793, à l'affaire de Mormale, le retenaient à l'hôpital, où il était loin d'être guéri, lorsque le bruit du canon vint retentir à son oreille. Ne pouvant obtenir la permission de sortir, il s'élança d'une croisée haute de 15 pieds, pour courir à Tampleuve, où se livrait le com-

bat qui était des plus vifs. Arrivé sur le champ de bataille, Pellemeute se jeta dans la mêlée, et fut assez heureux pour dégager le général Noël, qu'entourait un peloton d'ennemis, et l'empêcher d'être pris. Mais il n'obtint cet avantage, qu'en ajoutant 8 blessures nouvelles aux 14 qu'il avait déjà. Il fut nommé lieutenant, par décret de la convention nationale; mais la perte de ses forces et l'affaiblissement de sa vue, causés par ses blessures, lui ôtèrent tout espoir d'avancement en ne lui permettant plus de se livrer aux fatigues de la guerre. En 1798, il fut nommé adjudant de place à Hesdin, et mourut quelque temps après.

PELLEPORT (LE VICOMTE PIERRE), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, de la couronne de fer, et de l'ordre de Saint-Ferdinand de 4me classe, est né à Montréjeau, département de la Haute-Garonne, le 26 octobre 1773. Il entra au service, comme soldat, dans un des bataillons de la levée en masse de son département, et fit dans ce corps les campagnes des Pyrénées-Orientales, où il fut promu au grade de sous-lieutenant. Il passa, par suite d'embrigadement, dans le 18me régiment de ligne, où il a obtenu son avancement jusqu'au grade de général de brigade. M. Pelleport a fait la campagne d'Italie, en l'an 4 et en l'an 5, et s'est trouvé aux batailles de Rivoli, où il fut blessé, de Castiglione, d'Arcole, etc.; il fut nommé lieutenant, par le choix de ses camarades, et, bientôt après, adjudant-major, par le conseil d'administration de son corps. La paix ayant été faite en Italie, le 18me régiment entra en Suisse, et, quelque temps après, il fut désigné pour l'expédition d'Égypte. Il fit toutes les campagnes d'Orient; combattit à Alexandrie, aux Pyramides, à Saint-Jean d'Acre, où il fut de nouveau blessé; à Héliopolis, à Aboukir, etc., et reçut le grade de capitaine. Rentré en France, il fut admis dans la légion-d'honneur à l'institution de cet ordre. A la reprise des hostilités, le 18me régiment fit les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne; cet officier était à la bataille d'Austerlitz, après laquelle il fut nommé chef de bataillon; à Iéna; enfin, à Eylau, où il reçut plusieurs blessures; il lui fut donné une dotation après la paix de Tilsitt. Dans la campagne de 1809, en Autriche, il fut nommé colonel du 18me régiment, après la bataille d'Essling; officier de la légion-d'honneur, et baron, avec une nouvelle dotation, après les batailles de Wagram et de Znaïm. Dans la campagne de 1812, en Russie, le 18me régiment faisait partie du 3me corps, aux ordres du maréchal Ney; il combattit à Valontina, à la Moskowa, à Viasma, à Krasnoy, etc. Il fut nommé commandant de la légion-d'honneur après la première affaire, et général de brigade après la campagne. Dans celle de Saxe, en 1813, il eut le commandement de la première brigade de la division du général Compans; il se trouva aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Léipsick; il fut blessé à cette dernière affaire, et nommé chevalier de la couron-

ne de fer. Dans la campagne de 1814, en France, il combattit à Brienne, à Meaux, où il fut blessé, à la Ferre-Champenoise, à Belleville; il fut encore très-dangereusement blessé à cette dernière affaire. A la première restauration, en 1814, le général Pelleport fut nommé chevalier de Saint-Louis; il prit le commandement d'une brigade de la garnison de Paris, fut employé ensuite dans le département du Cantal, et dans les inspections d'infanterie, depuis 1817 jusqu'en 1823: fonctions dans lesquelles cet officier-général s'est acquis la réputation de porter, dans l'examen des diverses parties du service, cette connaissance approfondie des hommes et des choses du métier, qu'une longue étude pratique fait seule acquérir. Le général Pelleport reçut, vers cette époque, le titre de vicomte, et le commandement de la 3me brigade de la 1re division, armée d'observation du Midi; il entra en Espagne avec les 24me et 39e régiment de ligne: il commandait la 6me division à l'affaire de Campillo de Arenas, après laquelle il fut nommé lieutenant-général.

PELLERIN DE LA BUXIÈRE (N.), était propriétaire à Orléans, lorsqu'il fut élu, par le tiers-état du bailliage de cette ville, député aux états-généraux, en 1789; il y prononça un discours sur la déclaration des droits de l'homme, en proposant d'ajouter à cette déclaration celle des devoirs. Il se constitua le défenseur des propriétés du clergé, en les établissant sur les fondations; et malgré son zèle dans cette circonstance, il réclama, en 1791, contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du club monarchique. M. Pellerin de la Buxière n'a point été appelé à faire partie d'aucune autre assemblée législative.

PELLETAN (Philippe-Jean), chirurgien en chef honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre honoraire de l'académie royale de médecine, membre de l'institut et de la légion-d'honneur, est regardé comme l'un des plus habiles praticiens de l'Europe. Il a succédé au célèbre Desault (*voyez* ce nom), dans la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, dont il est aujourd'hui honoraire (1824). M. Pelletan a publié, outre des observations importantes pour enlever les corps étrangers de la trachée-artère, les ouvrages suivans: 1° *Clinique chirurgicale, ou Mémoires et observations de chirurgie clinique*, 3 vol. in-8°, 1810; 2° *Observations sur un osteo-sarcome de l'humerus, simulant un anévrisme*, in-8°, 1815.

PELLETAN (N.), médecin par quartier du roi, chevalier de la légion-d'honneur, fils du précédent, a ajouté par ses talens à la considération attachée au nom qu'il porte. Il a reçu, en 1817, de l'empereur d'Autriche, une bague en brillans pour les soins qu'il avait donnés aux soldats autrichiens lors du séjour des troupes étrangères en France. M. Pelletan, l'un des auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, a publié, en 1817, in-8°, un *Mémoire sur l'éclairage par le gaz tiré du charbon de terre, pour servir de complément à l'ouvrage de M. Accum, sur le même sujet*; il a fait paraître par sous-

cription un *Dictionnaire de chimie générale et médicale*, dont le roi a pris un certain nombre d'exemplaires pour ses bibliothèques particulières, Paris, 1824, 2 vol. in-8°.

PELLETIER (N.), habitait la ville de Bourges à l'époque de la révolution. Le zèle avec lequel il en embrassa la cause, le fit bientôt nommer à des fonctions municipales et administratives. Au mois de septembre 1792, le département du Cher l'élut à la convention nationale. Dans le procès du roi il se prononça pour l'application de la peine imposée par les votes de la majorité; ce fut la seule fois qu'il prit part, du moins d'une manière ostensible, aux délibérations de l'assemblée. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission, et n'ayant pas été réélu aux conseils après la session, il exerça pendant quelque temps les fonctions de commissaire du directoire-exécutif dans son département. Atteint, comme *votant*, par la loi du 12 janvier 1816, M. Pelletier a quitté la France et s'est retiré en Suisse.

PELLICCIA (Alexis), savant archéologue, et membre du dernier parlement de Naples, naquit dans cette capitale en 1744. Élève distingué de l'abbé Genovesi, il dirigea ses études vers la carrière ecclésiastique, qu'il s'était décidé d'embrasser. Appelé, en 1781, à occuper la chaire d'antiquités chrétiennes dans l'université de Naples, ses nouveaux devoirs lui firent étendre le cercle de ses recherches. Il examina en observateur éclairé les archives et les monumens, en recueillant des renseignemens précieux pour un cours d'antiquités qu'il se proposa de rédiger à l'usage de ses élèves. Sous l'administration du roi Joachim (*voy.* Murat), il fut nommé professeur de diplomatique à l'université, président du jury d'examen, et vicaire-général de l'église de Naples. Ses concitoyens lui donnèrent une preuve encore plus éclatante de leur estime, en le proclamant membre du nouveau parlement pendant le règne momentané de la constitution napolitaine. Pelliccia ne survécut pas long-temps aux nouveaux événemens politiques; il mourut le 28 décembre 1822. Ses ouvrages sont : 1° *de Publicâ et privatâ prece pro principibus*, Naples, 1789, in-8° : cet ouvrage parut d'abord en italien, en 1760, fut traduit en latin par l'auteur lui-même, à qui l'impératrice Marie-Thérèse l'avait fait demander pour le faire adopter dans ses états ; on en fit aussi une traduction allemande. 2° *Corso di antichità ecclesiastiche*, ibid., 4 vol. in-8° : c'est un cours complet de discipline ecclésiastique pendant le moyen âge; il y explique avec beaucoup de jugement et d'érudition l'origine et l'usage des catacombes de Naples, dont il donne plusieurs plans et rapporte diverses inscriptions; 3° *Cronache e diarj del regno di Napoli* : la plupart de ces pièces étaient inédites; l'auteur les a enrichies de notes et de dissertations, ibid., 5 vol. in-4°; elles font suite à la collection des historiens de Naples, imprimée par Gravier ; 4° *Dissertazione sul ramo degli Appennini, che termina dirimpetto all' isola di Capri*, ibid., in-8° ; 5° *Dissertazione sopra l'antica città di Equa*, ibid., in-8°; 6° *Disserta-*

zione sul vero significato della SHEOL *del testo ebraico*, ibid., in-8°; 7° *del Culto della chiesa greca verso la Vergine*, ibid., 1820, in-8°; 8° *Istituzioni della scienza diplomatica*, dont il n'a paru que le 1er volume en 1813. Le marquis de Maffei s'était engagé de composer un cours de diplomatique, qu'il ne publia jamais; l'ouvrage de Pelliccia aurait fait moins regretter cette perte, s'il eût été achevé. 9° *la Topografia di Napoli e sobborghi dal secolo sesto al quindicesimo*; 10° *Origine e vicende delle proprietà, della chiesa dè Longobardi* Ces deux derniers ouvrages ne sont point imprimés.

PELLICIER (DON JEAN-ANTOINE), savant espagnol, bibliothécaire de Charles III, et membre de l'académie royale des sciences, naquit à Valence en 1738. Il fit de brillantes études à l'université de Salamanque, et se fit connaître comme un des hommes les plus instruits, particulièrement dans l'histoire et les antiquités. Charles III l'appela à Madrid, et lui témoigna constamment la plus grande bienveillance. Pellicier mourut dans cette ville en 1806. Parmi les ouvrages en assez grand nombre qu'il a laissés, on remarque les suivans: 1° *Essai d'une bibliothèque de traducteurs espagnols*, Madrid, 1778, in-4°, avec une *Notice* sur les *Vies* des plus célèbres poètes espagnols, et des *Observations* sur l'histoire littéraire de l'Espagne, ouvrage très-instructif; 2° *Histoire de la bibliothèque royale*, avec une *Notice* sur les bibliothécaires et autres écrivains: cet ouvrage, que l'auteur termina en 1800, ne put être mis sous presse qu'en 1808. Pellicier a donné une édition magnifique de *Don Quichotte*, et est le premier, dit-on, qui ait fait connaître la véritable patrie de Cervantes: il serait né à Alcala-de-Henarès, à 4 lieues de Madrid.

PELOUX (N.), député suppléant du tiers-état de la sénéchaussée de Marseille aux états-généraux, en 1789, ne prit séance à l'assemblée nationale qu'après la démission de M. Roussier. M. Peloux, qui ne fut point réélu aux assemblées suivantes, se trouvant à Marseille peu après le 31 mai 1793, embrassa avec chaleur la défense des députés de la Gironde, proscrits à la suite de cette journée. Le 12 juin suivant, il signa, en qualité de président du comité général des sections de Marseille, une proclamation adressée à tous les citoyens français, proclamation dans laquelle le comité annonçait qu'il ne reconnaissait plus la convention nationale. Cette adresse, rédigée avec beaucoup d'énergie, produisit une grande sensation; mais ses résultats ne furent pas favorables à ceux qu'on voulait sauver. M. Peloux parvint à se soustraire à l'ordre qui fut donné de l'arrêter. Il mourut l'année suivante.

PELTIER (JEAN), écrivain politique et journaliste français à Londres, est né à Nantes, où son père avait une maison de commerce. Venu jeune à Paris pour achever son éducation, il s'y trouvait à l'époque de la révolution en 1789. Il en adopta d'abord les principes, et il avoue lui-même dans ses écrits, publiés en Angleterre, que des réformes lui avaient

paru très-nécessaires; mais bientôt il changea d'opinion, se lia avec Rivarol, Champcenets, Mirabeau jeune, et lança dans le public quelques pamphlets assez piquans. Le premier, publié vers la fin de 1789, et dirigé contre l'assemblée constituante, était intitulé : *Sauvez-nous ou sauvez-vous.* Dans un autre, portant pour titre : *Domine salvum fac Regem*, il attaquait violemment le duc d'Orléans, Mirabeau l'aîné, et plusieurs députés, sans apporter cependant d'autres preuves à ses assertions que des sarcasmes et des injures. Il travailla ensuite, de concert avec ses amis et les trois collaborateurs cités ci-dessus, aux fameux *Actes des Apôtres*, où les hommes les plus marquans de l'époque étaient successivement mis en scène, et tournés en ridicule d'une manière plus ou moins plaisante. Après la journée du 10 août 1792, il s'enfuit en Angleterre, et échappa ainsi au sort de son ami le marquis de Champcenets. Il y publia deux volumes de mémoires sur cette révolution, réimprimés après le 9 thermidor en France, mais qui ne firent pas une grande sensation ni dans l'un ni dans l'autre pays. Après avoir ensuite donné une série de pamphlets sous le titre de *Tableau de Paris depuis l'année* 1794 *jusqu'en* 1802, il entreprit avec plusieurs émigrés français un ouvrage périodique en règle, intitulé : *L'Ambigu*, qui a été continué jusqu'en ces derniers temps, et dont la collection entière formerait près de 100 volumes. L'orgueil national des Anglais était journellement caressé dans cette feuille, et la manière dont les événemens qui se passaient en France étaient représentés, ainsi que les attaques dirigées, dès le premier numéro, contre le premier consul Bonaparte, et depuis contre Napoléon empereur, donnèrent une grande vogue à *l'Ambigu*, non-seulement en Angleterre, mais dans toutes les parties du continent qui n'étaient pas soumises à l'influence française. Personne n'a publié en Europe des diatribes plus violentes contre le chef du gouvernement français, que M. Peltier. Il est vrai que dans la position inexpugnable où l'écrivain se trouvait à Londres, il pouvait le braver sans courir le moindre risque. Après la paix d'Amiens, on fit, à la vérité, des démarches auprès du gouvernement anglais, pour imposer quelques digues à ce torrent d'injures, mais il fut répondu que la nature de la législation britannique ne permettait pas de donner à la liberté de la presse de pareilles entraves; que d'ailleurs la voie des tribunaux était ouverte à quiconque se trouvait calomnié. Ce moyen fut en effet employé, et M. Peltier, accusé devant la cour du banc du roi, où il fut défendu par un des plus célèbres avocats du barreau anglais, M. Mackintosh, se vit condamner comme calomniateur, à un dédommagement pécuniaire et aux frais de la procédure. Une souscription publique, ouverte dès le même jour, et presqu'aussitôt remplie, aurait fourni au journaliste le moyen de payer l'amende à laquelle il était condamné, mais la guerre

qui éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre empêcha le jugement d'être exécuté. La feuille de M. Peltier eut un débit encore plus considérable après ce procès; il y joignit la relation de la procédure entière, et sous prétexte de faire connaître le corps du délit, il trouva l'occasion de commenter et de répandre avec profusion tous les articles qui l'avaient fait mettre en cause. Ses feuilles étaient ornées d'une vignette représentant le Sphinx avec la tête de l'empereur, et entouré de figures hideuses, emblême de tous les vices. M. Peltier a fait valoir ses nombreuses productions périodiques, comme autant de preuves de son dévouement à la maison de Bourbon, et il est revenu deux fois en France, d'abord après la première restauration en 1814, et ensuite à la fin de 1815, pour jouir des récompenses qu'il croyait lui être légitimement dues. Mais n'ayant point obtenu tout ce qu'il désirait, il paraît avoir abandonné tout-à-fait son ingrate patrie, pour s'établir en Angleterre, où il a épousé une femme du pays, et où il jouit d'une pension du gouvernement. Ce secours et le produit de ses ouvrages étant bien loin de suffire à une existence très-dispendieuse, il s'était rendu l'agent diplomatique et le chargé d'affaires du roi noir de Haïti, Henri 1er (le nègre Christophe), auprès du gouvernement britannique. Ce souverain, tant que dura son règne éphémère, payait les honoraires de son ministre en bonnes cargaisons de sucre et de café. Cette mission d'un genre nouveau, et les contradictions où tombait sans cesse un publiciste passant du blanc au noir, et chargé en dernier lieu d'établir les droits légitimes d'un esclave couronné, devinrent une source inépuisable de plaisanteries pour les adversaires de M. Peltier. La constitution et les lois organiques du royaume d'Haïti furent insérées tout au long dans *l'Ambigu:* les hautes qualités du monarque et de son fils le prince royal furent aussi convenablement célébrées. Ils succombèrent malheureusement tous deux, et leur fin tragique mit un terme à la mission du diplomate. On n'a point appris que le président Boyer, qui a succédé au pouvoir dans l'île d'Haïti, ait encore cherché à se légitimer auprès de M. Peltier par des cargaisons de denrées coloniales. On a de cet écrivain : 1° *Sauvez-nous*, etc., Paris, 1789, in-8°; 2° *Domine salvum fac regem*, avec *Pange lingua*, Paris, 1789, in-8°; 3° *Actes des Apôtres*, Paris, 1790, et années suivantes, 11 vol. in-8°; 4° *Dernier tableau de Paris, ou Précis de la révolution du 10 août et du 2 septembre, des causes qui l'ont produite, des événemens qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie*, Londres, 1792, et Paris, 1797, 2 vol. in-8°; 5° *Histoire de la restauration de la monarchie française, ou la campagne de 1793, publiée en forme de correspondance*, Londres, 1793; 6° *Courrier de l'Europe*, ensuite *Courrier de Londres*, et enfin *Tableau de l'Europe pendant 1794 et 1795*, Londres, 2 vol. in-8°; 7° *Paris pendant les années* de 1795 à 1802, 250 numéros, formant 35 vol. in-8°; 8° *Tableau du massacre des*

ministres du culte catholique aux Carmes et à l'Abbaye Saint-Germain, Lyon, 1797; 9° *Naufrage du brigantin américain le Commerce*, publié par J. Riley, traduit de l'anglais, Londres, 1817, 2 vol. in-8°; 10° *l'Ambigu*, etc.

PÉMARTIN (Joseph), né le 19 janvier 1754, exerçait à Oleron la profession d'avocat, lorsqu'il fut élu, en 1789, par le tiers-état du Béarn, député aux états-généraux en 1789. Il sortit de l'assemblée nationale sans s'y être fait remarquer, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé, en 1792, député à la convention par le département des Basses-Pyrénées. Il vota dans le procès de Louis XVI pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. Appelé deux fois au comité de sûreté générale, après la révolution du 9 thermidor an 2, il en faisait partie lors de l'insurrection du 12 germinal an 4, et fut chargé de faire un rapport sur les événemens de cette journée. Au mois de septembre suivant, compris dans la réélection des deux tiers, il passa de la convention au conseil des cinq-cents, dont il sortit, le 20 mai 1798, et où il fut réélu en 1799; enfin il se vit privé des ses fonctions par la révolution du 18 brumaire an 8. Néanmoins il entra bientôt au nouveau corps-législatif, fut porté, au mois de mars 1806, comme candidat pour la questure, et nommé vice-président, en décembre 1809. Réélu par le sénat, en 1811, il fit partie du corps-législatif jusqu'au 20 mars 1815. M. Pémartin n'a point été appelé aux chambres qui se sont succédé depuis cette époque. Il est chevalier de la légion-d'honneur.

PEMBERTON (Thomas), commerçant et littérateur américain, d'une famille distinguée de Boston, où il naquit en 1728, fut destiné par son père au commerce, la plus noble profession dans un état républicain; il rendit, en cette qualité, des services importans à sa patrie. Il lui fut encore utile par ses connaissances littéraires, lorsqu'il cessa d'exercer sa profession. Membre de la société historique de Massachussetts, il lui légua tous ses manuscrits. Il avait composé une *Chronologie du pays de Massachussetts pendant le 18° siècle*. Cet ouvrage, en 5 volumes manuscrits, contient tous les événemens importans de chaque année, et une biographie historique des hommes qui se sont le plus distingués. Le docteur Holmes a beaucoup profité de cet important travail. Les *Mémoires* et *Notices* de Pemberton forment environ 15 volumes. Cet honorable citoyen mourut généralement regretté, le 5 juillet 1807.

PENDLETON (Edmond), surnommé par ses concitoyens le *Patriarche*, naquit à la Virginie, et devint, en 1774, membre du premier congrès. Réélu en 1775, il refusa cette nouvelle preuve de confiance dans ses lumières et son patriotisme, à cause de la faiblesse de sa santé. En 1787, Pendleton devint président de la convention de Virginie, au moment où cet état concourait à la constitution de l'indépendance américaine. Son nom, ses talens, son dévouement à sa patrie aidèrent puissamment à faire adopter cette constitution. Washington nomma, en 1789,

Pendleton juge de Virginie, place honorable qu'il se vit dans l'impossibilité d'accepter. Des différens s'étant élevés en 1798 entre le gouvernement américain et le gouvernement français, *le Patriarche* publia un *Discours* dans lequel il protestait « contre la guerre avec un » pays fait pour être toujours ami » de l'Amérique. » Cet excellent citoyen mourut dans sa 83e année, le 26 octobre 1803; il était alors président de la cour d'appel de Virginie, où il avait été juge avec les célèbres Blair et Whyte. Pendleton fut regretté de tous ses concitoyens, et des Français, dont il avait mérité la haute estime.

PENIÈRES (Jean-Augustin), membre de plusieurs assemblées législatives, était garde-du-corps à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes avec chaleur. Le département de la Corrèze le nomma, au mois de septembre 1791, député à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Le même département le réélut, en septembre 1792, à la convention nationale. Au mois de novembre de la même année, il s'opposa avec force à la réunion de la Savoie à la France, prétendant qu'une trop grande extension de territoire entraînerait de graves inconvéniens. Lors du procès du roi, il se réunit à la majorité, et demanda en même temps l'abolition de la peine de mort. Dès ce moment, il se montra opposé à la majorité, et osa proposer, au mois de février 1793, que Marat fût regardé et traité comme atteint de maladie mentale. Par suite de la défection de Dumouriez, il attaqua Danton et Lacroix, fondant son accusation sur les rapports qu'ils avaient eus avec ce général. Il combattit avec une grande énergie, au mois de mai, les signataires de la pétition par laquelle ils demandaient la tête de 22 des membres du parti de la *Gironde*. Son courage faillit le compromettre lui-même. Ses 22 collègues furent décrétés d'arrestation le surlendemain, et il dut de n'être point proscrit au silence qu'il s'imposa depuis cette époque jusqu'à la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Alors il reprit son énergie, s'associa à toutes les propositions qui avaient pour objet de réparer les maux du régime de la terreur, et demanda que ceux des membres de la convention qui avaient échappé à la mort fussent rappelés aux fonctions législatives. Le 12 germinal an 3 (1er avril 1795), il fut envoyé par l'assemblée pour réprimer le mouvement insurrectionnel de la section des Thermes. Sa mission fut méconnue des séditieux, et il faillit être atteint des coups de fusil qu'on tira sur lui. De retour dans l'assemblée, il rendit compte de ce qui s'était passé à cette section, et demanda par suite de ces événemens auxquels n'étaient pas étrangers plusieurs membres de la convention, qu'elle s'épurât elle-même; il insista fortement pour la déportation de tous ceux qui s'étaient opposés à l'éloignement de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère. Au 13 vendémaire an 4 (5 octobre 1795), il se montra intrépide à son poste, et concourut à repousser l'attaque des sections insurgées. Il devint membre du conseil des cinq-cents par suite de la

réélection des deux tiers conventionnels, et y soutint honorablement le caractère que depuis le 31 mai il avait déployé. Réélu immédiatement après sa sortie, en 1797, il combattit, en octobre, le projet contre les nobles. Partisan de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il passa au tribunat, et devint, en 1807, membre du corps-législatif. M. Penières ne fixa plus l'attention publique que par son élection à la chambre des représentans pendant les *cent jours*, en 1815. Dans cette assemblée il s'opposa, le 28 juin, à la proposition qui avait pour but d'adopter la constitution de 1791, et demanda, le 4 juillet, que les trois couleurs fussent mises sous la sauve-garde de l'armée et de tous les citoyens. Forcé par la loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *votans*, de sortir de France, il s'embarqua à Bordeaux et se retira aux États-Unis, où il mourut en 1820.

PENNANT (Thomas), célèbre naturaliste anglais, naquit, en 1726, dans le comté de Flint, et fit ses études à l'université d'Oxford. L'histoire naturelle fixa particulièrement son attention, et les progrès qu'il fit dans l'étude de cette science furent rapides. Il visita successivement les provinces de l'Angleterre qui lui parurent les plus propres à augmenter les connaissances qu'il avait déjà acquises; il vint en France, où il eut de fréquens entretiens avec Voltaire et Buffon. De retour dans sa patrie, il fit un nouveau voyage aux Hébrides, à l'île de Man et dans le pays de Galles, et consigna ses découvertes dans la relation qu'il donna de ses différens voyages. Ce savant, que l'on peut considérer comme un de ceux qui ont le plus contribué à répandre en Angleterre le goût de l'histoire naturelle, mourut en 1798. Indépendamment de la relation de ses voyages, il a publié un grand nombre de *Mémoires* insérés dans les *Transactions philosophiques*, et plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° l'*Indian Zoology*; 2° *Histoire des quadrupèdes*. Ces ouvrages, écrits avec méthode et clarté, sont estimés.

PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de), grand-amiral de France, etc., descendant de Louis XIV, dont son père, le comte de Toulouse, était fils naturel; il naquit le 16 novembre 1725. La vie de ce prince fut un enchaînement de bonnes actions; il avait l'esprit orné et l'âme grande; la base de son caractère était la douceur et l'aménité. Appelé par son rang à la profession des armes, il fit sa première campagne dans la guerre de la succession, en 1742, et se trouva à la bataille de Dettingen, où il se conduisit avec distinction. Il épousa, en 1744, la fille du duc de Modène, princesse dont les dispositions bienfaisantes et le caractère doux et soumis firent le charme d'une union vraiment sympathique. En 1746, au moment où les Anglais paraissaient vouloir opérer une descente en Bretagne, le duc de Penthièvre fut nommé gouverneur de cette province, puis élevé à la dignité de grand-amiral. Les états de Bretagne venaient d'être assemblés; il y parut, et fut aussitôt environné de la considération que

méritaient ses qualités éminentes et sa haute naissance. La paix ayant été conclue, en 1748, ce prince revint à Paris, où il contribua beaucoup au rétablissement du duc de Modène, son beau-père, qui, s'étant déclaré contre la France, avait perdu ses états par les chances de la guerre. La mort de son épouse, arrivée en 1754, lui causa une vive affliction, et dès ce moment la bienfaisance fut presque exclusivement l'occupation du reste de sa vie. Ce noble exemple devint celui que se plut à suivre son illustre fille, Mme la duchesse douairière d'Orléans. A la suite d'un voyage dans ses domaines d'Eu, en 1776, il fit construire à ses frais une écluse de chasse au Tréport, afin de faciliter dans le port de ce bourg, situé à quelques lieues de Dieppe, l'arrivage et le départ des navires. Le duc de Penthièvre mourut le 4 mars 1793.

PÉPÉ (Florestan), lieutenant-général napolitain, grand'croix de l'ordre de Saint-Georges de la réunion, grand-cordon de celui de Saint-Ferdinand, chevalier de la légion-d'honneur, etc., naquit en 1780, d'une bonne famille de Squillace, ville de la Calabre ultérieure. S'étant décidé pour la carrière des armes, il alla, à l'âge de 17 ans, achever ses études à Naples, dans le collége militaire. Nommé sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie peu avant la campagne de 1798, il fut témoin de la dissolution de l'armée napolitaine, et de la chute de son gouvernement. Il passa dans les rangs de la nouvelle république, dont il fut un zélé partisan. Blessé dans un dernier combat livré aux portes de la capitale contre les bandes du cardinal Ruffo, il se jeta dans un fort, et profitant de la capitulation accordée à la garnison française, il vint en France, et s'enrôla en qualité de simple volontaire dans la légion italienne, avec laquelle il fit les campagnes de 1800 et de 1801. Après le traité de Florence, il rentra dans sa patrie, où il véeut dans la retraite jusqu'à l'année 1806, que les Français firent de nouveau la conquête du royaume de Naples. Promu au grade de major des gardes provinciales en Calabre, il ne put se rendre à son poste, à cause de l'insurrection qui s'était manifestée dans ces provinces. Il demanda et obtint d'assister, comme volontaire, au siége de Gaëte, sous les ordres du maréchal Masséna, qu'il suivit aussi en Calabre. Ce général fut rappelé en France, et Pépé, nommé d'abord commandant d'armes à Gaëte, prit ensuite le commandement militaire de la province de Molise, où il rendit des services importans lors de l'insurrection de 1809. L'année suivante il fut attaché en qualité de chef d'état-major à la division napolitaine envoyée en Espagne, et fit les campagnes de 1810 et 1811, en Catalogne, sous les ordres des maréchaux Macdonald et Suchet. Ce dernier voulant récompenser la bravoure montrée par cet officier à la prise de Tarragone, échangea, d'après sa demande, les prisonniers napolitains, et lui obtint la croix de la légion-d'honneur : il le chargea de conduire en France le général es-



pagnol Blake, fait prisonnier au siége de Valence. Après s'être acquitté de cette commission, Pépé revint à Naples, où le roi Joachim (*voy.* MURAT) l'éleva au grade de général de brigade, et le nomma chef de l'état-major de la division napolitaine, qui devait faire partie de la grande-armée. Il la rejoignit à Véronne, et la conduisit à Dantzick, où il arriva en octobre 1812. Étant venu à Wilna pour y attendre Joachim, il y prit le commandement de la brigade de cavalerie napolitaine, attachée à la division Loison, chargée d'ouvrir les communications de la grande-armée. C'est avec les débris de ces régimens qu'il escorta l'empereur Napoléon d'Osmiana jusqu'à Wilna : le général Pépé perdit dans ce court trajet plus de la moitié de ses soldats, et eut lui-même un de ses pieds gelé. Malgré son état, il ne voulut pas se séparer de ses camarades, préférant de s'enfermer avec eux à Dantzick, plutôt que de regagner ses foyers. A peine ses plaies furent-elles fermées, qu'il reprit son service, et fit plusieurs sorties, dans une desquelles (celle du 27 septembre) il osa pénétrer à la tête d'un régiment napolitain jusqu'au centre du quartier-général russe, à Pitzkendorff. Avant la capitulation de Dantzick, il fut de l'avis de ceux qui proposaient de s'ouvrir un chemin l'épée à la main ; mais l'opinion contraire prévalut. Lorsque le général russe viola la convention qu'il venait de signer avec le gouverneur de la place, le général Pépé se rendait prisonnier en Russie ; bientôt de nouveaux rapports entre Joachim et l'empereur Alexandre décidèrent autrement de son sort. Il alla à Bologne auprès du roi de Naples, qui lui ordonna de partir immédiatement pour les Abruzzes, où venait d'éclater une forte insurrection, qui menaçait d'embraser tout le royaume. Le général Pépé, n'ayant que 2.000 hommes de troupes, et 2 pièces d'artillerie, sut par sa prudence et sa fermeté, intimider les factieux, et soumettre sans violence les villes insurgées. Ses services furent payés d'une disgrâce, et il resta inaperçu jusqu'au commencement de la campagne de 1815. On lui offrit alors le commandement d'une expédition maritime, qui fut contremandée, et celui de la 4me division militaire, qu'il ne voulut pas accepter. Il se rendit auprès de Joachim, à côté duquel il combattit à la bataille de Tolentino. Il en reçut le brevet de lieutenant-général, et l'ordre d'aller à Pescara, pour y rassembler, s'il était possible, les fuyards de l'armée. Il passa ensuite à Naples, dont il fut nommé gouverneur, et où il parvint à entretenir l'ordre et la tranquillité jusqu'à l'arrivée de l'armée autrichienne. Il conserva son grade après la restauration, et resta en disponibilité de service jusqu'aux événemens de juillet 1820. La nuit du 6 de ce mois, le général Guillaume Pépé (*voy.* son article plus bas), quitta Naples, pour se mettre à la tête de l'insurrection qui s'était déclarée dans les provinces d'Avellino, Salerne et Foggia. Il avait caché ses projets à son frère, qui, chargé par le roi d'annoncer au général Carascosa la promesse d'une constitution, et de

faire suspendre les négociations entamées avec les chefs des révoltés, remplaça ce général, et ramena dans la capitale l'armée qui devait agir contre celle de son frère. Appelé à faire partie de la *Junte provisoire de gouvernement*, il n'y resta que jusqu'au moment où la révolution de Palerme éclata. Envoyé en Sicile, pour reconnaître l'état de cette île, il s'acquitta de cette commission, et revint à Naples prendre le commandement de l'expédition ordonnée contre les insurgés de Palerme. Les instructions qu'il reçut de la junte et du ministère, portaient qu'il devait occuper la Sicile, pour y garantir l'ordre public. Les moyens mis à sa disposition pouvaient à peine atteindre ce but; mais ils auraient été insuffisans pour des opérations militaires, car il n'avait que 6,000 hommes, les garnisons disséminées dans les places, et une flottille, composée en grande partie de barques canonnières. Le général Pépé débarqua le 10 septembre à Messine, où il fit ses dispositions pour marcher sur Palerme. Deux régimens étaient déjà en route, lorsque le prince de Villa-Franca, seigneur sicilien, qui avait fait partie d'une députation envoyée à Naples, pour y demander l'indépendance de la Sicile, et promettre en attendant un bon accueil à l'armée napolitaine, se présenta au quartier-général de Pépé, pour le prévenir que l'exaltation de la populace à Palerme était à son comble, et qu'elle laissait peu d'espoir à la junte de cette capitale de pouvoir tenir les engagemens pris avec le gouvernement de Naples. Cette communication mit le général Pépé dans la position la plus difficile, car il se trouvait forcé d'attaquer une ville qu'il venait défendre : regardant néanmoins comme un grand bienfait pour elle de l'aider à sortir de l'anarchie où elle était tombée; et se confiant moins dans le nombre que dans l'esprit et la discipline de ses soldats, il hâta son mouvement sur Palerme, où il devança de quelques jours la flotte et l'artillerie de siége. Il fit une attaque vigoureuse, et pénétra dans une partie de la ville, jusqu'à la casine de la Cattulica; mais le petit nombre de ses troupes, et la nature des obstacles qu'il rencontra, lui firent sentir la nécessité d'attendre l'escadre et le parc d'artillerie. Il prit une position avant-geuse aux environs de la ville, et de là il repoussa les sorties faites contre lui, et chassa les insurgés des hauteurs de la vallée de Palerme. Le 2 et le 3 octobre, les sorties furent plus fréquentes; et les Palermitains, battus à plusieurs reprises par les soldats de Pépé, perdirent 50 pièces de canon. Ce général crut le moment favorable pour offrir une capitulation à la ville : plusieurs propositions furent faites, et divers officiers envoyés; mais tous les moyens de conciliation parurent épuisés, lorsque l'on vit que les parlementaires étaient retenus ou repoussés. Dans cette extrémité le major Cianciulli, jeune officier de la plus haute distinction, et d'une bravoure à toute épreuve, n'ayant en vue que le bien public, eut la généreuse audace de se jeter au milieu

d'une populace effrénée pour lui porter les dernières paroles de paix. Tombé dans les mains de ces furieux, sa vie courut le plus grand danger; mais les subjuguant par son intrépidité et par ses discours, il les fit consentir à le relâcher, et même à traiter avec l'armée napolitaine. Le prince de Paterno, jouissant de la confiance publique, fut le plénipotentiaire sicilien, et les généraux Campana et Fardella négocièrent au nom du gouvernement constitutionnel de Naples. A défaut d'un terrain neutre, on fut obligé d'ouvrir les conférences sur un brick anglais mouillé dans la rade. On signa une convention militaire, portant que la ville de Palerme avec ses forts, serait occupée par les troupes du général Pépé, à condition que les rapports politiques de la Sicile avec Naples fussent à l'avenir établis sur les bases annoncées par la députation dont on a parlé plus haut. Il n'était certainement pas dans les pouvoirs d'un général de changer la nature des rapports réciproques entre deux pays; mais ses instructions, où le cas de cette prétention n'avait pas été prévu, ne s'y opposaient pas explicitement. Un refus de la part de Pépé allait faire retomber Palerme dans l'anarchie, et compromettait la sûreté de son armée, affaiblie par les pertes qu'elle avait éprouvées; enfin, il était hors d'état de lutter plus long-temps contre une ville peuplée alors d'environ 200.000 habitans, ayant deux châteaux, une enceinte bastionnée, et protégée par 200 pièces d'artillerie. De sa décision dépendait en grande partie le sort du gouvernement napolitain, qui avait déjà plusieurs autres ennemis à combattre. Les circonstances étaient trop graves pour s'enfermer timidement dans le cercle étroit des formalités et des devoirs. Le général Pépé le franchit, ratifia la capitulation, et le 6 octobre, il put annoncer au gouvernement de Naples que Palerme était occupée, et l'anarchie éteinte. La douceur de son caractère, la discipline de ses soldats, firent que le général Pépé fut aimé et estimé des Siciliens, qui ordinairement n'ont pas l'habitude d'estimer et d'aimer les Napolitains. La nouvelle de la fin de cette funeste guerre civile, se répandit rapidement dans tous les quartiers de la ville de Naples, et fut partout reçue avec les marques les plus éclatantes de joie et de satisfaction. Mais le 10 novembre, le député Gabriel Pépé (*voy.* son article ci-après), dans le sein du parlement dont il était membre, fit une motion violente contre Florestan Pépé, qui avait reconnu aux Siciliens des droits qu'il n'était pas dans ses attributions d'accorder, tandis qu'il aurait dû ne les considérer que comme des sujets rebelles, et leur réserver *le même châtiment que la convention avait fait éprouver à Lyon.* Ce discours, plein de chaleur et de mouvement, et dans lequel la question était présentée sous un seul aspect, qui était celui du droit, entraîna toute l'assemblée, en y réveillant les anciennes préventions contre les Siciliens. Le général Pépé fut rappelé et accusé d'avoir dépassé ses pouvoirs : sa convention fut annulée par

le parlement, et sa conduite approuvée par tout le monde; le roi même le décora du grand-cordon de Saint-Ferdinand, qu'il ne voulut point accepter, sa capitulation n'ayant pas été maintenue. Son procès fut abandonné, et à l'approche des troupes autrichiennes, il fut de nouveau rappelé à l'armée, et revêtu des fonctions de chef de l'état-major-général. Au retour du roi dans ses états, Florestan Pépé fut destitué de son grade, et dépouillé de ses décorations; on ne lui conserva que celle de Saint-Ferdinand, qu'il n'a jamais portée.

PÉPÉ (Guillaume), frère du précédent, ex-lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Georges de la Réunion, etc., est né à Squillace, dans la Calabre ultérieure, en 1782. A l'âge de 15 ans il fut placé au collége militaire de Naples, où il se trouvait encore lorsque la révolution de 1799 éclata. Quoiqu'il n'y eût pris d'autre part que de s'enrôler dans un corps de volontaires calabrais, il n'en fut pas moins obligé de quitter son pays, et de chercher un asile en France contre la réaction. Il alla rejoindre la légion italienne, qui avait déjà repassé les Alpes; et la paix de Florence lui ouvrit plus tard les portes de Naples, où quelques étourderies de jeunesse attirèrent sur lui l'attention de la police : il fut arrêté, et jeté dans les prisons de Maretimo (c'est une île dépendante de la Sicile, et où le gouvernement de Naples envoie les prévenus pour cause d'opinion ou d'état; il y a un château, et l'on a converti en prison une ancienne citerne creusée dans le flanc d'un rocher), où il resta enfermé jusqu'à l'été de 1806, époque de la seconde invasion française dans le royaume de Naples. Comme il ne prit aucune part à la tentative faite par ses compagnons d'infortune pour se soustraire au traitement barbare de leurs geoliers, cette conduite lui valut un rapport favorable, sa mise en liberté, et la permission de rentrer au sein de sa famille en Calabre. Il y arriva peu de temps après la perte de la bataille de Maïda, dont les suites furent si funestes pour la tranquillité de ces provinces; l'insurrection s'y était manifestée sur tous les points, et Pépé, bloqué à Scigliano par une bande de brigands, aurait péri sous leurs coups, sans la protection qui lui fut accordée par leur chef. Il se rendit à Naples pour y briguer une place dans l'armée. Nommé major des gardes nationales en Calabre, il partit pour sa nouvelle destination. Envoyé en garnison aux Sept-Iles, il y resta toute l'année 1808, et revint à Naples l'année suivante. Le roi Joachim (*voyez* Murat) le choisit pour son officier d'ordonnance. Après plusieurs voyages en Calabre pour y apporter les ordres du roi au général Partouneaux, il obtint le grade de colonel, et peu après le commandement du 8e de ligne napolitain, qu'il alla rejoindre en Espagne. Dans les deux campagnes qu'il y fit, il n'eut pas d'occasion de se distinguer militairement; mais il en chercha pour montrer un esprit d'opposition contre les Français, qu'un sentiment de patriotisme et d'indépendance mal placé le portait

à haïr. Les officiers de son corps désapprouvaient hautement les discours de leur chef, qui n'aboutissaient qu'à leur faire des ennemis de ceux mêmes dont ils partageaient les dangers. Cette mésintelligence nuisit à la discipline de son régiment, et lui attira les reproches et même une punition de la part du maréchal Suchet, sous les ordres duquel il servait. Rentré à Naples avec les débris de son corps, il s'y occupa de le réorganiser, et vers la fin de 1813 il fut élevé au grade de général de brigade, avec ordre de prendre le commandement de deux régimens qui faisaient partie de seconde division en Abruzze. Pépé, à la tête de cette même brigade, occupait une partie de la Romagne en 1814, lorsque le roi Joachim signa son traité d'alliance avec l'Autriche. Honteux de sa défection, qu'il n'osait pas annoncer à ses compagnons de gloire, ce prince reculait le moment qui devait le séparer d'eux. Le général Pépé, de son propre mouvement, mit fin à ces incertitudes, ordonnant aux officiers français attachés à sa brigade de se prononcer entre Naples et la France. La réponse de ces braves fut unanime : ils donnèrent tous leur démission. Cette détermination affligea profondément Joachim; on crut alors que le général Pépé serait destitué, mais il en fut quitte pour une forte réprimande. Il fit la campagne de 1814, après laquelle il reçut le titre de baron, et une riche dotation en terres. En 1815, il se trouvait en congé à Naples, où il eut une discussion très-vive avec le roi Joachim, auquel il demanda, en des termes peu mesurés, l'expulsion des Français des emplois civils, et une constitution pour son pays. Le roi se contenta de le renvoyer dans les Marches, où sa brigade était restée cantonnée. Dans l'absence momentanée du général en chef, il prit le commandement de deux divisions, et sa première idée fut de marcher sur la capitale, pour arracher par la force ce qu'il n'avait pu obtenir autrement. Deux officiers supérieurs auxquels il fit part de son projet, le repoussèrent avec horreur. Découragé de l'opposition qu'il rencontrait dans ses collègues, il n'osa plus rien entreprendre. Le roi Joachim venait de proclamer l'indépendance de l'Italie. Cet événement, qui sympathisait avec les idées de Pépé, renouvela son enthousiasme sans changer son caractère. Détaché, à la tête de sa brigade, pour couvrir la position de Carpi, il viola les instructions qu'on lui avait données, et prit l'offensive au lieu de se renfermer dans un système de défense. Repoussé par les Autrichiens, il sacrifia une partie de ses troupes, et se retira en désordre sur Modène, où le général Carascosa lui donna le temps de rallier ses soldats. Quelque soin qu'on eût mis à déguiser sa conduite dans cette affaire, elle lui fit beaucoup de tort dans l'opinion de l'armée, et ce ne fut qu'au pont du Reno où il put, par son courage, rétablir sa réputation comme soldat, après l'avoir perdue comme général. Le roi le nomma son aide-de-camp, sans le séparer de sa brigade, avec laquelle il se

rendit à Capoue. Le général Carascosa lui confia le gouvernement de cette place, et comme Pépé lui témoignait le désir d'avoir le grade de lieutenant-général, Carascosa appuya cette demande auprès du roi, qui mit son approbation en marge du rapport. Après le traité de Casalanza, Pépé fit des démarches pour être reconnu dans son nouveau grade. D'après les maximes adoptées par le ministère d'alors, il aurait dû en perdre la propriété et n'en conserver que le rang, car il lui manquait un décret revêtu des formalités exigées par la loi; mais il avait été le premier à redemander du service. Lui sachant gré peut-être d'avoir montré de l'aversion contre les Français, le nouveau gouvernement le traita avec faveur, et le nomma lieutenant-général et président d'une commission militaire. Lorsque le général Nugent fut chargé de l'organisation de la nouvelle armée napolitaine, Pépé, qui avait eu des relations intimes avec lui, et qui partageait sa haine contre la France, le mit dans les intérêts de son ambition, et obtint par ce moyen le commandement en second d'une division qu'on dut créer exprès pour lui. En 1818, sans égard pour 5 lieutenans-généraux plus anciens, Pépé fut destiné à commander une division territoriale, et reçut le cordon du nouvel ordre de Saint-Georges, auquel il n'avait point de droits, n'étant que commandeur de celui des Deux-Siciles. Dans ces hautes fonctions, il mit beaucoup de zèle pour l'organisation des milices; mais comme ce service dispendieux et incommode inspirait un éloignement, que son système de rigueur ne pouvait qu'augmenter, ses efforts ne produisirent aucun résultat satisfaisant. Il allait renoncer à son entreprise lorsque, dit-on, quelques chefs des *Carbonari*, dont il était environné, lui firent comprendre que pour intéresser tout le monde à cette organisation, il fallait laisser entrevoir un but politique qui fût d'accord avec les vœux de leur secte; les affiliés de cette société auraient alors pris sur eux de lui aplanir tous les obstacles. Pépé n'était pas carbonaro, mais il mettait un très-grand amour-propre à briller parmi ses collègues. La proposition qu'on lui venait de faire aurait pu lui paraître en opposition avec ses devoirs, si elle n'eût répondu à ses désirs; il n'y vit qu'un bon moyen de se faire remarquer aux yeux du gouvernement, sans s'inquiéter aucunement des conséquences qui pouvaient en dériver. Il souscrivit aux conditions qu'on lui dictait, et en peu de temps les milices d'Avellino et de Foggia furent organisées et habillées, et le brigandage, maladie indigène de ces contrées, entièrement détruit. Le gouvernement, surpris de ce double résultat, en fit témoigner sa satisfaction au général Pépé, qui, chose étrange, recevait les éloges de ceux dont il préparait la chute. En attendant, la secte lui demandait d'accomplir ses promesses, et le général Pépé se défendait de son mieux, en donnant des espérances. Les choses en étaient en cet état, lorsque la révolution d'Espagne exalta tous les esprits. Pépé n'avait pas de plan arrêté : en donnant l'éveil au

gouvernement sur l'état de fermentation qui régnait dans les provinces, il se flattait d'obtenir par la crainte, qui n'était pas d'ailleurs sans fondement, quelques concessions qui eussent pu apaiser les carbonari, et satisfaire de cette manière aux engagemens qu'il avait contractés avec eux. Mais ses avis ne furent point écoutés : le chevalier Medici répondait en plaisantant à tous ceux qui lui parlaient des projets de la carbonnerie, et suivait avec opiniâtreté le plan de conduite qu'il s'était tracé. Ces tentatives réitérées de Pépé ne réussirent qu'à le rendre suspect : il fut décidé qu'on l'enverrait commander en Calabre : détermination aussi imprudente qu'inexplicable de la part du gouvernement, qui ne sauvait pas une province, et en exposait une autre. Pépé de son côté se montrait mécontent de cette translation : sa vanité en était blessée, et il craignait d'ailleurs que son successeur, instruit de ses projets, ne les dévoilât, et ne fît connaître en même temps ses promesses aux carbonari. Il était à intriguer à Naples pour rester dans son ancienne résidence, lorsqu'on y apprit la désertion d'un détachement de cavalerie en garnison à Nola. Cette nouvelle effraya le gouvernement, qui avait le secret de sa faiblesse. Parmi les premières dispositions qu'on se hâta de prendre, on remarqua non sans étonnement l'ordre donné à Pépé de se rendre immédiatement à Avellino : on lui dicta même un ordre du jour qu'il devait transmettre en son nom, pour rappeler à chacun le devoir de défendre le trône contre les attaques de ses ennemis; mais quelques heures plus tard, le roi fit contremander le départ de Pépé, et ordonna même à Nugent de s'assurer de sa personne. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, on se présenta chez Pépé pour l'avertir que l'ordre de son arrestation, suspendu par les bons offices du capitaine-général, allait être exécuté. On ne manqua pas de l'effrayer sur sa position, et de lui faire comprendre qu'il ne lui restait d'autre ressource, que celle de quitter la capitale pour se mettre à la tête de l'insurrection. On lui parla de la défection du corps du général Nunziante, de la ville de Salerne tombée au pouvoir des constitutionnels, et de la disposition où étaient deux régiments de la garnison de Naples de le suivre à Avellino, etc. Pépé hésitait encore, mais l'espoir de réussir dans une entreprise qu'il regardait presque comme assurée, le décida à partir. Arrivé le 6 à Avellino, où la promesse d'une constitution l'avait précédé, le chef d'escadron Deconciliis, qui avait pris le commandement des insurgés, balança s'il devait reconnaître ce nouveau chef; mais la tendance de la révolution, étant de se couvrir d'autorité, on crut le sort de l'armée constitutionnelle plus avantageusement confié entre les mains d'un lieutenant-général. La présence de Pépé ne fut pas sans utilité pour l'ordre public : son rang, qui dominait sur ceux de tous les autres, servait comme d'un centre pour donner un ensemble à toutes ces individualités et faire taire tant de prétentions. Les révoltés se trouvèrent, sans le soupçonner, entraînés dans un

système ordinaire de discipline et de dépendance. La révolution prit un caractère monarchique; la cocarde des carbonari fut abattue, et le roi, au moment du plus grand abaissement de son pouvoir, put exercer librement le droit de choisir ses ministres parmi des hommes étrangers aux intrigues de la secte et jouissant de la considération générale. Ayant conservé la suprême direction de l'armée jusqu'à l'ouverture du parlement, Pépé contribua beaucoup au maintien de la tranquillité publique; mais sa position était fausse, ses vœux bornés, et ses talens médiocres. Il aurait voulu mériter la confiance de la cour, et ne pas mécontenter son parti, dont il ne pouvait se séparer sans perdre son influence, ni le diriger sans devenir factieux. Son ambition s'opposait au premier rôle, sa moralité répugnait à l'autre. Toute sa conduite était un mélange de vanité et de modestie, de complaisance pour les prétentions de la secte, et d'efforts pour la comprimer. Au 1er octobre, il déposa son commandement dans les mains du roi, qui lui fit offrir une forte somme d'argent et le cordon de Saint-Janvier, pour que ce sacrifice ne lui inspirât pas du ressentiment. Pépé y mit de la dignité, et refusa ce dédommagement : le rôle de Washington souriait à son imagination, mais il ne suffisait pas à son cœur, et l'on n'est pas Washington lorsqu'on ne sait pas dompter ses passions. Sans connaissances politiques, sans habitudes libérales, pendant tout le temps qu'il présida la force publique, il ne sut être qu'un officier de détail. On voyait que pour lui la liberté n'était autre chose que la dictature militaire d'un bon citoyen et d'un grand homme, et il se croyait l'un et l'autre. Il tâchait de s'étourdir sur les dangers qui menaçaient son pays, ne se sentant pas assez de courage pour les regarder en face : accablé de la responsabilité qui pesait sur lui, et embarrassé de soutenir avec éclat le rôle dont il s'était chargé, il cherchait par des parades, des proclamations et des exemples historiques, aussi mal choisis que mal appliqués, à calmer les appréhensions publiques et les siennes. Il fit un voyage dans les Abruzzes, où il ne trouva pas cet enthousiasme auquel il s'était attendu; mais il crut le faire naître en faisant insérer dans les journaux du 24 janvier 1821 un rapport emphatique sur l'énergie et l'esprit de liberté et d'indépendance de ces provinces, qu'il regardait comme le boulevard du royaume. Sa politique ordinaire consistait à faire parler dans chaque province du bon esprit qui régnait dans les autres, en abusant tout le monde, à commencer par lui-même. Lorsque le roi partit pour Laybach, il ne douta plus de la paix. Ses flatteurs lui conseillaient de faire un bon mariage, pour consolider sa fortune et se reposer de ses travaux : il goûtait ces avis, et songeait déjà à conquérir la main d'une demoiselle, croyant qu'il ne lui restait plus rien à faire pour assurer l'indépendance de son pays. Mais les décisions du congrès de Laybach, et la conduite du roi, détruisirent le charme, et jetèrent l'alarme dans son

cœur. Il se rendit en Abruzze, pour se mettre à la tête d'un corps d'armée, composé de 9,000 hommes de troupes réglées, et de 18,000 de gardes nationales. Ces moyens n'étaient pas considérables; mais si tout ce qu'il avait dit du bon esprit de ces provinces eût été vrai, il aurait pu combattre avec avantage l'ennemi qui se serait présenté pour franchir une frontière hérissée de difficultés et d'obstacles. Mais le découragement était dans son esprit, la dissention dans les milices, le mécontentement et l'insubordination dans les troupes. Les populations, irritées des vexations auxquelles elles étaient exposées par l'indiscipline des soldats et la faiblesse des chefs, regardaient avec indifférence le dénouement d'un drame qu'elles n'étaient pas encore en état de bien comprendre. Pépé, contre les instructions qu'il avait reçues, attaqua Rieti le 7 mars, sans même annoncer le commencement des hostilités au général Carascosa, qui commandait le premier corps d'armée posté à S. Germano, et dont il aurait pu tirer quelques secours. Après un combat de quelques heures, dans lequel il ne perdit que 200 hommes, sans être délogé d'une seule de ses positions, il se trouva au bout de quatre jours hors des Abruzzes, n'ayant conservé que 2000 hommes. Arrivé à Isernia, il s'exhalait en plaintes contre tout le monde, en disant que les Abruzzais ne prenaient aucun intérêt à la constitution, que ses soldats avaient été démoralisés dans leur contact avec les milices, et que celles-ci ne se souciaient pas de se défendre : c'était le même homme qui avait écrit et signé le rapport du mois de janvier! Ce mouvement de Pépé a été généralement regardé comme la cause des désastres de Naples. On ne peut pas nier que son attaque fût prématurée, mal conduite, et plus mal combinée. On ne fait jamais une reconnaissance en déployant toutes ses forces devant une tête de colonne ennemie. Le débandement des milices peut être seulement accepté comme une justification, mais cela prouve que le mal avait des racines plus profondes; qu'on s'était abusé sur l'esprit public de la nation, et qu'on avait donné pour la réalité ce qui n'était qu'une illusion. Pépé fut terrassé par ses revers; la crainte d'une peine infamante s'empara de son esprit, et lui fit songer plutôt à sa sûreté qu'à celle des autres. Il se hâta d'arriver dans la capitale, et prit la résolution de s'embarquer pour l'Espagne, refusant, avec le désintéressement qui lui est naturel, une somme de 40,000 francs qu'un illustre personnage lui fit offrir pour payer les frais de son voyage. Il ne fut pas mieux reçu en Espagne, qu'il ne l'avait été à Naples. Mécontent de tout le monde, il alla s'embarquer à Lisbonne pour passer en Angleterre, où il écrivit un mémoire pour se justifier. On le voit, sous le charme de ses anciennes illusions, insulter en même temps à la raison et à la morale; conseiller au roi de Naples, qu'il déclare prisonnier des Autrichiens, de relever la constitution espagnole, et avouer qu'il a été toujours en conspiration per-

manente contre Joachim et Ferdinand, qui l'avaient comblé de faveurs. Cette aberration d'esprit acheva de le perdre dans l'opinion publique. Le général Pépé aurait occupé une place, sinon éminente, au moins peu commune dans les annales des révolutions, s'il avait eu le bon esprit de dire : « Des circonstances extraordinaires m'ont » placé dans une position au-dessus de mes forces : une révolution porte mon nom, et c'est la » seule dans laquelle une goutte » de sang n'a été répandue, où » une larme n'a été versée : j'en » suis sorti sans crimes et sans fortune.... J'ai fait mon malheur et » celui de mes compatriotes ; cette » idée fera mon tourment, et remplira d'amertume le reste d'une » vie que je passerai dans l'obscurité et dans l'exil. » Mais un homme, né avec le besoin de la gloire et sans moyens pour y parvenir, ne pouvait pas se deviner, ni se contenter d'une place si secondaire dans l'histoire. Nous n'avons pas cru nécessaire de rapporter les détails du duel de Pépé avec Carascosa : c'est un événement trop peu important dans la vie publique d'un personnage politique. Le général Pépé, dépouillé de son grade et de ses titres, vit à Londres, loin de son pays, où un arrêt de mort a été prononcé contre lui.

PÉPÉ (Gabriel), ex-colonel, ex-député au parlement de Naples, chevalier de l'ordre de Saint-Georges, naquit en 1781, à Bojano, dans la province de Molise. La révolution de 1799 l'éloigna des paisibles études de droit pour le jeter dans la carrière militaire. Enveloppé dans la proscription, il vint en France, s'enrôla dans la légion italienne, et fit les campagnes de 1800 et 1801, en Italie. Rentré dans ses foyers à la suite de la paix de Florence, il reprit avec ardeur ses anciennes occupations ; mais au retour des armées françaises dans le royaume de Naples, il préféra une place de lieutenant dans un régiment d'infanterie, avec lequel il fut employé pendant deux ans à la destruction des brigands, avant de passer en Espagne sur un théâtre plus vaste, mais non moins dangereux. Blessé à l'assaut du Monty de Gironne, il reçut la croix des Deux-Siciles, et fut proposé pour celle de la légion-d'honneur. Ayant ramené à Naples les débris de son bataillon, il en devint le chef, et mit beaucoup d'activité pour en hâter la réorganisation. Attaché au général Pignatelli-Strongoli, il le suivit dans une mission au quartier-général des souverains étrangers à Troyes, et à son retour il prit le commandement d'un bataillon du 5e de ligne napolitain, à la tête duquel il fit les campagnes de 1814 et 1815. Dangereusement blessé dans une affaire où il déploya autant d'énergie que d'intelligence, il mérita d'être nommé colonel en second, grade qui lui fut confirmé à la rentrée de Ferdinand dans ses états. Destiné d'abord au commandement d'une province, Pépé reçut ensuite celui d'un régiment d'infanterie légère, en garnison à Syracuse, où il se trouvait lorsque la révolution éclata. Elu député de sa province, il vint siéger au parlement de Naples, le 11 octobre, et trois jours plus tard, il y prononça un dis-

cours violent contre la convention militaire de Palerme (*voy.* l'art. *Florestan* Pépé). La voix d'un soldat couvert de blessures électrisa les esprits, et entraîna l'assemblée. Il fut décidé que la capitulation accordée aux Palermitains serait annulée, et qu'on remplacerait le général Pépé en Sicile, pour l'obliger de justifier son abus de pouvoir. Ce succès donna une grande popularité à l'orateur; mais peu de jours après, la réflexion condamna ce que l'enthousiasme avait approuvé : on sentit toutes les conséquences de la motion de Pépé; on ne lui pardonnait pas d'avoir été fouiller un exemple sanglant dans les annales de la révolution française, et le conseil donné au gouvernement de traiter Palerme comme la convention avait fait traiter Lyon; on le rendait enfin responsable des maux auxquels on devait s'attendre de cette malheureuse scission entre la Sicile et le royaume de Naples. Nul doute que le discours de Pépé n'ait été la source de beaucoup de malheurs; mais c'est moins à lui qu'au parlement qu'on doit en adresser le reproche. Un député peut se tromper sur l'application d'un principe, et demander mal à propos la stricte exécution d'une loi : c'était le cas de Pépé. Mais il est du devoir d'une assemblée de juger froidement du résultat d'une délibération, et de combattre le zèle par la prudence, opposant les calculs de la raison aux égaremens d'un patriotisme imprévoyant. Le colonel Pépé, habitué à une vie simple et retirée, fut ébloui de son triomphe. Il prit dans le parlement le ton d'un tribun, et se chargea d'y appuyer les motions les plus violentes. Ce fut lui qui accusa les ministres à l'occasion du message du 7 décembre; et dans cette circonstance, comme dans l'autre, son principe pouvait être vrai, mais l'application en était fausse. Dans toute sa carrière parlementaire, il se montra toujours d'un caractère franc, loyal et impétueux. Il aurait voulu donner à la constitution des cortès cette vénération qui ne peut être inspirée que par le temps; la moindre déviation du sens littéral de ses articles lui paraissait un crime, et tout homme qui eût voulu une autre liberté que celle d'Espagne, ou qui eût essayé d'y parvenir par d'autres moyens, devenait à ses yeux un mauvais citoyen et un parjure. Il se faisait illusion sur l'esprit de la nation, dont il ne jugeait que d'après ses propres sentimens; mais il se désabusa lorsque, placé à la tête d'un corps, il y trouva une autorité au-dessus de la sienne; et cette autorité résidait auprès de son tambour-major, qui était le chef d'une *vente* établie au sein de son régiment. Arrêté après la chute du gouvernement représentatif, Pépé fut livré aux Autrichiens, et déporté en Moravie, où il est resté à peu près deux ans; il a supporté avec dignité son malheur, et lorsque la liberté lui a été rendue, il est allé vivre à Florence, où il cultive son esprit et agrandit le cercle de ses idées. Il est versé dans les langues savantes, et familiarisé avec les bons auteurs, anciens et modernes. Nul doute que l'étude n'ait des charmes pour lui, et ne parvienne à le faire revenir

de ses brillantes mais funestes illusions.

PEPIN DE BELLISLE (N.), maître des requêtes, membre de la légion-d'honneur, préfet du département de la Charente-Inférieure, naquit à Nantes, en 1788, et commença la carrière des affaires publiques sous le gouvernement impérial par être auditeur au conseil-d'état, puis il devint intendant de Bilbao lors de la guerre d'Espagne. Son intégrité dans son administration lui acquit l'estime des habitans de cette contrée. Il fut nommé par le roi, après la première restauration en 1814, préfet du département des Côtes-du-Nord. « L'impartialité de sa conduite, dit M. Guizot dans une *Notice* sur ce fonctionnaire, sa fermeté avec les troupes étrangères qui s'étaient avancées jusqu'aux confins de son département, le rendirent cher à tous ses administrés: étranger à toute prévention, à toute faiblesse, il protégea ceux qui avaient besoin de protection, et ne flatta point ceux qui pouvaient lui nuire à lui-même. Il fut destitué, en 1816, sous le ministère de M. le comte de Vaublanc. Il avait fait faire, dans les Côtes-du-Nord, de rapides progrès aux écoles d'enseignement mutuel. » Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui fut saluée par tous les amis de la monarchie constitutionnelle, comme une nouvelle ère de la liberté légale, M. Pepin de Bellisle devint successivement préfet des départemens de la Creuse, de la Dordogne, de la Sarthe et de la Charente-Inférieure. Il y rendit son administration recommandable, et s'y fit constamment remarquer par son indépendance et sa justice. « Il a fait exécuter dans le dernier département, dit encore M. Guizot, que nous nous plaisons à citer, des travaux de dessèchement qui contribueront puissamment à la salubrité et à la prospérité du pays. Il s'occupait toujours avec zèle des établissemens et des entreprises qui pouvaient améliorer la situation du peuple, persuadé que ce sont là les souvenirs que doit laisser après lui un administrateur. » Atteint, malgré ses efforts pour le bien public, et son zèle pour le gouvernement constitutionnel, par une nouvelle destitution, il était rentré dans la vie privée, lorsqu'il mourut en septembre 1823 d'une inflammation de poitrine, n'ayant pas atteint sa 35ᵉ année. Deux mois avant sa mort, il avait épousé la nièce de M. de Girardin, membre de la chambre des députés.

PEPIN-DESGROUETTES (P. A.), ancien avocat à Paris, adopta avec chaleur les principes de la révolution, et pour mieux se populariser il rédigea des *Mémoires* en faveur des forts et des marchandes des halles. Après la journée du 10 août 1792, il devint l'un des juges du tribunal institué pour juger ceux qui avaient participé à la défense du château. On le vit depuis figurer dans presque tous les mouvemens populaires, dont il n'était pas cependant l'homme le plus dangereux. Après l'explosion de la machine infernale du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), Pepin-Desgrouettes fut compris sur la liste des personnes condamnées à la déportation. Il mourut aux îles

Séchelles dans le courant de 1803.

PERALDI (Marius), député de l'île de Corse à l'assemblée législative, fut chargé, après la journée du 10 août 1792, de se rendre, conjointement avec Antonelle et Kersaint, à l'armée des Ardennes, que commandait le général La Fayette. La mission des commissaires était d'obtenir l'assentiment de l'armée en faveur de la révolution qui venait de s'opérer; mais le général, de concert avec la municipalité de Sedan, les prévint en ordonnant leur arrestation. Cependant cette mesure n'ayant pas rempli l'attente du général La Fayette, que l'insubordination des troupes força de s'expatrier, Peraldi et ses collègues recouvrèrent leur liberté; le premier retourna en Corse à la fin de la session. Lorsque plus tard des troubles éclatèrent dans cette île, à l'effet de la soustraire à la domination française, Peraldi se réunit à Paoli, qui, soutenu par les Anglais, était à la tête des insurgés. L'arrivée des troupes françaises ayant forcé les Anglais d'évacuer la Corse, Peraldi, obligé de fuir avec Paoli, passa en Angleterre, où il mourut depuis.

PÉRARD (Charles-François-Jean), député à la convention nationale, montra de bonne heure un esprit indépendant. Jeune encore, il participa aux troubles de Bretagne, se mit ensuite à la tête de la jeunesse d'Angers, et entra dans la confédération de Puntivy. En 1792, député du département de Maine-et-Loire à la convention nationale, il vota dans le procès du roi avec la majorité. Quelque temps après, le brave général Beysser, qui servait dans la Vendée, fut accusé devant la convention. Pérard, son ami, embrassa sa défense avec une chaleur et un zèle qui n'étaient pas sans danger; il s'offrit pour caution de sa conduite, dont il répondit sur sa tête. Ce généreux dévouement ne fit que retarder la mort de Beysser; rendu pour un temps à la liberté, il monta sur l'échafaud quelques mois après. A la suite du 9 thermidor an 2, Pérard, envoyé dans le département de l'Aisne pour y épurer les autorités constituées, s'acquitta de sa mission avec sagesse et impartialité, fit mettre en liberté un grand nombre de détenus, et, par le compte qu'il rendit de ses opérations, provoqua le rapport du décret qui déclarait la commune de Beauvais en état de rébellion. A la suite des journées de vendémiaire, il prononça un discours sur la nécessité de créer un *triumvirat*, ou commission extraordinaire de trois membres, pris dans les comités, pour présenter des mesures de gouvernement analogues aux circonstances présentes. Cette proposition ne fut point accueillie. Compris plus tard dans la liste des conventionnels qui furent exilés de Paris après la conspiration dite de Grenelle, Pérard se retira à l'hôpital de Saint-Cyr. Il fut, depuis, chef de bureau au ministère de la police, et occupa, après le 18 brumaire an 8, la place de commissaire-général de police à Toulon. Mais rappelé à la suite de quelques altercations avec les autorités du département, il n'exerça aucune fonction publique jusqu'au 17 mai 1815. A cette

époque, il fut nommé lieutenant-extraordinaire de police à Dieppe, et remplit cette place jusqu'au mois de juillet. Atteint comme *votant* par la loi du 12 janvier 1816, il a quitté la France.

PERCEVAL (N. DE), officier de génie avant la révolution; il ne servit pas sous la république, mais il occupa sous l'empire la place de commissaire-ordonnateur. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de 1813, où il fut fait prisonnier. M. de Perceval a été nommé, en 1814, commissaire-ordonnateur de la maison du roi; en 1815, commissaire-ordonnateur de la garde; en 1817, intendant militaire; et enfin, en 1820, secrétaire-général du ministère de la guerre. Il donna, en 1823, sa démission de ces dernières fonctions lorsque le baron de Damas remplaça le maréchal duc de Bellune après les événemens de la guerre d'Espagne de cette année. Devenu membre de la chambre des députés, M. de Perceval a siégé au centre droit, et a constamment voté avec le ministère. On ne l'a vu qu'une seule fois monter à la tribune : ce fut pour y faire l'apologie de M. de Latour-Maubourg, alors ministre, et pour s'opposer à la réduction du budget de la guerre. Sorti de la chambre en 1823, il n'a point été réélu l'année suivante.

PERCEVAL (SPENCER). (Voy. le *Supplément* du présent volume.)

PERCIVAL (THOMAS), physicien anglais, naquit à Warington en 1740, fut élevé d'abord à l'école de cette ville, puis à celle d'Édimbourg, où il étudia la médecine avec tant de zèle et de succès, qu'à peine âgé de 24 ans, il fut reçu membre de la société royale. Après plusieurs voyages et un séjour de quelque temps à Paris, à Hambourg, et particulièrement à Leyde, où on lui conféra le grade de docteur, il se fixa dans son pays natal en 1766. L'année suivante, il alla exercer la médecine à Manchester; il contribua, par ses excellens mémoires de physique et d'histoire naturelle, à la fondation de la société de Manchester, qui les a publiés dans ses *Transactions*. Médecin très-distingué, Percival s'est de plus fait un nom dans la littérature. On lit avec plaisir ses *Instructions d'un père à ses enfans*, et ses *Dissertations morales et littéraires*. Il mourut en 1804.

PERCY (PIERRE-FRANÇOIS, BARON), inspecteur-général du service de santé militaire, chirurgien en chef des armées, et commandant de la légion-d'honneur, naquit à Montagney, dans l'ancienne province de Franche-Comté, en 1754. D'éminens talens, des découvertes précieuses pour les progrès de son art, et une vie entière courageusement consacrée au soulagement des maux de l'humanité, lui ont mérité la reconnaissance et la vénération de ses concitoyens. Son père, ancien chirurgien-major d'un régiment, s'était retiré du service, mécontent de son sort, et avait décidé que son fils ne suivrait pas la même carrière. Il donna les plus grands soins à son éducation, et le jeune Percy fit d'excellentes études au collége de Besançon, où il remportait régulièrement chaque année les premiers prix.

Pour obéir à son père, il se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques, devant entrer dans le corps royal du génie, mais un goût dominant l'entraînait vers la médecine, la chirurgie et les travaux anatomiques. Il fit bientôt de si grands progrès dans cette dernière partie, qu'il fut jugé digne de diriger les études des autres élèves, et d'enseigner lui-même. Il lui fut enfin permis d'embrasser l'état où il devait s'illustrer, et où il contribua depuis si puissamment à élever la chirurgie militaire française, au haut point de renommée dont elle jouit justement en Europe. En 1775, il fut promu docteur en médecine par la faculté de Besançon, distinction que lui valurent à l'âge de 21 ans, ses travaux assidus et les prix qu'il avait remportés aux divers concours de cette faculté. Sa réception ne fut pas même chargée de tous les frais ordinaires, et se trouva presque gratuite. M. Percy fut attaché peu de temps après, à la gendarmerie de France, en qualité d'aide-chirurgien, et resta à ce poste près de 6 ans. Il publia plusieurs mémoires pendant cette époque, dont le premier fut destiné à prémunir le public contre l'usage inconsidéré d'un remède empirique alors en vogue, *les Grains de vie*, et un autre contre un ouvrage très-superficiel, sur *l'Art des accouchemens*, qui avait cependant valu à son auteur un des principaux emplois de la chirurgie militaire. M. Percy profita des leçons du célèbre Lafosse, alors hippiatre en chef de la gendarmerie, et acquit sous cet habile maître, une connaissance approfondie de l'art vétérinaire. Nommé, en 1782, chirurgien-major du régiment de Berry cavalerie, il se rendit à ce corps, et tout en remplissant avec autant de zèle que de succès, ses nouvelles fonctions, il trouva le temps de concourir pour tous les prix que l'académie de chirurgie de Paris proposait. Ayant remporté successivement les premiers prix, sur les instrumens tranchans, et particulièrement sur les ciseaux d'incision; sur la question tendant à restreindre le nombre des instrumens destinés à l'extraction des corps étrangers; sur les bistouris; sur les cautères, etc., l'académie se crut obligée de le prier de ne plus envoyer de pièces au concours, afin de laisser quelque espoir de succès à ses nombreux rivaux découragés par une supériorité aussi marquée, et elle le nomma en même temps son associé regnicole. Mais les palmes académiques dont il était chargé, quelque nombreuses qu'elles fussent, puisqu'il se vit couronner dans seize concours publics des principales académies de l'Europe, furent bien loin de suffire à la gloire de M. Percy, et en forment aussi la moindre partie. C'était dans les guerres sanglantes où la France se trouva bientôt engagée, c'était sur les champs du carnage et au milieu du feu le plus meurtrier, qu'il devait signaler son amour pour l'humanité. Bravant tous les dangers personnels, ou paraissant plutôt ignorer qu'il en existât pour lui, il prodiguait toutes les ressources de son art et de son génie, et volait, sous le canon même de l'ennemi, au secours de ses

frères d'armes atteints par le fer ou le feu. Ce n'était pas le général ou l'officier supérieur qu'il jugeait seuls dignes de ses soins, son habile main soulageait également les maux du guerrier des derniers rangs, et les soldats appelaient Percy leur *père*. Ce fut lui qui organisa le premier, à l'armée du Rhin, ce corps mobile de chirurgie militaire qui rendit, dès sa création, de si éminens services, et qui après avoir excité l'admiration et l'envie des armées coalisées, leur servit de modèle pour en organiser de pareils. Ce fut encore lui qui en Espagne, forma presque entièrement, à ses propres frais, un premier bataillon de *soldats d'ambulance*, et une compagnie spéciale de *brancardiers* qui, pourvus de brancards d'une construction nouvelle, inventée par lui, se transportaient partout pour relever les blessés. L'étranger se hâta aussi de profiter de cette institution, qui fut d'abord très-louée en France, et ensuite à peu près négligée. Après les désastres militaires de 1814, et la première entrée des coalisés à Paris, il se trouvait, sans compter les blessés français, plus de 12,000 Russes, Prussiens, Bavarois et étrangers de tous pays, qui avaient été mis hors de combat sous les murs de la capitale. Ils languissaient à peu près abandonnés, faute de chirurgiens suffisans, et manquaient à la fois d'asiles, de pansemens, de linge, et même de pain. M. Percy devint leur providence. Sur sa demande, les vastes abattoirs de Paris furent mis à sa disposition. Un appel fut fait aux généreux habitans de cette ville, qui s'empressèrent de fournir du linge, des couvertures, des matelas et des secours de toute espèce à leurs ennemis blessés, tandis que ceux de leurs camarades qui étaient restés sous les armes, pillaient et dévastaient les habitations des citoyens aux environs de la capitale, et que les cosaques vendaient à l'enchère dans les rues, le mobilier et les bestiaux qu'ils ne pouvaient emmener ou dévorer. En 36 heures, un service régulier fut établi dans ces abattoirs, et des milliers d'étrangers lui durent la prolongation de leur existence. Les souverains, en échange des soins de M. Percy pour la vie de leurs sujets, le récompensèrent magnifiquement par des cordons: il eut la décoration de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, de l'aigle rouge de Prusse, du mérite de Bavière, etc., etc. En 1815, il fut appelé par ses concitoyens, et à l'unanimité des suffrages des électeurs de son département, à la chambre des représentans. Il ne parut qu'à un petit nombre des séances de la seconde chambre, et ne parla que pour ses enfans, les soldats malades. Ce n'était pas au milieu d'une assemblée délibérante, qu'il croyait sa présence le plus utile; il se rendit de nouveau à l'armée, et servit avec la plus haute distinction jusqu'après la bataille de Waterloo. Depuis cette époque, on ne trouve plus M. Percy à la tête de la chirurgie militaire française. Il faut sans doute supposer qu'il a demandé lui-même sa retraite, après la seconde rentrée du roi, pour se reposer de ses longs et honorables travaux. Il a enrichi les mémoires

de l'académie des sciences, dont il est membre, ainsi que des principales académies de l'Europe, d'une foule de rapports et d'articles non moins remarquables par la vaste érudition de leur auteur que par un style pur, élégant, harmonieux, et par des traits d'une piquante originalité. Les différens *journaux de médecine*, le *Magasin encyclopédique*, le *Dictionnaire des sciences médicales*, dont il est collaborateur, lui doivent aussi des mémoires et articles précieux. M. Percy a, en outre, publié : 1° *Mémoire* (couronné) *sur les ciseaux d'incision*, Paris, 1785, in-4°; 2° *Manuel des chirurgiens d'armée*, Paris, 1792, in-12, avec figures; 3° *Pyrotechnie chirurgicale pratique, ou l'Art d'appliquer le feu en chirurgie*, Paris, 1794, in-8°, et une nouvelle édition en 1810; 4° *Réponse aux questions épuratoires proposées par la commission de santé*, Metz, an 3, in-12; 5° *Éloge historique de Sabatier*, Paris, 1812, in-4° et in-8°; 6° *Éloge historique d'Anuce Foës*, Paris, 1812, in-8°, etc.

PERÉ (LE COMTE N.), fut président du tribunal criminel du département des Hautes-Pyrénées dans les premières années de la révolution, et ensuite député de ce département au conseil des anciens. Il se montra favorable à la révolution du 18 brumaire an 8, devint membre de la commission intermédiaire du conseil et membre du sénat-conservateur au mois de décembre 1796, enfin, comte de l'empire et commandeur de la légion-d'honneur. Le 1er avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Napoléon, et fut nommé, le 4 juin suivant, pair de France. N'ayant accepté ni place, ni dignité, pendant les *cent jours*, en 1815, il a continué de siéger à la chambre des pairs, dont il fait encore partie aujourd'hui (1824).

PEREIRA DE FIGUEIREDO (ANTOINE), célèbre historien et théologien portugais, membre de l'académie royale des sciences de Portugal, interprète des langues de la secrétairerie d'état des affaires étrangères et de la guerre, etc., naquit, le 14 février 1725, d'Antoine Pereira et de Marie Figueiredo, habitans du bourg de Macao. Ses parens le destinèrent à la carrière ecclésiastique, et l'envoyèrent au collége des jésuites de Villa-Viciosa, où il apprit la grammaire, le latin, et la musique. Au sortir de ses études, il fut admis comme musicien et organiste au monastère de Sainte-Croix de Coïmbre. Il n'y resta que quelques mois, et entra, en 1744, dans la congrégation de l'oratoire de Lisbonne. En 1751, il publia des *Exercices sur les langues latine et portugaise, à l'usage de la congrégation de l'oratoire.* Cet ouvrage fortifia la réputation dont il jouissait déjà comme grammairien. Néanmoins, son mérite ne fut généralement apprécié qu'après la publication qu'il fit, en 1752, de sa *Nouvelle méthode de la grammaire latine;* cet ouvrage eut 10 éditions. Il fut choisi, dans la même année, pour enseigner sa méthode, emploi qu'il exerça jusqu'en 1755, lorsqu'il fut forcé, par suite du tremblement de terre dont il faillit ê-

tre victime, de passer dans la maison de Notre-Dame des Nécessités dépendante de sa congrégation. Là il commença à enseigner la rhétorique; mais son extrême application au travail le força, par ordre des médecins, de se retirer à Viseu, dans la province de Beira, dont le climat améliora sa santé. Bien accueilli de l'évêque de cette ville, D. Jules-François de Oliveira, que l'oratoire avait compté parmi ses membres, Pereira de Figueiredo comptait faire un long séjour dans sa nouvelle retraite. La faveur du prélat fut de peu de durée, et il fut obligé de se fixer à Porto. Sa santé se rétablit entièrement dans cette ville, et, en 1769, il retourna à Lisbonne. Choisi pour enseigner la théologie, il se vit bientôt appelé, par suite des longues dissentions du Portugal avec la cour de Rome, à combattre en faveur de sa patrie contre cette même cour. Il le fit avec succès. Il provoqua et dirigea, en 1765, les célèbres thèses par lesquelles il prouvait que les rois avaient un souverain pouvoir sur les biens des ecclésiastiques: système consigné dans le recueil intitulé *Collectio thesium mæ*, imprimé à Paris en 1768, et où l'on trouve quelques-uns des principes de la constitution civile du clergé de France de 1791. Dans son ouvrage qui parut sous le titre de *Tentativa theologica*, etc., il soutient « que lorsque le recours au saint-siége trouve des obstacles, la faculté de dispenser des empêchemens de mariage est dévolue aux évêques, aussi-bien que celle de pourvoir aux besoins spirituels des fidèles dans tous les cas réservés au pape, toutes les fois que le bien public et la nécessité le demandent. Cet ouvrage, estimé par les uns et critiqué par les autres, a été traduit en plusieurs langues, et cité par les plus habiles théologiens et canonistes de tous les pays. On dit que la traduction française fut faite par un avocat du parlement de Paris, à l'instigation de l'abbé de Bellegarde, chanoine d'Utrecht, ami et correspondant de Pereira de Figueiredo. » Ces tristes débats faillirent coûter la vie au roi de Portugal, qui n'échappa qu'avec peine au fer d'un assassin. Pour rendre la tranquillité à ses états, ce prince défendit, en 1760, sous les peines les plus sévères, toute communication spirituelle ou temporelle avec la cour de Rome. Les évêques portugais rentrèrent ainsi dans leurs droits, et c'est dans ces circonstances que fut publié l'ouvrage du savant théologien Pereira de Figueiredo, *l'homme le plus savant de son siècle*. Joseph I[er], pour récompenser les services de ce savant, le nomma député ordinaire du tribunal de censure, emploi qu'il conserva, de sa création, en 1768, jusqu'à son extinction. Joseph I[er] lui donna l'ordre, en 1769, de quitter la robe de l'oratoire pour remplir à sa cour le double emploi de premier interprète des langues de la secrétairerie d'état des affaires étrangères, et de la secrétairerie de la guerre. Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 14 août 1797. Pereira de Figueiredo a traduit une foule de pièces et de documens officiels, soit par ordre du roi, soit par ce-

lui du principal ministre, le marquis de Pombal, qui chargea, en outre, cet historien de traduire les nouveaux statuts de l'université de Coïmbre, « dans le bon latin, disait » le ministre, qu'il avait coutume » d'écrire. » Les nombreux travaux auxquels l'assujétissait son emploi ne l'éloignèrent pas de la carrière littéraire. Il a transporté dans sa langue maternelle une foule d'ouvrages de divers auteurs étrangers, et a composé un nombre considérable de dissertations, thèses et écrits théologiques, dont l'énumération occuperait plusieurs colonnes. Ce qu'il a fait, d'un intérêt plus général en ce genre, ce sont : 1° *Elémens d'histoire ecclésiastique en forme de dialogues*, 2 vol. in-8°, 1765 : le premier contient les élémens de la chronologie, et le second, ceux de la géographie ; deux autres volumes, restés manuscrits, renferment l'histoire des conciles avec des remarques, observations, etc., sur les écrits des SS. PP.; 2° *les Portugais aux conciles-généraux, ou Relation des ambassadeurs, prélats et docteurs portugais, qui ont assisté aux conciles généraux d'Occident, depuis les deux premiers de Latran jusqu'à celui de Trente*, in-4°, 1787 ; 3° *Analyse de la profession de foi de Pie IV*, in-4°, 1791, ouvrage mutilé par la censure, réimprimé en italien, en 1792, avec des notes : il existe encore de cette analyse une traduction en espagnol, faite de concert avec l'auteur, et une traduction en français par M. Mouton ; elles sont restées inédites ; 4° *de Verbo Dei scripto et tradito*, imprimerie royale, 1792 ; 5° il a donné, en 1756, un *Commentaire* latin et portugais, avec des notes sur le tremblement de terre et l'incendie de Lisbonne ; 6°, en 1761, des *Ephémerides de ce qui s'est passé en Portugal, depuis le tremblement de terre jusqu'à l'expulsion des jesuites ;* 7° un manuscrit sous le titre de *Lusitania sacra*, ou état ancien et moderne de l'église de Portugal ; 8° des *Eloges*, *Inscriptions*, etc., dans lesquels il célébrait les grands événemens du règne de Joseph Ier et les services que rendaient à l'état les premiers fonctionnaires publics ; 9° enfin, son principal ouvrage, la *Bible*, tout entière traduite en portugais, avec préface et notes, a paru en 23 vol. in-8°. Il donna d'abord, en 6 vol., l'histoire du *Nouveau-Testament*, dédiée au cardinal Da Cunha, 1778 ; puis 17 vol. de l'*Ancien-Testament*, de 1783 à 1790 : l'ouvrage a presque entièrement été imprimé à l'imprimerie royale. Les livres apocryphes ont aussi été traduits par Pereira de Figueiredo, mais ils n'ont pas été publiés. Il était au moment de mettre au jour une nouvelle édition, revue avec soin, de la *Bible*, lorsqu'il mourut. Il fut vivement regretté pour ses talens et ses vertus.

PERÈS (Joachim), avocat à Mirande à l'époque de la révolution, fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée d'Auch aux états-généraux, puis élu en 1792, par le département du Gers, député suppléant à la convention nationale, où il fut appelé vers la fin de la session. En 1795, il passa au conseil des cinq-cents,

et parla le 22 décembre 1796 sur le projet d'amnistie pour délits relatifs à la révolution ; le 1er mai, il signala les prêtres réfractaires comme les ennemis les plus opiniâtres de la révolution, et sollicita contre eux des mesures sévères; le 5 janvier 1797, il dénonça les maisons de jeux, dont le nombre se multipliait d'une manière effrayante pour la morale et la tranquillité des pères de famille; le 9 juillet il s'opposa au décret en faveur des fugitifs de Toulon; le 1er mai 1798, il parla en faveur des citoyens inscrits sur les listes d'émigrés, et essaya de prouver que la loi du 19 fructidor (5 septembre 1797), était injuste et désastreuse, en ce qu'elle exposait à être arrêtés et fusillés dans les vingt-quatre heures, des individus qui bien souvent ignoraient l'inscription de leurs noms sur les listes fatales. Il sortit de cette assemblée, et devint, après le 18 brumaire an 8, membre du conseil de préfecture du département du Gers, fonctions qu'il a exercées jusqu'en 1822. Une biographie moderne prétend qu'il avait été nommé, par le gouvernement consulaire, préfet du département de Sambre-et-Meuse ; c'est une erreur : ce fut Perès-Lagesse, dont l'article suit.

PERÈS-LAGESSE (Emmanuel), né le 22 mai 1752, était avocat en 1789, lorsqu'il fut élu député suppléant du tiers-état du pays de Rivière-Verdun, aux états-généraux, où il ne parut point. Nommé, au mois de septembre 1792, député du département de la Haute-Garonne, à la convention nationale, il vota dans le procès du roi la détention et le bannissement à la paix; il fut de l'avis du sursis. En 1794, M. Perès-Lagesse parla avec beaucoup de chaleur en faveur d'un grand nombre de citoyens du Nord, presque tous cultivateurs, qui avaient été incarcérés comme complices de l'étranger. A la fin de 1795, il se rendit à l'armée de Sambre-et-Meuse, d'où il transmit à la convention les vœux des Belges pour leur réunion à la France. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il continua à professer des principes de sagesse et de modération, et réfuta Perès (du Gers), qui s'opposait à une amnistie en faveur des citoyens détenus pour opinions politiques. Il avait, peu de jours auparavant, proposé d'indemniser les parens des condamnés, en les autorisant à faire des acquisitions de biens nationaux avec les bons qu'on leur avait délivrés, en remplacement de leurs biens vendus. Il appela l'attention du conseil, dont il était devenu secrétaire, sur les hôpitaux, et la loi qui les avait dépouillés. En août, il signala les prêtres déportés et rentrés, comme les ennemis de la chose publique; il coopéra ensuite à la révolution du 18 fructidor an 5. Il présenta, le 17 février 1798, une adresse de la ville de Toulouse, contre la cour de Rome, sortit du conseil dans le mois de mai, et fut réélu aussitôt à celui des anciens, dont il fut successivement secrétaire et président. Enthousiaste de la gloire nationale, il célébra souvent à la tribune, la valeur et le succès de nos armées, et particulièrement les faits brillans de l'armée d'Italie. Il s'occupa vivement d'a-

méliorer le sort des Belges, et fit supprimer les ordres religieux de ce pays. Après le 18 brumaire an 8, il fut nommé préfet du département de Sambre-et-Meuse, où il ne cessa de mériter l'estime et la reconnaissance publiques. Il en exerça les fonctions jusqu'en 1814, époque à laquelle les Français furent contraints de renoncer aux provinces belgiques.

PERETTI-DELLA-ROCCA, grand-vicaire d'Aleria, fut nommé député du clergé de Corse aux états-généraux en 1789. Partisan exagéré de toutes les anciennes doctrines, il ne voulut pas reconnaître le besoin qu'avait la France de nouvelles institutions, et ne rendit pas justice aux intentions de l'assemblée constituante. Dès le principe, Peretti-della-Rocca se déclara l'auteur d'une lettre écrite de Corse contre les décrets de cette assemblée, et depuis il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Depuis cette époque, devenu étranger aux affaires publiques, il est resté dans l'obscurité.

PEREYRA (Joseph), naquit à Bayonne en 1743, d'une famille belge. Etant venu s'établir à Paris comme manufacturier de tabac, il se prononça fortement en faveur de la revolution française, se lia avec la société des cordeliers, partagea en 1793 la mission de Dubuisson auprès de Dumouriez, et fit ensuite partie du comité central révolutionnaire de la commune de Paris, qui, sous la direction de Marat, contribua à assurer le triomphe de la *Montagne* sur la *Gironde* au 31 mai 1793. Depuis, ayant déplu à Robespierre, qui l'avait fait chasser du club des Jacobins, comme vendu à l'étranger, il fut enfermé à Saint-Lazare avec Défieux. Vincent et Ronsin vinrent fréquemment les visiter dans leurs prison. Pereyra fut condamné à mort le 4 germinal an 2 (24 mars 1794), comme complice de la faction des hébertistes.

PERGEN (le comte de), grand-maréchal des états d'Autriche et ministre de la police sous Joseph II, fut envoyé à Londres par l'empereur François II, en avril 1795, pour ratifier les articles d'un traité de subsides que l'Autriche venait de conclure avec l'Angleterre. Depuis, en 1797, l'empereur le nomma un de ses ministres plénipotentiaires au congrès de Rastadt. Le comte de Pergen mourut quelques années après.

PÉRIER (MM.), députés, etc. (*voy.* le Suppl. du présent vol.)

PÉRIER (les frères Jacques-Constantin et Auguste-Charles), tous deux nés à Paris, se livrèrent, avec un 3e frère, le plus jeune d'entre eux, qui mourut à l'âge de 24 ans, à l'étude des arts mécaniques. Leur premier ouvrage, la pompe centrifuge, que Jacques-Constantin et Auguste-Charles exécutèrent de concert, donna de grandes espérances de la réunion de leurs talens, et l'établissement du Conservatoire des arts et métiers compte parmi les choses remarquables qu'il renferme dans ses salles, la galerie des modèles qu'ils exécutèrent pour le duc d'Orléans. Jacques-Constantin, voulant se perfectionner dans la connaissance du mécanisme et des nombreuses applications des machines à vapeur, fit cinq voyages successifs

en Angleterre, et à son retour dans sa patrie, il fit établir les deux pompes à feu qui sont à Chaillot près des Champs-Elysées. Elles élèvent l'eau de la Seine sur la plus haute éminence de Chaillot, où sont construits des réservoirs qui distribuent cette eau dans Paris au moyen de conduits en fonte. Une semblable machine est placée, pour le service du faubourg Saint-Germain, au Gros-Caillou près de la Seine. Dans le premier établissement, quatre fourneaux à réverbère peuvent fondre chacun, dans l'espace de trois heures, cinq milliers de matière. Il sert à l'exploitation de différentes branches d'industrie, telles entre autres les mines de charbon, les filatures de coton, les fabriques de draps, les fonderies et perceries de canons. On y fabriqua, sous la direction de Monge, au commencement de la révolution, 120 pièces de canon, au nombre desquelles étaient des pièces de seize, avec un matériel considérable d'artillerie. Cet établissement avait, dès son origine, mérité l'attention du gouvernement. En 1811, l'institut, dans son rapport sur les prix décennaux, lui donna les plus grands éloges. Les rapporteurs s'exprimèrent ainsi: « L'établissement de MM. Périer à Chaillot, dit ce rapport, est le premier et presque le seul en France où l'on puisse faire exécuter toutes sortes de machines. On y a fabriqué la majeure partie des pompes à vapeur répandues dans l'empire, une grande quantité de pompes de toute espèce, des balanciers, des découpoirs, des cylindres à papiers: ils fondent, en fer ou en cuivre, toutes sortes de pièces.... C'est à eux à qui l'on a souvent recours pour la construction de manéges, d'assortimens de machines à filer le coton, etc., enfin pour l'exécution des machines en général. MM. Périer ont contribué beaucoup à affranchir l'industrie française du tribut qu'elle payait à celle des étrangers. » M. Jacques-Constantin Périer, membre de l'académie royale des sciences avant la révolution, et depuis membre de l'institut, a fait insérer dans le recueil de l'académie des sciences différens *Mémoires* sur les avantages de cette machine, qui a servi à la mise en activité de près de 100 ateliers ou usines dans l'intérieur de la France. Ce savant, qui créa la fonderie des canons de la marine à Liége, où on tenait à-la-fois en fusion 110 milliers de matière, était né à Paris le 2 novembre 1742; il mourut dans la même ville le 17 août 1818. M. Jomard lui a consacré une *Notice* dans le bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1819, pag. 135-138. Après la mort de Périer aîné, M. Scipion Périer, qui n'est pas de la même famille, a acheté l'établissement de Chaillot, et y a fait des changemens avantageux dans les opérations de la fonderie.

PÉRIER (Jean-François), député aux états-généraux, ancien évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, puis évêque d'Avignon, membre de la légion-d'honneur, est né à Grenoble, département de l'Isère, le 16 juin 1740. Au sortir de ses études ecclésiastiques, il entra dans la congréga-



Le Mal. Pérignon.

tion de l'oratoire, et devint curé de Saint-Pierre d'Etampes. Le clergé du bailliage de cette ville l'élut député aux états-généraux en 1789. M. Périer se fit remarquer dans cette assemblée par son amour pour la concorde; il prêta, en 1791, le serment exigé par la nouvelle constitution civile du clergé; fut élu évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme dans la même année; et donna sa démission lors du concordat de 1801. Mais dans l'institution des évêques, qui suivit à cette époque (1802) la réorganisation de l'église de France, il obtint le siége d'Avignon, et reçut, quelque temps après, la décoration de la légion-d'honneur. M. Périer s'est de nouveau démis de son siége épiscopal entre les mains du roi, en 1817, et a continué de l'administrer jusqu'en 1820, époque à laquelle il a été statué sur le nouveau concordat.

PÉRIGNON (Dominique-Catherine marquis de), maréchal et pair de France, grand'croix des ordres de la légion-d'honneur et de Saint-Louis, grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, naquit à Grenade, département des Landes, le 31 mai 1754. Il montra dès sa jeunesse du goût pour la profession des armes, fit des études analogues, et entra au service comme sous-lieutenant dans le corps des grenadiers royaux de Guyenne; il devint aide-de-camp de M. de Preissac. Il était juge de paix du canton de Montech, département de Tarn-et-Garonne, lorsqu'au mois de septembre 1791, le département de la Haute-Garonne le nomma député à l'assemblée législative, où il ne se fit point remarquer. Cédant au mouvement général qui portait tous les citoyens aux frontières, il renonça aux fonctions civiles, et rentra au service en qualité de commandant d'une légion des Pyrénées-Orientales; bientôt promu au grade de général de brigade, il succéda au commandement en chef de cette armée après la mort du général Dugommier (*voy.* ce nom). Il fit avec succès les campagnes de 1794 et 1795, remarquables par les victoires du 7 juin 1794, près de la Jonquière; du 7 novembre suivant à Saint-Sébastien et à la Madelène, et du 20 du même mois devant Figuières, où fut tué le général espagnol La Union (*voy.* La Union), et où, maître de la ville, il fit 9,000 hommes prisonniers, et s'empara de 71 pièces de canon avec un matériel considérable. Cette campagne, qui fut terminée le 7 mai 1795 par la prise de Roses, amena la paix avec le gouvernement espagnol. Pour parvenir au brillant résultat qu'obtint le général Pérignon dans cette dernière circonstance, il avait fait tailler dans le roc un chemin de plus de trois lieues, et placer sur une montagne de 2,000 toises, une batterie de canon et de mortiers, qui foudroyèrent la ville et en amenèrent la reddition, ainsi que celle du fort, qui jusqu'alors avait résisté à toutes les attaques. Le général Pérignon, nommé peu de temps après son retour à Paris, ambassadeur à Madrid, partit pour sa destination au mois d'avril 1796. Sa suite était nombreuse et brillante, et il fut très-bien reçu du roi, avec lequel il conclut, quatre

mois après, un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne. En 1797, le vice-amiral Truguet succéda au général Pérignon dans l'ambassade à Madrid; celui-ci, employé en 1799 à l'armée d'Italie, fut chargé du commandement de l'aile gauche à la bataille de Novi; il y fut grièvement blessé, et fait prisonnier en protégeant la retraite. Le premier consul Bonaparte le nomma sénateur en 1801, et le pourvut de la sénatorerie de Bordeaux, en 1804. Au mois de mars de la même année, il présida le collége électoral du département de la Haute-Garonne, et fut compris dans la première promotion des maréchaux de l'empire. Il se rendit, en 1806, au poste de gouverneur de Parme et Plaisance, où il venait d'être appelé; en 1808 il remplaça, à Naples, le général Jourdan, et prit le commandement de toutes les troupes françaises dans ce royaume, dont il ne s'éloigna qu'à l'époque où le roi Joachim (*voy.* MURAT) abandonna la cause de l'empereur Napoléon. De retour à Paris, le maréchal Pérignon adhéra à la déchéance de ce prince et au rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France. *Monsieur*, lieutenant-général du royaume, le nomma commissaire extraordinaire dans la première division militaire. Il devint, par ordonnances royales, le 31 mai 1814, président de la commission qui devait constater les titres, brevets, lettres de service, etc., des anciens officiers de l'armée des émigrés; le 1er juin, chevalier de Saint-Louis, et le 3 du même mois, pair de France. Le maréchal Pérignon habitait sa terre de Monbech, près de Toulouse, lorsque Napoléon quitta l'île d'Elbe au mois de mars 1815. Alors le maréchal se réunit au baron de Vitrolles, commissaire de Louis XVIII, pour organiser des moyens de défense dans le Midi. Pendant les *cent jours*, il refusa de prendre part aux affaires publiques. Le roi, à son second retour, le nomma gouverneur de la première division militaire, puis commandeur, et, en 1818, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Le maréchal Pérignon mourut en 1819. Son fils lui a succédé dans son titre de marquis et dans sa dignité de pair de France.

PERIGNY (LE MARQUIS DE), fut élu, en 1789, par la colonie de Saint-Domingue, député aux états-généraux. En 1791, il écrivit à l'assemblée, « Qu'il cessait » de prendre part aux séances, a» près l'adoption de l'article con» cernant les hommes de couleur. » Cependant, après le départ de Louis XVI pour Varennes, on vit M. de Perigny reparaître au sein de l'assemblée, où il prêta serment de fidélité. Pendant la session de l'assemblée législative, il fit un voyage en Suisse pour y propager les doctrines de la révolution; les dangers qu'il courut le forcèrent à revenir en France. Il se mit alors à la tête de la société populaire de Strasbourg, et y prononça différens discours où il exprimait ses opinions avec beaucoup d'énergie. Depuis ce temps, le marquis de Perigny n'a plus reparu sur la scène politique.

PÉRIN (RENÉ), homme de lettres, auteur de plusieurs ouvra-

ges en prose et vers, et d'un grand nombre de pièces de théâtre, est né à Paris, le 2 novembre 1775, d'une famille de robe. Son père était avant la révolution avocat aux conseils du roi, et membre des conseils de MONSIEUR et du comte d'Artois. M. Périn, arrêté pendant le règne de la terreur, fut enfermé aux Carmes, et n'obtint sa liberté qu'après la chute de Robespierre. Nommé sous-préfet au mois d'avril 1815, il perdit cette place après le retour du roi, et n'a point rempli depuis de fonctions publiques. Il a publié : 1° *le Flageolet d'Érato*, ou *le Chansonnier du Vaudeville*, 1801, in-18; 2° *les nouveaux Athées*, ou *Réfutation des nouveaux Saints*, en vers avec des notes historiques, 1801, in-12; 3° *Mémoires de Mme de Pampadour, suivis de sa carrespandance*, 1801, 5 vol. in-8°; 4° *Choix des poésies de Pezay, Saint-Pérari, la Condamine, Masson de Morvilliers, Barthe et Fline*, avec des notices, 1810, 2 vol. in-18; 5° *Vie militaire de J. Lannes, maréchal de l'empire, duc de Montebello*, 1810, in-8°; 6° *Œuvres de Lemierre*, 1810, 3 vol. in-8°; 7° *Beautés historiques de la maisan d'Autriche*, 1811, 2 vol. in-12; 8° *Itinéraire de Pantin au mant Calvaire*, par M. de Maisonterne, parodie piquante de l'itinéraire à Jérusalem, de M. de Châteaubriant; 9° *Pensées de La Harpe*, 1814, 1 vol. in-12; 10° *Abrégé du cours de littérature de La Harpe*, 1821, 2 vol. in-12, et seconde édition 1823. On a de lui les pièces de théâtre suivantes : *Beaumarchais en Espagne; Cécile et Fitz Henri, ou encore une Fille coupable; la Boite aux fiches; les Indiens à Marseille*, comédie en 5 actes, imitée de Kotzebue. (Avec M. Pillon :) *la grande ville ou les Parisiens vengés; le Voyage autour de ma chambre; Molé aux Champs-Élysées*, comédie en 1 acte et en vers, 1803; *tous les Niais de Paris*, tragédie burlesque, en 5 actes et en vers; (avec M. Rougemont:) *Henri IV et d'Aubigné*, comédie en 3 actes, 1814; *l'Intrigue avant la noce*, comédie en 3 actes, 1815; *le Vieil oncle*, comédie en 1 acte, 1816; *le Garçon sans souci*, mélodrame comique, tiré du roman de Pigault-le-Brun, 1818, in-8°; *la nouvelle Cendrillon*, comédie en 4 actes, en prose, 1810; *le Libelle*, comédie en 1 acte et en vers, 1811; *l'Héroïsme des femmes*, mélodrame en 3 actes; *la Demande bizarre*, comédie en 1 acte, en prose, 1819; (avec M. Félix Nogaret :) *Dugay-Trouin*, mélodrame en 3 actes, 1807; (avec le Roy :) *Isabelle de Levanzo*, mélodrame en 3 actes, 1821. On avait attribué à M. Périn *le Dictionnaire des Girouettes*, mais dans une lettre insérée dans différens journaux, il a formellement désavoué cette compilation (*voy.* BEUCHOT).

PERISSE-DULUC (N.), était imprimeur-libraire à Lyon, quand il fut élu député du tiers-état de cette ville aux états-généraux, en 1789. Il siéga au côté gauche, et s'occupa plus particulièrement d'objets relatifs aux monnaies et aux assignats; il devint membre du comité colonial. S'étant déclaré à Lyon, en 1793, contre le parti conventionnel, il fut condamné à mort après le siége.

PERLET (CHARLES), né à Genève vers 1765, vint fort jeune

à Paris, et y devint libraire et imprimeur. Dès le commencement de la révolution, il entreprit un journal auquel il donna son nom. Les principes qu'y professèrent d'abord les rédacteurs donnèrent à leur entreprise un grand succès, et procurèrent à M. Perlet beaucoup d'aisance; mais un changement d'opinion très-prononcé en 1797, à l'époque de la lutte du directoire avec le parti dit de *Clichi*, après avoir donné une sorte d'importance à M. Perlet dans ce parti, qui comptait sur une victoire certaine, détruisit les bases de sa fortune par les événemens inattendus des 18 et 19 fructidor (4 et 5 septembre 1798). Compris dans la liste de déportation du 18, il parvint d'abord à se cacher; mais découvert et arrêté en 1798, il fut conduit à Rochefort, et de là transporté à la Guiane; le 18 brumaire an 8 le rendit à sa patrie. Il revint en France, en passant par l'Angleterre et l'Allemagne, où l'on prétendait qu'il s'était lié avec quelques royalistes, et de retour à Paris, il y reprit son commerce de librairie; mais manquant de crédit, il ne put le faire prospérer. Ici commence pour M. Perlet une nouvelle carrière bien différente de celle qu'il venait de parcourir. On l'a peint constamment sans instruction, sans connaissances, sans aucune espèce d'aptitude; il avait fait une entreprise, que les rédacteurs auxquels il prêtait son nom, avaient rendue très-lucrative; mais ces rédacteurs l'entraînèrent peut-être à son insu dans des principes qui n'étaient pas les siens, et on dut le plaindre quand il fut puni d'une faute qu'il n'avait pas commise; mais il fut malheureux sans cesser d'être honnête homme. Nous allons le voir bientôt transformé en intrigant, et lié à des complots qui supposent beaucoup d'aptitude, et même de finesse, qualités qu'on lui avait jusqu'alors constamment refusées. Nous rapporterons les faits sans y attacher aucune opinion particulière, sans les garantir, et simplement parce qu'ils tiennent à l'histoire de l'époque où ils ont eu lieu. On dit donc que pour se procurer des moyens de subsistance, Perlet se fit l'agent du gouvernement impérial, et fut admis, en qualité de commis, à la préfecture de police. C'est alors qu'il noua de nouvelles intrigues à l'aide de ses anciens rapports avec les royalistes de l'intérieur. Il fit plus: il ouvrit une correspondance secrète avec Fauche-Borel, qui se trouvait alors à Londres, en lui faisant croire qu'il avait réuni à Paris un comité d'hommes puissans, dévoués au rétablissement du trône des Bourbons. On lui répondit; on lui envoya des instructions et de l'argent, et il servait ainsi la police royaliste, et la police impériale, qui dictait sa correspondance. Perlet fit un voyage en Angleterre, fut accueilli, et reçut des instructions pour l'intérieur. Rentré en France, il continua de servir les deux partis, et donna tous ses soins à faire croire à ses correspondans de Londres, que le comité dont il leur parlait depuis long-temps, sans l'avoir jamais fait connaître, existait réellement,

et qu'il avait de grands moyens d'exécution. Des assurances aussi positives décidèrent enfin les royalistes à envoyer à Paris une personne de confiance pour s'assurer que les renseignemens donnés par Perlet étaient exacts. Le jeune Vitel, neveu de Fauche-Borel, se chargea d'autant plus volontiers de cette mission, qu'elle paraissait présenter peu de dangers. Ne connaissant que Perlet, n'ayant de recommandation que pour lui, ce jeune homme, si l'on en doit croire Fauche-Borel, fut livré à la police par une suite incroyable de perfidies, et fut fusillé quelques jours après son arrivée dans la capitale. Fauche-Borel, revenu en France à la suite du roi, dans le mois de mai 1814, prit un logement chez Perlet, et ce ne fut que six mois après qu'il assure avoir acquis la preuve que son neveu avait été livré par Perlet. Fauche-Borel publia contre ce dernier une brochure, dans laquelle il le signalait comme un traître, et le dévouait à l'exécration publique. Ceci se passait au commencement de 1816. Perlet se prétendit gravement offensé; non-seulement il répondit à son accusateur, mais il l'attaqua lui-même. Fauche profita de cette circonstance pour le traduire comme calomniateur devant la police correctionnelle, et conclut à ce que les sommes qu'il affirmait que Perlet s'était fait envoyer pour sauver Vitel lui fussent restituées. Perlet parut au tribunal, et montra beaucoup de fermeté pendant les premières audiences, mais tout-à-coup il disparut. Ce jugement, en date du 24 mai 1816, l'a condamné à cinq ans de prison, à 2,000 francs d'amende, et a ordonné la suppression de sa brochure, intitulée : *Exposé de ma conduite*. Perlet se réfugia à Genève, sa patrie, où il rédigea un journal ayant pour titre : *l'Écho de l'univers*. La troisième livraison de cet ouvrage renferme une apologie de sa conduite dans les faits que nous avons rapportés.

PERNETY (DOM ANTOINE-JOSEPH), que différens auteurs écrivent PERNETTI, savant et célèbre bénédictin, naquit à Roanne, département de la Loire, le 13 février 1716. La congrégation de Saint-Maur, à laquelle il appartenait, l'attacha à ceux de ses membres qui s'occupaient à l'abbaye de Saint Germain-des-Prés, de travaux de sciences et de littérature. Dom Pernety fut signataire de la requête que 28 de ses confrères présentèrent en 1765, afin d'obtenir différentes modifications à la règle de la congrégation. Il n'attendit pas l'issue de cette affaire, et se rendit secrètement à Berlin, où Frédéric-le-Grand le fit son bibliothécaire. Dom Pernety désirait entièrement se soustraire à la juridiction de ses supérieurs; il obtint le titre d'abbé *in partibus*, et revint avec cette qualité à Paris. L'archevêque de Beaumont voulant user de son autorité pour le faire rentrer dans son monastère, dom Pernety se pourvut devant le parlement, qui, par un arrêt, l'autorisa à rester maître de ses actions, c'est-à-dire à vivre libre et hors de la dépendance de la congrégation. Ce savant mourut en 1800. Il s'était retiré à Avignon,

et s'y était affilié aux associations franches-maçonniques. On distingue parmi ses nombreux ouvrages : 1° traduction du *Cours de mathématiques de Wolf*, in-8°, 1747; 2° *Manuel du bénédictin*, 1754, in-8°; 3° *Dictionnaire de peinture, sculpture et gravure*, 1757, in-12; 4° *Fables égyptiennes et grecques, dévoilées et réduites au même principe, avec une explication des hiéroglyphes et de la guerre de Troie*, 1758, 2 volumes in-8°, 2° édit., 1786, ouvrage curieux et recherché de toutes les personnes qui s'occupent de la science hermétique, parce que l'auteur prétend trouver les allégories et les secrets de cette science dans les ouvrages d'Homère; 5° *Dictionnaire mytho-hermétique*, 1758, in-8°; 6° *Discours sur la physionomie et les avantages des connaissances physiognomiques*, Berlin, 1769, in-8°; 7° *Journal historique d'un Voyage aux îles Malouines*, en 1743 et 1764, Berlin, 1767, 2 vol. in-8°; 8° *Histoire d'un voyage aux îles Malouines*, nouvelle édition, refondue et augmentée d'un *Discours préliminaire*, Paris, 1770, in-8°; 9° *De l'Amérique et des Américains, ou Observations curieuses du philosophe la Douceur, qui a parcouru cet hémisphère pendant la dernière guerre, en faisant le noble métier de tuer les hommes sans les manger*: cet ouvrage, imprimé à Berlin en 1771, in-8°, et attribué par quelques personnes à Nicolas Bonneville, est dirigé contre les recherches de Paw; 10° *Connaissance de l'homme moral par celle de l'homme physique*, Berlin, 1776, grand in-8°; 11° *Les vertus, le pouvoir, la clémence et la gloire de Marie, mère de Dieu*, Paris, 1790, in-8°; 12° une traduction en français de l'*Histoire des merveilles du ciel et de l'enfer, et des terres planétaires et australes*, du latin d'Emmanuel de Swedenborg, Berlin, 1784, in-8°. Il avait travaillé au 8° vol. du *Gallia christiana*, à une traduction de Columelle, et avait mis en ordre les ambassades de la maison de Noailles, ouvrage commencé par l'abbé de Vertot; enfin il a donné un grand nombre de *Mémoires* aux recueils académiques de Berlin.

PERNETY (LE VICOMTE JOSEPH-MARIE), lieutenant-général d'artillerie, conseiller-d'état, grand-croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, et de plusieurs ordres étrangers, est fils de Jacques Pernety, directeur des fermes générales, et ex-conseiller privé des finances de Frédéric II, dont était bibliothécaire son frère D. Pernety, savant bénédictin (*voy.* l'article précédent), est né en 1766, à Lyon. Il termina ses études à l'école militaire de Tournon, et fut nommé officier d'artillerie en 1783. Capitaine en 1791, il fit sa première campagne à l'armée des Alpes, et passa, en 1792, à l'armée d'Italie. Il se distingua à la défense du Belvéder et à la prise de Saorgio. En 1796, il devint directeur du parc de siége de Mantoue, et ensuite commissaire pour recevoir l'artillerie de cette place. Il prit part aux batailles de Bassano, Arcole et Rivoli : à cette dernière il fut nommé chef de bataillon. En 1799, il reçut le commandement de l'artillerie de l'expédition d'Irlande, sous les ordres du général Hardy, et fut fait prisonnier sur le vaisseau le *Hoche*, à la suite d'un

combat meurtrier. Echangé peu de temps après, il commanda l'artillerie de la division Watrin, qui, la première, passa le mont Saint-Bernard; il se trouva aux batailles de Casteggio et de Marengo, et fut désigné, à la suite de cette bataille, pour recevoir des Autrichiens, en qualité de commissaire, l'artillerie d'Alexandrie. Nommé en 1802, colonel du 1er régiment d'artillerie à pied, il commanda l'artillerie de l'armée d'Helvétie, et fut promu au grade de général de brigade en 1805. Chef de l'état-major-général de l'artillerie de l'armée des côtes de l'Océan, qui devint grande-armée d'Allemagne, il se trouva aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iéna, et fut nommé commandant de la légion-d'honneur le 3 mai 1807. Envoyé en Silésie, pour y commander en chef l'artillerie dont le personnel était presque tout composé de Bavarois et de Wurtembergeois, il contribua efficacement à la prise des diverses places, et reçut dans la même année (1807) le grade de général de division, et, du roi de Bavière, la croix de commandeur de l'ordre royal et militaire de Maximilien. L'Autriche ayant repris les armes, le général Pernety eut, en 1809, le commandement de l'artillerie du 4e corps sous les ordres du maréchal Masséna; il fut, lors de la prise de Vienne, chargé d'organiser et de faire jeter sur le Danube les ponts de bateaux nécessaires pour s'emparer de l'île de Lobau. Après la bataille d'Essling, il commanda l'artillerie dans l'île, qu'il fit entourer de nombreuses batteries, et disposa l'établissement des ponts de sortie. A Wagram, il reçut des éloges publics du maréchal Masséna, et devint, quelque temps après, grand-officier de la légion-d'honneur. La paix ayant été signée, il fut chargé de tracer les limites entre l'Autriche et la Bavière, et reçut à cette occasion la grand'croix de l'ordre militaire de Maximilien. Il eut, en 1811, le commandement en chef de l'artillerie du corps d'observation de l'Elbe, qui devint le 4e corps de cette grande-armée, victorieuse dans les batailles, et vaincue par les élémens. Le général Pernety commença la célèbre bataille de la Moskowa avec trente bouches à feu dirigées contre les redoutes russes, dont il seconda la prise concurremment avec l'artillerie de la garde. Il ramena presque toute son artillerie jusqu'au-delà de la Bérésina; mais bientôt, hommes et chevaux, furent victimes d'un froid de 27 degrés. En 1813, il fut chargé de l'organisation et du commandement en chef de l'artillerie de l'armée du Mein, qui fut réunie à celle venant de Magdebourg, et qui gagna les batailles de Lutzen et Bautzen, où l'artillerie rendit d'importans services. Il prit part aux batailles de Dresde, Léipsick et Hanau; il a été fait chevalier de Saint-Louis au mois de juin 1814. Appelé en 1815 comme chef de la division de l'artillerie au ministère de la guerre, il opéra avec succès la réorganisation de cette arme. Le général Pernety fut nommé, en 1817, vicomte et conseiller-d'état, enfin chevalier de l'aigle rouge de 2e classe. Il a depuis présidé le comité central de l'artillerie et fait diverses tournées d'inspection générale. C'est

en 1821 qu'il devint grand'croix de l'ordre de la légion-d'honneur.

PÉRON (François), correspondant de l'institut, membre de la société de médecine, de la société philomatique et de plusieurs autres sociétés savantes, naquit à Cerilly, département de l'Allier, le 22 août 1775. Son intelligence s'annonça dès ses premières années, par une extrême curiosité, et par un vif désir de s'instruire. A peine sut-il épeler qu'il prit pour la lecture une telle passion, que pour la satisfaire il employait toutes les ruses que les enfans imaginent ordinairement pour se livrer au jeu. La mort de son père le laissa sans fortune, mais sa mère s'imposa les plus pénibles privations pour lui faire faire ses études dans le collége de la petite ville de Cerilly. Elle en fut dignement récompensée par les rapides progrès du jeune Péron. Lorsqu'il eut fini sa rhétorique, on lui conseilla d'embrasser l'état ecclésiastique; mais déjà les esprits se tournaient vers la politique et la guerre, déjà les courages s'enflammaient, et la révolution, qui commençait, imprimait à tout un mouvement irrésistible. Péron ne fut pas insensible à cet enthousiasme général; il partit, en 1792, pour Moulins, où il s'enrôla à 17 ans dans le 2ᵉ bataillon de l'Allier. Ce bataillon fut envoyé à l'armée du Rhin, et de là au secours de Landau, qui était assiégé, et il partagea bientôt les honorables périls des braves qu'il venait seconder. Péron, qui avait été fait sous-officier, donna dans ces circonstances des preuves d'une intrépidité rare et du plus grand sang-froid. Il fut blessé à la tête pendant le siége, et après sa levée il alla avec son corps rejoindre l'armée du Rhin sous les lignes de Weissembourg. Il fut fait prisonnier par les Prussiens à la bataille de Kayserslautern, livrée le 26 décembre 1793, et conduit d'abord à Wesel, puis à la citadelle de Magdebourg. Péron mit à profit l'inaction forcée à laquelle il était condamné; il employa l'argent qu'il avait pu conserver, à se procurer des livres, et il se livra à l'étude des historiens et des voyageurs, se détournant à peine de son travail pour prendre quelques momens de sommeil. Échangé à la fin de 1794, il se rendit à Thionville, où il reçut son congé de réforme, motivé sur ce qu'il avait perdu l'œil droit par suite de ses blessures. Il revint à Cerilly au mois d'août 1795, et après avoir passé quelques mois dans sa famille, il sollicita et obtint du ministre de l'intérieur, une place d'élève à l'école de médecine de Paris, où, pendant 3 ans, il suivit les cours de l'école. Mais une seule branche des sciences ne pouvait suffire à l'ardeur qui le portait vers l'étude : il continua à se livrer à la poésie, pour laquelle il avait toujours montré du goût; il voulut aussi tout à la fois cultiver les différentes parties de l'histoire, la géographie et la jurisprudence, qui s'y rattachent souvent. Il apprit en outre les mathématiques, l'astronomie, la physique et la chimie. L'étude des langues ne fut pour lui qu'un délassement, et il se rendit bientôt familiers le grec, l'italien, l'anglais et

l'espagnol. Jusqu'alors la médecine était restée son objet principal; l'histoire naturelle vint s'y joindre; il conçut pour elle autant de passion que pour la médecine; et après avoir assisté aux cours de zoologie et d'anatomie comparée du muséum d'histoire naturelle, il devint également familier avec ces deux sciences. La rapidité de ses progrès et l'étendue de ses connaissances en médecine allaient le faire recevoir docteur, lorsqu'une circonstance particulière le détermina à renoncer à son projet. Le gouvernement français venait d'ordonner une expédition pour les terres australes. Deux vaisseaux, le *Géographe* et le *Naturaliste*, commandés par le capitaine Baudin, déjà armés au Havre, n'attendaient que les dernières instructions du ministre. Péron demande à être employé dans cette expédition, mais le nombre des savans est complet; il s'adresse à M. de Jussieu, l'un des commissaires chargés du choix des naturalistes, le prie de solliciter pour lui, et lui développe avec chaleur son plan, ses vues et ses moyens. M. de Jussieu, qui n'a pu l'entendre sans étonnement et sans émotion, lui conseille de faire un mémoire, dans lequel il exposera ses motifs, et quelques jours après, Péron lit à l'institut un mémoire sur la nécessité d'attacher à l'expédition un médecin naturaliste, spécialement chargé de faire des recherches sur l'anthropologie, ou histoire de l'homme; cet écrit réunit tous les suffrages, et Péron obtint du ministre sa nomination à une place de zoologiste. Après avoir employé le peu de jours qui lui restent jusqu'au départ de l'expédition, à recevoir des instructions de MM. de Lacepède, Cuvier et Degerando, Péron va à Cerilly prendre congé de sa mère, et se rend au Havre, où il s'embarque sur le *Géographe*. Les deux vaisseaux mirent à la voile le 19 octobre 1800. Dès ce moment commença entre Péron et Lesueur (*voy.* ce nom) une amitié qui ne s'est jamais démentie. Ces deux amis mettaient leurs travaux en commun. Lesueur dessinait ce que Péron décrivait; ils s'entendaient sur tout, et jamais l'un deux n'a cherché à se faire valoir aux dépens de l'autre. Le jour même de son arrivée à bord, Péron commença des observations météorologiques, qu'il répéta constamment, de 6 heures en 6 heures, pendant la durée du voyage. Il fit sur la température de l'Océan ces belles expériences qui démontrent que les eaux sont plus froides dans le fond qu'à la surface, et qu'elles le sont d'autant plus que la profondeur est plus grande : résultat qui, réuni à ceux des expériences de Forster et de Irwing, conduit à des conséquences importantes pour la physique générale. En approchant de l'équateur, la phosphorescence de la mer attira son attention. Ce phénomène avait souvent été observé par des voyageurs; mais ils n'avaient pas encore vu l'Océan présenter l'aspect du ciel pendant une aurore boréale : on avance, et l'on reconnaît que cette lumière est due à une multitude innombrable d'animaux qui ressemblent à des charbons ardens; on en pêche plusieurs, qui, après avoir pris

successivement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, et brillé de l'éclat le plus vif, finissent par s'obscurcir insensiblement. L'impression que ce phénomène fit sur Péron le détermina à étudier plus particulièrement les zoophytes, et pendant tout le voyage, Lesueur et lui furent tour-à-tour penchés sur le côté du vaisseau pour recueillir les espèces qu'ils pouvaient apercevoir. Après cinq mois de navigation, il arriva à l'île de France : c'était là qu'on devait prendre les objets nécessaires pour aller aux terres australes; mais par l'effet de la plus coupable spéculation, au lieu de se pourvoir d'abondans rafraîchissemens, on n'embarqua qu'une petite quantité d'alimens détériorés, plus capables de nuire que de soutenir les forces. Justement effrayés de l'avarice du commandant de l'expédition, et redoutant les indignes traitemens auxquels les avait déjà exposés sa dureté, plusieurs officiers, naturalistes, peintres, et quarante des meilleurs matelots, restèrent dans l'île, se hâtant d'abandonner un chef dont l'avarice fait craindre la famine pendant le cours d'une longue navigation. Péron ne pouvait s'aveugler sur l'affreuse perspective qui se présentait, mais sa résolution n'en fut point ébranlée; il se rallie au petit nombre d'hommes courageux, restés fidèles à leur premier dessein, tous s'unissent par les liens d'une indissoluble amitié, tous jurent de se prêter un mutuel secours. Ils partent dans cette généreuse résolution, et, quoique encore dans le port, ils éprouvent déjà les effets d'un dénuement presque absolu : triste prélude et principale source des malheurs qui devaient les accabler par la suite! Nous ne suivrons pas Péron dans les détails de son voyage, mais nous croyons devoir nous arrêter un moment dans les lieux qui furent le principal théâtre de ses observations. En partant de l'Ile-de-France, on se dirigea vers la pointe la plus occidentale de la Nouvelle-Hollande, et l'on mouilla dans une baie qui reçut le nom de *Baie du Géographe*. On remonta ensuite la côte occidentale, où l'on fit plusieurs relâches, et l'on se rendit à Timor : c'est essentiellement au séjour que Péron fit dans cette île qu'on doit son travail sur les mollusques et les zoophytes. La mer est peu profonde sur sur cette côte; il passait la plupart des journées sur le rivage, s'enfonçait dans l'eau au milieu des récifs, toujours au péril de sa santé et même de sa vie, et ne rentrait que le soir chargé d'une nombreuse collection, qu'il examinait avec Lesueur. L'espoir d'échapper au scorbut, qui tourmentait l'équipage, avait fait relâcher à l'île de Timor; mais le séjour de cette île funeste produisit à la place de ce terrible scorbut une dyssenterie plus cruelle encore. Péron voit bientôt succomber ses camarades, ses amis, malgré le zèle et les soins de MM. L'Haridon, Bellefin et Taillefer, médecins de l'expédition. Remarquant que les habitans de l'île échappaient à l'influence du climat, Péron en recherha la cause, et la trouva dans l'usage qu'ils

font de betel. En quittant Timor, l'expédition se dirigea vers le cap Sud de la terre de Diemen. Après avoir reconnu la partie orientale de cette terre, elle entra dans le détroit de Bass, et elle suivit la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande. Nous ne retracerons pas ici le tableau des ravages que le scorbut exerça sur des corps exténués par la famine et la dyssenterie, il nous suffira de dire que lorsque *le Géographe* arriva au port Jackson, il n'y avait plus que 4 hommes de l'équipage en état de faire le service. Loin de se livrer au repos, Péron profite de son séjour dans cette colonie pour continuer ses recherches de physique et d'histoire naturelle; il étudie le régime civil et politique d'un établissement où des lois à la fois sages et sévères, et la nécessité du travail, ont changé des brigands, chassés de leur patrie, en utiles cultivateurs; où des femmes jadis perdues de débauche ont fait oublier leur ancien avilissement, et sont devenues de laborieuses mères de famille. Après le départ du port Jackson, d'où *le Naturaliste* avait été renvoyé en France, une navigation non moins périlleuse restait à exécuter. Il fallait examiner les îles situées à l'entrée occidentale du détroit de Bass, suivre de nouveau les côtes de la Nouvelle-Hollande, et en faire le tour pour entrer dans le golfe de Carpentarie. Les dangers se multipliaient à chaque instant sur ces côtes inconnues et hérissées de récifs; ils étaient plus grands encore pour les naturalistes, qui saisissaient toutes les occasions de s'enfoncer dans l'intérieur des terres. Péron déploya un courage et une activité inconcevables. Il allait chercher les sauvages, sans s'effrayer de leur perfidie et de leur férocité; il recueillait un grand nombre d'animaux de toutes les classes, et ne négligeait rien pour examiner leurs habitudes, et reconnaître ceux qui pouvaient offrir une ressource aux navigateurs, ou qui étaient susceptibles d'être naturalisés en Europe. Des cinq zoologistes embarqués, deux étaient restés à l'Ile-de-France, deux étaient morts; Péron se trouvait chargé, avec Lesueur, d'un immense travail, et ils suffirent à tout. Uniquement occupés du but qu'ils se proposaient, ils comptaient pour rien les privations. Peu de temps après le départ de Timor, le capitaine ayant refusé les liqueurs spiritueuses absolument nécessaires pour la conservation des mollusques que Péron ramassait, Lesueur et lui se privèrent, pendant tout le voyage, de la portion d'arack qui leur était accordée pour leur boisson, et ils firent partager leur enthousiasme à leurs amis MM. Freycinet frères, Ransonnet et Montbazin, qui consentirent à faire le même sacrifice. C'était surtout au milieu des dangers que Péron montrait l'énergie de son caractère. Pendant la tempête, aidant aux manœuvres comme un simple matelot, il observait aussi paisiblement que s'il eût été sur le rivage. Aucun événement ne détournait son attention, et il savait mettre à profit toutes les circonstances. Étant descendu à l'île King, avec Lesueur et quelques naturalistes, un coup de vent chassa le vaisseau

en mer, et pendant quinze jours ils ne l'aperçurent plus. Le calme de Péron n'en fut point altéré : il continuait ses recherches, sans s'inquiéter de l'avenir dont il était menacé. Pendant son séjour dans cette île, où la plus magnifique végétation n'offre rien qui puisse servir à la nourriture de l'homme, sans abri, et malgré la violence des vents et de la pluie, il recueillit plus de 180 espèces de mollusques et de zoophytes. Lors de sa dernière relâche à Timor, Pérun compléta ses premières observations sur cette île. Seul avec Lesueur, il osa aller à la chasse de ces énormes crocodiles, objets de terreur et de vénération puur les habitans, et, sans aucun aide, ils tuèrent un de ces animaux, le dépouillèrent, et préparèrent le squelette qui est aujourd'hui dans les galerics du Muséum. Les vents s'étant opposés à ce qu'on pût aborder à la Nouvelle-Guinée et entrer dans le golfe de Carpentarie, l'expédition revint à l'Ile-de-France, où, pendant un séjour de cinq mois, Péron étudia les poissons et les mollusques, et en recueillit beaucoup d'espèces nouvelles. On fit encore une relâche au Cap de Bunne-Espérance; il en profita pour examiner la conformation singulière d'une tribu de Hottentots nommés Boschismans, dont quelques-uns se trouvaient par hasard au Cap. Enfin, après une absence de 3 ans et 6 mois, il débarqua à Lorient, le 7 avril 1804, et se rendit à Paris. Il employa quelques mois à mettre en ordre ses collections, qui furent déposées au Muséum, puis il se rendit auprès de sa mère à Cerilly. L'état de sa santé, affaiblie par de longues fatigues, et surtout par le germe de la maladie qui s'est déclarée depuis, lui rendait le repos rigoureusement nécessaire; mais apprenant bientôt qu'on cherchait à persuader au gouvernement que le but de l'expédition était manqué, il revient à Paris, se rend chez le ministre de la marine; là, avec autant de modestie que de fermeté, il expose ce que ses compagnons avaient fait pour la géographie, la minéralogie, la botanique; il présente l'énumération des objets qu'il avait rapportés, des dessins exécutés par son ami Lesueur; il ne parle qu'en passant des dangers qu'il a courus et des sacrifices qu'il a faits pour augmenter la collection. On lui adresse des questions auxquelles il répond avec netteté, et l'impression qu'il produisit fut telle que le ministre lui promit de faire rédiger la partie nautique du voyage par M. L. Freycinet, et l'adressa à M. de Champagny, ministre de l'intérieur, pour la partie historique. Le même succès l'attendait chez ce dernier : il y fut accueilli de la manière la plus flatteuse, et il fut chargé de publier la relation du voyage et la description des objets nouveaux en histoire naturelle, de concert avec son ami Lesueur. Il résulte du rapport rédigé par M. Cuvier, au nom de la commission nommée par l'institut, pour examiner la collection déposée au Muséum par Péron et Lesueur, que cette collection contient plus de 100,000 échantillons d'animaux, parmi lesquels on a découvert plusieurs genres; que le nombre des espè-

ces nouvelles s'élève à plus de 2500, et que ces deux naturalistes ont eux seuls fait connaître plus d'animaux que tous les naturalistes-voyageurs de ces derniers temps. Cependant la maladie de poitrine dont Péron était attaqué, faisait des progrès effrayans; elle fut encore aggravée par le chagrin que lui causa la mort de sa mère. Jugeant lui-même son mal incurable, et cédant néanmoins aux conseils de MM. Corvisart et Kéraudren, qui l'engagèrent à passer un hiver à Nice, il entreprit ce voyage. La douceur du climat parut le rétablir; dès-lors il se livra avec une nouvelle ardeur à la continuation de ses recherches sur les mollusques et les poissons, et à répéter ses expériences sur la température de la mer à différentes profondeurs, sans toutefois se faire illusion sur le bien-être qu'il éprouvait, s'applaudissant seulement d'avoir quelques mois de plus à travailler. De retour à Paris, il retomba bientôt dans une situation pire que celle où il était avant son départ. Voulant finir ses jours dans la ville qui l'avait vu naître, il se rendit à Cerilly, où il mourut à 35 ans, dans les bras de Lesueur, le 14 décembre 1810. Péron avait de la force dans l'esprit, de la vivacité dans le caractère, une extrême franchise, et surtout un cœur excellent. Ses affections étaient solides et durables : jamais il n'oublia le plus léger service; jamais il ne crut s'être entièrement acquitté de ceux qu'il avait reçus. Il joignait une grande modestie au sentiment qu'il devait avoir de ses forces. Son esprit embrassait de front l'étude de toutes les sciences. Il lui eût été facile de profiter pour sa fortune de la faveur dont il jouissait auprès des premiers fonctionnaires de l'état, mais il ne demanda jamais aucune place; on lui en offrit même d'importantes après son retour, il les refusa dans la crainte d'être détourné de ses travaux favoris. Peut-on calculer ce qu'aurait su produire un génie aussi actif, aussi lumineux et aussi profondément observateur, si la mort ne l'eût pas arrêté dès le commencement de sa carrière! Le genre de cet ouvrage ne nous permet pas de donner ici une analyse des mémoires que Péron a lus à l'institut, au muséum, à la société de médecine, et à la société philomatique de Paris; de signaler les faits nouveaux, les résultats positifs, les vues lumineuses que renferment ces mémoires: nous nous bornerons à indiquer le sujet de quelques-uns : 1° *Observations sur l'Anthropologie*, Paris, an 8; 2° *Sur la force physique des Sauvages, comparée à celle des Européens*, imprimé dans le 1er volume de la relation du voyage; 3° *Observations sur les maladies des pays chauds et sur l'usage du betel*, journal de médecine, chirurgie et pharmacie, par MM. Corvisart, Leroux et Boyer, tome 9, page 57; 4° *Notice sur quelques applications de la météorologie à l'hygiène navale* dans le Bulletin des sciences médicales, avril 1808; 5° *Sur la température de la mer, soit à sa surface, soit à diverses profondeurs* (annales du muséum d'histoire naturelle, cahier 26, page 123); 6° *Sur quelques faits zoologiques applicables à la théorie*

du globe; *Sur le nouveau genre* pyrosoma (annales du muséum, cahier 24, pag. 437); *Sur l'habitation des animaux marins*, mémoire dans lequel il prouve qu'aucune espèce de ces animaux n'est véritablement cosmopolite. Il a publié en outre avec Lesueur : 1° *Histoire générale et particulière des méduses*, in-4°; 2° *Sur les méduses du genre équorée* (annales du muséum). On peut reprocher à Péron d'avoir quelquefois employé dans la relation du *Voyage aux terres australes*, un luxe de style qui ne convient pas à la simplicité d'une narration; mais aucun voyageur, si l'on excepte George Forster, ne s'est autant appliqué à saisir les caractères physiques et moraux qui distinguent les différentes peuplades, à marquer le rapport qui se trouve entre leur organisation, leurs mœurs et leur intelligence, et il a sur le naturaliste anglais l'avantage de s'être garanti de tout esprit de système. Il y a dans cet ouvrage des morceaux descriptifs qui sont d'une beauté remarquable et dignes de la plume de Buffon, entre autres le tableau des sauvages de la terre de Diemen. Nous devons aux notices de MM. Alard et Deleuze les matériaux de cet article.

PERPONCHER (W. E. DE), littérateur hollandais, a donné, quoiqu'il ne fût point théologien de profession, plusieurs ouvrages de théologie et de morale, parmi lesquels on cite ses *Observations sur les épîtres de Saint Paul*, et, avec des notes, une traduction hollandaise de la version de l'Ancien-Testament faite par Michaëlis. Il a aussi publié un recueil de *poésies hollandaises*, qui a paru à Utrecht en 1808, in-8°. En 1813, le général Molitor, qui avait alors son quartier-général dans cette ville, l'envoya comme otage à Paris. Perponcher mourut à Utrecht en 1819, dans un âge fort avancé.

PERPONCHER (LE BARON H. DE), neveu du précédent, lieutenant-général au service du royaume des Pays-Bas, était, en 1792, capitaine au régiment des dragons de Byland, et en 1793, adjudant du prince d'Orange Frédéric; il passa avec S. A. au service d'Autriche après les événemens de 1795, partagea ses dangers dans plusieurs affaires engagées contre les troupes françaises, et assista, en 1799, aux derniers momens de ce prince, si regretté des Hollandais, et dans lequel le parti stadhoudérien perdit alors son principal appui. M. de Perponcher passa ensuite au service de l'Angleterre, et se trouva à la célèbre bataille d'Alexandrie en Égypte. En 1813, il fut avec M. Fagel, membre de la députation adressée par le gouvernement provisoire au prince d'Orange, depuis roi des Pays-Bas, pour l'inviter à accepter la couronne. Le prince devenu roi, lui confia depuis plusieurs missions. Lieutenant-général en 1815, M. de Perponcher soutint à Frasnes, le 15 juin, le choc du maréchal Ney, qui attaquait la position des Quatre-Bras. Il combattit aussi à Waterloo, où il obtint la croix de commandeur de l'ordre militaire de Guillaume. Depuis il fut envoyé à la cour de Berlin, en qualité de ministre du roi des Pays-Bas, et reçut du roi de Prusse

l'ordre de l'Aigle-rouge. Il épousa en 1816 la comtesse de Reede, dame-d'honneur de la reine de Prusse.

PERRAULT (A.), membre de la société des Jacobins de Paris, y fut dénoncé en 1794, pour avoir défendu une femme noble. Cette dénonciation n'eut pas de suites, et quelques jours après, il signala dans un discours les crimes du gouvernement anglais. Désarmé et incarcéré comme terroriste par l'assemblée générale de la section de la *Fraternité*, après le 9 thermidor an 2 (28 juillet 1794), il fut ensuite mis en liberté, et réarmé au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), par ordre du comité de sûreté générale. Après l'explosion de la machine infernale, 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), Perrault fut déporté, et mourut en Afrique.

PERREAU (JEAN-ANDRÉ), homme de lettres, membre du tribunat, inspecteur-général des écoles de droit, etc., naquit à Nemours, département de Seine-et-Marne, le 17 avril 1749. Il fit de bonnes études, et débuta dans la carrière littéraire, en 1771, par le drame de *Clarice*, dans lequel se font remarquer des situations intéressantes, mais l'ouvrage est en général froidement écrit. Il a donné depuis : 1° *Lettres illinoises*, Paris, 1792, in-8°; 2° *Élémens de l'histoire des anciens peuples*, Paris, 1775, in-8°; 3° *Éloge du chancelier de l'Hôpital*, Paris, 1777, in-8°; 4° *Mizrim, ou le Sage à la cour*, Neufchâtel, 1781, in-8°; 5° *le Roi voyageur, ou examen des abus de l'administration de la Lydie*, Londres, 1784; 6° *Instruction du peuple*, 1786, in-12; 7° *Théorie des sensations* (consulter le Magasin encyclopédique de Millin); 8° des *Contes, Épîtres, et autres poésies*, qui offrent des détails agréables et un style facile. Perreau adopta avec sagesse les principes de la révolution, et fut, en 1791, rédacteur de la feuille intitulée : *le Vrai citoyen*. Nommé, en décembre 1799, professeur à l'école centrale du Panthéon, puis professeur suppléant du droit de la nature et des gens, au collége de France, il entra au tribunat en 1801, y vota dans le sens du gouvernement, et se prononça pour l'établissement des tribunaux spéciaux criminels. Il présenta comme rapporteur, lors de la discussion du Code civil, les titres de l'*adoption* et de l'*usufruit*. Élu secrétaire le 20 août 1803, et président le 25 septembre de la même année, il sortit de l'assemblée en 1804, et fut nommé presque aussitôt inspecteur-général des écoles de droit. Perreau mourut au mois de juillet 1813. On lui doit, outre les ouvrages que nous avons cités, *des Considérations physiques et morales sur l'homme dans les quatre âges*, 2 vol. in-8°, Paris, 1803, dont il avait fait hommage au tribunat en 1802, et un *Traité sur la législation naturelle*, dont Chénier parle avec éloge dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature en France, depuis* 1789. « C'est, dit Chénier, l'ouvrage » d'un écrivain sage et d'un bon » citoyen. »

PERREAU DE MAGNIES (LOUIS-HENRI-AIMÉ), membre de la chambre des représentans et de la chambre des députés, est né à La Châteigneraie, département

de la Vendée, le 15 avril 1775. Il fut le témoin des discordes civiles qui agitèrent si long-temps les départemens de l'Ouest, et apprit à en détester le funeste principe, en voyant tous les malheurs qui les suivirent. Son expérience et sa modération surent pendant près de 10 ans, de 1805 à 1815, qu'il exerça la première autorité municipale de sa ville, éloigner de ses administrés, les haines et les troubles. En 1815, il fut porté à la chambre des représentans, par les suffrages de ses concitoyens de la Vendée. On le vit pendant la courte durée de cette assemblée, prendre part à toutes les mesures qui avaient pour objet de préserver la France des malheurs dont la menaçait la seconde invasion étrangère. En 1818, le département de la Vendée le nomma membre de la chambre des députés : sa place était marquée au côté gauche, et il y fut fidèle. Dans la session de 1818 à 1819, il s'inscrivit contre la résolution de la chambre des pairs, relative à la loi des élections; demanda des explications sur une somme de 150,000 fr. employée pour dépense secrète, dans l'arriéré des affaires étrangères; proposa de retrancher dans la partie du budget relative aux ponts et chaussées, une somme de 450,000 fr. portée comme fonds de réserve, et qui lui semblait n'avoir été inscrite que pour former la somme de 30 millions; enfin, il demanda que l'entretien des églises cathédrales fût à la charge des communes. Dans la séance du 19 juin, il fait remarquer, en réponse aux observations du garde-des-sceaux contre les pétitions en faveur des bannis, que la première parvenue à la chambre, a été adressée par la ville de Fontenay; que cette pétition, en faveur du comte de Lapparent (*voyez* Cochon), est revêtue des signatures de beaucoup de chevaliers de Saint-Louis, et, entre autres, de celle du *Régulus français*, M. Haudendine, dont parle M[me] de La Roche-Jacquelein dans ses *Mémoires* sur l'insurrection de la Vendée. Il s'oppose à l'établissement de la caisse de Poissy, et surtout contre le droit qui s'y perçoit au profit de la ville de Paris, comme illégal, inconstitutionnel, et contraire aux droits et à la liberté du commerce. M. Perreau de Magnies combat, le 15 avril 1819, dans la session de cette année à 1820, plusieurs parties des comptes antérieurs à l'exercice de 1819; il signale des erreurs et demande différens éclaircissemens; le 16 juin, lors de la discussion du budget, il veut qu'on emploie une partie des fonds du clergé à remplir les succursales vacantes; fait différentes observations sur l'esprit du clergé catholique, qu'il ne trouve point en harmonie avec les intérêts nouveaux consacrés par la charte, et termine par demander comment 24 missionnaires peuvent coûter à l'état 240,000 fr., sans compter le casuel. Le 26 juin, il propose, sans succès, une réduction de 124,500 fr. sur les pensions pour les extinctions présumées. Enfin, il demande, mais cette motion n'est pas appuyée, qu'on ajoute 280,000 fr. au chapitre de l'administration des monnaies, afin

que l'on s'occupe plus promptement de la refonte des vieux écus. Sorti en 1822, il n'a point été réélu aux sessions suivantes.

PERRECIOT (Claude-Joseph), ancien avocat au parlement de Besançon et historien, naquit, en 1728, à Roulans près de Beaume-les-Dames, département du Doubs. Après avoir terminé ses études, il se fit recevoir avocat, devint successivement procureur du roi près de la maîtrise des eaux et forêts, et, en 1768, maire de Beaume. Ces dernières fonctions lui firent composer un mémoire sur l'origine, l'antiquité et les accroissemens de la ville où il exerçait la première magistrature municipale. Son travail fut couronné, en 1769, par l'académie de Besançon, où il remporta plusieurs autres prix en se livrant à différentes recherches sur les antiquités du comté de Bourgogne, et il devint membre, en 1782, de cette académie, en même temps qu'il recevait du ministre Bertin la charge de trésorier au bureau des finances. A l'époque de la convocation des états-généraux, en 1789, il fut l'un des commissaires chargés de rédiger le cahier des représentations du bailliage de Besançon, et, en 1790, il devint membre de l'administration du département du Doubs. S'étant retiré dans le canton de Roulans où il était né, il en fut nommé juge de paix, en 1792, par les suffrages unanimes de ses concitoyens; incarcéré sous le régime de la terreur, il recouvra la liberté après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Perreciot mourut le 12 février 1798; il a publié: 1° *de l'État-civil des personnes, et de la condition des terres dans les Gaules, depuis les temps celtiques jusqu'à la redaction suisse*, Besançon, 1786, 2 vol. in-8°: une seconde édition a été faite à Londres, en 1790, 5 vol. in-12, sans la participation de l'auteur. Cet ouvrage est divisé en huit livres. Dans le premier, Perreciot traite de l'état des personnes libres dans les Gaules, depuis l'invasion des Romains jusqu'à celle des Français; dans le second, de l'esclavage des serfs, de leur affranchissement, et enfin de l'extinction de la servitude; dans le troisième, de la noblesse; dans le quatrième, des lètes et des terres létiques. « L'auteur prétend que les lètes, ainsi nommés du mot allemand *lethig* ou *ledig* (vacant), étaient des Gaulois qui, forcés d'abandonner leur pays, se réfugièrent, sous le règne d'Auguste, dans des cantons inhabités, sur les bords du Rhin, dont les Romains leur permirent de cultiver les terres à la condition de payer une redevance annuelle: c'est à ces lètes refoulés dans les Gaules par les Francs, que Perreciot fait remonter l'établissement du système seigneurial au moyen âge. » Dans le cinquième, il traite de la main-morte, qu'il regarde comme une suite de la condition létique; dans le sixième, de l'origine des aleus, los et droits de retrait; dans le septième, de l'origine des fiefs; enfin dans le huitième, des abus de la féodalité qu'il importe de supprimer. « L'intérêt que Perreciot cherchait à exciter en faveur des mains-mortables, qui, malgré le noble exemple donné par Louis XVI, subsistaient en-

core dans plusieurs provinces, lui fit éprouver des tracasseries dont il ne put s'empêcher de redouter les suites; il nous apprend lui-même qu'il voulut jeter au feu son livre, dont l'impression était presque terminée; mais que ses amis le retinrent et l'encouragèrent à le continuer. » On trouve à la fin du second volume de cet ouvrage, fruit de vingt ans de recherches et de méditations, une foule de pièces historiques, entre autres celles d'un procès fait en 1640, par le juge de Belvoir, à une pauvre femme accusée de sorcellerie, et qui fut brûlée vive, après avoir été appliquée à la question. Elle avoua dans les tourmens qu'elle avait été une fois au *sabat*, mais on ne put lui faire déclarer qu'elle y eût vu quelques personnes de sa connaissance. 2° *Observations* sur la dissertation de l'abbé de Guurchy, relativement à cette question: *Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la seconde race de nos rois?* 1786, in-4° : ces observations se réunissent à l'ouvrage précédent; 3° *Dissertation sur l'étendue des deux provinces appelées sous les Romains Germanie supérieure et Germanie inférieure; et sur la formation de celles qu'on nomma ensuite Germanie première, Germanie seconde et province Séquanoise,* insérée dans l'*Histoire d'Alsace*, par l'abbé Grandidier; 4° *Dissertation sur l'origine des Francs, sur l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, et sur l'Alsace thuringienne,* insérée dans l'Histoire d'Alsace; 5° *Description historique d'une partie des Doyennés d'Ajoye, Granges et Rougemont, extrait de la dissertation sur le comté d'Elsgau,* insérée dans l'*Almanach de Franche-Comté,* année 1788; 6° en manuscrit, une centaine de dissertations sur la Séquanie et pays adjacens, et de nombreux matériaux sur l'histoire de France du moyen âge. Ces manuscrits sont déposés à la bibliothèque de Besançon.

PERRÉE (Jean Baptiste-Emmanuel), contre-amiral, naquit à Saint-Valery-sur-Somme, département de la Somme, le 19 décembre 1761. Son père, qui avait parcouru la carrière maritime, le destina à la même profession, et le fit entrer de très-bonne heure dans la marine marchande, où il parvint successivement au grade de capitaine. Il passa, en 1793, dans la marine militaire, en qualité de lieutenant de vaisseau. Commandant de la frégate la *Proserpine,* il captura dans une seule croisière 63 bâtimens, parmi lesquels se trouvait une frégate hollandaise de 32 canons, qui ne se rendit qu'après un combat vigoureux. Ces brillans succès le firent nommer, en 1794, capitaine de vaisseau. Il monta alors la *Minerve,* et, à la tête de quatre frégates et de deux corvettes, il alla sur les côtes d'Afrique détruire les établissemens que les Anglais y avaient; il s'empara en outre, dans le cours de sa mission, de 54 bâtimens richement chargés. Il reçut, en 1795, l'ordre d'aller reprendre dans la rade de Tunis une frégate et deux corsaires que les Anglais avaient enlevés; il sortit du port de Toulon et réussit complètement dans cette entreprise. En 1798, il fit partie de l'expédition d'Égypte,

en qualité de chef de division, sous les ordres de l'amiral Brueys. A la suite du désastre d'Aboukir, le général en chef Bonaparte chargea Perrée de parcourir le Nil, afin de concourir aux opérations de l'armée. Perrée réunit et arma un grand nombre de bâtimens légers, et rendit des services journaliers aux troupes, soit en leur fournissant des vivres, soit en transportant de l'artillerie et des munitions sur les points où l'on n'aurait pu arriver que très-difficilement par terre. Il eut aussi différens engagemens sur le Nil avec la flotte des Mamelucks, qu'il parvint à détruire : succès qui fut récompensé par un sabre magnifique, sur lequel était gravée cette inscription : d'un côté, *Bataille de Chébreiss ;* et de l'autre, *Donné par le général en chef Bonaparte.* N'ayant sous ses ordres qu'une faible division, il rendit d'utiles services à l'armée qui assiégeait Saint-Jean d'Acre, et croisa pendant plus de six semaines sur la côte de Syrie, entre deux divisions de l'escadre anglaise. Perrée revenait en France, et allait rentrer dans le port de Toulon avec la division de frégates et de corvettes qu'il ramenait, lorsqu'il fut atteint, le 19 juin 1799, par la flotte ennemie, qui le poursuivait depuis 28 heures. Il se défendit vaillamment ; mais il fut accablé par des forces supérieures et fait prisonnier. Le gouvernement français se hâta de l'échanger, le nomma contre-amiral, au mois de décembre 1799, et lui confia la mission de ravitailler Malte. Des vents contraires le retinrent long-temps ; enfin il partit, le 10 février 1800, monté sur le *Généreux*, qu'accompagnaient une frégate, deux corvettes et une flûte, portant 3000 hommes, beaucoup de vivres et de munitions de guerre. Dans sa traversée, il détruisit plusieurs bâtimens anglais, et, le 18 du même mois, il était à la hauteur de Malte, où il comptait arriver dans quelques heures, lorsqu'il se vit menacé par quatre vaisseaux et plusieurs frégates. Sur-le-champ il donne aux bâtimens de sa division le signal d'effectuer leur retraite. Pour lui, ne pouvant éviter un combat si disproportionné, il s'apprêta à mourir avec gloire. Il essaie cependant de se frayer un passage au travers des quatre vaisseaux, et fond sur le *Foudroyant*, monté par l'amiral Nelson ; mais il combat en vain ; attaqué à la fois par les quatre vaisseaux, il est blessé à l'œil gauche d'un éclat de bois ; néanmoins il reste à son poste, continue à diriger les manœuvres avec le plus grand sang-froid, et fait des efforts inouïs de courage..... Un boulet lui emporte la cuisse droite, et il meurt avant même que les Anglais se soient rendus maîtres de son vaisseau, totalement démâté et désemparé. Le corps du brave Perrée fut inhumé dans l'église de Sainte-Lucie, le 21 février 1800, et ses armes suspendues au-dessus de sa tombe, à gauche de l'autel.

PERRÉE-DUHAMEL (Pierre-Nicolas), commandeur de la légion d'honneur, est né à Granville le 8 avril 1747 ; il était négociant et armateur quand la révolution éclata. Nommé, en 1789, député du bailliage de Coutances aux états-généraux, il devint, après la session, maire de sa com-

mune ; puis en septembre 1795, député de la Manche au conseil des anciens, dont il sortit en mars 1799. Au mois de décembre, il devint membre du tribunat. Lors de la suppression de ce corps, le 19 août 1807, M. Perrée fut appelé aussitôt aux fonctions de maître des comptes. Conseiller-maître en 1816, il avait cessé d'être porté sur le tableau en 1817.

PERREGAUX (Alphonse-Claude-Charles-Bernardin, comte), membre du sénat-conservateur, né à Neuchâtel en Suisse, était venu jeune à Paris, et se trouvait à la tête d'une maison de banque considérable, à l'époque de la révolution. Les services qu'il avait rendus à la France en faisant, sur son crédit particulier, venir des subsistances de l'étranger, pendant les temps de disette, n'empêchèrent point qu'il ne fût arrêté comme riche et comme suspect, en 1793. Mais le comité de salut-public ayant encore le désir qu'il se chargeât de fournitures nouvelles, le remit bientôt en liberté à la condition qu'il pourvoirait le plus promptement possible aux besoins qu'on éprouvait. Il se rendit de suite en Suisse, fit de nombreux marchés, et crut, après avoir ainsi employé une grande partie de sa fortune, pouvoir revenir en toute sûreté à Paris. Il venait cependant d'y être dénoncé de nouveau, et le même comité avait décidé qu'il serait arrêté et livré au tribunal révolutionnaire dès son retour. Un des employés de la maison Perregaux eut par hasard avis de cette mesure, et vola au-devant de son chef, qu'il rencontra heureusement en route, et qu'il fit retourner aussitôt à Neuchâtel. Arraché ainsi à une mort presque certaine, M. Perregaux ne rentra en France qu'après la chute de Robespierre; un de ses premiers soins fut d'assurer une rente de 6,000 francs à celui qui lui avait montré tant de dévouement, et qui est encore attaché à la maison de banque Jacques Lafitte et compagnie, une des plus estimées de l'Europe et qui a continué celle de Perregaux. Lors de la création du sénat-conservateur, après la révolution du 18 brumaire, M. Perregaux en fut nommé un des premiers membres avec le titre de comte. Il mourut quelques années après. Sa fille a épousé le maréchal Marmont, duc de Raguse.—Alphonse-Perregaux, (le comte de) son fils devint chambellan de Napoléon et épousa en 1813 une des filles du maréchal Macdonald, duc du Tarente. Pendant les *cent jours* en 1815, Napoléon le nomma pair de France, mais il cessa de faire partie de cette chambre après le second retour du roi.

PERREGEAN (Pierre), naquit à Tours, en 1751, d'une famille estimable de cette ville; au sortir de ses études il entra dans les ponts-et-chaussées, où des talens remarquables le firent parvenir successivement à la place d'inspecteur-général. Il fut ensuite nommé directeur des travaux maritimes, membre de la commission mixte des travaux publics, et chevalier de la légion-d'honneur. Il mourut à Paris le 27 janvier 1814.

PERRET-DE-TREGADORET (F. M.), membre de la légion-

d'honneur, était avocat à Ploërmel, quand la révolution éclata. Il en adopta les principes avec modération, et fut nommé député de la sénéchaussée de Ploërmel aux états-généraux en 1789; il prit place au côté gauche. De retour dans ses foyers, après la session, il échappa aux proscriptions du régime de la terreur, et fut nommé, en septembre 1795, député du département du Morbihan au conseil des cinq-cents. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il devint juge au tribunal d'appel du département d'Ille-et-Vilaine, puis président du tribunal criminel du Morbihan, dont il exerça les fonctions pendant plusieurs années. Il fut ensuite admis à la retraite.

PERRIER (Jean-Baptiste), professeur de littérature et de grammaire, membre de la société royale académique des sciences, de l'athénée des arts, de la société grammaticale, de la société pour l'enseignement élémentaire, de la société des méthodes, etc., est né à Villeneuve-le-Roi, département de l'Yonne, le 29 décembre 1767. Il commença ses études au collège de cette ville, et à 19 ans, en mai 1787, il était maître de quartier au collège des Grassins à Paris, où il remplaça plusieurs fois le professeur de quatrième. Il y fut reçu maître-ès-arts, ce qui depuis lui a fait conférer le titre de bachelier ès sciences et de bachelier ès lettres. Il s'occupait alors de la jurisprudence, dont il suivait des cours, sans négliger néanmoins la littérature, et surtout la grammaire. Il fut nommé, en 1791, à une chaire au collége royal de Joigny, département de l'Yonne; il l'a remplie avec distinction pendant quatre ans. Ensuite il fut appelé au ministère de la guerre, au bureau de la justice militaire, où il a été sous-chef. C'est là que M. Perrier a rédigé et publié le seul ouvrage qui suit encore dans les mains des membres des tribunaux militaires, ouvrage qui a eu trois éditions de 2000 exemplaires chacune, *le Guide des juges militaires*. Il fut, à cette époque, nommé assesseur de juge de paix, puis commissaire de bienfaisance à Paris, et remplit avec zèle et impartialité ces fonctions honorables et gratuites, dont il s'occupa pendant 4 ans. Il obtint aussi des lettres de licencié en droit, et remporta à Grenoble le prix sur cette question : *Quels sont les moyens de perfectionner l'éducation physique et morale des enfans?* Son mémoire a été imprimé. M. Perrier, qui est l'un des rédacteurs des *Annales de grammaire*, a sous presse (1824), un ouvrage intitulé : *Grammaire, logique et rhétorique françaises réunies*, ou *Traité complet du langage*.

PERRIER (Marie-Victorine, née Patras, veuve). Cette dame aimait les lettres, et les a cultivées avec quelque succès. On lui doit : 1° *Récréations d'une bonne mère avec ses filles, ou Instructions morales sur chaque mois de l'année, à l'usage des jeunes demoiselles*, Paris, 1 vol. in-12, 1804; 2° *Adresse de Marie-Victorine aux Français*, brochure d'une feuille et demie d'impression, publiée à Lyon en 1815, in-8°, et signée, Veuve Perrier, née Patras; 3° une petite *comédie* en 1 acte et en vers, re-

présentée sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1820, et bien accueillie du public; 4° un grand nombre de *Poésies fugitives* et de *Chansons* insérées dans différens recueils, et particulièrement dans le *Petit Magasin des Dames;* 5° en manuscrit, plusieurs *Comédies* en 1 acte. Mme Perrier mourut à Paris au mois d'avril 1820.

PERRIES (Joseph), l'un des partisans les plus modérés de la révolution, remplit dans sa commune des fonctions municipales, et fut ensuite élu, en 1792, député du département de l'Aude à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. Attaché au parti des *Girondins,* il fut décrété d'arrestation, avec 72 de ses collègues signataires des protestations contre les événemens du 31 mai 1793; mais après la mort de Robespierre, il fut réintégré dans le sein de la convention. Par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il devint membre du conseil des cinq-cents, où il appuya le projet contre les détracteurs des mandats. Il sortit de l'assemblée le 20 mai 1798, et n'a plus reparu depuis dans nos assemblées délibérantes.

PERRIN (Jean-Baptiste), dit Perrin des Voges, négociant à Épinal au moment de la révolution. Il en adopta les principes avec chaleur, fut d'abord chargé de fonctions municipales, puis élu, en 1792, député à la convention nationale, où il vota la mort du roi. Dans le courant de cette session, il parut souvent à la tribune, pour y traiter des objets de finances, et y attaquer avec une égale véhémence les royalistes et les partisans de la terreur. Pendant le cours des diverses missions dont il fut chargé dans le département des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais, il n'eut à se reprocher aucun acte de violence. Après la chute de Robespierre, il fut envoyé dans les départemens du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron, pour y renouveler les autorités. Il revint ensuite à la convention, et fut nommé au comité de sûreté générale, le 15 pluviôse an 3 (3 février 1795). Lors des troubles du 12 germinal, il demanda qu'on fît sortir de la capitale 50,000 étrangers venus à Paris depuis trois mois, et 8000 militaires destitués ou suspendus. Il fit ensuite décréter que quiconque aurait arraché ou tenté d'arracher la cocarde aux trois couleurs, serait sur-le-champ livré à une commission militaire. Quoiqu'il eût renouvelé la proposition de confier l'élection des deux tiers des membres de la convention aux assemblées électorales, il se prononça avec force contre les insurgés des sections de Paris, dès l'époque de son retour de Calais, où il s'était rendu pour y faire accepter la constitution par la garnison. Réélu au conseil des cinq-cents, il y présenta un projet relatif aux finances, après avoir appuyé quelques propositions de son collègue Bailleul sur le même sujet; parla ensuite en faveur de la création des mandats, fit une sortie contre ceux qui en dépréciaient le système, et défendit un projet sur la libération des acquéreurs de biens nationaux. Il monta aussi à la tribune pour signaler

comme perturbateurs de son département les prêtres réfractaires et déportés rentrés. Il sortit du conseil le 20 mai 1797, fut admis à celui des anciens en 1798, et en devint d'abord secrétaire, puis président. Il se déclara en faveur des événemens du 18 brumaire an 8 (1799), et fit partie de la commission intermédiaire du conseil des anciens, chargée de présenter un nouveau projet de constitution. Membre du corps-législatif, Perrin en fut le premier président, y siégea plusieurs années, et mourut en 1815.

PERRIN (Pierre-Nicolas), était négociant à Troyes en 1789. D'abord maire de cette ville, il fut quelque temps après élu député du département de l'Aube à l'assemblée législative, puis à la convention, où il vota la réclusion de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix. Nommé membre du comité des marchés, il offrit et fournit personnellement à la république pour 5,000,000 de toile de coton. Il fut accusé par Charlier, le 23 septembre 1793, de recevoir des intérêts dans les fournitures. Traduit presque sur-le-champ devant le tribunal criminel, il eut la douleur, lui représentant du peuple et seulement coupable d'amour pour la patrie, de se voir condamné à douze années de fers et à six heures d'exposition. Envoyé à Toulon, il ne put supporter l'idée d'une telle infamie, et mourut de chagrin, à l'âge de 42 ans. Après la chute de Robespierre, son jugement fut annulé, sa mémoire réhabilitée; et la république ordonna, par un décret, de payer à sa veuve le montant de ses indemnités de représentant. Charlier, son dénonciateur, essaya de nouveau de motiver l'accusation qu'il avait portée contre lui.

PERRIN (N.), *dit* Perrin de la Gironde, accusateur public près le tribunal criminel de ce département, fut élu par ses concitoyens au conseil des cinq-cents, où il fit preuve de connaissances en matière de judicature; il fut nommé secrétaire du conseil en 1799. Il a depuis rempli les fonctions de juge à la cour d'appel de Bordeaux, dont il ne faisait plus partie à l'époque de la première restauration, en 1814.

PERRIN (N.), *dit* Perrin de la Moselle, fut nommé tribun par le sénat-conservateur, en mars 1802, lors du premier renouvellement de ce corps. Élu secrétaire le 21 février 1804, il parla, en mai suivant, pour que le premier consul Bonaparte fût déclaré empereur. Nommé, peu de temps après, procureur-général-impérial près de la cour d'appel de la Martinique, et en même-temps membre de la légion-d'honneur, M. Perrin n'a plus figuré depuis sur la scène politique.

PERRIN (N.), *dit* Perrin de l'Orne, membre du corps-législatif, naquit le 8 décembre 1741. Dès sa jeunesse il se livra à l'étude des lois. Devenu procureur au parlement de Paris, il en exerça pendant 20 ans les fonctions, et mérita l'estime et la confiance publiques, par une probité à toute épreuve et les connaissances les plus étendues. La révolution le compta au nombre de ses partisans les plus modérés. S'étant fixé à l'Aigle,

par suite d'acquisitions considérables dans le département de l'Orne, il fut bientôt appelé au conseil d'agriculture du département, puis à la commission administrative des hospices, où il seconda puissamment la bienfaisance et la sollicitude paternelle du gouvernement. Dans les fonctions de conseiller municipal de la ville de l'Aigle, qu'il remplit depuis, il continua de s'attirer la considération et l'attachement de ses concitoyens, qui s'empressèrent de lui en donner un témoignage honorable, en le proposant comme candidat au corps-législatif, où il fut nommé. Il mourut en 1808.

PERROCHEL (N.), agent diplomatique, naquit aux environs de Caen, d'une famille noble, suivit la carrière ecclésiastique, et était grand-vicaire du diocèse d'Angers quand la révolution éclata. A cette époque, il devint l'ami de Larévellière-Lépaux, qui, en 1795, lui fit obtenir la place de chargé-d'affaires à la cour de Suède; il en remplissait les fonctions avec zèle et distinction, quand tout-à-coup des démêlés s'élevèrent entre les deux gouvernemens, en 1796. Rappelé alors par le directoire, M. Perrochel succéda à l'amiral Truguet en la même qualité, à la cour de Madrid. Peu de temps après, envoyé en Suisse comme ministre plénipotentiaire, il conclut une traité avec cette puissance, fut rappelé de nouveau en juin 1799, et abandonna la carrière politique pour rentrer dans la vie privée.

PERRONET (Jean-Rodolphe), premier inspecteur des ponts-et-chaussées de France, ancien inspecteur-général des salines, chevalier de Saint-Michel, membre des académies royales des sciences de Paris, de Stockholm, de Berlin, de la société royale de Londres, etc., naquit à Surêne, près de Paris, en 1708. Sa famille, dont le chef était originaire de Vevey et officier dans un régiment suisse au service de France, le destinait à suivre la carrière du génie, à laquelle le jeune Perronet fut bientôt obligé de renoncer par suite de la mort de son père. Unique appui de sa famille, il étudia l'architecture, qui lui offrait plus de ressources, et entra chez Dcheausire, architecte de la ville, qui lui confia, malgré sa jeunesse (Perronet n'avait alors que 17 ans), la direction des travaux du *grand égout*, et de la partie du quai qui forme l'*abreuvoir* entre le pont Louis-Seize et les Tuileries; il le chargea encore des travaux du trottoir en encorbellement du quai Pelletier, près du pont Notre-Dame. En 1737, Perronet devint inspecteur, et successivement ingénieur et ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. Dix ans après, le ministre Trudaine le nomma directeur de l'école qu'il venait de fonder dans cette partie, et lui fit obtenir, dans la même année, le titre de premier ingénieur des ponts-et-chaussées de France. Sous la direction de Perronet, cet établissement acquit la plus haute importance, et la réputation du directeur s'augmenta des grands travaux dont il fut chargé. « D'abord, dit M. Lesage dans la *Notice* qu'il a donnée en 1805 pour servir à l'éloge de Perronet, du fond

de la Russie, les magnats durent invoquer les talens de Perronet pour construire un punt à Saint-Pétersbourg. En 1778, il projeta un monument magnifique. Ce pont était de 7 arches, 6 piles et 2 culées. L'arche du milieu avait 10 toises, les autres avaient 18, 16 et 14 toises d'ouverture; l'épaisseur des piles du milieu était de 30 pieds, les autres de 27 et 24 pieds; les demi-piles des culées avaient 12 pieds, ce qui donne à la Neva, en cet endroit, une largeur de 622 pieds. La largeur du pont était de 56 pieds. L'arche du milieu s'ouvrait pour livrer passage aux vaisseaux mâtés. Les deux piles du milieu étaient surmontées d'un arc-de-triomphe et de trophées sur les quatre faces. » En France, les ponts, au nombre de 13, qu'il construisit ou fit exécuter d'après ses ordres, se distinguent surtout par la solidité, la précision de la construction, et l'élégance des courbes des arches. Les plus remarquables sont ceux de Louis XVI, à Paris, de Neuilly, de Nemours, de Saint-Maxence, d'Orléans, de Mantes, de Château-Thierry et de Brunoi. Il a donné les plans de 7 ponts, savoir : de Melun; de la Salpêtrière, vis-à-vis le jardin du Roi à Paris (où se trouve aujourd'hui le pont d'Austerlitz, construit en fer); sur la Saône, à Lyon; de Meret-sur-Loing; de Pontoise; sur la Loire, à Nantes, et sur la Neva à Saint-Pétersbourg. Le premier pont horizontal fut celui de Neuilly, commencé en 1768 et décintré le 22 septembre 1772, en présence de toute la cour, qui avait voulu assister à l'opération du décintrement : trois minutes suffirent pour faire tomber les ferrures des cinq arches. Le pont Louis-Seize (pendant la révolution appelé de la Concorde) est le plus beau de Paris. L'auteur a employé dans la construction de ce pont un genre d'architecture nouveau qui sacrifie les apparences de la solidité à l'élégance et à la légèreté. Les arches surbaissées sont soutenues par des piles légères avec des colonnes engagées. D'élégantes balustrades en forment les parquets. Enfin, ce pont réunit tous les genres de beauté : élégance, solidité, commodité, abords faciles. L'intention de Perronet était de l'orner de trophées, mais ce projet a été changé sous le gouvernement impérial. Au lieu de trophées, ce devaient être les statues des grands hommes qui ont illustré la France. Le décret impérial est au moment de recevoir son exécution, seulement il y aura quelques modifications dans les personnages appelés à jouir de l'honneur de cette apothéose. « Une chose remarquable, dit M. Bertrand, auteur d'une *Notice* sur cet ingénieur, c'est que dans le temps où Perronet, jeune encore, étudiait l'architecture au Louvre, l'académie avait proposé pour programme d'un prix de mois, le projet d'un pont à construire en face de la nouvelle église de la Madeleine, et que Perronet avait remporté le prix. » Perronet a fait connaître dans 3 volumes in-folio, que le gouvernement a fait imprimer à ses frais, ses nombreux travaux. « On y voit que, durant l'espace de trente ans, dans la seule généralité de Paris, dont la direction lui était plus

particulièrement attribuée, plus de 600 lieues de longueur ont été ouvertes, rectifiées et plantées d'arbres; qu'une multitude de routes sinueuses et trop rapides y ont été successivement élargies, adoucies, et rendues accessibles à tous les genres de circulation; enfin qu'en 1790 plus de 2000 ponts de toute grandeur y étaient entretenus aux frais du gouvernement par le corps des ponts-et-chaussées. » M. Lesage, dans la *Notice* que nous avons déjà citée, s'exprime ainsi à l'égard des autres travaux de Perronet. « Il créa, en 1792, un projet pour construire en pierre, des ponts dont les arches auraient depuis 100 jusqu'à 500 pieds d'ouverture. Il forma en outre un projet de navigation de la Loire depuis Nantes jusqu'à Paimbœuf; il traça le canal de Bourgogne par Tonnerre, et celui de l'Yvette. Il inventa une drague pour enlever le sable et les vases; une planchette qui porte un crayon pour mesurer exactement les angles; une double pompe qui joue par un mouvement continu; une petite voiture ou camion prismatique; une roue à aubes, dont l'arbre est vertical; une autre dont l'arbre est horizontal; deux scies à recéper les pieux sous l'eau; et un odomètre pour les épuisemens. Il composa des mémoires académiques sur le cintrement et le décintrement des ponts; sur les différentes méthodes de fonder la maçonnerie dans l'eau; sur l'épaisseur des piles et la courbure des voûtes; sur les pieux et pilotis, sur les éboulemens des montagnes, etc. Il donna des avis détaillés sur la rade de Cherbourg, sur le port du Hâvre et celui de Dunkerque, sur la forme de Toulon, sur la fonderie de canons à l'île d'Ouderit, et sur la manufacture de porcelaine de Sèvres. » Perronet était chéri de ses élèves, au nombre desquels on doit citer MM. de Prony et Lesage. Le corps des ingénieurs fit exécuter son buste en marbre, avec cette inscription : *Patri carissimo familia*, et le lui offrit comme un gage de sa tendre vénération. Ses élèves firent aussi graver son portrait, pour lequel Diderot, son ami, composa une inscription. Enfin il reçut de la société des arts de Londres, un hommage bien flatteur : elle fit placer son portrait dans la salle de ses séances, à côté de celui de Franklin, honneur qu'elle décerne rarement, et surtout aux étrangers. Perronet avait adopté avec sagesse les principes de la révolution, dont les orages ne l'atteignirent point. Il mourut paisiblement, et généralement regretté, le 27 février 1794. Il a publié : 1° *Description des projets de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans*, etc., Paris, 1782-1789, 3 vol. in-fol., ou 1778, 3 vol. in-4° et atlas in-fol.; 2° *Mémoire sur les moyens de conduire à Paris une partie de l'eau des rivières de l'Yvette et de la Bièvre*, Paris, 1776, in-4°, avec 3 planches; 3° *Mémoire* sur la recherche des moyens que l'on pourrait employer pour construire de grandes arches de pierre, de 200 jusqu'à 500 pieds d'ouverture, qui seraient destinées à franchir de profondes vallées, bordées de rochers escarpés, Paris, 1793,

in-4°, avec planches; 4° différens *Mémoires* dans le recueil de l'académie royale des sciences.

PERROT (CLÉMENT), ministre non conformiste d'Angleterre, vint, en 1815, dans le midi de la France, pour y observer l'état politique et moral des protestans, et fut témoin des excès auxquels se livrait l'esprit de parti à Nismes et dans les environs. Dans un rapport, imprimé et accueilli avec le plus grand empressement en Allemagne et en Angleterre, Perrot peint, avec toute l'énergie d'une âme généreuse, les funestes effets des dissentions civiles. On a imprimé à Paris, dans la *Bibliothèque historique*, des fragmens de ce rapport, auquel MM. de Bernis et d'Arbaud-Jouques ont essayé de repondre : l'un, dans son *Précis de ce qui s'est passé en* 1815 *dans le département du Gard*, Paris, 1818; et l'autre, par son *Historique des troubles et agitations du département du Gard en* 1815.

PERSON DE BERAINVILLE (PIERRE-CLAUDE), littérateur, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, est auteur d'un grand nombre de petites pièces de théâtre, où l'on trouve des détails gracieux et spirituels. Il a publié : 1° *la Nouvelle île des Esclaves*, drame lyrique; 2° *Emélie*, ou *le double dénouement*, drame; 3° *le Nouvel âge d'or*, allégorie, opéra-pantomime en trois actes; 4° *Belphégor*, comédie; 5° *le Mariage par magie*, comédie; 6° *La force de l'inclination*, comédie; 7° *Il ne faut désespérer de rien*, comédie-proverbe; 8° *Etrennes patriotiques*, ou *Recueil anniversaire d'allégories sur les époques du règne de Louis XVI*, première suite, 1777, in-24; 9° *le Bouquet de la veuve*, comédie en un acte et en vers, 1791; 10° *Recueil de mécaniques, et description des machines relatives à l'agriculture et aux arts*, 1801, in-4°: l'auteur avait exposé 25 de ces machines au salon du Louvre, depuis 1792 jusqu'en 1800; 11° *Petite grammaire des jeunes demoiselles*, 1810, in-12; 12° *Impromptu pour la naissance du roi de Rome*, inséré dans le recueil intitulé *Hommages poétiques*, de MM. Lucet et Eckard.

PERSONNE (J. B.), procureur à Saint-Omer, en 1789, se prononça avec chaleur pour la révolution et fut nommé, en 1792, député du département du Pas-de-Calais, à la convention nationale, où il vota la détention du roi pendant la guerre et son bannissement à la paix; il fut aussi de l'avis du sursis. Il embrassa le parti de la *Gironde*, et fut déclaré par son département « indigne » de la confiance de ses conci- » toyens. » Il partagea la proscription des Girondins, et fut exclu comme eux du sein de la convention, où il rentra après le 9 thermidor. Il fit alors partie du comité de législation, et obtint l'annulation de plusieurs jugemens rendus pendant le règne de la terreur. Membre du conseil des anciens, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il en sortit en mai 1798, et après le 18 brumaire, il devint juge au tribunal civil de Saint-Omer. Il est mort depuis plusieurs années.

PERSOON (CHRÉTIEN), savant naturaliste, membre des sociétés linnéennes de Londres et de Phi-

ladelphie, de l'académie des sciences naturelles de Berlin, correspondant de la société royale de Goëttingue, etc., naquit dans la colonie hollandaise du Cap-de-Bonne-Espérance, et la quitta, à l'âge de 12 ans, pour achever son éducation en Europe. Après avoir fait de bonnes études au collége de Bingen et aux universités de Leyde et de Goëttingue, où il suivit avec assiduité les cours de philosophie, de médecine, et d'histoire naturelle, il se consacra particulièrement à l'étude de la botanique. M. Persoon a publié plusieurs ouvrages très-estimés des savans, et un autre, non moins utile à toutes les classes de la société: c'est un *Traité complet sur les champignons comestibles,* dans lequel il s'attache principalement à indiquer les différences qui les caractérisent, et à prévenir les méprises funestes qui font souvent confondre les espèces vénéneuses avec les nutritives. On a aussi de lui plusieurs mémoires intéressans, insérés dans les ouvrages périodiques ou fournis aux différentes académies dont il est membre. Cet écrivain laborieux a de plus publié: 1° *Observationes mycologicæ,* Léipsick, 1796, 2 part. in-8°; 2° *Commentatio de fungis clavæformibus,* Léipsick, 1797, in-8°; 3° *Systema vegetabilium,* 15° édition, Léipsick, 1797, in-8°, 4° *Tentamen dispositionis methodicæ fungorum*, Léipsick, 1797, in-8°; 5° *Icones et descriptiones fungorum minùs cognitorum,* Léipsick, 1799-1800, 2 fasc. in-8°; 6° *Commentarius Iac. Chr. Schæfferi fungorum Bavariæ indigenorum icones pictas differentiis specific. synonymis observat. select. illustrans,* Erlang, 1800, grand in-4°; 7° *Synopsis methodica fungorum*, Goëttingue, 1801, 2 p. in-8°; 8° *Icones pictæ specierum rariorum fungorum*, etc., Paris et Strasbourg, 1803, 2 fasc. in-1°; 9° *Synopsis plantarum seu enchiridium botanicum*, Paris, 1805 et 1807, 2 vol. in-12: ce petit manuel, commode pour les amateurs de botanique, est fort estimé.

PERSUIS (Louis-Luc Loiseau de), chevalier de Saint-Michel, surintendant honoraire de la musique du roi, naquit à Metz le 4 juillet 1769. Son père, maître de musique de la cathédrale de cette ville, lui donna les premières leçons de l'art dans lequel il devait tenir un jour un rang distingué. Dès l'âge de 20 ans, ils se fit connaître à Paris, par plusieurs ouvrages joués au théâtre de l'Opéra-Comique; nommé en 1795 par la voie du concours, professeur de 1re classe au Conservatoire de Musique, et peu d'années après maître du chant au grand Opéra, il fut successivement et cumulativement maître de chapelle du roi, inspecteur-général de la musique et premier chef d'orchestre de l'Opéra, et enfin directeur de l'Académie royale de Musique et du théâtre royal Italien. Il développa dans cette place difficile les qualités d'un excellent administrateur, et ceux que mécontentait quelquefois l'inflexibilité de son caractère, reconnaissaient cependant sa probité et sa justice. L'Opéra brilla sous sa direction d'un éclat qu'il n'avait pas eu depuis long-temps, et le théâtre Italien, qu'il avait formé lui-même, fut regardé comme un

des meilleurs de l'Europe. Mais les soins qu'il donnait avec une constance sans relâche à ces deux établissemens, achevèrent bientôt de détruire sa santé altérée depuis long-temps par le travail, et il succomba, à l'âge de 50 ans et demi, à une maladie de poitrine, qui l'avait forcé deux mois avant à demander sa retraite. Il l'obtint avec la croix de Saint-Michel et une pension honorable. Ses compositions dramatiques, qui se recommandent par un goût et un style classiques, sont : 1° au théâtre de l'Opéra-Comique, *la Nuit espagnole, Estelle et Némorin, Phanor et Angela, Marcel, le Fruit défendu, Fanny Morna*; 2° au grand Opéra, *Léonidas ou les Spartiates, le Triomphe de Trajan, la Jérusalem délivrée*. On lui doit en outre la charmante musique des ballets de *Nina*, de *l'Epreuve villageoise*, et partie de celle *du Carnaval de Venise*. En 1814, il composa le chant *Vive le Roi, vive la France!* qui est répété dans toutes les fêtes de circonstance. Il faut aussi lui faire honneur de la remise du bel opéra des *Danaïdes* qui avait disparu du théâtre depuis 30 ans, et au grand succès duquel il a contribué par les changemens heureux qu'il fit dans la marche de l'ouvrage, du consentement de l'auteur, l'illustre Saliéri. Les portes de l'Institut n'auraient pas tardé à lui être ouvertes. En 1817, s'étant mis sur les rangs pour succéder à Méhul à la classe des beaux-arts, il crut devoir publier dans les journaux pour combattre des insinuations malveillantes, la lettre qui suit : *Le Journal du Commerce*, en énumerant les ouvrages »des différens candidats pour la »classe de l'académie royale des »beaux-arts à l'Institut, a réduit »mes compositions à trois ouvra»ges, dont un en société. Cette »fausse confidence, faite avec em»pressement au public, a été ac»compagnée d'inductions gratui»tement injurieuses. Je ne répon»drai pas à ces dernières; mais com»me j'ai eu l'honneur d'envoyer »à messieurs les membres de l'a»cadémie des beaux-arts la nomen»clature de mes ouvrages, je crois »de mon devoir d'assurer qu'elle »contient l'exacte vérité. » Cette juste réclamation produisit l'effet qu'il devait en espérer. Il eut la satisfaction de voir beaucoup de suffrages se réunir en sa faveur à l'élection qui eut lieu peu de mois avant sa mort, arrivée le 20 décembre 1819.

PERTHUIS DE LAILLEVAUT (Léon de), officier de génie, membre de la société d'agriculture du département de la Seine, etc., naquit à Germini-l'Evêque, près de Meaux, département de Seine-et-Marne, le 11 avril 1757. Destiné par sa famille à la carrière militaire, il fut élevé à l'école de Mézières, où se développa son goût pour le dessin et la mécanique. Admis en 1773 dans le génie, et chargé en 1778, avec deux autres officiers de son arme, de la construction du fort de Châteauneuf, qui défend la ville de Saint-Malo, M. de Perthuis quitta le service peu de temps avant la révolution, qu'il traversa sans accident. Depuis 1791 il s'était retiré à la campagne, où il s'occupait exclusivement d'agronomie. Il a néanmoins exercé pendant 12 ans les fonctions de membre du con-

seil-général du département de l'Yonne; il mourut le 17 octobre 1818. M. de Perthuis a coopéré à l'édition que la société d'agriculture du département de la Seine a donnée des ouvrages d'Olivier de Serres, et a été l'un des collaborateurs du *Nouveau Cours complet d'Agriculture*, publié par le libraire Déterville. On lui doit : 1° *Mémoire tiré du Traité de la conservation et de l'aménagement des forêts*, 1799, in-8°; 2° *Traité de l'aménagement des bois et forêts de France*, ouvrage rédigé sur les notes et observations que feu M. de Perthuis, le père, avait faites dans le cours de sa vie, 1803, in-8°; 3° *Mémoire sur l'art de perfectionner les constructions rurales*, 1805, in-4°, couronné par la société d'agriculture de Paris, dont il devint membre par la suite, et à laquelle il a fait un grand nombre de rapports; 4° *Mémoire sur l'amélioration des prairies naturelles et sur leur irrigation*, 1805, in-8°, avec figures, « ouvrage où, dit M. de Lasteyrie, on reconnaît un auteur qui » a su joindre aux notions théoriques celles d'une pratique éclairée; » 5° *Traité d'architecture rurale*, 1810, in-4°.

PESCHE (Julien-Remi), pharmacien, né à Souvigne, département de la Sarthe, le 1er octobre 1780, abandonna cette profession en 1818, pour publier un journal au Mans, sous le titre de *l'Argus de l'Ouest*, journal destiné à propager les principes constitutionels dans toute cette région de la France, devenue si célèbre par les troubles civils qui long-temps l'ont signalée à l'attention publique. Le *prospectus* de ce journal, répandu dans ces départemens, y excita une assez vive sensation, par l'énergie et la rectitude avec lesquelles les principes constitutionnels y étaient développés; mais les obstacles que l'on apportait déjà à l'établissement des feuilles libérales, et ceux qu'on employa contre la publication de *l'Argus de l'Ouest* en particulier, furent invincibles pour l'éditeur, et le forcèrent à renoncer à cette publication. M. Pesche se fixa alors à Paris, où il exerça la librairie pendant plusieurs années, et toutes ses espérances de pouvoir défendre les doctrines constitutionnelles lui ayant été ravies, ainsi qu'à tant d'autres écrivains, il se décida à reprendre l'exercice de la pharmacie. On a de lui, dès 1796, un grand nombre d'articles dans le journal *l'Indépendant*, que publiait alors feu Plancher Volconet, et dans le *Journal du département de la Sarthe;* une brochure intitulée : *Essai sur les bureaux de charité*, à l'occasion des disettes de 1812 et de 1817, le Mans, 1817, in-8°, 42 pages; son *prospectus* de *l'Argus de l'Ouest*, et le numéro *dernier* de ce journal, qui en est en même temps le *premier* numéro, et dans lequel il fait connaître les obstacles qui l'ont empêché d'exécuter cette entreprise; plusieurs articles dans le *Journal général de la Société de Médecine*, dans le *Bulletin* et dans le *Journal de Pharmacie*. M. Pesche a aussi publié des *Chansons* dans les *Saisons lyriques*, recueil pour le 1er janvier 1821, et dont il est l'éditeur, etc., etc.

PESCHELOCHE (Joseph-Louis), colonel du 15e régiment de dragons, officier de la légion-d'honneur, naquit le 19 août



1751, à Besançon, département du Doubs, d'une famille estimable, et reçut une bonne éducation. Il embrassa par goût la profession des armes, et entra comme simple soldat dans le régiment de Flandres, le 30 juin 1768. Fait caporal en 1770, il n'avait encore que ce grade en 1772, lorsqu'il obtint, par faveur, son congé, afin de suivre la carrière du barreau pour obéir au vœu de son père. Le jeune Pescheloche apporta une grande application à l'étude des lois. Reçu avocat, il aimait à consacrer plus particulièrement ses soins et ses talens à ses cliens les plus pauvres, et son excellent cœur mettait au premier rang la veuve et l'orphelin. Dès l'aurore de la révolution, il se fit connaître comme un de ses plus fidèles, et en même temps de ses plus sages défenseurs. Le 1er septembre 1789, il fut nommé aide-major de la garde nationale de Paris, où depuis long-temps il s'était fixé. L'assemblée constituante l'envoya, en cette qualité, à Nancy, pour y rétablir l'ordre. Il était capitaine de la 30e division de la gendarmerie lorsqu'il se rendit à l'armée, qui bientôt marcha sur Trèves; secourut Valenciennes et Lille, et pénétra dans le Brabant. Toujours à l'avant-garde, il fut surnommé par ses camarades l'*Intrépide*. Pescheloche passa successivement adjoint aux adjudans-généraux, et adjudant en chef. Le général Joubert le chargea d'une mission de confiance et d'une grande importance dans l'intérêt des Hollandais. Il justifia la préférence dont il avait été l'objet, et son général se plut à lui donner souvent des marques de son estime. Cet officier supérieur reçut peu de temps après le commandement en chef de Bois-le-Duc, et une nouvelle mission pour Londres, où il sut faire aimer et respecter le caractère français. Un succès entier couronna son zèle et son adresse; le 14 prairial an 7, Pescheloche fut nommé chef d'escadron, et adjoint au 1er régiment de cavalerie, dont il devint titulaire le 8 pluviôse an 11. Le 6 brumaire de l'année suivante, il reçut sa nomination comme major du 15e régiment de dragons. Conservant le beau surnom d'*Intrépide*, que ses camarades lui avaient précédemment décerné, il se montra dans toutes les campagnes, dans toutes les affaires, brave, infatigable, et plein de talens. Ce fut à la bataille d'Austerlitz qu'il se signala plus particulièrement, et qu'il termina glorieusement sa carrière. Dans cette affaire mémorable, après avoir chargé à la tête de son régiment avec la plus grande intrépidité, et mis en pièces une colonne de 4,000 hommes, il est grièvement blessé au genou. Son courage n'en est point ralenti, et il continue à prendre part à la bataille. La victoire était aux drapeaux français. « Son casque brisé, » dit un historien, son sabre cassé, sa blessure ouverte, attestaient » ses travaux : il entre dans un » village pour en chasser quelques » hullans qui s'y défendaient encore. Là, un coup de pistolet à bout » portant, lui donne la mort; il » tombe entre les bras de ses dragons; il s'écrie : *Ne vous arrêtez*

« *pas, mes amis! chargez, nous sommes vainqueurs!* Il expire. Le mot *vainqueur* fut le dernier qui sortit de sa bouche. » Pescheloche avait été nommé colonel la veille même de sa mort. Lorsque le grand-duc de Berg (Joachim Murat, depuis roi de Naples) apprit la perte de ce brave, il dit avec douleur : « C'est une grande et funeste perte que celle du colonel Pescheloche. » Ces paroles valent tout une oraison funèbre.

PESSUTI (Joachim), mathématicien italien, naquit à Rome en 1743. Il fit des progrès rapides dans les sciences exactes, pour lesquelles il annonça de bonne heure un penchant décidé; il les enseignait aux autres avant d'avoir cessé de les apprendre lui-même; la clarté, la méthode, et la précision avec lesquelles il communiquait ses idées, lui acquirent une telle célébrité, qu'il reçut l'invitation, bien flatteuse pour un jeune savant, d'aller occuper une chaire de mathématiques au collége des cadets à Pétersbourg. Sa santé ne lui permit pas de s'y fixer, mais il en revint honoré de l'amour de ses élèves et de l'amitié du grand Euler, qui avait su deviner son mérite. Avant de rentrer dans sa patrie, il voulut visiter la capitale de la France, où il eut occasion de connaître la plupart des grands hommes du siècle dernier; s'étant plus particulièrement rapproché de d'Alembert et de Condorcet, ils le prirent en affection, et Pessuti resta en correspondance suivie avec eux. De retour à Rome, il fut nommé à l'université de *la Sapienza*, professeur des mathématiques appliquées, et devint d'abord le collègue et ensuite le successeur du célèbre Biancoui dans la rédaction de deux journaux littéraires; donnant ainsi le spectacle peu commun d'un bon littérateur et d'un grand mathématicien réunis dans la même personne. Il eut une dispute avec le comte Riccati au sujet de ses institutions analytiques, dont Pessuti releva plusieurs erreurs; mais il différa de répondre à la réplique de l'auteur afin de ne pas affliger le cœur d'un vieillard pour lequel il avait la plus grande vénération. Pessuti appartenait à plusieurs sociétés savantes; ses concitoyens le nommèrent l'un des consuls de la nouvelle république romaine, qu'il aurait voulu voir s'élever à la grandeur de l'ancienne, et dont il fut condamné à voir la chute. Il rentra alors sans regret dans le cercle de ses habitudes, et mourut le 20 octobre 1814. Ses ouvrages sont : 1° *Riflessioni analitiche sopra una lettera di Riccati*, Rome, 1777 : c'est la réponse à Riccati, qui ne parut qu'après sa mort; 2° *Sulla teoria delle trombe idrauliche*; 3° *Sulla legge delle velocita dell' acqua provenienle da' piccioli fori de' vasi*, dans le même volume, ibid., 1789; 4° *Sopra la teoria e la pratica del livello Ugeniano*, ibid., 1794; 5° *Sul maneggio ed usi del Teodolito*, ibid., 1794; 6° *Memoria per determinare le occultazioni delle stelle fisse dietro il disco lunare*, ibid., 1802; 7° *Nuove considerazioni su di alcune singolari proprietà della formola del binomio di Neuton*, dans le tome XI des *Mémoires* de la société italienne; 8° *Considerazioni sopra un problema meccanico*, ibid.,

tome XIII; 9° *Metodo d'approssimazione per la risoluzione numerica d'ogni sorta d'equazioni*, ibid.; 10° *Teoria dell' azione de' tubi capillari*, ibid., tome XIV; 11° *Nuovo metodo della trigonometria sferica*, ibid., tome XV; 12° *Trattato sulle funzioni derivate ed alcune annotazioni alla meccanica celeste di Laplace*, inédit.

PESTALOZZI ou PESTALUZ (HENRI), écrivain distingué et philosophe-pratique, devenu non moins célèbre que recommandable par sa nouvelle méthode pour l'instruction de la jeunesse, est né à Zurich, le 12 janvier 1745, d'une ancienne famille patricienne de cette ville. Orphelin dès l'enfance, et ses parens ne lui ayant point laissé de fortune, il se trouva de bonne heure réduit à la nécessité de subvenir par lui-même à ses besoins, et loin de se laisser abattre par la rigueur du sort, il se livra dès sa jeunesse aux travaux les plus assidus. Doué d'un esprit à la fois actif et réfléchi et d'un cœur sensible, étranger à toute espèce de frivolité, il s'occupa pendant sa vie entière, non-seulement de son propre bien-être, mais de tout ce qui pouvait contribuer au bonheur de ses semblables. Après avoir pourvu par de solides études à son instruction, il reconnut combien celle du peuple était négligée, même dans l'état républicain, où le hasard l'avait fait naître. Pestalozzi se trouva bientôt entraîné par un penchant irrésistible vers les fonctions d'instituteur populaire. Il avait achevé avec succès quelques éducations de jeunes gens, que leurs parens lui avaient confiées, et pendant le cours desquelles il avait encore étendu ses propres idées, et formé un plan nouveau pour l'amélioration du sort des indigens, basée sur le développement des facultés morales et intellectuelles des habitans des campagnes. On rapporte que ce fut dans une contrée aride du canton de Berne, sur le Birrfeld, où Pestalozzi, avec un de ses élèves, habitait la campagne de Neuenhof, qu'il eut d'abord le spectacle affligeant d'une population encore assez nombreuse, mais accablée de misère, et livrée à tous les maux que produisent la plus profonde ignorance et le défaut de toute industrie. C'est là qu'il conçut l'idée d'un ouvrage à la portée des dernières classes de la société, et qui obtint du succès même parmi les plus élevées; c'est une espèce de roman, intitulé *Lienhard et Gertrude*, qui fut d'abord imprimé à Léipsick, 1781-1787, ensuite à Zurich, 1791-1792, qui a eu plusieurs éditions, et qui a été traduit dans presque toutes les langues. Il n'est peut-être aucun livre où l'heureuse influence de la probité, de l'amour de l'ordre et du travail, de la piété sans superstition, et d'une bienfaisance éclairée, ait été présentée au peuple avec autant de clarté et d'une manière plus persuasive; tout y inspire des affections douces et l'amour de la vertu. Les intrigues et les vexations subalternes dont les pauvres habitans des campagnes sont si souvent les victimes, s'y trouvent aussi détaillées, et le tableau est frappant de vérité. Cet ouvrage devint bientôt populaire en Suisse et dans toute l'Al-

lemagne. Pestalozzi fut puissamment secondé dans tous ses projets philantropiques par un riche propriétaire bernois, M. Tscharner, bailli de Wildenstein, dont il s'est plu à retracer le noble caractère dans son roman, sous le nom d'*Arner*. Encouragé, par cet administrateur éclairé et par les suffrages de ses concitoyens, à poursuivre la carrière littéraire à laquelle il ne s'était pas d'abord destiné, mais où il se distingua constamment depuis par l'énergie et la noblesse de ses sentimens, Pestalozzi composa un grand nombre d'ouvrages dans le même esprit. Il employa tous ses moyens à éclairer les gouvernemens et les peuples sur leurs devoirs réciproques; il publia, en 1781, un écrit *sur les lois somptuaires*, Bâle, 1 vol. in-8°; *sur la législatian et l'infanticide*, 1781 et 1783; une *feuille hebdomadaire pour les campagnes*, dont les livraisons réunies forment 2 vol. in-8°, Dessau, 1782; *Lecture de Lienhard et Gertrude, faite par Christophe et Élise, et leurs remarques pendant la lecture*, Dessau, 2 vol. in-8°, 1782; *Lettres sur l'éducation des enfans de parens indigens*, insérées dans *les Éphémérides de l'humanité*, par le chancelier de la république de Bâle, M. Iselin; *mes Réflexions sur la marche de la nature, dans le développement (l'éducation) de l'espèce humaine*, Zurich, 1797, 1 vol. in-8°; *Images pour mon Abécédaire, ou Élémens de logique pour mon usage*, Bâle, 1797, 1 vol. in-8°. C'est un recueil de fables plus ou moins ingénieuses, dont la moralité offre une maxime ou une satire politique. Après la révolution qui s'était opérée en Suisse par suite de l'invasion française, en 1798, lorsque les conseils helvétiques furent convoqués à Arau, il leur adressa des *Réflexions sur les besoins de la patrie, principalement sur l'éducation et le soulagement des pauvres*, et publia, la même année, un écrit *sur les droits féodaux*. Il fut, à cette époque, chargé de la rédaction d'un ouvrage périodique, que le ministre de l'instruction publique faisait imprimer, sous le titre de *Feuille helvétique à l'usage du peuple*, et qui était destinée à calmer l'effervescence ultra-révolutionnaire, à ramener les esprits vers des idées d'ordre, et à faire renaître la confiance et l'union parmi les citoyens. Le gouvernement helvétique venait d'établir une maison d'orphelins à Stantz, dans le canton d'Underwald, et en nomma Pestalozzi directeur, en 1799. Les fonds consacrés à cet établissement étaient peu considérables, et se trouvèrent bientôt insuffisans pour entretenir une foule d'enfans, dont les parens avaient péri ou s'étaient dispersés pendant la guerre sanglante dont ce pays venait d'être le théâtre. L'ardente philantropie de Pestalozzi parvint à pourvoir aux plus pressans besoins, et il se fit à la fois instituteur, économe et pourvoyeur de cet établissement. Parmi les infortunés qu'il y recueillit, il se trouvait un assez grand nombre d'enfans abandonnés depuis quelque temps dans ces montagnes, et qui, devenus à moitié sauvages, étaient livrés au brigandage et aux vices. Pour ces êtres dégradés, le plus léger

travail et les règles les moins austères parurent d'abord une sujétion odieuse. Les écrits de Pestalozzi développent par quels prodiges de douceur et de patience il parvint enfin à gagner le cœur de cette jeunesse turbulente : elle apprit à voir en lui, non un maître sévère, mais l'ami le plus dévoué, et bientôt l'exemple de ses vertus opéra un changement si complet, que le désir d'épargner des chagrins à leur ami, fit régner parmi ses élèves l'ordre et la régularité. Leurs mœurs adoucies, il s'occupa avec non moins de succès de leur instruction. C'est au milieu d'eux qu'il fixa ses idées et perfectionna sa méthode nouvelle pour l'éducation de la jeunesse. Après la dissolution de l'établissement de Stantz, le gouvernement cantonal de Berne donna à Pestalozzi les moyens de généraliser sa méthode, et le ministre de l'instruction publique lui fit concéder le château de Berthond (Burgdorf), à quatre lieues de Berne, où il établit un grand pensionnat. On s'empressa de toutes parts à lui envoyer des élèves, et le nombre en devint bientôt si considérable, qu'il fut obligé de chercher un local plus vaste. Il transporta alors son établissement au château d'Yverdun, dont la jouissance lui fut abandonnée par le gouvernement du canton de Vaud. Sa belle institution y fleurit encore, et il s'est vu dans la nécessité de séparer ses élèves, trop nombreux, et d'en placer une partie dans la succursale qu'il a fondée à Buchsée, dans le canton de Berne. Il eut un moment l'idée de se réunir à son ami M. Fellenberg (*voy.* ce nom), mais on lui fit craindre que son institution d'Yverdun ne devînt alors à son tour une simple succursale d'Hofwyl, et la fusion des deux établissemens n'eut point lieu. Plusieurs écrivains, MM. Amaury-Duval, Chavannes, Jullien, Raymond, etc., ont rendu compte de la méthode de Pestalozzi. La diète helvétique, de son côté, a nommé une commission pour examiner ses établissemens. L'abbé Girard de Fribourg, un des membres de cette commission, a rédigé le rapport publié en 1805. Il en résulte : « que le système de »Pestalozzi consiste bien moins à »rendre un élève éminemment »propre à l'exercice de telle ou »telle profession, qu'à le disposer, »par une marche lente, ration»nelle et sûre, exempte de toute »routine comme de tout charla»tanisme, et basée sur la marche »que suit la nature elle-même, »à pouvoir développer dans une »partie quelconque les facultés »qu'il a reçues en naissant, et »dont l'instituteur s'attache à tirer »le plus grand parti possible, en »lui formant un jugement sain, »et en lui donnant cette justesse »d'esprit si précieuse quand elle »est jointe à la droiture du cœur. » En 1803, le canton de Zurich avait nommé Pestalozzi membre de la *consulte helvétique* que Napoléon appela à Paris, pour s'y concerter avec elle sur les modifications que les anciennes institutions de la Suisse pouvaient subir, et que demandaient en grande majorité les citoyens de cette république. Mais le chef de l'institution d'Yverdun ne put

rester long-temps éloigné de ses élèves ; le séjour de la France n'avait nul attrait pour lui, et après avoir exprimé brièvement ses avis sur les principaux objets en discussion, il quitta l'assemblée avant la clôture de ses sessions, pour aller rendre ses soins à ses enfans. Il a publié depuis un grand nombre d'écrits sur sa méthode, soit seul, soit en société avec ses collaborateurs. Son dernier ouvrage, intitulé *Conseils adressés à mes contemporains*, se fait remarquer, comme les précédens, par une foule d'idées non-seulement ingénieuses et neuves, mais éminemment utiles et d'une application aisée; peut-être y désirerait-on un style mieux soutenu, des transitions moins brusques, une liaison plus claire et plus intime entre les diverses parties, qui en coordonnât parfaitement le tout. Parvenu à un âge très-avancé, Pestalozzi, qui a tant fait pour les autres, ne s'est jamais occupé de ses intérêts ; il a vécu avec ses élèves, et n'a point de fortune à lui. Les souverains du nord ont généreusement souscrit pour un grand nombre d'exemplaires de la collection complète de ses œuvres. Cet exemple sera sans doute suivi par plusieurs pères de famille, et par les jeunes gens devenus hommes sous sa direction. Il faut espérer que le produit de cette publication suffira pour assurer un repos honorable à la vieillesse du sage d'Yverdun. L'empereur de Russie l'a décoré de l'ordre de Saint-Wladimir. Pestalozzi a vécu assez long-temps pour jouir au moins de l'avantage de voir naturaliser son système d'éducation dans plusieurs pays de l'Europe.

PESTEL (Frédéric-Guillaume), célèbre professeur de droit public, né à Rinteln, petite ville de la Westphalie, en 1724, se fit connaître dès sa jeunesse par plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels on cite paticulièrement ses observations savantes sur Tacite. En 1765, il fut appelé à l'université de Leyde pour y occuper la chaire du droit public, en remplacement du professeur Weiss, et il entra en fonctions, le 16 mai de cette année, par un discours qui obtint le plus grand succès, *De damnis ex neglectu juris publici in civitates redundantibus*. Sa réputation s'étendit bientôt au loin, et l'on vit affluer de toutes les parties de l'Europe une foule d'étudians qui se rendaient à Leyde, principalement pour suivre les cours du professeur Pestel. Il publia, en 1773, la première édition d'un ouvrage, accueilli non-seulement par ses nombreux disciples, à l'usage desquels il était principalement utile, mais par les savans de tous les pays : il est intitulé *Fundamenta jurisprudentiæ naturalis delineata in usum auditorum*, un vol. grand in-8°, traduit en français (1795), en allemand, et en hollandais. Ce livre, monument durable de l'esprit philosophique, du talent d'analyse, et de la vaste érudition de son auteur, a eu plusieurs éditions, dont la 4° a paru en 1788 avec des augmentations considérables. Pestel publia, en 1782, ses *commentarii de republicâ Batavâ*, en un vol. in-8°, augmentés et portés, en 1798, dans une nouvelle édi-

tion à 3 vol. in-8°. C'est un des meilleurs ouvrages qui aient paru sur l'histoire, la statistique, et le droit public, de la république des Provinces-Unies. La révolution de 1795 priva momentanément Pestel de sa chaire. Ses opinions politiques ne parurent point, à cette époque, en harmonie avec celles des gouvernans du jour, et l'université de Leyde perdit en même temps un de ses plus habiles professeurs et une foule d'élèves. Il se retira alors en Allemagne, sa patrie, et eut pour successeur M. Jean Walckenaër, fils du célèbre helléniste de ce nom. En 1803, cette injustice fut réparée. Rappelé à Leyde et rétabli dans ses dignités, Pestel se livra avec le même succès à l'enseignement public, mais l'université ne jouit pas long-temps des talens de ce savant recommandable, qui mourut en 1805. Son éloge fut prononcé, la même année, par le professeur Tewater dans l'assemblée de la société de littérature de Leyde. Outre les ouvrages déjà cités, Pestel a publié: 1° *Oratio de Litterarum Studiis florentibus pro eo quo a populorum rectoribus cohonorautur, pretio*, Leyde, 1775, in-4°; 2° *Oratio de differentiis præcipuis in veteri et recentiori gentium Europæarum politicâ*, Leyde, 1778, in-4°; 3° *Oratio de fructibus qui ex jurisprudentiâ perfectiori ad populos Europæos seculo XVIII pervenerunt*, Leyde, 1789, in-4°.

PETAGNA (Vincent), médecin et botaniste italien, naquit en 1734, à Naples. Il fut élevé chez les jésuites, et étudia ensuite la médecine, profession pour laquelle il s'était décidé. En 1770, s'étant attaché au prince de Kaunitz, ministre d'Autriche à la cour de Naples, il le suivit en Italie et en Allemagne, étudiant partout la nature, et se mettant en relation avec les savans nationaux et étrangers. De retour dans sa patrie, il s'occupa de mettre en ordre ses collections d'histoire naturelle, surtout celle des insectes, qu'il avait beaucoup augmentée dans ses voyages. Dans une excursion qu'il fit en Sicile, il examina les productions d'une île peu explorée dans les temps modernes, et dont il fit connaître plusieurs richesses. Ses travaux lui méritèrent la place de professeur de botanique à l'université de Naples, et de membre de plusieurs corps savans, entre autres, de la société royale de Londres, de celle de Florence, etc. Il mourut à Naples, le 6 octobre 1810. Ses ouvrages sont : 1° *Institutiones botanicæ*, Naples, 1785, 5 vol. in-8°, fig. : le premier volume sert d'introduction à l'ouvrage, et l'auteur y expose les différens systèmes des plus illustres botanistes modernes; les quatre autres contiennent la description des plantes; 2° *Specimen insectorum Calabriæ ulterioris*, ibid., 1785, in-4°, fig., réimprimé à Utrecht; 3° *Institutiones entomologicæ*, ibid., 1790, 2 vol. in-8°, fig. : l'auteur s'est borné à la description des insectes de l'Europe, en s'étendant un peu davantage sur ceux du royaume de Naples; il a beaucoup profité de la philosophie entomologique de Fabricius. 4° *Delle Facoltà delle piante*, ibid., 1797, 3 vol. in-8° : c'est un traité dans lequel sont détaillées les qualités médicales des

plantes, et leur usage dans la médecine et l'économie domestique.

PÉTHION (Alexandre), président de la république d'Haïti, né au Port-au-Prince (Saint-Domingue), le 2 avril 1770. Son père était un colon européen, nommé Sabès, qui jouissait d'une fortune assez considérable dans l'île, et sa mère une mulâtresse libre. Leur fils, quoique homme de couleur, ne connut jamais les liens de l'esclavage: il reçut une éducation libérale, et fut dès son enfance l'objet des plus tendres soins de son père. Le nom de Péthion, qu'il devait illustrer un jour, était un de ces sobriquets d'enfance que les mères se plaisaient à donner à leurs fils. On a faussement avancé qu'il l'avait pris pour avoir quelque chose de commun avec le maire de Paris (*voy.* Pétion de Villeneuve), dont l'existence même était alors entièrement inconnue à Saint-Domingue. A peine âgé de 20 ans, Péthion fut un des premiers qui prirent les armes lorsque les troubles de la métropole se propagèrent d'une manière si effrayante dans sa plus riche colonie. Il se distingua bientôt non-seulement par des talens et par la plus brillante valeur, mais par des qualités encore plus rares à une époque de dévastation et de carnage, par sa bienfaisance et son humanité. Toujours sensible à l'infortune de ses semblables, de quelque couleur et de quelque parti qu'ils fussent, il leur tendait une main secourable, et adoucit, autant qu'il dépendait de lui, les horreurs de la guerre civile. Plusieurs colons blancs lui durent la vie. Péthion remplissait les fonctions d'adjudant-général quand les Anglais évacuèrent la colonie de St.-Domingue en 1798. Le nègre Toussaint-Louverture (*voy.* Louverture), sous le titre de général en chef, s'était emparé du pouvoir absolu, et avait résolu de secouer le joug de la France. Les hommes de couleur, nés des Français, lui étaient tous suspects, et après avoir exterminé les blancs, il s'essayait à étendre la proscription sur les mulâtres. Le général Rigaud, homme de couleur lui-même, secondé par Péthion, s'opposa avec courage à Toussaint-Louverture, et rallia sous ses drapeaux tous les hommes de sa caste, ainsi qu'un petit nombre de noirs. La guerre civile se ralluma avec une nouvelle fureur. Péthion se jeta dans la place de Jacmel, point important à conserver, et que Toussaint-Louverture assiégeait en personne. Les habitans étaient découragés, et la place mal pourvue de vivres et de munitions de guerre. Il n'en opposa pas moins une longue et vigoureuse résistance aux forces supérieures des assiégeans. Quand enfin la famine le força d'évacuer Jacmel, il protégea la retraite des vieillards, des femmes et des enfans, et à la tête de 1,900 combattans, il s'ouvrit à la baïonnette un passage à travers l'armée de Toussaint, forte de 22,000 hommes. Ayant ensuite rejoint le général Rigaud, qui lutta encore long-temps contre son célèbre compétiteur noir, ils furent enfin forcés tous deux de céder à la fortune de Toussaint, et s'embarquèrent pour la France avec

quelques compagnons fidèles. Péthion n'y prit aucune part aux affaires publiques, mais se livra avec ardeur à l'étude, et acquit des connaissances étendues, dont il fit souvent preuve depuis. Lors de l'expédition du général Leclerc, Péthion fut employé, dans le grade de colonel, avec son général et son ami Rigaud. Tous deux rendirent d'éminens services. L'influence qu'ils avaient conservée à Saint-Domingue, leurs conseils et leurs exemples, entraînèrent plusieurs autres habitans de l'île, qui jouissaient de la confiance publique, et bientôt tout fut soumis à l'autorité de la France. Toussaint-Louverture parut même s'y être rallié de bonne foi; mais l'impéritie, l'orgueil et la cruauté des nouveaux chefs perdirent tout. On avait solennellement promis aux noirs, comme aux hommes de couleur, la liberté, et la jouissance paisible des biens qu'ils avaient acquis au prix de tant de sang; mais on viola bientôt, d'une manière aussi injuste qu'impolitique, les plus saints engagemens. Toussaint s'était retiré dans une habitation qu'il possédait à l'intérieur de l'île, et y vivait paisible. Des soldats français vinrent l'enlever; on le jeta dans un bâtiment, qui fit aussitôt voile pour la France, où il expira de faim dans un cachot. Le général Rigaud fut de même déporté. Après la mort du commandant en chef de l'expédition française le général Leclerc, son successeur, qui se trouvait dans une position difficile, avec des troupes affaiblies, crut devoir suppléer à la force par la violence, et voulut régner par la terreur. Bientôt il ne mit plus de bornes à ses fougueux emportemens. Les colons européens même, revenus à Saint-Domingue avec l'expédition française, ne furent point épargnés. Plusieurs furent déportés et spoliés, d'autres furent fusillés. Pour les noirs on s'en débarrassait par des supplices de différens genres. Des officiers, des chefs, étaient cousus dans des sacs, et jetés à la mer; le malheureux général Laplume, resté constamment fidèle à la France, fut de ce nombre. On envoya enfin à la terre ferme chercher des équipages de chiens, pour chasser et dévorer les nègres, et l'on eut soin d'entretenir l'ardeur de ces animaux, en leur fournissant des rations journalières de chaire noire. Péthion, indigné de tant d'horreurs, et menacé dans sa propre existence, se retira dans les mornes ou montagnes inaccessibles de Saint-Domingue. Tous ses compatriotes qui purent échapper à la surveillance française vinrent le joindre. Le général noir Dessalines prit le commandement en chef des mécontens, et l'on déclara la guerre aux persécuteurs de l'Europe. Ce qu'il eût été facile de prévoir, arriva. Les guerriers français, déjà réduits en nombre, et avec eux les restes des braves de la légion polonaise, qui avait si vaillamment combattu à l'armée d'Italie, étaient moissonnés chaque jour par le fer de l'ennemi ou par les maladies épidémiques d'un climat dévorant. Les Anglais, de nouveau en guerre avec la France, se hâtèrent de fournir des armes et des muni-

tions de guerre à tous ceux qui combattaient leurs ennemis. Enfin les faibles débris des forces naguère si imposantes, que la mère-patrie avait envoyées à grands frais dans sa plus belle colonie furent obligés de l'évacuer, et de chercher un refuge sur leurs vaisseaux, qui devinrent bientôt la proie des croisières britanniques, et les soldats échappés de l'expédition de Saint-Domingue allèrent achever de mourir sur les pontons anglais. Le plus féroce des nègres, Dessalines, s'empara alors de l'autorité suprême, et se fit proclamer, sous le nom de Jacques Ier, empereur d'Haïti. Mais ses fureurs le rendirent odieux aux hommes qui naguère étaient ses égaux, et qu'il voulut soumettre à un joug encore plus pesant que celui des blancs. Le nouvel empereur laissa percer la résolution qu'il avait prise de se défaire de tous les hommes de couleur, dont l'instruction et la valeur pouvaient opposer des digues à son despotisme, et de ne conserver dans l'île que les noirs qu'il croyait plus faciles à opprimer. On le prévint, et dans la journée du 17 octobre, pendant qu'il passait une revue au Port-au-Prince, il fut immolé au milieu de ses gardes. Le nègre Christophe, chef des conjurés, qui avait fait preuve dans plusieurs occasions de courage et de talens militaires, mais qui était aussi avide du pouvoir absolu, et presque aussi cruel que Dessalines, fut proclamé président et généralissime de la république d'Haïti. Il nomma d'abord Péthion son lieutenant, et gouverneur de la partie du sud. Les états-généraux de la nouvelle république furent convoqués au Cap, et prirent le titre d'assemblée nationale. Les divisions y éclatèrent bientôt entre les chefs. Péthion, ardent et sincère ami de la liberté, voulait le gouvernement représentatif, tel qu'il sut depuis l'établir. Christophe voulait être le maître de l'état, et ne pouvait supporter ni un égal, ni une autorité quelconque, balançant la sienne. Aussi, à l'aide des troupes noires, qui lui étaient alors presque entièrement dévouées, se fit il proclamer et couronner roi d'Haïti au Cap-Français, capitale de ses états, où il régna despotiquement sous le nom de Henri Ier. Dans une proclamation qu'il publia contre Péthion, il déclara celui-ci rebelle, ajoutant que *l'autorité souveraine appartenait de droit comme de fait au plus fort*, selon le code Henri. Mais les parties de l'ouest et du sud, se formèrent en une république dont le sénat et les représentans du peuple nommèrent à l'unanimité Péthion le président. Il s'établit dès-lors au Port-au-Prince, et sut bientôt faire chérir et respecter son autorité constitutionnelle. Les hostilités ne tardèrent pas à commencer par terre et par mer entre ces deux chefs. Le roi Henri avait sous ses ordres des troupes plus nombreuses, et en général mieux armées et mieux équipées. Le président Péthion était plus aimé, et trouva dans le dévouement et la persévérance des citoyens qui vivaient heureux sous son administration, des ressources qui man-

quèrent à son ennemi. Celui-ci, furieux de voir soustraire à sa domination de riches et belles contrées, vint à plusieurs reprises attaquer le Port-au-Prince. Le 1er de janvier 1808, Péthion remporta une victoire mémorable sur le roi noir, qui avait cependant une armée deux fois plus forte en combattans. Le vaincu fut forcé de se retirer en toute hâte au Cap, où il recruta de nouveau et disciplina de son mieux une armée composée en grande partie de ses anciens compagnons; mais l'esclave qu'ils avaient couronné était devenu un maître impitoyable, et il ne régnait plus sur eux que par la terreur. Il marcha de nouveau en 1811, sur le Port-au-Prince, avec des forces considérables. Péthion se tint sur la défensive. Son lieutenant, son ami et son successeur, Boyer, à la tête d'une poignée d'hommes de couleur, repoussa plusieurs attaques des assaillans, et se couvrit de gloire. Las du joug de fer de Henri Ier, 3.000 hommes, formant un corps d'élite de sa garde, passèrent avec leur colonel, le mulâtre Marc, du côté de Péthion. Cette défection fut suivie de plusieurs autres, et détermina encore Henri à se sauver au Cap, où, dans sa rage, il fit égorger sans distinction d'âge ni de sexe, tous les gens de couleur qui existaient dans ses domaines. Mais il parut au moins avoir acquis par cette dernière expédition la certitude que tous ses efforts contre Péthion ne seraient jamais couronnés par le succès, et sans conclure de paix positive, il renonça à de nouvelles attaques. Le président de la république d'Haïti profita de ce repos pour achever l'ouvrage qu'il avait commencé. Son armée, augmentée par tous les soldats qui avaient abandonné son adversaire, fut mise sur un pied respectable; ses places frontières furent fortifiées, ses ports furent ouverts à toutes les nations européennes; les Français même, que le commerce y attirait, trouvaient protection et sécurité sous son administration. Non-seulement il encourageait le commerce, mais il mit le zèle le plus louable à étendre dans ses états la civilisation et les lumières; il forma des établissemens pour l'instruction des noirs et des mulâtres, encouragea le travail, mit de l'ordre dans les finances, paya des sommes considérables qui étaient dues aux Américains pour fournitures faites à son armée, et bientôt la sécurité générale du pays, la tranquillité, la paix et le bonheur dont jouissaient les citoyens sous un gouvernement à la fois ferme et équitable, firent proclamer Péthion le père de la patrie. Il sut aussi faire respecter la république au dehors. Quelques différens s'élevèrent entre lui et les États-Unis de l'Amérique septentrionale. Un matelot de leur pays ayant tué un homme d'Haïti, fut jugé, condamné et exécuté sur-le-champ. Les agens américains se plaignirent, Péthion leur répondit qu'il ferait constamment exécuter les lois contre amis et ennemis, sans ménagement pour qui que ce pût être. Sa fermeté en imposa, et l'interruption momentanée des relations commer-

ciales cessa bientôt. En 1815, il fut réélu président, pour 4 ans, au terme de la constitution. Des négociations furent entamées avec lui l'année suivante par le gouvernement français; mais il refusa d'écouter les propositions de tout agent étranger, qui ne serait point autorisé à reconnaître solennellement l'indépendance de Haïti, condition première, et *sine quâ non* de tout traité. La politique de Péthion le portait à accorder des secours aux indépendans de l'Amérique méridionale. Ils trouvèrent asile et protection dans leurs revers, et deux bataillons de noirs, qu'il leur fut permis de lever à Haïti, leur rendirent d'éminens services. Il procura ainsi aux commerçans de sa république de nombreux avantages, et entretint en même temps des relations amicales avec les colonies des nations européennes dans les îles et sur le continent américain. Tout paraissait assurer à Péthion une existence calme et glorieuse, et il semblait n'avoir plus qu'à jouir de ses longs et utiles travaux; mais sa santé déclinait depuis quelque temps, et il souffrait à certaines époques des douleurs aiguës. On assure que satisfait du rôle qu'il avait rempli, que rassasié d'honneurs et de l'existence même, il résolut de disposer librement et seul de sa vie. Après en avoir fixé le terme, il refusa obstinément, malgré les vives instances de tous ceux qui l'entouraient, et particulièrement de son ami le général Boyer, de prendre aucune nourriture, et expira d'inanition au septième jour, le 29 mars 1818. Sa mort répandit une consternation générale; toute la population de la république prit spontanément le deuil, les funérailles du président furent célébrées avec pompe au milieu des plus solennelles cérémonies religieuses, et un monument a été élevé en sa mémoire par les citoyens reconnaissans. Péthion avait rempli sa dernière obligation envers sa patrie, en désignant à son lit de mort, et ainsi que la constitution le lui permettait, le général Boyer pour son successeur. Celui-ci marche sur les traces de son illustre prédécesseur, et paraît destiné à achever son ouvrage. Déjà il a vu crouler la monarchie éphémère de Henri Ier, dont les esclaves ont voulu redevenir citoyens. La partie ci-devant espagnole de Saint-Domingue a aussi adopté les lois de la république d'Haïti. Boyer, comme Péthion, appartient à cette race d'hommes, qu'un chevalier français de Saint-M.... dit « ne » pouvoir être rangés dans la classe des peuples, puisqu'ils n'ont point paru au berceau des hommes, puisqu'ils ne sont que les fruits bizarres de la découverte aventureuse du Nouveau-Monde, et les produits d'alliances presque toujours illégitimes. » Peut-être cependant que si l'on eût usé de plus de loyauté, de plus d'humanité envers des frères, à qui la nature ne paraît avoir refusé que la couleur blanche, peut-être alors la France eût-elle conservé sa plus belle colonie et sa plus riche possession dans les Deux-Indes. Maintenant ces hommes, qui n'ont point joui de l'avantage

d'avoir de représentant lors de la création du monde, ont cherché à réparer ce malheur, en se créant une représentation nationale, et il sera plus facile de les accuser d'illégitimité que de combattre leurs forces, et de leur ravir leur indépendance et leur liberté.

PÉTHION (*voy.* Pétion de Villeneuve).

PETIET (Claude), ancien ministre de la guerre, intendant-général des armées françaises, sénateur et grand-officier de la légion-d'honneur, naquit d'une famille honorable à Châtillon-sur-Seine, le 10 février 1749. Son père était lieutenant-général du bailliage de cette ville. Après avoir fait de bonnes études, il entra très-jeune dans la gendarmerie de la maison du roi, et fut ensuite pourvu d'une charge de commissaire des guerres. Les talens administratifs qu'il déploya de bonne heure, et l'estime générale qu'il sut se concilier, le firent nommer, à l'âge de 25 ans, secrétaire en chef et subdélégué-général de l'intendance de Bretagne. Dans ce poste important, où il géra pendant 20 ans les affaires d'une des plus grandes provinces du royaume, souvent agitée de troubles, et où il était bien difficile de satisfaire à la fois aux désirs souvent opposés du gouvernement, des états de la province, et du peuple, Petiet acquit la réputation d'un homme de bien, fidèle à tous ses devoirs, sincère ami des citoyens, et ne négligeant d'autre soin que celui de sa propre fortune. Aussi, à l'époque de la révolutinn en 1789, quand les anciennes institutions des pays d'état s'écroulèrent, avec beaucoup d'autres, et quand ses fonctions en Bretagne eurent cessé, y reçut-il d'un peuple fier et jaloux de ses droits, des témoignages éclatans d'estime et de reconnaissance. Il fut d'abord, et à l'unanimité des suffrages des électeurs, nommé procureur-général-syndic du département d'Ille-et-Vilaine, et le même département l'élut plus tard son représentant au conseil des anciens. Il n'occupa que peu de temps le premier emplol. Le gouvernement réclama l'emploi de ses talens; la guerre venait de s'allumer, et Petiet, nommé en premier lieu commissaire-ordonnateur, fut bientôt placé à la tête de l'administration de l'une des grandes armées qui se formaient alors, et servit successivement en qualité de commissaire-général, à celles du centre, de Sambre-et-Meuse et de l'Ouest. Pendant qu'il se trouvait à la première, sous les ordres du général La Fayette, le roi lui envoya la croix de Saint-Louis. Dans ces différens postes, le zèle, l'activité et le désintéressement de Petiet le firent respecter de tous les partis, et personne n'eut à se plaindre de lui, si ce n'est les ennemis du dehors, aux revers desquels il contribua puissamment par une administration vignureuse, qui avait bien aussi quelque droit de réclamer sa part aux honneurs du triomphe. Appelé, par ses fonctinns, en Bretagne pendant que la guerre civile y exerçait tnutes ses fureurs, il fut pendant quelque temps destitué par les députés de la convention, dont il était bien loin d'approuver ou de seconder les me-



sures violentes ; mais le besoin extrême qu'on avait de ses talens, força bientôt le gouvernement à le rétablir dans ses emplois. Le fait suivant peut prouver à lui seul à quel point Petiet avait su mériter l'estime générale dans les malheureuses contrées de l'Ouest. Il se trouvait à Nantes lorsque les habitans de cette ville repoussèrent l'armée des Vendéens. Quelques jours après, les affaires de son administration l'obligèrent à la quitter. Il part sans escorte, et tombe au milieu d'un détachement de ces hommes, qui poussèrent si souvent leurs représailles contre les républicains jusqu'à la dernière barbarie. Entouré, saisi, mis en joue, il allait être immolé, quand son nom, répété par les Vendéens, fit soudain tomber de leurs mains les armes qu'ils dirigeaient contre lui ; il ne trouva plus que des amis parmi des hommes d'opinions si opposées, et sa vie fut sauvée, parce qu'il avait consacré sa vie entière à la justice et à la bienfaisance. En 1795, il venait à peine de prendre place au conseil des anciens, où le département d'Ille-et-Vilaine l'avait député, qu'il fut appelé au ministère de la guerre. Petiet se chargea de cet immense fardeau dans les circonstances les plus difficiles où peut-être ministre se soit jamais trouvé. Le trésor de l'état était épuisé, la chute du papier-monnaie jetait de la méfiance et de l'incertitude dans toutes les transactions; des dilapidations énormes s'étaient introduites dans les diverses branches de l'administration pendant le gouvernement directorial, et les besoins des soldats croissaient à chaque moment ; la victoire seule leur restait fidèle. Mais ces braves guerriers, long-temps négligés, retrouvèrent un ami aussi zélé qu'actif dans le nouveau ministre, qui consacrait ses jours et ses nuits au travail, et qui parvint enfin à pourvoir aux besoins pressans des nombreuses armées de la France. La disette cessa, une comptabilité sévère fut établie, les plus graves abus furent extirpés, et insensiblement tous les rouages de cette grande machine se trouvèrent remontés et mis en harmonie. Les victoires de Moreau sur le Rhin et de Bonaparte en Italie furent remportées sous son ministère. Après une année d'exercice, Petiet eut encore, le premier depuis la révolution, la gloire de soumettre un compte clair et précis de ses opérations au jugement de ses concitoyens et à l'examen du corps-législatif. Ce compte, généralement admiré, a servi de modèle à tous les ministres qui lui ont succédé. Après avoir rempli pendant près de deux ans avec cette rigoureuse probité, base de son caractère, un poste laborieux et pénible, Petiet eut besoin de quelque repos, et se retira au sein de sa famille, destinant à l'éducation de ses enfans, des jours que ne réclamait plus la patrie ; mais bientôt un nouveau témoignage de la confiance publique vint l'arracher à sa retraite. Les suffrages unanimes des électeurs du département de la Seine, auquel il était cependant étranger, le portèrent, en mars 1799, à la représentation nationale, et il fut député par eux au conseil des cinq-cents. Le pre-

mier consul l'appela, l'année suivante, au conseil-d'état, et le général Alexandre Berthier (depuis maréchal de l'empire et prince de Neuchâtel) réclama le secours de ses lumières au ministère de la guerre, où Petiet s'honora encore à la seconde place, après avoir si dignement rempli la première. Quand les armées françaises eurent de nouveau franchi les Alpes et soumis une seconde fois l'Italie, il fut nommé au gouvernement de la Lombardie, avec le titre de ministre extraordinaire. Pendant deux années de séjour à Milan, une administration sage et équitable parvint à réconcilier les Italiens avec la domination française, et à les attacher par les liens de la confiance et de l'espoir d'un avenir heureux. Quand Napoléon eut conçu le projet d'une descente en Angleterre, et qu'il eut rassemblé des forces formidables dans les trois camps de Boulogne, de Montreuil et de Bruges, il reconnut le besoin d'un chef habile pour diriger l'administration de ces armées, et fit choix de Petiet, qu'il en nomma l'intendant-général. La santé de celui-ci s'altéra visiblement à la suite de ces travaux et des fatigues qu'il eut à supporter : une maladie grave le mit bientôt aux portes du tombeau. Mais la campagne d'Austerlitz venait de s'ouvrir; à peine en convalescence, il part pour l'armée, consultant plus son dévouement que son état. Il entre avec le vainqueur à Vienne, commande un dernier service à ses forces exténuées, revient mourant à Paris, et, sans quitter les fonctions qui lui sont confiées, signe des ordres relatifs à son administration, jusqu'au jour même où il succomba. Petiet venait d'être nommé membre du sénat, et grand-officier de la légion-d'honneur. Il mourut le 25 mai 1806, laissant après lui une mémoire vénérée de tous ceux qui l'ont connu, et pour fortune à ses enfans, l'héritage honorable des exemples qu'il leur avait fournis. Ses funérailles furent célébrées avec la pompe ordonnée par Napoléon, et ses restes reposent dans un des caveaux de l'église Sainte-Geneviève, alors destinés à recueillir les cendres des grands-dignitaires de l'état. Petiet a laissé quatre enfans, une fille mariée au général Alphonse Colbert, qui a servi avec la plus haute distinction en Égypte, à Saint-Domingue, en Italie, en Espagne et en Belgique, et trois fils : l'aîné, membre de la légion-d'honneur, après avoir servi dans l'artillerie, a occupé des places importantes dans l'administration publique; il a été intendant de la liste civile en Toscane, préfet du département des Hautes-Alpes, et il est aujourd'hui attaché à la direction générale des vivres sous le comte Dejean, pair de France. — Augustin Petiet, second fils du sénateur, a suivi la carrière militaire depuis 1800. Nommé, à l'âge de 21 ans, chevalier de la légion-d'honneur sur le champ de bataille d'Austerlitz, et officier du même ordre à la bataille de Dresde, il compte 16 campagnes, et a été blessé dans 4 combats. Après la bataille de Mont-Saint-Jean, il fut promu au grade de général de brigade, qui ne lui a pas été con-

firmé depuis. Il est chevalier de Saint-Louis depuis 1814. — Sylvain Petiet, dernier fils du sénateur, après avoir reçu plusieurs coups de lance dans la campagne de Russie, a été nommé chevalier de la légion-d'honneur à la bataille de la Moscowa, et capitaine au 8e régiment de hussards. Il est aujourd'hui employé, dans le même grade, au régiment des chasseurs à cheval de la Somme.

PÉTION DE VILLENEUVE (Jérôme), membre de l'assemblée constituante, et ancien maire de Paris, exerçait à Chartres la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé, par le tiers-état du bailliage de cette ville, député aux états-généraux. Il adopta dès l'aurore de la révolution les principes qu'elle consacrait, et qui bientôt ébranlèrent jusque dans ses fondemens l'édifice de la monarchie. Sa sévérité républicaine lui fit un grand nombre d'ennemis parmi les défenseurs des anciennes institutions; sa haine pour la tyrannie de quelques chefs qui se substituèrent au pouvoir absolu, qu'eux-mêmes avaient concouru à détruire, prépara et hâta sa perte. Il fut un des premiers qui, après la séance royale du 25 juin 1789, s'élevèrent contre l'acte d'autorité que l'on avait conseillé au roi, et qui encouragèrent l'assemblée à persister dans ses résolutions. Les protestations de la minorité trouvèrent en lui un censeur sévère, et il demanda, le 31 juillet, la mise en jugement des ennemis du nouvel ordre de choses. Dans la séance du 18 août, Mirabeau ayant proposé de renvoyer l'adoption de la déclaration des droits de l'homme, après la sanction de la constitution par le roi, il accusa son illustre collègue d'entraîner l'assemblée dans des opinions contradictoires. On le vit, le 1er septembre, se déclarer en faveur du *veto* suspensif à accorder au roi; le 5, appuyer la permanence et l'unité du corps-législatif; le 30, s'opposer à ce que le roi eût le pouvoir d'interpréter les lois; le 5 octobre, dénoncer les évènemens de la soirée et de la nuit du 1er au 2, et dans le même mois, demander que le roi prît le titre de *roi des Français par le consentement de la nation*, en supprimant la formule *par la grâce de Dieu*, « car, dit-il, c'est calomnier Dieu : Charles IX était aussi roi par la grâce de Dieu. » Cette proposition inattendue produisit un effet marqué sur l'assemblée. Dans une autre séance, le 31, il combattit avec beaucoup de force l'opinion de l'archevêque d'Aix, en faveur des biens du clergé. Il observa « que les richesses ne faisaient que corrompre un ordre dont le renoncement aux biens et aux vanités de la terre était le premier devoir et la première vertu. » Il vota, le 12 février 1790, la suppression des ordres religieux, et le 25 l'égalité de partage dans les successions des nobles. Jusqu'au 4 décembre, qu'il fut élu président, il s'opposa à ce que le roi eût le droit de paix et de guerre, provoqua la réunion à la France du comtat d'Avignon, fut pour la création des assignats, et les projets de Mirabeau sur les finances. On remarqua dans la séance du 17 janvier 1791, son discours sur l'organisation du jury, et sa réponse,

dans la séance dû 21 février, à un membre fougueux du côté droit, qui demandait des mesures pour rétablir la tranquillité publique. « La tranquillité publique n'est troublée, dit-il avec force, que par la révolte constante de la minorité.» Approbateur des lois pénales contre l'émigration, il déclara « que la famille royale devait y être soumise en temps de troubles. » Il attaqua, le 27, un article proposé par le comité de constitution, portant que « toute invitation faite au peuple de désobéir à la loi est un crime.» Dans la séance du 11 mars, protecteur éclairé des hommes de couleur, il parla avec éloquence en faveur de leur cause. Dans la séance du 22, il se prononça pour la régence élective; enfin le 21 mai, il soutint le plan de Buzot, relatif à la division du corps-législatif en deux sections égales, combattant avec avantage la défaveur que faisait naître cette ressemblance avec le parlement d'Angleterre. Pétion fut nommé, au mois de juin, président du tribunal criminel de Paris. Après le départ du roi et son arrestation à Varennes, il reçut la mission avec deux de ses collègues de se rendre auprès de ce prince, et de l'accompagner de Varennes à Paris. Par suite des événemens du Champ-de-Mars, du 7 juillet 1791, les membres de l'assemblée constituante qui faisaient partie de la société des jacobins s'en retirèrent; Pétion y resta, lui 6me. «La discussion, disent les auteurs d'une biographie étrangère, s'étant établie sur la fuite de Louis XVI, Pétion attaqua le système d'inviolabilité du roi, et demanda qu'il fût jugé par une convention nationale convoquée à cet effet. Le 28 août, il prit hautement la défense des soldats qui s'insurgeaient contre leurs chefs; accusa ceux-ci des troubles qui survenaient dans leurs corps, et fut interrompu par M. Alexandre de Lameth, qui, sans se dissimuler combien était dangereux l'incivisme des officiers, voyait avec douleur et effroi quelles funestes conséquences pouvaient résulter pour l'indépendance nationale, d'un tel état d'insubordination, qui menaçait de laisser la France sans armée, et de la livrer sans défense aux signataires de la coalition de Pilnitz. L'aveuglement de Pétion et de ses amis était même porté si loin à cette époque, que le mot de trahison pouvait ne pas sembler trop fort à de sincères amis de la liberté, qui n'auraient pas connu le fond de son cœur et les motifs de sa conduite.» A la fin de la session, l'assemblée constituante ayant terminé sa session, ces mêmes auteurs ajoutent: « Lié avec Mme de G..... qui professait alors des opinions républicaines dont cette dame s'est défendue depuis avec une intrépidité que ceux qui la connurent alors peuvent prendre pour de l'impudence, Pétion l'accompagna en Angleterre, à la fin de septembre 1791.» Le motif ou le prétexte de son voyage était une mission pour Londres, que l'on a prétendu, sans preuve, être dans l'intérêt du duc d'Orléans. A son retour à Paris, il succéda à l'illustre Bailly (*voy.* ce nom) dans la première magistrature municipale de cette ville, et fut solennellement installé dans ses fonctions le 17 novem-

bre. Il dirigea, dit-on, d'après le vœu du parti connu sous la dénomination de *Girondins*, le mouvement populaire du 20 juin, dont le but était de forcer Louis XVI, en l'intimidant, de rappeler au conseil les ministres Roland, Servan et Clavière. L'administration départementale de Paris, de l'assentiment du roi, suspendit de leurs fonctions Pétion et Manuel (ce dernier était procureur de la commune), pour leur conduite dans cette grave circonstance. Le roi reprocha même à Pétion, publiquement et dans des termes extrêmement sévères, d'avoir mal fait son devoir. Pétion, pour se justifier et peut-être pour se venger du parti de la cour, rendit public, par la voie de l'impression, l'entretien qu'il avait eu avec le monarque. Le peuple partageant le mécontentement de son premier magistrat, le redemanda à grands cris; un nombre considérable d'individus parcoururent les rues portant cette devise tracée en gros caractères sur leurs chapeaux, et même sur leurs vêtemens : *Pétion ou la mort.* Alors Pétion parut à la barre de l'assemblée législative (12 juillet 1792), « non pour se justifier, disait-il, mais pour provoquer une justice sévère. » Son discours en effet fut tout en récriminations et en sarcasmes contre la cour et les membres du département. Mais Pétion, qui fut étranger aux événemens du 10 août, cessa dès cette époque d'être l'idole du peuple; un parti plus puissant, celui de Robespierre, dont il avait été long-temps l'ami, de Danton, Marat, etc., lui enleva sa popularité, qu'il ne regretta plus du moment où il vit le but sinistre où l'on tendait. Il fut impuissant pour arrêter les massacres de septembre. Deux fois il s'était rendu à la prison de la Force, sans que sa présence produisît d'autres résultats que de les suspendre momentanément. Le 6 septembre il parut à l'assemblée législative, et termina son récit en invitant les représentans « à jeter un voile épais sur les épouvantables événemens qui venaient de se passer, assurant qu'il n'en avait été instruit que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier. Hérault-de-Séchelles, président, lui répondit que l'assemblée était satisfaite d'opposer à des événemens malheureux un homme de bien tel que lui, et qu'elle se reposait sur sa sagesse. » La convention nationale, convoquée au mois de septembre 1792, Pétion y fut nommé par le département d'Eure-et-Loir, fonctions qu'il préféra à celles de maire de Paris, devenues de plus en plus difficiles. Premier président d'une assemblée qui, quelques mois après, devait le proscrire, il se montra, dès l'ouverture des séances, l'un des plus ardens antagonistes du parti de la commune, et surtout de Robespierre, l'un de ses chefs. Dans un discours qu'il prononça à la tribune, il développait les rivalités du conseil-général de la commune de Paris avec l'assemblée, et les causes qui avaient amené les massacres commis à la suite du 10 août. Il y disait qu'il ne croyait pas que Robespierre aspirât à la dictature, et que Marat seul était capable de cette folie féroce. Il conjurait au reste les partis qui divisaient la république d'oublier leurs res-

sentimens et leurs préventions, et de se réunir pour l'intérêt public. Lors du procès du roi, il vota la mort avec l'amendement de Mailhe (voy. MAILHE), et fut de l'avis de l'appel au peuple et du sursis. Pétion devint, le 25 mars, membre du premier comité de salut-public, et de défense générale. Pendant toute la durée de la lutte entre la *Gironde* et la *Montagne*, Pétion ne cessa de combattre cette dernière, saisit la première occasion favorable pour la perdre. « Le général Miaczinski, condamné à mort comme ayant voulu introduire l'ennemi dans la place de Lille, eut la faiblesse, disent les biographes que nous avons précédemment cités, d'accuser quelques députés qui sans doute n'étaient pas également irréprochables; mais il nomma parmi eux Gensonné et Pétion, et cette déclaration, faite à l'instant du supplice et dans l'espoir de prolonger sa vie, devint, sans être utile à Miaczinski, l'un des prétextes qu'employèrent quelques jours après les dominateurs de la convention, pour faire comprendre ces deux représentans dans les listes de proscription dressées par la faction de la montagne, et présentées par elle à la convention.» Pétion fut sur-le-champ décrété d'arrestation (2 juin), et momentanément constitué prisonnier dans son domicile, sous la surveillance d'un gendarme. Il échappa avec Buzot et Salles à cette surveillance, qui allait être convertie en une détention dans une maison d'arrêt, et tous trois se rendirent déguisés à Caen, où l'on organisait une armée destinée à marcher sur Paris, afin de soustraire la convention nationale à la tyrannie de la *Montagne*. Les succès des troupes des départemens fédérés ne répondirent point à leur attente. Ces troupes furent battues et dispersées à Pacy, département de l'Eure, et les députés proscrits obligés de se procurer un nouvel asile. Pétion, Buzot, Salles et Guadet, s'embarquèrent pour le département de la Gironde; mais bientôt ils durent chercher un refuge dans les cavernes. Quelque temps après les trois premiers furent trouvés dans un champ de Saint-Emilion, morts et à moitié dévorés par les animaux. Pétion a été jugé avec une extrême sévérité par les ennemis de la révolution. Il ne l'a pas toujours été avec justice par les défenseurs de la cause qu'il soutenait. Le temps ne paraît pas encore venu où l'on peut porter un jugement impartial sur ce personnage, que ses partisans ont honoré du beau nom d'*Aristide*, et qui peut-être est trop calomnié par les uns et trop loué par ceux qui pensent comme Mme Roland, dont nous allons rapporter l'opinion extraite de ses *mémoires*. « Véritable homme de bien et bon, dit-elle, Pétion est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme les plus légers torts ou le plus petit chagrin à personne; il peut négliger beaucoup de choses pour lui, et ne saurait exprimer un refus d'obliger qui que ce soit au monde. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaîté, distinguent sa physionomie. Il fut maire prudent, représen-

tant fidèle, mais il est trop confiant et trop paisible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il est froid orateur, et lâche dans son style comme écrivain. Administrateur équitable et bon citoyen, il était fait pour pratiquer les vertus dans une république, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu, qui le regarda, durant quelque temps, comme son idole, et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi. » Mme de Genlis fut aussi l'amie intime de Pétion. Dans le *précis de sa conduite durant la révolution*, cette dame déclare : « qu'elle eut pour lui une véritable estime jusqu'à la mort du roi. » On a réuni en 4 vol. in-8°, Paris, 1793, les ouvrages de Pétion; ils comprennent ses *Discours* dans l'assemblée constituante et à la convention nationale, ses *Comptes rendus* comme maire de Paris, et ses différens *Opuscules politiques*.

PETIOT (Jean-Joseph), chevalier de la légion-d'honneur, président honoraire du tribunal chef-lieu judiciaire du département de Saône-et-Loire, était procureur du roi au bailliage, présidial de Châlons-sur-Saône, lorsqu'il fut nommé en 1789, par le tiers-état, et à la presque unanimité, premier député aux états-généraux. Il vota constamment avec la majorité, dans les rangs des modérés, et ne prit la parole que pour des affaires spéciales à son département. Après la session, il se retira dans ses foyers, qu'il ne quitta pendant quelques mois que pour se soustraire aux regards des agens de la terreur. Membre depuis 1789 de tous les colléges électoraux, de l'un desquels il fut élu président; mis en réquisition le 12 frimaire an 3 par un député en mission, pour remplir une place d'administrateur du département, il obéit; mais ne croyant pas devoir ajouter à la sévérité des lois contre les émigrés, partie dont il était spécialement chargé, il fut remplacé après dix mois d'exercice. Nommé, le 8 frimaire an 4, commissaire du gouvernement près de l'administration du canton qu'il habitait, il fut révoqué en l'an 6, à peu près par suite du même esprit de modération. Membre du conseil-général du département, depuis son établissement en l'an 8, il en fut président pendant trois sessions. Appelé en avril 1809 au tribunal chef-lieu judiciaire du département, sur la demande des juges qui le composaient, il le présida jusqu'en janvier 1816, époque où on l'admit à la retraite, et il cessa dans la même année les fonctions de président du tribunal et de président du conseil-général, sans qu'on ait su s'il devait à la bienveillance de ses amis cette double retraite, que d'ailleurs il désirait; quoiqu'il fût sincèrement attaché à la charte, ses opinions, qui n'ont pas varié depuis 1789, ne furent pas jugées dignes de la confiance du gouvernement. Il avait été député en 1815 pour aller à Lyon, représenter au duc d'Albuféra (*voyez* Suchet), qui commandait l'armée, que les habitans

de Châlons-sur-Saône, quoiqu'ils eussent arrêté les Autrichiens pendant un mois lors de la première invasion, ne pourraient seuls empêcher le passage de la Saône; sur la réponse du maréchal qu'il ne pouvait fournir aucun secours, réponse rapportée par M. Petiot, non sans danger d'être pris par les Autrichiens qui venaient de passer la Saône à Mâcon, la ville ouvrit ses portes. Il vit maintenant au milieu de sa famille, honoré de l'estime de ses concitoyens.

PETIT (Antoine), célèbre médecin, naquit, en 1718, à Orléans, département du Loiret, d'une famille estimable. Son père était tailleur, et son grand-père avait été notaire. Au sortir de ses études, Antoine Petit vint à Paris, où il suivit avec succès les cours de chirurgie, de médecine et d'accouchement. Reçu professeur de ces diverses parties de la science et de l'art de guérir, il acquit bientôt une grande réputation; mais sa pauvreté ne lui permettant pas de faire les sacrifices pécuniaires (6000 fr.) qu'exigeait son admission à la faculté de médecine ou au collége de chirurgie, il témoigna à la faculté le désir d'être reçu *ad meliorem fortunam*, droit que ces deux corps s'étaient réservés; la faculté refusa avec orgueil d'accueillir le mérite indigent. Petit était au moment d'obtenir du collége de chirurgie la faveur qu'il sollicitait, lorsque la faculté, par un motif bien moins noble, celui de ravir à un corps rival un homme déjà si distingué, lui ouvrit ses portes : il devint docteur-régent en 1746. Petit exerça, concurremment comme professeur et comme praticien, la médecine et la chirurgie, et dut à sa célébrité, sous ce double rapport, son admission, en 1760, à l'académie des sciences, et, en 1768, la chaire d'anatomie au jardin du Roi, vacante par la mort de Ferrein. Il s'illustra dans cette chaire, où il se fit suppléer, en 1776, par l'un de ses élèves les plus distingués, Vicq-d'Azir, auquel il aurait voulu la céder; mais on lui adjoignit M. Antoine Portal (*voy.* Portal), qui l'avait pendant dix ans remplie en l'absence de Ferrein. Petit fonda, à la faculté de médecine de Paris, une chaire d'anatomie et une de chirurgie. Il désigna Leclerc pour occuper la première, et Corvisart (*voy.* ce nom) pour la seconde. « La fondation qu'il fit à Orléans, sa ville natale, dit M. Fournier dans une *Notice*, est plus considérable; il y consacra plus de 100,000 livres : son objet est la nomination de quatre médecins et de deux chirurgiens, pour donner des soins gratuits aux malades indigens de la ville, et, les jours de marché, des consultations à ceux de la campagne, dans un édifice qu'il fit bâtir à cet effet. Deux avocats et un procureur ayant, comme les premiers, des appointemens fixes, remplissaient, à des jours marqués, leur ministère auprès des pauvres qui venaient le réclamer. Bouvard, dans les querelles littéraires qui s'étaient élevées entre lui et Petit, lui avait reproché d'être fils d'un *tailleur*, et lui disait dans une de ses controverses que ses idées étaient mal *cousues*, et que cependant il devait savoir *coudre*. Petit était trop philosophe pour s'offenser d'une pareille in-

jure. Il s'honorait de son père; et voulant que la postérité n'ignorât pas son origine, il établit dans l'acte de fondation dont on vient de parler, que le concierge de l'édifice consacré aux consultations gratuites, serait toujours un pauvre tailleur de la ville d'Orléans, en mémoire de son père. » Petit s'efforçait d'enseigner à ses élèves ces principes si recommandables, que les hommes qui exercent l'art de guérir doivent des soins gratuits aux indigens et aux personnes peu riches. « Ce sont les riches qui doivent payer convenablement, disait-il : lorsque j'étais jeune je rougissais lorsqu'un malade m'offrait de me payer; maintenant je rougis lorsqu'on ne me paie pas. » Cet estimable savant avait recueilli sa mère dans la maison qu'il possédait à Fontenai-aux-Roses : ce séjour lui devint insupportable du moment qu'il l'eut perdue, et il se retira à Olivet, village près d'Orléans, où il mourut, le 21 octobre 1794, ne laissant aucun héritier direct de son nom et de sa fortune, qui était considérable. Nous ferons remarquer, à cette occasion, que DESFORGES (*voy.* ce nom), par le plus inconcevable cynisme, déshonorant sa mère, s'est prétendu dans son roman du *Poëte* ou *Mémoires d'un homme de lettres,* le fils anonyme de ce célèbre médecin. Si Petit eût été en effet le père de Desforges, il est permis de penser, d'après son caractère bien connu, et surtout sa bonté et sa générosité, qu'il lui eût laissé quelque portion de sa fortune. Il est vrai que Petit avait sur les mœurs des femmes l'opinion la plus défavorable, et que dans ses relations privées, il a été généralement peu scrupuleux; mais était-ce une raison pour Desforges de proclamer un scandale ou une calomnie? Petit a publié les ouvrages suivans : 1° *l'Anatomie chirurgicale de Palfin*, avec des *notes* et un *Traité d'ostéologie*, Paris, 1753, 2 vol. in-12; nouvelle édition augmentée d'un discours sur la chirurgie, Paris, 1757, in-4°; 2° *Rapport en faveur de l'inoculation*, Paris, in-8°, 1768; 3° *Recueil de pièces concernant les naissances tardives*, Paris, 2 vol. in-8°, 1766. C'est à l'occasion de cet ouvrage, l'un des plus remarquables qu'il ait produits, qu'il eut à soutenir contre M. Bouvard une polémique où plus d'une fois la modération fut oubliée de part et d'autre, surtout par M. Bouvard. 4° *Projet de réforme sur l'exercice de la medecine*, Paris, in-8°. Petit était ennemi des médicamens et des mélanges pharmaceutiques, et souvent il attaqua des apothicaires qui se faisaient médecins sans avoir les connaissances nécessaires : il s'attacha plus particulièrement à la médecine expectante. C'est de l'école de cet habile professeur que sont sortis nos plus célèbres médecins.

PETIT (MARC-ANTOINE), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, membre de l'académie de cette ville, correspondant de l'institut, etc., naquit à Lyon, le 3 novembre 1766. Il était fils naturel; mais sa mère s'imposa les plus grands sacrifices pour lui faire donner une bonne éducation. Il sut en profiter, et suivit, par égard pour la volonté de sa mère,

la carrière chirurgicale, malgré son goût pour les lettres. A l'âge de 17 ans, il obtint au concours une place de chirurgien interne à l'hospice de la Charité de Lyon. En 1788, il obtint également à la suite d'un second concours, la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu; mais conformément au vœu de l'administration des hospices de Lyon, il devait, avant d'exercer cet emploi, passer trois années à Paris, et ensuite trois autres années à l'hospice même, en qualité d'aide-major. Il était hors d'état de faire les sacrifices pécuniaires qu'exigeaient son voyage et l'absence obligatoire des trois années ; heureusement un homme généreux, M. Trollier de Fetan, vint à son secours, et Petit se rendit à Paris. Après y avoir suivi quelque temps les écoles, il alla à Montpellier, où il fut reçu docteur, le 25 octobre 1790. De retour à Lyon, en 1791, il y continua ses travaux. A l'époque du siége de cette ville, en 1793, il fut obligé de s'en éloigner pour éviter la persécution. Néanmoins, il y revint pour prendre possession de son emploi de chirurgien en chef de l'hôpital, et il ne fut plus inquiété. Il l'exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 7 juillet 1811, environ un mois après sa nomination en qualité de correspondant de l'institut. Petit était distingué comme professeur et comme praticien. Il avait fondé une école de chirurgie clinique, dont chaque année il faisait l'ouverture par un discours intéressant. Comme praticien, il était habile, et avait une grande présence d'esprit. Il opéra 117 malades de la pierre, et eut le bonheur d'en sauver 105. Voici une circonstance où son apparente tranquillité produisit le plus heureux effet. « Il avait opéré de la pierre un habitant de Dijon; depuis deux heures le sang coulait en abondance: Petit n'était pas sans inquiétude, quoiqu'il n'en témoignât rien ; mais le malade effrayé s'écria : *C'est fait de moi, je perds tout mon sang.* — *Vous en perdez si peu*, repartit le médecin avec tranquillité, *que vous serez saigné dans une heure;* ce n'était pas l'intention de Petit, mais l'idée imprévue d'une saignée opposée à l'idée de l'hémorragie, frappa l'esprit du malade, et le rassura : son sang ne tarda pas à s'arrêter, et il fut sauvé. » On rapporte à la louange de Petit, qu'il était désintéressé et bienfaisant, et que souvent il donnait au malade indigent, le salaire qu'il venait de recevoir du riche. Lorsque la fortune eut récompensé son infatigable activité, il alla trouver le bienfaiteur dont les secours lui avaient été si utiles quelques années auparavant. M. Trollier de Fetan refusa de reprendre la somme qu'il lui avait remise : « Cet or, lui dit-il, n'est plus à moi; je vous l'ai offert pour assurer à l'humanité un talent qui lui fut utile : secourez les malheureux, et sa destination est remplie. » Petit crut devoir insister à plusieurs reprises. Il reçut cette réponse : « Eh bien! vous ne serez que le dépositaire de cette somme; et je vous la confie, afin que vous en fassiez pour un autre, l'usage que j'en ai fait pour vous. » La volonté du donataire a été fidèlement sui-

vie. Le célèbre Lapeyronie avait montré la même générosité, en déposant une somme de 20,000 fr. dans les mains de son ancien élève et ami Antoine-Louis, chirurgien en chef des armées (*voyez* LOUIS). Petit remit à un élève distingué, la somme qu'il avait reçue sous la condition d'en perpétuer la transmission. On doit à Petit les ouvrages suivans : 1° *Éloge de Desault*, lu à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le 5 septembre 1795, pour l'ouverture du cours d'anatomie et de chirurgie : c'est le premier dont la mémoire de ce célèbre chirurgien ait reçu l'hommage; 2° *Essai sur la médecine du cœur*, in-8°, Lyon, 1805 : on trouve dans ce recueil, outre l'*Éloge de Desault*, quatre *Épîtres en vers* adressées à un jeune homme qui se destine à la profession de médecin; un discours *sur l'Influence de la révolution française sur la santé publique;* un autre *sur la Manière d'exercer la bienfaisance dans les hôpitaux;* un troisième *sur la Douleur*; enfin un quatrième *sur les Maladies principales observées pendant neuf ans dans l'Hôtel-Dieu de Lyon.* 3° *Onan, ou le Tombeau du mont Cindre,* poëme suivi de notes historiques, présenté, en 1809, à l'académie des jeux floraux; 4° *Poésies*, éparses dans différens recueils; 5° plusieurs *Opuscules* dans les *Actes de la société de médecine de Lyon*, parmi lesquels on remarque *l'Éloge de Tissot*; 6° *Observations cliniques*, publiées d'après ses manuscrits, par MM. Antoine Lusterbourg et Théodore Jobert de Lyon, 1815, 1 vol. in-8°. MM. Cartier, Parat et Dumas, ont fait imprimer à Lyon : le premier, *Éloge de M. A. Petit*, lu à l'académie de Lyon, 1812; le second, *Notice sur Marc-Antoine Petit*, lue à la société de médecine de la même ville, in-4°; et le troisième, *Hommage rendu à la mémoire de Marc-Antoine Petit*, pièce de vers, avec des notes, 1814, in-8°.

PETIT (ALEXIS-THÉRÈSE), professeur à l'école royale Polytechnique, naquit à Vesoul, département de la Haute-Saône, vers 1791. Il commença ses études à l'école centrale de Besançon, et suivait simultanément les cours de langues anciennes et de mathématiques. Avant l'âge de 16 ans, il avait toute l'instruction nécessaire pour être admis à l'école Polytechnique, où il ne put entrer qu'à l'âge de 16 ans; jusqu'à cet âge il dut à l'amitié de M. Hachette (*voyez* ce nom), de fortifier ses connaissances dans une institution particulière dirigée par d'habiles maîtres. Admis à l'école Polytechnique dès la première promotion, il fut presque aussitôt nommé répétiteur à cette école, et professeur au lycée qui porte aujourd'hui le nom de collége de Bourbon. Reçu docteur ès-sciences à 20 ans (1811), dans la même année, il devint professeur adjoint de physique à l'école Polytechnique, et professeur en pied lors de la réorganisation de l'école en 1815. Il venait d'épouser, lors de cette dernière nomination, Mlle Carrier, dont le père est ingénieur des ponts-et-chaussées. Veuf deux ans après, il mourut d'une affection de poitrine le 21 juin 1820, dans la 29e année de son âge. Petit a produit peu d'ou-

vrages, s'étant presque exclusivement livré aux soins du professorat ; cependant les travaux auxquels il a pris part recommandent puissamment son nom à l'estime des savans. En 1814, de concert avec son beau-frère, M. Arago, il a publié : 1° *Mémoire sur les variations que le pouvoir réfringent d'une même substance éprouve dans les divers états d'agrégation qu'on peut lui donner par l'effet gradué de la chaleur*, inséré dans les *Annales de physique*; 2° *Mémoire sur l'emploi du principe des forces vives dans le calcul des machines*, imprimé en 1818 dans le même recueil; 3° avec M. Dulong, *Recherches sur la théorie de la chaleur*, insérées dans le *Journal de l'école Polytechnique*, 11° cahier, 1818, et dans les *Annales de physique*: elles furent couronnées par l'académie des sciences; 4° avec le même auteur, *Mémoire sur la chaleur spécifique des corps*, ouvrage présenté à l'institut en 1819. M. Biot a donné sur ce jeune physicien une *Notice historique* qu'il a lue à la société philomatique le 15 février 1821, et fait insérer dans les *Annales de physique*, même année, tome XVI.

PETIT (LE BARON JEAN-MARTIN), maréchal-de-camp et commandeur de la légion-d'honneur, né le 22 juillet 1772. Il servait avec distinction depuis plusieurs années, lorsqu'en 1806, dans la campagne contre les Prussiens et les Russes, sa conduite au combat de Czarnavow le fit particulièrement remarquer. En 1808, il obtint l'autorisation de porter la décoration de Saint-Henri de Saxe. Général de brigade le 28 juin 1813, il commandait, dans la célèbre campagne de 1814, un des corps de la garde impériale, et prit part à tous les combats où cette garde s'est couverte de gloire, particulièrement dans les plaines de la ci-devant Champagne. Il fut nommé commandant de la légion-d'honneur le 22 février, et le 20 avril ce fut lui que l'empereur embrassa à Fontainebleau lorsque ce prince, prêt à partir pour l'île d'Elbe, fit à sa garde de solennels adieux. Le général Petit fut nommé chevalier de Saint-Louis le 25 juillet de la même année. Pendant les *cent jours*, en 1815, il continua son service en qualité de major du 1er régiment des grenadiers à pied de la garde. Deux bataillons de ces mêmes grenadiers qu'il forma en carré, le 18 juin 1815, après avoir, sous son commandement, résisté à vingt charges, restèrent les derniers sur le champ de bataille de Waterloo. Le général Petit se trouva compris dans le licenciement de l'armée qui s'était réunie derrière la Loire. Il est aujourd'hui (1824) en disponibilité.

PETIT (MICHEL-EDME), membre de la convention nationale, où le nomma, en 1792, le département de l'Aisne, vota avec la majorité dans le procès du roi. Le 25 mai 1793, il s'éleva avec force contre Marat, et dit « que les départemens n'avaient pas envoyé »des députés pour être témoins »des farces de ce pantin féroce. » Il proposa d'exclure de la convention, par un décret, tout député qui, dans les discussions, se permettrait des termes injurieux contre quelqu'un de ses collègues; déclara à la tribune que la con-

vention n'avait pas été libre dans les journées du 31 mai, 1er et 2 juin; et après la chute de Robespierre, il attaqua vivement tous ceux qui avaient participé aux mesures extrêmes dont la France avait gémi sous le règne de la terreur. Il proposa encore d'interdire aux députés l'emploi à la tribune des dénominations de parti, et demanda en même temps que chacun d'eux fît imprimer l'état de sa fortune. La convention passa à l'ordre du jour sur ces deux propositions. M. Petit n'a point fait partie des conseils ni du corps-législatif, mais il a exercé longtemps les fonctions de juge à Amiens. Il avait publié, avant la révolution : 1° *Éloge de J. J. Rousseau;* 2° *des Changemens que l'amour de la vérité produira dans la poésie et l'éloquence.*

PETIT-DE-BEAUVERGER (LE BARON), ancien procureur au parlement de Paris, devint, dans les premières années de la révolution, membre du conseil-général du département de la Seine. Porté en 1801 sur la liste des candidats, il fut élu député au corps-législatif, y siégea jusqu'en 1814, et entra à cette époque dans la nouvelle chambre des députés, instituée par la charte. Il cessa ses fonctions législatives en 1815, et n'a point été réélu depuis. M. Petit-de-Beauverger est beau-frère de M. Frochot, ex-préfet du département de la Seine.

PETIT-DE-BEAUVERGER (N.), fils du précédent, d'abord auditeur au conseil-d'état, obtint successivement la place de secrétaire-général du gouvernement des villes anséatiques, et celle de préfet de l'Ems-Occidental. Il perdit cette dernière lors de l'invasion des troupes étrangères en 1814. Appelé pendant les *cent jours*, en 1815, à la préfecture du Lot, il y fut remplacé après la seconde restauration, et n'a point rempli de fonctions publiques depuis cette époque.

PETIT-D'HAUTERIVE (PIERRE), ancien magistrat, naquit en 1775, à Riceys-Hauterive, département de l'Aube. A l'époque de la révolution il était procureur au parlement de Paris; il s'est fait distinguer comme magistrat dans les diverses fonctions de l'ordre judiciaire qui lui ont été confiées, et notamment dans celles du ministère public, qu'il a remplies pendant les temps les plus critiques de la révolution. Dénoncé à la société des Jacobins en 1793, par suite de son refus d'accepter la place de juge au tribunal révolutionnaire, il n'échappa qu'avec peine au danger qui menaçait sa tête. Ce tribunal ayant été renouvelé après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), M. Petit-d'Hauterive en fit partie comme substitut de l'accusateur public, et se montra également ferme et modéré dans la poursuite des crimes qui avaient ensanglanté la France. Ses réquisitoires contre Carrier (*voyez* ce nom) et le comité révolutionnaire de Nantes attestent à la fois l'éloquence et l'impartialité de ce magistrat. Il fut nommé commissaire du gouvernement près les directeurs du jury d'accusation, et ses travaux utiles sont consacrés par ses réquisitoires et ses conclusions dans des milliers de procès criminels : fonctions d'autant plus pénibles que,

seul alors, il était chargé d'un travail partagé aujourd'hui entre 16 magistrats qui composent le parquet de première instance, et qu'indépendamment des juges directeurs du jury d'accusation, les 48 juges de paix de Paris se livraient à l'instruction des affaires criminelles. M. Petit-d'Hauterive avait occupé différens emplois, et était juge au tribunal criminel du département de la Seine, devenu depuis cour de justice criminelle et spéciale, lors de la suppression de ces cours. N'ayant pas été appelé à faire partie de la cour d'appel, il conçut un si vif chagrin de cet oubli, qu'il y succomba en 1812, à l'âge de 57 ans. Scrupuleux dans l'examen des affaires, inébranlable dans la ligne de la justice, M. Petit-d'Hauterive fut homme de bien, magistrat intègre, inaccessible à la crainte et à la séduction. Il a laissé sa famille dans une honorable pauvreté. L'édition des lois criminelles, imprimées par Sagnier, lui doit des recherches judicieuses qui ont tourné en partie au profit de la législation. Le plus jeune de ses trois fils, sorti de l'école militaire de Fontainebleau, s'est distingué dans la carrière des armes. Depuis le retour du roi, le second a rempli des fonctions dans l'ordre judiciaire au-delà des mers. L'aîné, que l'état de sa santé éloigne momentanément du barreau, a conservé, par la noblesse de sa conduite et son désintéressement comme avocat, le plus précieux des patrimoines, l'honneur et la probité.

PETIT-JEAN (Madeleine), née à Paris, habitait cette ville à l'époque de la révolution. Déjà mère de 17 enfans, en 1793, elle prit des habits d'homme, et s'enrôla, comme canonnier, dans l'un des bataillons de Paris, destiné pour la Vendée. Elle se trouva à plusieurs combats, y fit preuve de courage, et fut prise par les royalistes, qui, ne soupçonnant pas son sexe, la relâchèrent au bout de quelque temps. La convention nationale, d'après un rapport de ses comités, rendit, le 13 juin 1794, un décret qui acccordait à Madeleine Petit-Jean, une gratification de 500 livres.

PETIT-JEAN (François), trésorier des guerres à Toul, en 1789, adopta d'abord les principes de la révolution; il fut nommé commissaire-ordonnateur, et employé en cette qualité, puis en celle de payeur-général, dans les armées que commandèrent successivement Dumouriez, Dampierre, Custines et Houchard. Il devint l'objet d'un grand nombre de dénonciations, échappa à la plupart; mais comme elles se renouvelaient sans cesse, il finit par y succomber au mois de septembre 1793. A la suite d'une longue détention à l'Abbaye, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 7 mai 1794, comme complice de Dumouriez, et ayant pour seconder ses projets, laissé sans subsistances l'armée et les places du Nord.

PETIT-JEAN (N.), député à la convention nationale par le département de l'Allier, vota avec la majorité dans le procès du roi; M. Petit-Jean ne fut point

réélu aux assemblées suivantes.

PETITAIN (Louis-Germain), littérateur, naquit à Paris le 17 février 1765, et fit ses études au collége Mazarin. Les événemens de la révolution le déterminèrent à se faire inscrire parmi les avoués près du tribunal civil du département de la Seine; mais il en exerça peu les fonctions, et préféra la carrière administrative. Il fut employé dans l'administration des domaines nationaux, puis attaché comme secrétaire à Regnault de Saint-Jean-d'Angély, et à M. de Corbigny, préfet du département de Loir-et-Cher; employé dans l'administration française de Trèves et de Westphalie, et enfin sous-chef dans les bureaux de l'octroi de Paris. Il occupait encore ce dernier emploi lorsqu'il mourut le 12 septembre 1820. On trouve dans le *Journal de la librairie*, rédigé par M. Beuchot (année 1820, pag. 617-620), la liste des ouvrages de Petitain. Ce sont: 1° *Un mot pour deux individus auxquels personne ne pense, et auxquels il faut penser une fois*, Paris, an 3, in-8°: cet acte de courage en faveur des enfans de Louis XVI, fut revendiqué, en 1814 et en 1818, par MM. Moreau de Mersan, et Laisné de Villévêque, mais la priorité appartient à Petitain; 2° *les Français à Cythère*, pièce héroïque en un acte et en prose, mêlée de chants: elle n'a point été représentée; l'auteur la fit imprimer, en 1798, in-8°. 3° *Mémoire sur cette question proposée par l'institut national: l'Émulation est-elle un bon moyen d'éducation?* ce mémoire obtint la première mention honorable dans la séance publique de l'institut du 15 messidor an 9 (1801), et fut imprimé, dans la même année, in-8°; 4° *Quelques contes, par G. P.*, brochure in-8° de 15 pages; 5° *Annuaires du département de Loir-et-Cher*, pour les années de 1806 à 1812. Ces annuaires, dit M. Beuchot, sont curieux et intéressans; mais ils se ressentent du caractère naïf du rédacteur. On doit aussi consulter le journal de ce savant bibliographe sur l'édition que Petitain donna des *Œuvres de J. J. Rousseau*, Paris, Lefebvre, 22 vol. in-8°, 1819-1820. Petitain avait travaillé à différens journaux et recueils périodiques, tels que la *Décade philosophique*, le *Journal de Paris*, les *Mémoires d'économie publique, de morale et de politique, rédigés par M. Rœderer*, etc.

PETIT-RADEL (Louis-Charles-François), littérateur distingué et savant antiquaire, administrateur de la bibliothèque Mazarine, membre de la légion-d'honneur et de l'institut, né à Paris en 1756. Il était avant la révolution vicaire-général et chanoine de Conserans. Porté par ses goûts et des études approfondies vers les recherches des monumens de l'antiquité, il se rendit, en 1791, en Italie, où il recueillit d'immenses matériaux pour un ouvrage sur les monumens dits *Cyclopéens* ou *Pélasgiques*. Le savant Visconti, dans son rapport à l'institut de France, fait en 1810 au nom de la classe d'histoire, sur les progrès de la littérature ancienne, s'exprime ainsi: « M. Petit-Radel a »le premier conçu l'idée de dis»tinguer dans les diverses cons-

»tructions, ou plutôt substruc-»tions des murs des villes antiques, »les parties anciennement minées »qu'on doit regarder comme ap-»partenant aux époques des fon-»dations primitives de ces villes. »Il montre que ces ruines formées »de blocs en polyèdres réguliers »et sans ciment, attribuées jus-»qu'alors par les antiquaires, soit »aux Étrusques, soit aux Romains, »soit aux Goths et aux Sarrazins, »sont les mêmes constructions »cyclopéennes qui ont été décrites »par les écrivains grecs, et dont »l'origine remonte incontestable-»ment à la plus haute antiquité; »d'où il conclut que ces construc-»tions étant semblables et dans »les assises inférieures des murs »des plus anciennes villes de la »Grèce, et dans celles des murs »des anciennes bourgades de l'I-»talie, il doit s'ensuivre que plu-»sieurs de ces monumens furent »l'ouvrage des antiques dynasties »auxquelles les anciennes tradi-»tions recueillies par Denys d'Ha-»licarnasse attribuent la civilisa-»tion primitive de ces contrées.» L'institut national s'empressa d'admettre M. Petit-Radel au nombre de ses membres (en 1806), après la communication des Mémoires manuscrits de ce savant laborieux. Ils ne furent point en entier livrés à l'impression, mais les différens extraits qui en furent connus du public, ainsi que les questions et éclaircissemens auxquels ils donnèrent lieu, mirent d'autres voyageurs sur la voie. Les résultats des nombreuses recherches de MM. Clarke Dodwell et Gell, Anglais, et de MM. Choiseul-Gouffier, Fauvel et Pouqueville, Français, qui ont eu pour objet plus de 240 monumens de construction cyclopéenne, sont en faveur du système de M. Petit-Radel, et confirment ses découvertes. On devra sans doute aux efforts réunis de ces savans, des connaissances plus précises et quelques degrés de certitude de plus, sur certains points intéressans de l'histoire ancienne. Les autres ouvrages publiés par M. Petit-Radel sont : 1° *Notice historique et comparée sur les aquéducs des anciens, et la dérivation du canal de l'Ourcq*, 1803, in-8°; 2° *Explication des monumens antiques du musée*, édition de Piranesi, 1804 et 1806, 4 vol. in-4°; 3° *Mémoire sur l'origine grecque du fondateur d'Argos*, inséré dans le Recueil de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut. Les mémoires suivans ont été lus par l'auteur à la même classe, et font partie du même recueil : 1° *Mémoire sur les monumens relatifs aux origines de l'Argolide, de l'Attique et de la Béotie; sur le premier livre des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse, et sur l'autorité de cet historien; sur les monumens pélasgiques cités par Varron*. 2° *Sur les murs antiques de Tarragone et de Barcelone, et sur les Homonymies géographiques communes à diverses contrées des côtes d'Étrurie et d'Espagne*; 3° *Sur le Ceratonia siliqua, et ses rapports avec la fête funéraire des anciens; sur le rameau de l'Eiresione*. 4° *Sur l'origine des anciennes armoiries de la ville de Paris*; 5° *sur les anciens Russes ou Roxolans, et sur la chronique de Nestor*. Il a aussi publié des *Recherches sur les Bi-*

bibliothèques anciennes, *suivies d'une notice historique sur la Bibliothèque Mazarine*, Paris, 1818, in-8°.

PETITOT (Claude-Bernard), homme de lettres, né à Dijon le 31 mars 1772. Après avoir fait de bonnes études au collége de cette ville, il vint à Paris en 1790, et ne s'y occupa que de littérature jusqu'en 1800, époque à laquelle il fut nommé chef du bureau de l'instruction publique à la préfecture de la Seine. Ayant quitté cette place en 1804, il n'avait rempli aucune fonction publique pendant quelques années, quand son ami, M. de Fontanes, le fit nommer, en 1809, inspecteur-général de l'université. Il fut ensuite chargé de plusieurs missions dans les départemens, pour régler et coordonner les études dans les établissemens publics, et s'en acquitta avec zèle. Pendant l'époque des *cent jours* en 1815, M. Petitot donna sa démission de la place d'inspecteur-général. Au second retour du roi, il fut nommé secrétaire-général de la commission d'instruction publique, et fut appelé, en 1821, à faire partie du conseil royal de l'université, poste qu'il occupe encore aujourd'hui (1824). Il débuta dans la carrière littéraire par plusieurs tragédies : la première, *la Conjuration de Pison*, en 1795, n'eut point de succès ; la seconde, *Geta et Caracalla*, 1797, eut quatre représentations ; et la troisième, *Laurent de Médicis*, en 1799, en eut douze, qui ne furent interrompues que par suite de l'incendie du théâtre de l'Odéon. M. Petitot a publié depuis : 1° une traduction élégante et correcte des *Tragédies d'Alfieri*, 1802, 4 vol. in-8° ; 2° une nouvelle édition de *la Grammaire générale de Port-Royal*, avec les notes de Duclos, et précédée d'un essai sur l'origine et les progrès de la langue française, 1803, un vol. in-8° ; cet ouvrage a été réimprimé en 1810 ; 3° chargé par M. de Fontanes de la rédaction du *Mercure de France*, M. Petitot travailla à ce journal jusqu'en 1809 ; 4° *Répertoire du Théâtre-Français*, avec des notices sur les auteurs et un examen de chaque pièce, 23 vol. in-8° ; cette collection, fort augmentée, a été réimprimée en 1818, 33 vol. in-8° ; 5° *Œuvres choisies et posthumes de La Harpe*, édition originale d'après les manuscrits autographes de l'auteur, 1806, 4 vol. in-8° ; 6° une édition stéréotype des *Œuvres de Jean Racine*, avec les variantes et les imitations des auteurs grecs et latins, 5 vol. in-8° ; 7° une traduction élégante et fidèle des *Nouvelles de Michel Cervantes*, 4 vol. in-18 ; 8° une édition stéréotype des *Œuvres de Molière*, précédée de la vie de l'auteur avec des réflexions sur chaque pièce, 1812, 6 vol. in-8°. Les commentaires et remarques judicieuses de l'éditeur donnent un nouveau prix à cette édition ; 9° M. Petitot commença, en 1819, la publication des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France* ; cette collection est divisée en deux séries : la première contient plus de quarante ouvrages, et commence à Philippe-Auguste, se terminant aux premières années du 17me siècle. Cette partie est presque entièrement terminée, et il s'en publie maintenant (1824), une

nouvelle édition. La seconde série se compose d'un nombre de pièces à peu près égal; elle commence au règne de Henri IV, et va jusqu'à celui de Louis XV inclusivement. Il en a déjà paru 30 volumes en mai 1824. Ce monument, élevé aux fastes de la monarchie française, est une entreprise vraiment nationale, et tous ceux qui voudront désormais approfondir l'histoire de leur pays, ou en traiter quelque partie, trouveront un guide sûr et une source abondante d'instruction dans cet immense recueil de matériaux.

PÉTRASCH (LE BARON DE), feld-maréchal autrichien, issu d'une famille noble, entra de bonne heure dans la carrière militaire, s'y distingua, obtint un avancement rapide, et fut employé, en 1790, à l'armée des Pays-Bas, avec le grade de général-major. Le baron de Pétrasch se conduisit avec beaucoup de bravoure pendant cette campagne, et se fit particulièrement remarquer à l'affaire de Bohain, le 17 avril. Au commencement de 1794, il reçut le grade de maréchal-lieutenant et le commandement de Manheim. Les Français venaient de pénétrer en Franconie et en Bavière. Dans le mois de décembre de la même année, le baron de Pétrasch, profitant d'un échec que venait d'éprouver l'armée de Jourdan, sortit de Manheim à la tête de sa garnison, et força un petit corps français à se retirer de Bruschal. Ce succès facilita la jonction de la garnison de Philisbourg avec la sienne; le renfort d'un corps de cavalerie, qui lui fut envoyé de la grande-armée par M. de Meerfeld, le mit à même de faire un mouvement sur Kehl. Il emporta d'abord la plus grande partie des retranchemens; mais la belle défense de quelques bataillons français qui occupaient les dernières redoutes, en retardant la prise du fort, leur donna le temps de recevoir des secours. Alors les Autrichiens furent repoussés avec perte jusqu'à Bischofsheim. Après cette tentative infructueuse, le baron de Pétrasch se dirigea sur Stuttgard, et de là sur Vilingin et Doneschingen, dans l'intention d'opposer des obtacles à la retraite du général Moreau. Un nouvel échec le força de se retirer; il eut le commandement de la forteresse d'Ulm en 1800. Il mourut l'année suivante.

PETRONI (ETIENNE EGIDIO), né le 15 novembre 1770, à San-Feliciano, sur les bords du Trasimène, à 4 lieues de Pérouse. Après avoir fait ses études à l'université de cette ville, il passa à Sienne et à Florence, où il se trouvait à l'époque de la première invasion française en Italie. Prenant part aux mouvemens de la révolution en Lombardie, il fut entraîné dans la chute de la république Cisalpine, et obligé de venir chercher en France un refuge, qu'il ne quitta qu'après la bataille de Marengo. Voulant célébrer le triomphe qui avait soustrait son pays au joug autrichien, il imagina d'écrire un poëme dont le plan fut trouvé plus heureux que l'exécution. La *Napoléonide*, qui ne parut qu'en 1810, se compose de cent médailles représentant les principaux exploits de Bonaparte,

et d'autant d'odes qui les expliquent. Ces médailles, dessinées dans le goût antique et accompagnées de légendes latines, rappellent toute la vie militaire et politique de Napoléon jusqu'à la paix de Tilsitt. L'année suivante, l'auteur donna une traduction italienne des fables de La Fontaine, qui ne plut ni aux Italiens, ni aux Français : ce manque de succès peut être excusé par la difficulté de l'entreprise, car il est presque impossible de faire passer dans une autre langue cette naïveté, qui forme le caractère principal du fabuliste français; elle a trop d'originalité pour espérer de la conserver dans une copie. M. Petroni est actuellement (1824) à Londres, où il s'occupe de la confection d'un nouveau dictionnaire italien-français et anglais. Ses ouvrages sont: 1° *Poesie diverse*, Italie, 2 vol.; 2° *Dissertazioni e prose accademiche*, ibid., un vol.; 3° *la Società, l'Amicizia e la Religione*, poëmes, ibid., un vol.; 4° *le Nozze di Sara e Tabia*, épithalame, ibid., un vol.; 5° *le Maschere*, poésies, ibid., un vol.; 6° *la Napoleonide*, poëme lyrique-numismatique, in-4°, in-fol. et in-8°, trois éditions, Naples et Paris, 1810; 7° *Ritratti storico-poetici de' soggetti più noti della bibbia*, Italie, 4 vol. in-8°; 8° *Proverbj di Salomone*, Naples, in-4°, et Paris, in-8°, avec le texte de la *Vulgate*, et une traduction italienne; 9° *Traduzione in versi di trentadue favole di Fedra, nuovamente scoperte*, Paris, un vol. in-8°, avec une préface de Ginguené et une traduction française de Biagioli; 10° *la Fedra e l'Andromaca*, trad. de Racine, Paris, un vol. in-8°; 11° *l'Amor conjugale*, poëme, ibid., in-4°; 12° *Cantate, epitalamj ed opere serie teatrali*, Italie, un vol.; 13° *Traduzione in versi di tutte le favole di La Fontaine*, Paris, 4 vol., avec le texte; 14° *Gesta navali brittaniche dal grande Alfredo, sino a questi ultimi tempi*, poëme de 50 chants, Londres, 2 vol. in-4°; 15° *Dante, Ariosto e Tasso :* c'est un abrégé de la vie de ces auteurs, avec une analyse de leurs poëmes, ibid., in-8°; 16° *Nuovo dizionario italiano, inglese e francese ;* on y marquera pour la première fois la prononciation exacte de chaque mot de la langue italienne : il est sous presse à Londres.

PETROWITZ (Pierre), évêque et prince des Monténégrins, peuple belliqueux qui professe la religion grecque et habite les montagnes de l'Albanie. A l'exemple de ses prédécesseurs, Petrowitz se constitua le défenseur de l'indépendance de sa nation. Dans l'intérêt de ses concitoyens, et suivant les inspirations d'une politique habile, il rechercha tour-à-tour l'alliance des Russes, des Serviens et des Turcs. En 1815, il sollicitait auprès du gouvernement autrichien l'indépendance de la république de Raguse. Des négociations étaient entamées à cet égard, et déjà le congrès de Vienne s'en occupait, lorsque tout-à-coup il s'empara par surprise de la ville et du territoire de Raguse. On est à peu près convaincu que dans cette entreprise l'évêque des Monténégrins fut favorisé par la Porte-Ottomane; cependant il n'avait point as-

sez de forces pour conserver cette conquête, qui bientôt lui fut enlevée. Pétrowitz a dû depuis unir sa cause à celle des Grecs, ses compatriotes.

PETRUS-MAUS, fameux chef de brigands allemands, généralement connu sous le nom de *Pierre Lefort*, naquit à Nuremberg en 1755, d'une famille pauvre. A 17 ans il s'enrôla comme soldat; mais les désagrémens d'un service très-rude, et surtout les coups de bâton, le dégoûtèrent bientôt de cet état. Il déserta et se réunit à une bande de Bohémiens et de voleurs, dont son intrépidité et sa force le firent bientôt devenir chef. Cette troupe se rendit redoutable sous ses ordres, et se signala pendant plusieurs années, par ses brigandages; elle répandit la terreur et l'effroi, d'abord sur les rives du Rhin, puis successivement sur les frontières de l'Italie, de l'Espagne et de la France. Petrus-Maus parlait avec facilité la langue des pays qu'il parcourait, et savait s'introduire, dans les grandes villes, au sein des sociétés les plus brillantes, toujours sous le nom de quelque seigneur étranger. On raconte de lui des choses qui, quoique très-vraies, ressemblent parfaitement à des aventures de roman. Il s'était associé avec *Herman-le-Grand*, autre chef de brigands, non moins fameux; celui-ci fut pris par les Français, condamné à mort et exécuté à Hambourg; mais Petrus-Maus sut échapper au danger qui le menaçait, après avoir, dans diverses attaques dirigées contre lui, donné des preuves d'une valeur indomptable. Sa troupe se trouvait presque dispersée; il en rallia les débris, et commit de nouveaux excès dans quelques provinces de l'Allemagne et de la Pologne; enfin il fut pris dans les environs de Lubeck, en 1818. Condamné à mort, il fut exécuté dans la même année à Stockelsdorff; il était âgé de 63 ans.

PEUCHET (JACQUES), homme de lettres, est né à Paris en 1760. Il fit des études distinguées au collége des Grassins, et fut reçu maître ès-arts en l'université. Après avoir étudié quelque temps la médecine, il suivit les cours de droit, et devint avocat. Jusqu'en 1785, il resta étranger aux affaires publiques. S'étant lié alors avec l'abbé Morellet, il s'occupa de matières d'économie politique, et travailla aux *mémoires* contre la nouvelle compagnie des Indes, dont M. de Calonne venait de rétablir le privilége. Le gouvernement faisait 4,000 francs de fonds annuels pour la rédaction d'un *Dictionnaire universel de commerce;* l'abbé Morellet, qui en était chargé, y attacha M. Peuchet; mais la morgue et la hauteur de l'académicien ne permirent pas à M. Peuchet de travailler long-temps avec lui. Il se retira de sa société et prit part aux travaux de l'*Encyclopédie méthodique*, dont il fit la partie de la *police et municipalité*, 2 vol. in-4°. Les deux assemblées des notables de 1787 et 1788, furent l'occasion pour lui de travaux administratifs; il fut successivement employé par M. de Calonne et l'archevêque de Sens. Mais ayant marqué de l'opposition aux opinions de ce dernier sur l'affaire du parlement, il cessa d'être

occupé par le ministre. La convocation des assemblées électorales pour la tenue des états-généraux en 1789, le fit entrer dans les fonctions publiques. Successivement électeur, représentant de la commune, il fut nommé un des membres de l'administration municipale au département de la police, qu'il géra depuis septembre 1789 jusqu'au mois d'août de l'année suivante, époque où de nouveaux membres furent nommés. M. Peuchet, qui avait figuré dans les rangs des plus zélés réformateurs, adopta, après les scènes des 5 et 6 octobre, un système de modération qui le classa parmi les patriotes monarchiques. Il se rapprocha de la cour, et eut pour ami particulier M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, qui lui donna, avec l'agrément du roi, en 1790, la rédaction de la *Gazette officielle de France :* Mallet-Dupan ayant reçu l'année suivante une mission de Louis XVI auprès des princes en Allemagne, M. Peuchet fut aussi chargé de la rédaction de la partie politique du *Mercure de France*, recherché alors pour la vigueur avec laquelle on y défendait la personne du roi et les principes de la liberté constitutionnelle. L'événement du 10 août renversa l'existence politique et littéraire de M. Peuchet ; il courut risque de la vie. Arrêté quelques jours après, il fut bientôt remis en liberté, et se retira à la campagne dans le département de Seine-et-Oise ; il fut appelé à l'administration du district de Gonesse dans le temps de la terreur. La constitution de l'an 3 ayant été mise en activité, le ministre de la police le fit venir à Paris, pour lui donner la direction du bureau des lois et des matières contentieuses sur les émigrés, les prêtres et les conspirateurs. La modération, la justice, l'indulgence qu'il apporta dans cette place importante, le firent beaucoup regretter lorsqu'il fut compris dans les proscriptions qui suivirent le 18 fructidor an 5. Dans sa retraite forcée, M. Peuchet s'occupa de son grand travail de la *Géographie commerçante*, qu'il ne livra à l'impression qu'en l'an 8, 5 vol. in-4°. Cette production, qui annonçait des connaissances en matière de commerce et d'économie politique, le fit, l'année suivante, nommer par le ministre de l'intérieur, M. Chaptal, membre du conseil de commerce et des arts, où il resta jusqu'au changement survenu dans l'organisation de ce conseil sous les ministres suivans. Le conseiller-d'état directeur des droits réunis, M. Français de Nantes, qui aimait à protéger les lettres et les sciences dans ceux qui les cultivaient, donna à M. Peuchet une place dans son administration à Paris. Il la conserva jusqu'au rétablissement du gouvernement royal en 1814. Nommé alors censeur des journaux jusqu'au 20 mars 1815, il obtint, après la seconde restauration, un emploi qu'il occupe encore aujourd'hui (1824), de chef de bureau à la préfecture de police. Il est auteur de beaucoup d'ouvrages connus et d'un assez grand nombre d'anonymes. Voici la liste de quelques-uns : 1° *Exposition de la gestion*, 1792, in-8° ; 2° *De la classification des Lois*, 1795, in-8° ; 3° *Vocabulaire des termes*

de commerce, in-4° et in-8°; 4° *du Commerce des neutres en temps de guerre*, traduction de l'italien, de Lampredi, in-8°, 1801; 5° *Statistique élémentaire de la France*, in-8°, 1805; 6° *Considerations sur l'utilité du rétablissement de la franchise du port, de la ville et du territoire de Marseille*, in-8°, 1805; 7° *Collection des lois, ordonnances et réglemens de police, depuis le 13° siècle jusqu'à l'année* 1818: les trois premiers volumes de la 2° série commençant en 1667, parurent cette même année 1818; 8° *Bibliothèque commerciale*, ouvrage périodique, entrepris sous la protection du ministre de l'intérieur en 1801, et suspendu à l'époque du blocus continental: cet ouvrage périodique avait eu un grand succès. Il a contribué puissamment à la création et aux premiers succès du *Moniteur*, qu'il a enrichi de nombreux articles, et auquel il travaille encore. On assure que M. Peuchet s'occupe de ses *Mémoires*, que ses liaisons avec la cour de Louis XVI, et les fonctions qu'il a remplies à la municipalité et à la police, doivent rendre intéressans et précieux.

PEUVERGUE (N.), député à la convention nationale, où il fut nommé par le département du Cantal, y montra de la sagesse et de la modération; dans le procès du roi, il vota la détention et le bannissement à la paix. Il ne prit aucune part aux discussions qui suivirent, et donna même sa démission peu de temps après. Il retournait dans ses foyers lorsque les autorités de Nevers le firent arrêter; mais la convention nationale, instruite de cet événement, ordonna par un décret la mise en liberté de M. Peuvergue, qui, depuis cette époque, n'a plus reparu sur la scène politique.

PEYMANN, général danois, commandait à Copenhague, lorsque les Anglais vinrent, en 1808, attaquer inopinément cette ville, qui, surprise et mal pourvue de moyens de défense, ne put opposer qu'une faible résistance aux envahisseurs. Après avoir vidé les arsenaux et les magasins bien fournis de la marine danoise, cette expédition de flibustiers se termina, comme on sait, par la capture de tous les vaisseaux de ligne, frégates et autres bâtimens de guerre qui se trouvaient dans le port de Copenhague, et qui furent conduits comme de bonne prise dans les ports de la Grande-Bretagne. Le général Peymann, ainsi que plusieurs autres officiers, fut traduit devant une cour martiale, pour n'avoir point, selon l'acte d'accusation, rempli dans cette circonstance tous les devoirs que lui imposait le poste important qui lui avait été confié. Après une longue procédure la cour le déclara coupable « de n'avoir pas suivi en tous points les instructions du prince royal (le roi Frédéric VI d'aujourd'hui); de n'avoir pas fait les derniers efforts pour la défense du port et de la ville, soit en ne s'opposant pas à la descente de l'ennemi, soit en ne faisant pas les sorties qu'il aurait dû faire, soit en négligeant d'établir des retranchemens au-devant de la place; en ne se servant pas de l'artillerie de la marine; en laissant le général Cas-

teuskjœld sans canons et sans munitions; enfin en capitulant sans nécessité urgente, et livrant ainsi la flotte danoise à l'ennemi. » Le tribunal le condamna en conséquence à la peine de mort. Mais la sentence fut commuée au nom du roi, par le prince royal, et le général dut subir une détention perpétuelle dans une forteresse de l'état; cette peine fut aussi mitigée au bout de quelque temps. Il a été remis en liberté depuis, mais la défense de porter l'uniforme lui a été intimée.

PEYNIER (LE COMTE DE), chef d'escadre, était à l'époque de la révolution gouverneur de Saint-Domingue, où sa conduite ferme et prudente retarda long-temps les malheurs qui depuis accablèrent cette colonie. Les mesures qu'il prit pour y maintenir la tranquillité furent approuvées par un décret rendu en 1790 par l'assemblée nationale. De retour en France l'année suivante, au moment de l'émigration de la plupart des principaux officiers de la marine, il reçut le commandement de l'escadre de Brest; mais le rétablissement de la discipline rendait cette tâche difficile à remplir, et les désagrémens qu'il éprouva le déterminèrent à donner sa démission et à se retirer au sein de sa famille, où il mourut quelques années après

PEYRARD (F.), professeur de mathématiques et traducteur, ancien bibliothécaire de l'école Polytechnique, a composé ou traduit plusieurs ouvrages très-estimés. Sa traduction littérale des *Œuvres complètes d'Archimède*, avec commentaires, 1re édition, 1807, in-8°; 2e édition, 1808, 2 vol. in-8°, avec 500 figures, a été citée avec éloge dans le rapport de l'institut impérial sur les prix décennaux : « C'est la seule complète, »disent les rapporteurs, qui existe en français du plus grand géomètre de l'antiquité. » Outre cet ouvrage, on lui doit : 1° *de la Nature et de ses lois*, 4e édition, in-8° et in-18, an 2 de la république (1794); 2° *Cours de mathématiques à l'usage de la marine et de l'artillerie*, par Bezout : cette édition, augmentée et revue avec soin, parut en 4 vol. in-8°, 1798-1799; la quatrième édition est de 1801; 3° traduction de l'ouvrage de H. C. Agrippa, intitulé : *de la Supériorité de la femme sur l'homme;* 4° traduction par l'abbé Batteux et Peyrard des *Poésies complètes d'Horace*, texte en regard, 1803, 2 vol. in-12; 5° traduction littérale des *Elémens de géométrie d'Euclide*, avec des notes, 1804, in-8°; 6° *Alphabet français*, in-8°, 1805; 7° *Supplément à la traduction de la géométrie d'Euclide*, 1810, in-8°; 8° *Statique géométrique, démontrée à la manière d'Archimède*, 1812, in-8°; 10° *Œuvres d'Euclide :* cette traduction est également citée avec distinction dans le rapport de l'institut sur les prix décennaux. Avec des titres aussi recommandables, on s'étonne que M. Peyrard n'ait point fait partie de l'institut.

PEYRE (N.), membre de la convention nationale, fut nommé à cette assemblée au mois de septembre 1792, par le département des Basses-Alpes. Il se réunit à la majorité dans le procès du roi, après avoir été toutefois de l'avis

de l'appel au peuple. Lors de la lutte entre le parti de la *Montagne* et celui de la *Gironde* au 31 mai 1793, M. Peyre se prononça en faveur de ce dernier, et signa la protestation du 6 juin contre la tyrannie des Montaguards. Ils se vengèrent bientôt de son opposition, en le faisant comprendre dans le décret rendu contre les partisans des Girondins. Néanmoins, ses amis eurent assez d'influence sur lui pour le déterminer à retirer sa signature de la protestation. Cet acte de condescendance, qui lui fut en quelque sorte arraché, le sauva des mesures de rigueur, mais ne le fit plus réintégrer immédiatement dans ses fonctions. Ce ne fut qu'au mois de décembre 1794, et par suite de la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), qu'il fut admis avec ses autres collègues, qui avaient échappé à la proscription, à reprendre sa place à la convention. En juin 1795, il se rendit, en qualité de représentant du peuple, à l'armée d'Italie. Au mois de septembre, il devint membre du conseil des cinq-cents, dont il sortit le 20 mai 1798, et depuis cette époque il n'a plus rempli de fonctions publiques.

PEYRE (Antoine-François), fils de M. J. Peyre, architecte du roi, et lui-même architecte distingué, membre de l'académie des beaux-arts et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, a publié : 1° une nouvelle édition des *Œuvres d'architecture de M. J. Peyre* (son père), Paris, 1795, in-fol.; 2° *Restauration du Panthéon français*, compte rendu, Paris, 1799, in-4°. — Un neveu du même nom a publié : 1° *Projets d'architecture*, 1812, in-fol.; 2° *Considérations sur la nécessité de rétablir l'académie d'architecture*, et un *Système* d'administration qui puisse concilier à la fois la gloire de l'art et les intérêts du gouvernement, 1815, in-4°.

PEYRE (Jean-Marie), capitaine au 117° régiment d'infanterie, chevalier de la légion-d'honneur, né à Montpellier, département de l'Hérault. Après s'être fait remarquer par sa bravoure dans la plupart des campagnes qui eurent lieu depuis la révolution, il se distingua particulièrement en 1810 aux siéges de Tortose et de Sagonte. Le 25 décembre 1813, il se signala de nouveau au passage de la rivière de Guadalaviar, devant Valence, et pénétra le premier, à la tête de sa compagnie, dans les retranchemens ennemis, où d'abord il s'élança sur les batteries, et donna par cet acte de dévouement héroïque l'élan aux voltigeurs d'avant-garde qu'il commandait; ceux-ci le secondèrent avec une ardeur incroyable, et tandis qu'ils s'emparaient des pièces, toute la colonne française, s'ébranlant à leur exemple, vint par la défaite des Espagnols, assurer à nos armes un brillant succès. Ce fait d'armes est l'un des plus beaux de l'armée d'Arragon, et le maréchal duc d'Albuféra (*voy.* Suchet), en faisant consigner les détails dans un ordre du jour, y rend un éclatant hommage à la valeur du capitaine Peyre, auquel il attribue principalement le succès de cette opération, succès qui seul pouvait rendre possible le blocus de Va-

lence. Le capitaine Peyre a obtenu sa retraite après la restauration en 1814.

PEYRE-FERRY (Joseph-Elisée), capitaine au 86e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, est né, le 22 février 1775, à la Martinique; il n'était pas âgé de 17 ans lorsque, en 1792, il se rendit aux armées. En 1793, il fit partie des troupes qui assiégèrent Toulon. Il fit toute cette campagne aux avant-postes, en qualité de sergent de grenadiers. Il se trouva à la tête des braves qui contribuèrent à expulser les Anglais de la redoute de la Convention, dont ils venaient de s'emparer. Ce fut à cette affaire décisive qu'il fut remarqué du général Dugommier, commandant en chef cette armée; ce général l'attacha dès ce moment à son état-major. Il suivit Dugommier en Espagne, et fit avec lui la campagne de 1794 (ans 2 et 3), qui illustra les armes françaises, mais qui coûta la vie au général en chef. Après la paix d'Espagne, il passa en Italie, où il servit à l'état-major-général, puis à l'armée des côtes de l'Ouest. En l'an 10 (1802), lorsque l'Europe semblait se reposer de ses longues convulsions, il partit avec l'expédition de Saint-Domingue, sous les ordres du capitaine-général Leclerc, et ensuite sous ceux de Rochambeau. Il fit toute cette campagne à la tête de la compagnie des grenadiers de la 71e demi-brigade, qu'il commandait, et qui formait l'avant-garde d'une des brigades de la division du général Rochambeau. Le 13 ventôse an 10 (4 mars 1802), après une affaire très-chaude entre cette division et des forces bien plus considérables commandées par Dessalines, et dans laquelle les troupes de ce dernier furent taillées en pièces, le bataillon de la 71e reçut ordre de se diriger, par les Mornes, vers l'habitatinn Magnan, située dans le Grand-Creux. Quelques personnes qui s'y trouvaient, et entre autres un des aides-de-camp de Dessalines, prirent la fuite à l'approche des Français. Cette habitation renfermait toutes les marchandises enlevées par le général nègre, à Saint-Marc, au Port-au-Prince et ailleurs. M. Peyre-Ferry fut chargé de faire évacuer des sacs et des barils de poudre dont un cabinet de cette habitation se trouvait encombré. A peine eut-il commencé cette opération, qu'il s'aperçut que cette poudre masquait une très-grande quantité d'autres sacs remplis de piastres gourdes. Il en donna de suite connaissance au commandant du bataillon de la 71e, qui se constitua gardien de ce trésor, reconnu bientôt pour appartenir à Dessalines. Deux heures après, le général Rochambeau arriva suivi de toute la division. Il fit distribuer sur cet argent, à tous les généraux, officiers, soldats et employés, deux mois de gratification; mais la somme était si loin d'être épuisée que, n'ayant pas assez de moyens de transport, il fit remettre à chaque soldat de la division un certain nombre de piastres, pour les porter jusqu'à la première destination. Quand l'armée reçut, quelque temps après, deux mois de solde, le général en chef fit mettre à l'ordre que la di-

vision Rochambeau ne recevrait pas ces deux mois, les ayant touchés par anticipation. Il paraît que le capitaine Peyre-Ferry, qui avait découvert le trésor de Dessalines, trésor évalué à plusieurs millions, n'a point été récompensé, et que le commandant du bataillon fut, peu de jours après, nommé chef de brigade. Au siége de la Crète à Pierrot, principal boulevart de l'armée de Toussaint-Louverture, M. Peyre-Ferry fut désigné pour aller incendier, pendant la nuit du 2 au 3 germinal an 10 (23 - 24 mars 1802), les approches de ce fort. Il remplit sa mission à la tête de quelques braves, et les nègres évacuèrent presque aussitôt ce poste important. Envoyé le 7 vendémiaire an 11 (29 septembre 1802), par le général de division Quantin, en mission extraordinaire auprès du général en chef Leclerc, il reçut des félicitations sur sa conduite. Le général Leclerc lui fit présent d'un sabre, qui devait être converti en sabre d'honneur. A la rentrée en France des débris de l'armée de Saint-Domingue (en 1804), M. Peyre-Ferry fut envoyé dans le 86e régiment de ligne, qui s'organisait à Bayonne. Il fit dans ce corps les différentes campagnes de cette époque, et passa avec lui, en 1807, en Portugal. C'est d'après le bon témoignage qui fut rendu au duc d'Abrantès de la conduite du capitaine Peyre-Ferry, qu'il lui confia le premier commandement qui fut donné en Portugal, celui de Castel-Branco et de son arrondissement jusqu'à la frontière d'Espagne. Ce commandement était délicat et difficile, dans les circonstances où se trouvait l'armée française, par les vexations de toute espèce qu'avaient éprouvées les habitans. Le capitaine Peyre-Ferry eut le bonheur de réussir dans sa mission, et peu de jours après son arrivée à Castel-Branco, la confiance était tellement entière, que non-seulement toute la population de cette ville, qui était en fuite, s'empressa de revenir dans ses foyers, mais encore elle doubla par les habitans des villes voisines qui venaient y chercher une sûreté qu'ils ne trouvaient plus chez eux : aussi envoyèrent-ils une députation au duc d'Abrantès, pour le remercier du choix qu'il avait fait de cet officier. A la fin de juillet 1808, une division de l'armée française, en Portugal, traversa le Tage pour se rendre dans l'Alentejo. M. Peyre-Ferry, à la tête d'une colonne de 300 hommes, dont il avait reçu le commandement du général Avril, avait l'ordre d'éclairer ce corps d'armée. Il opéra, avec sa troupe, le désarmement d'un régiment de chasseurs espagnols, qu'il conduisit ensuite à Elvas, où il en fit la remise au général Kellermann. Cette division fut arrêtée devant Evora, principale ville de cette province. Les habitans, qui avaient fait entrer les Espagnols dans leurs murs, pour en fermer le passage aux troupes françaises, accueillirent ces dernières par un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie. Une redoute formidable, armée de six bouches à feu, défendait cette place. Le général Margaron ordonne au capitaine Peyre-Ferry d'en débusquer l'ennemi. Cet officier, suivi seulement

de trente braves, s'empara, malgré une vive résistance, de la redoute et des pièces qui la défendaient; cette action d'éclat décida, en grande partie, de la prise d'Evora. Au mois d'août suivant, le capitaine Peyre-Ferry se fit de nouveau remarquer à la bataille de Vimeiro. Il fut blessé d'une balle en faisant prisonniers deux tirailleurs anglais. Lors de la rentrée de l'armée française de Portugal en Espagne (en décembre 1808), le commandement de l'importante ville de Palencia lui fut confié par le lieutenant-général comte Delaborde, qui commandait provisoirement en chef cette armée. Le général Delaborde fit observer à cet officier qu'il lui donnait un commandement bien au-dessus de son grade, mais qu'il avait fait choix de lui en souvenir de sa conduite à Castel-Branco. De ce commandement, M. Peyre-Ferry passa à celui de Viallon, et fut mis ensuite, par le général Dufresse, à la tête d'une forte colonne formée des hommes de tous les corps restés en arrière. Ce ne fut pas chose aisée de maintenir l'ordre et la discipline dans un corps composé d'hommes dont la plupart n'étaient pas les modèles de leurs régimens. Il parvint cependant à leur faire observer la discipline la plus sévère, et il les conduisit à Olmedo, où il eut le commandement de la garnison. C'est dans une sortie qu'il fit de cette place qu'il fut attaqué, à Ornillos, par les guérillas commandées par l'Empecinado. Emporté par son ardeur, le capitaine Peyre-Ferry fond sur les Espagnols : il est de suite entouré de quinze cavaliers, qui le chargent à coups de sabre. Après s'être vaillamment défendu, couvert d'un grand nombre de blessures, il est laissé pour mort sur la place. De retour en France, il reçut sa retraite par l'impossibilité où le nombre et la nature de ses blessures le mettaient de continuer un service actif.

PEYRIER (N. DE), l'un des plus riches propriétaires du département de l'Isère, résidait à Grenoble à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes avec enthousiasme. En 1788, la fameuse assemblée du Dauphiné fut réunie dans son château de Vésilles, et en 1790, il abandonna, en faveur des victimes des troubles de Vannes, 20,000 francs de ses domaines. Il reçut à cette occasion une lettre de satisfaction que lui adressa le président de l'assemblée nationale, au nom de cette assemblée. Appelé, en 1800, au corps-législatif, il mourut, en 1803, laissant à ses héritiers une fortune immense. On a prétendu qu'il l'avait considérablement augmentée par son avarice; cependant des traits tels que celui que nous venons de citer, semblent justifier suffisamment la mémoire de Peyrier de ce reproche.

PEYRON (JEAN-FRANÇOIS-PIERRE), peintre d'histoire, membre de l'ancienne académie de peinture, gravure et architecture, directeur de la manufacture des Gobelins, naquit à Aix, département des Bouches-du-Rhône, le 15 novembre 1744, d'une famille estimable mais peu riche, et qui néanmoins ne négligea rien pour lui donner une bonne éducation.

Entraîné par sa passion pour les beaux-arts, il obtint de son père, qui le destinait à suivre la carrière administrative, la permission d'étudier la peinture sous un élève distingué de Benedetto Lutti, et ensuite de venir à Paris, où il entra, en 1767, dans l'atelier de Lagrenée l'aîné. Les ouvrages du Poussin, le Raphaël français, furent ceux qui enflammèrent sa jeune imagination, et il dut à leur inspiration le grand prix de peinture qu'il remporta, en 1773, pour son tableau de la *Mort de Sénèque*. Il se rendit à Rome en qualité de pensionnaire de l'école de France, et bientôt il y surpassa les espérances qu'il avait données. *Cimon se dévouant à la prison pour en retirer et faire inhumer le corps de son père*, le fit remarquer par une imitation de l'antique, qui était alors une nouveauté, quoique Vien eût déjà commencé la réforme de l'art en France. Le tableau de *Cimon* est placé aujourd'hui dans la grande galerie du Louvre. Cet ouvrage fut suivi de *Socrate retirant Alcibiade d'une maison de courtisane*, et des *Jeunes Athéniens tirant au sort pour être livrés au Minotaure*, compositions également remarquables. Il revint à Paris, en 1781, après un séjour de 8 années, dont 4 à ses propres frais. Dès 1783, il fut nommé membre de l'académie royale de peinture, et, en 1787, directeur de la manufacture royale des Gobelins. Peyron exposa au célèbre salon de 1787 un tableau représentant *Curius refusant les présens des Samnites*, et une première composition de la *Mort de Socrate*, où les figures sont d'un pied et demi de hauteur. « Par une rencontre assez singulière, dit M. Émeric-David dans une *notice* sur cet artiste, ce sujet fut traité, la même année, par David, dans les mêmes proportions. L'affluence du public fut grande, pour juger les compositions des deux nouveaux académiciens, distinguées par des beautés particulières, mais toutes deux remarquables par une ordonnance, un dessin et un coloris qui ne ressemblaient en rien à la précédente école. Plusieurs excellens ouvrages, tant de Peyron que de David, et de leurs émules, avaient précédé ceux-là, mais on peut regarder ce salon et cette année 1787 comme l'époque où la peinture a été totalement régénérée. » Peyron reproduisit son tableau de la *Mort de Socrate*, l'année suivante, mais ses figures sont grandes comme nature. Il orne aujourd'hui l'une des salles de la chambre des députés. Il fut privé, par les événemens de la révolution, de la direction de la manufacture des Gobelins, et des travaux dont il avait été chargé par le roi; néanmoins le chagrin qu'il en éprouva n'altéra point son talent, et il a donné depuis : *Paul-Émile s'indignant de l'humiliation où se réduit Persée, qui se prosterne à ses pieds*; il fait partie de la grande galerie du Louvre; *Antigone, fille d'Œdipe, sollicitant de son père le pardon de son frère Polinice*, tableau gravé par M. Mousaldi; les *Filles d'Athènes*, nouvelle composition gravée par Beisson; enfin deux petits tableaux: *Pythagore avec ses disciples*, et *l'Entretien de Démocrite avec Hippocrate*. « La manière de Peyron,

dit M. Émeric David, atteste éminemment la réforme de l'art, à laquelle il a contribué. Sa composition est sage, raisonnée, quelquefois un peu trop méthodique, mais toujours pleine d'intérêt. Il a souvent traité des sujets neufs et ingénieusement choisis, tels que *Cimon, Paul-Émile, les Filles d'Athènes;* son style est grave, énergique, généralement correct. Ses draperies ont de l'ampleur et de la simplicité; la transparence et la suavité de ses teintes, la fermeté, la vivacité, l'esprit de sa touche, forment un des attributs distinctifs de son talent. Dans ses derniers tableaux, ses chairs sont un peu violettes, mais ses lumières sont toujours habilement ménagées : l'ensemble est parfaitement harmonieux, et la touche n'a rien perdu de sa légèreté. » Peyron mourut le 20 janvier 1820. « On a entendu à ses obsèques, ajoute M. Émeric David, l'émule de sa jeunesse prononcer en un seul mot un éloge de ce maître, que l'histoire de l'art ne doit pas laisser perdre, *Peyron m'a ouvert les yeux :* aveu également honorable pour le grand maître qui l'a proféré et pour l'homme de talent auquel il se rapporte. » Peyron a gravé à l'eau forte plusieurs sujets d'après le Poussin, Raphaël, et d'après ses propres tableaux. Le frère de cet artiste, Jean-François Peyron, né en 1740, et mort, en 1784, à Gondelourd, où il était commissaire des colonies, s'est fait connaître comme littérateur-traducteur. On lui doit, de sa propre composition : *Essai sur l'Espagne, et voyage fait en 1777 et 1778, où l'on traite des mœurs, du caractère, des monumens, du commerce, des théâtres et des tribunaux, particuliers à ce royaume*, Genève, 1780, 2 vol. in-8°. Dans cet ouvrage, qui a eu les honneurs de la contrefaçon en 1782, sous le titre de *Voyage en Espagne pendant* 1777 *et* 1778, 2 vol. in-8°, l'auteur fait preuve de grandes connaissances dans les beaux-arts et antiquités, de raison, de goût, et d'une telle fidélité enfin dans ses descriptions, que ce même ouvrage servait de guide aux dessinateurs employés à la confection du *Voyage en Espagne*. On peut encore le consulter avec fruit.

PEYRON (Victor-Amédée), docteur en théologie, professeur de langues orientales, et membre de l'académie des sciences de Turin, naquit en cette ville vers l'année 1784. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des langues orientales sous la direction de l'abbé Valperga de Caluso, qui le comptait parmi ses meilleurs élèves. Ses progrès furent si rapides, qu'à l'âge de 20 ans il fut en état de remplacer son illustre maître, dont il occupa la chaire après sa mort. Les premières productions de ce jeune savant furent : 1° *Descrizione d'un evangeliario greco*, Turin, 1808, in-8°; 2° *Empedoclis et Parmenidis fragmenta ex codice taur.*, etc., Leipsick, 1810, in-8°; 3° *Notitia librorum manu-script. vel descriptorum qui donante Valperga Calusio illati sunt in regia taur. athenæi bibliotheca*, ibid., 1820, in-8°. Les découvertes de l'abbé Mai ayant tourné l'attention des savans sur les vieux manuscrits dans l'espoir d'y trouver

des restes d'auteurs classiques cachés sous des pages insignifiantes de chroniques, de légendes, de glossaires et d'autres productions des temps barbares, l'abbé Peyron s'en occupa également, et il eut le bonheur de retrouver dans les palimpsestes de ce même monastère de Bobbio (qui ont fourni à l'abbé Mai ses plus belles découvertes), des fragmens précieux des oraisons de Cicéron, qui remplissent des vides ou complètent en partie ceux de Milan, et qui font même reconnaître des lacunes parmi les discours qu'on a cru entiers jusqu'à présent. Ces morceaux joints à l'histoire des manuscrits de l'abbaye de Bobbio, et au catalogue raisonné de ceux qui y existaient au 14e siècle, forment un volume in-4°, qui, envoyé il y a deux ans à Stuttgard pour y être imprimé, ne devrait pas tarder à paraître. Tandis qu'on imprime cet ouvrage en Allemagne, le savant et infatigable professeur piémontais vient de publier, avec d'excellens commentaires, des morceaux du même genre, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Turin, sous le titre de 4° *Codicis Theodosiani fragmenta inedita, ex codice palympsesto biblioth. taur.*, Turin, 1824, in-4°. L'on doit aussi à l'abbé Peyron une traduction avec additions de la grammaire de la langue grecque d'Auguste Mathias, ibid., 1823, dont il a paru le premier volume. On attend avec empressement celle de l'histoire de Thucidide, qu'il a achevée et enrichie de notes historiques et philologiques. L'abbé Peyron n'a pas atteint sa quarantième année, et il s'occupe en ce moment de l'étude de la langue et des caractères des anciens Egyptiens; surtout depuis l'arrivée à Turin de la magnifique collection des monumens de ce pays acquise dernièrement par le roi de Sardaigne, et formée par Drovetti.

PEYSSARD (J. P. C.), garde-du-corps du roi et chevalier de Saint-Louis, fut nommé député à la convention nationale par le département de la Dordogne. Dans le procès du roi il vota avec la majorité. Après la journée du 31 mai 1793, Peyssard se rendit à l'armée du Nord, en qualité de commissaire de la convention, et dénonça le général Houchard (*voyez* ce nom) et son état-major. A l'époque du 9 thermidor, il était commissaire près de l'école de Mars. La chute de Robespierre et des principaux complices de sa tyrannie n'empêcha point Peyssard de rester constamment attaché au parti de la *Montagne;* comme tel, il fut accusé d'être l'un des chefs de l'insurrection du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), et le même jour décrété d'arrestation, puis condamné à la déportation le 18 juin suivant. Rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire, il devint, après la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), administrateur du département de la Dordogne; mais le directoire-exécutif le destitua à l'approche des élections de 1798; il n'en remplit pas moins les fonctions d'électeur. Il mourut quelques années après.

PEYSSONNEL (L. C.), consul-général à Smyrne, correspondant de l'académie des inscriptions et

belles-lettres, était fils du célèbre antiquaire Charles Peyssonnel. Il parcourut comme lui la triple carrière des lettres, des sciences et des consulats. Des renseignemens qui se trouvent dans les différens mémoires qu'il adressa au gouvernement français, pendant le cours de sa résidence en Orient, ne contribuèrent pas peu à déterminer depuis le directoire-exécutif à l'entreprise de la mémorable expédition d'Egypte. Peyssonnel était très-avancé en âge lorsqu'il mourut à Smyrne en 1790. On lui doit les ouvrages suivans : 1° *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin;* 2° *Traité sur le commerce de la mer Noire;* 3° *Dissertation sur la situation politique de la France, et ses rapports avec toutes les puissances de l'Europe;* 4° *Discours sur l'alliance de la France avec les Suisses et les Grisons.*

PEZOUS (N.), exerçait, en 1789, à Alby, la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé député aux états-généraux par le tiers-état de la sénéchaussée de Castres. Après la session il devint juge au tribunal criminel du département du Tarn, et fut élu, au mois de mars 1799, membre du conseil des anciens, dont la révolution du 18 brumaire le fit sortir. En 1800, il fut appelé à la présidence du tribunal de 1re instance d'Alby. Il en a constamment rempli les fonctions jusqu'à ce jour (1824).

PEZUELA (DON JOACHIM DE LA), vice-roi du Pérou, combattit pour l'indépendance de l'Espagne lorsque ce pays fut envahi par les Français en 1808. Après le rétablissement de Ferdinand VII, en 1814, Pezuela fut envoyé dans l'Amérique méridionale en qualité de général en chef des troupes royales, pour s'y opposer aux progrès de l'indépendance des colons espagnols. Il obtint sur les insurgés des avantages considérables, et défit, le 29 novembre 1815, le général Rondeau, devenu, depuis, chef du nouveau gouvernement établi à Buénos-Ayres. Par cette défaite, les indépendans se virent obligés d'évacuer le Pérou et de se retirer sur Rio-de-la-Plata. De nouveaux et importans succès assurèrent à don Pezuela la possession entière de cette riche contrée, dont le roi d'Espagne le nomma vice-roi. Il fit, en cette qualité, son entrée solennelle à Lima, capitale du Pérou, le 17 avril 1816. La modération et la clémence pouvaient seules assurer le fruit de sa conquête, mais il préféra les mesures de rigueur; il s'aliéna tous les cœurs, et les prépara ainsi à secouer définitivement le joug de la métropole. En 1820, la garnison de Lima, mécontente de la conduite de don Pezuela, le contraignit d'abdiquer la vice-royauté, et mit en sa place le général La Serna, qui, bientôt, fut forcé d'abandonner la ville aux approches de l'armée victorieuse du général indépendant Saint-Martin.

PEZZANA (ANGE), conservateur de la bibliothèque royale de Parme, membre de la société italienne, de l'académie des beaux-arts de Vienne, etc., naquit à Parme, en 1772. Séparé de bonne

heure de son père, qui, enveloppé dans la disgrâce du ministre Du Tillot, fut obligé de chercher un refuge en France, le jeune Pezzana s'occupa de cultiver son esprit, et de faire choix d'une profession honorable qui pourrait réparer les malheurs de sa famille. Il se décida pour le barreau, et prit le degré de docteur en droit dans l'université de Padoue; mais dégoûté par le désordre des lois, par la vénalité des juges, par la bassesse et les cabales nécessaires à un avocat, il ne songea qu'à saisir la première occasion favorable pour se dérober à un spectacle si peu conforme à ses sentimens et à ses principes. Il profita des changemens politiques survenus dans son pays, pour aspirer à la place de bibliothécaire, qu'il obtint en 1804. Ami éclairé des lettres et des arts, il entra dans une carrière plus analogue à ses désirs. Il mit en ordre la bibliothèque qui venait de lui être confiée, et ne s'occupa plus que des études qui se liaient avec ses nouvelles occupations. M. Pezzana jouit de l'estime et de la considération générales : son esprit est aussi cultivé que son cœur est vertueux. Ennemi de la flatterie, étranger à tout esprit de rivalité et de faction, il partage son temps entre l'étude et la retraite. Il est maintenant occupé de la continuation de l'histoire de Parme, et de celle des *Scrittori parmigiani*, commencée par son prédécesseur Affò, dont il promet d'écrire la vie. Ses ouvrages sont : 1° *l'Antichità del mappamondo de' Pizigani*, fatto nel 1367, etc. Parme, 1807, in-8°. Ce précieux monument géographique, dont a parlé aussi M. Buache, dans le tome VI des Mémoires de l'institut, est maintenant déposé à la bibliothèque de Parme. Le cardinal Zurla croit que les frères Pizigani n'étaient que de simples dessinateurs de cartes, et non pas des géographes, comme on l'a supposé. Ils vivaient à Venise, après la moitié du 14me siècle. 2° *Notizie bibliografiche intorno a due rarissime edizioni del secolo XV*, ibid., 1808, in-8°; 3° *Lettera circa le cose dette del Millin intorno la città di Parma*, ibid., 1819, in-8°; 4° *Epistola interno a Clemente Bondi*, ibid., 1821, in-8°; 5° *Elogio storico di Pietro Rubini*, ibid., 1822, in-8° : il a été aussi inséré dans le tome XIX des Mémoires de la société italienne, pour laquelle l'auteur l'a écrit; 6° *Osservazioni concernenti alla lingua italiana, ed a' suoi vocabolarj*, ibid., 1823, in-8°; 7° *Risposta alle censure pubblicate intorno al libro precedente*, ibid., 182[illegible] in-8°.

PFEFFEL (Christian-Frédéric), jurisconsulte et diplomate, membre de la légion-d'honneur, etc., naquit à Colmar le 3 octobre 1726. Il descend d'un poète du 15e siècle, et son père, né dans le pays de Baden, était un jurisconsulte et un diplomate distingué. A sa mort, arrivée en 1738, il exerçait les fonctions de *stettmestre* de Colmar, l'une des principales magistratures municipales de cette ville. Christian-Frédéric Pfeffel fit ses études à Strasbourg, et apprit le droit public sous le célèbre Schœpflin, qu'il aida ensuite utilement dans la composition de l'*Alsatia illustrata*. Vou-

lant succéder aux emplois dont son père était revêtu, il suivit avec autant de zèle que d'intelligence, la carrière des affaires publiques; commença par être attaché au comte de Loss, ambassadeur de Saxe en France, puis fut nommé secrétaire d'ambassade. L'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, du président Hénault, qui venait de paraître, lui donna l'idée de composer, et il publia peu de temps après, en 1754, *Abrégé chronologique de l'Histoire du droit public de l'Allemagne*. Cet ouvrage fit connaître honorablement Pfeffel. Il se rendit à Dresde, et y devint bientôt le protégé et l'ami du ministre de l'électeur roi de Pologne, le comte de Bruhl, qui le fit nommer conseiller d'ambassade, et lui donna l'espoir de succéder à M. de Paül, directeur des affaires étrangères. Chargé de plusieurs négociations au commencement de la guerre de sept-ans, il s'en acquitta avec habileté, et fut le concurrent de M. de Gutschmidt, depuis ministre du cabinet, pour la place d'envoyé de Saxe au congrès d'Augsbourg. Le congrès n'ayant pas eu lieu, et Pfeffel, qui n'avait accepté du service à la cour de Saxe que sur l'autorisation du roi de France, obtint du comte de Bruhl, l'autorisation de rentrer dans sa patrie. Son protecteur le recommanda au cardinal de Bernis, qui l'envoya, en 1758, à Ratisbonne, successivement en qualité de conseiller de légation et de chargé d'affaires par *interim* près de la diète. Pfeffel fut de nouveau autorisé à s'attacher à une cour étrangère, et il devint, en 1763, résident du duc des Deux-Ponts, à la cour de Bavière. Nommé, à cette époque, membre puis directeur de la classe d'histoire de l'académie de Munich, il en remplit les fonctions jusqu'en 1768, qu'il fut rappelé à Versailles, pour être attaché au ministère des affaires étrangères, en qualité de jurisconsulte du roi; il exerça cet emploi jusqu'en 1792. « et, dit un de ses biographes, il y a peu d'actes diplomatiques importans à la rédaction desquels il n'ait concouru ou sur lesquels il n'ait été consulté par les ministres successifs, et souvent sur l'ordre exprès du roi.» La seule diversion qu'il donnait à ses graves occupations, consistait en un assez grand nombre d'*articles* qu'il faisait insérer dans les *Notices politiques* de Schloetzer, où il combattait avec force les préventions des ennemis de la France. Il avait obtenu, en récompense de ses utiles services, une charge de stettmestre dans sa ville natale, et l'adjonction de son fils (*voyez* l'article suivant), dont les brillantes dispositions promettaient une troisième génération de jurisconsultes du même nom. La révolution apporta des changemens à ces projets. Chargé, en 1790, par le ministère de France, d'aller à Deux-Ponts, traiter des indemnités que le duc et les autres princes possessionnés en Alsace, avaient droit de réclamer, il y résidait encore lorsqu'il reçut l'ordre de cesser ses fonctions. Dès 1787, il avait obtenu du duc, en récompense de ses services, un fief et des lettres de naturalité. De retour dans sa patrie avec le titre de conseiller intime d'état au ser-

vice du duc des Deux-Ponts, il n'en fut pas moins porté sur la liste des émigrés, et les biens qu'il avait en France, furent vendus. Pfeffel s'était hâté de retourner à Deux-Ponts, où le duc continua de l'employer dans la direction principale de ses affaires ; mais après la mort de ce prince, arrivée en 1795, son successeur, le duc Maximilien-Joseph, depuis électeur et roi de Bavière, ayant cessé de l'attacher à son service, Pfeffel se retira à Nuremberg, et ne rentra dans sa ville natale qu'après l'établissement du gouvernement consulaire. Il dut à la bienveillance de M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, sa promotion dans la légion-d'honneur, et un peu plus tard, sa nomination en qualité de membre de la commission mixte de l'octroi du Rhin, place dont il étaitencoreen possession lorsqu'il mourut le 19 mars 1807, dans la 81me année de son âge. Les principaux ouvrages de Pfeffel sont : 1° *Abrégé chronologique de l'Histoire et du droit public d'Allemagne*, publié en 1754. Cet ouvrage, qui eut quatre éditions à des époques assez rapprochées les unes des autres, obtint particulièrement les suffrages des protestans ; il est souvent cité par Robertson, dans son *Histoire de Charles-Quint*, et a été très-utile aux auteurs de *l'Art de vérifier les dates*. Ce même ouvrage, contre le gré de l'auteur, fut opposé, par des amis imprudens, aux *Annales de l'empire* de Voltaire, et lui attira quelques disgrâces littéraires de la part d'un petit nombre des admirateurs de ce grand homme. La 3e édition de l'*Abrégé chronologique* est très-mal traitée dans la *Correspondance de Grimm*. 2° *Recherches historiques concernant les droits du pape sur la ville et l'état d'Avignon, avec des pièces justificatives*, Paris, 1768 ; 3° *Etat de la Pologne, avec un Abrégé de son droit public et les nouvelles constitutions, etc.*, Paris, 1770 ; 4° *Dissertation historique* sur les matières suivantes : sur les limites de la Bavière, dans les IXe et Xe siècles ; sur l'origine et l'antiquité des fiefs de Bavière ; sur les sceaux des anciens ducs de Bavière et l'origine de leurs armoiries ; sur l'histoire des anciens margraves du Nordgau ou Haut-Palatinat ; sur l'illustration du droit public de l'Allemagne par celui de la Pologne, etc. Ces dissertations et un assez grand nombre d'autres du même genre, ainsi qu'une foule de mémoires sur diverses matières, ont été insérés dans la collection des travaux historiques de l'académie de Munich, connue sous le titre de *Monumenta Boica*, entreprise qu'il avait fondée en 1763, étant directeur de l'Académie de Munich.

PFEFFEL (Chrétien-Hubert), diplomate, est fils du précédent, auquel il avait été adjoint, en 1786, en qualité de stettmestre de Colmar, sa ville natale. Pfeffel suivit avec succès la carrière des affaires publiques. Il publia, dès son début comme diplomate, une dissertation très-remarquable, sous ce titre : *de Limitibus Galliæ*. Forcé, par la révolution, de s'expatrier, il se rendit, en 1792, près de son père, en Bavière, s'attacha au service du souverain de cette contrée, devint l'un de ses conseillers-

d'état, et son envoyé extraordinaire à Londres.

PFEFFEL (Théophile-Conrad), littérateur, membre honoraire de l'académie de Berlin, président du consistoire évangélique de Colmar, secrétaire-interprète de la préfecture du département du Haut-Rhin, est frère cadet de Christian-Frédéric Pfeffel. Il naquit à Colmar, en 1736, et mourut dans cette ville le 1er mai 1809. Après avoir terminé ses études, il se rendit à Halle, afin d'y suivre les cours de jurisprudence. Son ardeur pour le travail acheva de détériorer sa vue, déjà très-faible, et il fut frappé d'une cécité complète peu de temps après son retour dans sa patrie, à l'âge de 21 ans. Cette perte cruelle n'altéra point la sérénité de son âme, et n'influa en rien sur sa gaîté naturelle. Il épousa, deux ans après, en 1759, une jeune et aimable personne qu'il avait chantée dans ses poésies, sous le nom de *Doris*. Cette union fut heureuse. Pfeffel publia en 1754 son premier recueil de *poésies*; elles furent reçues avec faveur. En 1773 il voulut attacher à son nom le souvenir d'une institution utile, et il fonda à Colmar, pour les jeunes protestans, une école militaire ou maison d'éducation dont il partagea la direction avec un de ses amis, nommé Lersé. Il devint, en 1788, membre honoraire de l'académie de Berlin. On vit sortir de l'établissement de Pfeffel une foule d'élèves distingués, de plusieurs nations; mais la révolution devint funeste à cet établissement, qui fut détruit en 1792. Son fondateur se livra alors exclusivement à la culture des lettres, jusqu'en 1803. A cette époque il fut nommé président du consistoire évangélique de Colmar, et peu de temps après secrétaire-interprète de la préfecture du département du Haut-Rhin. On doit à cet auteur un grand nombre d'ouvrages dramatiques, en allemand, parmi lesquels on remarque : *le Trésor*, pastorale; *l'Ermite*, tragédie; *Philémon et Baucis*, drame, représentés en 1761, 1762 et 1763. Il a traduit, ou plutôt imité, du français, *la Veuve*, de Collé; *la jeune Indienne*, de Chamfort; *Zelmire*, de De Belloy; *Eugénie*, de Beaumarchais; *les Moissonneurs*, de Favart; *le Philosophe sans le savoir*, et *le Roi et le Fermier*, de Sedaine, etc. Ces pièces furent bien reçues des spectateurs allemands, et il les publia avec plusieurs autres, sous le titre de : *Amusemens dramatiques d'après des modèles français;* elles sont au nombre de 25, et parurent en cinq collections ou livraisons, à Francfort et Léipsick, de 1765 à 1774. Lessing et plusieurs autres écrivains allemands s'efforcèrent de les critiquer et de leur enlever les suffrages du public, qu'ils firent reporter sur des pièces du théâtre anglais. Pfeffel a composé un grand nombre de *Fables*, de *Contes*, d'*Epîtres*, de *Chansons*, etc., qui toutes ont été accueillies avec plus ou moins de faveur. On a remarqué surtout une épître adressée au protecteur de son frère, le comte de Bruhl, sur la révolution française, que l'auteur célèbre avec le plus grand enthousiasme. On doit encore à Pfeffel : 1° *Hochets dramatiques*, composés pour ses enfans et ceux

de ses amis, Strasbourg, 1769, 1 vol. in-8°; 2° *Chousons à l'usage de l'ecole militaire de Colmor*, Cologne, 1778; 3° *Principes de droit naturel*, Colmar, 1781, en français; 4° *Magasin historique pour la raison et le cœur*, 2 vol. in-8°, 2° édit., Strasbourg, 1792, en français et en allemand; 5° traduction, en prose, faite avec le chevalier d'Abquerbe, des *Fables de Lichtwer;* 6° il est l'un des traducteurs de la *Geographie de Büsching*. M. Méhre de la Touche a tradnit en français, Paris, 1815, 2 vol. in-12: *Contes, Nouvelles, et autres pièces posthumes de Pfeffel.*

PFEIFFER (Jean Frédéric), économiste et littérateur allemand, naquit à Berlin en 1718. Il fit de bonnes études, et entra d'abord dans la carrière militaire. Après la célèbre bataille de Mollwitz, où il assistait, il devint commissaire des guerres et conseiller de guerre et des domaines. Chargé, à la paix, par Frédéric-le-Grand, de la direction des liquidations et des nouveaux établissemens dans la Marche électorale, il marqua son inspection par la création de cent cinquante villages et établissemens consacrés à l'industrie ou à l'agriculture, et fut nommé en récompense conseiller intime. Enveloppé dans une affaire de concussion, où il fut, sans jugement, enfermé et remis en liberté, il quitta la Prusse, et, après avoir exercé quelques emplois publics sous plusieurs petits princes de l'empire, il se livra exclusivement à la carrière littéraire, où il se fit remarquer par des ouvrages d'une utilité générale. De 1782 à 1789, époque de sa mort, il occupa la chaire des sciences économiques à l'université de Mayence. Pfeiffer a publie les ouvrages suivans : 1° *De la culture de la soie en Allemagne*, Berlin, 1748, in-8°; 2° *Catéchisme des économistes*, Berlin, in-8°; 3° *Précis de toutes les sciences economiques*, Manheim, 1770-1780, 4 v. in-4°; 4° *Histoire de la houille et de la tourbe*, Manheim, 1774, in-8°, traduit en français; 5° *Secret d'améliorer la houille et la tourbe*, traduit en français; 6° *Projet d'omeliorotion et idees fronches sur plusieurs objets concernant les subsistances, la populotiou et l'economie politique en Allemagne*, Francfort, 1777-1778, 2 vol. in-8°; 7° *Précis de lo vraie et de la fausse politique*, Berlin, 1778-1779, 2 vol. in-8°; 8° *Science noturelle de la police*, Francfort, 1779—1780, 2 vol. in-8°; 9° *l'antiphysiocrote, ou Exomen détoillé du prétendu système physiocratique*, Francfort, 1780, in-8°; 10° *Des Monufactures et des Fobriques d'Allemagne dans leur état noturel, avec des Observations sur les moyens de les perfectionner*, Francfort, 1780-1781, 2 vol. in-8°; 11° *Principes de la science financière*, Manheim, 1781. in-8°; 12° *Principes de lo science forestière*, Manheim, 1781, in-8°; 13° *Exomen critique d'écrits remarquables de ce siècle, sur l'économie politique, les finonces, la police*, etc., Francfort, 1781-1786, 6 vol. in-8° : ouvrage dans lequel l'auteur s'attache plus particulièrement au système financier de M. Necker, et où il discute les projets pour ou contre ce système; 14° *Principes de l'éco-*

nomie générale, Francfort, 1782-1783, 2 vol. in-8°; 15° *Lettres critiques sur des objets importans et d'utilité générale*, Offenbach, 1784-1785, 2 cahiers; 16° *Examen d'un projet d'amélioration pour la félicité publique et les puissances de l'Allemagne*, Francfort, 1786, in-8°; 17° *Principes et Regles de l'économie politique*, 1787 : ils furent publiés à Mayence, par J. N. Moser; 18° enfin un grand nombre d'*articles* sur l'économie politique, dans l'*Encyclopédie allemande*, imprimée à Francfort.

PFEIFFER (N.), était membre du directoire helvétique, où il avait été nommé au mois d'avril 1798, lorsque deux mois après le commissaire français Rapinat (*voyez* ce nom), qui ne trouvait point dans Pfeiffer la docilité convenable à ses projets, lui enjoignit de donner sa démission; Pfeiffer obéit. Quand le président du directoire helvétique (*voyez* OBERLIN et OCHS), annonça à Rapinat que son collègue avait souscrit à sa demande, il ajouta : « Quant aux intentions qui lui sont prêtées, il en appelle à notre estime, qu'il emporte avec lui, et à la justice de l'avenir. » Cette justice ne se fit pas long-temps attendre; la réinstallation de Pfeiffer eut lieu peu de temps après, mais alors il profita de la circonstance pour donner une démission volontaire, et fut remplacé par Ochs de Bâle. Ce citoyen recommandable a depuis vécu dans la retraite.

PFIFFER (FRANÇOIS-LOUIS DE), maréchal-de-camp au service de France, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, naquit, en 1716, à Lucerne, d'une ancienne famille de ce canton. Il entra très-jeune encore dans le régiment suisse de la garde royale, dont son père, auquel il succéda, était capitaine. Il fit les campagnes de Flandre et d'Allemagne depuis 1734, et se distingua aux siéges de Menin, Ypres et Fribourg, et aux affaires de Rocoux et de Laufelt. En récompense il obtint le grade de maréchal-de-camp et le cordon de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Le général Pfiffer se retira dans sa patrie, et y devint membre du petit-conseil du canton de Lucerne. On cite de ce vieux général un chef-d'œuvre de patience et de précision : c'est un *Plan-relief de la Suisse*, qu'il fut dix ans à exécuter, et dont voici la description : « Ce qui a été terminé de ce plan, comprend les cantons d'Underwalden, Schwitz et Uri, et une partie de ceux de Lucerne, Zug, et Berne. Le lac de Lucerne en occupe le centre; et tout autour s'élèvent d'immenses chaînes de montagnes dont Pfiffer avait mesuré les hauteurs avec une précision admirable. Les détails sont d'une exactitude telle, qu'au travers d'immenses forêts le voyageur retrouve sans peine le chalet ou le bouquet d'arbres qui l'avait frappé dans sa route. Les forêts de pins s'y distinguent par un vert plus foncé; les rivières sont figurées par de la chenille, les routes par des soies, les lacs par des morceaux de glaces taillées, etc. Ce plan, qui a 22 pieds et demi de long, sur 12 de largeur, se compose de 136 pièces qu'on peut séparer à volonté. Il a été gravé dans les *Tableaux pittoresques de la Suisse*. Le burin de Michel l'a

reproduit, en 1783, avec plus d'exactitude; et Pfiffer l'a fait graver, en 1795, par Clausner à Zug, dans la forme d'une carte géographique, avec l'indication de la hauteur de toutes les sommités.» Lors de la conquête de l'Helvétie par les armées françaises, en 1790, ce curieux ouvrage fut au moment d'être transporté à Paris. Pfiffer obtint du directoire-exécutif de France qu'on ne le priverait pas du fruit de sa longue patience et d'un objet de curiosité pour tous les étrangers qui visiteut la Suisse. Il mourut, en 1802, dans la 86ᵉ année de son âge. *Le Journal helvétique* de 1757 renferme la *Relation d'une promenade au mont Pilat*, qui a été traduite en allemand.

PFLIEGER (J. A.), aîné, cultivateur à Altkirch, département du Haut-Rhin, fut élu député du bailliage de Béfort et d'Huningue, aux états-généraux en 1789. A la fin de la session, il devint procureur-syndic du district de sa ville natale, et fut nommé, en septembre 1792, député à la convention nationale par le département du Haut-Rhin. Dans le procès de Louis XVI, il vota avec la majorité. Il passa, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, au conseil des cinq-cents, dont il sortit le 20 mai 1798. Rentré à cette époque dans la vie privée, il n'en est pas sorti depuis.

PFLUGUER (Daniel), littérateur, est né à Morges, canton de Vaud, et vint jeune encore à Paris; il s'est beaucoup occupé d'agronomie, et est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'agriculture pratique, dont le principal a pour titre : *Cours d'agriculture pratique, divisé par ordre de matière, ou l'Art de bien cultiver la terre*, 1809, 2 vol. in-8°, etc.; ses autres ouvrages sont : 1° *les Amusemens du Parnasse, ou Mélange de poésies légères*, 1810, in-18; 2° *Manuel d'instructions morales*, 2 vol. in-12, 1811; 3° *Cours d'étude à l'usage de la jeunesse*, 1812, in-12; 4° il a fait imprimer, en 1819, un *Cours d'agriculture complet*, sous le titre de *Maison des champs*, 4 vol. in-8°.

PFNINGER (N.), né dans le canton de Zurich, était préfet de cette ville lorsque les Français occupèrent la Suisse en 1798. Il se fit alors remarquer par un acte de courage, en refusant de livrer les clefs du trésor à Rapinat (*voyez* ce nom), commissaire du directoire-exécutif de France. Pfninger figura de nouveau dans les événemens de 1802, qui changèrent encore les institutions de sa patrie. Il fut, au mois de septembre de la même année, arrêté à Stœsa et transporté à Schwitz, où il subit quelques mois de détention. Remis en liberté, il n'a depuis cette époque rempli aucune fonction publique.

PHELINES (N. de), capitaine du génie, en 1789, fut nommé cette même année député de la noblesse du bailliage de Blois aux états-généraux. L'un des plus zélés membres de la minorité de son ordre, il protesta le 19 juin contre la majorité, et se réunit au tiers-état du moment qu'il se fut constitué en assemblée nationale. Lors du voyage de Varennes, M. de Phelines fut envoyé à Landau en qualité de commissaire de l'as-

semblée nationale. Au retour de cette mission, il fit adopter un projet relatif à l'admission des élèves aux écoles d'artillerie et du génie, et continua à prendre une part active aux opérations qui marquèrent cette célèbre session, à la fin de laquelle il rentra dans la vie privée.

PHELIPPEAUX (A. LE PICARD DE), officier vendéen, dont M. Pressigny nous a fait connaître, dans une notice biographique, les services et la rivalité de collége avec ce jeune élève de l'école militaire, qui a été empereur des Français. « M. de Phelippeaux, dit M. Pressigny, naquit en 1768 dans le Poitou, et appartenait à l'une des plus anciennes familles de cette province. Son père, officier au régiment de Fleury infanterie, l'ayant laissé orphelin fort jeune, il fut envoyé de bonne heure à l'école militaire de Pontlevoy, où il fit d'excellentes études. Il passa en 1783 à celle de Paris, et s'y distingua par son aptitude et par sa conduite. BUONAPARTE s'y trouvait alors; ils étaient à peu près du même âge, mais de caractères fort opposés : l'un gai, franc et ouvert; l'autre sombre, sauvage, et renfermé en lui-même : ils n'avaient de commun qu'une fermeté qui tenait de la roideur. Des occasions fréquentes de rivalité ne firent qu'accroître l'anthipathie qu'ils ressentaient. » Nous suspendrons un moment notre citation pour éviter le détail des coups de pied que M. Peceaduc, alors sergent-major de l'école, et depuis baron de Herzogenberg, général autrichien, chef des écoles militaires et du génie de l'empire, *interceptait* en voulant pendant les heures d'étude empêcher les effets de leur inimitié, *coups de pied qu'ils s'adressaient par-dessous la table, et dont ses jambes étaient toutes noires.* Maintenant nous allons rapporter la suite du parallèle que M. Pressigny établit entre les deux élèves. « Dans les divers concours où ils se trouvèrent en rivalité l'un de l'autre, Phelippeaux obtint toujours l'avantage. Il était d'usage de présenter chaque année à *Monsieur*, comte de Provence, quatre candidats pris parmi les élèves les plus distingués; et ce prince en choisissait deux auxquels il donnait la croix de Mont-Carmel. Le nom de Phelippeaux se trouva le second sur la liste, et celui de BUONAPARTE le troisième; le premier fut préféré, et le dernier fut exclu. Ils se présentèrent ensemble à l'examen de 1785, pour l'artillerie, et furent reçus tous deux : mais l'ascendant de Phelippeaux ne se démentit point : il précéda immédiatement son rival dans la promotion qui eut lieu. » On trouvera aux articles de BONAPARTE et de NAPOLÉON la notice abrégée de la vie de cet élève, que devançait toujours M. de Phelippeaux. Ce dernier fut admis dans le régiment de Besançon. En juillet 1789, il commandait « l'une des batteries qui devaient dissiper les attroupemens formés sur la place Louis-Quinze si le baron de Bezenval eût fait son devoir. » En 1791, M. de Phelippeaux émigra, et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes; elle fut li-

cenciée, et il passa à l'armée du prince de Condé. En 1795, il rentra en France avec MM. Duprat et Beaumanoir-de-Langle, pour y servir la cause royale. En 1796, à trois lieues d'Orléans, ils délivrèrent trois émigrés que l'on conduisait à Paris. Quelque temps après, nommé adjudant-général, il s'empara à la tête d'un corps de royalistes de la ville de Sancerre, et livra plusieurs combats où il remporta toujours l'avantage. La déroute de Quiberon paralysa les efforts des royalistes. M. de Phelippeaux, à la tête de son corps, ne put se montrer « qu'au moment où la Vendée succombait. » Il retourna alors à Orléans, où il s'efforça de ranimer le zèle des défenseurs de la monarchie; mais il fut dénoncé et arrêté le 12 juin (1796). Il tomba malade. A peine en convalescence, il était dirigé sur Bourges, lorsqu'une de ses parentes le fit évader. M. de Phelippeaux se tint caché jusqu'après le 18 fructidor an 5 (1797); alors il rejoignit l'armée du prince de Condé, qui était près du lac de Constance; elle se dirigea sur la Russie, où il ne jugea pas utile de l'accompagner. Il revint à Paris. Son séjour dans cette ville fut marqué par l'évasion de sir Sydney Smith, détenu au Temple. Les auteurs de plusieurs biographies prétendent, contre l'opinion de M. Pressigny, que « lorsque Sydney Smith et Phelippeaux eurent été faits prisonniers ensemble et amenés à la prison du Temple à Paris, Phelippeaux n'échappa à la mort qui le menaçait, comme émigré pris les armes à la main, qu'en se faisant passer pour le domestique du commodore. Il joua ce rôle fort long-temps, et s'enfuit ensuite de cette prison avec Sydney Smith. » Les moyens qu'il employa tiennent une place importante dans la notice de M. Pressigny. Il se procura un blanc-seing du ministre de la police, se ménagea des intelligences auprès de la fille du geolier, et par elle, trompa le gardien. Il se déguisa en commissaire, fit déguiser quatre de ses amis en gendarmes, et parvint sans accident avec son protégé à Londres, où le peuple détela et traîna leur voiture. La reconnaissance de sir Sydney Smith valut à M. de Phelippeaux le grade de colonel, que l'amiral anglais lui fit obtenir. Sir Sydney Smith reçut un commandement dans la Méditerranée; M. de Phelippeaux l'accompagna. L'amiral se détermina à défendre Saint-Jean-d'Acre que le général en chef Bonaparte se disposait à attaquer. « N'ayant auprès de lui aucun officier, ni du génie, ni de l'artillerie, il chargea Phelippeaux de la direction des opérations. » Cet ancien officier d'artillerie fit toutes les dispositions convenables pour résister. Les Français voulurent d'abord attaquer de vive force; bientôt ils sentirent la nécessité de faire un siége en règle, et ils s'avancèrent assez près de l'escarpe. « Mais ils étaient dépourvus de grosse artillerie, et les assiégés ayant fait sauter leurs ouvrages par deux fois, ils n'hésitèrent pas à lever le siége, le 20 mai 1799, après 61 jours de tranchée ouverte. Phelippeaux épiait leurs mouvemens; il saisit l'instant favorable, fit une

sortie des deux tiers de sa garnison, et tumba sur eux avec impétuosité. Cette attaque imprévue augmenta leur trouble, et leur retraite ne fut bientôt plus qu'une déroute. Le vainqueur se disposait à les suivre et à les harceler; mais lui-même touchait au terme de sa vie. » Ce n'est point, et nous en faisons la remarque pour qu'on ne s'y trompe pas, un historien anglais, russe ou allemand, qui parle ainsi des revers des Français; c'est l'auteur de la notice sur M. de Phelippeaux, qui du reste la termine comme il l'a commencée, en opposant les deux anciens élèves, toujours ennemis, et, selon lui, toujuurs rivaux. « On peut remarquer, dit-il, que le nom de Phelippeaux n'a jamais paru dans aucun bulletin français; que l'on a même affecté d'insinuer que le défenseur de Saint-Jean-d'Acre était un ancien officier du génie. Buonaparte redoutait-il jusqu'à l'ombre du rival de sa jeunesse? ou ne suivait-il que son animosité contre lui en cherchant à anéantir son souvenir? » M. de Philippeaux mourut à la suite de ce siége d'une inflammation de poitrine ou de la peste. Nous terminerons en rapportant un éloge un peu moins exagéré que celui de M. de Pressigny, mais qui n'est pas moins flatteur pour M. de Phelippeaux. « Il est certain, disent les auteurs d'une biographie imprimée à l'étranger, que ses conseils et ses opérations contribuèrent puissamment à la résistance de Saint-Jean-d'Acre, devant laquelle vint échouer la fortune du vainqueur de l'Orient; et cette circonstance a attaché de la célébrité à son nom. »

PHILIBERT (J. C.), littérateur, s'est occupé avec succès de botanique, et a publié sur cette science plusieurs ouvrages élémentaires qui ont eu du succès. Ce sont : 1° *Histoire naturelle abrégée du ciel, de l'air et de la terre, ou Notions de physique générale*, 1798, nouvelle édition, in-8°, 1809; 2° *Introduction à l'étude de la botanique*, 1799, 3 vol. in-8°; 3° *Notions élémentaires de botanique*, 1802, in-8°; 4° *Exercice de botanique à l'usage des commençans*, 1803, 2 vol. in-8°; 5° *Dictionnaire abrégé de botanique*, 1803, in-8°; 6° *Dictionnaire universel de botanique*, 1804, 3 vol. in-8°.

PHILIDOR (François-André Danican, dit), musicien-compositeur, né à Dreux le 7 septembre 1726. Le nom de Philidor fut donné à son grand-père, Michel Danican, par le roi Louis XIII, dont il était musicien de la chambre, et qui voulait rappeler ainsi la mémoire du plus fameux hautbois de son siècle. Le compositeur Campra, qui jouissait d'une grande célébrité, devint le maître du jeune Philidor, élevé aux pages de la musique du roi, et qui montra dès l'enfance les plus heureuses dispositions pour son art. A 15 ans il obtint la faveur de faire exécuter ses motets à la chapelle royale. Il voyagea ensuite en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, et pendant son séjour à Londres il mit en musique la fameuse ode de Dryden, intitulée *la Fête d'Alexandre*. Savant harmoniste, on reprochait

cependant à ses chants de manquer trop souvent d'expression et de mélodie. De retour en France, il fit exécuter en 1754, à la chapelle de Versailles, un *Lauda Jerusalem*, qui fut très-vanté à cette époque. Depuis, il consacra presque exclusivement son talent à l'opéra-comique, genre dont Philidor peut être regardé avec Duni, comme le créateur en France. Ses compositions sont très-nombreuses. En 1756, il fit la musique du *Diable à quatre*, opéra comique en 3 actes de Sédaine. *Blaise le savetier*, *l'Huître et les Plaideurs*, du même auteur, furent joués en 1759; et depuis, Philidor donna régulièrement au moins un opéra par an. On a de lui *le Quiproquo*, pièce de Mouston; le *Soldat magicien*, d'Anseaume; *le Jardinier et son Seigneur*, de Sédaine; *le Maréchal Ferrant*, de Quétant; *Sancho Pança*, *le Bûcheron*, *les Fêtes de la paix*, *le Sorcier*, *Tome-Jones*, *le Jardinier de Sidon*, *le Jardinier supposé*, *la Nouvelle école des Femmes*, *le Bon fils*, *Sémire et Mélide*, *Ernelinde*, grand opéra, etc. Peu de ces pièces sont restées au théâtre. Le public revoit cependant encore avec plaisir le *Maréchal ferrant*, et *le Diable à quatre*. Quelque temps avant la révolution, Philidor composa pour le *Carmæn Seculare* d'Horace, une musique que ses admirateurs proclamèrent un chef-d'œuvre de l'art. Cette production, si vantée alors, est à peu près oubliée aujourd'hui. Mais les combinaisons harmoniques ne furent point la seule occupation de Philidor. Il était reconnu pour le premier joueur d'échecs de l'Europe, et il se flatta même pendant quelque temps de faire servir sa supériorité à ce jeu, d'instrument à sa fortune. Il fit publier en Angleterre, par souscription, son *Analyse des échecs*, ouvrage qui a eu plusieurs éditions. Celle de Londres, de 1777, in-8°, est ornée du portrait de l'auteur, gravé par Bartolozzi. Un mois avant sa mort, il fit encore, quoique aveugle, deux parties d'échecs à la fois, contre les plus habiles joueurs, et les gagna toutes les deux. Effrayé des premiers troubles de la révolution, Philidor s'était retiré à Londres, où il mourut le 31 août 1795. Des qualités estimables, un caractère franc et généreux, l'avaient rendu cher à tous ceux qui le connaissaient, quoiqu'il ne se distinguât nullement par les avantages de l'esprit. On raconte qu'un de ses grands admirateurs, Laborde, valet-de-chambre du roi, entendant un jour Philidor dans une société, débiter beaucoup de trivialités, s'écria plaisamment : « Eh bien, voyez »cet homme là, il n'a pas le sens »commun, c'est tout génie. »

PHILIPART (Jean), écrivain anglais, est né à Londres, et fut placé par sa famille, qui le destinait à la carrière du barreau, chez un avocat écossais, où il fit si peu de progrès qu'il renonça à cette profession. Il obtint, en 1811, une place dans le gouvernement par la protection de lord Sheffeld, dont il avait été secrétaire en 1809. Tout dévoué aux doctrines ministérielles, M. Philipart les soutient à outrance dans ses ouvrages, ce qui lui attire souvent des critiques sévères de la part des journaux de l'opposition. Voici la liste de ses principaux ou-

vrages : 1° *Observations sur les systèmes militaires de l'empire britannique, et plan pour rendre les traitemens des officiers-généraux suffisans pour soutenir leur rang*, in-8°, 1812; 2° *Mémoires du prince royal de Suède*, in-8°, 1813; 3° *Campagnes du Nord*, 2 vol. in-8°, 1814; 4° *Mémoires et Campagnes du général Moreau*, in-8°, 1814; 5° *Lettre à lord Castlereagh sur la révision du bill, pour rendre la milice utile dans le service étranger*, in-8°; 6° *Campagnes en Allemagne et en France, depuis l'expiration de l'armistice jusqu'à l'abdication de Napoléon Bonaparte*, 2 vol. in-8°, 1814; 7° *Almanach royal militaire, contenant les services de tous les officiers-généraux vivant à la fin de* 1814, 2 vol. in-8°, 1815; 8° il a inséré trois articles dans le *Pamphleteer* : 1° *Supplément au plan pour un fonds en faveur des officiers*; 2° *Observations sur divers auteurs et ouvrages anglais ou étrangers*; 3° *Observations supplémentaires sur la lettre du colonel Roberts à l'armée*. 9° *Vie des généraux anglais*. M. Philipart est propriétaire et éditeur du *Panorama militaire*. Sa femme cultive les muses, et, imbue de ses principes politiques, elle a donné deux poëmes, l'un intitulé : *la Moscovite*, in-8°, 1813, et l'autre: *Victoria*, in-8°, 1813.

PHILIPP (N.), capitaine de navire avant la révolution, fut avant l'époque du 9 thermidor an 2 (1794), l'un des agens des comités de gouvernement. Il figura comme tel (en 1793), dans les départemens de la Meurthe et du Bas-Rhin, où souvent on le soupçonna d'outrer à dessein les mesures dont l'exécution lui était confiée, afin de rendre odieux le gouvernement. Le 2 juillet 1794, se trouvant à Paris, il s'introduisit dans la salle de la convention, bien qu'il ne fût pas député, et alla s'asseoir parmi les membres siégeant à la *Montagne*. Mallarmé, contre lequel il avait publié peu de temps auparavant une diatribe, l'apostropha, le signala comme un calomniateur, un intrigant, et le fit arrêter. Philipp ne recouvra sa liberté que lors des événemens du 13 vendémiaire an 4, après une détention de quinze mois. Impliqué dans l'affaire de Babeuf en 1796, il fut traduit devant la haute-cour nationale de Vendôme; mais l'accusateur public n'ayant pas trouvé contre lui de preuves suffisantes, se borna à déclarer qu'il ne le croyait pas exempt d'imprudence et de blâme : il fut acquitté. Il avait, dans sa défense, manifesté son étonnement de se voir associé à des hommes dont les principes, disait-il, étaient si différens des siens : cette observation s'appliquait particulièrement aux conventionnels qui, selon lui, avaient usurpé la souveraineté du peuple. Employé pendant quelque temps dans les vivres de l'armée de l'Ouest, il a depuis été entièrement perdu de vue.

PHILIPPEAUX (Pierre), né à Ferrières, département de la Sarthe, en 1759. Il exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut élu, en 1792, par le département de la Sarthe, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota la mort, rejeta l'appel et le sursis, et appuya la proposition de Bourdon-de-l'Oise, de faire assis-



ter à l'éxécution les patriotes blessés le 10 août. Il soutint, le 10 mars 1793, le projet présenté par Robert Lindet, pour la formation d'un tribunal révolutionnaire sans jurés, projet qui n'eut que lui et Duhem pour appuis, et fut rejeté par l'immense majorité de l'assemblée. Il se déclara contre les députés de la Gironde, participa aux mesures prises dans les journées du 31 mai, 1er et 2 juin, et fut envoyé à Nantes, pour y réorganiser les administrations, composées de républicains, alors désignés sous le nom de *fédéralistes*, que le peuple confondait avec *royalistes*. Comme Philippeaux était lui-même républicain, il ne tarda pas à se brouiller avec ses collègues en mission dans les autres villes de la Vendée. A la suite de vives altercations avec eux, il s'unit aux généraux qui commandaient vers Nantes, et leur fit adopter un système de guerre opposé à celui que suivaient les représentans et les généraux réunis à Saumur. Il ne parlait qu'avec dérision de cette réunion dans laquelle se trouvaient Ronsin, Rossignol et Santerre, qui, disait-il, n'avaient d'autre talent que celui de brûler des villes et des hameaux, et de faire des exécutions barbares. Il parvint d'abord à faire adopter son plan par le comité de salut-public; mais les succès qu'il promettait n'ayant pas eu lieu, il se vit exposé aux plus violens reproches. Alors, pour se justifier, il accusa ses antagonistes d'avoir eux-mêmes préparé les revers qu'on attribuait à l'exécution de ses plans. Cependant le parti de ceux-ci l'emporta; il reprit la direction de cette guerre, et Philippeaux fut rappelé. Loin de ménager des ennemis qui pouvaient le perdre, il ne parut à la tribune que pour les dénoncer. Il fit en même temps paraître une brochure tellement accusatrice, que le comité de salut-public s'y voyant désigné comme complice des généraux qui par leurs cruautés perpétuaient la guerre, ne lui en pardonna jamais la publicité. Il est constant que dès-lors sa mort fut résolue. Bientôt le club des Jacobins déclara Philippeaux intrigant, modéré, traître à la patrie, et l'exclut de son sein. D'une pareille exclusion à la mort il n'y avait qu'un pas. Arrêté, comme conspirateur, dans la nuit du 10 au 11 germinal an 2 (du 30 au 31 mars 1794), et traduit quinze jours après au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort avec Danton, Lacroix, Camille-Desmoulins, etc. Pendant son interrogatoire, l'accusateur public, Fouquier-Tinville, habitué à adresser à ses victimes des paroles outrageantes, joignit plusieurs fois aux questions qu'il lui faisait l'insulte et l'ironie : «Il vous est permis, lui dit Philippeaux avec fierté, de me faire périr, mais m'outrager.... je vous le défends.» Il montra la plus grande fermeté en allant au supplice.

PHILIPON DE LA MADELEINE (Louis), homme de lettres, membre des académies de Lyon et de Besançon, naquit à Lyon au mois d'octobre 1734. Destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique, il préféra, au moment de prendre les ordres, suivre celle de la magistrature, et il

se rendit à Besançon, où il fit ses cours de droit. Il se fixa dans cette ville, et s'y maria. Avocat du roi près du bureau des finances de Besançon (ancienne chambre des comptes de Dôle), il en remplit les fonctions jusqu'en 1786; il fut pourvu, à cette époque, de l'intendance des finances de M. le comte d'Artois. Cette place fut supprimée au commencement de la révolution, qui, malgré son esprit éclairé, le blessait trop dans ses intérêts pour qu'il en adoptât les principes. Son opposition, trop manifestée, le fit décréter d'arrestation peu après les événemens du 10 août 1792. La crainte d'être victime de la proscription, le rendit plus circonspect, et il évita avec le plus grand soin de se mettre en évidence. Cultivant les lettres, et ne prenant aucune part aux agitations politiques, il se fit des amis, et obtint même, par un décret de la convention du 3 janvier 1795, un secours de 2,000 francs. Il fut presque en même temps nommé bibliothécaire du ministère de l'intérieur. Cet emploi et ses travaux littéraires le mirent bientôt à même de jouir d'une modeste aisance. Il vit passer ainsi tous les gouvernemens qui se succédèrent jusqu'à celui de la restauration en 1814. *Monsieur*, frère du roi, à qui il fut présenté, lui accorda, avec une pension, le titre d'intendant honoraire de ses finances. Il avait alors 80 ans; il mourut le 19 avril 1818, dans sa 84ᵉ année. « Il fut, dit particulièrement un de ses biographes, homme de bonne compagnie, et conserva, jusqu'à ses derniers momens, tout le charme de l'urbanité française. Doux, sensible, gai, d'une humeur égale, ami sûr, toujours occupé à rendre service, toujours attentif à dire des choses aimables et affectueuses, ne s'étant jamais permis ni une épigramme, ni même un mot piquant, il est mort sans avoir eu d'ennemis. » Cet éloge est vrai en tout point. Comme l'un de nos plus agréables chansonniers, il n'a pas moins mérité cet autre éloge que son ami M. Le Prevost d'Iray a fait de ses chansons dans le discours qu'il prononça sur sa tombe. « Ses chansons si connues sont pour la plupart des espèces d'hymnes consacrés aux dieux des plaisirs délicats. Par la fraîcheur et la délicatesse de son esprit, il se montra constamment le digne émule du chantre de Théos; et, comme lui encore, il laissait entrevoir tout le charme de l'âge heureux des illusions à travers ses cheveux blancs. » Philipon de la Madeleine a publié un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons les suivans: 1° plusieurs comédies jouées sur le théâtre du Vaudeville, et faites en société avec MM. Léger, Theriguy, vicomte de Ségur, et Le Prevost d'Iray. Ce sont: *le Dédit mal gardé, Catinat à Saint-Gratien; Maître Adam, ou le Menuisier de Nevers; Carlin débutant à Bergame, Gentil Bernard, les Troubadours, Chaulieu à Fontenai, le Caveau.* 2° *Choix de Chansons de M. Philipon de la Madeleine*, Paris, 1 vol. in-18, 1810. Ce recueil avait d'abord paru sous trois titres différens: *Jeux d'un enfant du Vaudeville*, Paris, 1 vol. in-18: c'est la première édition; l'*Élève d'Epicure*, Paris, 1 vol. in-18, an 9 (1803): la troisième édition

porte ce dernier titre ; 3° *Discours* sur cette question : *le Désir de perpétuer son nom et ses actions dans la mémoire des hommes est-il conforme à la nature et à la raison?* (inséré dans le *Pour et le Contre*, 1761, in-8°). 4° *Discours sur la nécessité et les moyens de supprimer les peines capitales*, 1770, in-8°, ouvrage qui a été traduit en allemand, Bâle, in-8°, 1786; 5° *Mémoire sur les moyens d'indemniser un accusé reconnu innocent*, 1782, in-8°; 6° *Vues potriotiques sur l'Éducation du peuple tant des villes que des campagnes*. Cet ouvrage, qui concourut pour le prix proposé par l'académie-française en faveur de l'ouvrage le plus utile composé dans l'année, ne le céda que d'*une* voix à *l'Ami des Enfans* de Berquin. 7° *Discours sur les moyens de perfectionner l'éducation des colléges en France*, 1785, in-8°; 8° *Agricol Viala, ou le Jeune héros de la Duronce*, fait historique et patriotique, an 2 (1794), in-8°; 9° *Géographie élémentaire de la France*, an 3, in-12; réimprimé en 1801, même format. 10° *Manuel et nouveau Guide du promeneur aux Tuileries*, 1806; 11° *des Homonymes françois*, 1 vol. in-8°; 3° édition, 1817. 12° *Manuel épistolaire*, 1 vol. in-12, Paris, 1820, 7° édition, ouvrage adopté pour les lycées; 13° *Grammaire des gens du monde*, in-12, 1807, 2° édition; la première avait paru, en 1800, sous ce titre : *Choix de remarques sur la langue française*. 14° *Dictionnaire portatif des poètes français morts depuis 1050 jusqu'en 1804*, précédé d'une *Histoire abrégée de la poésie française*, Paris, 1805, in-18; 15° *Dictionnaire portatif des rimes*, précédé d'un nouveau *Traité de la versification française*, et suivi d'un *Essai sur la langue poétique*, Paris, 1806, in-18, 2° édition; 16° *Dictionnaire portatif de la langue française d'après le système orthographique de l'académie*, Paris, in-18, 3° édition, 1819; 17° enfin, il a donné : *Voyages de Cyrus, par Ramsay*, nouvelle édition, avec des notes géographiques, historiques et mythologiques, 1 vol. in-12, 1807; *Lettres de la duchesse Du Maine et de la marquise de Simiane*, nouvelle édition, Paris, 1805; *Élémens de la Grammaire française de Lhomond*, nouvelle édition, avec des remarques; *Traité sur les Participes*, nouvelle édition, in-12, 1812; *Morceaux choisis des caractères de La Bruyère*, avec une *Notice* sur l'auteur, in-12, 1808.

PHILIPPON (LE BARON), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Plusieurs campagnes, faites avec distinction, l'avaient fait parvenir au grade de colonel du 8ᵐᵉ régiment, lorsqu'il fut employé en Espagne, où souvent il eut l'occasion de se faire remarquer. Au siége de Cadix, en 1810, sa brillante conduite lui valut le grade de général de brigade, et le 19 février 1811, il donna, à la bataille de la Gebora, des preuves d'une rare intrépidité. Chargé de défendre Badajoz contre les Anglais, quoiqu'avec de faibles moyens, il sut, par l'opiniâtreté de son courage, prolonger assez la défense, pour donner le temps au maréchal duc de Raguse de venir avec son corps d'ar-

mée au secours de cette place. Il fut alors nommé général de division, et en 1813, il faisait partie du corps d'armée de Vandamme, engagé dans les montagnes de la Bohême. Se voyant dans l'impossibilité d'empêcher le général en chef, cerné de toutes parts, d'être fait prisonnier, il réunit ce qu'il put de troupes, se mit à la tête de ces faibles débris, et les déroba, non sans de grands dangers, aux poursuites d'un ennemi bien supérieur en nombre. Il rejoignit la grande-armée, et fit ensuite partie des troupes restées à Dresde. Prisonnier avec elles, par la violation de la capitulation, le baron Philippon n'est rentré en France qu'après le retour du roi : il devint à cette époque chevalier de Saint-Louis, et cessa d'être en activité en 1816.

PHILLIPS (SIR RICHARD), écrivain anglais, né à Londres en 1768, fut élevé avec soin par un oncle, riche brasseur de cette ville. Après avoir fait de bonnes études, il fut employé, en 1786, dans une école publique à Chester, qu'il quitta, en 1790, pour s'établir à Leicester, où il commença un commerce de librairie, et publia un journal intitulé *Leicester Herald*. Il s'intéressa en outre dans une entreprise lucrative de canaux. En 1793, il fut poursuivi pour avoir publié quelques écrits de Thomas Payne (*voy.* ce nom), et condamné à une année de détention. Son établissement d'imprimerie et de librairie avait été consumé par le feu; mais, à sa sortie de prison, il fit honneur à ses affaires, et entreprit, avec l'aide de ses amis, la publication d'un nouveau journal patriotique, le *Monthly Magazine*, qui obtint le plus grand succès. En 1807, il fut élu un des *shérifs* de la ville de Londres. Le ministère désirait se l'attacher, et lui fit donner, par le roi, le titre de chevalier. Sir Richard Phillips crut pouvoir accepter cette faveur, mais n'en montra point une grande reconnaissance. Il vendit, quelque temps après, le fonds de son journal, et n'en resta pas moins un des principaux rédacteurs; le *Monthly Magazine* a constamment depuis soutenu les mêmes principes, et se trouve souvent en opposition très-prononcée avec le ministère. Sir Richard est connu par une autre singularité, son attachement au système des pythagoriciens. Dès sa jeunesse, il a montré une horreur invincible pour toute nourriture provenant de la chair des animaux, et s'en est toujours abstenu. Outre ses ouvrages périodiques, il a publié : 1° *Lettre à la bourgeoisie de Londres, sur les devoirs et l'emploi de shérifs*, 1808, in-12; 2° *Traité sur les pouvoirs et les devoirs des jurés*, 1811, in-12; 3° *Notice sur la Datura stramonium comme un remède pour l'asthme*, 1811, in-8°; 4° *Règle d'or pour les jurés.*

PHILLIPS (SAMUEL), lieutenant-gouverneur de l'état de Massachussetts, dont son père fut l'un des conseillers; il en fut aussi l'un des hommes les plus recommandables par leurs vertus et les services qu'ils rendirent à leur patrie. Samuel Phillips naquit à Andover en 1752, et fit ses études au collége d'Harvard, où il prit ses degrés en 1771. En 1795, il fut élu membre du congrès provin-

cial et de la chambre des représentans; il fit partie de cette dernière jusqu'en 1780, et coopéra à la formation de la constitution de Massachussetts. Il devint ensuite membre du sénat, fut appelé, en 1785, à la présidence de ce corps, et en remplit honorablement les fonctions jusqu'en 1801. Il fut aussi, pendant cet intervalle, membre de la cour de justice d'Essex (depuis 1781 jusqu'en 1797). Nommé, en 1801, lieutenant-gouverneur de Massachussetts, il ne put occuper long-temps cette place par suite de l'affaiblissement de sa santé; il mourut le 10 février 1802, emportant au tombeau les regrets de tous ses concitoyens. Samuel Phillips protégea constamment les académies d'Andover et d'Exeter, dont son père et son oncle furent les fondateurs et les bienfaiteurs.

PHILPIN (ARMAND-PIERRE-PAUL), homme de lettres, est né à Paris en 1784. Il fit ses études au Prytanée français, et entra volontairement au service. M. Philpin a fait les campagnes de 1803, 1804, 1805 et 1806, à la suite desquelles il passa dans l'administration des contributions indirectes, qu'il quitta quelques années après, pour s'attacher au maréchal Ney, en qualité de secrétaire. En 1813, il accompagna le général Carnot à Anvers, et fut en partie chargé de la rédaction du journal du siége de cette place. Il revint en France avec ce général. Lors de leur départ d'Anvers, la Gazette *Van-Braban*, à la fin d'un article consacré à Carnot (3 mai 1814), s'exprima ainsi: « Ceux » qui ont approché du général se » plaisent à rendre justice à la po- » litesse, à la complaisance et aux » talens de M. Philpin, secrétaire » particulier du gouverneur; c'est » un tribut que ses bonnes quali- » tés lui méritent. » Après son retour, M. Philpin fut quelque temps employé près du ministère de la guerre. Au mois d'avril 1815, il accepta la sous-préfecture de Vire, lorsque Carnot était ministre de l'intérieur, et se conduisit d'une manière honorable, en se rendant caution, auprès du ministre de la police, de gardes-du-corps, qui lui durent ainsi leur liberté. M. Philpin n'apposa point son approbation à l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Cependant, malgré la sagesse de son administration et la modération de sa conduite, il fut remplacé à la sous-préfecture de Trévoux (département de l'Ain), où sa nomination avait été annoncée dans le *Moniteur* du 17 juillet 1815, sous le ministère de M. de Vaublanc. Il a été admis à présenter au roi plusieurs de ses ouvrages, dont il a fait hommage à la chambre des députés. Rentré dans la vie privée, il se livre aux travaux littéraires. Il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue: 1° *Annales de l'administration publique*, 1815; 2° *la Situation de la France en* 1817; 3° quelques brochures *sur la politique et la législation*; 4° *un Recueil de poésies*; 5° *une Ode sur la guerre d'Espagne en* 1824; 6° *des Elégies*, et une *Epître aux députés français* (session de 1824). M. Philpin a été nommé par le roi, membre de la légion-d'honneur; il est associé à plusieurs sociétés savantes.

PIA (P. N.), chimiste distingué, naquit à Paris le 15 septembre 1721. Il fit de bonnes études, et devint à la suite de ses cours de médecine et de chimie pharmacien en chef de l'hôpital de Strasbourg, place qu'il occupa long-temps avec autant d'humanité que de zèle. En 1770, il revint à Paris, où il fut nommé échevin. Dès-lors il conçut le projet de signaler son administration par des établissemens utiles. L'un de ces établissemens fut la formation et le dépôt des boîtes fumigatoires destinées à rappeler les noyés à la vie, lorsqu'ils ne sont encore qu'asphyxiés par le défaut de respiration. On doit aussi à Pia le perfectionnement des instrumens propres à faire parvenir l'air dans les poumons, et à introduire de la fumée dans les intestins. Les avantages résultant de ces moyens de secours sont tellement incontestables, que dès la première année de leur emploi, 24 noyés retirés de la Seine furent rendus à la vie. L'établissement de Pia prospérait lorsque la révolution vint le détruire en grande partie. Cet homme recommandable perdit sa fortune, et mourut dans un état voisin de l'indigence, le 11 mai 1799. Il avait publié les ouvrages suivans : 1° *Description de la boîte d'entrepôt pour les secours des noyés*, 1770; 2° *Détails des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées*, 1773.

PIALÈS (Jean-Jacques), jurisconsulte, naquit à Rhodez, département de l'Aveyron, vers 1720. Les progrès qu'il fit dans l'étude du droit canonique, à laquelle il se livra exclusivement, le firent devenir en quelque sorte l'oracle du clergé, et généralement de tous les possesseurs de bénéfices, qui souvent avaient à faire décider sur cette matière les questions les plus importantes. Il perdit la vue en 1763. Ses écrits, sous le nom de *Traités*, sont nombreux, et forment 26 volumes in-12. Pialès mourut à Paris, le 4 août 1789.

PIAR, homme de couleur, général des indépendans de l'état de Venezuela (aujourd'hui république de Colombie), se distingua dès son entrée dans la carrière des armes par ses talens, une activité infatigable, et surtout par la plus brillante valeur. On l'a vu plusieurs fois à la tête d'une poignée de braves qu'il avait formés aux combats, et qui se croyaient invincibles sous ses ordres, attaquer des forces trois fois supérieures en nombre, les intimider, et en triompher par son audace. Quand le général Bolivar, après son débarquement à Ocumare, marcha sur Caraccas, il confia à Piar un corps considérable d'infanterie, qui, soutenu par la cavalerie légère de Roxas et de Moganas, devait occuper les plaines, tandis que le général en chef espérait emporter la capitale; mais Bolivar échoua dans son entreprise, et fut repoussé avec perte. Son lieutenant Piar opéra sa retraite en bon ordre, et parvint à réparer bientôt cet échec. Il battit ensuite l'ennemi en plusieurs rencontres, et l'empêcha plus souvent encore, de profiter des avantages qu'il dut,



au commencement de cette guerre, à des forces supérieures et mieux disciplinées. Une témérité presque toujours couronnée par le succès, avait rendu Piar l'idole des soldats. Mais son ambition, qui n'avait d'abord en vue que l'affranchissement de sa patrie, croissait avec ses succès. Mécontent de ne jouer qu'un rôle secondaire dans l'état, il aspirait au rang suprême, et crut pouvoir y monter à l'aide des Indiens et des hommes de couleur, qui lui étaient en partie dévoués. Il fallait, il est vrai, sacrifier les blancs, et commencer par son ami Bolivar même; et l'on assure que Piar en avait pris la résolution, quand ses projets furent découverts. Investi à cette époque du commandement en second de l'armée américaine, il n'en fut pas moins arrêté au milieu de ses compagnons d'armes, et transféré, par ordre des autorités supérieures, à Augustura, où un conseil de guerre était convoqué pour le juger. Les principaux généraux de l'armée, presque tous hommes de couleur comme lui, et auxquels on avait adjoint l'amiral Brion, composaient ce tribunal présidé par Bolivar. Peut-être quelque jalousie des frères d'armes de Piar, importunés par la supériorité que sa valeur et l'affection des soldats lui avaient acquise, influa-t-elle sur le jugement : il fut des plus sévères. Après une assez courte procédure il fut déclaré convaincu d'avoir tramé un complot tendant à faire insurger les mulâtres et les Indiens, à égorger tous les blancs, à s'emparer de la dictature, et en conséquence, il fut condamné à être fusillé. On assure que Bolivar, après avoir fait de vains efforts pour sauver l'accusé, se vit contraint, à son grand regret, de signer la sentence de mort, ce qui prouverait que l'existence d'un complot dangereux pour l'état était bien réelle. Il n'y eut cependant aucun des complices de Piar de mis en cause. Celui-ci marcha d'un pas ferme vers le lieu fixé pour son exécution. Le fatal cortège passa sous les fenêtres du général Bolivar, qui, saisi de la plus vive douleur, salua encore de la main son ancien frère d'armes, et lui cria d'une voix entrecoupée : « Adieu, mon malheureux ami. » Arrivé hors des portes d'Augustura, Piar se plaça, avec son intrépidité ordinaire, en face des soldats qui devaient lui donner la mort, se découvrit la poitrine, et commanda lui-même le feu. Percé de sept balles, il expira sur-le-champ. Ses projets ambitieux furent niés par ses nombreux amis, et bientôt oubliés; mais ses beaux faits d'armes sont encore célébrés par les guerriers de Colombie.

PIAZZI (Joseph), directeur-général des observatoires de Naples et de Palerme, membre de l'académie royale des sciences de Naples, Turin, Goëttingue, Berlin, Pétersbourg, associé étranger de l'institut de France, et de la société royale de Londres, membre ordinaire de la société italienne, et correspondant de l'institut de Milan, est né à Ponte, dans la Valteline, le 16 juillet 1746. Il prit l'habit des théatins dans le couvent de Saint-Antoine,

à Milan, où il acheva son noviciat. Dans ses études, qu'il fit successivement à Milan, à Turin et à Rome, il eut l'avantage de compter au nombre de ses maîtres les PP. Tiraboschi, Beccaria, Leseur et Jacquier. Destiné à parcourir lui-même la carrière de l'enseignement, il alla professer la philosophie à Gênes, où, par quelques thèses qu'il y publia, il alarma le zèle des dominicains de la ville, qui auraient troublé son repos, si le grand-maître Pinto ne l'eût engagé à se rendre auprès de lui, pour enseigner les mathématiques dans la nouvelle université de Malte. Lorsqu'elle fut supprimée par son successeur Ximènes, Piazzi se rendit à Rome, et ensuite à Ravenne, où il occupa la chaire de philosophie et de mathématiques au collége des nobles, dont il devint aussi le directeur. Il s'y fit des ennemis, par la publication de nouvelles thèses philosophiques, qui parurent trop hardies de la part d'un jeune religieux. Malgré cela, on le crut digne de remplacer le prédicateur ordinaire de Crémone, où il s'était retiré, après que les théatins eurent renoncé à l'administration du collége de Ravenne; il fut même nommé lecteur de théologie dogmatique à Saint-André-della-Valle, à Rome, où il eut pour collègue le P. Chiaramonte, qui conserva pour lui sur le trône pontifical les sentimens qu'il lui avait voués dans le cloître. En 1780, cédant aux conseils du P. Jacquier, qui l'employait à vérifier ses calculs, Piazzi accepta la place de professeur de hautes-mathématiques à l'académie des études de Palerme. Il y réforma, en arrivant, la méthode de l'enseignement, en remplaçant Wolff par des ouvrages modernes, et en y rendant familiers ceux de Lock et de Condillac, qui y étaient presque inconnus. Par son influence et ses lumières, il contribua puissamment à dissiper les ténèbres qui, sous la double protection de l'inquisition et des jésuites, couvraient encore le sol de la Sicile. Non content d'y avoir fait renaître l'amour des lettres, il parvint à inspirer au prince de Caramanico, qui en était alors le vice-roi, le désir de voir transformée en observatoire une ancienne tour dans le palais des rois de Sicile, à Palerme. Il obtint aussi la permission de se rendre en France et en Angleterre, pour y faire l'acquisition des instrumens nécessaires à ce nouvel établissement, et pour se mettre en relation avec les astronomes les plus renommés par leurs travaux et leur savoir. Il vint d'abord à Paris, où Lalande, Jeaurat, Bailly, Delambre, Pingré, et autres, lui témoignèrent le plus grand intérêt. S'associant à l'expédition de Cassini, Méchain et Legendre, chargés de déterminer la différence des deux méridiens de Paris et de Greenwich, il profita de cette occasion, la plus favorable pour un astronome, pour visiter l'Angleterre, où il connut Maskelyne, Herschel, Vince, et surtout Ramsden, auquel il confia la construction de ses instrumens. Il allait souvent à l'observatoire de Greenwich, et c'est de là qu'il examina l'éclipse solaire de 1788, dont il

rendit compte dans un mémoire inséré dans les *Transactions philosophiques* de Londres. Convaincu de l'incertitude dans laquelle tous les quarts de cercle laissent l'esprit d'un observateur, Piazzi engagea Ramsden à lui construire un cercle vertical de cinq pieds de diamètre, accompagné d'un azimutal, et divisé avec cette précision dont cet artiste seul était alors capable. Il se rendait tous les jours dans ses ateliers pour en presser les travaux; mais, mécontent de la lenteur de l'artiste, il imagina de stimuler son amour-propre en faisant publier une lettre adressée à Lalande, sur la vie et les ouvrages de Ramsden. Cette ruse lui réussit : en peu de temps il eut la satisfaction de voir son grand cercle terminé, et il put même y ajouter un instrument des passages, un sextant, et d'autres machines secondaires. Le ministère anglais prétendit que le cercle, appartenant à la classe des découvertes, devait être assujetti aux droits prohibitifs, et ne pas sortir de l'Angleterre. Mais Ramsden déclara que si c'était une nouvelle invention, la gloire en était due à Piazzi, dont il n'avait fait qu'exécuter les idées. Cette protestation imposa silence aux ministres, qui permirent à Piazzi d'emporter ses instrumens. Il se hâta de rentrer en Sicile, pour mettre en activité le nouvel observatoire, le plus méridional qui existât alors, depuis que celui de Malte avait été incendié, en 1789. Aussitôt que les instrumens purent y être placés, Piazzi y commença ses observations, dont il consigna les résultats dans un volume publié en 1792, auquel on en vit bientôt succéder un second. Persuadé, dès le commencement, que la vraie position des étoiles est la base de l'édifice astronomique, il se proposa d'en dresser le catalogue, dirigeant tous ses travaux vers ce grand but. Le Français Lalande en France, Cagnoli en Italie, de Zach, Henry, Barry en Allemagne, avaient entrepris, en ce genre, des travaux partiels, se fondant tous sur la position des trente-six étoiles que Maskelyne avait indiquées aux astronomes comme termes assurés de comparaison. Piazzi, au contraire, ne crut pas devoir se fier à la position des astres, déterminée d'après une simple observation : la moindre inexactitude de la part de l'observateur, la plus petite imperfection dans ses instrumens, lui paraissaient des accidens trop probables, pour les repousser comme inadmissibles. Il savait aussi que si Flamsteed, Mayer et Le Monnier eussent mis plus de suite dans leurs observations, ils auraient probablement dérobé à Herschel l'honneur de sa découverte. Ces considérations le forcèrent à revenir plusieurs fois sur la même étoile avant d'en fixer la position, et c'est d'après cette méthode laborieuse, mais exacte, qu'en partant des trente-six étoiles de Maskelyne, Piazzi acheva son premier grand catalogue, contenant 6748 étoiles, qui fut accueilli avec admiration par tous les astronomes, et mérita d'être couronné par l'institut de France. Mais un plus beau résultat de ce système fut la découverte d'une neuvième planète, qui fraya la

route à de nouvelles conquêtes dans le ciel. Le 1er janvier 1801, Piazzi, en voulant observer la 87e étoile du catalogue zodiacal de La Caille, entre la queue du bélier et le taureau, aperçut une étoile de 8e grandeur, qu'il observa également par occasion; son habitude de vérifier les observations de la veille lui fit remarquer le lendemain une différence dans la position du petit astre, qu'il crut d'abord être une comète. Il communiqua ses observations à Oriani, qui, voyant que ce point lumineux n'avait pas la nébulosité des comètes, et qu'il avait été stationnaire et rétrograde dans un assez petit espace, à la manière des planètes, le calcula dans un cercle. Il ne s'abusa pas dans son hypothèse, qui, confirmée par tous les astronomes, assura à Piazzi les avantages de la découverte, à laquelle il imposa le nom de *Cerès Ferdinandea*, à cause de la déesse de la Sicile et de son roi actuel. Lalande prétendit qu'on aurait plutôt dû l'appeler *Piazzi*. Le roi de Naples voulut récompenser l'astronome, en faisant frapper une médaille d'or en son honneur, mais Piazzi, modeste dans son triomphe, demanda que la valeur de ce présent fût employée à l'achat d'un équatorial, qui manquait à son observatoire. Il continuait, en attendant, avec persévérance les ouvrages qu'il avait commencés : ni les soins de son grand catalogue, ni les travaux qu'avait exigés la découverte de Cerès, ni même une fièvre qui le mina pendant l'espace de quatre ans, ne purent ralentir son ardeur, ni le détourner un instant des études. On commençait presque généralement à se défier de la position assignée par Maskelyne à plusieurs étoiles; mais, pour détruire ses observations, il fallait les refaire, et Piazzi était trop engagé dans ses recherches, pour songer à rectifier les ouvrages des autres. Il chargea M. Cacciatore, le plus distingué de ses élèves, de la comparaison directe des principales étoiles avec le soleil, pour la formation d'un nouveau catalogue fondamental. Ce travail, qui au lieu des 36 étoiles de Maskelyne, en contenait jusqu'à 120, servit de base à Piazzi pour refondre son ancien catalogue; il soumit le ciel à de nouvelles observations, qu'il appuya sur la position de ces étoiles, comparées directement avec le soleil. Ce second catalogue, qu'il acheva en 1814, comprend 7646 étoiles, outre un discours préliminaire, qui est un morceau extrêmement précieux. Tant d'observations sur les astres, grossissaient chaque jour la masse de ses matériaux sur les différentes parties de la science. Pressé par ses amis et ses élèves, Piazzi s'occupa de la rédaction de plusieurs *Mémoires*, adressés aux différentes académies auxquelles il appartient. Il s'acquittait en même temps de plusieurs commissions que son gouvernement lui donnait, entre autres de la formation d'un code métrique, pour établir l'uniformité des poids et des mesures en Sicile. Son travail fut précédé par un essai publié en 1808, et par une instruction adressée aux curés de toutes les communes de l'île. Pendant le ré-

gime de la constitution de 1812 dans ce royaume, Piazzi fut chargé d'une nouvelle division territoriale; le parlement l'adopta telle qu'il l'avait proposée, et elle fut respectée même après la destruction du gouvernement représentatif. La comète de 1811 fournit à Piazzi l'occasion de manifester ses opinions sur la nature de ces corps, dont il ne croit pas la formation contemporaine de celle des planètes; il pense plutôt qu'ils se forment de temps en temps dans l'immensité de l'espace, où ils se dissipent ensuite, à peu près comme ces globes et ces météores lumineux qui s'engendrent et disparaissent dans l'atmosphère terrestre. Plein de cette idée, il a toujours mis peu d'importance à observer les comètes, regardant même comme inutiles les travaux des astronomes sur ces astres. En 1817 Piazzi fut appelé à Naples, pour y examiner les plans du nouvel observatoire fondé par Joachim Murat sur les hauteurs de Capo-di-Monte; il y apporta plusieurs changemens, dont il rendit compte dans un ouvrage publié peu avant son retour à Palerme. Remplacé dans la direction immédiate de l'observatoire, par son élève Cacciatore, il peut maintenant prendre part aux travaux d'une commission chargée de l'instruction publique en Sicile, et s'occuper de la réformation des études dans ce pays, qu'il regarde comme une seconde patrie: il l'a préférée aux offres brillantes que lui faisait Napoléon pour l'attirer à Bologne, et à celles du roi Ferdinand, qui aurait voulu le retenir à Naples. Ses ouvrages sont: 1° *Result of calculations of the observations made at various places of the eclipse of the sun wich happened on June 3, 1788*, dans le tome LXXIX des Transactions philosophiques pour l'année 1789; 2° *Lettre sur les ouvrages de M. Ramsden, de la société royale de Londres, adressée à M. de Lalande*, dans le Journal des savans, novembre 1788, et réimprimée dans la traduction de la *Machine à diviser*, de Ramsden, par Lalande; 3° *Discorso recitato nell' aprirsi la prima volta, la cattedra d'astronomia nell' accademia degli studj*, Palerme, 1790, in-4°: ce discours, de 54 pages, a pour objet l'histoire de l'astronomie; 4° *della Specola astronomica de' regj studj di Palermo*, libri IV, ibid., 1792, in-fol., fig.: cet ouvrage contient la description détaillée du beau cercle de Ramsden, la détermination exacte de la latitude de l'observatoire de Palerme, qui est 38° 6' 45'', sa longitude 11° 1' 45'' à l'orient de Paris, et la réfraction à 45° 55' 9''; 5° *della Specola astronomica de' regj studj di Palermo*, libro V, ibid., 1794, in-fol.: c'est un appendice de l'ouvrage précédent; il contient les calculs de la comète de 1793, beaucoup d'observations sur le soleil et les planètes, des recherches sur les réfractions, déterminées, pour la première fois, d'après la méthode des angles azimutaux, et une nouvelle rectification de la position de l'observatoire. 6° *Sull' orologio italiano e l'europeo*, ibid., 1798, in-8°: le but de cet ouvrage, publié à l'occasion d'une nouvelle horloge placée sur le haut du palais royal

à Palerme, est de prouver les avantages de l'horloge réglée à l'européenne, sur celle réglée à l'italienne; 7° *Risultati delle osservaziani della nuova stella, scoperta il di 1° Gennajo, all' osservatorio di Palermo,* ibid., 1801, in-12: ce sont les premières observations sur la nouvelle planète, avec ses élémens; 8° *Della scoperta del nuovo pianeta* Cerere Ferdinandea *ottavo tra i primarj del nastra sistema salare,* ibid., 1802, in-8°; 9° *Præcipuarum stellarum inerrantium positianes mediæ, ineunte seculo XIX, ex abservatianibus habitis in specula panormitana ab anno 1792 ad 1802.* ibid., 1803, in fol. : ce catalogue, qui, comme nous l'avons dit, contient 6748 étoiles, obtint le premier prix astronomique, fondé par Lalande; 10° *Præcipuarum stellarum inerrantium pasitiones mediæ, ineunte seculo XIX, ex abservationibus habitis in specula panormitana ab 1792 ad annum 1813,* ibid., 1814 : il ne faut pas confondre ce second catalogue avec le premier; outre qu'il contient un plus grand nombre d'étoiles (7646), les observations en sont encore plus exactes; il mérita aussi le prix d'utilité, fondé par Lalande. 11° *Memoria sull' abbliquità dell' ecclittica,* dans le tome XI des Actes de la société italienne, et couronné par le même; 12° *Memoria sulla precessione degli equinazj, dedatta dalla declinazione delle stelle,* dans les Éphémérides de Milan, de 1804; 13° *Ricerche sulla parallasse di alcune principali stelle,* dans le tome XII des Actes de la société italienne; 14° *Sulla misura dell' anno tropico solare,* dans le tome XIII du même recueil; 15° *Sagg'a su' mavimenti proprj delle stelle fisse,* dans le tome Ier des Actes de l'institut italien; 16° *Del reale asservatorio di Palermo,* libro VI, Palerme, 1806, in-fol. : c'est un second appendice du num. 4; il contient le catalogue fondamental des 120 étoiles, augmenté de cent autres; la détermination de la longueur de l'année, l'équation de l'orbite, le mouvement de l'apogée du soleil, et celui des équinoxes, et quelques points principaux de la théorie du soleil; à la fin de ce volume, on trouve un catalogue de 210 étoiles. 17° *Sistema metrico per la Sicilia, presentato à S. M. dalla deputaziane di pesi e misure,* ibid., 1808 : dans cet essai préliminaire, l'auteur a exposé le système qu'il se proposait de suivre; 18° *Istruzione diretta ai parrochi all' occasione della legge sù pesi e misure,* ibid., 1810; 19° *Legge nella quale si stabilisce uniformità di misure, e di pesi in tutto il regno di Sicilia, e sue adjacenze, colla prima parte delle riduzioni delle misure,* ibid., 1810; 20° *Codice metrico siculo divisa in due parti,* Catania, 1812, petit in-fol.; 21° *Della cometa del* 1811, Palerme, 1812, in-8°; 22° *Leziani di astronamia, ad uso del real Osservatorio di Palerma,* ibid., 1817, 2 vol. in-8°; 23° *Sull' obbliquità dell' ecclittica,* envoyé à Milan en 1818 : c'est un supplément au num. 11; 24° *Sull' aberrazione della luce, e sulla nutazione dell' asse terrestre,* dans le tom. 1er des actes de l'académie royale des sciences de Naples; 25° *Ragguaglia del reale Osservatorio di Napoli, eretto sulla collina di*



L. B. Picard.

Capo-di-Monte, Naples, 1821, in-4°, fig.

PICARD (Louis-Benoit), homme de lettres, membre de l'académie-française et de la légion-d'honneur, né à Paris en 1769. Son père exerçait honorablement les fonctions d'avocat au barreau de Paris; son oncle maternel, M. Gastelier, était un médecin non moins renommé. L'éducation de M. Picard fut surveillée avec soin, et il fit d'excellentes études; mais il ne se sentit aucun goût pour les travaux du barreau, ni pour l'art de guérir. Un penchant irrésistible l'entraînait vers le théâtre, et les nombreux succès qu'il a obtenus dans cette carrière ont justifié son choix, et l'ont placé au premier rang parmi nos écrivains dramatiques vivans. Une étroite amitié, et dont aucune rivalité de talens ou de succès ne vint jamais interrompre le cours, lia M. Picard dès sa jeunesse avec M. Andrieux et Collin-d'Harleville. Il recherchа les conseils de ces aimables écrivains, leur en donnait parfois à son tour, et convient lui-même que ceux qu'il en recevait n'étaient pas les moins utiles. Ce fut M. Andrieux qui se chargea de présenter au théâtre de *Monsieur*, nouvellement établi à cette époque, la première pièce de M. Picard, *le Badinage dangereux;* elle fut assez favorablement accueillie. La même troupe française, transportée peu de temps après au Théâtre-Feydeau, y représenta sa seconde comédie, *Encore des Ménechmes*. Il donna ensuite à l'Opéra-Comique la jolie pièce *des Visitandines*, qui fut vivement applaudie, et qui est restée au théâtre, où elle ne cessait d'attirer la foule, jusqu'au moment où il ne fut plus permis de plaisanter sur les nonnes et les capucins. Quelques pièces de circonstances, légères débauches d'esprit, suivirent de près cet opéra, et furent jouées avec plus ou moins de succès pendant les premières années de la révolution. Mais non content de faire représenter ses nombreux ouvrages, M. Picard, dont le goût pour l'art dramatique était devenu une véritable passion, voulut, en suivant les traces de Molière, avoir encore quelque chose de commun avec ce grand homme, et désirait remplir lui-même les principaux rôles dans ses pièces. Après avoir souvent joué avec succès la comédie en société, il avait même paru sur le petit théâtre Mareux, rue Saint-Antoine, quand il prit la résolution de se donner tout entier à la scène, et débuta, ainsi que son frère, au théâtre Louvois, dont il prit la direction. Il y reçut dans la comédie du *Collatéral* et dans plusieurs autres de ses ouvrages un accueil flatteur, et l'acteur n'eut pas moins à se louer de la bienveillance du public que l'auteur. Un théâtre plus vaste, celui de l'Odéon, fut remis, en 1801, à la disposition de M. Picard. Son zèle et son activité suffirent pour quelque temps à ses triples fonctions, et ce fut pendant sa première direction de ce théâtre qu'il remporta ses plus beaux succès. Il se lassa cependant, après quelques années d'exercice, de la profession de comédien, et

dans l'espoir de composer plus de pièces, il renonça au plaisir d'en jouer. En 1807 l'institut admit M. Picard au nombre de ses membres, et il y prononça son discours de réception le même jour que MM. Laujon et Raynouard. Napoléon le décora peu de temps après de la croix de la légion-d'honneur, et lui confia l'administration du grand Opéra, qu'il quitta en 1816 pour reprendre la direction de l'Odéon. Ce fut à cette occasion qu'il s'éleva entre lui et M. Alexandre Duval (*voy.* ce nom) quelques débats qui furent portés devant les tribunaux; mais ce dernier crut devoir aussi plaider sa cause devant le public, et s'acquitta de cette tâche d'une manière originale et piquante, en publiant un *factum* en vers, qui procura quelques jouissances à la malignité des lecteurs. M. Picard répondit en prose, et avec une grande modération, à son mordant adversaire, et ce procès, qui avait paru promettre plus de scandale, se termina par une transaction à l'amiable entre les deux auteurs. L'administration de l'Odéon fut interrompue par deux incendies qui consumèrent l'intérieur de ce bel édifice. Dans l'intervalle de la reconstruction, M. Picard transporta son spectacle au théâtre des anciens Italiens, salle Favart, où il obtint la permission de faire jouer en même temps la tragédie, et tout le répertoire du Théâtre-Français. L'Odéon s'étant enfin relevé plus brillant que jamais de ses cendres, c'était à ce théâtre que devait s'exécuter le projet depuis long-temps réclamé par les amis de l'art dramatique, de donner au premier Théâtre-Français une succursale, où de nouveaux acteurs, ainsi que les auteurs qui depuis long-temps attendaient la représentation de leurs ouvrages, pourraient être jugés par le public. On espérait qu'une heureuse émulation s'établirait ainsi entre les anciens sociétaires et leurs jeunes rivaux, entre les écrivains déjà en possession de la scène et les nouveaux aspirans. L'art devait y gagner; mais ce projet, sagement conçu, n'a pu jusqu'ici par diverses causes intervenantes, recevoir qu'une exécution imparfaite; et l'administration de l'Odéon cédée par M. Picard, est successivement passée en beaucoup d'autres mains. Ce fécond écrivain a composé environ soixante-dix pièces de théâtre. Le caractère distinctif de son talent est une gaîté franche et naturelle; il y joint une entente parfaite de la scène, et un dialogue vif et animé. S'abandonnant à sa facilité, il soigne parfois peu son style, et ses pièces en vers sont sous ce rapport plus négligées que celles en prose. Quoiqu'il se soit principalement attaché à peindre des mœurs bourgeoises, et qu'il semble plus occupé à faire rire des ridicules du jour qu'à rendre odieux les vices de tous les temps, il s'est cependant élevé, dans quelques ouvrages, aux plus hautes conceptions dramatiques et morales. Des caractères hardiment tracés, et des tableaux dont le coloris a de la vigueur, se retrouvent dans *Médiocre et Rampant*, dans *Du-*

hautcours ou le Contrat d'union, *le Mari ambitieux*, *l'Entrée dans le monde*, *Vauglas*, etc. Parmi les autres compositions dramatiques de M. Picard, nous ne citerons ici que les plus remarquables. *Le Conteur, ou les Deux Postes; le Cousin de tout le monde; les Conjectures; les Amis de collége; les Trois Maris; la Petite Ville; la Grande Ville, ou les Provinciaux à Paris; le Vieux Comédien; M. Musard; les Tracasseries; le Susceptible; M. de Probancour, ou les Capitulations de conscience; les Oisifs; l'Alcade de Molorido; un Lendemain de fortune; la Vieille Tante; la Noce sans mariage; les Filles à marier; les Marionnettes; la Manie de briller; les Ricochets; M. de Coulainville, ou la Double Réputation; les Deux Philibert* (avec M. Radet); *une Matinée de Henri IV; la Maison en loterie*. Le *Théâtre de L. B. Picard* a paru en 1812, 6 vol. in-8°. Outre plusieurs poésies légères qui ont paru dans les recueils périodiques, M. Picard a encore publié trois romans : 1° *les Aventures d'Eugène de Senneville et de Guillaume Delorme*, 1813, 4 vol. in-8°; 2° *Jacques Fauvel*, 1823, 4 vol. in-12; 3° *Gabriel Desaudry, ou l'Exalté*, 1824, 4 vol. in-12. Un quatrième roman, intitulé *le Gilblas de la révolution*, est déjà annoncé comme devant paraître sous peu de jours. Si cet ouvrage est digne des autres, il abondera en scènes piquantes, en observations fines, en portraits dessinés avec habileté; il sera écrit d'un style à la fois spirituel et naturel, et on y trouvera une grande connaissance du cœur humain.

PICARDET (C. N.), ancien prieur de Neuilly, et membre de l'académie de Dijon, a publié différens ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° *les Deux Abdolonymes, histoire phénicienne*, 1777; 2° *Histoire météorologique, nozologique et économique, pour l'année* 1785. Il avait entrepris un ouvrage immense qui, sous le titre de *Grande Apologétique*, devait contenir la réfutation de toutes les hérésies qui s'élevèrent dans le monde depuis l'établissement du christianisme, mais le dépérissement de sa santé le força de renoncer à ce travail. Il avait aussi fondé un prix de vertu pour une rosière, dont le couronnement eut lieu plusieurs années de suite et ne fut interrompu que par les évènemens de la révolution. Il mourut vers 1794. Son frère, mort à peu près dans le même temps, avait été conseiller à la table de marbre du palais de Dijon, et comme lui, membre de l'académie de cette ville. Ce dernier est auteur d'un *Journal des observations du baromètre de Lavoisier*, inséré dans les *Mémoires de l'académie de Dijon*, en 1785, et de quelques poésies assez estimées. Ces deux littérateurs eurent pour sœur, Mme Guyton-Morveau, connue par plusieurs traductions d'ouvrages allemands et suédois.

PICAULT (Antoine-Auguste-Michel), propriétaire dans le département de Seine-et-Marne, remplit pendant les premières années de la révolution des fonctions municipales et judiciaires, et fut,

en 1795, nommé député au conseil des anciens. Il y fit, au mois de septembre de l'année suivante, un rapport favorable aux prêtres qu'une loi rendue précédemment condamnait à la réclusion. Sorti du conseil le 20 mai 1799, une nouvelle élection l'y fit rentrer aussitôt. Après la révolution du 18 brumaire an 8 il devint membre du tribunat. En 1801, il combattit les dispositions du projet de loi portant établissement des tribunaux spéciaux, et en vota le rejet. Élu secrétaire du tribunat le 20 août 1803, il sortit peu de temps après de ce corps. En 1804, il obtint la place de directeur des droits-réunis dans le département de Seine-et-Marne. Il occupait encore cette place, lorsqu'il fut nommé, dans le mois d'août 1815, membre du conseil de préfecture du même département. M. Picault remplit toujours les mêmes fonctions; il est chevalier de la légion-d'honneur.

PICCINNI (Nicolas), célèbre compositeur italien, naquit en 1728 à Bari, capitale de la province de ce nom, dans le royaume de Naples. Piccinni père, dégoûté de sa professinn, avait défendu à son fils de l'embrasser: c'était celle de musicien, qui devait faire, sinon le bonheur, du moins la réputation de cet enfant. Destiné à l'état ecclésiastique, le jeune Piccinni assistait aux cérémonies religieuses, et s'amusait de ce conflit de sons et de voix, qui lui servirent néanmoins de thèmes pour s'exercer, à la dérobée, sur un vieux clavecin, qu'il trouvait chez son père. Un jour, se croyant seul, il s'était livré aux mêmes exercices dans l'antichambre de son évêque; ce prélat, qui l'avait entendu de la pièce voisine, vint à lui, en applaudissant, et lui fit répéter toutes ses sonates. Étonné de la précision du jeu de cet enfant, il engagea son père à le mettre au conservatoire de *Sant'Onofrio*, dirigé alors par le célèbre Leo. Le jeune élève fut confié d'abord à un maître inhabile, qui, embarrassé souvent par les questions qu'il lui adressait, lui faisait expier par de mauvais traitemens les élans précoces de son génie. Choqué de l'ignorance et de la brutalité de son précepteur, Piccinni prit le parti de travailler seul et d'après ses propres inspirations. C'est peut-être à cette résolution qu'il dut l'originalité de son talent. Il composa des psaumes, des oratorios, des airs d'opéras, qui firent naître la jalousie de ses camarades, après en avoir excité l'admiration. Leo, qu'on avait instruit des progrès spontanés et extraordinaires de Piccinni, voulut en juger par lui-même. Un jour il le mande auprès de lui, l'oblige à livrer la partition d'une messe qu'il venait d'achever, la feuillette d'un bout à l'autre, et sans s'expliquer davantage, il traîne le jeune compositeur dans la salle des répétitions. Piccinni le supplie vainement de lui épargner un affront; mais il voit avec frayeur qu'un se dispose à déchiffrer sa musique, et que même on lui ordonne d'en marquer la mesure. N'ayant pu se soustraire à une humiliation publique, il rassemble toutes ses forces, et d'une main tremblante, il frappe les premiers coups; mais entraîné par l'effet des instrumens, il les dirigea bientôt avec l'assurance d'un maî-

tre. Leo se jette à son cou, l'accable de caresses, et lui permet de venir tous les jours prendre de ses leçons. Il n'en profita pas longtemps : la mort surprit Leo, qui fut remplacé par Durante dans la direction de ce même conservatoire, qui a été la pépinière des plus célèbres compositeurs italiens. Le nouveau directeur, qui eut bientôt reconnu le mérite de Piccinni, le prit en affection, et en lui prodiguant ses soins, il disait souvent : *Les autres sont mes écoliers, mais celui-ci est mon fils.* Après s'être formé à l'école de deux maîtres aussi distingués, Piccinni sortit du conservatoire, sachant tous les principes, et initié dans tous les secrets de son art. Il composa pour le théâtre dit *des Florentins*, l'opéra intitulé : *le Donne dispettose*, qu'une main puissante soutint contre les intrigues des amis de Logroscino, qui jouissait exclusivement alors de la faveur publique; mais ces contradicteurs mêmes furent obligés de l'applaudir, et son triomphe n'en fut que plus flatteur. Ce premier succès l'encouragea à multiplier ses essais, qui fondèrent bientôt sa réputation. Son génie se déployait avec une étonnante facilité. On admira déjà dans la *Zenobia*, qu'il composa, en 1756, pour le théâtre de Saint-Charles, les principes qui ont toujours guidé Piccinni dans ses nombreuses compositions. Les instrumens ne sont pour lui qu'un moyen pour renforcer l'effet de la voix, ou pour exprimer ce qu'elle ne peut pas rendre. Ce luxe d'harmonie, ces accompagnemens figurés, sans nécessité et sans but, qui ont envahi la scène moderne, et qui établissent une lutte entre le chanteur et l'orchestre, ne lui paraissaient que des contre-sens et des abus. Sa musique avait un accent pur et naturel, dont les altérations étaient marquées par les nuances des sentimens et des idées. Il désapprouvait ces dessins *obstinés* d'accompagnement que Jomelli avait mis à la mode de son temps, et qui se prolongeaient uniformément dans presque toute l'étendue d'un morceau. Les effets continus d'orchestre, ces masses indigestes d'harmonies, et l'affectation des dissonances, n'étaient à ses yeux que des ressources employées par des talens médiocres pour déguiser leur faiblesse. Le public, sans pénétrer dans le secret de ces théories, était séduit par cette élégance de style qui répandait dans la musique de Piccinni un charme particulier et inconnu jusqu'alors. Appelé à Rome en 1756, il y composa l'*Alessandro nell' Indie*, et la *Cecchina*, qui obtinrent le plus grand succès. Ce dernier opéra surtout y excita une admiration portée jusqu'à l'enthousiasme : cependant cette musique si belle, si originale, si brillante, n'avait coûté à Piccinni que bien peu de travail. En moins de 18 jours sa partition fut faite, les parties copiées, les rôles appris, répétés et joués. Il introduisit dans les *finals* de cette pièce une nouveauté, que les autres compositeurs s'empressèrent de reproduire. Logroscino avait été le premier à remplacer les duos, les trios, les quatuors,

qui terminaient les actes des anciens opéras bouffons, par de plus grands morceaux d'ensemble, divisés par le poète en plusieurs scènes, et par le musicien en différens motifs, qui peignaient les changemens de situation des acteurs. Piccinni eut l'heureuse idée de les annoncer aussi par des changemens de mouvemens et de mesure, donnant, par ce moyen, au final, moins d'uniformité et plus de développement et d'étendue. Un succès bien plus éclatant et tout aussi mérité couronna l'année suivante son *Olympiade*, qui le mit en présence de trois rivaux redoutables, dont il eut le bonheur de triompher. Les connaisseurs comparaient ensemble les morceaux les plus marquans des partitions de Pergolèse, Galuppi, Jomelli, et Piccinni, sur le même poëme, et ils trouvaient dans ceux de ce dernier plus de vérité dans le chant, et une plus savante économie dans les accompagnemens. Ce fut dans un duo de cette pièce (*ne' giorni tuoi felici*), regardé comme l'écueil de tous les compositeurs, que Piccinni fit l'essai d'une nouvelle forme musicale, qui consistait à soutenir jusqu'au but, en croissant, le mouvement accéléré une fois imprimé à l'orchestre; au lieu de le faire revenir à la lenteur de *l'adagio*, qui sert ordinairement d'introduction à un air, et qui, avant Piccinni, lui servait aussi de fin. Cette dernière coupe, moins favorable à l'expression, n'était pas non plus dans la nature des passions, dont l'énergie et la rapidité sont en proportion de leur développement. Il n'y avait plus de réputation que Piccinni n'effaçât. Toutes les villes, tous les théâtres se le disputaient à l'envi; et ses compositions, en remplissant l'Italie entière, enrichissaient la langue musicale d'une foule d'expressions et de motifs tous ingénieux et nouveaux. Applaudi, recherché, fêté par tout, il revenait avec prédilection à Rome et à Naples, qui avaient été les témoins de ses premiers triomphes. Tout paraissait lui assurer la faveur du public, et le tenir en possession de ses longs suffrages, lorsque Anfossi se présenta pour les lui disputer. Son *Inconnue persécutée*, donnée en 1773, produisit le plus grand effet sur les spectateurs. Un chant pur, une coupe d'airs régulière, des accompagnemens de bon goût, et surtout deux longs finals, qui offraient des mouvemens bien contrastés et de très-beaux effets d'orchestre, rendaient cette production d'Anfossi, digne des éloges qu'on lui prodiguait. Piccinni n'en fut point jaloux, mais ce qui le blessa profondément, ce fut de voir retirer du théâtre une de ses pièces, jusqu'alors applaudie, pour laisser la salle entièrement à la disposition d'Anfossi. La nouveauté de ce malheur, et l'acte d'injustice qui l'avait accompagné, l'affectèrent tellement, qu'étant parti précipitamment pour Naples, il y tomba malade en arrivant. Sa maladie fut longue et dangereuse. Dès qu'il eut recouvré la santé, il s'adonna de nouveau à la composition, se promettant bien de ne plus rien écrire pour une ville qui s'était montrée si ingrate envers lui. Il se consacra tout entier aux théâtres de Naples, qu'il enrichit



de plusieurs chefs-d'œuvre. Piccinni devenu l'idole de ses compatriotes, jouissait au milieu d'eux de la plus haute distinction. Les premières maisons de Naples se disputaient le plaisir de le posséder, et il n'y avait pas d'étranger de distinction qui, voyageant en Italie, n'eût le désir de le voir et de l'entendre. Ce fut dans ces circonstances qu'on renouvela auprès de lui les propositions qui lui avaient été déjà faites pour l'attirer en France. Laborde avait été chargé par Louis XV de cette première négociation, qui était près de se terminer, lorsque ce prince mourut. Dès que la nouvelle cour put s'occuper de ces objets, le marquis Caracciolo, ambassadeur de Naples à Paris, obtint de la reine la permission de renouer cette affaire. Il écrivit à Piccinni en l'éblouissant par des offres avantageuses, qu'il était autorisé de lui faire au nom du gouvernement. Piccinni se laissa ébranler : il quitta l'Italie, que depuis vingt ans il remplissait de son nom et de ses ouvrages, et il se rendit en France, où on devait l'abreuver de dégoûts et d'amertume. Arrivé à Paris vers la fin de 1776, il dut se contenter d'un logement incommode qu'on lui avait arrêté dans un hôtel garni, et y rester près d'un mois, jusqu'à ce qu'on lui eût arrangé et meublé, à ses frais, un appartement dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis de la maison où demeurait alors Marmontel. Dès qu'il put s'y établir, il recommença, pour ainsi dire, son éducation, car n'ayant jamais appris le français, il dut se résigner à l'ennui de l'étudier. Ce fut Marmontel qui voulut être son maître; et quoique d'un âge avancé, et habitué à consacrer ses matinées au travail, il se donnait la peine de sortir tous les jours, de monter chez Piccinni, et de passer avec lui deux à trois heures, pour l'initier dans toutes les finesses de notre langue. Le premier fruit de ce pénible apprentissage fut *Roland*, qui marque une époque dans l'histoire de la musique en France. Il eut à lutter contre les admirateurs de Gluck, qui était, à juste titre, si digne d'en avoir. Après avoir, par son *Iphigénie en Aulide*, naturalisé en France les formes de récitatif et de chant de l'école italienne, et la force d'harmonie de l'école allemande, il terrassa, par l'*Orphée* et l'*Alceste*, les ignorans partisans de notre vieux système mélodramatique, en rendant impossible le retour des opéras de Rameau et de Lulli; mais depuis que ses ennemis avaient disparu, il s'était formé un parti de fanatiques, dont les exagérations arrêtèrent les progrès de cette révolution musicale commencée par Gluck, en se déclarant aveuglément contre tous ceux qui venaient en partager les travaux et la gloire. C'étaient ces enthousiastes qui, devenus les arbitres des réputations musicales, jugeaient en dernier ressort du mérite d'un opéra, et en entravaient le succès par leurs préventions et leurs cabales. Piccinni, tout entier à son art, et aussi étranger aux intrigues qu'aux mœurs, aux goûts, aux usages, à la langue du pays qu'il venait ha-

biter, passait les journées au milieu de sa famille, et dans un cercle borné d'amateurs et de gens de lettres, étudiant assidument notre langue, et partageant son temps entre la composition de ses ouvrages et la lecture de nos écrivains les plus renommés. Mais ses ennemis ne se tenaient pas à l'écart : ils avaient déjà fait courir des bruits sinistres sur le mérite de *Roland*, et après avoir blâmé l'ouvrage, ils déchirèrent l'auteur, n'épargnant pas même l'école à laquelle il appartenait. A l'approche de la représentation, ces attaques devinrent plus bruyantes, et ne laissèrent à Piccinni aucun espoir de succès. Le jour de la représentation, lorsqu'il partit pour se rendre au théâtre, sa famille n'eut pas le courage de l'y accompagner, et fit tous ses efforts pour l'empêcher d'y paraître. Des rapports, maladroits et exagérés, y avaient jeté le plus grand trouble. Sa femme et ses domestiques étaient en larmes. Ses amis avaient beau faire, ils ne pouvaient pas parvenir à les consoler. Piccinni seul se montrait calme au milieu de cette désolation générale. Quand il sortit, les larmes et les gémissemens redoublèrent : on eût dit qu'il marchait au supplice. A la fin, ému lui-même, « Mes en-»fans, leur dit-il, pensez que »nous sommes chez le peuple le »plus poli et le plus généreux de »l'Europe. S'ils ne veulent pas de »moi comme musicien, ils me »respecteront comme homme et »comme étranger. Adieu, rassu-»rez-vous; je pars tranquillement, »et je reviendrai de même, quel »que soit le succès. » Ce succès fut des plus heureux, et l'artiste fut ramené chez lui en triomphe. Le nombre et la variété des morceaux qui se succédaient rapidement, sans se ressembler et sans se nuire, éblouirent, pour ainsi dire, les yeux mêmes de l'envie, et enlevèrent tous les suffrages. Ce dont on parut le plus surpris, ce fut d'entendre des airs de danse modelés, de grâce, d'élégance et de mélodie. Piccinni n'en avait jamais fait ; il avait même pour la danse sinon de l'aversion, au moins de l'indifférence. Les deux célèbres maîtres de ballets, Dauberval et Vestris père, ne parvenaient, qu'à force d'importunités, à lui arracher tantôt une entrée, tantôt une gavotte, un menuet, une chaconne. Le soir de la première représentation, Mlle Guymard se plaignit de n'avoir point, dans la fête villageoise du troisième acte, un air où elle pût développer la grâce de son talent et la souplesse de son corps. Vestris, après la répétition, arrive chez Piccinni, qu'il trouve fatigué, et qui frémit en le voyant. Le chorégraphe lui apprend le motif de sa visite, et le prie de ne pas se refuser aux instances de Mlle Guymard. « Mon »cher ami, lui dit Piccinni, vous »voulez donc me tuer? Allons, il »faut bien m'y résoudre, et vous »faire encore de la bergerie, puis-»que c'est pour une si aimable »bergère; mais que fera-t-elle? »voyons, montrez-le-moi, pour »que j'écrive ses pas avec des no-»tes. » Alors Vestris se met à figurer une entrée. Il va, vient, retourne, regarde, guette, suspend ses pas, les précipite. Peu-

dant que le danseur se débat dans la chambre, Piccinni, debout et immobile près de sa cheminée, suit des yeux tous ses mouvemens. Après un certain temps, il fait signe, d'une main, à Vestris de s'arrêter et de s'asseoir. Il prend du papier de musique, et sur le bord de sa cheminée même, il écrit de suite, et tout entière, la longue et charmante gavotte du troisième acte, le plus joli air de tout l'ouvrage. Piccinni se délassait des soins qu'exigeait son *Roland*, par la composition d'une petite pièce, intitulée *Phaon*, qui, jouée à la cour, le mit en faveur auprès de la reine. Il allait régulièrement deux fois chaque semaine à Versailles, donner des leçons de chant à Marie-Antoinette, qui le payait en amabilités et en politesses. Il ne put jamais en retirer les frais de voitures qu'il était obligé de faire pour s'y rendre. En attendant, la présence de Gluck, de retour de l'Allemagne, avait rendu la guerre lyrique plus acharnée. Une brochure intitulée : *Entretiens sur l'état actuel de l'Opéra de Paris*, lui donna un nouveau dégré de violence. Berton, alors directeur de l'Opéra, essaya d'apaiser les partis en réconciliant les chefs. Il donna un grand souper, où Gluck et Piccinni, après s'être embrassés, furent placés l'un près de l'autre. Ils causèrent pendant tout le repas, et se séparèrent aussi cordialement qu'ils s'étaient accueillis. Mais la guerre dont ils étaient le sujet n'en dura pas moins, et les *Gluckistes* survécurent même à leur chef, qui quitta la France peu après pour rentrer dans ses foyers. Il fut remplacé par Sacchini, dont on voulut faire un nouveau rival de Picinni, avec lequel on parvint à le brouiller. C'est au milieu de tous ces désagrémens que celui-ci donna sa *Didon*, regardée comme la meilleure de ses pièces, et qu'on doit ranger au nombre des plus beaux monumens de la scène lyrique française. Sacchini et Gluck moururent à une année de distance l'un de l'autre, et fournirent à Piccinni l'occasion de se parer d'un nouveau titre de gloire, en faisant l'éloge de tous les deux, et en les proclamant les plus grands compositeurs de leur temps. Il avait même proposé qu'on leur décernât des hommages publics, mais ses vœux ne furent point accueillis. Les événemens arrivés en France en 1789, l'ayant privé de ses traitemens et de ses pensions, il prit le parti de retourner à Naples, où le roi lui fit la réception la plus flatteuse, et lui accorda même une pension. En 1792, il composa *Jonathas*, oratorio en trois actes, et un opéra bouffon intitulé : *la Serva onorata*. Ces deux ouvrages captivèrent tous les suffrages, et auraient recommencé une nouvelle ère de prospérité pour l'auteur, s'il n'avait pas eu l'imprudence de manifester trop vivement des idées politiques qui l'exposèrent à de nouveaux malheurs. Menacé d'être compris dans les mesures de rigueur que le gouvernement de Naples avait adoptées à cette époque, Piccinni resta quatre ans enfermé chez lui, dans un état d'abandon, d'oppression, et d'in-

digence qu'il était si peu fait pour mériter, mais qu'il supporta avec résignation et courage. Cette position malheureuse, qui fut encore aggravée par la perte de tout ce qu'il avait laissé en France, dura jusqu'en 1798, où, à la faveur d'un engagement qu'on lui avait procuré pour Venise, il put sortir de son pays pour revenir en France. Le lendemain de son arrivée à Paris, il assista à la distribution des prix du conservatoire, qui lui donna peu après une fête magnifique pour célébrer son retour. Piccinni était dans un tel état de dénuement qu'il était embarrassé de paraître décemment dans ces brillantes réunions; et en revenant chez lui, il expiait par le froid et la faim les honneurs dont on le comblait en public. Les démarches de ses amis ne purent pas obtenir le rétablissement de sa pension à l'Opéra, et ce fut parmi les administrateurs de l'Opéra même qu'il trouva ses plus impitoyables adversaires. C'était à l'auteur de *Roland*, de *Didon*, d'*Endymion*, d'*Athys*, de *Pénélope*, qu'on avait la barbarie de refuser du pain!!! On lui procura un logement à l'hôtel d'Angevilliers, où une partie de sa famille vint le rejoindre. Dans un autre moment c'eût été une grande consolation pour lui que de se voir entouré des objets de son affection; mais dans la misère où il était plongé, la vue de ces êtres chéris ne pouvait qu'augmenter sa douleur. Les chagrins de sa position, et son inquiétude pour une partie de sa famille, qui était restée à Naples, lui causèrent une attaque de paralysie. Relevé de cet accident, il se traîna chez le premier consul Bonaparte, qui l'encouragea d'un regard. Il lui demanda une marche pour sa garde consulaire, pour avoir le prétexte de lui faire accepter un secours; il ordonna en même temps la création d'une sixième place d'inspecteur du conservatoire, pour l'offrir à Piccinni, à titre de *reconnaissance nationale*. Mais cette faveur apporta une consolation tardive à l'âme de cet illustre infortuné. Il succomba peu de temps après à une nouvelle atteinte de sa maladie habituelle, et fut enterré à Passy, où on l'avait transporté, espérant que le bon air et l'aspect de la campagne pourraient ranimer ses forces. Il laissa une veuve, et six enfans qui n'avaient pour tout bien que son génie, et qui héritèrent de son malheur.

PICHARD-DU-PAGE (F. J.), né, en 1750, dans le département de la Vendée, était à l'époque de la révolution secrétaire du roi à Fontenay. Il se montra alors partisan des nouvelles opinions, et l'ardeur avec laquelle il embrassa la cause de la liberté lui acquit une si grande popularité que ses concitoyens, après l'avoir porté en triomphe dans les rues de Fontenay, le nommèrent procureur-général-syndic du département. Cette place était difficile à remplir dans les circonstances où l'on se trouvait. En vain Pichard-du-Page, pour prévenir la guerre civile, voulut employer des moyens sages et conciliateurs; en vain il montra dans toute sa conduite la plus grande modération : la modération, flétrie sous



Charles Pichegru.

Masson. Fremy del. et Sculp

le nom de *modérantisme*, était devenue un crime aux yeux de ceux qui croyaient ne voir dans les hommes modérés que des ennemis déguisés du peuple. Lorsque l'insurrection royaliste eut pris un caractère plus prononcé, les mêmes hommes qui avaient porté en triomphe Pichard-du-Page, l'accusèrent d'en être le principal moteur. Il fut arrêté et traduit, après une détention assez longue, devant la commission militaire de Fontenay, qui le condamna à la réclusion. Dénoncé de nouveau comme conspirateur, par Faillau, Carrier et Goupilleau de Fontenay, il fut, par un décret de la convention nationale, traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 28 avril 1794.

PICHEGRU (Charles), général de la république française, né en 1761, à Arbois, département du Jura, de parens peu riches. Des moines de l'ordre des minimes dirigeaient un collége dans cette petite ville; Pichegru y fit ses études, et montra, dès sa jeunesse, les plus heureuses dispositions, surtout pour les sciences exactes. Les Peres minimes reconnurent bientôt le mérite de leur élève, et résolurent de tirer, pour leur propre compte, parti de ses talens. Ils le déterminèrent facilement, n'ayant alors que des ressources très-bornées, à se rendre à Brienne, où ils dirigeaient un plus grand collége, et où il devint répétiteur des classes de philosophie et de mathématiques. Quoique portant l'habit religieux, il ne fit jamais de vœux, et n'a point été moine, comme on l'a faussement avancé. Bonaparte faisait, à la même époque, ses études au collége de Brienne, et reçut des leçons de mathématiques de *l'abbé Pichegru*, comme il l'appelait alors. Mais celui-ci, lassé bientôt de son rôle de pédagogue subalterne, et se sentant le courage et les talens nécessaires pour se distinguer dans la carrière des armes, quitta, jeune encore, le collége, et s'engagea comme simple soldat dans le 1er régiment d'artillerie. L'éducation qu'il avait reçue, sa bonne conduite et ses connaissances en mathématiques, le firent remarquer de ses chefs, et il obtint bientôt le grade de sergent. Il fit, en cette qualité, les dernières campagnes de la guerre d'Amérique, se distingua par sa bravoure, acquit des notions nouvelles et étendues sur les manœuvres de terre et de mer, et sur la tactique générale. Il revint en France avec le grade d'adjudant-sous-officier, au-dessus duquel sa fortune militaire se serait probablement peu élevée sans la révolution de 1789. Un nouvel ordre de choses fit cesser les distinctions absurdes établies entre les *officiers de fortune*, parvenus à leur grade par leur seul mérite, et les nobles, à qui leur naissance seule suffisait pour entrer d'abord comme officiers dans la carrière, et quand ils tenaient à la noblesse de cour, pour être colonels à 21 ans. Aussi, Pichegru se déclara-t-il avec chaleur pour la révolution, et devint un des membres les plus zélés des premières sociétés populaires. Il n'était encore que sous-officier quand il présidait le club de Be-

sançon. Un bataillon de volontaires nationaux du département du Gard y passait à cette époque, et ce corps n'avait pas encore nommé de commandant, quand le club proposa d'élever à ce poste son président, dont l'ardent patriotisme, non moins que les talens militaires, justifierait sans doute le choix. La proposition fut acceptée par acclamation, et voilà comme Pichegru devint enfin officier. Le nouveau chef de bataillon des volontaires du Gard conduisit bientôt à l'armée du Rhin une troupe dont l'instruction ne laissait rien à désirer, et où il était parvenu, à force de soins et d'habileté, à soumettre la bravoure même au joug nécessaire d'une discipline bien difficile alors à faire supporter aux jeunes volontaires. Employé, en 1792, à l'état-major de l'armée du Rhin, il fut rapidement porté, par son mérite et sa bravoure, au rang de général de brigade et de général de division. En octobre 1793, sans être intimidé par les exemples de Custines, de Houchard, de Biron, et d'autres généraux qui avaient péri sur l'échafaud, même après des succès, Pichegru accepta le commandement en chef d'une armée qui venait d'essuyer de grands revers. Les lignes de Weissembourg avaient été forcées, les troupes françaises battaient en retraite de toutes parts, le découragement et l'indiscipline portaient la désorganisation dans plusieurs corps. Il parvint à arrêter les progrès de l'ennemi, à rétablir l'ordre, et obtint bientôt quelques succès contre les Autrichiens, malgré la supériorité de leurs forces de toutes armes, et principalement de leur nombreuse cavalerie. Le général Hoche vint alors, à la tête de l'armée de la Moselle, joindre celle du Rhin, et les commissaires de la convention lui donnèrent, contre l'avis de Saint-Just, le commandement en chef. Pichegru servit quelque temps de second à son rival; mais le fougueux Saint-Just, qui s'était déclaré le protecteur du premier, et dont Hoche (*voy.* ce nom) avait en plus d'une occasion blessé l'orgueil, fit bientôt changer ces dispositions. Le 17 pluviôse an 2 (5 février 1794), le commandement en chef de tous les corps réunis, sous le nom d'armée du Nord, fut donné par le comité de salut-public au général Pichegru. Il venait sans doute d'acquérir de nouveaux droits à la bienveillance des gouvernans du jour, et tandis que l'homme qu'il haïssait le plus, son jeune compétiteur de gloire, le brave Hoche, allait expier ses succès dans les cachots de la Conciergerie en attendant la mort sur l'échafaud, Robespierre et Collot-d'Herbois faisaient, à la tribune de la convention et à celle des jacobins, un pompeux éloge du patriotisme ardent de Pichegru, et des importans services qu'il avait rendus à la république, tant sous les rapports politiques que militaires. Il venait en effet d'intercepter les correspondances de plusieurs émigrés de marque, qu'il avait envoyées au comité de salut-public; il avait dénoncé au même comité des trames à l'intérieur contre les patriotes, et tout en affectant en ses discours et en ses rapports le républicanisme le plus exalté, et

la passion de l'égalité, il savait ménager habilement les prétentions et la vanité des représentans en mission aux armées, leur soumettant tous ses projets et ne paraissant suivre que leur impulsion. Aussi, lors de son passage à Paris, en se rendant à son nouveau poste, fut-il comblé d'éloges et d'honneurs par les puissans du jour, et de son côté, avant de partir, il écrivit à la société des jacobins pour lui témoigner sa reconnaissance et son éternel dévouement. « Je jure, disait-il dans sa lettre » d'adieu, de faire triompher les » armes de la république, d'exter» miner les tyrans, ou de mourir » en les combattant. Mon dernier » mot sera toujours : *vive la Répu» blique! vive la Montagne!* » Dès son arrivée à l'armée du Nord, il adressa aux soldats une proclamation en style aussi énergique. Mais il fallait autre chose que des phrases de démagogue pour rétablir l'ordre et la confiance dans une armée accablée par des revers successifs, et dont plusieurs chefs avaient été destitués, emprisonnés ou immolés par de stupides proconsuls qui portaient partout avec eux le découragement et la désorganisation. Pichegru sut apporter de prompts remèdes à tant de maux, et ce fut à cette époque, la plus glorieuse de sa vie, qu'il déploya ces éminens talens militaires qui le placèrent au premier rang des guerriers tacticiens de nos temps. Les Autrichiens étaient maîtres de Condé, de Valenciennes, du Quesnoi, de Landrecies, et ne se trouvaient plus qu'à 40 lieues de Paris. Le prince de Cobourg commandait leur armée, dont le centre était couvert par la forêt de Mormale, où ce prince avait élevé des retranchemens inexpugnables. On s'était obstiné à l'attaquer par ce point, et les Français y furent constamment repoussés avec d'immenses pertes. Pichegru eut encore ordre du comité de salut-public de renouveler ces imprudentes attaques, et ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs. Mais il répara bien glorieusement ces premiers échecs, et fixa pour long-temps la victoire sous les drapeaux aux trois couleurs. Se livrant à ses propres inspirations et sans attendre les ordres du comité, il résolut d'entamer l'ennemi par ses flancs. Se portant avec rapidité, en avril 1794, sur la West-Flandre, il battit les Autrichiens à Courtray, au Mont-Cassel et à Menin. Leur ligne, si long-temps impénétrable, fut ainsi rompue, et profitant avec autant d'habileté que de promptitude de ses succès, il se fit joindre par 20,000 hommes qu'il avait laissés opposés au centre de l'ennemi, où il était décidé à ne plus rien tenter, et se trouva, avec toutes ses forces réunies, en présence de la grande-armée des alliés. Le prince de Cobourg commandait en chef cette armée, le duc d'York y avait amené un nombreux corps d'Anglais, et l'empereur François venait d'y arriver pour animer les troupes par sa présence. On se battit, pendant plusieurs jours, avec le plus grand acharnement de part et d'autre. Le 10 et le 11 mai, de sanglans combats se livrèrent sous les murs de Tournay et de Courtray; le général autrichien Clair-

fayt se montra, dans le dernier, un redoutable adversaire; enfin, le 17 mai, la grande-armée des alliés attaqua les Français à Sanghien, tandis que Clairfayt s'avançait sur la Lys; Pichegru céda le terrain dans cette journée, mais le 18 il attaqua à son tour les coalisés entre Menin et Courtray, et remporta, après la plus opiniâtre résistance, une victoire complète et décisive. On s'était battu, depuis la pointe du jour, jusque dans la nuit. Les Autrichiens, sous les yeux de leur empereur, avaient déployé une valeur et une constance admirables. Mais rien ne put résister aux savantes manœuvres de Pichegru, exécutées avec la rapidité de l'éclair par ses troupes. Une foule de prisonniers, 65 pièces de canon, des drapeaux, étendards, chevaux, bagages, etc., furent les premiers fruits de la victoire. Moreau, avec un corps détaché, avait eu ordre de tenir en respect celui de Clairfayt, et luttait contre lui avec des forces inférieures. Mais, apprenant la défaite de la grande-armée, le général autrichien se retira sur Thiel, où il prit une position avantageuse. Pour l'en tirer, Pichegru feignit d'attaquer la ville forte d'Ypres, qu'il cerna dans les premiers jours de juin, et cette ruse lui réussit. Les Autrichiens marchèrent au secours de la place, et furent encore battus le 10 juin à Rousselaer, et le 13 à Hooglède. Cette dernière victoire décida du sort de la Flandre. Ypres se rendit le 17; les villes de Bruges, Ostende, Gand, Anvers, Tournay, Bois-le-Duc, Venloo et Nimègue, tombèrent successivement entre les mains des vainqueurs, qui se trouvèrent en outre maîtres d'un des pays les plus riches et les plus fertiles de l'Europe, et dont les inépuisables ressources fournirent abondamment aux besoins d'une armée couverte de gloire, mais manquant souvent des choses les plus nécessaires. Les quatre places occupées par les Autrichiens en France furent investies, et bientôt délivrées de la présence de l'étranger. Les alliés, découragés par une suite inouïe de revers, n'offraient plus qu'une faible résistance. L'empereur François avait quitté l'armée, et le duc d'York fut bientôt forcé à la plus pénible retraite; déjà toutes les troupes des coalisés, rejetées derrière la Meuse et le Rhin, n'avaient d'espoir que dans les obstacles opposés aux vainqueurs par la nature même, en un pays coupé de canaux, de marais et de larges rivières, où toutes les ressources de l'art avaient été employées pour défendre les principaux passages, et où les inondations ordinaires de la mauvaise saison auraient pu rendre une campagne d'hiver impossible. Mais cette fois la nature même se déclara en faveur des Français. Un froid excessif fit, dès la fin de l'automne, retirer les eaux débordées; et après avoir eu long-temps à marcher et à combattre dans les terres fangeuses où le soldat s'enfonçait jusqu'aux genoux, il put enfin franchir les fleuves mêmes sur une glace solide. On passa ainsi le Wahal; les villes de Breda et de Grave capitulèrent; on emporta l'île de Bommel et le fort Saint-André; on entra dans Thiel dès les

premiers jours de janvier 1795, après un combat où les Autrichiens, abandonnés par les Anglais, résistèrent avec valeur. L'armée hollandaise se débanda; les Anglais cherchèrent un refuge sur leurs vaisseaux; le 28 nivôse an 3 (17 janvier 1795), Utrecht et Amersfort se rendirent; le Leck fut passé le même jour, et les lignes de la Greb emportées; le vainqueur s'y saisit de 80 pièces de canon. Gertruydenberg capitula après 4 jours de bombardement; Gorcum et Dordrecht se rendirent à leur tour, et, le 21 janvier, Pichegru entra en triomphe dans la ville d'Amsterdam. Toute la Nord-Hollande avait de même été rapidement conquise, et un corps de cavalerie française venait de s'emparer des vaisseaux de guerre bataves pris par les glaces; fait d'armes nouveau dans les fastes militaires. Dès les premiers jours de février (1795), toute la république des Provinces-Unies se trouva soumise à la république française; le stadthouder avait fui avec sa famille et ses principaux partisans en Angleterre. Pichegru ne s'arrêta qu'à l'extrême frontière, où il ne trouvait plus d'ennemis à combattre, les généraux prussiens lui ayant fait part des négociations qui venaient de s'ouvrir entre leur souverain et le gouvernement français, en l'engageant à en attendre le résultat et à ne pas entrer sur le territoire prussien. Pendant le cours de cette brillante campagne, une grande révolution s'était opérée en France. Le 9 thermidor avait lui; Robespierre, Couthon, Saint-Just, venaient de porter leur tête sur l'échafaud. Pichegru avait paru jusque-là dévoué à la faction qui venait de succomber; il était surtout intimement lié avec Saint-Just, auquel il devait en grande partie sa fortune militaire; mais il s'empressa un des premiers à faire parvenir à la convention une adresse de félicitation sur le triomphe qu'elle venait de remporter. Les mots de *Vive la Montagne!* furent dès-lors prudemment supprimés dans toutes ses proclamations comme dans cette adresse; mais ceux de *vive la république!* y étaient d'autant plus prodigués, et elle ne pouvait selon lui que vivre et prospérer depuis que les «triumvirs, Saint-Just et »ses acolytes, les ennemis du »peuple et des soldats, avaient été »punis de leurs forfaits.» La convention reçut les félicitations et bientôt les nouveaux rapports des triomphes de l'armée de Pichegru, avec les transports du plus vif enthousiasme. Le général fut comblé d'éloges et de faveurs. Il reçut le 13 ventôse (3 mars 1795), le commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, tout en conservant la direction supérieure des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, commandées par les généraux Moreau et Jourdan, qui se trouvèrent sous ses ordres. Ce général eut ainsi à sa disposition plus de troupes qu'on n'en avait encore confié à aucun chef. Il se rendit à Paris vers la fin du même mois, sur la demande du comité de salut-public, et s'y trouvait au moment où une insurrection populaire des faubourgs éclata contre la conven-

tion. On lui confia aussitôt le commandement de toutes les troupes qui formaient la garnison de cette capitale, et, dans les journées du 12 germinal an 3 (1er avril 1795) et suivantes, il dispersa ou soumit sans grande peine les révoltés des faubourgs. En rendant compte à la barre de la convention de ce dernier succès, il fut accueilli par de nombreux applaudissemens, et proclamé de nouveau le sauveur de la patrie. Il se hâta cependant de quitter Paris, se dérobant à des honneurs qui n'avaient plus de prix à ses yeux, et se rendit à l'armée du Rhin pour exécuter les vastes desseins qu'il avait conçus depuis quelque temps. Après avoir servi avec tant d'éclat et de dévouement la république, Pichegru venait de former le projet de la renverser. Entré en correspondance secrète avec le prince de Condé, par l'intermédiaire d'un libraire de Neufchâtel, nommé Fauche-Borel (*voyez* ce nom), il avait pris l'engagement d'employer tous ses moyens pour relever la monarchie en France, et rétablir la maison de Bourbon sur le trône. Dès l'arrivée du général sur les bords du Rhin, le même agent vint le retrouver; la correspondance et les négociations avec le prince de Condé furent reprises avec une nouvelle activité. Les promesses du prince étaient magnifiques : il assurait au général, le tout au nom du roi, le gouvernement de l'Alsace, la propriété du château de Chambord, un million en argent, 200,000 livres de rente, la terre d'Arbois, qui prendrait le nom de Pichegru, et qui serait exempte de contributions pendant 15 ans; 12 pièces de canon, et enfin le grand-cordon-rouge de l'ordre de Saint-Louis; car on ne pouvait encore se résoudre à promettre le cordon bleu à un homme de rien comme Pichegru. La perspective la plus brillante se montrait sans doute aux yeux du *Monk* français, mais le rôle se trouva au-dessus de ses forces. On perdit d'abord un temps précieux à débattre le mode d'exécution d'un plan, dont la seule condition première, la proclamation d'un roi, était décidément arrêtée. Pichegru proposa au prince de Condé de le laisser pénétrer en France avec son armée, à travers la république helvétique, dont il fallait à la vérité violer la neutralité, mais cet acte serait légitimé par le succès; si cette irruption ne convenait point au prince, Pichegru lui proposait de passer lui-même le Rhin avec un corps d'élite français, et de le réunir à l'armée de Condé. Le prince n'adopta aucun de ces projets, et exigea bien d'autres garanties. Il insistait pour que l'armée républicaine arborât d'abord le drapeau blanc, et pour qu'elle lui livrât Strasbourg ou quelques autres des principales places fortes de la France, avant qu'il passât le Rhin avec son corps. A cette époque, c'était demander l'impossible. Pichegru voulait de son côté s'assurer de la coopération des Autrichiens; le prince ne croyait pas devoir les mettre dans son secret. Le premier mobile de toutes les entreprises pareilles, l'argent, manquait des deux côtés. « Je ne ferai rien

»d'incomplet, disait Pichegru à »l'agent du prince. Je ne veux pas »être le troisième tome de La »Fayette et de Dumouriez. Mes »moyens sont grands, tant à l'ar»mée qu'à Paris.... Mais il faut, »en faisant crier *vive le roi* au »soldat français, lui donner du »vin et lui mettre un écu dans la »main : il faut que rien ne lui man»que dans ce premier moment ; »il faut solder mon armée jusqu'à »sa troisième ou quatrième mar»che sur le territoire français, »etc. » Le secret d'une correspondance aussi long-temps qu'infructueusement continuée, fut enfin trahi. Le général Wurmser et l'archiduc Charles en furent instruits. Ils en profitèrent, quoique assez faiblement, pour les intérêts de l'Autriche, mais ne voulurent pas que l'armée de Condé eût l'honneur du rétablissement de la monarchie en France. Ils n'aplanirent donc nullement les obstacles qui s'opposaient à l'exécution des projets de son chef. S. A. R. *Monsieur*, qui s'était rendu à cette armée, causait aussi par sa présence de l'ombrage au cabinet de Vienne, et, malgré les plus pressantes sollicitations auprès de l'empereur et de l'archiduc Charles, ce prince fut obligé de s'éloigner. L'époque paraissait favorable sans doute pour exécuter d'anciens desseins, et pour prendre possession de l'Alsace au nom de l'Autriche, comme on avait fait des places du Nord pendant une des campagnes précédentes, ce qui ne pouvait entrer dans les vues de Pichegru ou des princes français. Pendant le cours de ces longues négociations, le général avait reçu du comité de salut-public l'ordre réitéré de passer le Rhin. Il fut enfin obligé d'exécuter ce passage ; mais il offrit bientôt à la cause qu'il venait d'embrasser, le plus grand des sacrifices. Il manœuvra de manière à se laisser battre, ordonna la retraite à ses troupes, dans les occasions où elles pouvaient triompher, mit dans la place de Manheim et aux postes avancés ou difficiles, les commandans les plus inexpérimentés, pour ne rien dire de plus, et offrit ainsi en holocauste, non-seulement sa propre réputation militaire, mais la vie de ses frères d'armes et de ses concitoyens. Cette conduite n'eut point le succès qu'il en avait espéré. Il perdit en grande partie son crédit dans l'armée, et devint suspect aux autorités. La constitution de l'an 3 venait d'être adoptée, et le directoire-exécutif avait pris en mains les rênes de l'état. Un émigré, transfuge du parti royaliste, livra le premier à ce qu'on assure aux directeurs, les secrets du prince de Condé et de Pichegru, secrets auxquels il avait été initié, et obtint, pour prix de sa délation, des récompenses pécuniaires et des missions d'observateur à l'étranger. Ce qu'il y a de certain, c'est que le commandement des armées fut subitement ôté au général Pichegru, à l'étonnement de bien des personnes; mais on n'osa point sévir plus rigoureusement contre lui; ses partisans étaient alors nombreux, et les preuves de sa défection ne se trouvaient point encore assez évidentes. Le directoire lui offrit même l'ambassade de Suède pour l'éloigner par un

exil honorable, et pour rompre ainsi tous les fils d'une trame dangereuse. Mais il rejeta bien loin l'offre d'une mission à l'étranger, et son refus, ainsi que plusieurs autres circonstances, vinrent confirmer les soupçons que le gouvernement avait conçus. Pichegru se retira dans le domaine national de Bellevaux, ancienne abbaye de Bernardins, qu'il avait acquise près d'Arbois, sa ville natale, et n'en sortit qu'en germinal an 5 (mars 1797), lorsque l'assemblée électorale de son département l'eut appelé aux fonctions de législateur. Dès son entrée au conseil des cinq-cents, il fut porté par ses collègues à la présidence, et ne tarda pas à se signaler par son opposition au directoire. Il devint aussitôt l'espoir et le chef du parti dit de *Clichy*. Mais ce parti était divisé lui-même en plusieurs coteries différentes, dont tous les membres désiraient, il est vrai, la chute du directoire, et du crédit, des honneurs et des fonctions lucratives pour eux-mêmes, mais n'étaient guère d'accord sur le reste. Quelques hommes dévoués à la maison de Bourbon se trouvaient parmi eux, et s'occupaient sans relâche des moyens de la rétablir sur le trône; mais une foule d'autres avaient déjà prouvé, comme ils l'ont fait depuis, que tout système de gouvernement leur était bon s'il favorisait leur ambition personnelle. Pichegru se lia intimement avec les premiers, mais il ne put faire marcher le plus grand nombre vers un but fixe, ni s'assurer de la discrétion ou calmer la pétulance de quelques orateurs aussi hardis à la tribune que faibles et timides dans l'action. Un coup de main pouvait seul faire triompher son parti : il fallait attaquer inopinément, porter les premiers coups au directoire, pour renverser ensuite la république; le général voulut tenter ce violent moyen, tandis que ses soldats effrayés voulaient délibérer encore. Le directoire, averti de tout ce qui se tramait contre lui, prit l'initiative, et frappa lui-même le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797). Dès le 2 thermidor (20 juillet), Pichegru avait fait un rapport pour demander une prompte organisation de la garde nationale, qu'il espérait pouvoir faire agir et opposer avec succès aux troupes dont le gouvernement disposait, et sur lesquelles le 13 vendémiaire avait appris au parti *Clichien* qu'il ne pouvait pas compter. Le 8 du même mois (26 juillet), Pichegru avertit le conseil de la marche des troupes que le directoire appelait à Paris, et présenta un projet pour fixer autour du corps-législatif des limites qu'aucun soldat ne devait franchir. Ces différens projets furent très-applaudis, et le 2 fructidor (19 août), les généraux Pichegru et Willot furent portés par la majorité de leurs collègues à la commission des inspecteurs de la salle, et particulièrement chargés de veiller à la sûreté du corps-législatif. Mais rendu à son poste le 18 au matin, il y fut arrêté, ainsi que Willot et les autres membres de la commission, par la garde même du corps législatif, et transporté sur une charrette à la prison du Temple. Une liste de proscription fut dressée dès le len-

demain. Pichegru s'y trouva inscrit le premier; et ainsi que toutes les listes pareilles, qui ont précédé ou suivi celle du 18 fructidor, les autres noms y étaient portés au gré des haines et des vengeances particulières des vainqueurs. Sans examen ni jugement préalable, vingt des malheureux collègues de Pichegru, parmi lesquels plusieurs vieillards, furent jetés avec lui sur des charrettes, surmontées de cages grillées, et conduits ainsi comme les plus vils criminels au port de Rochefort. Une forte escorte de cavalerie, commandée par un homme qui avait acquis son grade de général dans les antichambres des hommes alors en place, accompagnait les captifs. La rapacité et l'inhumanité de ce conducteur le firent cependant destituer après quelques jours de marche. Entassés ensuite dans l'entre-pont d'une corvette qui les attendait à Rochefort, les proscrits eurent presque autant à se plaindre de l'officier de marine, commandant du bâtiment qui les déportait à Cayenne. Peu de temps après leur arrivée en cette colonie, le commissaire du pouvoir-exécutif, Jannet, les fit transporter encore plus loin, dans les déserts de Sinnamari. L'ancien ami de Pichegru, le général Moreau (*voyez ce nom*), avait envoyé à Paris, un peu tardivement il est vrai, une série de lettres saisies dans un des fourgons du général émigré Klinglin; le directoire fit publier cette correspondance avec les généraux autrichiens et le prince de Condé, pour justifier le coup d'état du 18 fructidor. D'autres papiers saisis à Bareuth, et les lettres du comte d'Antraigues, servirent depuis à confirmer tout ce que Moreau venait de dénoncer. Il eût été facile d'examiner légalement, mais il est tant de parvenus à l'autorité qui aiment mieux proscrire! Après quelques mois de séjour au milieu des marais pestilentiels de Sinnamari, où périrent plusieurs de ses compagnons d'infortune, Pichegru parvint avec Barthélemi, Willot, Delarue, Aubry et Ramel, à gagner, sur une frêle pirogue, et à travers les plus grands dangers, la colonie hollandaise de Surinam. Embarqués ensuite sur un vaisseau anglais qui les porta rapidement dans un port de la Grande-Bretagne, l'un d'eux, Pichegru, se hâta de se rendre à Londres, où il reçut du gouvernement anglais l'accueil le plus distingué et tous les secours qu'il pouvait désirer. Bientôt employé sur le continent pour suivre ses projets contre le gouvernement français, il se trouvait en Allemagne pendant la campagne de 1799, si désastreuse pour la république, et se rendit ensuite en Suisse auprès du général russe Korsakoff, auquel, à ce qu'on assure, il donna d'utiles avis, que celui-ci ne daigna point écouter. Après la défaite des Russes et des Autrichiens, Pichegru revint en Allemagne, où il courut quelques dangers, et fut sur le point d'être arrêté à Bareuth avec Imbert-Coulomès, Précy, et autres émigrés; l'ordre en était donné par le ministère prussien, sur la demande du gouvernement français, mais il parvint à s'y soustraire par une prompte fuite, et retourna en Angleterre, où il resta jusqu'en

1804. Au commencement de cette année, le général Pichegru, qui s'était lié à Londres avec Georges Cadoudal et plusieurs chefs vendéens, se rendit ainsi qu'eux secrètement à Paris. Leur dessein, selon ce qu'ils dirent eux-mêmes dans leurs interrogatoires, était *d'attaquer* le premier consul Bonaparte. La police fut instruite de leur arrivée par les déclarations du nommé Querelle, qui avait été arrêté peu de temps après son débarquement. Un décret du sénat fut promulgué dans toutes les rues de la capitale, qui défendait, sous peine de mort, de donner asile aux conjurés. Après s'être jusque-là soustrait à toutes les recherches, Georges Cadoudal et plusieurs des siens venaient d'être saisis. Pichegru, errant de maison en maison pendant plusieurs jours, crut trouver un refuge chez un courtier de commerce, logé rue de Chabannais. Cet homme, qui sans doute d'après la rigoureuse loi qu'on venait de publier eût été excusable s'il n'avait point donné d'asile au proscrit, venait au contraire de l'accueillir dans le dessein, dit-on, de le livrer pour obtenir une misérable récompense pécuniaire ou le prix du sang. Le 28 février 1804, à 5 heures du matin, le commissaire de police Comminge parvint à s'introduire dans la chambre où Pichegru dormait d'un profond sommeil, et à se saisir de lui avant qu'il pût faire usage des pistolets et du poignard dont il était muni. Conduit aussitôt devant le conseiller-d'état Réal, chargé de l'interroger, il répondit avec fermeté, et repoussa, surtout par de constantes dénégations, tout ce qui pouvait compromettre le général Moreau, avec lequel il avait eu quelques entrevues sans résultat. Conduit ensuite dans la prison du Temple, il y subit plusieurs nouveaux interrogatoires, et montra toujours le même dédain pour ceux qui l'examinaient, et pour la vie même. Lassé sans doute d'une procédure dont il prévoyait que le terme, plus ou moins éloigné, ne pouvait que lui être funeste, il résolut de disposer lui-même de son sort. Le 6 avril 1804, on le trouva mort dans sa prison. Son corps fut aussitôt transporté au greffe du tribunal criminel, un procès-verbal fut dressé et signé par les médecins et chirurgiens appelés à cet examen, qui tous attestèrent que le prisonnier s'était étranglé lui-même avec sa cravate. Les ennemis du premier consul ne manquèrent point de répandre le bruit, que c'était lui qui avait donné l'ordre d'étrangler dans son cachot un rival qu'il redoutait. Le temps a déjà fait en grande partie justice de cette accusation, reléguée par les gens sensés parmi les contes absurdes. Un crime aussi lâche, aussi odieux, n'était commandé ni par la politique, ni par aucune nécessité. Pichegru dans les fers, et à la veille d'être frappé d'un arrêt juridique, ne pouvait, à cette époque, inspirer aucune crainte. Le premier consul n'avait-il pas d'ailleurs, ainsi qu'il l'a dit depuis, des juges pour procéder légalement, et des gendarmes pour faire exécuter la sentence? Il était un autre chef estimé du peuple, chéri des soldats, accusé, mais non convaincu, et

contre lequel toutes les charges accumulées ne pouvaient établir ni la conviction des juges, ni celle du public, Moreau enfin, qui devait tout autrement porter ombrage, et l'on sait qu'il ne fut point lâchement assassiné dans les ténèbres. Sans ajouter au récit d'une fin cruelle des détails controuvés, ou à la longue liste des forfaits politiques un crime inutile, qui, selon les renseignemens les plus certains, ne fut jamais commis, l'historien ne peut que déplorer le sort funeste d'un des premiers généraux de nos temps, admiré par ses ennemis mêmes, et qui s'était couvert de tant de gloire à la tête des armées françaises. Pichegru périt misérablement dans une prison de cette même France, dont il avait long-temps préparé les triomphes, fin indigne d'un tel homme. Ce n'était point là que le vainqueur des Autrichiens, des Prussiens, des Anglais, aurait dû terminer une vie si long-temps honorable.

PICHON (Thomas-Jean), docteur en théologie, administrateur de l'hôpital du Mans, ville où il naquit en 1731, et où il fit ses études, montra dès sa jeunesse de la vocation pour le sacerdoce. Reçu prêtre, il s'attacha à M. d'Avrincourt, évêque de Perpignan, par la protection duquel il devint chanoine et chantre de la sainte Chapelle du Mans. *Monsieur*, frère du roi, le nomma son historiographe pour l'apanage que ce prince avait dans cette partie de la France. A l'époque de la révolution, l'abbé Pichon, à qui l'on offrit, dit un de ses biographes, l'évêché constitutionnel du Mans, le refusa, et ne voulut accepter que la place d'administrateur de l'hôpital de la ville. Son zèle, sa charité, y ont laissé des souvenirs durables. L'abbé Pichon mourut le 18 novembre 1812. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont nous citerons les principaux : 1° *la Raison triomphante des nouveautés*, ou *Essais sur les mœurs et l'incrédulité*, Paris, 1758, 1 vol. in-12; 2° *Traité historique et critique de la nature de Dieu*, 1758, in-12; 3° *Cartel aux philosophes*, ou *l'Immatérialisme opposé au matérialisme*, Bruxelles, 1763, in-8°; 4° *la Physique de l'histoire*, ou *Considérations générales sur les principes élémentaires du tempérament et du caractère naturel des peuples*, la Haye, 1765, in-12; 5° *Mémoire sur les abus du célibat dans l'ordre politique*, Amsterdam, 1766, in-12; 6° *Mémoire sur les abus dans les mariages*, Amsterdam, 1766, in-12; 7° *les Droits respectifs de l'état et de l'église, rappelés à leurs principes*, Avignon, 1766, in-12; 8° *des Études théologiques*, ou *Recherches sur les abus qui s'opposent aux progrès de la théologie dans les écoles publiques, et sur les moyens possibles de les réformer en France*, par un docteur manceau, Avignon et Paris, 1767, in-8°; 9° *Principes de la religion et de la morale, extraits des ouvrages de Saurin*, ministre du saint Évangile, 1768, 2 vol. in-12 : les auteurs du *Dictionnaire des Anonymes* (tom. 4, pag. 327) font remarquer que le véritable auteur de cet ouvrage est un ministre du saint Évangile à Lausanne, nommé Durand, lequel le publia en 1767, sous le titre d'*Esprit de Saurin*. L'abbé Pichon

s'empara du fond de ce livre, y fit des retranchemens et des additions, et le donna ensuite avec le titre précédemment cité. 10° *Sacre et couronnement de Louis XVI, précédé de recherches sur le sacre des rois de France, et suivi d'un journal historique de ce qui s'est passé à cette cérémonie*, avec figures par Patas, Paris, 1775, in-4: *les Recherches* appartenaient à Gobert, et le *Journal* à l'abbé Pichon; 11° *les Argumens de la raison en faveur de la religion et du sacerdoce*, 1776; *Examen de l'Homme* d'Helvétius, même année. *Les Abus du célibat*, etc., *les Études théologiques*, etc., contiennent quelques idées philosophiques qui contrastent assez fortement avec l'esprit de ses autres ouvrages. Elles lui furent sévèrement reprochées.

PICHON (Louis-André), diplomate, né à Nantes en 1771. En 1791, il passa aux Etats-Unis d'Amérique, et se trouvait à Philadelphie lorsque la légation française perdit son second secrétaire, qui se noya dans la Delaware. Le jeune Pichon, avec une connaissance parfaite de la langue anglaise, possédait des talens qui le rendaient propre à remplacer le secrétaire qui venait de périr; il était connu du ministre français, qui se l'attacha sur-le-champ. En 1795, il revint en France avec la légation, et fut dès-lors employé au ministère des relations extérieures, en qualité de sous-chef de division. Après avoir exercé pendant quatre ans cet emploi, il fut chargé de missions importantes, en Hollande et en Suisse. En 1800, il devint chargé d'affaires de France, et consul-général près du gouvernement des Etats-Unis, où il demeura jusqu'en 1805. A cette époque, il fut rappelé, et sous divers prétextes, on lui suscita au conseil-d'état une sorte de procès politique. Le motif de ces tracasseries était, dit-on, que dans sa correspondance il avait émis des opinions peu favorables au système du gouvernement impérial, et fait sur l'expédition de Saint-Domingue des observations très-sévères. Destitué par un décret qui, à ce qu'on ajoute, fut imposé au conseil-d'état contre le vœu de la majorité de ses membres, cette disgrâce ne l'empêcha pas néanmoins de devenir, en 1809, conseiller-d'état du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, qu'il avait connu pendant son séjour en Amérique. Il devint même directeur de la caisse d'amortissement et chef du trésor, sous le nom d'intendant-général. On ignore la cause qui lui fit donner, en 1812, sa démission de tous ses emplois; alors il rentra en France, et n'y remplit aucune fonction; mais en 1814, après le retour du roi, il devint maître des requêtes. En 1817, M. Pichon fut chargé par le roi de l'inspection des Iles-du-vent. On a de lui les ouvrages suivans: 1° *de nos Constitutions futures*, 1814, in-8°; 2° *Manuel du droit parlementaire, ou Précis des règles suivies dans le parlement d'Angleterre et dans le congrès des Etats-Unis*, traduit de l'anglais, 1814, in-8°; 3° *de l'Etat de la France, sous la domination de Napoléon Bonaparte*, 1814, in-8°.

PICHON (Charles), capitaine au 10me régiment d'infanterie légère, chevalier de la légion-d'hon-

neur, né, le 30 janvier 1773, à Ruffec, département de la Charente, entra, en qualité de volontaire, au 4e bataillon de ce département, le 5 août 1792. Il fit la campagne de cette année sur les côtes de Cherbourg, passa, en 1793, dans la Vendée, et fut ensuite employé successivement à l'armée du Rhin, au camp de Saint-Omer, à l'armée d'Angleterre et à celle du Danube. En 1805, 1806 et 1807, il fit les campagnes d'Autriche et de Prusse, et passa depuis en Espagne avec le corps dont il faisait partie; il demeura dans ce pays jusqu'en 1813. Sa conduite dans les diverses affaires où il s'est trouvé fut digne d'éloges; il reçut, en combattant vaillamment, quatre blessures sur les champs de bataille, obtint un sabre d'honneur le 29 germinal an 11 (19 mai 1803), la croix de la légion-d'honneur le 1er vendémiaire an 12, et le grade de capitaine au 10me régiment d'infanterie légère, dont il faisait partie depuis long-temps. Parmi les actions d'éclat dans lesquelles le capitaine Pichon a fait preuve de valeur, nous citerons celle du 3 vendémiaire an 8, où il s'empara, au passage de la Limath, d'une pièce de canon et des quatre chevaux dont elle était attelée, et la prise, à la bataille d'Austerlitz, d'une autre pièce de canon, qu'il servit lui-même, comme canonnier, pendant tout le temps que dura l'action. Retiré dans ses foyers, le capitaine Pichon jouit de sa pension de retraite.

PICOT (Pierre), pasteur et professeur de théologie à Genève, y naquit le 29 janvier 1746. Il descendait de Nicolas Picot, de Noyon, qui alla s'établir à Genève, en 1536, avec Calvin, son compatriote. Destiné, par son propre choix, au ministère évangélique, Picot dirigea ses études vers ce but; mais il s'en traça lui-même un cercle étendu, et fit preuve de bonne heure de connaissances variées dans différentes thèses, dont une sur le déluge, imprimée, en latin, à Genève, 1766, in-4°. Peu d'années après, se trouvant à Londres, il gagna l'estime et l'amitié de Franklin, qui aurait voulu l'engager à accompagner le capitaine Cook dans son second voyage autour du monde, pour faire les observations astronomiques. Pendant toute sa vie, et au milieu des occupations de son état, Picot cultiva l'astronomie avec une sorte de passion. Aucune étude ne lui semblait se lier mieux avec les grandes pensées de la religion, et c'était souvent en contemplant la voûte céleste, qu'il élevait son âme, et préparait ses plus éloquentes prédications. Il eut des relations avec Lalande: affligé autant que surpris que le grand observateur des cieux pût ne pas adorer leur auteur, il lui écrivit à ce sujet, dans l'effusion de son cœur, une lettre qui mériterait, dit-on, d'être publiée. Picot, doué de toutes les qualités qu'on aime et qu'on estime, cher à sa famille, à ses concitoyens, à ses nombreux amis, avait conservé, jusqu'à sa 77e année, une santé et des forces morales qui faisaient espérer pour lui une vie égale à celle de ses parens, morts, l'un à 94 ans, et l'autre à 90, après 59 années de mariage. Peu avant

sa mort, il prêcha encore avec un feu qui frappa vivement ses auditeurs, et 14 jours après, il succomba, sans douleur, à une attaque d'apoplexie, le 31 mars 1822. On a publié, depuis cette époque, un volume de ses *Sermons*, précédés d'une *Notice biographique*, dont cet article est extrait (Genève, 1823, in-8°). La noblesse des pensées et du style, la richesse de l'imagination, la chaleur et quelquefois un pathétique entraînant, caractérisent ces discours. La religion catholique y est peinte dans toute sa grandeur, sans esprit de secte ou de système; on sent partout l'élan d'une belle âme, qui voudrait pouvoir communiquer sa conviction à toutes les autres.

PICOT (Jean), fils du précédent, né à Genève en 1777, ci-devant professeur d'histoire, et aujourd'hui exerçant des emplois publics, est auteur des ouvrages suivans : 1° *Thèses sur la gravitation universelle*, 1795; 2° *Histoire des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs*, Genève, 1804, 3 vol. in-8°; 3° *Tablettes chronologiques de l'Histoire universelle, sacrée et profane, depuis la création du monde jusqu'à l'année* 1808, rédigées d'après celles de Lenglet-Dufresnoy, Genève, 1808, 3 vol. in-8°; 4° *Histoire de Genève, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, accompagnée de détails sur les antiquités, les mœurs et usages, les lois, les monnaies, les progrès des sciences et des arts*, Genève, 1811, 3 vol in-8°; 5° *Statistique du canton de Genève*, insérée dans l'*Almanach helvétique*, en allemand, et imprimée séparément en français, 1817, un petit vol.; 6° *Statistique de la Suisse*, Genève, 1819, in-8°; 7° enfin divers opuscules.

PICOT (N.), chef de chouans, né à Rouen, où il résidait en 1792, adopta d'abord les principes de la révolution, et s'enrôla dans les chasseurs de *la Montagne;* mais il ne resta que peu de temps dans ce corps, déserta avec Chandelier, et alla offrir ses services aux frères Chouan (*voyez ce nom*), qui les acceptèrent. Après avoir fait pendant quelque temps partie de l'armée de Scépeaux, il passa dans la ci-devant Normandie, où Frotté le nomma l'un des chefs sous ses ordres. La division que Picot commandait, occupait, vers la fin de 1799, les environs d'Argentan. Lorsque le général Hédouville eut pacifié la Vendée, et signé, le 28 nivôse an 8 (18 janvier 1800), le traité de Montfaucon, Picot, qui n'avait point participé à ce traité, ne voulut point en accepter les conditions, et il se retira en Angleterre. Il revint en France, avec plusieurs de ses compagnons, au mois de février 1803. Depuis un mois il était caché à Rouen, lorsqu'on découvrit sa retraite. Picot, prévenu d'avoir tramé des complots contre la personne du premier consul Bonaparte, fut traduit devant une commission militaire, qui le condamna à mort.

PICOT (Louis), né à Josselin, petite ville du département du Morbihan, entra fort jeune au service d'un maître des postes, qu'il quitta pour suivre les chouans, dont il devint l'un des capitaines. Après le traité d'Amiens, il passa en Angleterre, où il obtint la

confiance de Georges Cadoudal, qui se l'attacha. Il accompagna ce chef lorsqu'un complot, ayant pour objet d'enlever le premier consul, et auquel il fut associé, le ramena en France en 1804. Arrêté avec Georges Cadoudal et plusieurs autres conjurés, Picot fut conduit avec eux au Temple, et mis en jugement peu de temps après. Condamné à mort le 9 juin 1804, il fut exécuté n'ayant pas atteint sa vingt-huitième année.

PICOT (Philippe), baron de la Peyrouse, chevalier de la légion-d'honneur, ancien avocat des eaux-et-forêts à la table de marbre, associé correspondant de l'institut de France, membre de l'académie des jeux floraux, et secrétaire perpétuel de celle des sciences de Toulouse, associé à la plupart des académies et sociétés savantes de l'Europe, ancien maire de Toulouse, doyen de la faculté des sciences de cette ville, y naquit le 20 octobre 1744. Après avoir fait des études brillantes, un mouvement de piété le conduisit dans la milice de Saint-Dominique, et Picot devint novice au couvent des jacobins. Mais sa ferveur diminua; il crut qu'il valait mieux servir son pays que passer sa vie à l'ombre d'un cloître, et rentra dans le monde. Ses instans se partageaient entre l'étude des lois et celle des belles-lettres. Il refusa, en 1771, de faire partie des nouvelles cours créées par le chancelier Maupeou (*voyez* ce nom), donna la démission de sa charge, et fut chercher dans les Pyrénées de la gloire et des délassemens. Les premiers mémoires qu'il publia sur la contexture des montagnes et les végétaux qu'elles renferment, attirèrent sur lui l'attention des érudits. Les académies des sciences de Paris, de Stokholm, de Turin et de Toulouse, l'associèrent à leurs travaux. En attendant, il guidait Dolomieu sur les monts qui environnent Barège, et lui sauvait la vie sur le roc dangereux de l'Hieris. Linnée, Buffon, Daubenton, Mauduit, M. de Lacepède, etc., entretenaient avec lui une correspondance aussi utile qu'intéressante. Son *Traité des forges et des mines du pays de Foix*, obtint une célébrité qu'il méritait. Cet ouvrage, traduit en allemand et en suédois, réimprimé à diverses époques, devint classique dans les pays où l'on s'occupe beaucoup de la manipulation du fer. La révolution éloigna momentanément Picot de son cabinet. Devenu président du district de Toulouse, il montra de la fermeté et du caractère, protégea les bons citoyens, et sauva une multitude de monumens et d'objets d'arts qui sans lui eussent disparu. Jeté lui-même dans les cachots, il ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor; il en profita pour aller encore dans les Pyrénées, qu'il a explorées durant trente ans avec un zèle infatigable, et se délassait de ses occupations sérieuses en inventant de nouveaux procédés pour la gravure des plantes. Nommé inspecteur des mines, il vint à Paris, et ouvrit à l'école des mines plusieurs cours, où de nombreux élèves applaudirent à l'élégance et à la clarté de ses discours, et à la profondeur de ses vues. Charmé de retourner dans sa ville natale, il accepta la place de professeur

d'histoire naturelle à l'école centrale de Toulouse; s'adonnant aussi à la zoologie, il y fit d'importantes découvertes, qu'il déposa dans les recueils périodiques du temps. Après le 18 brumaire, le premier consul Bonaparte appela dans les premiers corps de l'état, dans toutes les places importantes, les hommes dont les talens avaient fixé l'attention publique. Picot fut nommé maire de Toulouse; c'était alors un fardeau pesant. L'administration présentait l'image du chaos. Les divers partis se heurtaient; le nouveau maire parut, et en peu de temps tout fut remis à sa place. L'ordre, la salubrité, la paix, régnèrent dans Toulouse; les hôpitaux dépouillés furent de nouveau dotés richement; de nouvelles rues furent percées; on projeta plusieurs places publiques qui ont été construites depuis; le jardin de botanique fut créé, grand établissement qui fait l'un des plus beaux ornemens de Toulouse. Le musée, les bibliothèques s'enrichirent. Il décida l'établissement de l'école spéciale des sciences et des arts; enfin il fit beaucoup de bien, mais s'attira de nombreux ennemis, et bientôt il quitta la mairie pour retourner à ses paisibles occupations. Ce fut alors qu'il mit le comble à ses travaux par la publication d'importans ouvrages sur l'histoire naturelle des Pyrénées. En 1815, le collège électoral de la Haute-Garonne le nomma à la chambre des représentans. Peu après cette époque, on le persécuta; on voulait lui enlever ses places et l'éloigner, lui et un grand nombre d'hommes estimables et distingués par leurs talens, des académies dont ils étaient membres. Ces projets restèrent heureusement sans exécution. Il mourut le 18 octobre 1818. On a de lui: 1° plusieurs *Mémoires* insérés dans le recueil des actes de l'académie des sciences de Stokholm; 2° différens *Mémoires* dans le *Journal de physique*; 3° *Traité des forges et des mines du comté de Foix*, Toulouse, un vol. in-8°, plan.; 4° *Description de plusieurs espèces nouvelles d'ostracites*, Erlang, un vol. in-fol., fig. col.; 5° *Flore des Pyrénées*, in-fol., planches, ouvrage qui n'a pas été entièrement publié: le beau travail sur les saxifrages en fait partie; 6° *Recherches sur les organes du chant dans les cygnes*, in-4°; 7° *Description et histoire du Traquet montagnard*, in-4°; 8° *Description d'un météore singulier*; 9° *Mémoire sur la mortalité des ormes dans les environs de Toulouse*; 10° *Fragment de la minéralogie des Pyrénées*; 11° *Description de la barge aux pates rouges*; 12° *Expériences sur la hauteur du mercure faites sur le pic du midi de Barège*; 13° *Histoire naturelle du lapogède*; 14° *Description de quelques plantes des Pyrénées*; 15° *Mémoire sur une mine de manganèse native*; 16° *Description de quelques cristallisations*; 17° *Fragment d'un voyage au mont perdu*; 18° *Tableau méthodique des mammifères et des oiseaux du département de la Haute-Garonne*, in-8°, an 7, Toulouse; 19° *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées, et itinéraires des botanistes dans les montagnes*, in-8°, 1813, Toulouse; 20° *Supplément à l'histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, in-8°, 1818; 21° *Mé-*



moire sur la prestation en nature; 22° *Statistique agricole du canton de Montastruc;* 23° un grand nombre de *Notices historiques*, de bruchures politiques, etc.; enfin, plusieurs manuscrits intéressans dont son fils, le baron Isidore Picot de la Peyrouse, professeur d'histoire naturelle en l'académie de Toulouse, et qui marche avec distinction dans la carrière où l'auteur de ses jours s'est illustré, enrichira sans doute les sciences.

PICOT BELLOT (Jean de), frère puîné du précédent, né comme lui à Toulouse, en 1748, entra dans un des corps qui composaient la garde du roi, et cultiva avec succès la musique et la poésie. Il composa plusieurs opéras joués sur des théâtres particuliers, ou dans les pays étrangers. La cause de la révolution devint la sienne en 1789. Il la seconda par plusieurs écrits où respiraient la chaleur et l'enthousiasme. Il fit jouer à Paris, au théâtre du Lycée-des-Arts, le 5 novembre 1794, un drame en trois actes, intitulé: *les Dangers de la calomnie*, qui eut un grand succès. Nommé commissaire des guerres, il n'abandonna pas la littérature, et publia à Saint-Gaudens, *le Père comme il y en a peu, ou le Mariage assorti*, comédie en 3 actes et en prose. Picot Bellot mourut le 5 mai 1820. Il a laissé en manuscrits un assez grand nombre d'ouvrages politiques. Le département des Hautes-Pyrénées lui doit plusieurs genres d'industrie qu'il y a introduits.

PICOT-DE-LIMOELAN (M. J. A.), naquit à Saint-Malo, d'une famille noble de cette ville. Dès l'aurore de la révolution, il se montra l'un de ses plus ardens ennemis. Intimement lié avec La Rouarie, il entra dans la conspiration dont celui-ci était le chef, et l'aida de tous les moyens dont il pouvait disposer. Le complot ayant échoué, Picot de Limoëlan fut arrêté, conduit à Paris, et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. Il avait près de 60 ans lorsqu'il fut exécuté, le 18 juin 1793.

PICOT DE PECCADUC (le comte Auguste), gentilhomme français sous le titre de comte, et gentilhomme allemand sous le titre de baron de Herzogenberg, est fils d'un conseiller au parlement de Bretagne. M. Picot de Peccaduc fut élevé à l'école militaire de Paris, dont il sortit, en 1785, décoré de l'ordre de Saint-Lazare, et avec le grade de lieutenant. Il servit dans le régiment de Metz artillerie, et, dès 1791, il émigra. S'étant rendu à l'armée du prince de Condé, il fit sous ses ordres toutes les campagnes contre la France; il avait gagné par ses services la croix de Saint-Louis. Libre à la suite du licenciement de l'armée du prince de Condé, il passa sous les drapeaux autrichiens, «où, dit un de ses biographes, chaque campagne lui valut un grade ou une décoration.» Une faveur plus grande lui fut accordée; l'empereur d'Autriche lui donna des lettres de naturalisation sous le nom de baron de Herzogenberg. C'est vraisemblablement comme sujet étranger qu'il commandait, au nom des puissances alliées, la ville de Châtillon, lors de la campagne de France en 1814. Tout fait présumer que M.

Picot de Peccaduc n'est plus Français, puisque outre ses services dans les armées étrangères, il s'est marié à une comtesse autrichienne nommée Sedlnitzky, dont il a plusieurs enfans, et qu'il est chef d'une division de grenadiers autrichiens.

PICOT DE PECCADUC (le vicomte Henri), frère du précédent, mais qui paraît attaché au service de France, quoique, comme le comte de Peccaduc, il ait passé la plus grande partie de sa vie militaire sous les drapeaux étrangers. Le vicomte de Peccaduc prit du service, en 1787, dans le régiment de la Guadeloupe, et se rendit, en 1791, à l'armée des princes. Il fit la campagne de 1792, sous les ordres de M. le duc de Bourbon, compagnie de S. A. R. le duc d'Angoulême. Après le licenciement de l'armée des princes, le vicomte de Peccaduc partit pour la Hollande, et fit contre la France trois campagnes sous les ordres du prince d'Orange, qu'il suivit en Angleterre, lors de la conquête de la Hollande par les Français. Il fut au service de S. M. britannique, en activité jusqu'en 1802, et en inactivité jusqu'en 1808; à cette époque, il reçut de l'emploi dans les troupes allemandes de la confédération du Rhin. « Cette remise en activité, dit un de ses biographes, lui valut plusieurs grades supérieurs et décorations, et sa première campagne de colonel fut celle de Moskou. Dans la campagne de Saxe, en 1813, il eût le commandement d'une brigade, comme général provisoire; mais le sort des armes l'ayant fait tomber entre les mains de l'ennemi avec la garnison de Dresde, le 11 novembre 1813, il ne put être confirmé dans ce dernier grade. Aussitôt qu'il apprit (étant prisonnier de guerre en Hongrie) que les princes de la maison de Bourbon allaient rentrer en France, il se hâta de venir leur offrir ses services. » Au mois de mars 1815, lorsqu'on fut informé du départ de Napoléon de l'île d'Elbe, le roi confia au vicomte Picot de Peccaduc l'organisation et le commandement des bataillons de réserve du département de la Seine. Le rétablissement de Napoléon sur le trône de France, pendant les *cent jours*, fit licencier ces bataillons, et le chef resta sans activité et inconnu. Après le second retour du roi, il fut nommé colonel de la légion du département d'Ille-et-Vilaine. Il est aujourd'hui (1824) maréchal-de-camp en disponibilité, chevalier de Saint-Louis et officier de la légion-d'honneur.

PICOT DE PECCADUC (le chevalier Joseph), colonel, chevalier de Saint-Louis, frère des précédens, « se trouva, disent les biographes de cette famille, dès le commencement de la révolution, en rapport avec les chefs des armées royales de l'intérieur, et servit constamment avec eux. »

PICOT-DESORMEAUX (N.), maire de Parigué-l'Évêque, près du Mans, est né vers 1770, dans le département de la Sarthe, où il possède des propriétés considérables. Il fut destitué de ses fonctions de maire dans les derniers mois de 1815; mais les services éminens qu'il avait rendus à sa commune firent que personne ne

se présenta pour le remplacer. Nommé, en 1817, membre de la chambre des députés par le département de la Sarthe, il siégea constamment au côté gauche, et vota contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral. M. Picot-Desormeaux, sorti de la chambre en 1822, n'a point été réélu.

PICOT LACOMBE (N.), d'une famille autre que celle du précédent, fut élu par le département du Puy-de-Dôme, au conseil des cinq-cents, au mois de mars 1797; mais son élection fut annulée par l'effet de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, commissaire près le tribunal civil de Clermont. Il était membre du corps-législatif lors des événemens politiques de 1814. Le 2 décembre de cette année, il fit, en comité secret, un rapport sur la proposition de M. Dumolard, tendant à ce que la chambre présentât une adresse au roi, pour le supplier d'accorder incessamment aux juges des cours et des tribunaux l'institution voulue par la charte. Le retour de Napoléon au 20 mars 1815, l'éloigna de la chambre, où, depuis, il n'a point été rappelé.

PICQUÉ (Jean-Pierre), est né en 1750, à Lourdes, et fut député par le département des Hautes-Pyrénées à la convention nationale et au conseil des cinq-cents, dont il devint l'un des secrétaires. Il avait publié, à la fin de 1788, un *Voyage aux Pyrénées françaises*, les *Veillées Béarnaises*, le *Moyen de détruire la mendicité*, et, en 1789, plusieurs ouvrages en faveur de la liberté. On a pu le juger, plus par ses écrits que par son audace à aborder la tribune. Son opinion sur la nécessité de conserver les relations et l'union avec l'Espagne disposée favorablement à adopter les maximes républicaines, ne fut pas celle des partisans de la guerre. On ne le voit plus ensuite figurer que dans le procès du roi, où il vota l'appel au peuple, la peine capitale et le sursis, jusqu'à la paix générale. M. Picqué, après sa sortie du conseil des cinq-cents, est rentré dans la vie privée.

PICQUET (N.), chevalier de la légion-d'honneur, exerçait, en 1789, les fonctions d'avocat du roi à Bourg en Bresse, lorsqu'il fut élu, par le tiers-état de ce bailliage, député aux états-généraux. Il siégea constamment au côté droit de cette assemblée, et signa les diverses protestations de la minorité. Néanmoins, il n'éprouva aucune persécution sous le régime de la terreur, et, dans le mois de mars 1797, le département de l'Ain le nomma député au conseil des anciens; son élection fut annulée par suite de la journée du 18 fructidor. Après la révolution du 18 brumaire, M. Picquet devint président du tribunal de première instance de Bourg. Il en remplissait encore les fonctions en 1819; à cette époque, il fut remplacé par M. Chevrières de Corcelles.

PICTET (Marc-Auguste), membre du tribunat, l'un des inspecteurs-généraux de l'université impériale, correspondant de l'institut, membre des sociétés

royales de Londres, d'Edimbourg, de Munich, etc., est né en 1752, à Genève, d'une famille ancienne de cette république. Élève et ami du célèbre Saussure, il l'accompagna plusieurs fois dans ses voyages, et le remplaça, en 1786, dans la place de professeur de philosophie, puis, dans les fonctions de président de la société pour l'avancement des arts, place qu'il occupe encore actuellement (1824). M. Pictet, quoique livré spécialement aux sciences proprement dites, n'était point étranger à la science du gouvernement, et il fut employé avec succès comme l'un des négociateurs chargés, en 1798, de concourir au traité de réunion de la république de Genève, d'acquitter avec 14 de ses concitoyens les dettes de son gouvernement, et d'administrer en même temps, sous la dénomination de *Société économique*, les fonds destinés à l'entretien du culte protestant et les établissemens d'instruction publique. Il devint, en 1802, membre du tribunat, dont il fut secrétaire l'année suivante. Ses discours, dans cette assemblée, sont remarquables par des vues sages exprimées avec talent; ils eurent plus particulièrement pour objet l'économie politique relativement aux douanes, aux canaux et aux grandes routes; il fut du nombre des membres qui votèrent le consulat à vie et l'établissement du gouvernement impérial. Le tribunat, par l'opposition de la majorité de ses membres, s'était rendu suspect au chef de l'état; il fut supprimé. M. Pictet, que ses connaissances et son mérite personnel avaient rendu recommandable, devint, peu après, l'un des cinq inspecteurs-généraux de l'université impériale. Par suite des événemens politiques de 1814, il s'est fixé à Genève. On lui doit : 1° *Essai sur le feu*, 1791 : on trouve dans cet ouvrage un grand nombre d'expériences nouvelles et curieuses; 2° *Description d'une suite d'expériences sur la compression et sur l'action de la chaleur*, traduction de l'ouvrage de l'auteur anglais James Hall, 1 vol. in-8°; 3° avec son frère et M. Maurice, ancien maire de Genève, la rédaction de la *Bibliothèque britannique*, qui, depuis 1816, porte le titre de *Bibliothèque universelle*, etc. Cet ouvrage, exclusivement destiné aux objets de littérature et de sciences d'origine étrangère, est recherché pour son utilité sous le double rapport de la science et de la morale. M. Pictet y est particulièrement chargé de la partie des sciences. Il fit, dans l'intérêt de l'entreprise, deux voyages en Angleterre, et les lettres qu'il adressa à ses collaborateurs parurent non-seulement dans ce recueil, mais elles furent imprimées séparément sous le titre de : *Voyage de trois mois en Angleterre, en Écosse et en Irlande*, in-8°. « Parmi les divers objets intéressans pour les sciences et les arts qu'il rapporta de ce voyage, et qu'il mit à son retour sous les yeux de l'institut, dit un de ses biographes, était un étalon authentique des mesures anglaises, destiné à établir exactement leurs rapports avec le mètre, dans le but de faciliter le rapprochement des mesures géodésiques entre-

prises dans les deux pays pour déterminer la figure de la terre. L'institut nomma une commission pour faire cette comparaison avec toutes les précautions nécessaires, et le résultat a été consigné dans ses registres. Cet étalon fait partie d'une collection considérable d'instrumens de physique, qui appartient à M. Pictet, et avec laquelle il a donné plusieurs cours suivis par un grand nombre d'amateurs. « La ville de Genève a fait, en 1824, l'acquisition de cette riche collection, qui est aujourd'hui au nombre des collections du musée académique de cette ville. 4° Différens *Opuscules* cités dans *l'Histoire littéraire de Genève par Sennebier* (tom. 3, pag. 207 et 208); 5° plusieurs *Morceaux* au *Journal de Paris*, aux *Lettres de Deluc*, aux *Voyages de Saussure*, etc.

PICTET (Charles), ancien militaire au service de France, diplomate et littérateur, frère du précédent, est né en 1755. Destiné par sa famille à la profession des armes, après avoir terminé ses études, il entra au service de France dans le régiment suisse de Diesbach, et, après 10 ans passés honorablement sous les drapeaux, il rentra dans ses foyers, où fut ouverte une nouvelle carrière à ses talens. Il se distingua dans plusieurs emplois civils, et faillit devenir victime de la révolution qui éclata dans sa patrie. M. Pictet vécut assez long-temps, exclusivement livré aux travaux de l'agriculture et à l'étude des lettres. Après les événemens politiques de 1814 et de 1815, il rentra dans la carrière des affaires publiques, et fut envoyé successivement aux congrès de Vienne, de Paris et d'Aix-la-Chapelle; enfin à la cour de Turin, pour y négocier le traité particulier avec Genève. M. Pictet a rédigé une partie considérable de la littérature et toute la partie de l'agriculture de la *Bibliothèque britannique* ou *Bibliothèque universelle* (*voy.* l'article précédent). Plusieurs des analyses des ouvrages qu'il a donnés à ce recueil, ont été publiées séparément. On lui doit: 1° *Tableau de la situation actuelle des États-Unis d'Amérique, d'après Morse et les meilleurs auteurs américains*, 1795-1796, 2 vol. in-8°; 2° *Éducation pratique*, traduction libre de l'anglais de Marie Edgeworth, 1800, in-8°; 1801, 2 vol. in-8°; 3° *Traité des assolemens, ou l'Art d'établir les rotations des récoltes*, 1801, in-8°; 4° *Faits et Observations concernant la race des mérinos d'Espagne à laine superfine, et les croisemens*, 1802, in-8°; 5° *Théologie naturelle, ou Preuves de l'existence et des attributs de la Divinité, tirées des apparences de la nature*, traduction libre de l'anglais d'après Paley, 1804, 1817, in-8°; 6° *Recherches sur la nature et les effets du crédit du papier dans la Grande-Bretagne*, traduit de l'anglais de H. Thornton, vol. in-8°; 7° *Vues relatives à l'agriculture de la Suisse et aux moyens de la perfectionner*, par E. Fellenberg, traduites de l'allemand et enrichies de notes, 1808, in-8°; 8° *Cours d'agriculture anglaise, avec les développemens utiles aux agriculteurs du continent*, 1810, 10 vol. in-8°. C'est la réimpression de la partie de l'agriculture de la

Bibliothèque britannique ou Bibliothèque universelle.

PICTET DIODATI (Marc-Juste), président de la cour suprême de Genève, né dans cette ville le 15 juin 1768, et parent éloigné des précédens, a long-temps rempli des fonctions publiques en France. Membre du barreau de Genève, il devint, après la réunion de ce pays à la France, l'un des administrateurs du département du Léman. Au mois de décembre 1799, il fut député au corps-législatif, où il resta pendant 5 ans. Remplacé dans ce poste par son compatriote M. Lefort, il passa à la présidence de la cour criminelle du Léman, que M. Lefort avait quittee, et rentra au corps-législatif en 1810. Il en faisait encore partie lors des événemens politiques de 1814. M. Pictet Diodati adhéra à la déchéance de l'empereur, et néanmoins, pendant les *cent jours* en 1815, il prétendit rentrer à la chambre, dont il fut exclu comme étranger. Devenu président de la cour suprême de Genève, il occupe encore cette place.

PICTET MALLET (Pierre), de la famille des précédens, est auteur de la traduction de l'ouvrage anglais de Forsyth, jardinier de Kensington, sur la *Culture des arbres fruitiers*, 1802, in-8°; et de celle du *Voyage en Espagne de Townshend*, 3 vol. avec des notes du traducteur, qui, lui-même, a séjourné dans cette contrée. M. Pictet Mallet a encore publié un *Itinéraire des glaciers de Chamouny.*

PIE VI (Jean-Ange-Braschi), naquit à Césène le 27 décembre 1717. Les bienfaits de Benoît XIV le mirent sur le chemin des honneurs. Nommé trésorier par Clément XIII, recevant le chapeau de Clément XIV, il se rapprocha d'un trône qui devait l'ensevelir sous ses ruines. Porté aux hautes dignités ecclésiastiques par trois papes de principes et de caractères différens, on avait raison de le croire ou un homme médiocre, se renfermant dans le cercle de ses devoirs sans aspirer à le franchir, ou un esprit rusé, cédant au pouvoir pour cacher son ambition. La première de ces opinions, qui paraissait la mieux fondée, et qui était aussi la plus répandue, donnait peu de chances au cardinal Braschi de devenir le successeur de Clément XIV. L'abolition des jésuites, l'acte le plus hardi de la courte domination de ce pontife, avait livré le monde catholique à deux partis prêts à entrer en lice pour attaquer ou défendre les droits de cet ordre trop fameux. Le conclave qui s'ouvrit en 1779, composé lui-même d'élémens incohérens, se trouva, dès son début, exposé aux dissentions et aux cabales des amis et des ennemis des disciples de Loyola. Moins par calcul que par cet instinct qui l'a toujours guidé dans ses choix, le sacré-collége, après plusieurs mois d'hésitation et d'attente, triompha des efforts des partis, et se déclara en faveur de Braschi, également étranger à tous les deux. Sa nomination ne peut étonner que ceux qui ont peu médité sur les maximes traditionnelles de l'église; l'expérience ayant presque constamment prouvé que la majorité des suffrages s'y réu-



Pie VI.



nit de préférence sur ces hommes moyens qui n'ont ni opinions connues, ni principes avoués, et auxquels il suffit de n'avoir pas d'ennemis pour trouver des adorateurs. Les premiers actes d'autorité du nouveau pape furent de distribuer des aumônes, de réprimander le gouvernement de Rome, de supprimer plusieurs pensions onéreuses, de faire rendre un compte sévère au préfet de l'annône, et d'achever au Vatican un musée commencé par son prédécesseur, et destiné à recueillir les débris de l'antiquité provenant des fouilles de ses états. Aspirant à illustrer son pontificat par quelque entreprise d'éclat, il se décida pour la plus ruineuse, et ordonna le dessèchement des *marais Pontins*, qui avaient résisté, pendant des siècles, au bras puissant des empereurs romains. Au moment où la capitale du monde ne trouvait plus d'ennemis à combattre, le censeur Appius Claudius, qui s'était chargé d'aplanir les routes tracées par la victoire et la conquête, avait ouvert sur ce sol inhospitalier une communication facile aux voluptueux habitans de Parténope et de Baïes. César, avide de tous les genres de gloire, songeait à le rendre à la fertilité, lorsqu'il expira sous le fer des conspirateurs. Auguste, en le remplaçant sur le trône, s'empara de son projet, et fit creuser, le long de la voie Appienne, un canal destiné à procurer un écoulement aux eaux fétides des marais. Ces grands travaux, abandonés après la mort d'Octavien, ne furent repris que sous le règne de Trajan; mais toutes ces tentatives, et celles que, long-temps après, fit Théodoric pour empêcher le débordement des eaux, ne purent pas en arrêter les ravages. Les efforts des papes ne furent pas plus heureux que ceux des Césars, et ce que le génie actif de Boniface VIII, de Martin V, de Léon X, de Sixte V, n'avait pas pu exécuter, dut paraître à leurs successeurs indolens presque impossible à obtenir. Pie VI, aveuglé par un amour désordonné de gloire, ne vit pas tous les obstacles qu'il fallait vaincre pour assainir cette contrée. Voulant juger lui-même de la gravité du mal, et en examiner les remèdes pour le guérir, il se berça de toutes les espérances, s'enivra de tous les éloges, et crut l'entreprise facile parce qu'il la trouva extraordinaire. Rêvant à la prospérité future de ce pays, qu'il allait retirer des eaux, il traçait le plan d'une nouvelle ville qu'on devait y bâtir, et la dotait déjà d'un musée qui devait être alimenté par les produits des fouilles voisines. Cette entreprise, que le succès seul aurait pu justifier, fut la cause principale de l'appauvrissement des finances romaines; et lorsqu'elle échoua, on la regarda généralement comme téméraire dans le projet, désastreuse dans l'exécution, et honteuse pour le but, ne tendant qu'à enrichir un membre de la famille papale. Le peuple de Rome, réduit aux privations les plus dures, vit avec dépit le mauvais emploi qu'on faisait de la fortune publique, et s'exprima librement sur les fautes de son gouvernement, livrant au ridicule ceux qui le condamnaient à la misère. Lorsqu'en 1783, on imagina de relever

à grands frais l'obélisque du Quirinal, un des nombreux frondeurs écrivit au bas de ce monument : *Domine, dic ut lapides isti panes fiant*. (Seigneur, ordonne que cette pierre se change en pain.) Ce mécontentement dans le public éclata encore plus ouvertement lors du procès intenté à la famille Lepri pour soutenir un testament qui ordonnait la spoliation d'une pupille au profit d'un neveu du pape. Pie VI, dans cette occasion, ne sut pas se défendre de cet esprit de népotisme qui a fait tant de tort à la tiare, et sa scandaleuse intervention, dans un procès de famille, fit une fâcheuse impression sur toutes les classes. Lorsqu'après de longs débats, la voix d'une mère fut enfin entendue par les magistrats, et put en arracher un jugement équitable, le pape eut le chagrin de voir le peuple se porter en foule devant le palais de la *Rota*, et applaudir, par ses bruyantes acclamations, au triomphe de la justice. Pie VI, en montant sur le trône, avait jeté un regard inquiet sur la situation morale et politique de l'Europe. La plupart des rois, à l'exemple de Louis XIV, y travaillaient à étendre leurs prérogatives, à s'affranchir de tous les obstacles, et à niveler les rangs de la société, pour que l'action du pouvoir y fût plus rapide et plus uniforme. Les priviléges des nobles, les prétentions du clergé, les libertés des communes, attaqués en partie par leurs prédécesseurs, étaient menacés d'un anéantissement total. Le dernier but du pouvoir absolu était de parvenir au despotisme administratif, et de ne voir autour de lui d'autres bornes que celles que la volonté seule du monarque saurait s'imposer. Les peuples, à qui les progrès dans la civilisation avaient révélé de nouveaux besoins et rendu nécessaire une différente organisation, secondaient l'élan donné par les gouvernemens, et les aidaient à détruire l'ancien édifice social pour s'emparer de ses débris et pouvoir reconstruire plus facilement le nouveau. C'était par conséquent dans des vues opposées que les rois et les philosophes marchaient ensemble contre les abus et les institutions de l'Europe barbare. La féodalité et le clergé, attaqués sur tous les points, ne trouvaient plus d'abri pour se défendre, et commençaient à céder pas à pas le terrain qu'ils avaient envahi. Ces dispositions hostiles dans toutes les classes de la société avaient donné naissance à une école ministérielle qui, placée à côté de la philosophique, en empruntait le langage et les armes. Elle résidait auprès des Pombal, des Aranda, des Tanucci, et remontait jusqu'aux princes qui savaient être indépendans de leurs ministres, tels que Pierre Léopold, Joseph. Frédéric et Catherine II. Ces premiers réformateurs, jugés par les ennemis de la liberté avec plus de prévention que de justice, ont été déclarés responsables de la chute du pouvoir monarchique en Europe. En effet, rien de plus insensé que de vouloir fonder un système sans autre appui que la volonté d'un individu; mais il faut avouer aussi que ce qui restait des anciennes institutions, par manque d'accord avec les vœux et les lumières des

nations, ne pouvait plus servir de base à un ordre de choses quelconque. De tous les gouvernemens, celui de Rome était le moins fait pour subir ces innovations. Il était même appelé, comme théocratique, à combattre les idées modernes qui menaçaient sa croyance, et à repousser toute espèce de perfectionnement qui eût pu compromettre cette immobilité à laquelle il doit une grande partie de ses forces. Cependant, le chef de l'église était pressé de tous les côtés pour avancer sur un terrain qu'il lui était aussi difficile que dangereux de parcourir. Joseph II, animé par l'esprit de son temps et par la haine héréditaire de sa maison contre Rome, commença son règne en supprimant des couvens, en retranchant des fêtes, en réglant même les cérémonies de l'église. Pie VI lui écrivit plusieurs fois pour essayer de le ramener à des sentimens moins hostiles; mais ne pouvant pas le fléchir par ses brefs, il se flatta de le désarmer par sa voix, et prit la résolution inattendue de le surprendre dans sa capitale. Ce voyage donna le secret de sa faiblesse et la mesure de son autorité. Cherchant à déguiser à ses propres yeux tout ce qu'il y avait d'humiliant dans cette démarche, il s'environna de ce qui pouvait servir à lui donner quelque éclat; mais, au travers de tant de magnificence, on apercevait la distance qui séparait Pie VI de cet arrogant pontife qui excommuniait l'empereur Frédéric, brisait le serment de fidélité de ses sujets, et appelait les malédictioos du ciel sur la tête sacrée d'un triomphateur. Le jour fixé pour son départ (27 février 1781), Pie VI fit sa prière accoutumée dans la chapelle du Vatican, reçut les adieux de ses parens et de ses serviteurs, et s'éloigna de Rome en présence d'un peuple immense qui lui demandait ses dernières bénédictions. Les marques de respect et d'amour qu'on lui prodiguait sur la route, durent lui faire oublier un instant le rôle qu'il allait jouer à Vienne : des populations entières tombaient devant lui sur son passage; le roi d'Espagne, le sénat de Venise, les princes italiens, l'empereur lui-même, rivalisaient de zèle pour lui faire arriver leurs hommages. Plus le pape s'approchait de Vienne, plus ces témoignages devenaient éclatans : l'empereur et son frère Maximilien allèrent à sa rencontre à quelques lieues de la ville, et y firent ensemble leur entrée au milieu d'une foule de curieux qui se pressaient autour de leur voiture, faisant retentir l'air de leurs vives acclamations. La vanité de Pie VI se trouva satisfaite de tant d'empressement et d'égards; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que l'empereur, sous la politesse de ses manières, cachait l'inflexibilité de son caractère, et qu'il était décidé à ne sacrifier aucun de ses droits aux devoirs de l'hospitalité. Il évitait toutes les occasions d'entrer en explication avec le pape, qu'il renvoyait à Kaunitz, non moins philosophe et tout aussi difficile à séduire que son maître. Ne lui restant alors aucun espoir sur l'issue de cette négociation, Pie VI ordonna les dispositions pour

hâter son retour. L'empereur se montra, à son départ, ce qu'il avait été à son arrivée : en se séparant de lui, il lui offrit un magnifique pectoral, enrichi de diamans, que le pape accepta, et un diplôme de prince de l'empire pour son neveu Braschi, qu'il ne voulut point recevoir. « Je ne » veux pas, dit-il, qu'on puisse me » reprocher de m'être plus occupé » de l'élévation de ma famille que » des intérêts de l'église. » Il quitta Vienne avec le chagrin de n'y avoir pas opéré les changemens auxquels il s'était attendu. Il prit la route de Munich, le seul pays de l'Europe où l'autorité du saint-siége fût restée sans atteinte. La cour, quoique renommée pour sa galanterie, avait conservé un grand attachement pour les formes religieuses, et le peuple, plongé dans la plus stupide ignorance, était regardé comme le plus superstitieux de toute l'Allemagne. Le pape s'y trouva plus révéré qu'à Rome même, où, après une absence de quelques mois, il rentra peu satisfait de son voyage. Il en fit néanmoins un récit pompeux, qu'il débita en plein consistoire, et prit même l'engagement d'en rendre compte à toute la catholicité pour lui faire apprécier les avantages qui en étaient résultés pour l'église : mais cette promesse, aussi imprudente que ridicule, ne voila pas les difficultés qu'il y avait à la remplir. Personne ne se dissimulait les inconvéniens de ce voyage, qui n'avait abouti qu'à endetter le trésor et à déconsidérer le pontife. Tandis que Pie VI se vantait de son triomphe pour ne pas avouer sa défaite, l'empereur poursuivait avec persévérance le plan de réforme qu'il avait adopté, et portait les derniers coups aux immunités de l'église. Si l'on était étonné de la contradiction qui régnait entre les paroles du pape et la conduite du cabinet de Vienne, on le fut bien plus encore lorsqu'on sut que le voyage de Joseph à Rome, sous le prétexte d'une politesse, renfermait des vues mystérieuses contre la puissance papale, et qu'il ne s'agissait rien moins que de soustraire l'empire à toute espèce de dépendance de la cour de Rome. Le même esprit de dissidence s'était manifesté en Toscane, gouvernée alors par le génie éclairé de Pierre-Léopold. Partageant les sentimens de son frère, et soutenu par les conseils de Mgr. Ricci, il avait, dès l'année 1780, adressé une circulaire à tous les évêques pour leur annoncer un plan de réforme dans la discipline ecclésiastique. Deux synodes, rassemblés à Pistoie et à Florence, avaient alarmé le saint-siége par l'indépendance de leurs discussions. En s'occupant des changemens à faire dans la liturgie, on y avait émis des maximes hardies sur la foi, la grâce, l'autorité de l'église et la prédestination. Déjà Pie VI, excité par les fanatiques qui l'entouraient, avait préparé une bulle de proscription contre les prélats réfractaires. Mais la crainte d'irriter le mal par ce remède violent, et l'espoir que la cour d'Espagne interviendrait en sa faveur, arrêtèrent la foudre prête à lui échapper. Le pape se borna à faire des réclamations énergiques, auxquelles le grand-duc

répondit en ordonnant l'impression des actes des deux synodes, accompagnés de l'apologie des membres qui y avaient siégé, et de la réfutation des différentes prétentions de la cour de Rome. Il recommanda en même temps aux évêques de se conformer strictement aux décisions du synode de Pistoie, et réclama le duché d'Urbin, qu'il reprochait aux papes d'avoir usurpé. Ce n'étaient pas les seuls ennemis que le saint-siége avait à combattre : il avait, avec la cour de Naples, des querelles plus anciennes, plus graves, et dont les suites furent encore plus fâcheuses. L'infant don Carlos, en montant sur ce trône, avait trouvé le royaume livré à la cupidité du clergé et dans une dépendance honteuse de la cour de Rome. Quoique pieux, il avait des idées justes sur son autorité, qu'il voulut affranchir de ce joug : mais, appelé à régner sur l'Espagne, il n'eut pas le temps d'exécuter les projets qu'on aurait probablement oubliés si la direction des affaires ne fût tombée dans les mains d'un homme fait pour les réaliser. Tanucci, ancien professeur à l'université de Pise, qui avait déployé une grande opposition contre les envahissemens des corporations religieuses, indigné de l'espèce de vasselage auquel était descendue une couronne dont il était le premier ministre, s'occupa sérieusement d'en revendiquer les droits. Après plusieurs réformes opérées dans les diverses branches de l'administration, et qui tendaient plus ou moins directement à borner les priviléges et l'influence du clergé, il fit déclarer au pape que la présentation de la *haquenée* se ferait à l'avenir sans cette bruyante cérémonie, qu'il regardait comme avilissante pour la dignité de son prince. Ce tribut, arraché à la faiblesse de Charles d'Anjou, qui avait intérêt de légitimer son usurpation, s'était perpétué dans ses successeurs. Il consistait à offrir un cheval blanc richement harnaché, et à déposer aux pieds du pape une somme de 6,000 ducats renfermés dans une bourse attachée à la selle du cheval. Le prince Colonna, grand-connétable du royaume, jouissait du privilége d'en faire la présentation tous les ans, la veille de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul. Cette cérémonie était destinée à rappeler aux rois de Naples que leurs états relevaient du saint-siége, dont ils n'étaient que les vassaux couronnés. Pie VI ne voulut pas souscrire aux conditions qu'on lui dictait; il protesta contre la violation de ses droits, et chargea le cardinal Borgia de les soutenir par un écrit, qui ne resta pas sans réponse. Il aurait été difficile de prévoir la fin de ces débats, que les premiers symptômes de la révolution française vinrent interrompre. On sentait des deux côtés le besoin de se rapprocher pour se défendre contre un ennemi redoutable qui attaquait à-la-fois le trône et l'autel. On s'était disputé 15 ans sans s'entendre, on s'entendit en un jour sans disputer. Il fut stipulé que chaque roi de Naples payerait à son avénement au trône une somme de 500,000 ducats, en forme de *pieuse offrande à Saint Pierre*, au moyen de laquelle la

présentation de la haquenée resterait abolie pour toujours. Ce traité fut suivi d'une visite que le roi et la reine de Naples firent au pape au printemps de 1791, et scellé par les protestations les plus solennelles d'une sincère et inviolable amitié. L'église sortait enfin triomphante de tant d'obstacles et de dangers : la mort de Joseph II, la réconciliation de Léopold, de nouveaux conseils dans le cabinet de Naples, avaient amorti les coups portés contre l'autorité du pape. Lorsque du sein d'un royaume qui n'avait pris aucune part aux combats qu'on lui avait livrés, s'élève contre elle un orage dont les progrès l'enveloppèrent dans de nouveaux malheurs. Le 5 mai 1789, s'ouvrirent les états-généraux à Versailles. La tendance de l'assemblée était vers un plan général de réforme et d'affranchissement : c'étaient aussi les vœux de la France fatiguée des prétentions du saint-siége, honteuse des tributs qu'on lui payait, scandalisée de l'opulence du haut clergé, et de l'existence de ces légions de moines qui ne faisaient pas même pardonner, par leurs mœurs, leur onéreuse oisiveté. Mais si la voix de tous les hommes éclairés s'élevait contre ces abus, l'intérêt de plusieurs se liait à leur conservation. Le clergé formait un des trois ordres de l'état, et le plus puissant de tous, à cause de son organisation, de l'esprit qui le dominait, et des richesses dont il pouvait disposer. Quelques étincelles de philosophie avaient pénétré dans le haut clergé, et c'est parmi ces prélats, beaucoup plus ambitieux que philosophes, que certaines réformes avaient été projetées ; mais elles se bornaient à diminuer les attributs du saint-siége, pour ajouter à leur propre puissance. Renchérissant sur leur exemple, les représentans de la nation demandèrent et obtinrent successivement la suppression des ordres religieux, l'abolition des vœux monastiques, et une nouvelle constitution du clergé. Par ces mesures préliminaires, ce corps, naguère si redoutable dans l'état, disparut de l'assemblée, et n'eut pas assez de force pour défendre les biens ecclésiastiques, qui furent déclarés biens nationaux. Le roi, en acceptant la constitution civile du clergé, avait écrit à Pie VI pour le prier de la sanctionner à son tour. Le pape assemble un synode de cardinaux, et se décide, d'après leur avis, à consulter les évêques de France. Trente d'entre eux, ayant à leur tête M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, signèrent un écrit sous le titre d'*Exposition des principes sur la constitution du clergé*, dans lequel ils défendirent toutes les prérogatives de l'église, se répandant même en regrets sur l'abolition des couvens. L'assemblée dédaigna cette poignée de contradicteurs, et invita les évêques et les curés à prêter le serment à la constitution du clergé, qui devint le fondement de la nouvelle église gallicane. Les circonstances étaient trop graves, les esprits trop aigris, pour que la moindre imprudence n'occasionât pas les plus grands désastres. Cependant le pape n'hésita pas à adresser deux brefs aux évêques de France pour les engager à discuter l'acte fon-

damental de leur nouvelle organisation. Dans le premier, il demandait aux évêques députés d'aviser aux moyens de conciliation, et dans l'autre, écrit en contradiction du précédent aux évêques, au clergé et aux fidèles de France, il applaudissait à la déclaration des trente évêques, blâmait la défection de leurs collègues, et ordonnait à tous les ecclésiastiques de rétracter, dans le terme de quarante jours, le serment de fidélité qu'ils avaient prononcé, sous peine d'être suspendus de l'exercice de leurs fonctions. Cette mesure inconsidérée n'arrêta pas les travaux de l'assemblée nationale; mais elle exposa dans la suite le clergé à la persécution, et aurait probablement amené un schisme en France, si la nation, trop occupée de ses débats politiques, n'eût dédaigné de se jeter dans des querelles religieuses. Le peuple de Paris se contenta de brûler les derniers brefs du pape; le gouvernement lui répondit par l'envahissement d'Avignon et sa réunion à la France, et l'archevêque de Sens, dont la voix trouva des échos partout, lui déclara « qu'il ne balançait pas »entre sa patrie et un chapeau, et »qu'il lui renvoyait ce dernier. » La mésintelligence entre les deux gouvernemens était à son comble, lorsque l'assassinat d'un agent de la république (*voyez* BASSEVILLE), sous les yeux mêmes de l'autorité papale, fournit de nouvelles armes contre la cour de Rome. La lutte devint alors plus acharnée; et les foudres du directoire-exécutif de France, plus redoutables que celles du Vatican, ne tardèrent pas à tirer vengeance de ce crime. En 1796, lors des premiers succès des armées françaises en Italie, une division de troupes républicaines passe le Pô, s'empare de Bologne, de Ferrare, et s'étend jusqu'à Ancône. Peu avant cette irruption, Pie VI avait envoyé à Milan, le chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, espérant que la médiation de ce ministre pourrait conjurer l'orage prêt à fondre sur ses états. L'habileté de ce diplomate ne parvint à le détourner qu'en signant un armistice à des conditions extrêmement dures. Le pape était condamné à perdre les deux légations de Bologne et de Ferrare, à payer une contribution de quinze millions, et à sacrifier une partie des objets précieux qui figuraient dans ses principales collections. Le pape recule d'effroi devant ces prétentions; mais trop faible pour les repousser, il lui fallut avoir le courage d'y souscrire. Il tira du château Saint-Ange le trésor qui y était enfermé, demanda l'argenterie des églises, et se disposait à remplir la partie la plus onéreuse du traité, lorsque le directoire le rendit inexécutable en imposant au pape la rétractation des brefs contre la constitution civile du clergé. Pie VI assemble une congrégation composée de ce qu'il y avait de plus éclairé dans le sacré-collège : il lui soumet les propositions du directoire, accueille toutes les observations, et déclare indigne de lui d'acheter la paix en sacrifiant la dignité de son caractère, et en faisant périr dans ses mains l'infaillibilité du vicaire

du Christ. Le rôle de chef de l'église était fini : il ne restait plus à Pie VI que de déposer son triple diadême pour ceindre la couronne du martyre : mais, séduit par les offres des ennemis de la France, il se jeta imprudemment dans la coalition qu'on tramait contre elle, et prit l'attitude de guerrier, moins imposante sans doute que celle d'un apôtre. Le 6 janvier 1797, on bénit les drapeaux de plusieurs corps qui devaient défendre l'ancien patrimoine de saint Pierre. Ils déployaient avec audace le *labarum* de Constantin, avec ces mots rassurans : *In hoc signo vinces.* Au milieu de cet enthousiasme, il était difficile de raisonner. Cacault, ministre de la république française, fit néanmoins quelques propositions qu'en toute autre circonstance on aurait acceptées. Mais la congrégation refusa d'entrer en aucun arrangement avant que les deux légations n'eussent été évacuées. Tant d'arrogance de la part d'un conseil qui s'était montré quelques jours avant si timide, s'expliquait par les rapports secrets qui existaient entre la cour de Rome et le cabinet de Vienne. Le général en chef Bonaparte en acquit la preuve dans une lettre interceptée du cardinal Busca, nouveau secrétaire-d'état, à Mgr. Albani, nonce du pape en Autriche. Le cardinal y exposait sans détour ses projets, ses désirs, et même le plan d'amener une guerre civile en France, sans trop compromettre le saint-siége. Après une pareille découverte, il n'y avait plus de ménagemens à garder. Le 13 pluviôse (1er février 1797), Bonaparte, du quartier-général de Bologne, annonce la rupture de l'armistice violé par le pape, qui n'avait cessé d'exciter les peuples à la croisade, qui avait même fait avancer ses troupes jusqu'à dix milles de Bologne, entamé des négociations hostiles avec la cour de Vienne, et s'était refusé de répondre aux ouvertures pacifiques du ministre Cacault. Aussitôt après cette déclaration, l'armée française occupe les états de l'Eglise, s'empare en courant d'Imola, de Forli, de Cesena ; établit des garnisons dans le duché d'Urbin, dans la marche d'Ancône, et arrive le 17 du même mois à Tolentino. Rome n'apprit pas sans effroi la marche triomphante du général en chef Bonaparte ; elle se hâta de lui envoyer des plénipotentiaires, qui signèrent une convention encore plus rigoureuse que la première, et dont les principaux articles portaient que le pape paierait 31 millions, fournirait 1,600 chevaux harnachés, renoncerait aux trois légations de Ferrare, Bologne et Ravenne, et accepterait garnison française dans la quatrième d'Ancône. Le lendemain de la stipulation de ce traité, le général en chef Bonaparte et son état-major étaient déjà sur la route de l'Autriche, pour reparaître dans les états héréditaires. La paix de Tolentino mettait le pape en guerre contre ses sujets, et excitait le mécontentement et les plaintes dans toutes les classes de la société. Un parti de patriotes se formait dans la ville, et insultait à la faiblesse du gouvernement. Des murmures, des pla-

cards, des attroupemens, tous les symptômes avant-coureurs d'une grande catastrophe, annonçaient déjà l'audace des rebelles. Sur ces entrefaites arrive à Rome le nouveau ministre plénipotentiaire de la république française : c'était le frère du vainqueur d'Arcole. Tous les yeux se tournèrent sur lui, cherchant à interpréter ses moindres propos, ses démarches les plus insignifiantes. Son début, son langage, parurent de bon augure, et les partisans du saint-siége commencèrent à se flatter que le pape était encore redoutable aux yeux de la France. Mais dans le sein de ce calme trompeur se forma un orage qui détruisit toutes les illusions. Le 28 décembre 1797, une sédition éclata dans Rome : le gouvernement envoya des troupes pour dissiper les factieux : ils se retirent dans le palais de France; on les y poursuit. Parmi les personnes qui entouraient l'ambassadeur français, et qui concoururent avec lui à contenir l'effervescence des insurgés et l'aveugle fureur des troupes, se trouvait le général Duphot (*voyez* ce nom), connu si avantageusement par sa brillante valeur. Il s'élance vers cette soldatesque effrénée, qui avait déjà immolé tant de victimes dans les cours, dans le vestibule et jusque sur les escaliers du palais de France; et ce jeune héros, que l'hymen allait unir quelque jours après à la sœur du général en chef Bonaparte, tombe victime de son dévouement sous les coups redoublés des lâches qu'il avait voulu désarmer. L'ambassadeur quitte brusquement Rome, et envoie au directoire la relation détaillée de cet atroce événement. Le pape offrit toute sorte de satisfaction; mais la dernière heure de son existence politique était sonnée, et le général Berthier fut chargé de venger l'affront fait à la république, et d'apaiser les mânes d'un citoyen. Le 25 janvier 1798, plusieurs colonnes de troupes françaises et cisalpines sont en marche sur Rome. A leur approche, une députation de la ville vient annoncer à Berthier que le peuple romain a repris sa souveraineté. Bientôt après, ce général, à la tête de tous les grenadiers de son armée, accompagné de son état-major et de 100 chevaux de chaque régiment des troupes à cheval, marche droit au Capitole, en traversant les flots d'une foule immense de spectateurs. Arrivé dans ce lieu témoin de tant de triomphes, le général Berthier prononce un discours dont la laconique énergie mérite d'être transmise à la postérité : « Mânes des Caton, des Pompée, » des Brutus, des Cicéron, des » Hortentius, recevez l'hommage » des Français libres dans le Ca» pitole, où vous avez tant de fois » défendu les droits du peuple, et » illustré la république romaine. » Ces enfans des Gaulois, l'oli» vier de la paix à la main, vien» nent en ce lieu auguste y réta» blir les autels de la liberté dres» sés par le premier des Brutus. » Et vous, peuple romain, qui ve» nez de reprendre vos droits lé» gitimes, rappelez-vous ce sang » qui coule dans vos veines; jetez » les yeux sur les monumens de » gloire qui vous environnent;

»reprenez votre antique grandeur »et les vertus de vos pères.» Le général Berthier prit les rênes du gouvernement, qui n'avait encore que des chefs nominaux. Il commença par faire célébrer une cérémonie funèbre en l'honneur du général Duphot, auquel on éleva un monument expiatoire sur la place même du Vatican. On créa ensuite un directoire sous le nom de consulat, qui devait remplacer l'ancien gouvernement. Ces cardinaux, si fiers de leur dignité, se trouvent dépouillés tout-à-coup de ces brillans dehors dont s'enivrait leur orgueil. Enveloppés indistinctement dans la même proscription, ils ne devinrent intéressans que depuis qu'ils étaient malheureux. Au milieu de la fermentation générale qui régnait à Rome, on conçut des craintes pour la sûreté du pape, dont la personne pouvait réveiller des sentimens opposés dans les deux partis qui s'étaient formés à sa chute. Les commissaires français demandèrent son éloignement de la capitale, et même de l'état ecclésiastique. Dans la nuit du 19 au 20 février, il prit la route de Viterbe, en s'éloignant du Vatican, qu'il ne devait plus revoir. Conduit d'abord à Sienne, dans un couvent des Augustins, il y vivait paisiblement lorsqu'un tremblement de terre vint ébranler l'asile qu'on lui avait choisi, et fit écrouler plusieurs bâtimens voisins. On le transféra à la Chartreuse de S. Cassiano, près de Florence, où il reçut la visite du grand-duc et de sa famille, ainsi que celle du roi et de la reine de Sardaigne. Combien de réflexions ne dut-elle pas faire naître, cette réunion de souverains détrônés ou menacés de l'être! Le directoire, inquiet sur le sort de l'Italie, vint troubler de nouveau la retraite de Pie VI : on craignait que, voisin encore de ceux qu'il avait si long-temps éblouis de l'éclat de sa dignité, le pape ne servît d'occasion ou de prétexte à quelque complot contre la sûreté générale. Il fut question de l'envoyer à l'abbaye de Molk, où il s'était arrêté pendant son voyage de Vienne; mais la guerre éclatée entre l'empereur d'Autriche et le gouvernement français ne permit pas qu'on exécutât ce projet. Il fallut se décider pour la France; et, le 27 mars 1799, Pie VI se mit en route pour se rendre à Valence, lieu marqué pour son exil, où il arriva le 14 juillet suivant; son entrée dans cette ville eut presque l'air d'un triomphe : la générosité française ne se montra jamais mieux que dans cette occasion; elle dut être d'une grande consolation pour le cœur d'un vieillard rempli de chagrin et d'amertume. Son séjour n'y fut pas de longue durée: son grand âge, ses malheurs et ses infirmités qui s'étaient accrues pendant ce voyage, tout avait contribué à hâter la fin de ses jours. On venait encore lui signifier l'ordre donné par le directoire de le transporter à Dijon, lorsqu'il fut saisi par un vomissement qui le laissa sans connaissance. Revenu à lui, il demanda son confesseur, et se disposa à recevoir les derniers sacremens, que le cardinal Spina lui administra. Se sentant approcher de sa fin, il voulut qu'on le revêtît de ses habits pontificaux,



Pie VII.

David pinx. Fremy del. et Sculp.

et qu'on le descendit de son lit de repos. Il fit sa profession de foi, pria pour l'église, et déclara qu'il pardonnait à ses ennemis. C'est ainsi qu'il s'éteignit le 29 août 1799, âgé de presque 82 ans, dont il avait passé les vingt-quatre derniers sur le trône. Ses restes, déposés d'abord dans un souterrain de la citadelle de Valence, furent quelque temps après remis au même cardinal Spina, et transportés à Rome, où les attendait un magnifique tombeau élevé dans la basilique de Saint-Pierre. Pendant son règne, un des plus longs qu'ait vus l'église, Pie VI créa 62 cardinaux, parmi lesquels son successeur et quatre Français, MM. de La Rochefoucauld, de Rohan, de Loménie et de Montmorency. Pie VI illustra les dernières années de sa vie par la noble et touchante résignation qu'il montra dans ses adversités. Se mettant à la hauteur de son infortune, n'ayant plus d'état à gouverner ni d'intérêts à défendre, il ne prit soin que de sa dignité. Une vie pure, un âge avancé, une figure imposante, son haut rang, et l'habitude qu'il avait de la représentation, intéressaient vivement en sa faveur, et les vertus du martyr expièrent les torts du pontife. Il n'en eut pas de graves à se reprocher, n'ayant été ni persécuteur, ni fanatique; sa vanité seule doit être regardée comme la source principale de ses fautes et de ses revers. Par une destinée singulière, l'homme qui avait toujours lutté contre la France, mourut recevant les hommages désintéressés de tous les Français, et celui qui par ses erreurs avait le plus contribué à l'abaissement du pouvoir spirituel, lui fut d'une grande utilité, et contribua peut-être à le relever par sa catastrophe. Pie VI, grand, bien fait, d'une physionomie heureuse, ayant la démarche noble, tirait vanité de ces avantages extérieurs, et cherchait toutes les occasions pour les faire admirer. On lui a sévèrement reproché cette faiblesse peu digne d'un esprit judicieux, et presque coupable dans un souverain pontife. Mais la plupart des cérémonies religieuses sont destinées à frapper les sens, et rien n'était plus imposant que de voir, dans des jours d'appareil, Pie VI la tête ceinte d'un triple diadème, paré de vêtemens d'une blancheur éblouissante, planer sur une multitude prosternée, et semblant annoncer aux peuples sa domination universelle sur la terre.

PIE VII (Grégoire-Barnabé-Louis-Chiaramonte), naquit à Césène le 24 août 1742. Sa famille, plus noble que riche, se disait l'alliée de l'illustre maison française de Clermont. Entraîné par une véritable vocation, le jeune Chiaramonte adopta l'institut de Saint-Benoît, où ses premières années se passèrent dans la méditation et l'étude. Après avoir enseigné quelque temps la théologie dans son couvent, dont il devint abbé, il se vit élevé à la dignité épiscopale, occupant successivement les sièges de Tivoli et d'Imola. Ce fut dans cette dernière résidence qu'il reçut le chapeau de cardinal. En 1796, lorsque l'armée française envahit l'Italie, par une absurdité dont les

hommes se sont rendus souvent coupables, on tourna contre les populations, les armes destinées à briser leurs chaines. Le cardinal Chiaramonte se trouvait au milieu d'une masse insurgée contre les Français, et à la tête d'un diocèse arraché au sceptre pontifical pour faire partie d'une nouvelle republique, dont la constitution blessait le double pouvoir de Rome. Dans une position aussi difficile, où un prince de l'église ne pouvait qu'applaudir aux efforts de ses diocésains contre des soldats étrangers, l'évêque d'Imola, ne calculant que les maux prêts à fondre sur un peuple inexpérimenté, rappela son troupeau à l'ordre et à l'obéissance, et se chargea de plaider sa cause auprès d'un vainqueur irrité, dont il parvint à désarmer la vengeance. Voulant s'opposer en même temps aux machinations des artisans de discorde, et combattre les fanatiques avec leurs propres armes, il publia cette fameuse homélie, monument de paix et de sagesse, où il établit, par l'application adroite de quelques passages de l'Écriture, la compatibilité de la religion catholique avec le système républicain, usant ainsi de l'influence de son ministère, pour empêcher que le peuple ne se jetât dans les chances incalculables d'un mouvement revolutionnaire. Cette conduite lui gagna l'estime des vainqueurs, et la reconnaissance de ses ouailles, que sa voix seule avait pu arrêter sur le bord de l'abîme. La mort de Pie VI laissait le vaisseau de l'église exposé à mille tempêtes. Il y avait plus de dévouement que de calcul à vouloir en être le pilote; cependant toutes les ambitions étaient en jeu pour en saisir le timon. Le conclave qui s'ouvrit à Venise vit accourir de toutes parts les membres épars du sacré-collège, qui durent s'étonner de ce qu'on leur permettait de s'occuper de la réélection d'un pontife. Le cardinal Chiaramonte parut au milieu de ses confrères sans projets et sans espérance. Il ne se flattait pas de trouver une couronne dans une ville où, sans les secours d'un ami, il aurait été embarrassé d'arriver. Mais le sort en avait disposé autrement : l'évêque d'Imola fut proclamé pape, par une de ces transactions, qui déterminent souvent le choix d'un conclave. Il s'empressa de se rendre à Rome, contre l'avis de plusieurs cardinaux, et malgré les démarches de la cour de Vienne, qui aurait voulu le retenir dans une ville soumise à la domination autrichienne. Il trouva sa capitale occupée par les troupes napolitaines, dont la présence ne l'empêcha pas de désapprouver la sanglante réaction de la cour de Sicile contre ses sujets, et de se prononcer fortement contre l'exécution d'un évêque et de plusieurs ecclésiastiques. La révolution du 18 brumaire venait de changer la face des affaires en France. Bonaparte, en renversant la constitution qu'elle s'était donnée, et que la faiblesse du directoire-exécutif n'avait pas pu garantir, avait fait un essai hardi de ses forces. Il ne se déguisa pas la facilité qu'il aurait de s'emparer du pouvoir, et parmi les moyens qu'il se proposait d'employer, la religion ne lui pa-

rut pas le moins puissant pour s'y affermir. Lorsque la victoire de Marengo remit complètement dans ses mains les destinées de la France, il crut ce moment favorable pour exécuter ses projets. Au milieu du carnage de cette journée et sur le champ de bataille même, il ouvrit les premières négociations avec le saint-siége, dont il réveilla toutes les prétentions. Un concordat entre Rome et la France fut signé, à Paris, le 15 juillet 1801, et cet acte, qui a eu une si grande influence sur notre avenir, rendit nécessaire la promulgation des *lois organiques*, qui au lieu d'en faciliter l'exécution, ne firent qu'en entraver la marche : les deux parties auraient voulu ressaisir dans l'application du traité, les concessions qu'elles s'étaient faites par le traité même. Dans le système de Bonaparte, les ecclésiastiques n'étaient que des fonctionnaires publics entièrement soumis à l'autorité civile, tandis que d'après les maximes de la cour de Rome, ils ne devaient reconnaître, pour ce qui regardait la discipline intérieure de l'église et la direction des consciences, d'autres chefs que leurs évêques, ni d'autre autorité que l'ultramontaine. Cette divergence d'opinions et de principes était une source intarissable d'empiètement et de griefs, qui augmentaient chaque jour la mésintelligence entre les deux gouvernemens. Il y eut quelque apparence de réconciliation vers l'année 1804, époque à laquelle le premier consul, devenu empereur, se montra moins hostile envers le pape, pour l'attirer à Paris, où il désirait se faire couronner par lui. Cet acte a été regardé par les vieux républicains comme tendant surtout à remplacer la souveraineté du peuple par le droit divin, et à dépouiller la révolution de sa première conquête. Pie VII résista long-temps à cette invitation : il ne se dissimulait pas qu'en consentant à placer le diadème impérial sur le front d'un conquérant, il se détachait de la ligue des anciennes dynasties, et concourrait au triomphe des nouvelles doctrines qui avaient porté les plus graves atteintes au pouvoir spirituel. Mais d'autre côté la France était rentrée dans le giron de l'église : il aurait été par conséquent ridicule de prêcher une croisade contre une monarchie religieuse, puisqu'elle n'avait pas réussi contre une république prétendue athée : il était plus sage d'accepter les offres d'un ami puissant, ne pouvant pas être un redoutable adversaire. D'ailleurs l'église avait été relevée par le consul, et il était juste qu'elle se chargeât de sacrer l'empereur : il y aurait eu en outre une espèce d'inconséquence de vouloir prendre avec la même personne une attitude différente, par la seule raison que ses titres n'étaient plus les mêmes. Ces considérations déterminèrent Pie VII à entreprendre le voyage de Paris. Dans un consistoire qu'il tint quelques jours avant son départ, il annonça que la correspondance de Napoléon était si satisfaisante, et ses promesses d'améliorer le sort de l'église si positives, que c'eût été presque un crime de ne pas se rendre à ses sollicitations. Le pape quitta Rome le 2 novembre

1804, et après 24 jours de voyage, il arriva à Fontainebleau, où il eut une première entrevue avec l'empereur. L'accueil qu'il avait reçu d'un peuple regardé jusqu'alors comme irréligieux, lui donna la mesure de ses forces, et lui servit peut-être à calculer la résistance qu'il pourrait opposer aux prétentions futures de son nouvel allié. Il lui présenta une série de demandes toutes relatives aux besoins de l'église, à l'indépendance des pasteurs, et à la suppression de plusieurs articles organiques. Mais Napoléon exigeait des concessions, et n'était pas disposé d'en faire. Peu après les cérémonies du sacre, le pape se remit en route pour ses états, sans avoir rien obtenu de l'heureux guerrier sur lequel il venait de déposer la couronne des Césars. Il ne tarda pas à se repentir de sa condescendance : il y avait à peine six mois qu'il avait quitté la capitale de l'empire, que le général Saint-Cyr eut ordre de s'emparer d'Ancône, et d'en occuper le château et le port. Pie VII éleva la voix pour se plaindre de cette violation de territoire; mais ces réclamations ne pouvaient pas contrarier les grands plans militaires de Napoléon, qui armait l'Europe contre l'Angleterre; loin d'obtenir l'évacuation d'Ancône, il eut la douleur de se voir enlever toutes les villes situées sur les côtes de l'Adriatique, ainsi que les deux principautés de Bénévent et de Pontecorvo, dont on disposa en faveur de deux amis de l'empereur. Ces envahissemens brouillèrent les rapports formés entre Napoléon et Pie VII, et rendirent impossible toute réconciliation entre eux. L'un s'annonçait comme le vicaire de Jésus-Christ, l'autre se disait le successeur de Charlemagne, et ces deux volontés, dont l'une était absolue par caractère, et l'autre inflexible par devoir, formaient une espèce de nœud gordien que l'épée seule pouvait trancher. Les heureux résultats des campagnes de 1805 et 1806, mirent Napoléon en état d'accomplir ses desseins sur l'Italie. Il poussa ses légions jusque sur le détroit de Sicile, détrôna les Bourbons de Naples, occupa la ville de Rome, et donna les Marches au royaume d'Italie, et l'Etrurie à la France. Pie VII protesta du haut de son trône chancelant contre ces nouveaux envahissemens, et pria l'empereur de lui déclarer positivement quelles étaient ses intentions sur les états de l'Église. « Je les respecterai, lui fit » répondre Napoléon, à condition » que vos ports seront fermés aux » Anglais, et vos places ouvertes » à mes soldats, chaque fois que » l'Italie sera menacée d'une inva» sion étrangère. » Ces demandes, qui étaient en harmonie avec la politique de la France, ne furent pas acceptées par le pape : il répondit que son ministère sur la terre était un ministère de paix, qui lui défendait de se mettre en état de guerre permanente contre aucune puissance de l'Europe, encore moins contre l'Angleterre, qui aurait pu aggraver le sort des catholiques d'Irlande. Ce refus fut payé de menaces : à une réception à Saint-Cloud, l'empereur dit au cardinal Caprara, que si le pape ne se rendait pas à ses désirs, il ferait

occuper le reste de ses états, et attacher les aigles aux portes de toutes ses villes. Pie VII comprit alors qu'il n'y avait pas à lutter avec un caractère aussi indomptable. Dans un mouvement d'indignation, il se rappela qu'il portait un trirègne, et s'élevant sur l'abîme prêt à l'engloutir, il en mesura courageusement la profondeur. Dès-lors son parti fut arrêté : il ne fallait pas, comme son prédécesseur, combattre avec ses moyens temporels; il ne devait employer que son pouvoir spirituel, et opposer la résignation à l'emportement, et la conscience à la force. Il donna ordre au carnal Caprara, son légat à Paris, de cesser toutes ses fonctions publiques, aussitôt que Napoléon en serait venu aux mesures extrêmes qu'il lui avait annoncées. Il écrivit à Napoléon lui-même pour lui reprocher tous ses torts, et le menacer *de faire usage de la force que le Dieu tout-puissant avait mise dans ses mains;* il fit enfin transmettre à tous les membres du corps diplomatique résidant à Rome, les copies de sa correspondance avec la cour impériale des Tuileries. Cette résistance enflamma la colère de l'empereur. Vainqueur des plus grands potentats de l'Europe, il ne souffrit pas que le chef d'un état borné, sans soldats, sans argent, sans ressources, osât résister à sa volonté, et lui tenir même un langage menaçant. La perte du gouvernement papal fut décidée : rien ne pouvait plus le mettre à l'abri du ressentiment d'un monarque tel que celui qu'on venait de braver. La rupture inattendue d'une nouvelle guerre, remplit la pensée de Napoléon de soins plus importans, et retarda de quelque temps encore la chute du saint-siége, qui achetait par des humiliations et des sacrifices, les derniers jours de sa pénible existence. Depuis l'arrivée du général Miollis à Rome, la capitale du monde chrétien était gouvernée militairement sous les yeux du chef de l'église, qui, enfermé dans le Quirinal, conservait l'attitude d'un général délogé de sa place, et assiégé dans une citadelle. On l'entendait souvent protester contre les actes du nouveau gouvernement, qui n'aurait fait aucun cas de ces réclamations si le pape n'avait imposé à ses employés le devoir de la désobéissance. Cette opposition, honorable sans doute pour celui qui l'exerçait, plaçait l'empereur dans l'alternative de reculer ou de passer outre. Il se jeta dans ce dernier parti, qui était plus conforme à son caractère. Par un décret daté du camp de Vienne, il ordonna la réunion définitive des états romains à l'empire. En le proclamant à Rome, on redoubla de précautions et de surveillance. La garnison n'y était pas nombreuse, et en cas de soulèvement il eût été difficile de contenir la populace. On tâcha de pénétrer ce qui se passait dans l'enceinte du Quirinal; mais, comme toutes les avenues en avaient été murées, et que rien ne transpirait au dehors, on craignit qu'il ne s'y tramât quelque complot. Les membres de la *consulte*, usant amplement des pouvoirs dont le gouvernement avait cru nécessaire de les investir, résolurent de se rendre

maîtres de la personne du pape. Le plan d'enlèvement fut combiné entre les généraux Miollis et Radet. Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, un détachement considérable de la garnison de Rome se porta en silence vers le palais du Quirinal, et l'investit de toutes parts. Le général Radet, à la tête de quelques soldats, pénétra jusque dans les appartemens du pape, qu'il trouva revêtu de ses habits ordinaires, et occupé à écrire. Le général s'approche pour lui déclarer que ce n'était qu'en abdiquant sa souveraineté temporelle, qu'il pourrait continuer à séjourner à Rome. Le pape lui répondit que n'étant que l'administrateur du domaine de l'Église, il ne pouvait pas disposer d'un bien qui ne lui appartenait pas. « Dans ce cas, reprit le général, j'ai ordre de vous emmener hors de Rome. » Pie VII, sans rien dire, se lève, et sort de son appartement, en donnant la main au cardinal Pacca, son secrétaire d'état. Tant de calamités, accumulées sur la tête d'un vieillard, n'en ébranlèrent pas le courage : sa conduite fut toujours ferme, noble et exemplaire. Le seul acte qu'on pourrait lui reprocher, ce serait la bulle d'excommunication lancée contre Napoléon et ses agens : mais dépouillé de toute puissance temporelle, c'était le seul moyen de protestation qui lui restait, et on ne peut pas lui faire un reproche de l'avoir employé. On le conduisit à Savone, lieu fixé pour son exil. Il s'y montra, comme à Rome, au-dessus de ses malheurs, inaccessible à la séduction et à la crainte. Repoussant toutes les propositions qu'on lui fit pour le fléchir, il disait qu'il ne pourrait s'occuper des affaires de l'église, qu'étant libre ; et qu'il ne le serait que sur son trône, et au milieu de son peuple. C'est à peu près la réponse donnée aux évêques qui lui écrivirent de Paris, et à ceux qui allèrent le solliciter à Savone. Fatigué de cette résistance, l'empereur voulut opposer les décisions d'un concile à l'autorité du pape : il convoque un synode composé des évêques de France et d'Italie, qui, au nombre de quatre-vingt-quinze, s'assemblent le 17 juin 1811, dans la basilique de Notre-Dame. Depuis le concile de Trente, on n'avait pas vu une plus nombreuse réunion d'évêques : ils étaient présidés par le cardinal Fesch, qui, après les cérémonies d'usage, invita chacun des membres présens à répéter le serment qu'il prononça le premier, de se tenir attaché à la foi, et de rendre au pontife romain *une véritable obéissance*. Ce début suffit à l'empereur pour pénétrer l'esprit de l'assemblée ; il ne tarda pas à la dissoudre, pour ne pas rencontrer un obstacle là où il s'était flatté de trouver un appui. Peu avant son départ pour la Russie, Napoléon ordonna que le pape vînt habiter Fontainebleau, où il alla le voir, en revenant de cette désastreuse expédition, qui avait ruiné sa puissance. Il y posa les bases d'un nouveau concordat, que le pape refusa de ratifier : l'empereur se disposait à venger cette insulte, lorsque sa situation, devenue plus précaire, l'obligea de songer à sa propre défense. Il avait à combattre les soldats de

presque toute l'Europe, qui se précipitaient sur la France. Deux rois sortis des rangs de l'armée française, et portés sur le trône par le bras victorieux de nos guerriers, s'étaient ralliés aux ennemis de leur patrie, et tournaient leur fer sacrilége contre leurs anciens compagnons de gloire. La défection du roi Joachim (*voy.* MURAT) influa beaucoup sur la délivrance du pape, dont l'apparition en Italie ne pouvait que déranger les calculs ambitieux de cet imprudent transfuge. Pie VII quitta Fontainebleau le 23 janvier 1814, et traversa en triomphe la France et l'Italie. Arrivé sur le Taro, il fut remis aux avant postes napolitains, qui l'escortèrent jusque dans sa capitale. Joachim alla à sa rencontre, et dans une entrevue qu'il eut avec lui, il tâcha d'en obtenir la cession des Marches, dont il s'était emparé; mais le même homme qui avait eu le courage de les refuser à Napoléon dans la grandeur, n'était pas fait pour les céder à un de ses lieutenans dans la disgrâce : il réclama la restitution de ses états, et protesta contre les traités qui en avaient disposé. Dans ce voyage, le pape montra un grand talent de conversation, et témoigna beaucoup d'égards aux généraux qui l'accompagnaient : il leur parlait souvent de Napoléon, avec plus d'intérêt que de ressentiment. Un jour, s'étant arrêté près de Narni, un paysan, affligé d'une maladie chronique, se traîne jusqu'à sa voiture, en lui demandant avec ferveur de le guérir avec sa puissance. Pie VII se tourne du côté de l'officier qui se tenait à sa portière, et lui dit : « Général, voyez si ce peuple est fait pour l'indépendance que vous voulez lui donner. » Ce grand enthousiasme qu'il avait réveillé sur son passage, diminuait pourtant à mesure qu'il s'approchait des états qui craignaient de retomber sous la théocratie romaine. En effet, l'administration de Pie VII fut d'abord un mélange de modération et de violence. L'une était dans son conseil, et l'autre dans son caractère : se laissant aller aux insinuations de ses amis, il faillit perdre sur le trône l'opinion qu'il s'était acquise dans l'exil. Lorsque Joachim tenta vainement de soulever l'Italie contre l'Autriche, Pie VII dut encore descendre de son siége pour se mettre à l'abri d'une invasion. Il paraissait disposé à s'abandonner aux promesses de Joachim, qui lui avait fait dire que sa capitale ne serait point occupée; mais le ministre de Vienne calculant que le pape en fuite devant les troupes napolitaines, produirait une fâcheuse impression sur le peuple, détermina Pie VII à se retirer en Toscane, et ensuite à Gênes. La restauration des Bourbons sur le trône de Naples, ramena le pape dans ses états, dont le congrès de Vienne respecta l'intégrité et l'indépendance. Le cardinal Gonsalvi, qui s'était mis à la tête des affaires, suivit l'impulsion générale, qui tendait à la modération et à la tolérance. Il chercha même à donner à l'administration romaine une organisation plus régulière, et des formes moins surannées : mais il s'aperçut bientôt qu'un gouvernement théocratique est de sa nature incompatible avec les

perfectionnemens et les réformes. Il se contenta d'ouvrir un asile aux proscrits, d'accorder une noble hospitalité aux individus de toutes les communions, d'empêcher toute espèce de réaction, et de s'opposer au zèle des dévots et des fanatiques. Mais l'acte le plus magnanime du règne de Pie VII, fut d'accueillir avec empressement dans ses états, la famille errante de l'homme dont il venait de quitter les prisons, et de la soutenir dans l'adversité, contre la haine de ceux qui en avaient mendié la faveur dans la fortune. Pie VII, malgré ses malheurs, avait conservé une santé parfaite, jusqu'à un âge très-avancé : rien n'annonçait encore sa mort, lorsqu'un accident vint la hâter. Le 6 juillet 1823, jour anniversaire de son enlèvement de Rome, le pape se félicitait d'avoir passé heureusement cette journée. Le soir, vers les dix heures, après avoir renvoyé son service, il s'entretint quelque temps avec son auditeur, qu'il congédia bientôt. Resté seul, il voulut se lever de son fauteuil, en s'appuyant d'une main sur son bureau, et en cherchant de l'autre un cordon attaché à la muraille; n'ayant pas pu l'atteindre, il tomba sur le carreau de marbre entre la table et le fauteuil. Plusieurs personnes étant survenues à ses cris, on le releva pour le porter sur son lit. Quelques mouvemens convulsifs firent connaître quelle avait été la violence de la chute. Dès la première visite, les chirurgiens déclarèrent que le col du fémur était cassé. La faculté réunie confirma ce premier jugement. Pendant huit jours, on laissa ignorer au pape la gravité de l'accident qui lui était arrivé. Quand on le lui apprit il n'en parut ni surpris ni affligé. La maladie se prolongea près de six semaines, avec des alternatives de bien et de mal. Vers la fin cependant, la faiblesse s'accrut tout-à-coup au point d'enlever toutes les espérances de le conserver. Le 16 août, le délire se joignit au reste des symptômes effrayans qui s'étaient annoncés depuis quelques jours. Le malade se croyait à Savone et à Fontainebleau. Le lendemain, le mal devenu plus alarmant encore, le saint-père demanda à communier. Peu après, il perdit la parole : on apercevait seulement à quelques sons articulés de sa voix, qu'il était intérieurement en prière. Aussitôt que cette nouvelle se répandit dans Rome, un sentiment universel de regret et de douleur se manifesta dans toutes les classes d'habitans. Ils apprirent bientôt que Pie VII n'était plus; il expira le 20 août 1823. Pie VII a eu la gloire de laisser à son successeur le patrimoine de l'église dans son antique intégrité, et l'héritage, plus précieux encore, de ses vertus et de sa douceur. Son nom sera chéri par la postérité, si les jésuites qu'il a rétablis ne la forcent à le maudire.

PIE (N.), grenadier français, l'un des premiers qui, en 1792, volèrent à la défense de la patrie, se distingua autant par la noblesse de ses sentimens que par son courage. Blessé à la retraite de Quiévrain, au moment où une partie de l'armée venait de s'insurger

et de massacrer un de ses chefs, il parut moins touché de sa blessure que du désordre qui régnait parmi les troupes, et dit à Alexandre Beauharnais, alors adjudant-général, qui se trouvait près de lui : « Mon officier, achevez-moi, que je ne voie pas la honte de cette journée ; vous voyez que je meurs à côte de mon fusil, avec la douleur de ne plus pouvoir le porter. » On transporta ce brave à l'hôpital de Valenciennes. L'assemblée législative, instruite de ce fait, décréta que le nom de Pie serait inscrit au procès-verbal de ses séances, qu'il lui serait envoyé un sabre d'honneur, et que son président lui adresserait une lettre de félicitation. Rétabli de sa blessure, il rejoignit son corps, et fut tué quelque temps après sur le champ de bataille.

PIEDOU-D'HÉRITOT (N.), fut nommé, au mois de mars 1797, député au conseil des anciens par le département du Calvados. Comme il était de ceux qui attaquaient chaque jour les mesures du directoire-exécutif, il en fut bientôt la victime. Non-seulement on annula son élection par suite de la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), mais encore on le mit en état d'arrestation. Il recouvra la liberté quelque temps après, et depuis cette époque ne reparut plus sur la scène politique.

PIENEMAN (Jean-Guillaume), peintre d'histoire, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique, membre de l'institut royal des Pays-Bas, né en 1779, à Abconde, village situé à deux lieues d'Amsterdam. Il perdit, dès l'âge de 2 ans, son père ; sa mère, qui s'établit à Amsterdam, et ses tuteurs, le destinaient au commerce, mais le jeune Pieneman marquait, dès sa tendre enfance, des dispositions extraordinaires et un goût prononcé pour la peinture. Sans maître proprement dit, il se forma lui-même en étudiant la nature, et en travaillant avec assiduité à acquérir toutes les connaissances nécessaires pour parcourir, avec succès, la carrière des arts. Les institutions publiques pour l'encouragement et l'étude des arts, établies à Amsterdam, et surtout l'académie de dessin de cette ville, où les jeunes élèves travaillaient d'après le modèle vivant, furent d'un grand secours pour le jeune peintre. Dénué de fortune et obligé de trouver des moyens d'existence dans son talent, il s'essaya dans les genres divers du paysage, du portrait, des tableaux d'histoire, et obtint des succès dans tous. En 1800, il remporta le premier prix à l'académie d'Amsterdam; les trois années suivantes, la société connue sous le nom de *Felix Meritis*, lui décerna aussi ses premiers prix pour deux grands paysages et un tableau d'histoire. En 1804 et 1805, il obtint les mêmes avantages à l'académie de Leyde, pour son grand tableau de *Lysimaque, blessé par Alexandre, et pansé par ce prince*, et pour un paysage représentant *un Clair de lune et un village en feu*. M. Pieneman fut quelque temps après, nommé professeur de dessin à l'école d'artillerie et de génie établie alors à Amersfort et transportée depuis à Delft. Il conserva

cette place sous les différens gouvernemens qui se sont succédé en Hollande; et depuis la création du nouveau royaume des Pays-Bas, il a été appelé par le souverain, en 1816, à la direction du cabinet royal de tableaux à La Haye, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui. On doit au pinceau facile et gracieux de M. Pieneman, une foule de tableaux de divers genres qui enrichissent les cabinets de la famille royale et de quelques particuliers. En ces derniers temps, il s'est surtout occupé de satisfaire à l'orgueil national des Belges, en peignant des tableaux de bataille où leurs faits d'armes sont retracés. Le combat dit des *Quatre-Bras*, dans lequel le jeune prince d'Orange fut blessé, a fourni le sujet d'un tableau de 20 pieds de largeur, sur 13 d'élévation, commandé par le gouvernement, et qui passe pour le chef-d'œuvre de l'auteur. Il a été successivement exposé à Amsterdam, à Bruxelles et à Gand, et on le cite comme un de ceux qui font le plus d'honneur à l'école hollandaise moderne. M. Pieneman est aussi membre des sociétés des beaux-arts d'Anvers, de Gand et de Bruxelles. Cette dernière ville lui a en outre décerné, en 1818, une médaille d'honneur.

PIERRES (Philippe-Denis), l'un des plus célèbres typographes du 18me siècle, naquit à Paris en 1741. A la suite d'excellentes études, il embrassa la profession d'imprimeur, et acquit bientôt, par la connaissance approfondie de son art, une réputation méritée. Il obtint le titre de premier imprimeur du roi, et fut choisi par le roi de Pologne pour fournir le plan de la bibliothèque publique que ce prince voulait établir à Varsovie, et faire le choix des livres qu'elle devait contenir. Pierres a publié sur la typographie plusieurs ouvrages du plus grand intérêt pour ceux qui pratiquent cet art. La révolution détruisit sa fortune, et le força d'abandonner Paris, pour aller chercher un refuge à Versailles. Il ne tarda pas à quitter cette ville, et se retira à Dijon, où il vécut dans l'obscurité jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 28 février 1808. Il occupait alors un modique emploi au bureau de la poste aux lettres de Dijon. Dans le temps où la philosophie répandait ses lumières sur l'Europe, et particulièrement sur la France, Pierres fut lié avec plusieurs hommes célèbres, notamment avec Francklin et Daubenton.

PIERRET (J. N.), député à la convention nationale par le département de l'Aube, il se réunit à la minorité dans le procès du roi, et vota la détention et le bannissement à la paix. Il fut un des membres de l'assemblée qui, après la révolution du 9 thermidor an 2, poursuivirent à leur tour avec acharnement le parti vaincu, et il se rendit à cette époque dans le département de la Haute-Loire, où il épura les autorités. Au mois d'avril 1795, nommé secrétaire de la convention, et le 20 mai suivant membre du comité de sûreté générale, il présenta à la convention, au commencement de septembre, un rapport où il attaquait avec violence les membres des sociétés populaires, les accusant d'a-



voir provoqué des décrets et des mesures ultra-révolutionnaires. Le 11 novembre de la même année, il apostropha son collègue Romme, et lui reprocha de s'exprimer avec trop de faiblesse sur la conduite exécrable de Carrier. M. Pierret passa de la convention au conseil des cinq-cents, dont il sortit le 20 mai 1797. Il n'a plus rempli de fonctions législatives depuis cette époque.

PIERRON (J. J. L.), né à Briey, département de la Moselle, fut l'un des premiers qui, à l'époque de la révolution, prirent la cocarde tricolore. Il fonda un club dans sa ville natale, et fut, en 1790, nommé juge au tribunal civil de cette même ville. Elu, en 1791, député à l'assemblée législative, il y montra peu de caractère, et chercha successivement à se rapprocher de tous les partis. Après la session, il fut nommé administrateur de son département. Il en remplissait encore les fonctions lorsqu'en 1794, on l'accusa d'avoir employé des manœuvres secrètes pour entraver la vente des biens nationaux. Traduit pour ce fait au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, comme conspirateur, le 17 floréal an 2 (6 mai 1794). Pierron n'avait pas encore atteint sa 33e année.

PIERROT (François), notaire à Anvilliers-les-Forges, était membre du département des Ardennes à l'époque de la nomination des députés à l'assemblée législative. Il y fut élu par son département, et ne s'y fit remarquer qu'en s'opposant vivement à la permanence des comités. M. Pierrot ne fut point élu à la convention, et rentra alors dans l'obscurité de la vie privée.

PIESTRE (Jean-Louis), imprimeur-libraire à Lyon, a publié dans cette ville plusieurs ouvrages relatifs à sa profession. On cite les suivans : 1° *la Synonymie française, ou Dictionnaire de tous les synonymes français définis jusqu'à ce jour, par MM. Girard, Beauzée, Roubaud, Guizot et autres auteurs*, 1810, 2 vol. in-12; 2° *Nouveau Vocabulaire français*, 4me édition, 1813, in-8° : cet ouvrage fut fait en société avec Curmion.

PIET (N.), nommé en 1815, par le département de la Sarthe, membre de la chambre des députés, siégea constamment au côté droit, prit part à toutes les délibérations importantes qui eurent lieu dans les sessions successives jusqu'en 1819. Dès le 9 novembre 1815, dans les discussions auxquelles donna lieu la *loi contre les cris et les écrits séditieux*, il prétend « que le travail du rapporteur »(M. Pasquier) est fait pour honorer son auteur; » se prononce pour l'application de la peine de mort dans le double cas où le drapeau tricolore aurait été arboré, et dans celui de menace et de provocation contre la personne du roi; fait à cette occasion une interpellation énergique aux habitans de l'Ouest, du Midi, du Nord et de l'Est; attaque les philosophes, et vote enfin avec l'amendement de substituer la peine de mort à la déportation. Il appuie ensuite M. Roux-de-Laborie sur la question d'améliorer le sort du clergé. Quant aux *élections*, il dit que « c'est avec une circonspec»tion religieuse que la commis-

» sion a proposé deux modifications » à la charte, et qu'elle se félicite » de n'en avoir proposé que deux.» Il fait un rapport sur la proposition de M. Lachèze-Murel, tendant à rendre aux prêtres l'état-civil, et vote pour son adoption. Au sujet de l'*extinction des pensions ecclésiastiques*, il démontre que pour l'église, l'embarras n'est pas d'administrer, mais d'avoir des biens à administrer. M. Piet suit les mêmes principes dans la session de 1816 à 1817. En parlant sur les *établissemens ecclésiastiques*, « Vous savez bien, dit l'orateur, ce que c'est qu'un évêque; l'évêque et le titulaire s'uniront pour former au roi la demande d'être autorisés à faire donation.» Il vote en conséquence avec la commission. Lorsqu'on agita de nouveau la question des *élections*, il fit une critique violente du projet et vota contre, s'appuyant sur cette allégation qui parut égayer la chambre : « On a dit » que les électeurs seront témoins » de ce qui se passera, moi je sou» tiens qu'ils n'y verront rien...» Il proposa aussi des amendemens au projet de loi relatif aux prisonniers pour dettes, et dans la discussion du *budget*, il compara les députés qui sondent les plaies de l'état aux chirurgiens qui, appelés à faire des amputations cruelles, se bouchent les oreilles et s'arment d'insensibilité pour ne pas entendre les cris de leurs malades; et après s'être élevé contre l'aliénation des bois, apanage des rois de France, et contre la vente des bois du clergé, il se prononce pour l'emprunt, et vote pour le renvoi du projet au gouvernement. Dans la session de 1818, lors de la loi du *recrutement*, il parle contre l'avancement par ancienneté; mais dans la discussion du *budget*, il s'indigne de ce qu'il offre, comme celui des années précédentes, un excédant des dépenses sur les recettes, parcourt tous les moyens de se procurer de l'argent employés jusqu'à ce jour; compare la France à Saturne, qui dévore les ressources des générations futures, et propose d'acquitter toutes les dépenses de l'état avec 486 millions. M. Piet, dans les sessions suivantes, a occupé la tribune, et y a montré les mêmes sentimens et la même éloquence. Il fait partie de la chambre actuelle (1824).

PIETRO (Michel di), prélat romain, naquit à Albano, le 18 janvier 1747. Il commença ses études ecclésiastiques au séminaire épiscopal de cette ville, et les termina à Rome. Après avoir obtenu de brillans succès dans les chaires de l'université grégorienne et dans l'archi-gymnase romain, sur l'histoire ecclésiastique et sur le droit canonique, il fut nommé, par Pie VI, secrétaire de la congrégation extraordinaire créée par suite des troubles qui survinrent dans l'église, dès son avènement au souverain pontificat. « Elle eut à s'occuper entre autres affaires, dit l'auteur d'une notice sur M. di Pietro, du synode de Pistoie, tenu par l'évêque Ricci, et dont les décisions étaient favorables à ce qu'on nomme les jansénistes. Cette affaire établit des rapports fréquens entre M. di Pietro et le savant Gerdil; et ils concoururent ensemble à la ré-

daction de la bulle *Auctorem fidei*, publiée en 1794, contre les actes du synode. On cite encore de M. di Pietro, un *mémoire* contre les actes de la même assemblée. «La manière dont M. di Pietro justifia dans cette circonstance la confiance du chef de l'église, lui valut toute sa bienveillance, et il devint successivement, mais en peu de temps, évêque d'Isaure *in partibus*, consulteur de l'inquisition, examinateur du clergé, enfin camérier d'honneur de S. S. Pie VI, forcé de quitter Rome en 1798, nomma M. di Pietro délégué apostolique, pour tout le temps que durerait son absence. «Dans ces circonstances difficiles, ajoute l'auteur de la notice que nous avons déjà citée, M. di Pietro eut à répondre dans diverses parties de la chrétienté, sur beaucoup de questions délicates. On cite plus particulièrement de lui, dans la collection des brefs de Pie VI, une *Lettre à M. l'évêque de Grasse*, et une décision sur le serment de haine à la royauté, exigé en France des ecclésiastiques, à cette époque : l'une et l'autre sont datées du 24 septembre 1798. » Pie VII étant monté sur le trône pontifical après la mort de son prédécesseur, M. di Pietro devint patriarche de Jérusalem et cardinal en 1801. Il suivit son souverain en France, lorsque S. S. s'y rendit pour sacrer Napoléon comme empereur. Nommé préfet de la propagande, il prit une part intime à toutes les affaires de l'église, et fut le conseil et le confident du pape, qui le nomma, en 1809, lors de ses discussions avec l'empereur, son délégué pour le remplacer à Rome, d'où il s'éloignait. Mais M. di Pietro fut bientôt forcé lui-même de se rendre à Paris. Ce prélat est accusé par Napoléon, dans les *Mémoires* publiés par M. de Montholon, d'avoir voulu établir dans les siéges vacans, des vicaires apostoliques, et l'on voit dans ce même ouvrage qu'il en conserva un vif ressentiment contre le prélat étranger. Celui-ci ajouta de nouveaux motifs au mécontentement de l'empereur. Refusant, en 1810, de se rendre à la cérémonie religieuse du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, il fut privé de ses revenus, et reçut la défense de porter les insignes de ses dignités. Exilé avec les cardinaux Gabrielli et Oppizzoni, à Semur, département de la Côte-d'Or, M. di Pietro rédigea le bref que le pape adressa dans la même année au cardinal Maury, archevêque de Paris. Cette opiniâtre résistance le fit enfermer lui et ses deux collègues, au donjon de Vincennes, d'où ils ne sortirent qu'en 1813, à l'époque de la réconciliation de Napoléon avec le pape. Il se rendit à Fontainebleau, près de S. S., dont il fut encore séparé au commencement de 1814. La France étant subjuguée à cette époque par les armées étrangères, le cardinal di Pietro fut libre enfin de retourner à Rome, où Pie VII le nomma sur-le-champ grand-pénitencier et préfet de l'index, et en 1816, cardinal-évêque d'Albano. Pourvu, en 1820, des siéges réunis de Porto et de Sainte-Ruffine, il mourut le 2 juillet 1821. Le cardinal di Pietro, « nourri dans

les principes du clergé romain, possédait aussi cette trempe de caractère circonspect et flexible, qui semble en faire partie; il était considéré comme une des lumières du sacré-collége, tant pour ses connaissances théologiques que pour sa capacité dans les affaires.»

PIETTE (J. B.), fut nommé par le département des Ardennes, député suppléant à la convention nationale, et n'y fut appelé qu'après le procès de Louis XVI. Il y professa des principes modérés, parla en faveur des créanciers des émigrés, prit la défense de plusieurs citoyens du département des Ardennes, traduits injustement devant les tribunaux; enfin il s'intéressa vivement pour Mlle de Sombreuil, qui s'était dévouée avec un courage si héroïque pour sauver les jours de son père. Ce langage austère fut fatal à son auteur, qui fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté à l'âge de 76 ans.

PIEYRE (Alexandre), né à Nîmes, en 1752, d'une famille de négocians, fit ses études à Paris, et fut occupé ensuite dans le commerce de son père jusqu'à l'âge de 30 ans. Le goût des lettres l'avait toujours emporté chez lui sur le goût des affaires; et sa pensée s'étant tournée vers le théâtre, il fit jouer à Nîmes et à Montpellier, en 1782, une comédie en 5 actes et en vers, intitulée: *l'École des Pères*. Le succès qu'elle obtint lui fit espérer qu'elle réussirait à Paris. Elle fut reçue au Théâtre-Français, et il vint, en 1787, pour la faire jouer: son attente ne fut pas trompée. Cette pièce eut quarante représentations dans cette année. M. le duc de Duras lui écrivit, au nom du roi et de la reine, pour lui exprimer leur satisfaction de la morale de cette pièce; et il lui remit une riche épée, aux armes de France sur la garde, et avec ces mots autour de la poignée: *Don du roi à M. Pieyre, auteur de l'École des Pères, 1er février 1788.* Il dédia cette comédie à M. le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, alors âgé de 14 ans; et il fut destiné à lui être attaché, au sortir de son éducation. Regardé, dès-lors, comme tenant à la maison, il devint assidu auprès du jeune prince; et vers la fin de 1790, il eut son logement à côté de lui au Palais-Royal. Au mois de juin 1791, il le suivit à sa garnison de Vendôme, puis à Valenciennes et ensuite à Metz, d'où il revint après l'affaire de Valmy. Le prince partit sans délai pour la Flandre; M. Pieyre ne put pas le suivre, s'étant marié en octobre, à la veuve de Barthe. Il l'emmena dans sa famille, où ils passèrent l'hiver. Ils se retirèrent au printemps, dans sa campagne, à 15 lieues de la ville, et ils y vécurent à l'abri des agitations de cette époque, mais non sans de vives craintes. La chute de Robespierre leur rendit le calme, et ils restèrent encore quelques années dans le département du Gard. Ils vinrent s'établir à Paris, en 1800, conservant quelque aisance, après des pertes assez considérables. Il préféra son indépendance au traitement d'une place qu'il aurait pu obtenir, et il n'en recherchа

aucune. Il perdit sa femme en 1806. Resté sans enfans, il se retira chez son frère, préfet à Orléans, partageant l'année entre cette ville et Paris, jusqu'à la restauration. Il retrouva chez M. le duc d'Orléans, l'ancienne bienveillance dont M. le duc de Chartres l'avait honoré; mais son âge et le peu de goût qu'il a toujours eu pour les affaires, le détournèrent de la pensée d'entrer dans son administration. Toutefois désirant vivement d'être à portée de cultiver les bontés de cette auguste famille, il dévoua ses loisirs aux intérêts de M[lle] d'Orléans, qui donnaient alors peu d'occupation par la modicité de sa fortune. Quand son héritage lui permit de se former une maison, il y eut le titre de secrétaire des commandemens; mais séparé du soin des affaires, remises en d'autres mains. Il a fait imprimer, en 1808, deux volumes de pièces de théâtre, en vers; l'une d'elles, en cinq actes, reçue en 1800, à la Comédie-Française, et sur le point d'être jouée en 1802, fut soumise à une seconde lecture, et rayée du tableau. Depuis cette époque, il a renoncé à travailler pour la scène, ne se reconnaissant point les qualités qui en rendent l'accès facile. *L'Ecole des pères*, qui est restée au répertoire, et qui, souvent reprise, a été toujours revue avec le même intérêt, est mise en oubli depuis six années, sans qu'il ait cherché à en rappeler le souvenir. Cet oubli des comédiens est justement blâmé par le public. *L'Ecole des pères* est une bonne comédie, où la morale se développe avec un intérêt toujours croissant. On y remarque un trait frappant qui a beaucoup contribué au succès de la pièce, et qui fait toujours la même impression : au moment où le fils, après avoir ouvert le secrétaire de son père, va pour s'emparer de l'argent, il y trouve un papier sur lequel est écrit :.... *Acceptez, ne dérobez pas.*

PIEYRE (LE BARON), frère du précédent, est né à Nîmes en 1755, et y fit ses études avec succès. Jeune, il séjourna une année en Italie, que son goût pour les beaux-arts lui fit parcourir, et fut reçu à Rome membre de l'académie des Arcades. De retour à Nîmes, il fut admis à l'académie de cette ville. Membre du directoire du département du Gard en 1790, et nommé en 1791 à l'assemblée législative, il partagea, après le 10 août 1793, les craintes de ceux qui comme lui avaient siégé au côté droit, où il s'était avantageusement fait connaître dans les comités. Lorsque après la chute de Robespierre la convention nationale voulut rétablir l'ordre, il fut appelé à la place de procureur-syndic du district de Nîmes, et peu après à celle de membre du département du Gard, dont il était président. Lors de la création des préfectures, il devint préfet du département de Lot-et-Garonne. Sa facile et conciliante administration lui mérita l'ordre de la légion-d'honneur, dès l'époque de son institution; et en 1806, après 6 ans d'exercice, la préfecture du Loiret, sans aucune demande de sa part. Présenté deux fois comme candidat pour le sénat-conservateur par les colléges électoraux de Lot-et-Garonne et du Gard, il continua ses fonctions adminis-

tratives à Orléans jusqu'à la fin d'avril 1814; se retira alors à Nimes; et au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, nommé par ce collége à la chambre des représentans, il envoya sa non acceptation. Son fils, qui était depuis 4 ans sous-préfet à Nimes, donna alors sa démission. Les troubles du département du Gard les ont amenés à Paris, où ils résident depuis avec leur famille. Son titre de baron fut confirmé par le roi. M. Pieyre termine paisiblement sa carrière dans la culture des lettres, à laquelle il regrettait de ne pouvoir assez se livrer, au milieu des soins et des travaux que lui imposaient ses devoirs de fonctionnaire public.

PIGAULT-LEBRUN, homme de lettres, un des plus féconds écrivains de notre temps, et qui a particulièrement obtenu, dans le genre du roman, des succès qu'on peut, sous tous les rapports, appeler populaires. Doué d'une grande facilité pour le travail et de l'imagination la plus vive, il a consacré la plus belle partie de sa vie à ces compositions, dont le nombre s'est accru au point de former une collection de 40 volumes environ. Tous les ouvrages de M. Pigault-Lebrun sont loin sans doute de mériter, sans restrictions, les suffrages des lecteurs; mais on trouve dans tous un talent incontestable, beaucoup de verve et d'originalité, de la vérité dans le tracé des principaux caractères, dont quelques-uns dégénèrent cependant en caricatures, de l'art dans le tissu des événemens, et par-dessus tout une gaieté franche et spirituelle, qui se communique au dehors, et qui a souvent déridé les fronts les plus sévères. Plusieurs de ces romans paraissent avoir été composés pour les dernières classes de la société; la philosophie de l'auteur est moqueuse et bouffonne; et dans ses tableaux grivois, pour ne rien dire de plus, les mœurs et le bon goût ne sont point, selon les nombreuses et justes critiques qui en ont été faites, assez respectés; mais malgré ces critiques, et peut-être par le genre de torts mêmes qui leur ont été reprochés, ces ouvrages n'en ont pas moins été recherchés avec avidité par le public. M. Pigault-Lebrun s'est aussi acquis de la réputation comme auteur dramatique. Ses comédies du *Pessimiste*, de *l'Amour et la Raison*, des *Rivaux d'eux-mêmes*, ses opéras du *Petit Matelot*, du *Major Palmer* (le sujet de ce dernier est tiré de son roman des *Barons de Felsheim*), son drame de *Charles et Caroline*, qui retrace une des aventures de sa jeunesse, etc., sont restés au théâtre, et se revoient avec plaisir. Il avait déjà donné, pendant les premières années de la révolution, quelques pièces, qui furent très-applaudies, telles que *les Dragons et les Bénédictines*, *les Dragons en cantonnement*, etc., joués en 1793 et 1794. On lui attribue de plus quelques ouvrages auxquels il n'a point jugé à propos d'attacher son nom, entre autres *le Citateur*, qui fut saisi par la police impériale dans un moment de ferveur religieuse. Les autres ouvrages de M. Pigault-Lebrun sont : 1° *les Barons de Felsheim*, 4 vol. in-12; 2° *Mon Oncle Thomas*, 4 vol. in-12; 3° *Angéline et Jeanneton*, 2 vol. in-12 (une

des plus agréables productions de l'auteur); 4° l'*Enfant du Carnaval*, 2 vol. in-12; 5° *M. Botte*, 4 vol. in-12; 6° *la Folie espagnole*, 4 vol. in-12; 7° *Idées générales sur notre position et celle des différens états de l'Europe*, 1800, 1 vol. in-8°; 8° *Jérôme*, 1804, 4 vol. in-12; 9° *Théâtre et Poésies*, 1806, 6 vol. in-12; 10° *la Famille Luceval*, 1806, 4 vol. in-12; 11° *l'Homme à projets*, 1807, 4 vol. in-12; 12° *M. de Roberville* 4 vol. in-12 (faisant suite à l'ouvrage précédent); 13° *Une Macédoine*, 1811, 4 vol. in-12; 14° *Tableaux de société, ou Fanchette et Honorine*, 1813, et 2° édition, 1817, 4 vol. in-12; 15° *Adélaïde de Méran*, 1815, 4 vol. in-12 (conception triste et malheureuse, dont les sombres tableaux contrastent avec les autres productions de l'auteur); 16° *Mélanges littéraires et critiques*, 1816, 2 vol. in-12; 17° *Encore du magnétisme*, 1817, in-8°; 18° *le Garçon sans-souci*, 1818, 2 vol. in-12; 19° *l'Officieux*, 1818, 2 vol. in-12; 20° *l'Officieux*, etc. M. Pigault-Lebrun, après s'être si long-temps occupé de romans et d'aventures imaginaires, vient tout récemment de consacrer sa plume aux vérités historiques. Il a publié, en 1824, les deux premiers volumes d'un grand ouvrage intitulé : *Histoire de France, abrégée, critique et philosophique, à l'usage des gens du monde*, avec cette épigraphe : *La vérité, toute la vérité, rien que la vérité.* L'auteur a très-bien vu l'immense lacune que laissaient dans nos annales et ses devanciers et nos contemporains. Ce qui lui appartient en propre, et ce qui fait désirer vivement la continuation de ce travail important, c'est le soin que l'auteur donne à tous les détails, l'amour de la vérité qui le guide, et cet esprit d'impartialité qui, empreint dans chaque page, montre le travail qu'il s'est imposé pour connaître ce qui est vrai, et le devoir dont il ne s'écarte point de le dire sans cesse, sans fausse honte, et sans faux respect. S'il continue ainsi qu'il a commencé, il prendra une place distinguée parmi les historiens de la France, et peut-être sera-t-il celui qu'on lira avec le plus de plaisir, parce qu'il n'a ni la sécheresse des uns, ni la mauvaise foi des autres, ni la bassesse de quelques historiens passés, ni l'esprit de parti de quelques historiens présens. Sous ce rapport son travail est un service rendu à l'époque présente, et c'est précisément parce qu'on n'en attendait pas un pareil de M. Pigault-Lebrun qu'il faut lui savoir gré de le rendre, et le féliciter de l'avoir déjà en partie rendu.

PIGAULT-MAUBAILLARCQ, négociant à Calais, frère du précédent, a publié quelques ouvrages estimés, parmi lesquels on cite principalement *la Famille Wieland ou les Prodiges*, roman annoncé comme traduction libre d'un manuscrit américain, 1807, 4 vol. in-12, et *Isaure d'Aubigné*, imitation de l'anglais, 1812, 4 vol. in-12. Ces deux écrits offrent de l'intérêt, et prouvent une imagination féconde.

PIGEAU (N.), professeur de la faculté de droit de Paris, et ancien procureur au Châtelet, s'est fait connaître par des ouvrages de jurisprudence, qui jouissent de la

confiance des praticiens et de l'estime publique. Ce sont : 1° *Procédure civile du Châtelet de Paris et de toutes les juridictions du royaume*, 1779, 2 vol. in-4°; 2° *Introduction à la procédure civile, exposée par demandes et par réponses*, 1784, in-8°; 1811, in-8°; 1815, in-8°; réimprimé sous le titre de : *Cours élémentaire du Code civil*, 2 vol in-8°; 3° *Notions élémentaires du nouveau droit civil, ou Exposé méthodique des dispositions du Code civil*, 1804, 2 vol. in-8°; 4° *la Procédure civile des tribunaux de France, démontrée par principes*, 1807, 2 vol. in-4°; 2° édition, 1812, in-4°; 5° *Cours élémentaire des codes pénal et d'instruction criminelle*, 1812; 2° édition, 1817.

PIGEON (N.), général républicain, fut d'abord simple soldat; il s'éleva par son courage et par ses talens au premier poste militaire, et servit successivement avec distinction dans les différentes armées que la France opposait alors sur plusieurs points à ses ennemis, mais il fut particulièrement employé à l'armée d'Italie. Il s'y distingua surtout à la bataille de Roveredo, où il commandait les troupes légères de la division de Masséna. Il avait sous ses ordres une division de l'armée en 1799, lorsqu'il fut blessé à mort à la malheureuse attaque de Vérone, dirigée par le général en chef Schérer. Il emporta l'estime et les regrets de tous ses compagnons d'armes.

PIGEON (N.), remplissait les fonctions de juge au tribunal civil du département de la Dordogne, lorsqu'il fut nommé, en mars 1799, par ce département, député au conseil des cinq-cents. Il devint, en décembre de la même année, membre du corps-législatif; il en sortit en 1803. Depuis lors il n'a plus exercé de fonctions publiques.

PIGNATELLI (François), de la maison des princes de Strongoli, capitaine général napolitain, naquit à Naples, vers 1732. Il commença sa carrière militaire sous Charles III, dont il encourut la disgrâce pour avoir tué en duel le chevalier Pollatrelli. Plus heureux sous le règne de son successeur, Pignatelli fut chargé de l'organisation d'un bataillon de cadets, que les ministres de ce jeune prince lui conseillèrent comme un amusement, et dont le but caché était de le distraire de soins plus sérieux. Cette proximité avec le roi ne fut pas sans profit pour Pignatelli, qui en devint le confident et l'ami. Il n'avait encore aucune influence dans les affaires, lorsqu'il se présenta une occasion qui lui permit enfin de jouer un rôle. La chute de Tanucci et la présence de la reine au conseil (*voyez* Caroline d'Autriche) avaient détaché le cabinet de Naples de ses anciens rapports politiques. Réuni à la France et à l'Espagne, ce pays faisait partie d'un système qui répondait à l'esprit de la maison de Bourbon, et aux besoins du midi de l'Europe. La reine, n'ayant en vue que les intérêts de sa famille, tâchait d'échapper à la tutelle espagnole, pour se placer sous l'influence autrichienne, et entrer dans la coalition des puissances du Nord. Charles III, en sa qualité de père et de prince, ne vit pas sans chagrin la tendance de la

cour de Naples, et essaya vainement de s'opposer à ces projets, qui lui paraissaient aussi faux en politique qu'injurieux pour sa personne. En posant la couronne de Naples sur la tête de son fils, il avait eu soin de l'entourer de conseillers fidèles, qui par politique, ou par devoir, tenaient au pacte de famille : mais l'arrivée d'Acton (*voyez* ce nom) et la faveur dont l'honorait la reine, dérangèrent ces combinaisons, et donnèrent un organe à la volonté de Caroline. Ce nouveau ministre apportait dans le conseil de Naples, ses affections pour l'Angleterre, et sa haine contre la France et l'Espagne. L'empire qu'il exerçait sur le cœur de la reine, et l'ascendant qu'il cherchait à prendre sur l'esprit du roi, alarmèrent le cabinet de Madrid, et engagèrent Charles III à demander brusquement à son fils le renvoi d'un homme qui travaillait à troubler la paix de leur famille, et le système politique de leurs états. Le roi fut frappé de cette sommation : il avait de la vénération pour son père, et assez de bon sens pour sentir la justesse de ses conseils. Mais asservi déjà par son ministre, et n'osant pas contrarier la reine, il résolut, d'après l'avis de l'un et de l'autre, d'envoyer un homme de confiance en Espagne, pour mieux disposer le roi à l'égard d'Acton, et soutenir celui-ci contre ses ennemis. Son choix tomba sur Pignatelli, à qui la reine dit en partant : « Quelle que soit l'issue de votre négociation, ma volonté est qu'à votre retour vous assuriez le roi que son père est entièrement revenu de ses préventions contre Acton, et qu'il n'insiste plus sur son éloignement. » Pignatelli accepta cette responsabilité, et promit d'agir d'après les instructions qui venaient de lui être communiquées. Ce qu'on lui demandait pourtant était le comble de la perfidie, le dernier degré de la corruption et de la bassesse d'un courtisan : il devait trahir la confiance de son roi et de son ami, se faire un jeu d'un monarque aussi respectable que Charles III, semer la discorde entre le père et le fils pour servir les passions de la reine, et maintenir en faveur un étranger qu'il n'aimait pas, et dont il était abhorré. Mais telle était l'opinion qu'on avait alors de la toute-puissance de la reine, de la nullité du roi, et du peu d'influence de la cour d'Espagne, que Pignatelli crut ne pas se compromettre beaucoup en se chargeant d'une trahison et d'un mensonge. Arrivé à Madrid, il fut admis à l'audience du roi, qui lui demanda *si l'homme était parti*. Pignatelli lui répondit par un mouvement de tête qui exprimait le contraire de ce que le roi voulait savoir. Charles III lui tourna le dos, et ne le revit plus. De retour à Naples, Pignatelli y rendit compte de sa mission, parla au roi dans le sens de la reine, et reçut des éloges de tous les deux, sur les heureux résultats de cette négociation. Mais bien peu de temps après, Charles III interrompit sa correspondance avec son fils, et ne communiqua plus avec lui que par les voies diplomatiques. Pendant ce temps, le système du midi fut détruit à Naples : Acton y devint très-puissant ; le marquis de la

Sambuca et les autres conseillers, dévoués à la cour d'Espagne, furent éloignés du conseil, et la reine put y voir ses vœux accomplis, sans avoir désormais à craindre de nouveaux obstacles. Charles III, en mourant, punit la désobéissance de son fils, en le déshéritant de la couronne d'Espagne et des Indes; mais Pignatelli n'en resta pas moins le favori du roi, et le protégé de la reine, dont il avait si bien secondé les désirs. Les tremblemens de terre des Calabres, ce terrible fléau qui détruisit la prospérité de cette belle partie du royaume de Naples, servirent à récompenser la fidélité ou plutôt la déloyauté de Pignatelli, qui fut investi d'une espèce de dictature pour soulager ces malheureuses provinces : mais le remède ne fit qu'irriter le mal, car les hommes s'y montrèrent aussi impitoyables que la nature. Parmi les moyens employés pour l'administration temporaire de ces contrées, on imagina la fondation d'une caisse appelée *sacrée*, à cause de la destination qu'elle avait de recueillir les revenus et les richesses des convens, qui existaient en Calabre, et dont le nombre égalait la fortune. Pignatelli y renouvela l'exemple de rapacité donné par Verrès, en Sicile; mais celui-ci mourut dans l'exil, tandis que Pignatelli revint tranquillement à Naples y jouir du fruit de ses concussions. Ce fait seul pourrait servir à donner la mesure de ce qu'étaient les anciens gouvernemens, dont on a vu la chute avec étonnement, lorsqu'on aurait dû en regarder l'existence comme un miracle. Nommé gouverneur de la ville, et réunissant à ces fonctions déjà importantes en elles-mêmes, celles de chef de la police, que Medici tombé en disgrâce venait d'abandonner, Pignatelli trouva encore moyen de s'enrichir, en présidant à la construction de ces vastes magasins à blés *(i granili)*, placés aux portes de la capitale, et qu'on montre maintenant aux étrangers comme un objet de curiosité et de luxe. Au premier signal de la révolution française, Pignatelli fut élevé au rang de capitaine-général, et chargé de la police de tout le royaume. Sa maison devint alors le repaire impur des hommes les plus méprisables, et le centre de ce système d'espionnage qui remplit en peu de temps ce malheureux pays de délateurs et de victimes : sans sortir de ses appartemens, il pouvait entendre les accusations des uns et les gémissemens des autres, ayant eu l'affreuse idée de transformer en cachots les écuries et les remises de son palais. Altéré de richesses et d'honneurs, il se proposa d'épouser la fille unique du comte de l'Acerra, riche héritière de l'illustre famille des Cardenas, qui, mariée depuis plusieurs années au duc de Maddaloni, fut déliée de ses sermens, en vertu d'un divorce, repoussé par les mœurs du pays et par les maximes de l'église. Mais les coutumes et les lois furent violées pour satisfaire l'avidité d'un favori, et pour la misérable crainte de voir réunies deux grandes fortunes dans la même famille. Pignatelli, sans influence dans le conseil, ne prit aucune part active aux évé-

nemens de 1798. Livré aux détails de la police de la capitale et du royaume, il se vautrait dans toutes les infamies, et cédait à toutes les suggestions des geus dont il s'était environné. Parmi les maux inévitables du despotisme, c'est la crainte d'en dévoiler les horreurs qui en est un des plus funestes : il aurait suffi de bien déterminer le caractère de cette longue et hideuse administration de Pignatelli, pour justifier les Napolitains de tous les efforts que long-temps ils tentèrent afin de réformer leur gouvernement. Lorsque Ferdinand, cédant à la pusillanimité et aux conseils d'Acton, se décida à abandonner ses états, ce ministre lui proposa de nommer Pignatelli à la place honorable, mais dangereuse, de vicaire-général du royaume. On assure que la reine lui laissa, en partant, des ordres sévères contre les hautes classes de la société, regardées par elle comme les ennemies du trône, dont elles sont destinées à être le soutien. Pignatelli ne s'y conforma que trop. Il signa un armistice au moment où douze mille hommes arrivaient d'Orbitello et de la Toscane, sous les ordres du général Roger de Damas, que le duc de Roccaromana (*voyez* son article) venait de remporter un avantage sur le Volturne, et que la place de Capoue se défendait encore contre les ennemis, que des populations entières harcelaient de tous côtés. Pignatelli ne tenant aucun compte de ces ressources, brûla la flotte, fit jeter les munitions de guerre à la mer, désarma les troupes, ouvrit les forts à une populace effrénée, et livra la ville de Naples à la plus furieuse anarchie. Elle devint bientôt si menaçante, que les partisans de l'ancien régime, et jusqu'aux amis du roi, se réunirent aux vœux des républicains, pour hâter l'entrée des Français, dont la présence seule pouvait arrêter les progrès de cette insurrection. Les bons citoyens furent ainsi placés dans la fâcheuse position de regarder avec effroi la courageuse résistance du peuple napolitain, qui se montrait, les armes à la main, bien au-dessus de ceux qui le gouvernaient. Par cette atroce conduite, Pignatelli détruisait le lien qui attachait la nation à son prince; car les gouvernemens sont faits pour s'opposer à l'anarchie; et en l'excitant, ils prouvent qu'ils ne savent, ne peuvent, ou ne veulent point remplir leurs devoirs, toujours nécessaires, et même indispensables, pour mériter l'amour des peuples. Pignatelli s'enfuit en Sicile, où il resta tout le temps que les Français occupèrent le royaume de Naples; il y retourna après le roi, dont il ne put plus regagner la faveur. En 1807, il entra dans des intrigues pour favoriser le retour de la cour de Sicile dans ses états, gouvernés alors par le roi Joseph (*voyez* BONAPARTE). Arrêté par le gouvernement français, il n'aurait pas évité la mort, si le prince de Strongoli, son neveu (*voyez* l'article suivant), n'eût pas intercédé pour lui auprès du nouveau roi, qui se contenta de le bannir du royaume. Il vécut quelque temps à Rome, d'où Joachim (*voy.* MURAT) le rappela peu après son avénement au trône de Naples. Pi-

gnatelli y mourut en 1812, en proie aux remords et aux terreurs religieuses.

PIGNATELLI (François), prince de Strongoli, lieutenant-général napolitain, grand'croix de l'ordre de Saint-Georges de la réunion, chevalier de la légion-d'honneur, naquit à Naples en 1775. Placé dans un collége de cette ville pour y achever ses études, il en sortit pour aller faire ses premières armes en Autriche, où il obtint le grade de sous-lieutenant dans un régiment de chevau-légers, avec lequel il fit les campagnes de 1793 et 1794. Tandis qu'il se battait contre la France, ses frères étaient persécutés à Naples, comme partisans de la révolution française. Il en apprit la nouvelle, en recevant un coup de sabre dans une action, où il s'était fait remarquer par sa bravoure. Aussitôt que l'armée autrichienne eut repassé le Rhin, il quitta le service pour voler au secours de ses frères. Mais il ne fut pas plutôt arrivé à Naples, qu'on lui fit un crime du sentiment qui l'avait ramené chez lui, de la démission qu'il avait donnée en Autriche, et même du séjour qu'il avait fait en France et en Hollande. Il vit alors qu'on cherchait un prétexte pour l'envelopper dans la persécution de sa famille, et que sans sauver les autres, il aurait risqué de se perdre lui-même. Pressé par ses parens et par ses amis, il demanda ses passeports pour Malte, où il dit vouloir faire ses caravanes, pour être admis dans l'ordre de Saint-Jean. Il ne s'arrêta dans cette île que le temps nécessaire pour trouver un vaisseau qui l'emmènerait en Toscane. Débarqué à Livourne, il se rendit à Florence, pour y reprendre tranquillement ses études, lorsqu'on lui écrivit que ses frères s'étaient sauvés, mais que leur fortune était perdue. Un séquestre général arrachait à la famille Strongoli son riche héritage, et la plongeait dans la plus profonde misère. Pignatelli réclama contre cet acte arbitraire, qui frappait indistinctement l'innocent et le coupable; mais sa voix ne fut point entendue. Il ne vit d'autres ressources que de se présenter au général Berthier, qui lui ordonna de le suivre à Rome. La populace de cette ville, réunie aux insurgés de Velletri et d'Albane, profitant d'un moment d'insubordination manifestée dans l'armée, avait attaqué plusieurs de ses avant-postes. Pignatelli, le prince de Santa-Croce, le prince Aldobrandini, font un appel au patriotisme des bons citoyens, en leur exposant les dangers qui les menacent; ils les entraînent par leurs discours et leur exemple, et tombent sur ces révoltés, qu'ils poursuivent jusque dans leurs repaires de Trastevere. Ce service fut récompensé par le grade de capitaine que Pignatelli obtint dans les grenadiers de la légion romaine. En 1798, lorsque le roi de Naples (*voy.* Ferdinand I) envahit les états romains sans déclaration préalable de guerre, Pignatelli, qui n'était que chef de bataillon, commandait la légion romaine à la bataille de Civita-Castellana: il se trouva en présence de la gauche de l'armée napolitaine, qui

fut repoussée en débouchant du bois de Falari, où le chevalier de Saxe, qui la commandait, resta dangereusement blessé. Dans cette action, Pignatelli se battit corps à corps avec un officier albanais, dont il reçut une blessure, mais qu'il étendit mort à ses pieds. Sa conduite lui mérita d'être nommé colonel sur le champ de bataille. En 1799, Pignatelli faisait partie de l'armée française qui marchait à la conquête de Naples. Le général Championnet lui confia deux bataillons, avec lesquels il se jeta sur les collines qui bordent cette capitale, en délogeant plusieurs embuscades, et en poursuivant l'épée aux reins les lazzaronis, qui se précipitaient sur ses soldats pour leur disputer le passage. Il se dirigea vers le fort de Saint-Elme pour y renforcer le parti républicain, qui venait de s'en rendre maître. C'est du haut de ces remparts qu'il donna le signal de l'attaque à l'armée française, dont il seconda les efforts en pénétrant jusqu'au centre de la ville. Quand Schérer fut battu sur l'Adige, et que Macdonald reçut l'ordre de se porter sur le Pô, Pignatelli suivit l'armée française, dont il ne se sépara qu'après la bataille de Novi, étant au nombre des officiers à la la suite, que Moreau renvoyait en France pour y chercher de l'emploi. C'est pendant son séjour à Paris qu'il reçut l'annonce fatale de la mort de ses deux frères aînés, exécutés à Naples, en invoquant la capitulation qui leur garantissait la vielll En 1800, Pignatelli s'occupait de l'organisation d'une légion italienne, dont le directoire l'avait chargé, lorsque le général en chef Bonaparte revint d'Égypte. Bonaparte, que la journée du 18 brumaire avait rendu l'arbitre de la France, méditait déjà la conquête de l'Italie, et en calculant tous les moyens de succès, il crut plus convenable de mettre à la tête de la légion italienne un officier qui eût des rapports directs avec le pays qu'on devait envahir. D'après cette détermination, Lecchi fut destiné à remplacer Pignatelli, qui, envoyé à Gênes, y arriva lorsque Masséna en reprit le commandement après la bataille de Marengo. A l'ouverture de la nouvelle campagne entre la France et l'Autriche, Pignatelli entra en Toscane avec la division Pino, et y organisa une légion italienne. Il dut encore se battre contre les Napolitains, qui sous les ordres du général Roger de Damas s'étaient avancés jusqu'à Sienne pour forcer les Français à évacuer la Toscane. Mais attaqués par le général Miollis, ils se replièrent sur Rome, et proposèrent un armistice, qui amena la paix de Florence. C'est à la faveur de ce traité que Pignatelli put rentrer dans sa patrie, où il vécut dans l'inaction jusqu'à l'époque de la seconde invasion française dans le royaume de Naples. Élevé au grade de général de brigade, et destiné au commandement de la province de Basilicate, Pignatelli déploya une grande énergie pour y arrêter les progrès de l'insurrection qui la menaçait de tous les côtés. Au moment où Reynier venait d'éprouver un échec à Santa-Eufemia, et que le général Verdier se voyait obligé d'abandonner la Calabre, Pignatelli re-

poussait des corps nombreux de brigands qui s'avançaient sur toutes les directions, les battait à Senise, à la Cauna, à Rocca-Impériale, et rouvrait les communications avec Reynier, dont il facilitait la retraite sur Cassano. Rappelé à Naples pour assister à la prise de Capri, il partit l'année suivante pour la Catalogne, où il prit le commandement d'une petite division composée des cadres de trois régimens, qui avaient fait la campagne de 1809, sous le général Saint-Cyr, et des débris de deux autres corps provenant du Tyrol. C'est à la tête de ces troupes, recrutées en grande partie dans les prisons de Naples, que Pignatelli s'empara du fort de l'île de Las Medas, et soutint les opérations du général le Nourry, chargé d'armer les côtes de la Catalogne depuis Calioure jusqu'à San-Filioux. Lorsque la division napolitaine eut ordre de passer en Arragon, c'est avec ces mêmes soldats qu'il dut protéger le transport des munitions par terre et par l'Èbre, pour commencer les siéges de Tortose et de Tarragone. A la suite de quelques différens entre le maréchal Macdonald et le général Pignatelli, ce dernier se rendit à Naples, où Murat arrivait, en 1812, de retour de la malheureuse expédition de Russie. Le premier plan de ce prince fut d'occuper l'Italie jusqu'au Pô, d'y lever beaucoup de soldats, d'y établir un gouvernement unique et constitutionnel, et de s'allier à une grande puissance qui eût voulu l'admettre dans son système, en s'adressant d'abord à la France, s'il eût été possible de s'entendre avec Napoléon. Mais lorsque les souverains alliés se proposèrent de subjuguer la France, ils cherchèrent à s'assurer de Joachim, dont l'attitude leur parut imposante. Ils craignirent qu'en se réunissant au vice-roi, il n'eût opéré une forte diversion en Autriche, et dérangé le plan général de la campagne. On lui expédia des commissaires pour lui garantir la couronne de Naples, et lui offrir même un agrandissement de territoire, à prendre sur les états de l'Église. Séduit par ces espérances, Joachim signa un traité avec les ennemis naturels de sa dynastie. Pignatelli, qui avait été envoyé en Italie pour y préparer l'exécution du premier plan de Murat, fut très-étonné d'en recevoir une dépêche qui lui ordonnait de se rendre au quartier-général des alliés, pour y demander la ratification du nouveau traité qu'on avait stipulé, en son absence. Mais il le fut encore plus, lorsqu'en rapportant au roi l'acceptation de l'empereur François, exprimée dans une lettre autographe, il le trouva disposé à se déclarer contre l'Autriche. Pignatelli osa lui représenter les dangers de cette conduite, et, se mettant d'accord avec ses collègues, il signa la lettre que plusieurs généraux adressèrent à Murat pour l'engager à rester dans l'alliance de l'Autriche, ayant déjà contribué aux succès des coalisés en France et en Italie. En effet, après la réunion des Autrichiens avec les Prussiens et les Russes, et le départ d'Augereau, les affaires de Napoléon ne laissaient plus aucune chance favorable. En 1815, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, Murat, qui n'avait pas

abandonné son premier projet sur l'Italie, en proclama l'indépendance, et tourna l'épée contre les Autrichiens, qui d'un côté se concentraient sur le Pô, et de l'autre débordaient en Toscane, en menaçant les flancs de l'armée napolitaine. Pignatelli et Livron, à la tête de la garde, devaient marcher sur Florence, tandis que le reste de l'armée, sous les ordres du roi, se serait avancé par les Marches. Ce double mouvement, qu'on aurait dû calculer de manière à tenir les deux parties de l'armée toujours à la même hauteur et à peu de distance entre elles, paraît avoir été exécuté avec plus de vitesse d'un côté que de l'autre: dès-lors il n'y eut plus d'ensemble entre les opérations des deux armées; et tandis que la garde s'emparait de Prato et Florence, la division d'Ambrosio était repoussée devant Occhiobello, et le général Pepe se laisait battre à Carpi, sans que les succès d'une colonne eussent pu réparer les pertes des autres. Le roi Joachim n'ayant pu forcer la ligne du Pô, se retira sur Ancône, ordonnant à Pignatelli d'abandonner la Toscane. Ce mouvement rétrograde fut exécuté en bon ordre, quoique l'insurrection, organisée par lord Burghess, ministre d'Angleterre à Florence, y éclatât sous les pas de l'armée. Le 2 mai, Joachim remporta un avantage sur l'avant-garde du général Bianchi, près de Macerata; et le lendemain il paya ce succès par la perte de la bataille de Tolentino. Pignatelli, qui prit part à cette journée, s'était établi au Colle de Cantagallo, position favorable, où il soutint quelque temps le choc des Autrichiens, qui vinrent l'occuper à leur tour. Après la chute de Joachim, Pignatelli, qui était son aide-de-camp-général et son capitaine des gardes, se retira du service, qu'il ne reprit qu'en 1820, lorsqu'il lui était permis d'espérer que sa patrie pourrait prospérer à l'ombre d'une sage constitution. Il se déclara d'abord pour celle des cortès, qu'il désira voir modifiée, et se prononça en même temps contre la mauvaise orgnisation de l'armée, et pour la formation des gardes nationales. Destiné au commandement d'une division d'infanterie, il fit partie du corps d'armée du général Carascosa, dont il ne put éviter les revers. Au retour du roi de Laybach, le général Pignatelli, privé de son rang et de ses honneurs, a, par son patriotisme et son instruction, conservé un rang honorable parmi ses concitoyens. Le général Pignatelli est auteur d'un ouvrage dont la première partie parut en 1820, sous le titre de : *Memorie intorno al a storia del regno di Napoli dall' anno* 1805 *al* 1815. Il serait à souhaiter que l'auteur pût s'occuper d'en donner la suite.

PIGNATELLI (Vincent), frère du précédent, lieutenant-général napolitain, commandeur de l'ordre de Saint-Georges de la Réunion, officier de la légion-d'honneur, naquit, en 1781, à Naples, où il reçut sa première éducation dans la maison paternelle. Destiné, malgré lui, à l'état ecclésiastique, il le quitta, en 1799, pour entrer dans un régiment, que ses frères organisaient pour la dé-

velle république. Poursuivi et arrêté, au retour de la cour de Sicile, il eut à souffrir une longue captivité, rendue plus affreuse par le spectacle de deux frères exécutés presque sous ses yeux. Condamné lui-même à l'exil, il vint en France s'enrôler dans la légion italienne, avec laquelle il repassa les Alpes. A la réorganisation des troupes cisalpines, Pignatelli, nommé chef d'escadron des dragons Napoléon, partit pour rejoindre l'armée campée sur les côtes de l'Océan. Il y resta jusqu'en 1803, époque de son rappel en Italie, pour la campagne de 1805. L'année suivante, son corps faisait partie de l'armée de Naples, où il rentra avec le roi Joseph (*voy.* BONAPARTE), qui lui confia l'organisation d'un régiment d'infanterie, et le nomma ensuite colonel de cavalerie. Pignatelli assista au siége de Gaëte, sous les ordres du maréchal Masséna, et après la reddition de cette place, il fut employé à la destruction des brigands dans la province de Basilicate. Élevé au grade de général, il prit le commandement d'une brigade attachée à l'armée rassemblée par Joachim sur les côtes de Misène, pour intimider les Anglais, qui s'étaient emparés des îles de Procida et d'Ischia. Après leur départ, Pignatelli retourna en Basilicate, où il eut plusieurs affaires avec les brigands, qu'il détruisit à Chiaramonte, où il en tua 300. En 1810, il fut chargé de protéger sur les côtes du Cilento, les bâtimens de transport qui s'y rassemblaient en présence des croisières anglaises, pour porter des vivres et des munitions de guerre aux troupes destinées contre la Sicile. S'étant acquitté d'une manière satisfaisante de cette commission, Pignatelli fut nommé aide-de-camp du roi Joachim, qu'il suivit en Russie. Il s'y distingua en plusieurs rencontres, et en fut doublement récompensé par le grade de lieutenant-général, et le brevet d'officier de la légion-d'honneur; mais il ne tarda pas à expirer ces faveurs. Dans la retraite de l'armée, il eut les pieds gelés et les doigts emportés. C'est dans les plus horribles souffrances qu'il acheva son voyage des frontières de la Prusse jusques aux portes de Naples. Hors d'état de rester en activité, il jouissait d'une pension de retraite, lorsque, par un noble dévouement, il reparut dans les rangs de l'armée, et se chargea de l'inspection-générale de la cavalerie, pendant la dernière révolution de Naples. Le roi, à son retour de Laybach, le priva de son rang et de ses honneurs; il ne lui reste plus que ses blessures.

PIGNEAUX (N.), évêque d'Adran, naquit dans le département de l'Aisne, vers 1740; il se consacra à l'état ecclésiastique, et partit comme missionnaire pour la Cochinchine, vers 1770, avec l'autorisation du pape et le titre de vicaire apostolique de cette contrée. Il y forma une petite colonie de chrétiens, dont la bonne conduite fut bientôt connue à la cour, et mérita au prêtre français, l'estime particulière du roi Caung-Schung, qui lui confia (malgré la différence de religion) l'éducation de son fils unique. M. Pigneaux, devenu évêque d'Adran, en 1774, redoubla de zèle pour la

prospérité de son troupeau, mais les troubles qui bouleversèrent alors l'empire de son protecteur, excitèrent contre lui une persécution à laquelle il ne put se dérober qu'en fuyant avec ses ouailles, dans la ville de Sat-Gond, où il se proposa d'invoquer le secours de la France. Le roi de Cochinchine ne manquait ni de courage ni de talent; mais il s'était laissé surprendre par trois frères ambitieux qui avaient bouleversé son empire, et l'avaient lui-même forcé de chercher un asile dans l'île de Pulo-Wa. L'évêque fait agréer son projet au roi, et amène de son consentement, son fils à Paris, en 1787. Il fait un traité offensif et défensif entre la France et la Cochinchine; celle-ci cédait la baie de Turon, l'un des ports de cette contrée les plus sûrs pour les vaisseaux, et les plus avantageusement situés pour le commerce. L'évêque repart ensuite revêtu du caractère d'ambassadeur extraordinaire à la cour de Cochinchine. Arrivé à Pondichéry, où il devait prendre les secours accordés par la France, il y éprouve quelques retards; sur ces entrefaites, la révolution française éclate, et tout secours lui est refusé, mais il ne perd pas courage; il part et retrouve le roi dans l'île de Pulo-Wa, qui y était resté deux ans, vivant de racines. Parmi les fauteurs de l'usurpation, les uns étaient morts, les autres avaient excité l'indignation générale. Caung-Schung profite du mécontentement de ses sujets, et reprend le pouvoir en 1790. Il créa l'évêque d'Adran, son premier ministre, et sous la direction de ce prélat, il établit des manufactures, construisit des routes et encouragea la culture. Il fit exploiter des mines et remonter la marine. L'évêque traduisit pour lui en chinois, un Traité de tactique, et enfin, éleva des écoles où les pères de famille étaient obligés d'envoyer leurs enfans dès l'âge de 4 ans. Il mourut en 1800. Caung-Schung lui survécut 6 ans; il conserva toujours pour l'évêque d'Adran, l'admiration que ses vertus lui avaient inspirée. Lorsque les missionnaires eurent célébré ses funérailles, le roi le fit déterrer malgré eux, pour lui rendre les honneurs funèbres à la manière des Cochinchinois.

PIGNOTTI (Laurent), poète et historien italien, naquit à Figline, en Toscane, en 1739. Son père, riche négociant de ce pays, éprouva des revers, qui lui enlevèrent sa fortune. Le jeune Pignotti, devenu orphelin, se retira à Arezzo chez son oncle, qui le plaça dans le séminaire de la ville, où il reçut son éducation. Poussé par une curiosité qui embrassait tout, et par une mémoire qui n'oubliait rien, Pignotti devint l'admiration de ses condisciples, dont il s'éloignait chaque jour, pour se rapprocher de ses maîtres. Les premiers vers qu'il composa, décelèrent son penchant et son génie. L'évêque d'Arezzo, frappé d'un développement si précoce, encourageait Pignotti dans ses études; et dès qu'il put disposer d'une chaire dans son séminaire, il s'empressa de la lui offrir: mais le jeune savant ne voulut pas l'accepter, pour ne pas s'engager dans l'état ecclésiastique, dont on lui

faisait un devoir. Ce refus servit de prétexte à son oncle pour lui retirer ses secours. Pignotti dut à l'affection de son beau-frère, de pouvoir aller à Pise achever son éducation, dans cette fameuse université, dont il devait être le chef un jour. En y renouvelant l'exemple de son illustre compatriote Redi, il sut y allier les talens agréables du poète, aux études profondes du médecin; et après y avoir pris les degrés de docteur, il se rendit à Florence pour y faire son cours de clinique, dans le grand hôpital de la ville. Il s'y fit remarquer par son esprit et par son savoir. On en parla au grand-duc Léopold, qui lui confia la chaire de physique dans la nouvelle académie qu'il venait de fonder pour la noblesse, à Florence. Quelques années plus tard, Pignotti fut chargé de la même chaire à l'université de Pise, où ses leçons furent très-suivies, quoiqu'il n'eût pas une grande facilité à s'exprimer. Mais ses discours ne manquaient pas d'élégance et de clarté; et au défaut de l'éloquence des paroles, ils avaient la précision des idées. En cherchant à se délasser de ces travaux, Pignotti se rappela qu'il était poète, et composa des fables, genre de composition dont le Parnasse italien ne peut pas déguiser la pauvreté, au milieu de sa fécondité et de ses richesses. Ces fables parurent, pour la première fois, en 1782, et peu d'ouvrages ont eu un plus grand succès. Elles n'ont ni la concision de celles d'Esope et de Phèdre, ni la naïveté de celles de La Fontaine : ce sont moins des apologues que des narrations ornées de tout le luxe de la langue poétique d'Italie. Pignotti, pour désarmer l'envie qui affectait de ne voir en lui qu'un fabuliste, publia ses conjectures météorologiques sur les variations du baromètre, d'après la théorie de LeRoy. Ses raisonnemens sont plus ingénieux qu'exacts; l'auteur en avait lui-même reconnu les imperfections, et s'était empressé de les corriger. Partisan des idées et des progrès de son siècle, il avait mis à profit les nouvelles découvertes dans la physique, la chimie et la pneumatique : mais ses corrections s'égarèrent dans les mains du libraire, auquel il les avait confiées pour les faire imprimer. Dans un poëme intitulé la *Treccia rapita* (la tresse de cheveux enlevée), Pignotti, bien différent de tous les autres poètes héroï-comiques italiens, qui font parler aux Muses le langage le plus vulgaire, a, comme Boileau et Pope, mis une espèce de dignité dans le ridicule : il ne va jamais plus loin que la gaîté du sujet ne l'exige. Après avoir donné ses premières années à la poésie, Pignotti consacra les dernières à l'histoire, et c'est celle de sa patrie qu'il se proposa d'écrire : tableau plus animé que vaste, et d'un grand intérêt dans les annales modernes des nations. Gibbon, appelé par la force de son génie à manier le burin de l'histoire, balança long-temps sur le choix d'un sujet. Dans les mémoires qu'il nous a laissés de sa vie, il avoue que deux révolutions l'avaient frappé davantage : celle de l'Helvétie pour recouvrer sa liberté, et celle de Florence pour établir sa grandeur. Il raconte aussi qu'il est

parvenu à rassembler un grand nombre de matériaux précieux, pour traiter ce dernier sujet pour lequel il s'était décidé. Mais en méditant sur les ruines du Capitole, lors de son voyage à Rome, il abandonna tout autre projet, et ne s'occupa plus que des causes qui avaient contribué à la décadence de l'empire. L'ouvrage de Pignotti, mieux conçu qu'exécuté, ne nous dédommage pas de celui de Gibbon. Son histoire de la Toscane est partagée en cinq livres : dans le premier, qui lui sert d'introduction, l'auteur a exposé ses idées sur l'ancienne histoire des Étrusques ; dans le second, il montre ce peuple tombé sous le glaive des Romains, et le droit de conquête y remplacer celui de la nature : cette triste période finit par la domination de la comtesse Mathilde, qui fit trembler les empereurs et les rois d'Italie. Dans le troisième, il présente le tableau des troubles et des guerres qui accompagnèrent l'usurpation des ducs d'Athènes; dans les quatrième et cinquième enfin, il nous fait assister à l'élévation et à la puissance de cette famille qui se montra d'abord si jalouse des droits du peuple, pour mieux l'asservir ensuite. Pignotti, en adoptant la manière de Voltaire, a écarté du récit des événemens tout ce qui pouvait en embarrasser la marche. Il a traité dans cinq dissertations ajoutées à son histoire, des questions importantes, qui servent à jeter un grand éclat sur les époques qu'il parcourt. Il s'y livre à des recherches sur l'art de la guerre dans le moyen âge; sur l'origine de la langue italienne, sur la renaissance des lettres, sur le commerce de la Toscane, et sur l'état des sciences, des lettres et des arts, à la fin du 15ᵉ siècle, et au commencement du 16ᵉ. La santé de Pignotti s'affaiblit sous le poids d'un travail si extraordinaire. En 1801, son gouvernement le dispensa de donner des leçons publiques, et dans les années suivantes, il le nomma historiographe de la cour, membre du conseil d'instruction publique, et enfin recteur de l'université de Pise, qui est la plus grande dignité littéraire en Toscane. En 1809, Pignotti ressentit une première atteinte d'apoplexie, qui affaiblit considérablement sa mémoire : ses facultés intellectuelles s'éteignirent peu à peu sous les coups redoublés de cette terrible maladie, pour laquelle on lui conseilla d'aller respirer l'air de Pise. Il ne s'y transporta que pour y mourir le 5 août 1812. Ses restes reposent dans le *Campo Santo* de cette ville, où les fils de son beau-frère, que par reconnaissance il avait institués ses héritiers, lui firent élever un beau mausolée.

PIHOREL (LOUIS-EMMANUEL), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, ex-chirurgien-major de cavalerie, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Falaise, département du Calvados. Il manifesta dès sa jeunesse du goût pour l'art de guérir, et vint faire ses études médicinales à Paris ; il n'avait pas 20 ans qu'il était élève de première classe de l'école pratique, et le plus jeune des membres de la société d'instruction médicale. En 1803, il prit du ser-

vice dans la marine, et fut attaché au port de Brest. Il fit, en 1805, la campagne en Afrique, au Brésil et aux Antilles, sous les ordres du contre-amiral Willaumez, et retira de ce voyage malheureux tout le fruit qu'on pouvait attendre de son zèle à remplir les devoirs de sa profession. En 1807, M. Pihorel, qui alors appartenait au service de l'armée de terre, fut envoyé en Espagne et attaché, en 1808, au 13ᵉ régiment de cuirassiers; il passa, en février 1813, à la grande-armée, et fut bloqué dans Glogau avec le régiment dont il était chirurgien-major (le 151ᵉ). Rentré en France, en 1814, il vint à Paris, où il exerça la médecine jusqu'au mois de février 1816, qu'il fut désigné pour l'hôpital d'instruction de Lille. Chirurgien-major au 4ᵉ régiment de dragons, il a obtenu une modique retraite, récompense bien faible de ses services et de longues campagnes faites dans les quatre parties du monde. Il s'est fixé à Rouen, où il exerce honorablement la médecine. On a de lui: 1° *Dissertation sur le scorbut*, dont les observations curieuses et pratiques sont relatées dans le dictionnaire des sciences médicales, article *Scorbut*; 2° *Observation* suivie de l'autopsie d'un lépreux ou éléphantiase; 3° *Nouveau moyen de guérir la gale*, en frictionnant les pieds; 4° *Nouvelles méthodes de traiter la siphilis*, en employant le mercure uni au sulfure de chaux ammoniacé, ce qui empêche la salivation d'avoir lieu; 5° *Notice sur les enfans trouvés*, avec les moyens d'en conserver un grand nombre.

PIIS (Pierre-Antoine-Augustin de), chansonnier, auteur de vaudeville, membre de la légion-d'honneur, d'après la notice qu'il a publiée sur lui-même, est fils de M. Pierre-Joseph de Piis, chevalier de Saint-Louis. Destiné, dit-il, à servir dans le régiment du Cap, la faiblesse de sa santé le força de renoncer à la carrière des armes; mais comme il se livra à l'étude des lettres, ce que Mars perdit tourna au profit des Muses. M. Piis, ou de Piis, dit avoir été guidé dans ses premiers travaux par l'abbé de l'Attaignant, par Saint-Foix, et par l'abbé de Bernis. Quel est cet abbé de Bernis? Un seul ecclésiastique a rendu ce nom célèbre en poésie; mais cet abbé qui, depuis 1758, était désigné par la qualification de cardinal, fut envoyé en 1769 à Rome, où il contribua très-activement à la destruction des jésuites, et où il résida en qualité d'ambassadeur de la cour de France, jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 1ᵉʳ novembre 1794. Dans quels momens, et par quels moyens cette éminence a-t-elle donné ses soins à l'éducation poétique de M. le chev. de Piis? c'est un point que les biographes futurs s'attacheront sans doute à éclaircir. Quoi qu'il en soit, les soins de l'abbé ou du cardinal de Bernis ne tardèrent pas à être récompensés. En 1776, son jeune élève donna à la comédie italienne, *la Bonne Femme*, parodie d'Alceste. Seize comédies mêlées de couplets, dont M. le chevalier de Piis a enrichi le répertoire du Vaudeville, furent la conséquence du bon accueil que reçut *la Bonne Femme*. Parmi ces

pièces, qui n'obtinrent pas toutes le même succès, on distingua *les Vendangeurs, le Sabot perdu*, et *les Amours d'été*, opéras remplis de couplets charmans, de situations ingénieuses, et de tableaux gracieux. M. de Piis s'était associé pour les composer à M. Barré. A cette époque de frivolité, la nature et l'éclat du talent de M. de Piis, lui concilièrent bientôt la faveur de la ville et mêmecelle de la cour. En 1784, il fut nommé secrétaire-interprète de M. le comte d'Artois, place sans fonctions, qu'il exerça jusqu'à la révolution, et qui lui a été rendue depuis la restauration. M. de Piis, ainsi qu'on le voit, doit être rangé parmi ces hommes rares, dont les orages de la révolution n'ont point altéré les affections et les opinions primitives. Ces affections et ces opinions se conciliaient très-bien sans doute avec les fonctions qu'il a remplies dans la garde nationale, soit à Paris, soit à Corbeil, où il était propriétaire; mais peut-être est-il moins facile de les faire concorder avec les fonctions d'agent de la commune de Chennevières-sur-Marne, de commissaire directorial du canton de Sucy, de commissaire du directoire près du premier arrondissement de Paris, et avec celles de membre du bureau central de cette ville. La formule du serment que les fonctionnaires publics étaient obligés de prêter à cette époque, était de nature à répugner à des royalistes moins prononcés même que M. de Piis. Après le 18 brumaire, M. de Piis passa des fonctions de membre du bureau central à celles de secrétaire-général de la préfecture de police, place qu'il a occupée jusqu'en 1815; il ne l'exerça pas toutefois pendant les *cent jours*, mais il n'en fut pas moins employé par le gouvernement *intérimaire*, en qualité d'archiviste de la préfecture de police. Rétabli dans ses premières fonctions par la seconde restauration, il les perdit bientôt, et à dater du 14 août 1815, il fut rendu tout entier à ses occupations favorites. Les nombreuses chansons que M. de Piis a publiées dans toutes les phases de sa vie politique, prouvent que le soin des affaires ne lui faisait pas négliger les lettres; il n'est pas un événement, il n'est pas un gouvernement qu'il n'ait chanté *sur des airs connus*, à commencer par celui de *God save the King*. On retrouve il est vrai entre les divers sentimens exprimés dans les couplets de M. de Piis, la contradiction qui existe souvent entre ses principes et sa conduite, mais c'est en cela surtout que ressort la souplesse de son esprit; jamais franc royaliste n'a paru si bon républicain, jamais homme si religieux n'a paru philosophe plus déterminé. Faut-il en fournir la preuve, entre mille autres? prenons au hasard le couplet suivant, il est tiré d'une chanson intitulée *de l'Inutilité des prêtres*.

Engeance adroite et fanatique,
Qui viviez jadis de l'autel,
Voulez-vous de la république
Obtenir un pardon formel?
En uniforme, en casque, en guêtres,
Armez vos bras d'un fer vengeur,
Et perdez, en prenant du cœur,
Votre caractère de prêtres.

Ce n'est pas, nous le répétons, dans ces couplets qu'il faut cher-

cher la véritable pensée de M. de Piis, mais dans ceux qu'il a fait insérer depuis, soit dans la *Foudre*, soit dans les *Lettres champenoises*, soit dans d'autres pamphlets du même genre. Désavouant ses opinions simulées, M. de Piis, plus orthodoxe que personne au monde, ne travaille plus aujourd'hui que pour l'amour de Dieu. Croyant probablement que la multiplicité de ses compositions compensait leur peu d'importance, ce poète s'est mis plusieurs fois sur les rangs pour l'institut et pour l'académie-française. En cela encore, il s'est montré inconséquent avec ses principes. En 1798 ou 99, de concert avec un autre chevalier, le chevalier de Cubières, le chevalier de Piis avait fondé une institution appelée *le Portique républicain*, institution tellement incompatible avec l'institut, que par un article spécial de son réglement, nul membre de l'institut n'y pouvait être admis. Peut-être l'institut a-t-il pris tacitement une résolution pareille, relativement aux membres du *Portique*. Les œuvres de M. Piis ont été imprimées et publiées en quatre volumes par souscription, lorsqu'il était préfet de police. Cette édition, fort chère dans l'origine, a perdu les trois quarts de son prix. Il n'en est pas ainsi de sa valeur. Car indépendamment d'une romance très-sentimentale sur les *huîtres*, on y trouve plusieurs pièces assez curieuses, et entre autres un poëme sur les lettres de l'alphabet, où sont les vers suivans:

Le Q traînant sa queue et querellant tout bas.
L'X excitant la rixe.

Voilà ce que M. de Piis appelle de l'*harmonie imitative*. Sans rabaisser le mérite de ce poëme, nous croyons pouvoir avancer que M. de Piis fait mieux. Quoique dans ses meilleures chansons il soit prolixe et bizarre, et qu'il n'ait pas produit une chanson parfaite, il s'est placé par plusieurs couplets, au niveau de nos meilleurs chansonniers. Ce n'est pas, toutefois, par ce couplet qui se trouve dans une de ses dernières productions :

Parer, en fastueux coquet,
Son ironique boutonnière
D'un œillet rouge ou d'un bouquet
De violette printanière,
« C'est être *insurrectionnel*,
« Et non *constitutionnel*. »

Que, de la retraite qu'il habite, M. de Piis envoie de temps en temps de pareils couplets à certains journaux, il n'y a rien là que d'innocent, rien qui ne soit compatible avec l'esprit de la réforme dans laquelle il s'est jeté; mais il n'en est pas ainsi des attaques qu'il se permet trop fréquemment contre les fauteurs des opinions qu'il a feint de partager. Qu'il se souvienne que la charité est la première des vertus chrétiennes, et qu'il faut être indulgent quand on a eu besoin d'indulgence. M. le chevalier de Piis est un des fondateurs du théâtre du Vaudeville, et réclame, à ce titre, des propriétaires de cet établissement, une pension qu'il n'a pas encore obtenue. *Sic vos non vobis.* S'il n'est pas de l'académie-française, il a été membre du *Caveau*, société qui, pendant vingt ans, a fait des chansons pour boire, et bu pour faire des chansons. Les inégalités du talent de M. le chevalier de Piis lui ont attiré plusieurs épi-

grammes, provoquées par son nom; *Di meliora Piis*, lui disait l'un, en parodiant Virgile; *Auge Piis ingenium*, disait l'autre, en parodiant le Rituel. D'autres, jouant sur le nom du plus ingénieux des associés de ce chansonnier, disaient que dans les ouvrages de *Piis il y avait beaucoup de choses* à barrer (à Barré). M. Piis aura sans doute ri le premier de ces pointes, que nous ne rappelons que pour l'égayer. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Les Augustins*, contes nouveaux, 1777, 2 vol. in-12; 2° *la Carlo Robertiade, ou Épître des chevaux, ânes et mulets de ce bas monde au sujet des ballons*, 1784, in-8°; 3° *Chansons nouvelles*, 1785, in-12; 1788, in-12; 4° *Harmonie imitative de la langue française*, poëme en 4 chants, 1785, in-12; 5° *les Œufs de Pâques de mes critiques*, dialogues mêlés de vaudevilles, 1786, in-8°; 6° *Opuscules divers*, 1791, in-12; 7° *Chansons choisies*, 1806, 2 vol. in-18; 8° *Œuvres choisies*, 1810, 4 vol. in-8°; 9° *Chansons pour la naissance du roi de Rome* (dans les Hommages poétiques de MM. Lucet et Eckart); 10° A *quelques Poëtes très-spirituels* (*matérialisme à part*), *stances familières*, 1818, in-8°. Les pièces qu'il a composées en société avec M. Barré sont au nombre de seize; en voici les titres : *la Bonne femme ou le Phénix*, parodie d'*Alceste*; l'*Opéra de province*, parodie d'*Armide*; *Cassandre oculiste, ou l'Oculiste dupe de son art*, comédie-parade; *Aristote amoureux, ou le Philosophe bridé*, opéra comique; *les Vendangeurs, ou les deux Baillis*, divertissement; *Cassandre astrologue, ou le préjugé de la sympathie*, comédie-parade; *les Étrennes de Mercure, ou le Bonnet magique*, opéra comique; *la Matinée et la Veillée villageoises, ou le Sabot perdu*, divertissement; *le Printemps*, divertissement; *les deux Porteurs de chaise*, comédie-parade; *les Amours d'été*, divertissement; *le Gâteau à deux fèves*, divertissement; *l'Oiseau perdu et retrouvé, ou la Coupe des foins*, opéra comique; *le Mariage in extremis*, comédie. *les Voyages de Rosine*, opéra comique; et *les Quatre coins*, opéra comique. M. de Piis a composé seul, *la Fausse Paysanne, ou Heureuse inconséquence*, comédie; *les trois Déesses rivales, ou le double Jugement de Pâris*, divertissement; *les Savoyardes, ou la Continence de Bayard*, comédie; *les Solitaires de Normandie*, opéra comique; *la suite des Solitaires de Normandie*, opéra comique; *les deux Panthéons*, comédie vaudeville; *les deux Limousins*, opéra vaudeville; *l'abbé Verd*; *le Savetier et le Financier*; *le Mariage du vaudeville et de la morale*; *les Plaisirs de l'hospitalité* et *les Plaisirs de l'adoption*, opéras vaudevilles; *Santeuil et Dominique*, pièce anecdotique; et enfin, *le Rémouleur et la Meunière*, divertissement.

PILARD (l'abbé JEAN-CHARLES), né le 17 octobre 1767, était curé de Saint-Jean de Corconé dans la Vendée, à l'époque où la guerre civile y éclata. Il se réunit à l'armée catholique, passa la Loire avec elle, et accompagna les *chouans* dès l'instant qu'ils se rassemblèrent. Pendant la première guerre, ce fut à M. de Scépeaux, chargé du commandement de l'Anjou, que s'attacha l'abbé Pilard. Il eut occasion de se lier alors avec

le général Bourmont (*voyez* ce nom), dont il devint depuis l'agent intime, et qui, à la seconde guerre qui eut lieu en 1799, le nomma aumônier-général de l'armée et trésorier. Il joua dès-lors un rôle important dans ces fatales circonstances; il était à raison de son dernier titre admis à tous les conseils, et initié à tous les secrets, ne quittant pas un instant le général en chef, le suivant même dans toutes ses expéditions, et jusque sur les champs de bataille. L'abbé Pilard est rentré, depuis la pacification, dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales, plus chères sans doute à son cœur depuis qu'elles n'ont plus pour objet que la paix et la charité. Il a été nommé à la cure de Souelles, dans le département de Maine-et-Loire.

PILASTRE DE LA BRARDIÈRE (Urbain-René), habitait le bourg de Cheffes, ci-devant Anjou, aujourd'hui département de Maine-et-Loire, lorsque la révolution éclata. Il fut nommé député de la sénéchaussée d'Anjou, aux états-généraux en 1789, et ne prit part que par son vote aux importantes questions qui y furent agitées. En septembre 1792, il fut de nouveau élu par le département de Maine-et-Loire à la convention nationale, où dans le procès du roi, il vota la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. Après la session, il passa au conseil des anciens, d'où il sortit le 20 mai 1798. Il devint alors l'un des administrateurs des hospices civils de Paris, place qu'il ne conserva que jusqu'à la révolution du 18 brumaire an 8, à la suite de laquelle (en décembre 1799) il fut encore élu membre du corps-législatif. Il cessa d'en faire partie en 1803, et n'a point rempli depuis cette époque de fonctions publiques.

PILLE (Louis-Antoine comte de), lieutenant-général, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Soissons, le 14 juillet 1749, était avant la révolution secrétaire-général de l'intendance de Bourgogne. Il se prononça avec chaleur pour le nouvel ordre de choses, et lors de la levée des premiers bataillons de volontaires, il fit partie d'un de ceux qui se formaient à Dijon, et en fut bientôt nommé commandant. Il passa avec ce corps à l'armée que commandait Dumouriez, se distingua dans plusieurs occasions par sa bravoure et ses talens militaires, et obtint à la fin d'août 1792, le grade d'adjudant-général; mais s'étant trouvé en diverses circonstances opposé au général Dumouriez, et bien éloigné de vouloir seconder ses projets, celui-ci le livra aux Autrichiens lorsqu'il passa de leur côté, et l'adjudant-général Pille fut long-temps retenu par eux prisonnier dans la forteresse de Maëstricht. Rendu enfin à la liberté, il fut appelé à Paris par le gouvernement, qui le nomma commissaire-général de l'organisation et du mouvement des armées de terre, place équivalente alors à celle de ministre de la guerre. Pendant son administration, il fut dénoncé aux jacobins par Sijas, mais cette attaque n'eut point de suite, et il continua à remplir les mêmes fonctions, jusqu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Employé

alors dans le grade de général de brigade à l'intérieur de la France, il fut attaché, en 1797, à l'armée d'Italie, et commanda depuis successivement les places de Marseille et de Lille. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le général Pille eut une inspection, et fut chargé longtemps à Paris de fonctions concernant particulièrement le recrutement et la conscription. Lors du retour du roi en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et eut, le 23 septembre 1815, le titre de comte. Il a depuis obtenu sa retraite. L'aïeule maternelle de ce général était la sœur de l'illustre Racine.

PILLET (Fabien), homme de lettres, membre de la société royale académique des sciences de Paris, officier de l'université, est né à Lyon en 1772. Il a successivement coopéré à la rédaction du *Journal général de France*, du *Journal d'instruction publique*, du *Déjeûner*, feuille dont les auteurs furent condamnés à la déportation à l'époque du 18 fructidor, et enfin du *Journal de Paris*, dont il est aujourd'hui le plus ancien rédacteur, pour la partie des arts et de la littérature dramatique. M. Fabien Pillet a occupé diverses places d'administration, notamment celles de chef de bureau des théâtres et de secrétaire principal de la direction générale de l'instruction publique, et en dernier lieu de chef du bureau des colléges royaux à l'université. Il a fourni beaucoup d'articles à la *Biographie universelle*, ceux, entres autres, des acteurs du Théâtre-Français et de plusieurs poètes, peintres et sculpteurs. Une pièce de circonstance, *Wenzel ou le Magistrat du peuple*, opéra en 3 actes, musique de Ladurner, lui valut, en 1794, l'avantage d'être rappelé de l'armée, et exempté de la réquisition militaire, par un arrêté spécial du gouvernement. Il a donné depuis avec succès, mais sous le voile de l'anonyme, un opéra en un acte, *Duval ou une Erreur de jeunesse*, qui eut au théâtre de l'Ambigu-Comique 150 représentations, et une comédie en un acte, *le Refus par amour*, imprimée par Barba. L'opéra de *Duval* fut fait en société avec M. Grétry neveu. On a de M. Fabien-Pillet un grand nombre de poésies fugitives, et surtout d'*Epigrammes*, qui sont éparses dans les recueils et dans les journaux, et l'on cite particulièrement, comme celle de ses pièces bachiques qui a eu le plus de vogue, la chanson qui commence ainsi :

Voulez-vous suivre un bon conseil ?
Buvez avant que de combattre, etc.

Ses querelles épigrammatiques avec Legouvé, Despaze, Vigée, Geoffroy, Dorat Cubières, MM. l'abbé Feletz, Baour-Lormian, Lebrun-Tossa, etc., ont pendant quelque temps amusé les oisifs de la capitale. Son ouvrage intitulé : la *Lorgnette des Spectacles*, et sa *Revue des comédiens* (2 vol. in-12) serviront utilement à l'histoire du théâtre. Il est peu de livres de ce genre où le talent des acteurs en réputation soit soumis à une analyse plus approfondie et plus impartiale. Sa critique du salon de 1812, qui parut à cette époque sous le titre de *le Noir et le Blanc*, et ses *articles* du Journal de Paris, sur les expositions publiques des

années suivantes, ne sont pas non plus sans intérêt pour les hommes qui se proposent d'écrire l'histoire de la peinture. On a de lui, en outre, des *Lettres critiques* à un membre de l'athénée de Lyon, sur les cinq satires de M. Despaze, et des brochures politiques, publiées après le 9 thermidor an 2, savoir : *Sommes-nous libres ou ne le sommes-nous pas? Des Lois et non du sang*, etc., etc. On lui a long-temps attribué un pamphlet satirique, intitulé : *Revue des Auteurs vivans*, qui causa une sorte de scandale parmi les gens de lettres (1797), et qui l'exposa même à la colère du directoire-exécutif; mais il a constamment désavoué cette brochure, où la hardiesse allait jusqu'à la témérité, et l'on a lieu de croire du moins qu'il n'en était pas l'unique auteur. On remarque, au surplus, que depuis l'époque du 18 fructidor, où il fut proscrit avec ses amis, MM. Destor et E. Dupaty, il s'est abstenu d'écrire sur la politique.

PILLKINGTON (Marie), dame anglaise, auteur de plusieurs ouvrages estimés, principalement consacrés à l'instruction de la jeunesse, née à Cambridge, en 1766. Son père était un chirurgien très-habile; mais plus occupé de son art que de sa fortune, il laissa en mourant sa femme et sa fille dans le besoin. Cette dernière fut élevée par son grand-père, ecclésiastique respectable, qui se plut à cultiver les heureuses dispositions dont elle était douée. Elle épousa, en 1786, un chirurgien de la marine, et pour suppléer à son peu de fortune, elle entreprit l'éducation de plusieurs jeunes demoiselles. Ayant ensuite publié quelques écrits qui obtinrent du succès, elle s'adonna tout entière à la littérature. Les principaux ouvrages de mistriss Pillkington, sont : 1° *Histoire de Mortimer Luscelles*, 1797, in-12; 2° *Histoires tirées de l'Ecriture-Sainte*, 1798, in-12; 3° *Miroir pour le sexe*, 1798, in-12; 4° *Beautés historiques pour les jeunes dames*, 1798, in-12; 5° *Contes de Marmontel, choisis et abrégés*, 1799, in-12; 6° *Biographie pour les jeunes garçons*, 1799, in-12; 7° *Biographie pour les jeunes filles*, 1799, in-12; 8° *Nouveaux contes du Château*, 1800, in-12; 9° *Contes de la Chaumière*, 1801, in-12; 10° *Contes pour les jeunes dames*, 1801, in-12; 11° *Aventures merveilleuses, ou les vicissitudes d'une Chatte*, 1802, in-12; 12° *Abrégé de l'Histoire de la nature animée*, par Goldsmith, 1803, in-12; 13° *la Vertu*, 1804, in-12; 14° *Dictionnaire biographique des Femmes célèbres*, 1804, in-12; 15° *Crimes et caractères*, 1805, 3 vol. in-12; 16° *Hélène*, 1807, 3 vol. in-12; 17° *Explications sacrées, ou Remarques du dimanche soir*, 1809, in-12; 18° *Sinclair, ou l'Orphelin mystérieux*, 1809, 4 vol. in-12; 19° *Incidens caractéristiques, tirés de la vie réelle*, 1809, in-12; 20° *Poémes originaux*, 1811, in-8°; 21° *les Malheurs de César, ou Aventures d'un chien trouvé*, 1813, in-12; 22° *Lettres d'une mère à sa fille*, etc.

PINARD (Joseph), naquit, en 1768, à Christophe-Dubois, département de la Vendée. Les premiers troubles de la révolution l'attirèrent à Paris; il y figura dans tous ceux qui eurent lieu

successivement, et devint l'un des membres les plus frénétiques et les plus sanguinaires de la société des Jacobins de Paris. Il fut, à ce titre, remarqué par Carrier, qui, envoyé en mission dans le département de la Loire-Inférieure, le choisit pour l'accompagner. A peine arrivé à Nantes, Pinard fut nommé membre du comité révolutionnaire de cette ville, et l'exécuteur de confiance des assassinats journaliers qu'il provoquait, et qu'ordonnait ensuite le comité; il était surtout chargé des arrestations à faire dans les campagnes. Ses fureurs et ses rapines s'étendaient sur tous les départemens environnans, où son nom seul répandait un effroi général. Le 9 thermidor mit un terme à tant d'horreurs. De retour dans la capitale après cette époque, il fut dénoncé par sa section, et compris dans le procès intenté contre les membres du comité de Nantes. Le tribunal révolutionnaire de Paris le condamna à mort le 25 frimaire an 3 (15 septembre 1794), comme complice de Carrier, « ayant commis plusieurs assas-»sinats de femmes, de vieillards »et d'enfans, incendié plusieurs »habitations, volé une somme de »4,000 livres, etc., etc. » Il fut, avec Moreau-Grandmaison, le seul membre de ce comité qui accompagna Carrier à l'échafaud. Pinard était âgé de 26 ans.

PINDEMONTE (LE MARQUIS JEAN), poète italien, naquit à Véronne, en 1751. Envoyé de bonne heure au collége des Nobles à Modène, il s'y montra poète, et même improvisateur. Encouragé à cultiver ces dispositions, il voulut imposer un frein à son imagination pour avoir le temps de former son talent. Mais aussi peu maître de l'un que de l'autre, il composa des vers avec plus de facilité que de goût, en croyant y avoir mis du sentiment, parce qu'il y avait de la chaleur. Plusieurs de ces compositions parurent à la suite d'une traduction poétique des *Remèdes de l'amour* d'Ovide, que l'auteur fit imprimer en 1791, à Vicence, sous le nom d'*Eschilo Aranzio*. Il y exerçait alors les fonctions de préteur que la république de Venise lui avait confiées. A une époque où la scène italienne réclamait un successeur de Maffei, et cherchait un meilleur interprète que Pepoli (*voy.* cet article au SUPPLÉMENT), Pindemonte descendit dans l'arène pour y briguer l'honneur de se parer de la première couronne dramatique de l'Italie. Ses tragédies, presque oubliées maintenant, attiraient la foule au théâtre, dans un temps où celles d'Alfieri y étaient écoutées avec impatience. Pindemonte s'y montra novateur, et fut des premiers à y enfreindre les règles d'Aristote. Ses *componimenti teatrali*, au nombre de onze, imprimés à Milan en 1804, 4 vol. in-8°, et précédés d'un *Discorso sul teatro italiano*, échouèrent devant la critique des littérateurs, après avoir enlevé les suffrages du public. Dans un éloge composé en l'honneur de Saint-Thomas-d'Aquin, Pindemonte eut la prétention d'être éloquent, et ne fut qu'érudit : cet essai suffit à le faire juger aussi médiocre prosateur que

médiocre poète. Obligé de s'éloigner de Venise, il vécut quelque temps à Paris, où il eut occasion de se faire remarquer du premier consul Bonaparte, qui le nomma membre du corps-législatif italien. Pindemonte mourut en 1812.

PINDEMONTE (LE CHEVALIER HIPPOLYTE), frère du précédent, et meilleur poète que lui, naquit à Vérone en 1753. Placé au collége des nobles, à Modène, il y entreprit ses études, et y annonça son penchant pour la poésie. A 18 ans, il s'était déjà placé parmi les bons poètes italiens, et avait enrichi le Parnasse de quelques élégantes productions. Se formant d'abord sur les classiques grecs et latins, il eut ensuite l'occasion d'observer la société et les hommes, et de soumettre à l'expérience les idées qu'il avait puisées dans l'étude. Il parcourut successivement la France, agitée par la révolution, l'Angleterre, terre de réalités, et l'Italie, pays d'espérances. Ces tableaux variés de l'espèce humaine firent une profonde impression sur son esprit, et contribuèrent à modifier ses opinions. Il échangea la liberté contre les priviléges, et tomba dans la dévotion en se sauvant des bras de l'amour : mais ses ouvrages conservent la trace lumineuse des différens sentimens qui se sont tour-à-tour succédé dans son cœur. Le *Viaggi*, le plus long de ses sermons, et *Abaritte*, roman qui lui a été attribué, sont une espèce d'*Album*, où l'auteur a consigné les réflexions auxquelles il s'était livré pendant ses voyages. Il a composé aussi des *poesie campestri*, où il parle avec une grande admiration de l'Angleterre, dont il décrit les campagnes et les mœurs ; en général, les poésies de Pindemonte portent l'empreinte de ce calme, de ce repos, de ce rare bonheur qu'on ne fait éprouver aux autres que lorsqu'on est capable de le sentir soi-même. Enfin Pindemonte a composé une tragédie sur la mort d'Arminius, ce héros de la Germanie, qui, après avoir délivré son pays du joug étranger, encourut sa vengeance pour avoir tenté de le soumettre au sien. Cette pièce s'écarte de la sévérité des anciennes règles sans pourtant les violer trop ouvertement. L'auteur y a introduit des chœurs de guerriers et de jeunes filles, qu'on regarde comme de bons modèles de style. On ne peut pas juger de l'effet que l'*Arminio* aurait au théâtre, cette pièce n'ayant jamais été jouée, et paraissant même peu susceptible de l'être. Les ouvrages de Pindemonte qu'on estime le plus, sont ses poëmes lyriques, surtout les épîtres et les sermons, qui ont une certaine gravité d'idées et de sentimens, que l'auteur semble avoir puisée dans la littérature anglaise, dans laquelle il est très-versé. Il vient de publier une traduction en vers blancs de l'Odyssée, dont il avait fait paraître deux chants, il y a quelques années. Pindemonte a peut-être bien fait de la préférer à l'Iliade, qui aurait exigé plus d'imagination, et une plus grande vigueur dans le style. Animé par un noble sentiment de patriotisme et d'amitié, il a répandu souvent des fleurs sur le tombeau de ses amis et de ses

compatriotes. Maffei, Spolverini, Pompei, Torelli, Rosa Morando, ont reçu tour-à-tour ses hommages et ses éloges. L'âge et les infirmités ont rendu Pindemonte d'une dévotion trop austère pour un esprit cultivé. Le temps qu'il donne à ses prières nuit à ses travaux, et c'est avec raison qu'on lui reproche le partage trop inégal qu'il en fait entre ces mêmes travaux et sa conscience. Cet auteur n'est pas du nombre des hommes extraordinaires qui l'Italie a produits; mais l'assiduité de ses études, la dignité de sa vie et de ses écrits lui assurent un rang honorable parmi ses contemporains, et le recommandent d'avance à l'estime de la postérité. Ses autres ouvrages sont : 1° *Inno à Cerere*, in-8° : c'est une traduction de l'hymne attribuée à Homère; 2° *i Sepolcri:* c'est une réponse à un poëme que Foscolo lui avait adressé sur le même sujet; 3° *le Nozze di Teti et di Peleo*, traduction du poëme de Catulle; 4° *Lettera di Penelope ad Ulisse*, traduction de l'héroïde d'Ovide; 5° *Gibilterra salvata*, poëme; 6° *la Fata morgana*, poëme (description d'un phénomène qu'on observe dans le canal de Messine); 7° *Antonio Foscarini*, nouvelle. Ces deux derniers ouvrages et quelques autres morceaux de poésie ont été publiés sous le nom de *Polidete Melpomenio*. 8° *Discorso sul gusto presente in letteratura;* 9° *de' Giardini inglesi;* 10° *Saggio di traduzioni di Virgilio*. Nous avons déjà parlé de l'essai de sa traduction d'Homère. L'auteur les fit paraître en même temps. 11° Plusieurs traductions du grec, imprimées avec celles de Pompei : 12° *Elogio di Gessner;* 13° *Elogio di Gozzi;* 14° *il Colpo di Martello*, petit poëme sur l'usage du temps. Ses dernières productions sont deux odes, l'une sur le retour du capitaine Parry, de son expédition au pôle, et l'autre sur la mort de miss Bathurst, qui se noya dans le Tibre. M. Pindemonte vit à Venise, qu'il regarde comme sa seconde patrie. Il est membre de l'institut italien, et de plusieurs autres corps savans.

PINEL (Philippe), est né en 1745, à Saint-Paul, près de Lavour, département du Tarn, où son père exerçait l'art de guérir. Il étudia fort jeune encore la médecine à Toulouse, et, en 1764, fut reçu gratuitement docteur en médecine de la faculté de cette ville, en considération des connaissances étendues dont il avait déjà fait preuve, et des espérances qu'il donnait pour l'avenir. Il se rendit immédiatement après à Montpellier, cité célèbre alors par l'instruction médicale qu'on venait y puiser de toutes parts, pour se perfectionner dans la science qu'il devait un jour illustrer. Après quelques années de séjour dans cette école, pendant lesquelles le jeune docteur s'était livré à l'enseignement des mathématiques pour subvenir aux frais de son existence, il vint à Paris, où il s'adonna d'abord avec ardeur à l'étude des différentes sciences nécessaires à la médecine, comme la botanique, la zoologie, l'anatomie comparée, etc. Il se lia bientôt avec quelques hommes aujourd'hui très-célèbres, dont plusieurs vivent encore, et particulièrement avec Portal, De-

sault, Chaptal, Berthollet, Fourcroy, Desfontaines, etc. Dans la suite M. Pinel se livra exclusivement à la médecine, et jeta les fondemens de cette série de travaux qui lui ont valu une si juste célébrité parmi les successeurs d'Hippocrate. En 1785, il publia une traduction de la médecine pratique de Cullen sur la nosologie qu'on put alors étudier; l'année suivante, il donna une édition des œuvres de Baglivi, célèbre médecin de Rome; il rédigea, pendant quelque temps, *la Gazette de Santé*, et travailla à un recueil intéressant créé par Fourcroy, et intitulé, *la Médecine éclairée par les sciences physiques*; il préludait ainsi à de plus grands travaux qui devaient faire une sorte de révolution en médecine; il en fut distrait pendant quelque temps par sa nomination à la place de médecin en chef de Bicêtre, en 1792. Son ardente philantropie fut bientôt mise à une rude épreuve dans un *hospice-prison*, où les aliénés étaient enchaînés et confinés dans des cachots infects. M. Pinel, convaincu par une étude approfondie, qu'on ne faisait qu'empirer l'état des aliénés par des châtimens réservés aux criminels et une réclusion rigoureuse, résolut de les traiter avec douceur, de les laisser jouir des bienfaits de l'exercice, du travail et d'un air salubre, en se bornant pour eux à une surveillance exacte et paternelle; il fit donc tomber leurs chaînes.... Cette innovation, qui trouva d'abord de l'opposition de la part de l'autorité, eut tout le succès possible; et M. Pinel, qui rendit par cet acte d'un esprit supérieur un service insigne à l'humanité, peut être considéré comme le bienfaiteur des aliénés, et le promoteur de tout ce qui a été fait en leur faveur en France et à l'étranger. C'est assurément un beau titre de gloire, que ce célèbre médecin augmenta encore par son *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, qui fut le fruit des études profondes et philosophiques qu'il avait faites sur cette cruelle maladie de l'esprit, à Bicêtre et à l'hospice de la Salpétrière, où il fut ensuite appelé en qualité de médecin en chef. Ce magnifique établissement, le plus beau comme le plus utile de tous ceux qui existent en Europe, est son ouvrage. M. Pinel, occupé de travaux scientifiques, songea peu aux honneurs qu'obtinrent plusieurs de ses amis sous le gouvernement qui succéda aux orages de la révolution; il aurait pu cependant y aspirer, étant lié d'amitié avec les Fourcroy, les Chaptal, les Berthollet, les Cabanis, et admis dans les célèbres réunions d'hommes distingués que Mme Helvétius recevait à Auteuil. Il fut loin de rechercher les hautes récompenses que le gouvernement accordait aux savans et aux hommes de génie; tous ses momens étaient consacrés aux recherches qu'il avait entreprises à la Salpétrière, pour la composition de son grand ouvrage de médecine, intitulé : *Nosographie philosophique*, ou *Méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, publié pour la première fois en 1798, et qui a eu depuis six éditions consécutives. L'auteur, dans cet ouvrage encore aujourd'hui le plus classique et le plus

élémentaire de nos traités de médecine, terrassa les vieilles hypothèses de l'*humorisme*, remplaça des divisions vagues et surannées par une classification nouvelle, où les maladies sont distribuées, autant qu'il était possible de le faire alors, d'après leur siége. Le goût exquis qui présida à la rédaction de ce livre, la philosophie, le ton sévère et la critique piquante qu'on y remarque, l'habileté profonde de l'auteur à généraliser ses idées et à manier le grand instrument de l'analyse moderne; enfin un style animé, concis et plein d'énergie firent la réputation de cet ouvrage qui devait opérer une révolution complète dans la science médicale, et exciter l'enthousiasme parmi les disciples que M. Pinel attirait à la Salpêtrière, où il faisait des leçons de *Médecine clinique*, et à l'école de santé dont il venait d'être nommé professeur. Les écrits de M. Pinel sur la médecine, différens mémoires qu'il avait publiés sur l'anatomie comparée, la zoologie, etc., marquèrent sa place dans la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut, dont il fait encore partie (1824) comme membre de l'académie des sciences. Ce fut à-peu-près à l'époque de son admission à l'académie qu'il fut décoré de la légion-d'honneur. Quoique ce médecin célèbre fût loin d'avoir l'élocution et la méthode nécessaires à un bon professeur, ses aperçus profonds et philosophiques, son enthousiasme et son espèce de réforme, lui conciliaient généralement les suffrages de ses confrères et l'admiration d'une jeunesse ardente à s'instruire. Les salles de la Salpêtrière et le vaste amphithéâtre de l'école de médecine pouvaient à peine contenir la foule de ses auditeurs. M. Pinel est considéré comme ayant ramené en France le goût des bonnes études médicales et de la médecine d'observation. Ses travaux lui ont acquis une réputation européenne, et plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en diverses langues. Consulté de toutes parts, comblé des faveurs de la renommée, ce célèbre médecin l'aurait été de celles de la fortune, si les malheureux n'eussent eu une grande part au fruit de ses travaux. Il s'est contenté d'une honnête aisance qui suffit à sa grande modestie, à sa remarquable simplicité; mais cette aisance a été diminuée par le renversement de l'ancienne école de médecine; il n'est qu'honoraire dans la nouvelle, avec une très-modique retraite. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, M. Pinel a publié une *Médecine clinique* inférieure sous plusieurs rapports à ses autres écrits, et en partie l'ouvrage de ses nombreux élèves; il est aussi l'un des collaborateurs du vaste dictionnaire des sciences médicales en 60 volumes. La majeure partie des articles importans qu'il y a insérés, lui sont communs avec M. Bricheteau, l'un de ses élèves qu'il a honoré de sa confiance et associé à ses travaux. Ce vénérable médecin, aujourd'hui accablé par l'âge et les infirmités, unit à des talens de premier ordre, la pratique des plus hautes vertus, une philosophie rare et un patriotisme éclairé; il se montra courageux au jour du

danger, en cachant dans sa propre maison, de concert avec une personne respectable, l'infortuné Condorcet (*voy.* Condorcet) qui en sortit malheureusement trop tôt, mais dans la crainte de compromettre un ami si généreux.

PINELLI (Barthélemi), peintre italien, né à Rome, de parens pauvres, annonça de bonne heure un talent extraordinaire pour la peinture. Placé à l'académie de Saint-Luc, établie alors dans les salles du Capitole, il se forma moins d'après les préceptes de ses maîtres, que sur les modèles de l'antiquité qu'il avait sous les yeux. Pressé par le besoin, et obligé d'employer ses crayons pour subsister, il abandonnait souvent son école pour s'adonner à des travaux lucratifs. Il esquissa quelques sujets d'histoire avec tant d'esprit et de vigueur, que ces croquis suffirent pour faire apprécier son talent. Ce succès l'éloigna entièrement de l'académie, où il n'y avait que des censeurs rigides, tandis qu'il lui fallait des admirateurs généreux. Abusant de sa facilité, et se livrant à sa propre impulsion, il voulut être, et il fut effectivement, dessinateur, peintre et graveur. Aucun travail ne lui paraissait difficile, et c'est avec la même adresse qu'il maniait le burin et les pinceaux. Il entreprit de donner une collection des tableaux les plus renommés de Rome, qu'il grava au trait, sur de petites dimensions. Vulgaire par goût, plus encore que par naissance, il ne se plaisait que dans la société de ce qu'il y avait de plus ignoble dans la ville; et c'est encore dans les cabarets de Trastevere que sont ses ateliers, et parmi la populace de Rome qu'il choisit ses modèles. Vivant au milieu des Romains modernes, cachés sous les ruines des Romains d'autrefois, il a été le premier à en dévoiler les usages et les mœurs, et le recueil de ses scènes populaires est sans contredit le plus piquant de ses ouvrages. Dans une série de 250 estampes, composées et gravées par lui-même, Pinelli a présenté les faits remarquables des histoires grecque et romaine. Ses sujets sont bien choisis, les groupes principaux sont presque toujours artistement disposés; mais le dessein en est maniéré, et l'expression des figures manque de cette dignité et de cette noblesse, qui sont indispensables dans des tableaux d'histoire. Pinelli dans ses momens de loisir s'était amusé à reproduire les trop célèbres dessins de Jules Romain, gravés par Marc-Antoine, pour les sonnets de l'Arétin. Cette imprudence faillit l'exposer à une terrible persécution de la part du gouvernement papal, qui ordonna la suppression de l'ouvrage, et obligea l'auteur à en briser les planches, et à en retirer les copies : ce qui les a rendues presque aussi rares que les originaux. Cet artiste est maintenant occupé à graver une suite de vignettes pour un poëme populaire, connu sous le nom de *Meo Patacca*. Le nombre des dessins et des gravures de Pinelli est incalculable : à force d'en produire, il a contracté une telle aptitude dans le travail, qu'il compose, dessine et grave tout à la fois. Il peint rarement à l'hui-

le et en détrempe, mais souvent à l'aquarelle et en couleur : il se fait admirer toujours; c'est surtout dans ces derniers dessins qu'il se montre inimitable. Cette extrême facilité qu'il a, et qui lui promet le succès dans tout ce qu'il entreprend, doit faire regretter que son talent n'ait pas eu le temps de se perfectionner. Pinelli aurait été un grand peintre de chevalet, comme il est certainement le plus étonnant improvisateur en peinture. Il est grand, bien fait, son regard est vif, et sa physionomie agréable. Humble avec les petits, il est fier, et presque insolent avec les grands. Son cœur est bon et généreux; mais ses goûts, ses manières et ses habitudes sont ignobles. Il aime la raillerie, cherche le plaisir, et ne revient que par force au travail. On le rencontre souvent dans les rues de Rome, entouré de chiens, et évitant la société des hommes, qu'il se plaît à observer de loin dans les fêtes et les spectacles, auxquels il est rare qu'il ne prenne pas quelque part.

PINET (Jacques), né, en 1760, à Bergerac, département de la Dordogne, adopta avec chaleur la cause de la révolution, fut élu, en 1790, administrateur du district de Bergerac, et nommé, l'année suivante, député du département de la Dordogne à l'assemblée législative, d'où il passa à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Envoyé après le 31 mai à l'armée de l'Ouest, et en 1794 dans les départemens des Pyrénées-Orientales, il suivit le système de sévérité établi par ses prédécesseurs. Au mois d'avril de la même année, on lui dénonça une conspiration, dont le but était d'insurger le département des Landes, pour porter la guerre civile sur les derrières de l'armée française, tandis qu'elle serait attaquée de front par l'armée espagnole. Pinet partit à l'instant de Bayonne, et, en parcourant le département des Landes, fit faire un grand nombre d'arrestations. On porta à 80 le nombre des détenus, dont trois furent condamnés à mort. Rappelé de l'armée après le 9 thermidor, il fut dénoncé à la convention par quelques habitans de Bayonne; mais la dénonciation n'eut aucune suite; il ne fut décrété d'arrestation que le soir du 1er prairial an 3 (20 mai 1794), comme l'un des chefs de la conspiration qui avait éclaté le jour même contre la convention nationale. L'amnistie du 4 brumaire l'ayant rendu à la liberté, il fut nommé administrateur du département de la Dordogne, dont le directoire exécutif lui retira les fonctions en 1798, pour avoir influencé les élections de ce département. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, Pinet a été obligé de quitter la France.

PINET (N.), né dans le département de la Manche, adopta avec chaleur les principes de la révolution, et fut élu, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale; il s'y fit peu remarquer. Dans le procès de Louis XVI, il fut de l'avis de l'appel au peuple; déclara qu'il ne pouvait cumuler les fonctions de juge et de législateur; vota

pour la détention, et adopta le sursis. Après la session, il entra au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1797. Il n'a plus reparu dans les assemblées législatives.

PINET (N.), agent-de-change à Paris, a joui pendant deux ans, de 1787 à 1789, d'une certaine célébrité due uniquement à l'appât qu'il offrit à tous les avides et crédules capitalistes de la capitale, en empruntant de l'argent à un taux exorbitant et inouï jusqu'alors; ce qui lui attira surtout la confiance générale, c'est qu'il payait les intérêts avec une exactitude scrupuleuse, et qu'il rendait les fonds à tous ceux qui témoignaient la moindre inquiétude, sans qu'aucune instance pût les lui faire reprendre. On aura peine à croire à cette sorte d'épidémie morale, lorsqu'on saura que Pinet, sans aucun capital apparent qui lui servît de caution, vit passer dans ses mains, en fort peu de temps, des sommes considérables; mais la même chose avait eu lieu 70 ans auparavant dans le fameux système de Law, et le résultat ici fut à peu près le même. Le duc d'Orléans, qui passait pour le premier auteur de sa fortune, l'avait employé à ce qu'on prétendit, d'après le système de calomnie établi alors contre ce prince, dans les accaparemens de grains que la disette fit supposer à cette époque (*voy.* LE PRÉVOT-DE-BEAUMONT); aussi la cour, qui recherchait alors les causes de cette disette, au moment où les états-généraux se rassemblaient, fit-elle appeler Pinet à Marly; il s'y trouva avec plusieurs autres personnes soupçonnées comme lui d'être dans le secret de ces accaparemens. On lui promit la place de garde du trésor royal, s'il donnait des renseignemens sur cet objet, et il s'engagea à en fournir; mais il fut assassiné quelques jours après, le 29 juillet, dans un bois près du Raincy. Voici comme M. Bertrand-de-Molleville raconte cet événement : « Le duc d'Orléans »engagea Pinet à aller cher»cher son portefeuille au Raincy, »où il était déposé, et le ren»voya dans une voiture, avec des »gens de sa maison. Comme il »revenait à Paris, il fut assassiné, »et les gens du duc déposèrent »qu'ils avaient été attaqués par »des voleurs. Après les premiers »secours qu'on lui administra, Pi»net s'écria : Mon portefeuille! »mon portefeuille! les scélé»rats! » Si l'on en croit le même auteur, les créanciers de Pinet, ayant découvert, à la fin de 1791, un ancien valet-de-chambre du prince, entamèrent avec lui une négociation, et en obtinrent des détails précieux; mais au moment de paraître devant la justice, cet homme s'échappa tout-à-coup de Paris, sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu. On crut dans le temps, comme de raison, qu'il avait vendu son silence au duc d'Orléans, et que celui-ci assura sa fuite. Voilà de ces faits qu'on est obligé de rapporter, parce qu'ils se trouvent dans les mémoires du temps; mais heureusement ils semblent n'exister que pour prouver jusqu'où peut aller la calomnie ou l'aveuglement de l'esprit de parti.

PINGERON (Jean-Claude), littérateur, secrétaire du musée de Paris, membre de l'académie de Barcelonne, naquit à Lyon vers 1730. Il fit de bonnes études et embrassa la profession des armes. Autorisé ensuite à prendre du service en Pologne, il devint capitaine d'artillerie et ingénieur de Zamosc. De retour dans sa patrie, il obtint un emploi au bureau des bâtimens de la couronne. Pingeron voyagea en Italie, et séjourna assez long-temps à Rome et à Naples. Il parcourut les Echelles du Levant, et se rendit à Malte et en Sicile avec le marquis de Néelle. En 1776, il accompagna l'abbé Sestini dans son voyage de Catane au mont Gibel. Pingeron revint pour la seconde fois en France. Il coopéra en 1779, au *Journal de l'agriculture, du commerce, des arts et des finances*, auquel il donna plus particulièrement des articles sur l'utilité publique. L'un des fondateurs du musée de Paris, il en fut le premier secrétaire. Il était depuis long-temps membre de l'académie de Barcelonne. Pingeron mourut à Versailles en 1795. On lui doit comme littérateur ou traducteur : 1° *Traité des vertus et des récompenses*, par le marquis de Hyac, traduction de l'italien, Paris (Amsterdam), 1768, in-12. Cette version a été reproduite en langue polonaise. 2° *Conseils d'une mère à son fils*, poëme traduit de l'italien de Mme Piccolomini-Gérardi, in-12, 1769; 3° *Essai sur la peinture* du comte Algarotti, traduction de l'italien, in-12, 1769; 4° *Traité des violences publiques et particulières*, avec une *Dissertation sur les devoirs des magistrats*, 1769; 5° *les Abeilles*, poëme de Rucellaï, traduction de l'italien, Amsterdam, 1781. Pingeron a enrichi sa version d'un *Traité complet des Abeilles*, d'après les meilleurs auteurs. 6° *Vies des architectes anciens et modernes*, traduction de Milizia, 2 vol. in-12, 1771. On trouve dans la préface des recherches fort intéressantes sur l'origine et les progrès de l'architecture. 7° *Voyage dans la Grèce asiatique*, traduction de l'abbé Sestini, in-8°, 1789; 8° *Lettres de l'abbé Sestini à ses amis pendant le cours de ses voyages*, traduction avec des notes, 3 vol. in-8°, 1789; 9° *Voyage dans la partie septentrionale de l'Europe pendant les années de 1768 à 1770*, traduction de l'anglais de Jos. Marshal, in-8°, 1776; 10° *Description de la Jamaïque*, traduction de l'anglais, Paris, in-12, 1782; 11° *Description d'une machine électrique construite et perfectionnée*, traduction de l'anglais de Cuthberson, Paris, in-8°, 1790; 12° *Expériences et recherches utiles à l'humanité, aux hospices, au commerce et aux beaux-arts*, traduction de différens ouvrages étrangers publiée après sa mort, Paris, in-8°, 1805; 13° quelques *Articles* dans la *Bibliothèque phisico-économique*, et autres recueils. Enfin on lui attribue l'*Art de faire soi-même des ballons aérostatiques*, Paris, in-8°, 1783.

PINGRÉ (Alexandre Guy), astronome, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, membre de l'académie royale des sciences, puis de l'institut national, naquit à Paris le 14 septembre 1711, et mourut dans cette ville, le 1er mai 1796. Il fit de très-bonnes études, et montra, dès sa jeunesse, une gran-

de activité et beaucoup de dispositions pour les sciences. Lecat, anatomiste distingué, et fondateur de l'académie de Rouen, le fit recevoir membre de ce corps. Pingré ne tarda pas à se faire connaître. Il calcula l'éclipse de lune arrivée le 28 décembre 1749. Il donna ensuite un *Almanach nautique*, destiné à faciliter aux navigateurs l'observation des longitudes. Le gouvernement le chargea successivement d'aller dans la mer du Sud observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, et en Hollande, avec Courtanvaux, vérifier les horloges marines de Le Roy. Il s'embarqua ensuite sur l'*Isis* et la *Flore* pour accroître les progrès de l'astronomie et de la géographie. A son retour en France, il publia, en 1773 et 1778, une relation de chacun de ses voyages, en 2 vol. in-4°. Ces travaux le firent nommer astronome-géographe de la marine, et membre de l'académie des sciences. A la réorganisation des corps académiques, en 1796, il devint membre de l'institut national. On lui doit, outre les ouvrages dont il a déjà été question : 1° *Etat du ciel*, pendant les années 1754, 1755, 1756 et 1757; 2° *Mémoire* sur les découvertes faites dans la mer du Sud avant les derniers voyages des Anglais et des Français autour du monde, 1758, in-4°; 3° *Cométographie* ou *Traité historique et théorique des comètes*, 1783, 2 vol. in-4°; c'est l'ouvrage le plus considérable que Pingré ait publié. 4° Traduction des *Astronomiques* de Manilius, 1785, in 8°. Il y a réuni les autres poètes latins qui ont écrit sur le cours des astres. 5° *Histoire de l'astronomie du dix-septième siècle*, 1791, in-4°, dont il avait mis au jour le projet dès 1756; 6° il est l'éditeur des *Mémoires de l'abbé Arnauld*, fils aîné du célèbre Arnauld d'Andilly, publiés en 1756, en 3 vol. in-4°; 7° il est également éditeur de la onzième édition de la Géographie en vers artificiels de Buffier, qui parut en 1781, in-12; 8° il est auteur dans la nouvelle édition de *l'Art de vérifier les dates*, des *Calculs* des éclipses qui ont eu lieu mille ans avant l'ère vulgaire; 9° enfin il a donné dans les *Mémoires de l'académie des sciences* un grand nombre de *dissertations* et *mémoires* remarquables.

PINI (le P. Herménégilde), entra jeune encore dans la congrégation des prêtres de Saint-Paul, dits Barnabites, et s'y livra à son goût pour les sciences; il devint professeur du collége de Saint-Alexandre à Milan, dont, par ses talens, il a encore contribué à augmenter la célébrité. Le P. Pini a cultivé avec un soin particulier les sciences physiques et l'histoire naturelle; et c'est cette dernière qu'il enseignait avec le plus grand succès avant la révolution. Il possédait aussi un cabinet d'histoire naturelle extrêmement curieux, qu'il avait amassé à grands frais. Il eut le bonheur de le conserver pendant les troubles politiques, et de pouvoir continuer ses fonctions et ses études. Ce savant, que tous les hommes instruits qui se rendaient à Milan, s'empressaient de visiter, devint, sous Napoléon, l'un des trois inspecteurs-généraux des études, l'un des membres de l'institut des sciences, lettres et arts d'Italie, et

chevalier de la couronne-de-Fer. On doit au P. Pini une foule d'écrits importans sur la minéralogie, la géologie, etc., parmi lesquels on distingue les suivans: 1° *dell'Architettura dialoghi*, Milan, 1770, in-4°; 2° *Osservazioni mineralogiche, su la miniera di ferro di Rio ed altre parti dell'isola d'Elba*, ibid., 1777, in-8°; 3° *Mémoires sur de nouvelles cristallisations de feld-spath et autres singularités des granits*, ibid., 1779, in-8°; 4° *Viaggio geologico per diverse parti meridionali dell'Italia*, 2° édition, ibid., an 1 della rep. ital., in-8°; 5° *Réflexions analytiques sur les systèmes geologiques* (en italien, Milan, 1811); son but principal dans ces réflexions était de réfuter un ouvrage récent de Breislack, intitulé *Introduction à la géologie*, dans lequel celui-ci avait soutenu que la fluidité primitive du globe était ignée, tandis que le P. Pini soutient qu'elle était aqueuse. Une divergence d'opinion s'éleva également entre ces deux savans, au sujet de l'histoire du déluge, selon Moïse: Breislack, en hasardant une explication du phénomène des corps organiques fossiles, avait supposé que la mer fût jadis et long-temps élevée bien au-dessus de son niveau actuel; le P. Pini au contraire soutient, d'après l'autorité de l'histoire sacrée, que ce phénomène s'explique également par une inondation extradinaire et passagère. La manière d'écrire du P. Pini est pleine d'intérêt et d'agrément.

PINKENEY (N.), diplomate américain, fut, en 1794, un des commissaires envoyés en Angleterre pour terminer les différens survenus entre son pays et cette puissance. Il y resta ensuite en qualité de ministre plénipotentiaire, et vers la fin de 1795, il fit un voyage en Espagne pour régler les intérêts des États-Unis relativement à la Floride. Ses fonctions de ministre plénipotentiaire d'Angleterre furent révoquées en mai 1796; mais dès 1797, son gouvernement l'envoya près de la république française, et le nomma l'un des trois commissaires chargés d'entamer une négociation qui n'eut aucun résultat. Le directoire-exécutif ayant établi pour préliminaire une demande qui ne fut point accordée, il passa ensuite en qualité de ministre des États-Unis à la cour de Madrid. Il y resta jusqu'en 1802, époque à laquelle il quitta cette résidence pour se rendre en Italie, comme surintendant-général des consulats américains. Il en exerçait encore les fonctions en 1805. Envoyé de nouveau en Angleterre en 1809, à l'occasion des difficultés survenues pour le soutien du droit des neutres, il ne put, malgré l'habileté qu'il déploya dans cette circonstance, obtenir du cabinet britannique que des concessions de peu d'importance; elles n'empêchèrent pas, bientôt après, que la guerre n'éclatât entre les deux puissances. En juin 1816, M. Pinkeney reparut sur la scène politique en qualité d'ambassadeur des États-Unis auprès de la cour de Russie, et fut envoyé préalablement à Naples, pour y demander définitivement la restitution de plusieurs vaisseaux américains confisqués sous le règne du roi

Joachim (*voy.* MURAT), ou une indemnité complète pour ces bâtimens et leurs cargaisons. Les journaux anglais du temps parlèrent de prétentions tellement exagérées relativement à cette affaire, qu'on s'étonne, non pas qu'elles aient été rejetées par le gouvernement napolitain, mais qu'elles aient pu être faites par ordre d'un gouvernement aussi sensé que celui des Américains. On demandait en effet, suivant les journaux anglais, « qu'il fût cédé » par indemnité, dans une position convenable, à Messine, par » exemple, un établissement naval, » qui devait comprendre un hôpital, un arsenal et quelques stations télégraphiques, et ensuite » on avait désiré la cession de » l'île Lampedouse. » Une escadre, envoyée par les États-Unis, ajoutent les mêmes journaux, devait appuyer leurs prétentions, qui n'en parurent pas plus justes et n'en furent pas plus favorablement accueillies. Au reste, il paraît que la bonne intelligence entre la cour de Naples et les États-Unis ne tenait pas absolument au succès de cette négociation, puisque M. Pinkeney prit congé du roi de Naples le 17 octobre 1816, après avoir terminé à l'amiable les différens qui divisaient les deux gouvernemens. Il partit ensuite pour Saint-Pétersbourg, et fut présenté à l'empereur Alexandre le 13 janvier 1817, en qualité d'ambassadeur des États-Unis.

PINKERTON (JEAN), écrivain anglais, membre de la société des antiquaires de Londres, d'Écosse et de plusieurs autres sociétés savantes, né à Édimbourg, le 17 février 1758. Il se distingua dès sa première jeunesse par la rapidité de ses progrès dans les sciences et la connaissance des langues. Au collège de Lanerk, où il fit ses études, il était cité comme le premier des élèves, et ses traductions des auteurs anciens furent quelquefois préférées par ses maîtres, à celles des meilleurs écrivains modernes. Revenu dans la maison paternelle, M. Pinkerton continua ses travaux avec la même ardeur, et acquit des connaissances étendues en divers genres. Les mathématiques et la langue française devinrent pendant quelque temps l'objet particulier de ses études. Sa famille le destinant à suivre la carrière du barreau, le plaça chez un avocat, où il passa plusieurs années; mais après la mort de son père, il alla, en 1780, s'établir à Londres, où il forma des liaisons avec plusieurs hommes de lettres distingués, et se fit connaître avantageusement lui-même par la publication de poëmes élégiaques, qui obtinrent du succès et annonçaient un véritable talent pour la poésie; mais il l'abandonna bientôt pour se livrer entièrement à des recherches historiques sur les peuples et les monumens de l'antiquité, et il fit une étude approfondie de la numismatique. En 1784, il publia un ouvrage intitulé : *Essai sur les médailles*, qui est généralement estimé. Le dernier lord Orford, plus connu sous le nom d'Horace Walpole, homme très-distingué, écrivit à l'auteur pour le féliciter sur son ouvrage, et bientôt une liaison intime s'établit entre eux; elle dura jusqu'à la mort du pre-

mier. M. Pinkerton publia, en 1785, sous le nom supposé de Robert Héron, un autre ouvrage qui fit grand bruit en Angleterre dans la république des lettres, et qui devint bientôt l'objet de violentes critiques. C'étaient ses *Lettres sur la littérature*. On reprochait à l'auteur d'avoir avancé les paradoxes les plus extraordinaires, d'avoir jugé les écrivains anciens et modernes avec une hardiesse présomptueuse, d'avoir imprudemment tenté d'introduire un nouveau système d'orthographe bizarre, etc. Quelques hommes d'un mérite reconnu, tels que Gibbon, auteur de l'histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, Walpole et autres, lui accordèrent cependant leurs suffrages et prirent sa défense; il ne parut pas d'ailleurs très-affecté des critiques de ses adversaires, et ne ménagea nullement dans ses propres écrits la vanité ou les prétentions de ses contemporains. Aussi le nombre des ennemis littéraires de M. Pinkerton, blessés par le ton de hauteur et d'autorité qu'il affecte, s'est-il considérablement accru dans ces derniers temps. Après la mort de son ami lord Orford, il fit paraître, sous le titre de *Walpoliana*, un recueil des lettres, discours et bons mots de cet homme célèbre, précédé de sa vie, et enrichi d'une foule d'anecdotes intéressantes qui le concernent. Le rédacteur du *Monthly Magazine*, M. Phillips (*voy.* ce nom), se rendit éditeur de cet écrit, qui eut un débit prodigieux. Mais les ouvrages qui ont fait connaître le plus avantageusement M. Pinkerton sont sa *Dissertation sur l'origine des Scythes ou Goths*, ses *Souvenirs sur Paris*, et son *Système général de géographie*; ce dernier surtout a rendu la réputation de l'auteur européenne, et a été traduit dans toutes les langues. M. Walckenaer en a donné une traduction très-estimée en français; un autre auteur, M. Malte-Brun (*voyez* ce nom), a puisé largement dans l'original anglais pour composer ses *Annales* et son grand ouvrage de *Géographie*. M. Pinkerton a réclamé avec son énergie et sa vivacité ordinaires, contre les prétentions personnelles, manifestées par certains traducteurs et amplificateurs de son ouvrage. Ce savant recommandable, doué d'autant d'activité que de facilité pour le travail, a publié un grand nombre d'ouvrages, dont nous citerons ici les principaux : 1° *Élégies et poésies légères*, 1781, in-8°; 2° *Contes en vers*, 1782, in-4°; 3° deux *Odes dithyrambiques sur l'enthousiasme et sur le rire*, 1782, in-4°; 4° *Essai sur les médailles*, 1784, 2 vol. in-8°, traduit en français avec notes et additions, par J. G. Lipsius, Dresde, 1794, in-4°; 5° *Lettres sur la littérature, par Robert Héron*, 1785, in-8°; 6° *Anciens poëmes écossais de la collection de sir Richard Maitland*, 1786, 2 vol. in-8°; 7° *Dissertation sur l'origine et les progrès des Scythes ou Goths*, 1787, in-8°, traduit en français; 8° *Vitæ antiquæ Sanctorum*, 1789, in-8°; 9° *Bruce ou Histoire de Robert, roi d'Écosse*, écrite en vers écossais, par Jean Barbour, 1789, 3 vol. in-8°; 10° *Medallic History, ou Histoire en médailles de l'Angleterre jusqu'à la révolution*, 1790, in-4°, avec

40 planches ; 11° *Poëmes écossais*, réimprimés après des éditions rares, 1792, 3 vol. in-8° ; 12° *Recherches sur l'Histoire d'Écosse avant Malcolm*, 1789, 3 vol. in-8 ; 13° *Histoire d'Écosse depuis l'avénement de la maison des Stuart*, 1797, 2 vol. in-4° ; 14° *Iconographie écossaise, ou Portraits des illustres personnages d'Écosse*, avec des notes biographiques, 1795-1797, 2 vol. in-8° ; 15° *Galerie écossaise, ou Portraits des personnages les plus éminens*, avec leur caractère, 1799, in-8° ; 16° *Géographie rédigée sur un nouveau plan*, 1802, 2 vol. in-4°, et seconde édition, 3 vol. in-4° ; 17° *Abrégé de la géographie*, etc., 1 vol. in-8°. Cet ouvrage, résumé du précédent, a été souvent réimprimé ; la dernière édition de 1817, gros in-8°, avec atlas, a été revue et augmentée par l'auteur. 18° *Recollections*, etc., *ou Souvenirs* de Paris en 1801, 1802, 1803, 1804 et 1805, 2 vol. in-8°, ouvrage piquant, qui a été vivement critiqué en Angleterre ; 19° *Collection générale des Voyages*, 13 vol. in-4°, de 1808 à 1813 ; 20° *Nouvel Atlas moderne*, de 1809 à 1814 ; 21° *Pétralogie, ou Traité sur les rochers*, 1811, 2 vol. in-8° ; 22° *Recherches sur l'Histoire d'Écosse*, à laquelle est ajoutée une Dissertation sur l'origine et les progrès des Goths, 1814, 2 vol. in-8°, etc.

PINO (LE COMTE DOMINIQUE), feld-maréchal italien au service d'Autriche, grand-cordon de la légion-d'honneur, grand-cordon de la couronne-de-Fer, etc., né à Milan en 1760, fut un des premiers à se jeter dans les rangs de l'armée républicaine en Italie. Il s'était enrôlé le 6 janvier 1796, comme simple grenadier, et le même jour il se vit, à la tête d'une brigade, chargé de pénétrer dans les états du duc de Parme. L'année suivante, il reçut sa nomination de colonel, et prit le commandement d'un régiment levé aux frais de la république cisalpine. S'associant au ressentiment du général Lahoz (*voy.* son article), dont il partageait déjà les opinions, Pino trempa dans la conspiration qui avait pour but de soustraire l'Italie à la dépendance du directoire-exécutif, après l'avoir délivrée du joug des Autrichiens. Mais plus prudent que son frère d'arme, et moins emporté que lui, Pino ne se montra pas offensé de sa destitution, et alla combattre, en qualité de simple volontaire, dans l'armée du général Mounier, à Ancône, tandis que Lahoz passa dans le camp des Autrichiens, et vint assiéger cette même place, que Pino défendait avec tant de bravoure. Il arriva que Lahoz blessé dangereusement, et fait prisonnier par les Français, se rencontra un jour avec son ancien ami, qui détourna les yeux en l'apercevant. Mais en lui entendant demander vainement à un soldat cisalpin la mort que ses blessures lui montraient comme inévitable, et qui pouvait seule le soustraire à une peine infamante, Pino eut le courage d'ordonner qu'on achevât cet athlète de la liberté, dont il pleura longtemps le malheur. Dès-lors Pino montra un dévouement sans bornes à la cause des Français, et contribua très-efficacement à la défense d'Ancône. Nommé géné-

ral de brigade, le 16 décembre 1798, il dut se réfugier peu après en France, à la suite de l'invasion de l'armée austro-russe. Il ne rentra dans sa patrie qu'en 1800, à la tête d'une brigade composée de tous les réfugiés italiens. Elevé au rang de général de division, il fit partie de l'armée de Miollis, et envahit la Toscane et la Romagne en 1801 et 1802. Rappelé à Milan, il y reçut, en 1804, le portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'à l'année suivante, qu'il reprit le commandement de sa division, à la tête de laquelle il combattit en Allemagne, en Espagne et en Russie. Envoyé en Italie, en 1813, pour seconder les efforts du vice-roi contre les progrès des Autrichiens, il manœuvra d'abord avec beaucoup d'intelligence sur Adelsberg et Fiume; il rassembla ensuite les troupes qui étaient à Bologne, pour attaquer l'ennemi qui avait débarqué sur le Pô. L'attitude que Murat avait prise en Italie, fit craindre au vice-roi que ce prince ne fût d'accord avec les anciens patriotes italiens pour faire de l'Italie un seul état indépendant. Il conçut des soupçons contre Pino, qu'il renvoya tout-à-coup à Milan. Le sachant dans quelques embarras de fortune, le prince Eugène (*voyez* Beauharnais) lui offrit une forte somme d'argent pour l'aider à mettre en ordre ses affaires. Mais cette générosité ne suffit pas à éteindre son ressentiment. Au moment où le sénat de Milan délibérait, en 1814, pour demander aux puissances alliées Eugène pour roi d'Italie, Pino, qui commandait la garnison de la ville, y organisa secrètement les moyens de déjouer ce projet, et ne fut, dit-on, rien moins qu'étranger à l'insurrection du 20 avril, dans laquelle le ministre Prina fut massacré par le peuple. On entendit même dans quelques quartiers crier: *Vive le roi Pino!* Ce qui fit croire que ce général s'était flatté de pouvoir hériter de la couronne de la Lombardie. Cette disposition des esprits, qui peut n'avoir rien de commun avec l'ambition de Pino, prouve son influence sur le peuple, et donne le droit de penser qu'il aurait pu arrêter les désordres de Milan, s'il l'avait voulu. Devenu l'un des sept membres de la régence provisoire, et investi du commandement en chef de la force armée, il ne put jouir longtemps, par l'arrivée des troupes autrichiennes, de la puissance qu'il venait d'acquérir. Elle contribua probablement au contraire à le faire mettre à la retraite, avec une pension et le grade de feld-général-lieutenant. Lorsque le général Bellegarde fit arrêter plusieurs individus, soupçonnés de conspiration contre le gouvernement autrichien, parmi lesquels était un aide-de-camp de Pino, celui-ci partit à l'instant même, sous prétexte de voyager, et retomba, en 1815, sous la surveillance des Autrichiens. Il parvint cependant à conjurer l'orage, en se retirant dans une campagne près de Milan, où il se condamna au plus rigoureux isolement. N'ayant pris aucune part aux derniers troubles de l'Italie, il a pu continuer à jouir de sa tranquillité et de sa fortune. Le général Pino est un officier distingué par ses ta-

lens et par sa bravoure. Il était aimé de ses soldats, envers lesquels il se montrait généreux et affable; mais dès qu'il rentrait dans la société, il prenait des formes hautaines, et s'entourait de ces vaines formalités que l'étiquette peut imposer quelquefois, mais auxquelles un homme supérieur trouve toujours moyen d'échapper.

PINTEVILLE (LE BARON PIERRE-ALEXIS DE), maréchal-de-camp en retraite, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né, en 1771, à Vaucouleurs, département de la Meuse; il fit de bonnes études, et prit du service au mois de décembre 1790. La notice consacrée à cet officier-général dans la *Biographie des hommes vivans* des frères Michaud, et reproduite dans l'ouvrage des *Victoires et Conquêtes*, étant de la plus grande inexactitude, nous allons rétablir les faits d'après le *Moniteur*, les ordres du jour et les bulletins des armées. M. de Pinteville passa rapidement par tous les grades, jusqu'à celui de chef d'escadron, qu'il obtint en 1796, et fut nommé successivement major du 11me régiment de chasseurs, colonel du 30me régiment de dragons, colonel-major et général de brigade des dragons de la garde, dont il a commandé une brigade en 1813. Il a fait dix-huit campagnes dans les armées d'Allemagne, des côtes de l'Océan, d'Irlande, de Saint-Domingue, d'Espagne, de Pologne, de Russie et de Saxe. Sa conduite brillante à l'affaire de Bautzen lui fit conférer par l'empereur le titre de baron, que le roi lui a depuis confirmé. M. de Pinteville a été plusieurs fois cité pour sa belle conduite; il a été blessé deux fois; la seconde si grièvement à la bataille près de Kulm, en Bohême, au mois de septembre 1813, que dès-lors il a été hors d'état de servir.

PINUELA (DON SÉBASTIEN), ministre d'état espagnol, naquit dans l'Estramadure, d'une famille noble de ce pays. Il se livra avec succès à l'étude de la jurisprudence, et bientôt son mérite lui fit obtenir l'un des plus importans emplois du royaume. La manière dont il en remplit les fonctions, attira sur lui les regards de la cour, et Ferdinand VII, devenu roi d'Espagne en 1808, par la révolution d'Aranjuez, le nomma ministre de justice et de grâce pendant le court espace de temps qu'il occupa le trône à cette époque. M. de Pinuela suivit depuis ce prince à Bayonne, où il fut témoin des événemens qui firent passer la couronne de Charles IV sur la tête de Joseph Bonaparte. Il accepta néanmoins du nouveau roi, sa nomination au ministère qu'il avait occupé près de Ferdinand, et devint conseiller-d'état le 8 mars 1809. Il mourut dans le courant de la même année.

PIO (LE CHEVALIER LOUIS), littérateur, né en Italie, était à l'époque de la révolution secrétaire de l'ambassade de Naples en France. Il embrassa avec chaleur la cause populaire, ce qui lui attira la disgrâce de son gouvernement; mais il reçut, par une espèce de compensation, le titre de citoyen français, que lui déféra, en 1790, la commune de Paris. Le chevalier Pio fut l'un des personnages

de la fameuse députation dite du genre humain qui, sous les auspices d'Anacharsis Clootz, se présenta à la barre de l'assemblée nationale, pour lui présenter les hommages de tous les peuples de l'univers, au nom desquels elle prétendait parler. Le chevalier Pio, qu'on supposait être l'un des agens les plus adroits et les plus actifs des chefs du gouvernement républicain, n'occupait néanmoins qu'un emploi très-secondaire à la municipalité de Paris, dans le bureau des passeports. Après la mort de Danton, à la faction duquel il paraissait appartenir, il fut enfermé au Luxembourg, et détenu jusqu'à la chute de Robespierre. Depuis cette époque, le chevalier Pio a tout-à-fait renoncé à la politique, et ne s'est plus occupé que de littérature. Indépendamment de plusieurs traductions, il a publié à Paris, en 1807, les *Lettere italiane scelte*, in-12.

PIOCH (Louis), lieutenant-colonel au 2me régiment de chasseurs à pied de la garde impériale, chevalier de la légion-d'honneur, naquit à Montpellier, département de l'Hérault. Il avait à peine atteint sa 18e année lorsqu'il entra au service, dans la 45me demi-brigade d'infanterie de ligne. Dès les premières campagnes de la révolution, il se fit remarquer en donnant des preuves d'une rare intrépidité. En 1795, il était caporal-fourrier, et faisait avec son corps partie des troupes qui investissaient Mantoue. Le 19 décembre la garnison de cette ville effectua une sortie, et après dix heures du combat le plus acharné, força le général Chabot d'opérer sa retraite sur un terrain entrecoupé en tous sens de fossés très-profonds, ce qui rendait la marche des soldats aussi difficile que périlleuse. Plusieurs d'entre eux s'étaient noyés en essayant de franchir ces fossés, et le brave Maniot, capitaine de sa compagnie, allait éprouver le même sort si on ne l'eût secouru. Pioch s'en aperçoit, rétrograde à l'instant et vole à son secours; mais il est chargé par deux houlans. Pioch, conservant son sang-froid, tue l'un d'un coup de fusil, et va à son tour fondre sur celui qui reste, lorsque celui-ci prend la fuite. Il s'élance dans le fossé, et malgré le feu de plusieurs pelotons autrichiens, il parvient à sauver son capitaine. Après cette action courageuse, il se disposait à rejoindre ses camarades, lorsqu'il aperçut une maison isolée, dans laquelle s'étaient retranchés cinq Autrichiens. Il enfonce la porte à coups de crosse de fusil, les attaque à la baïonnette, en blesse deux, et les ramène tous prisonniers. Plusieurs autres actions d'éclat l'ayant fait parvenir au grade de lieutenant-colonel dans la garde impériale, il pouvait justement espérer de ne point s'arrêter en si beau chemin, lorsqu'il fut tué par un boulet de canon, le 26 août 1813, à la bataille de Dresde.

PIORRY (Pierre-François), né à Poitiers, département de la Vienne, fit ses études à l'université de cette ville, prêta, en 1783, le serment d'avocat au parlement de Paris, et fut agrégé à l'ordre des avocats de la cour présidiale de Poitiers, où il plaida. Reçu, en 1788, docteur

en droit, il avait eu l'intention de concourir pour une chaire de professeur; mais il ne put obtenir la dispense de l'année de stage, prescrite par les règlemens. Au commencement de la révolution, il fut nommé capitaine de la garde nationale, et l'un des notables du corps municipal de Poitiers. La garde nationale de cette ville ayant eu le projet, à l'exemple des ci-devant provinces de Bretagne et d'Anjou, de former une fédération, M. Piorry fut nommé secrétaire de cette fédération, et il rédigea, le 26 mars 1790, une circulaire pour l'accomplissement d'un pacte fédératif dans les murs de Poitiers. Chargé, comme orateur, d'annoncer l'objet pour lequel cette fête avait lieu, il sut, par un discours plein de patriotisme et d'énergie, produire une impression profonde dans tous les esprits, et l'on signa, le 11 avril suivant, sur l'autel de la patrie, le pacte fédératif projeté. Entre autres dispositions de ce pacte, mis sous les yeux du roi et de l'assemblée constituante, on y était unanimement convenu « de soutenir jusqu'à la mort la constitution du royaume, de maintenir sur le trône de Henri, le roi, restaurateur de la liberté de son peuple, et son auguste famille; de se prêter dans toutes les occasions les secours mutuels de la fraternité, de maintenir dans leurs fonctions tous les tribunaux créés ou autorisés par la loi, et de prêter main-forte à la perception des impôts légalement établis... » Au mois de mai de la même année, il fut nommé président de sa section, membre de l'assemblée électorale du département de la Vienne, l'un des membres du conseil-général de ce même département, et admis, en cette dernière qualité, au mois de juillet suivant, à présenter à la barre de l'assemblée constituante une adresse de félicitation sur ses importans travaux. Après cette mission, il siégea parmi les cinq membres qui composaient le directoire du même département, fut élu secrétaire du collège électoral en 1791, et, dans la même année, député à l'assemblée législative; en 1792, il fut réélu à la convention nationale. Dans la première assemblée, il fit partie du comité des domaines, et successivement, dans la seconde, des comités de législation, des pétitions, de surveillance des marchés, d'habillemens et équipemens militaires, enfin de révision de la loi sur les émigrés. Il servit d'organe en plusieurs circonstances à divers comités. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Délégué au mois de mars 1793, comme l'un des commissaires de la convention pour le recrutement de 400,000 hommes, il rendit compte de ses opérations dans le département de la Vienne, donna des renseignemens sur les premiers troubles de la Vendée, et ne se chargea d'aucune mission ultérieure. Inculpé comme membre du comité de surveillance des marchés, il offrit à la tribune la démission de ce poste; mais loin d'être acceptée, il fut au même instant admis, par décret du 30

septembre 1793, à remplacer l'un des secrétaires du bureau, qui se trouvait en mission. En floréal de l'an 2, il fit, au nom de ce dernier comité, un rapport général sur les quatre administrations chargées de l'habillement et de l'équipement militaire, depuis le 5 juillet 1792 jusqu'au 31 juillet 1793, entra dans le détail de leurs opérations sous différens ministères, proposa la mise en liberté de trente administrateurs, et le renvoi de deux, comme prévenus de fraude et d'infidélité, par-devant les tribunaux compétens. Le 2 prairial de l'an 3, un membre de la convention avait demandé que Piorry s'expliquât sur le fait qui lui était personnellement imputé dans cette journée, celui d'avoir fait sonner le tocsin aux écuries d'Orléans, où il avait alors son domicile. Il protesta à la tribune contre cette imputation ridicule et calomnieuse; la convention passa à l'ordre du jour. Décrété d'arrestation, le 22 thermidor, à la suite d'une dénonciation faite par les administrateurs de la Vienne, il fut ensuite amnistié; et rendu à la liberté, il rentra dans la carrière judiciaire. Le directoire-exécutif le nomma, le 29 vendémiaire an 6, commissaire près les tribunaux civil et criminel à Anvers. Au mois de brumaire de l'an 7, une révolte avait éclaté sur l'une des rives de l'Escaut; il reçoit à cette occasion, de l'administration centrale du département des Deux-Nèthes, le pouvoir de se transporter à Paris, pour faire connaître l'état de cette contrée, et solliciter des secours. Il remplit cette mission périlleuse; mais au mois de ventôse de la même année, il s'en trouva puni. On l'avait dénoncé au directoire comme paraissant, dans les cérémonies publiques et dans l'exercice de ses fonctions, avec une décoration qui portait l'emblême de la constitution de 1793. Sur ce fait qui, selon le dénonciateur, était un attentat commis contre la sûreté générale de l'état, le directoire ordonna l'arrestation de Piorry, et sa translation à la maison d'arrêt, pour être jugé conformément aux lois. L'affaire soumise à un jury spécial d'accusation, l'objet de la dénonciation fut reconnu faux, et le directeur du jury prononça la mise en liberté du prévenu au mois de germinal an 7. Au mois de brumaire de l'an 8, il fut nommé juge au tribunal de révision, établi à Trèves, pour les quatre départemens de la rive gauche du Rhin, et, successivement, vice-président de ce tribunal, assimilé, quant à ses fonctions, à celles de la cour de cassation de Paris. Mais comme cette institution n'était que temporaire, elle servit à composer la cour d'appel de cette dernière ville, dont il devint l'un des membres. Au mois de ventôse an 13, il fut incorporé à la cour d'appel de Liége, et réélu en avril 1811, conseiller à la même cour. En janvier 1814, il perdit, par suite de l'invasion des troupes étrangères, le poste honorable dont il était revêtu, et depuis il n'exerça aucun autre emploi, ne prit aucune part aux événemens de 1815, ne signa point l'*acte additionnel*,

et ne se trouva compris alors dans aucune des lois et ordonnances rendues par suite de ces événemens.

PIOZZI (MISS ESTHER-LYNCH-SALUSBURY, d'abord femme THRALE, et ensuite del SIGNOR), naquit en 1740 à Boswel, dans le pays de Galles, au comté de Caernarvon. Elle montra de si heureuses dispositions pour l'étude, que sa famille, qui jouissait d'une honorable aisance, consentit à lui faire donner une éducation bien au-dessus de son âge et de son sexe. En peu d'années, elle apprit à fond le latin, le grec, l'hébreu et plusieurs langues vivantes. Mariée à 24 ans à un riche brasseur, membre du parlement, miss Salusbury se faisait remarquer dans la société par le bon ton de ses manières et la solidité de son esprit. Le célèbre docteur Johnson, charmé du mérite de cette dame, accepta avec joie les relations amicales qu'Arthur Murphy (*voy.* ce nom), se plut à établir entre M. Thrale et le docteur Johnson. Ces relations devinrent même si fortes que les deux ménages furent bientôt communs, soit à la maison de Southwark, du docteur, soit à celle que Thrale occupait, à Streatham. La société de Johnson n'était cependant pas exempte de désagrémens. Le docteur était bizarre, jaloux, brusque jusqu'à la violence, et assez mauvais administrateur de sa fortune; mais Thrale et sa femme supportaient avec beaucoup de résignation ces fréquentes inégalités de caractère, et prenaient de la personne et des intérêts de leur ami un soin qui annonçait l'excellence de leurs cœurs et leur admiration pour le plus célèbre critique de l'Angleterre. Ces relations durèrent cependant 17 années, et ne furent interrompues qu'un an après la mort de Thrale, arrivée en 1781, par l'impossibilité où la veuve se trouva de continuer un genre de vie qu'une plus grande susceptibilité de Johnson lui avait rendue insupportable. Elle résolut de se séparer de son vieil ami, et elle prit pour prétexte la perte d'un procès et l'impossibilité où sa fortune la mettait de continuer à vivre à Londres. Elle se retira à Bath. Cette séparation fut vivement blâmée par leurs amis communs, et au point que mistriss Thrale se vit dans la nécessité de prendre la plume pour donner des explications à cet égard. Comme la séparation s'était faite à l'amiable, une correspondance bienveillante eut lieu de part et d'autre pendant quelque temps. Le mariage que mistriss Thrale contracta, à l'âge de 44 ans, avec un maître de musique de Bath, Florentin d'origine, nommé Piozzi, fut désapprouvé de Johnson, et de ce moment toute correspondance cessa entre lui et Mme Piozzi. « Au mois de septembre 1784, dit l'auteur d'une *Notice* sur cette dame, elle traversa la France avec son mari, et se rendit à Milan, où elle passa l'hiver. L'année suivante, elle parcourut le reste de l'Italie, et vint se fixer pour quelque temps à Florence, où il se forma, sous le titre *della Crusca*, une société de littérateurs anglais des deux sexes, qui bientôt mirent au jour un volume de prose et de vers, intitulé: *the Florence Miscellany*, lequel ne fut distribué d'abord qu'à un



petit nombre d'amis. Cette réunion littéraire a été vivement attaquée par un critique nommé Gifford, dans la préface d'un écrit intitulé : *Baviade et Mæviade*. Au contraire, un journal intitulé *le Monde* se fit le prôneur, en Angleterre, de la réunion littéraire de Florence, et parvint à lui donner de la célébrité. Il publia, en les accompagnant de grands éloges, les productions poétiques de la nouvelle académie. Elles se faisaient remarquer surtout par le clinquant du style, et l'exagération des métaphores, empruntées à la langue et au génie de l'Italie. Suivant l'usage du même pays, tous ces vers étaient signés d'un nom poétique et emprunté. Le journal qui les prônait parvint à mettre ce genre à la mode, et ce fut bientôt une véritable fureur d'écrire dans ce goût. Telle est du moins l'idée que M. Gifford a essayé de donner de la réunion littéraire de Florence et des productions qui en sont émanées. Quoi qu'il en soit, Mme Piozzi a fait preuve d'un vrai mérite comme poète, et son conte intitulé les *Trois Avis* (*the three Warnings*), doit être distingué des bagatelles versifiées *della Crusca*. « Mme Piozzi, après avoir visité les principales villes de l'Italie, de l'Allemagne et de la Hollande, retourna en Angleterre, où elle mourut en 1821, à l'âge de 83 ans. Elle était veuve de son second mari depuis 1801. » Elle avait si bien conservé ses forces physiques et ses facultés morales jusqu'au terme de sa carrière, qu'elle donna et ouvrit elle-même un bal, à l'âge de 82 ans. » On doit à cette dame : 1° *the Florence Miscellany* (Miscellanées de Florence), in-8°, 1785, en société avec MM. Merry, Parsons, Greathead et autres; 2° *Observations and Reflections*, etc. (Observations et Réflexions, faites durant un voyage en France, en Italie, en Allemagne), 1786, 2 vol. in-8°, ouvrage frivole, qui néanmoins obtint beaucoup de succès; 3° *Anecdotes of Dr Samuel Johnson* (Anecdotes sur le Dr Samuel Johnson, durant les vingt dernières années de sa vie), 1786, in-8°; 4° *Letters to and from Dr S. Johnson*, Lettres du Dr S. Johnson ou à lui adressées, 1788, 2 vol. in-8°. Elles ont été écrites depuis l'année 1765 jusqu'à l'année 1784. Ces lettres et les anecdotes furent traitées avec une extrême partialité par Baretti; et Wolcott, dans une satire, sous le titre de *Bozzi et Piozzi*, ne les traita pas plus favorablement. 5° *British Synonimy*, etc. (Synonimie anglaise, ou Essai sur l'emploi régulier des mots, dans la conversation familière), Londres, 1794, 2 vol. in-8°. Critiqué avec une extrême sévérité, cet ouvrage, auquel on prétendit à tort que Johnson avait eu part, annonce dans l'auteur un jugement sain et un esprit observateur. 6° *Retrospection, or a Review*, etc. (Retrospection, ou Revue des événemens, des caractères, des circonstances les plus remarquables du genre humain pendant l'année 1800, avec leurs conséquences), 1801, 2 vol. in-4°. 7° Enfin *les Trois Avis*, conte imité de La Fontaine, une imitation de *l'Epître* de Boileau à son jardinier, et différens autres

opuscules insérés dans des recueils périodiques.

PIPELET (Mme). *Voy.* SALM-DYCK.

PIRAULT-DES-CHAUMES (JEAN-BAPTISTE-VINCENT), avocat et littérateur, est né à Paris, le 27 septembre 1767. Fils d'un procureur au parlement, qui refusa son ministère pendant toute la durée de l'exil de 1771, il fit de bonnes études au collége de Montaigu. Au commencement de la révolution, dont il adopta avec modération les principes, il fut persécuté et se réfugia à l'armée de Dumouriez; il revint à Paris, après l'affaire de Jemmapes. Successivement avoué et avocat au tribunal de la Seine, professeur de droit à l'académie de législation, en l'an 8, il déplut par la liberté de ses opinions politiques, et fut supprimé, en 1808, de ses fonctions d'avoué. Devenu maire de Nanterre, il fut obligé de donner sa démission en 1816, pour s'être signalé dans les élections en faveur des candidats libéraux contre ceux du ministère. Nanterre doit à M. Pirault-des-Chaumes, un plus grand revenu annuel pour ses pauvres, et l'établissement d'un bel abattoir à porcs, qui rapporte 3 à 4000 fr. à la caisse communale, etc. Lors du procès fait à l'occasion de la souscription nationale, il s'est empressé de s'associer aux souscripteurs, et a offert ses veilles, comme avocat, à ceux qui pourraient être victimes de l'arbitraire; il est l'un des signataires de la consultation en faveur des auteurs de la souscription. M. Pirault-des-Chaumes n'est pas seulement un de nos avocats distingués, il est aussi homme de lettres, et a donné avec succès la traduction en vers français de *l'Art de plaire*, du *Remède d'amour* et des *Amours d'Ovide*, et un *Voyage à Plombières*.

PIRÉ (MARIE-GUILLAUME DE ROSNYVINEN, COMTE DE), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, et de l'ordre militaire de Wurtemberg, est né à Rennes, le 31 mars 1778, d'une ancienne famille de la Bretagne, illustrée dans les fastes de cette province. Son grand-père, le marquis de Piré, présidait la noblesse à la tenue des états de 1770. Dès le commencement de la révolution en 1789, son père, qui s'était voué à la cause contraire, se hâta d'aller rejoindre les princes à Coblentz, emmenant avec lui son fils à peine sorti de l'enfance. Le jeune Piré suivit long-temps les mêmes drapeaux que son père, entra à l'âge de 14 ans dans les gardes-du-corps, compagnie de Grammont, et fit les campagnes de l'armée du prince de Condé. Après le licenciement de cette armée, il entra en 1793 avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment d'infanterie que le prince de Rohan-Montbazon venait de lever à Gand, et qui fit partie de l'armée anglaise que commandait le duc d'York sur le continent. Il fit avec elle la campagne de Hollande en 1794, et fut nommé lieutenant sur le champ de bataille d'Appeldnorn, après que son régiment eut été en partie détruit par l'avant-garde française au passage de la Meuse. En juin 1795, il s'embarqua à Stade avec les cinq

régimens émigrés Rohan, Salm, Périgord, Beon et Damas, qui formaient la division Sombreuil, et qui vinrent débarquer dans la baie de Quiberon. M. de Piré fut grièvement blessé lors de l'attaque du fort Penthièvre par les troupes françaises, sous les ordres du général Hoche, et ne parvint à se rembarquer que par une espèce de miracle. Il se réfugia avec les débris de cette funeste expédition sur les rochers de l'île d'Houat. Le comte d'Artois lui donna des témoignages d'estime et de satisfaction : ce prince lui dit « que si jamais il rentrait en France, une des premières faveurs qu'il accorderait, serait pour M. de de Piré; » et ayant égard à sa blessure, il l'envoya de l'Ile-Dieu se rétablir en Angleterre, et le chargea de ses dépêches pour le ministère à Londres. Par suite de l'incorporation du régiment émigré de Rohan dans celui de La Châtre, M. de Piré fut réformé à l'âge de 17 ans, avec le grade de capitaine; mais l'ardeur de son zèle et cette soif de combats dont il paraissait altéré dès sa jeunesse, le portèrent à solliciter vivement sa remise en activité, et à être employé dans la funeste guerre intérieure, qui déchirait le sein même de sa patrie. Il obtint ce triste avantage, et accompagna en mars 1796, MM. de Sérent que les princes envoyèrent dans la Vendée, avec MM. de Bourmont de Suzanette et autres chefs royalistes. Blessé de nouveau en débarquant la nuit sur les côtes de Bretagne près de Saint-Malo, il vit périr dès le lendemain la plupart de ses compagnons d'armes; MM. de Sérent furent tués dans les marais de Dole, et M. de Piré, poursuivi par les troupes républicaines, ne parvint qu'après avoir couru les plus grands dangers, à s'échapper et à rejoindre enfin le chef royaliste de Puisaye, dans les environs de Fougères. Il servit avec ce général jusqu'à l'époque de la pacification de l'an 4, qui le fit rentrer dans le sein de la grande famille française. Le général Hoche, par considération particulière, et malgré ses instructions, ne comprit point M. de Piré parmi les émigrés qu'il fut obligé de renvoyer en Angleterre; mais ce dernier n'en resta pas moins, et long temps, sous une sévère surveillance, fut souvent dénoncé comme émigré et royaliste, et ne recouvrit une entière liberté qu'à l'époque du consulat du général en chef Bonaparte. Une nouvelle carrière s'ouvrit alors devant lui, et toujours animé du désir de faire la guerre, il entra dans les rangs de la grande-armée française, où il n'eut plus le malheur d'avoir à combattre ses concitoyens. M. de Piré prit d'abord du service dans un régiment de hussards volontaires, avec le grade de capitaine, et fit honorablement la guerre d'Allemagne. Son corps ayant été réformé après la paix de Lunéville, il rentra pour quelque temps dans la vie privée, et se maria; mais il rejoignit en 1805 l'armée, et se distingua de nouveau pendant les glorieuses campagnes d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram. Successivement capitaine au 7ᵉ régiment de hussards, chef d'escadron au 10ᵉ, colonel du 7ᵉ régiment de chasseurs à cheval, aide-

de-camp du prince de Neuchâtel, général de brigade, et bientôt général de division, il fit toutes ces campagnes à l'avant-garde de la grande-armée, en Allemagne, en Pologne, en Espagneet en Russie. Partout il fit preuve de talens militaires, et d'une haute valeur. Blessé plusieurs fois, ses grades et ses décorations lui furent décernés sur les champs de bataille, et ses états de service portent qu'il prit une part active à 30 batailles rangées, et à plus de 100 combats d'avant-garde. Élève et ami des généraux Lasalle et Montbrun, et distingué par l'empereur, il fut dans les derniers temps chargé par lui du soin d'éclairer l'armée. La surprise de Léipzick avec 50 hussards derrière l'armée prussienne, 4 jours avant la bataille d'Iéna; la capitulation de la ville forte de Stettin, en 1806; sa conduite au combat de Somo-Sierra, en Espagne, où Napoléon lui avait donné par mission spéciale le commandement de l'escadron du service des lanciers polonais de la garde qui s'y couvrit de gloire; le combat d'Ostrowno en Russie, et d'autres affaires où les bulletins de la grande-armée ont fait du général Piré une mention honorable, l'ont placé aux premiers rangs des vieux guerriers de la France. A l'époque de la restauration en 1814, de fortes préventions politiques s'étant élevées contre lui, loin d'avoir part aux récompenses ou aux faveurs que ses antécédens semblaient devoir lui promettre, il fut envoyé en une espèce d'exil dans ses terres en Bretagne. La croix de Saint-Louis, donnée à tous les officiers-généraux, lui fut refusée, et aucune de ses réclamations ne fut accueillie. Il se trouvait dans cette situation pénible, en 1815, quand le retour de l'île d'Elbe eut lieu. Il paraît que les sujets de mécontentement que le général Piré croyait avoir, joints à d'anciens souvenirs de gloire, lui firent embrasser de nouveau avec une grande chaleur la cause de Napoléon. Après avoir fait reconnaître son autorité en Bretagne, il fut envoyé dans le midi contre les troupes réunies sous les ordres de S. A. R. le duc d'Angoulême. Rappelé à Paris après les évènemens de Valence et du pont Saint-Esprit, il fut nommé gouverneur des Tuileries, du Louvre, et chambellan de Napoléon. On l'envoya immédiatement à Laon prendre le commandement provisoire du 6ᵉ corps d'armée. A la suite du combat des Quatre-Bras et de la bataille de Waterloo, où il commandait la cavalerie légère de l'aile gauche sous les ordres du maréchal Ney, il revint sous les murs de Paris, et prit encore une part glorieuse au combat de Roquancour près Versailles, où, avec son ami le général Excelmans, il prit ou détruisit en entier deux régimens de hussards prussiens. Après le second retour du roi, le général Piré fut compris dans la seconde série de l'ordonnance du 24 juillet 1815. Arrêté le 1ᵉʳ août suivant, il ne sortit de prison que par l'intervention de l'empereur de Russie, qui lui offrit un asile à Pétersbourg, où il se rendit de suite, et passa tout le temps de son exil. Rappelé en France en 1819, et replacé sur le tableau de l'armée, il a aussi reçu du roi la

croix de Saint-Louis. En 1823 il a cru devoir de nouveau solliciter de l'activité de service, et a demandé à faire la campagne d'Espagne. Mais ses démarches à cet égard étant restées sans effet, il continue à vivre retiré en Bretagne dans l'ancienne demeure de ses pères, où il s'occupe de travaux agricoles, prêt à revoler au premier appel sous les drapeaux de son pays.

PIRELLI (Francisco), législateur et littérateur napolitain, naquit à Naples, où il reçut une éducation distinguée, et se livra dès sa jeunesse à la culture des lettres; il avait déjà obtenu des succès dans cette carrière lorsqu'il fut nommé président de la chambre royale. Les principes de la révolution française, s'étant rapidement propagés dans diverses contrées de l'Europe, Pirelli les adopta, et quand, sous les auspices de la France, en 1799, les Napolitains formèrent la république dite parthénopéenne, il devint membre du corps-législatif de cette république. Il refusa d'abord par modestie les fonctions législatives; cependant il céda au vœu de ses compatriotes et aux instances du commissaire français, M. Abrial. Lorsque les troupes royales, sous la conduite du cardinal Ruffo, furent rentrées dans Naples, Pirelli fut incarcéré comme ayant participé à la révolution napolitaine. Il ne tarda pas cependant à recouvrer sa liberté, en produisant, dit-on, un billet du commissaire français, dans lequel ce dernier le menaçait d'exécution militaire s'il n'acceptait pas les fonctions de législateur. Le roi condamna depuis Pirelli à un exil perpétuel, mais dont le terme ne fut pas long, car il mourut au bout de quelques années. C'était un homme de bien et un sincère ami de sa patrie.

PIRON (N.), *dit* Piron-de-la-Varenne, près Oudon, département de la Loire-Inférieure, lieu où il naquit, est un des généraux vendéens les plus distingués par ses talens, et surtout par son intrépidité. Il fit sa première campagne dans les chevau-légers de l'armée des princes; et de retour, au mois de mars 1793, il s'efforça de soulever les habitans de son canton. Cette tentative n'ayant pas eu de succès, il passa la Loire à la tête d'une cinquantaine de Bretons, et se réunit à Bonchamp (*voy.* Bonchamp), dont il devint l'ami. Ce fut d'abord comme simple volontaire qu'il suivit l'armée catholique et royale de la Vendée; mais employé, au mois de juin, comme officier, il se distingua bientôt. La bataille où il prit la plus belle part est celle de Vibiers, le 18 juillet, où les Vendéens enlevèrent aux troupes de la république 25 canons, presque toutes les munitions, et où ils firent 3,000 prisonniers. Au combat de Torffou, de concert avec Bonchamp, il repoussa la brave et célèbre garnison de Mayence, encore épuisée de fatigues, et dont les forces étaient bien inférieures à celles des insurgés. Le sort de l'armée vendéenne, pressée de toutes parts, paraissant devoir être décidé par une bataille vers Mortagne et Chollet, Bonchamp appela près de lui Piron-de-la-Varenne, qui

commandait l'avant-garde de la division de Lirot-de-la-Patrouillère. Il arriva comme l'action était commencée. Sa présence soutint quelque temps les efforts des troupes vendéennes, qui furent enfin mises en déroute. Piron-de-la-Varenne ne s'occupa plus qu'à protéger la retraite des débris de l'armée, et il y réussit avec quelque succès. Passant la Loire au mois d'octobre, il combattit vaillamment à l'affaire de Laval et au siége de Grandville. Il commandait une division aux déroutes du Mans et de Savenay. Il se tint caché pendant quelque temps dans les environs de Nantes, et chercha à soulever les *chouans*. Dans l'espérance de rejoindre les Vendéens, et de servir plus utilement la cause royale, il tenta de repasser la Loire. Le bateau dans lequel il était fut aperçu par une canonnière, qui lui donna la chasse. Son bateau ayant été atteint, il fut tué de plusieurs coups de fusil. Piron-de-la-Varenne montra dans cette funeste guerre, où tant d'héroïsme et de férocité furent déployés des deux côtés, un caractère digne de briller sur un théâtre qui n'aurait point été souillé par les excès des discordes civiles. Il est regardé comme un des héros de la Vendée, et son nom est, dit-on, consacré dans les chants de ces guerriers.

PISANI (A. A. C.), noble vénitien, servit d'abord dans la marine d'Angleterre, et ensuite dans celle de Hollande, d'où il passa au cap de Bonne-Espérance. Il obtint dans cette colonie un emploi qu'il occupait encore lorsqu'elle fut prise en 1796, par les Anglais. Pisani retourna alors en Angleterre, mais comme prisonnier. Il demeura à Londres longtemps après son échange, et s'y occupa de la relation de ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique pendant l'espace de 12 ans, de 1781 à 1793. Lorsqu'il eut terminé cet important travail, il vint à Paris, où les savans, à qui il communiqua son manuscrit, l'accueillirent d'une manière distinguée. Le manuscrit ayant été présenté à l'institut en 1805, une commission chargée de l'examiner en fit un rapport très-favorable. L'ouvrage fut publié l'année suivante. M. Pisani s'est depuis retiré dans sa patrie. Un autre Pisani, de la même famille, fut, après le traité de Presbourg, d'après lequel Venise se trouvait réunie au royaume d'Italie, chargé de se rendre à Vérone, pour y féliciter, au nom de ses compatriotes, le prince vice-roi, Eugène de Beauharnais.

PISANI-DE-LA-GAUDE (Charles-François-Joseph), évêque de Namur, naquit à Aix en Provence, le 4 mars 1743, d'une ancienne famille noble d'origine italienne. Il se consacra dans sa jeunesse à la carrière judiciaire, et acheta une charge de conseiller au parlement de Provence. Mais ayant eu le malheur de voir frapper d'une mort subite et violente, une jeune personne qu'il était à la veille d'épouser, il résolut de quitter ses fonctions et d'aller s'enfermer à l'abbaye de la Trappe. Après quelque séjour dans ce monastère, et sur les représentations de l'abbé, qui ne trouvait

pas sa vocation assez décidée pour une règle aussi sévère, M. Pisani se détermina à rentrer dans le monde, où il embrassa toutefois l'état ecclésiastique. Son oncle, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le nomma d'abord son grand-vicaire, et les autres dignités de l'église étant à cette époque regardées comme appartenant presque exclusivement et de droit aux hommes d'une naissance illustre, M. de Pisani obtint bientôt (en février 1784), l'évêché de Vence. Les suites d'une passion toute mondaine, mais malheureuse, l'ayant ainsi porté à l'épiscopat, auquel il n'aurait jamais pensé sans la fin tragique de ses premières amours, le nouvel évêque crut cependant devoir signaler son administration spirituelle par quelques actes éclatans de ferveur. Il lança dans le public plusieurs mandemens contre les philosophes, et ces pièces d'éloquence qui excitèrent parfois l'hilarité générale même dans le diocèse de Vence, ne firent d'ailleurs de tort à personne. Dès le commencement de l'émigration, il se hâta de sortir de France, et se rendit d'abord à Venise, où il fut accueilli par la famille dont il portait le nom, et ensuite, à Rome, où il refusa, dit-on, la place d'auditeur de la Rote, qui lui fut offerte par le pape. Les progrès des armes françaises en Italie, engagèrent l'évêque de Vence à chercher un nouvel asile en Allemagne, d'où il passa en Angleterre. Il obtint bientôt de Napoléon la permission de rentrer en France, et fut investi après le concordat de 1802, de l'évêché de Namur. Il paya largement son tribut d'éloges au chef de l'empire, et ses mandemens n'eurent plus pour objet principal que la célébration des victoires de l'empereur. Après la création du royaume des Pays-Bas, auquel le diocèse de Namur se trouva joint, l'évêque professa quelques opinions ultramontaines, qui donnèrent lieu à l'animadversion du nouveau gouvernement. Pisani fit d'abord cause commune avec l'évêque de Gand, Maurice de Broglie; mais le pape même ayant désapprouvé les éclats d'un zèle intempestif, l'évêque de Namur chercha à justifier ses intentions, et protesta dans une nouvelle lettre pastorale de sa soumission à la constitution ecclésiastique du royaume des Pays-Bas. Il a depuis administré son diocèse sans trouble, et sans être aucunement inquiété par l'autorité civile.

PISANSKI (Georges-Christophe), théologien et littérateur protestant, directeur de la société allemande de Kœnisberg, appartient à une famille protestante, originaire de Pologne, qui alla se fixer en Prusse; il est fils du pasteur de Pisanizzen. Pisanski, né en 1725, fit ses études à Kœnisberg, et par le conseil du naturaliste Helwig, son aïeul maternel, il suivit la carrière de l'enseignement. D'abord recteur, puis, en 1773, docteur en théologie à l'université de Kœnisberg, il y professa la poésie, l'histoire, tant nationale que générale, la philosophie pratique, la théologie, la statistique, etc. Il était très-instruit; sa piété était éclairée, et il fut généralement regretté lorsqu'il mourut le 11 octobre 1790.

Outre ses principaux ouvrages que nous allons indiquer, il a laissé un grand nombre de manuscrits dont il a fait don par testament à la bibliothèque de l'école dite Kneiphof : 1° *Curiosités du lac de Spirding*, Kœnisberg, 1749, in-4° ; 2° *de Felicitate docentium in scholis*, Kœnisberg, 1749, in-fol. ; 3° *de Meritis Prussorum in poesin latinam*, Kœnisberg, 1781, in-4° ; 4° *Eclaircissemens sur quelques restes du paganisme et du papisme en Prusse*, Kœnisberg, 1756, in-4° ; 5° *Discussion sur la question de savoir si Annibal en passant les Alpes a fait fendre les rochers par le vinaigre*, Kœnisberg, 1759, in-4° ; 6° *Commentatio de linguâ polonicâ*, Kœnisberg, 1763, in-4° ; 7° *Historia linguæ græcæ in Prussiâ*, Kœnisberg, 1766, in-4° ; 8° *Examen de la prétendue démonologie biblique*, Dantzick, 1778, in-4° ; 9° *de Errore Irenæi in determinandâ ætate christi*, Kœnisberg, 1778, in-4° ; 10° *Remarques sur la mer Baltique*, Kœnisberg, 1781, in-8° ; 11° *de la Fête grégorienne dans les écoles*, Kœnisberg, 1786, in-4° ; 12° *An liber Jonas non historiam sed fabulam contineat?* Kœnisberg, 1789, in-4° ; 13° *Esquisse d'une histoire de la littérature de la Prusse*, publiée après la mort de l'auteur par Borowski, son confrère à la société allemande de Kœnisberg, qui y a ajouté une *Notice biographique*, Kœnisberg, 1791, in-8° : cette notice a été imprimée séparément ; 14° Pisanski a composé un nombre considérable d'*éloges* et de *notices* des principaux savans et gens de lettres prussiens ; il a en outre fourni des *Mémoires, dissertations*, etc., au recueil de la société allemande de Kœnisberg, dont il était directeur, et a concouru à la rédaction de plusieurs gazettes, entre autres celles de Dantzik, Thorn, etc.

PISON-DU-GALAND (N.), avocat à Grenoble, fut nommé par le tiers-état du ci-devant Dauphiné aux états-généraux en 1789. Il acquit quelque réputation à la tribune, où il ne se montrait que par intervalle, en tâchant toujours de balancer l'influence de la capitale par celle des départemens. Avant la réunion des trois ordres en assemblée nationale, il avait été nommé secrétaire des communes sous la présidence de Bailly, avec lequel il coopéra fortement à la réunion et au serment du Jeu de Paume. Chargé, en 1790 et 1791, au nom du comité des domaines, de différens rapports, il s'en acquitta avec talent et sagesse. Il ne fit point partie de l'assemblée législative, ni de la convention ; mais, en 1797, il fut élu par le département de l'Isère, député au conseil des cinq-cents, dont il devint successivement secrétaire et président. Appelé au nouveau corps-législatif après le 18 brumaire an 8, par suite de l'affaiblissement de sa santé, il renonça aux fonctions au mois de décembre 1801.

PISSOT (Noel-Laurent), fils d'un libraire de Paris, et longtemps libraire lui-même, s'est occupé de littérature, et a produit comme auteur ou éditeur les ouvrages suivans : 1° *Marcellin, ou les Epreuves du monde*, un vol. in-18, Paris, an 8 ; 2° *Contes moraux*, par Imbert, et autres ou-

vrages recueillis pour la première fois, 2 vol. in-12, Paris, 1805; 3° *les Friponneries de Londres mises au jour*, traduction de l'anglais, un vol. in-12, Paris, 1805; 4° Poësies de *Maître Adam Billaut*, un vol. in-12, Paris, 1806; 5° *la Campagne de trois mois en vaudeville*, un vol. in-12, Paris, 1806; 6° *les Plaisirs de l'imagination*, poëme en 3 chants, nouvelle édition, un vol. in-12, Paris, 1806 : c'est sans doute, dit M. Beuchot, la traduction d'Akenside, par d'Holbach; 7° *Œuvres inédites de Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes*, avec un *Précis historique*, un vol. in-12, Paris, 1808; 8° *Manuel du culte catholique*, un vol. in-12, Paris, 1810; 9° *Précis historique sur les cosaques*, un vol. in-12, Paris, 1812; 10° *Célestine, ou les Preuves de l'amour*, un vol. in-18, Paris, 1813. Sur la fin du gouvernement impérial, Pissot, qui était malheureux, espéra obtenir quelque soulagement à sa misère en écrivant contre le souverain que l'Europe armée venait précipiter du trône. Il publia : *le Mea culpa de Napoléon; l'Aveu de ses perfidies et de ses cruautés*, 1814, in-8°; et une *Histoire de plusieurs aventuriers fameux depuis la haute antiquité jusques et compris Bonaparte*, Paris, 1814, 2 vol. in-12. Le pain que le malheureux Pissot espérait ne vint pas, et il mourut à l'hôpital le 15 mars 1815. Il est encore auteur de plusieurs ouvrages : *Lettres de Henri IV à Mme de Grammont*, 1814; *Siéges soutenus par la ville de Paris, depuis l'invasion des Romains dans les Gaules jusqu'au 30 mars 1814*; Paris, 1815; *les Véritables prophéties de Michel Nostradamus*, avec *les Aventures de la révolution*, 1816, 2 vol. in-12; et enfin, *le Frère criminel*, un vol. in-18, Paris, 1818 : ces deux derniers ouvrages sont posthumes.

PISTICCI (le P.), religieux franciscain de Naples, dont le nom est consacré par la reconnaissance de tous les Français, naquit à Naples en 1765. Admis dès l'âge de 15 ans dans le couvent des Franciscains, il s'y fit remarquer par sa piété et la douceur de ses mœurs. C'est le témoignage que lui rendent ceux mêmes qui se prononcèrent le plus fortement contre lui. Ce religieux avait l'esprit éclairé, et il ne repoussait pas de ses lectures habituelles les bons livres de philosophie. Ils fortifièrent à la fois son esprit et son cœur. La révolution française, dont il eut bientôt connaissance, ne le compta point au nombre de ses ennemis. Il en admira les principes et n'en détesta que les excès. Lorsque les Français eurent conquis en 1799, le royaume de Naples, le P. Pisticci fut informé que les lazzaroni, attachés au roi Ferdinand IV, tramaient dans l'ombre et dans le plus profond secret, un complot contre les Français. La seule humanité l'inspira. Il veut sauver une foule de victimes du fer des assassins, et il consent, pour atteindre ce noble but, à feindre une indignation profonde contre les conquérans de sa patrie. La haine est aveugle; elle croit que tous les cœurs se dénaturent pour recevoir ses funestes impressions. Les lazzaroni entourent le P. Pisticci, ils ne doutent pas qu'il n'entre dans le complot

qu'ils ont formé, et lui annoncent leur projet, qui tend à égorger dans une seule nuit les Français établis à Naples et tous les patriotes napolitains. Quatre d'entre eux le conduisent, mais en prenant toutefois la précaution de lui mettre un bandeau sur les yeux, dans le lieu où ils ont caché leurs armes et leurs munitions. Là, le P. Pisticci, effrayé à la vue de leurs immenses munitions de toute espèce, parvient cependant à les tromper sur le sentiment qu'il éprouve. On l'éloigne avec les mêmes précautions. Libre enfin de toute surveillance, cet homme généreux va rendre compte au général français des projets des lazzaroni et des moyens qu'ils ont à leur disposition. Comme il ne peut désigner la caverne où il a été conduit, il prend le parti de se faire arrêter comme conspirateur avec ses guides. On les enferme; mais les 4 lazzaroni soupçonnant que leur détention est son ouvrage, refusent de lui faire connaître les projets de leur corporation. Les Français et leurs partisans furent sauvés par les déclarations du P. Pisticci, qui, devenu libre, retourna aussitôt à son couvent, ne voulant aucune récompense du service qu'il avait rendu, guidé par la plus pure générosité. L'armée napolitaine ne tarda pas à rentrer dans Naples. Le cardinal Ruffo, qui la commandait, ne se crut point engagé par la capitulation solennelle qu'il avait consentie; il fit arrêter le P. Pisticci et tous ceux qui comme lui se croyaient à l'abri de toute réaction. Ce religieux fut condamné à être pendu; il fut exécuté au mois de novembre de la même année (1799); sa mort fut courageuse et calme comme sa vie. Il légua sa mémoire aux Français et à la postérité.

PITARO (A.), docteur en philosophie et en médecine, né en Calabre d'une famille notable de ce pays, fit d'excellentes études à Naples, et devint, avant l'âge de 20 ans, professeur de physique dans le corps royal d'artillerie du royaume. Il venait d'être nommé professeur de chimie au corps de la marine lorsque la révolution éclata à Naples en 1799. Comme il n'en adopta pas les principes, il fut obligé de s'expatrier, et vint chercher un asile en France. M. Pitaro exerça long-temps et avec distinction la profession de médecin à Paris, et était, en 1807, membre de la société médicale d'émulation et de la société galvanique. Il est rentré dans sa patrie depuis les événemens politiques de 1814.

PITOU (Louis-Ange), ancien chanteur populaire, et, depuis la restauration, libraire de Mme la duchesse d'Orléans, est né en 1769, à Valinville, près de Châteaudun, département d'Eure-et-Loir, et prétend descendre de l'auteur de la *Satyre Ménippée*. M. Pitou s'est acquis une sorte de célébrité dans les premiers temps de la révolution, par les chansons royalistes qu'il composait et chantait devant le peuple rassemblé autour de lui par ses chants et ses lazzis. Des allusions souvent grossières, quelquefois fines et piquantes, contre le gouvernement, en amusant ses auditeurs, attiraient sur lui l'attention de la police, et le firent souvent arrêter; mais à peine était-il remis en liberté, qu'il recommen-

çait ses attaques, dont le résultat, après 16 arrestations, fut, par jugement du tribunal criminel de Paris, au mois de novembre 1797, une condamnation à la déportation perpétuelle. Conduit à la Guiane, il parvint à rompre son ban, revint à Paris après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut arrêté. Cette fois, la police se contenta de le déposer dans les prisons de la Force, où il resta assez longtemps. Voici, à l'occasion des services que M. Pitou a rendus à la cause royale, comme il s'exprime lui-même dans son recueil : *Toute la vérité au roi*, etc. « Sans avoir eu d'autre appui au commencement que la liberté des opinions et la lutte entre les jacobins et les républicains, je suis parvenu à former un parti si nombreux pour la cause du roi, que tout Paris est venu me voir, me critiquer, me défendre et m'encourager; que je suis le seul dans toute la France qui ait, pendant 3 ans, péroré tous les jours deux ou trois mille hommes en faveur de la royauté; que vingt fois j'ai fait fuir la police et la force armée, se présentant pour m'arrêter en public ; qu'après tant de revers et une résistance aussi longue, aussi courageuse, je suis le seul qui ait échappé aussi miraculeusement à la mort après y avoir été condamné deux fois. » Il ajoute dans un autre paragraphe : « Je me dis, en 1795 : *la Satyre Ménippée*, ouvrage de mes aïeux, dessilla les yeux du peuple, déconcerta les ligueurs, et valut des armées au Bearnais. Nous sommes dans les mêmes crises, essayons des mêmes moyens. De 1795 à 1797, j'ai composé, imprimé et vendu en public, tous les jours, dans tout Paris, des *Satyres Ménippées* qui ont fait plus de quarante mille prosélytes à la monarchie. Ces satires m'ont rapporté 260,000 francs. Cette fortune était une propriété bien légitime que j'avais acquise au prix de mon sang, en combattant pour votre majesté. Fidèle à mon serment, j'ai distribué cette somme pour briser mes fers, pour sauver la vie à plusieurs agens du roi qui étaient sous les verroux, et pour seconder les mouvemens opérés en faveur de la royauté, pour faire réussir le contre-dix-huit fructidor. J'en appelle au témoignage de 80,000 hommes. » M. Pitou parait avoir obtenu de la munificence royale, peu après la première restauration, en 1814, une pension de 1,500 fr. On trouvera à ce sujet des détails fort curieux dans son ouvrage : *Toute la vérité au roi*, etc. Il a fait imprimer : 1° *Voyage à Cayenne, dans les deux Amériques et chez les antropophages*, 2 vol. in-8°, fig., 1808, 2° édition; 2° *le Chanteur Parisien, ou Recueil de vaudevilles qui ont fait exiler L. A. Pitou*, 1808, in-18; 3° *Tablettes des grands événemens depuis 1787 jusqu'à 1808*, in-18, 1808; 4° *l'Urne des Stuarts et des Bourbons, ou le fond de ma confession sur les effets du 21 janvier*, etc., 16, 17, 18 et 19° siècles, 1815, in-8°; 5° *Analyse de mes malheurs et de mes persécutions depuis 25 ans*, 1816, in-8°; 6° *aux Amis de l'ordre et de la paix*, 1817, in-8°; 7° *Prieres au tombeau des Bourbons*, 1818, in-8°; 8° *le Trône du martyr du 13 février 1820*, bro-

chure à l'occasion de l'assassinat du duc de Berri, et à la réclamation que M. Pitou a faite du dernier coucher de ce prince contre la prétention de M. Grandsire, secrétaire-général de l'académie royale de musique, à la possession de ce coucher, Paris, in-8°; 9° *Toute la verité au roi et à la justice sur des faits graves touchant l'honneur de la maison de Bourbon*, Paris, 1821, 2 vol. in-8°.

PITT (Williams), second fils du grand Chatham, de ce Chatham le plus éloquent et le plus probe des ministres de sa nation, éleva l'Angleterre à un degré éminent de prospérité commerciale, tint les rênes du gouvernement depuis sa première jeunesse, lutta seul contre l'opposition de l'Europe entière, ligua tous les rois contre la France, et poursuivit dans tout le cours de sa vie un seul but, une pensée unique, l'abaissement de cette nation; il le chercha par tous les moyens; il employa, pour obtenir ce résultat, tous les ressorts de la politique. Homme d'état ferme et habile, auquel l'admiration de ses partisans prêta des combinaisons profondes qui ne lui appartinrent jamais; poussant l'ambition jusqu'au délire, et tourmenté du besoin de soumettre l'Europe au machiavélisme anglais: doué de persévérance, de sagacité et de force dans l'esprit, mais que rien n'arrêtait, ni humanité, ni philosophie, ni morale publique, et qui imprima, surtout aux opérations du cabinet de Saint-James, ce caractère d'égoïsme barbare que l'histoire ne lui pardonnera pas. On ne peut offrir dans cette notice biographique autre chose que les grands traits d'une vie politique, remplie d'ailleurs de calculs secondaires et de mouvemens de peu d'intérêt. Il n'est point né en France, comme on l'a prétendu, mais dans le comté de Keur, dans la maison de campagne de son père, à Haye, le 28 mars 1759. De nombreuses maladies le menacèrent de la mort dès sa première enfance; cependant il apprit de bonne heure le grec et le latin. La lecture de Thucidide et l'étude de l'algèbre, ses occupations favorites, semblaient annoncer ce qu'il devait être plus tard, et signaler les penchans naturels de son esprit. Il acheva ses études sous son oncle, l'évêque de Winchester; et, reçu avocat, il plaida plusieurs causes avec succès. Déjà l'ambition de se distinguer à la chambre des communes agitait ce jeune homme; on le voyait paraître à toutes les séances; il étudiait les ressources de l'éloquence parlementaire, et, après s'être vainement présenté, en 1780, comme candidat à l'université de Cambridge, il fut élu l'année suivante pour le bourg d'Appleby. C'était un pesant fardeau que le souvenir et le nom de Chatham. Pitt, dès son début, se montra digne de le soutenir. Il entra dans l'opposition, qui donnait tant de peine à lord North, dont le mérite était bien inférieur à celui de ses adversaires. Burke, Fox, Shéridan (*voyez* ces différens noms) attaquaient chaque jour une administration maladroite et mystérieuse. Pitt se rangea, dès son entrée au parlement, au nombre de ces ennemis redoutables du ministère. Son premier discours





William Pitt.

fut consacré à appuyer une motion de Burke, tendante à opérer des réformes dans la liste civile. On vit avec étonnement se développer un talent d'un nouveau genre. Ce n'était pas l'éloquence abondante de Fox, ni l'énergie brûlante de Burke, c'était une vive dialectique, une facilité singulière à tout résumer et à tout combattre, une connaissance parfaite du sujet, et un grand nombre de vues fines et d'aperçus heureux jetés dans la discussion. Des applaudissemens universels saluèrent l'héritier du grand Chatham. Cependant la guerre d'Amérique occupait tous les esprits, et fixait toute l'attention des politiques. Pitt s'était déclaré contre elle. Dans le cours des discussions, étonné d'entendre citer son père comme l'un des partisans de la guerre contre les colonies, il se leva pour prouver que lord Chatham avait toujours désapprouvé cette mesure, et, dans un discours plein d'énergie, prédit les malheurs qu'elle entraînerait un jour. Enfin l'opposition triomphe, le ministère change. Le jeune Pitt ne fait point encore partie de la nouvelle administration; il continue ses attaques, se livre tout entier aux systèmes de l'opposition, et prononce, le 7 mai 1782, un long discours en faveur de la réforme parlementaire. Mais le roi George III, qui avait de l'amitié pour Pitt, lui manda que ces théories lui inspiraient le plus grand éloignement, et l'ambitieux les abandonna. Rockingham meurt : Pitt est nommé chancelier de l'échiquier. Ici commence la longue guerre que se livrèrent les deux hommes d'état les plus célèbres et les plus dissemblables de leur temps, Fox et Pitt. Shelburne tenait le timon des affaires. Fox et North, ligués contre lui, le forcèrent bientôt à donner sa démission; et Pitt, resté seul ministre en activité, se trouva obligé de soutenir le poids de toutes les discussions parlementaires. Il sembla un moment fatigué de ces travaux, refusa de se mettre à la tête du cabinet, comme le désirait le roi, et résigna son office. C'était observer avec sagacité l'état des choses, et plier à propos devant la coalition de North et de Fox. Bientôt cette coalition devint le ministère. Pitt fait un voyage en France, et revient en Angleterre, où il siége au parlement avec une apparente modestie et comme s'il était prêt à se réunir aux ministres. Cette paisible indifférence était un piége. Fox y tomba. Les *affaires de l'Inde et l'état du revenu*, avait dit un jour Pitt dans le cours de la discussion, *sont les deux pivots de la politique actuelle*. En entrant dans les vues de Pitt, le ministre crut achever de le gagner; et bientôt il lut un bill sur l'administration de l'Inde. C'était là que Pitt l'attendait. Il s'empare du bill tout entier, le discute, le présente comme attentatoire aux droits de la couronne, et comme tendant à établir *un empire dans un empire*. Le roi partage ces idées; Pitt, nommé premier lord de la trésorerie, et chancelier de l'échiquier, se trouve placé de nouveau à la tête des affaires. Il avait 24 ans, peu d'influence, peu de fortune; on croyait que son administration durerait peu; et la chambre des communes était rem-

plie d'ennemis formidables. Comment, dans des circonstances si difficiles, parvint-il à recomposer une administration à laquelle personne ne voulait s'attacher, et à dissoudre un parlement qui le gênait? De longues menées, une profonde adresse, purent seules le faire parvenir à ce but. Enfin, il vainquit la chambre des communes, comme le dit Shéridan; et lord North, qui se piquait de connaître les ressorts des gouvernemens, dit tout haut à propos de Pitt : *Cet homme est né ministre.* Une grande irritation des esprits suivit la dissolution du parlement; l'or fut versé de tous côtés; les ennemis de Pitt se réunirent pour l'empêcher de triompher dans la nouvelle élection. Il triompha cependant, et plus de 160 membres, qui avaient voté contre lui dans le parlement précédent, ne furent point réélus. Il ouvrit la session avec une majorité très-prononcée. Cependant les obstacles qu'il rencontrait étaient en grand nombre. Le trésor était vide, le revenu obéré par l'audace et le nombre des contrebandes, et l'administration de l'Inde demandait une main habile et ferme. Pitt commença par arrêter les fraudes commerciales, par un moyen ingénieux et aussi simple qu'efficace: il diminua les droits sur les matières que l'on importait frauduleusement; et réduisant ainsi les gains des contrebandiers, il les empêcha de continuer un métier devenu stérile. S'il diminua cet impôt, il augmenta l'impôt sur les fenêtres, et la popularité que lui avait acquise le premier de ces deux actes, fut détruite par le second. En ouvrant une plus vaste concurrence aux souscripteurs d'emprunt pour l'état, il réduisit leurs prétentions et leurs profits, dans la proportion de six à trois. Il soumit ensuite à divers impôts un assez grand nombre d'objets de luxe, les gazes, les rubans, les fleurs artificielles; et à force d'économies partielles et de taxes additionnelles, il réalisa un fonds d'un milion sterling, destiné au rachat annuel de la dette publique. Des membres de l'administration, nommés commissaires de la caisse d'amortissement où cette somme fut versée, en réglèrent l'emploi ; et ce remède au déficit, qui se trouva efficace jusqu'au temps de l'administration de lord Lansdown, passa justement pour l'un des plus solides titres de gloire de Pitt. Les affaires de l'Inde l'occupèrent ensuite : il soutint le crédit chancelant de la compagnie, lui fit accorder un assez long délai pour payer ce qu'elle devait au gouvernement, et changea totalement l'administration intérieure et extérieure de ce pays. Il prit part aux différentes discussions qui eurent lieu dans le parlement jusqu'au commencement de la révolution française. Ce fut sous ses auspices que fut conclue, en 1788, la triple alliance, de l'Angleterre, du roi de Prusse, et du stathouder. On le vit s'opposer constamment, au commerce, à l'industrie, à la prospérité de la France, et soulever, en 1789, la Suède contre la Russie, dont il redoutait l'ambition. Cependant la révolution française éclate : Pitt observe les progrès d'un incendie qui mena-

çait de gagner l'Angleterre et de dévorer l'Europe. On ne peut douter qu'il n'ait pris plaisir à fomenter des troubles qui déchiraient la rivale de l'Angleterre. Des espions nombreux l'avertissaient de tout ce qui se passait en France : il jetait l'or à propos ; et d'une main il alimentait la révolution, qu'il écrasait de l'autre dans son propre pays, car elle avait fait en Angleterre des progrès rapides. La neutralité qu'il garda jusqu'en 1792 ne laisse aucun doute sur le système qu'il avait adopté; cependant la mort de Louis XVI força le ministre à suivre les intentions de Georges III, et à déclarer la guerre : il s'y était préparé depuis long-temps, par des armemens considérables, par l'*alien-bill*, qui expulsait tous les étangers qui déplaisaient au gouvernement, et par le *bill des attroupemens*, dirigé contre les entreprises des Anglais partisans de la révolution. C'est alors qu'on le vit saisir, pour ainsi dire, la révolution corps à corps et lutter avec elle. Il força bientôt toutes les puissances de l'Europe à se réunir sous ses bannières; et les rois, soulevés par un jeune homme de peu de naissance contre la liberté française, ne firent que servir les intérêts commerciaux de l'Angleterre. La ligue à la tête de laquelle se trouvait Pitt, eut d'abord quelque succès : Toulon et Valenciennes furent pris; mais en un instant une énergie terrible s'empare de la nation : la terre enfante des hommes; et tandis que les partis s'agitent et se déchirent à l'intérieur, les armées républicaines battent partout les armées royales; l'Espagne est forcée de déclarer la guerre à l'Angleterre, et la sanction de la victoire consacre partout la nouvelle liberté de la France. Le ministre anglais eut alors une lutte difficile à soutenir : le débarquement des Français dans le pays de Galles, épouvantait l'ouest de l'Angleterre. L'Irlande menaçait d'une insurrection ; la révolte des flottes de Plymouth et de Porsmouth apprenait à l'Europe que les marins de l'Angleterre étaient prêts à tourner leurs armes contre leur patrie. La dette publique prenait tous les jours un accroissement plus considérable. On s'effraya; et les négocians demandèrent le remboursement des billets en espèce. La banque d'Angleterre n'était point en mesure de satisfaire à cet engagement qu'elle avait pris ; elle s'adressa pour cet effet au gouvernement, qui lui devait des sommes très - considérables. Pitt la tira de peine, en suspendant, par un arrêt du conseil, les paiemens en argent. George III versa des larmes en signant cet arrêt, qui bientôt fut converti en bill. Pitt trempa lui-même la plume dans l'encre, la plaça entre les doigts du monarque, et lui dit : « Sire, il faut absolument signer. » La mesure adoptée, fut nommée par l'opposition une *banqueroute déguisée*. Mais cette résolution rigoureuse était le fruit d'un calcul profond ; et sans elle on aurait vu le commerce et l'industrie anglaises, frappés tout-à-coup de paralysie, s'arrêter au milieu de l'abondance dont ce pays jouissait. Le papier de la banque d'Angleterre acquit chaque jour plus de

valeur; le calme se rétablit. Cependant l'Europe entière avait reculé devant la France : Malmesbury commença une paix qui n'eut rien de durable; toutes les puissances avaient abandonné l'Angleterre; et elle eût été forcée de soutenir seule cette guerre, si Pitt n'avait trouvé le moyen de former, en 1798, une nouvelle coalition, composée de l'Autriche, de la Turquie et de la Russie. Cette coalition n'eut pas plus de succès que l'autre. L'étoile de Bonaparte commençait à paraître; et Marengo ouvrit cette longue carrière de victoires qui fit perdre à Pitt dans les champs de batailles, tout ce qu'il pouvait gagner dans le cabinet. La paix de Lunéville fut signée. La nouvelle amitié de Paul Ier et de Bonaparte porta bientôt un coup terrible à la politique de l'Angleterre. L'assassinat de cet empereur la délivra de beaucoup de craintes. On essaya vainement de traiter ensuite de la paix avec la France. En 1802, l'Irlande, à laquelle on avait fait espérer l'émancipation de ses catholiques, fut réunie à l'Angleterre, mais le roi refusa de tenir la promesse que ses ministres avaient faite en son nom. Alors Pitt, qui voyait avec peine que la paix allait être signée avec la France, donna sa démission, et concourut lui-même à la formation du ministère qui lui succédait. C'était garder le pouvoir en se cachant derrière quelques hommes choisis de sa main, vains simulacres d'autorité. Mais bientôt ces hommes voulurent marcher seuls; Pitt se brouilla avec eux, reprit ses anciens titres, les remplaça, et s'occupa aussitôt à créer une nouvelle coalition contre la France. Il vit ses dessins trompés, et le génie de Bonaparte effrayer l'Europe : cependant son lit de mort fut entouré des trophées de Trafalgar. Il tomba dangereusement malade en décembre 1805, et cessa d'exister le 3 janvier 1806. Il n'avait que 47 ans. Si Pitt fût parvenu à la vieillesse, il eût vu la France humiliée et tous ses désirs réalisés. Les historiens qui ne jugent que d'après le succès, lui ont fait honneur de ces événemens, et lui ont attribué ce changement des affaires après sa mort : c'est trop accorder à son génie et trop peu à la fortune. Le philosophe ne pardonnera point au ministre anglais sa perfidie pendant le cours de la révolution, le machiavélisme et la barbarie de sa politique extérieure, les actions horribles que l'on commit aux Indes sous son gouvernement, et cette abnégation complète de tous les sentimens moraux et généreux que l'on reconnaît dans les actes de sa vie publique. Mais on ne peut nier qu'il n'ait été administrateur plein de sagacité, de finesse, de persévérance et d'habileté. Comme orateur, il se fit surtout remarquer par la netteté des idées, la précision de l'analyse, une diction brève et imposante, et plus forte que majestueuse. La colère était le seul mouvement qu'il mêlât à ses discours : ses ennemis l'appelaient *l'enfant colère* (*the angry boy*). Il avait les traits fins et déliés, la physionomie haute et ferme. Ses mœurs furent sévères : on l'appelait *le ministre sans tache*. L'ivresse était le seul défaut auquel il se livrât sans réserve. C'é-

tait un assez singulier spectacle que de voir Pitt, chargé des fumées du vin, répondre nettement aux éloquentes invectives que Fox lui lançait dans l'ivresse où il était plongé ; et Shéridan, qui ne venait au parlement qu'après avoir bu plusieurs bouteilles d'eau-de-vie, reprendre la question après ces deux honorables membres. On paya les dettes de Pitt, et, malgré l'opposition de Fox, un monument lui fut élevé à Westminster. M. Gifford et l'évêque de Winchester ont écrit moins sa vie que son éloge. C'est à l'histoire sévère qu'il appartient de juger Pitt ; constant ennemi de la France, et sacrifiant toujours au besoin d'écraser son ennemie, ces principes de probité et d'honneur qui ne règlent pas seulement les affaires des particuliers, mais qui s'étendent encore aux intérêts des peuples et des empires.

PIXÉRÉCOURT (René-Charles-Guilbert de), le plus fécond des auteurs dramatiques vivans, a fait représenter avec succès, sur les théâtres secondaires, une foule de pièces, où les gens de goût ont reconnu, au milieu des habitudes du genre et des défauts auxquels l'auteur s'était condamné en l'adoptant, une grande entente de la scène et l'art de préparer et de disposer les effets dramatiques. M. Pixérécourt est né à Nanci, le 22 janvier 1773. Il venait de terminer son droit, lorsque la tourmente révolutionnaire l'emporta en pays étranger. Il rentra en France vers la fin de 1793, se réfugia à Paris sous un nom supposé, et ne put se montrer sous son nom véritable qu'après deux années entières. La lecture d'une jolie nouvelle de Florian, intitulée *Selico*, détermina la vocation de M. Pixérécourt ; il composa sur ce sujet une pièce en 4 actes, qu'il fit jouer au théâtre Molière. Cette pièce eut du succès, ainsi que l'opéra de *Claudine*, tiré d'une autre nouvelle du même auteur. M. Pixérécourt, encouragé par l'heureux succès de ses deux premiers ouvrages, composa successivement : *la Forêt de Sicile* (1798); *la Soirée des Champs-Elysées* (1799); *le Mal avisé* (1799); *Léonida*, grand opéra (1799); *Victor* (1798); *Rosa* (1800); *Flaminius à Corinthe* (1801); *Marcel* (1801); *le Petit Page*, opéra-comique (1800); *le Chansonnier de la paix* (1801); *Avis aux Femmes* (1801); *Cœlina* (1800); *le Pèlerin blanc* (1801); *l'Homme à trois visages* (1801); *la Femme à deux maris* (1802); *les Mines de Pologne* (1802); *la Peau de l'Ours* (1802); *Tékéli* (1803); *les Maures d'Espagne* (1804); *Pizarre* (1802); *la Forteresse du Danube* (1805); *Robinson Crusoé* (1805); *Kontouf* (1806); *le Solitaire de la Roche-Noire* (1806); *l'Ange tutélaire* (1808); *la Citerne* (1809); *Marguerite d'Anjou* (1810); *les Ruines de Babylone* (1810); *le Précipice* (1811); *le Fanal de Messine* (1812); *le Chien de Montargis* (1814); *Charles-le-Téméraire* (1814); *Christophe Colomb* (1815); *le Monastère abandonné* (1816); *la Chapelle des bois* (1818); *la Fille de l'Exilé* (1819); *Bouton de rose* (1819); *le Mont-Sauvage* (1821); *le Pavillon des Fleurs*, opéra-comique (1822); *Valentine* (1822); *Ali-Baba* (1822); *le Château de*

Loch-Leven (1822); *le Belvéder* (1818); *les Chefs écossais* (1819); *la Place du Palais* (1824). On ne peut refuser à l'auteur de ces pièces une grande fécondité d'imagination, et le succès populaire qu'elles ont obtenu prouve assez en leur faveur. Il est malheureux que M. Pixérécourt n'ait pas porté sur de plus grands théâtres, et soumis aux juges plus sévères qui en composent le public, le talent dramatique dont il était doué : il sait graduer l'intérêt ; son dialogue a de la vérité, de l'énergie; il n'a point cherché de moyens et d'effets aux dépens de la morale. M. Pixérécourt a été nommé, en 1824, directeur de l'Opéra-Comique. Il appartient au temps seul de justifier les espérances qu'ont données sa probité et la fermeté de son caractère. Fondateur de la société des *Bibliophiles français*, il a publié plusieurs ouvrages, outre ses pièces de théâtre : *les Souvenirs de Paris*, de Kotzebue; *les Souvenirs d'Italie*, du même (6 vol. 1804, 1805). M. Pixérécourt a supprimé les injures indécentes dont l'écrivain allemand accablait une nation qui l'avait trop bien accueilli. *Charles XII*, roman (*id.*); une *Vie de Dalayrac*, et une édition très-bien faite des *Œuvres de Florian*, jusqu'alors inédites.

PIZZI (L'ABBÉ JOACHIM), poète et littérateur, membre puis *custode* ou gardien général de l'académie des Arcades de Rome, naquit dans cette ville en 1718. Il fit ses études au collége Romain des jésuites, et s'annonça de bonne heure par des poésies légères, qui eurent le plus brillant succès. Homme aimable, riche, et estimé pour ses qualités personnelles et ses talens, il devint membre des Arcades en 1751 ; et après la mort de l'abbé Morei, en 1759, il fut nommé son successeur à la place de gardien général de l'académie. Sous la direction de l'abbé Pizzi, cette société, déjà si célèbre, reçut un nouvel éclat. Les littérateurs et les poètes les plus distingués en firent partie, et l'on vit sur le tableau de ses membres les noms de princes et de souverains étrangers qui s'honoraient d'y être inscrits. Une improvisatrice renommée, native de Pistoie, Marie-Madeleine Morelli (*voy.* MORELLI), s'étant rendue à Rome, y fixa l'attention publique par sa beauté, ses grâces et ses talens. Bientôt tout ce que Rome comptait d'illustre, par la naissance ou le mérite, entoura la célèbre étrangère. L'abbé Pizzi fut du nombre de ses courtisans les plus empressés. Les talens de la belle improvisatrice parurent dignes de la couronne qui avait été décernée à *Petrarque* et au *Tasse*, et l'abbé Pizzi se montra disposé à céder au vœu général. Elle fut reçue membre de l'académie sous le nom de Corilla Olimpica, et couronnée au Capitole le 31 août 1766. La critique empruntant les noms de Pasquin et de Marforius, protesta contre ce triomphe, et le *custode* ne fut pas épargné dans les pamphlets. C'est ce qui lui faisait dire, « que le couronnement de » Corilla était devenu pour lui le » couronnement d'épines. » L'abbé Pizzi ne se borna point à cette plaisanterie spirituelle. Il eut l'imprudence de répondre à des sarcasmes injustes, et fournit par-

là un nouvel aliment au scandale, qui eut bientôt un terme par le départ de Corilla. L'abbé Pizzi, réconcilié depuis ce moment avec les censeurs, qui ne l'accusaient que de s'être laissé séduire par la beauté de Corilla, vécut en paix et honoré de l'estime générale jusqu'à l'époque de sa mort arrivée le 18 septembre 1790. Parmi les ouvrages qu'il a publiés on cite les suivans : 1° *Discours sur la poésie tragique et comique*, Rome, 1772; 2° *Dissertation sur un camée antique*; 3° *la Vision de l'Eden*, poëme en 4 chants, tiré en partie de l'Apocalypse, Rome, 1778 : ce poëme est, dit-on, digne d'éloges, soit par la beauté des images, soit par l'harmonie de la versification; 4° *le Triomphe de la poésie*, imprimé à Parme par Bondoni, 1782, avec un grand luxe typographique, dans la collection qui a pour titre : *Actes du couronnement solennel de Corilla Olimpica*, publiés par les soins de l'abbé Pizzi.

PLAAT (André-Henri-Jean Van der), lieutenant-général au service du royaume des Pays-Bas, commandeur de l'ordre royal et militaire de Guillaume, né en 1763 à Grave, entra dès l'âge de 12 ans, comme cadet d'artillerie, au service de Hollande. Il le quitta à l'époque de la révolution de 1787, pour passer à celui de l'impératrice de Russie, Catherine II, où il obtint le grade de major dans le corps du génie. Il fit en cette qualité la guerre contre la Suède, et donna dans toutes les affaires des preuves de valeur et de talens militaires. Employé ensuite dans la guerre contre les Turcs en 1789 et 1790, il se distingua de nouveau aux sièges de Bender, d'Ackerman, et au terrible assaut d'Ismaïlow, où il reçut trois blessures. L'impératrice lui envoya pour récompense de la valeur brillante qu'il avait déployée en cette occasion, une épée d'or et la croix de l'ordre de Saint-Wladimir. A la bataille de Matchin, où le grand-visir Jussuff-Pacha fut complètement battu, M. Vander Plaat fut encore honorablement cité comme ayant contribué à la victoire. Après la paix de 1792, il fut chargé, conjointement avec le général-major de Wollaert, passé comme lui du service de la Hollande à celui de la Russie, des plans de défense pour les provinces méridionales de l'empire, et dirigea les travaux entrepris à Odessa, et ensuite ceux de la nouvelle forteresse de Terespol sur le Dniester, qui furent achevés en 1796. L'année suivante, il fut nommé directeur-général du département du génie pour la province de Livonie. Après avoir obtenu sur sa demande, et dans les termes les plus honorables, sa démission du service de la Russie, il rentra en qualité de général-major à celui de Hollande, et fut nommé, en décembre 1813, gouverneur de Breda. Cette place était encore dépourvue d'armes, de munitions de guerre, et de presque tout ce qui est nécessaire à la défense, quand elle fut attaquée par un corps français venant d'Anvers, et qui espérait s'en emparer par un coup de main. Mais le général parvint à force d'activité et de courage à pourvoir aux besoins les plus pressans et à sauver la ville. L'em-

pereur Alexandre le décora à cette occasion de la grand'croix de l'ordre de Sainte-Anne. En 1815, il fut nommé lieutenant-général et commandant de la province du Brabant-Septentrional. Le gouvernement d'Anvers et le commandement général de la quatrième division militaire lui furent ensuite confiés. Le général Van der Plaat mourut à Anvers, le 15 février 1819, vivement regretté de son souverain et de ses frères d'armes.

PLACE (Pierre Antoine de la), littérateur, naquit, en 1707, à Calais, et fit de bonnes études. Sa carrière a été uniquement littéraire, et néanmoins cet auteur est médiocrement estimé. Sans génie, sans talent supérieur, il s'est montré quelquefois homme de goût et plus souvent littérateur laborieux et utile, surtout comme traducteur. Voici à cet égard le jugement de Palissot, extrait de ses *Mémoires sur la littérature* : « On doit, dit-il, à La Place l'utile traduction du théâtre anglais, et il est un des premiers qui nous aient fait connaître les bons romans écrits dans cette langue; celui de Tom-Jones surtout, l'un des meilleurs que l'Angleterre ait produits. » La Place fut pendant plusieurs années directeur du *Mercure de France*. Cette époque de sa vie est très-honorable, et jamais les collaborateurs de ce recueil littéraire, les auteurs estimables, n'eurent à se plaindre de lui. Il mourut en 1793. Voici la liste de ses différentes productions : 1° *Théâtre anglais*, traduction en 8 vol. in-12, Paris et Londres, 1746. La Place prit pour modèle de son travail la traduction du *Théâtre des Grecs*, par le P. Brumoy. Sous le rapport du style, il est inférieur au traducteur du *Théâtre des Grecs*; mais il mérite des éloges pour avoir corrigé les irrégularités des auteurs originaux; et plusieurs auteurs dramatiques français lui doivent des plans, des situations et des caractères. 2° *Histoire de Tom Jones*, 4 vol. in-12. Paris, 1767, traduction libre de l'anglais, souvent réimprimée; 3° *l'Orpheline anglaise*, qui, ainsi que plusieurs autres romans anglais traduits par le même auteur, a été plusieurs fois réimprimée. En général le style des traductions de La Place est incorrect et sans énergie; mais il est exempt d'images et d'expressions de mauvais ton. 4° Plusieurs tragédies : *Venise sauvée*, *Jeanne d'Angleterre*, *Jeanne Gray*, *Calliste*, *Adèle de Ponthieu*, etc. Adèle de Ponthieu, après 18 mois d'attente, fut jouée par ordre du duc de Richelieu, que l'auteur remercia par un quatrain, dont voici le dernier vers:

Tu pris Minorque, et fis jouer *Adèle*.

Venise sauvée est imitée d'Otway : la marche en est simple, naturelle, et le style, sans être élégant, est assez bien soutenu; plusieurs scènes sont écrites avec chaleur. « La tragédie de *Venise sauvée*, dit Palissot, eut beaucoup de succès dans sa nouveauté; mais elle a été moins heureuse à la reprise. » Outre ces ouvrages, on lui doit encore : 1° un *Recueil d'épitaphes*, sérieuses et badines, 1782, 3 vol. in-12; 2° *Pièces intéressantes et peu con-*

nues, 8 vol. in-12, Paris et Bruxelles, 1781, et années suivantes; 3° *Hermippus redivivus, ou le Triomphe du sage sur la vieillesse et le tombeau*, traduction de l'anglais Cohausen, 1789, 2 volumes in-8°; 4° *le Valère Maxime français*, pour servir à l'éducation de la jeunesse, 1792, 2 vol. in-8°, compilation assez estimée. Nous terminerons cet article en rapportant une anecdote assez piquante. « Ses premiers essais, dit l'auteur d'une *Notice* sur cet écrivain, furent peu remarqués dans un temps où la littérature était presque le seul aliment de la curiosité publique. Piqué d'une telle indifférence, il imagina un moyen singulier d'attirer sur lui l'attention. Caché dans le fond d'une province, il fit écrire à Paris qu'il était mort. Cette nouvelle fut mise dans les feuilles de l'abbé Desfontaines, avec une lettre d'un prétendu ami, qui s'étendait beaucoup sur la perte d'un jeune homme de si grande espérance; mais le stratagème fut bientôt découvert, et l'on en rit beaucoup. » (Voir la *Correspondance littéraire* de La Harpe.)

PLAICHARD-CHOTTIÈRE (R. F.), exerçait à Laval la profession de médecin à l'époque de la révolution, dont il se déclara le partisan. Nommé d'abord officier municipal, il fut ensuite élu député-suppléant de la Mayenne à l'assemblée législative; il n'y prit point séance, et le même département le nomma, en septembre 1792, député à la convention nationale. Lors du procès de Louis XVI, il vota la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. Au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il fut retenu prisonnier dans sa section; mais aussitôt le triomphe de la convention, il recouvra la liberté. M. Plaichard-Chottière passa au conseil des anciens, dont il devint secrétaire. Il cessa ses fonctions le 20 mai 1797, et retourna dans son département, où il reprit la profession de médecin.

PLANARD (Eugène), auteur dramatique, né le 4 février 1784 à Milhaud (Aveyron), d'une famille distinguée, de l'ancienne province de Rouergue. Pendant le cours de ses études, il laissa déjà entrevoir un goût assez vif pour la littérature dramatique; mais destiné par son père à suivre la carrière du barreau, il lui fallut se livrer à un travail plus sérieux, et, en 1806, sa famille l'envoya à Paris pour y faire son droit. M. Planard sentit bientôt se réveiller en lui le désir de briguer les faveurs de Thalie, qui ne se montra pas trop sévère pour lui; il a donné : 1° au théâtre Louvois, *le Curieux*, comédie en un acte, en vers, 1807 : c'est son premier ouvrage; 2° au Théâtre-Français, *les Pères créanciers*, comédie en un acte, en vers; 3° *la Nièce supposée*, comédie en 3 actes, en vers; 4° *le Paravent*, comédie en un acte, en vers : fond léger, mais de jolis vers, des idées heureuses; 5° *l'Heureuse rencontre, ou les Deux valises*, comédie en 3 actes, en prose; 6° au théâtre de l'Odéon, *le Portrait de famille*, comédie en un acte, en vers, 1809; 7° *le Faux paysan*, comédie en 3 actes, en vers, 1811; 8° *l'Epouseur de vieilles femmes*, comédie en 3 actes,

en vers. Cette pièce, dont le succès fut contesté, faillit donner lieu à un procès entre l'auteur et le rédacteur d'un journal, le dernier ayant dit assez brutalement que l'auteur de la pièce avait sans doute étudié le monde dans les corps-de-garde, etc. 9° *la Pacotille, ou l'ambition subalterne*, comédie en 3 actes; 10° *le Grand Marronier*, vaudeville en un acte: une situation comique et quelques jolis couplets; 11° un *Prologue*, en vers, ajouté au *Marché aux fleurs*, comédie en un acte, de M. Dumersan, pour le mariage de l'empereur, 1810; 12° au théâtre Feydeau, *l'Echelle de soie*, opéra en un acte, en vers, musique de Gaveaux, 1808, poëme agréable, musique charmante; 13° *l'Emprunt secret*, opéra en un acte, musique de Pradher; 14° *le Mari de circonstance*, opéra en un acte, musique de Plantade: action légère, mais intrigue vive, serrée, beaucoup de traits heureux dans le dialogue; c'est un des ouvrages les plus agréables de ce maître, 1813; 15 *les Noces de Gamache*, opéra en 2 actes, musique de Bochsa; 16° *Nourma, ou le Règne de douze heures*, opéra en 2 actes, musique de Brun, 1814: faible succès; 17° *la Bergère châtelaine*, opéra en 3 actes, musique d'Auber, succès dû au compositeur; 18° *les Héritiers de Michau, ou le Moulin de Lieursaint*, opéra en un acte, musique de Bochsa, pièce que la circonstance a fait naître, et qui aurait pu lui survivre; 19° *Emma, ou la Promesse imprudente*, opéra en 3 actes, musique d'Auber: le poète et le musicien peuvent revendiquer chacun avec justice leur part du succès que cette pièce a obtenu; elle est restée au répertoire; 20° *l'Auteur mort et vivant*, opéra en un acte, musique d'Hérold: faible pièce; musique savante, mais sans charme; 21° *le Portrait de famille*, opéra en un acte, musique de Kreubé; c'est la comédie jouée, en 1809, à l'Odéon: succès réel, 1814: 22° *le Solitaire*, opéra en 3 actes, musique de Caraffa: une musique pleine de grâce et de mélodie, et surtout un air (c'est le Solitaire), voilà ce qui a donné au *Solitaire* une certaine vogue; 23° *les deux Jumelles*, opéra en un acte, musique de Fétis: canevas sur lequel M. Fétis a brodé quelque jolis airs pour faire briller deux cantatrices également aimées du public: 24° *Marie Stuart*, opéra en 3 actes (avec M. Roger), musique de Fétis: succès contesté; 25° *les Deux contrats*, opéra en 1 acte, 1824. M. Planard a épousé la plus jeune des filles de Mme Saint-Aubin. Il occupe depuis long-temps la place de secrétaire du comité de législation du conseil-d'état.

PLANAT (N.), officier d'ordonnance de Napoléon, fut chargé, en mai 1815, de parcourir les départemens du Midi et de l'Est, pour en juger la situation militaire et observer l'esprit public. Les rapports de M. Planat parvinrent à leur destination; mais ils survécurent aux événemens qui les avaient fait naître, et quelques-uns furent trouvés après la bataille de Waterloo, dans le portefeuille du baron Fain, secrétaire de Napoléon. On voulut voir l'opinion particulière de M. Planat dans ses réflexions sur les dispositions qu'il

avait remarquées dans les pays qu'il venait de visiter, et notamment la frontière espagnole, où se trouvait alors M. le duc d'Angoulême. M. Planat fut un des officiers qui accompagnèrent Napoléon dans son voyage à Rochefort; il s'embarqua avec lui sur le *Bellérophon*, mais il ne put obtenir de faire partie du petit nombre de ceux qui suivirent ce prince à Sainte-Hélène. Les Anglais le transportèrent à l'île de Malte, d'où il ne sortit qu'avec MM. Savary et Lallemand, qui y avaient été également conduits.

PLANCHE, professeur de rhétorique au collége de Bourbon, était un des élèves les plus distingués de l'ancien collége de Sainte-Barbe, où il devint ensuite maître des études. Il a publié un *Dictionnaire grec et français*, 1809, in-8°, et 2e édit., 1817; plusieurs discours latins, et des poésies latines très-estimées. M. Planche a aussi été pendant quelque temps collaborateur du *Mercure de France*.

PLANCHE (L. A.), pharmacien à Paris, est collaborateur du *Bulletin de pharmacie*, et a publié la *Pharmacopée générale, à l'usage des pharmaciens et des médecins modernes*, traduit de l'italien, avec des notes et augmentations considérables du traducteur, Paris, 1811, 2 vol. in-8°.

PLANCY (ADRIEN-GODARD D'AUCOURT, COMTE DE), officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, ancien préfet, ancien maître des requêtes, etc. En l'an 8, M. de Plancy, connu du consul Lebrun, qui depuis le choisit pour gendre, fut nommé auditeur au conseil-d'état. L'empereur lui donna d'abord la sous-préfecture de Soissons, et peu après la préfecture d'Yvrée, en Piémont. Il fut successivement préfet de la Marne, et de Seine-et-Marne. En 1814, les circonstances étaient graves. M. de Plancy employa toute l'énergie naturelle à son caractère à repousser, comme il le devait, les bandes étrangères qui inondaient une partie de la France. La résistance était juste et les moyens légitimes. M. de Plancy fut maintenu par le roi dans la préfecture de Seine-et-Marne. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon l'y retrouva. Les temps étaient devenus de plus en plus difficiles, et de grands désordres menaçaient le département confié à M. de Plancy. Il crut devoir continuer l'exercice de ses fonctions, afin de préserver ses administrés des malheurs contre lesquels il avait lutté courageusement; mais moins heureux à la seconde restauration, il fut remplacé par un chambellan de Napoléon. Depuis cette époque, M. de Plancy, rentré dans la vie commune, s'est consacré exclusivement, et avec le plus grand succès, aux travaux de l'agriculture, et à son perfectionnement, non-seulement par des essais et des expériences utiles, mais encore par des écrits, dont l'application est favorable à cette véritable science du bien public. Parmi ses écrits on remarque l'ouvrage ayant pour titre : *De l'Administration de l'agriculture appliquée à une exploitation*. En donnant à la fois la pratique et la théorie, M. de Plancy rend un double service à son pays. La facilité qu'il accorde aux agronomes de visiter les beaux établis-

semens qu'il a formés dans ses terres, justifie la réputation de patriotisme qu'il a méritée constamment dans sa vie publique et dans sa vie privée.

PLANELLI DE LA VALETTE (LE COMTE), ex-inspecteur-général des gardes nationales, maréchal-de-camp, membre de la légion-d'honneur, fut nommé, en 1815, par le département de l'Isère, membre de la chambre des députés, où il vota avec la majorité; après la dissolution de la chambre par suite de l'ordonnance du 5 septembre 1816, il fut réélu par le même département, et siégea constamment au côté droit. Dans la session de 1818, lors du projet de loi sur le recrutement, il appuya l'opinion du marquis de Doria, qui s'opposait à ce qu'on formât des corps de légionnaires-vétérans, et à l'avancement par ancienneté. Il appuya l'amendement du général Dupont, et demanda, avec la formation de cadres d'instruction élémentaire, qu'aucun officier ne pût être privé de son grade sans jugement. M. Planelli de la Valette cessa ses fonctions législatives cette même année, et les reprit en 1819, par suite d'une élection nouvelle. Il subit la dissolution totale opérée par l'ordonnance du roi en 1823, et reparut, en 1824, à la chambre des députés, où il fut porté par le collége du département de l'Isère; il venait d'être nommé préfet du département du Gard.

PLANTA (JOSEPH), diplomate anglais, né en 1744, et issu d'une ancienne famille du pays des Grisons, fut élevé dans la maison paternelle à Londres, où son père, qui jouissait d'un bénéfice ecclésiastique, présida à sa première éducation. Envoyé aux universités d'Utrecht et de Goëttingue pour y terminer ses études, il voyagea ensuite dans le midi de l'Europe, et séjourna quelque temps en France. De retour à Londres, il entra dans la carrière diplomatique, et débuta par l'emploi de secrétaire de la légation britannique à Bruxelles. Plus tard, il devint bibliothécaire, puis conservateur du musée britannique, et enfin, directeur des manuscrits et des médailles. Le mérite de M. Planta ne tarda pas à être remarqué: à peine entré dans la carrière littéraire, il fut aggrégé à la société royale de Londres, et, peu de temps après, élu secrétaire, emploi qu'il a rempli avec distinction pendant près de 30 années. Ses connaissances diplomatiques lui avaient aussi mérité d'être attaché au département des affaires étrangères, et il était en même temps secrétaire de lord Castlereagh, dont la protection le fit nommer sous-secrétaire d'état en 1817. M. Planta a enrichi d'une foule d'articles importans plusieurs ouvrages périodiques; il fut un des membres les plus actifs d'une commission établie par le parlement pour la recherche de pièces fondamentales du droit public du royaume. Il a publié: 1° une *Dissertation sur la langue romanche du pays des Grisons*, qui a été jugée digne d'être insérée dans les *Transactions philosophiques;* 2° un *Catalogue* très-détaillé des manuscrits de la bibliothèque Cottonienne, qui est déposé au musée britannique; 3° une *Histoire*

de la confédération helvétique, 1800, 2 vol. in-4°; 2° édition, 2 vol. in-8°.

PLANTERRE (N.), acteur et auteur. Après avoir joué long-temps la comédie en province, où il fit représenter plusieurs ouvrages, il vint à Paris, en 1790, et donna successivement au théâtre des Amis de la patrie (Louvois): 1° *Agnès de Châtillon, ou le Siége de Saint-Jean-d'Acre*, opéra à grand spectacle, en vers, musique de Loiré Froulé, 1792; 2° *Agnès, au les Espiègles*, opéra-comique en 3 actes; 3° au théâtre de la Cité, *la Fête de la fraternité*, vaudeville en 2 actes, 1792; 4° *la Fête de l'égalité*, comédie en un acte, en vers, 1792; 5° *les Charlatans*, opéra-comique en 2 actes, musique de Foignet père, 1792; 6° à l'Opéra-Comique, *Midas au Parnasse*, opéra-comique en un acte; 7° *le Bailli caffé*, opéra-comique en un acte; 8° *les deux Ermites*, opéra-comique en un acte, musique de Gaveaux, 1793; 9° *la Famille indigente*, opéra en un acte, musique de Gaveaux, 1793; tous ces ouvrages obtinrent un succès complet. *La Famille indigente*, et *les deux Ermites*, attirèrent long-temps la foule au théâtre Feydeau; c'est dans ce dernier ouvrage que se trouve le *duo* charmant et si bien mis en scène: *Cannaissez-vous le père Ambroise?* La manière de Planterre est franche, son style a du naturel, de la rapidité, ses vers sont faciles, ses couplets ingénieux. Il connaissait bien la scène et surtout les moyens d'y produire des effets, d'amener des situations touchantes. Il avait ce qu'on appelle en termes de coulisses, du métier. Planterre mourut en 1800, laissant une famille nombreuse et peu de fortune.

PLASSAN (N.), d'une ancienne famille originaire d'Écosse, naquit à Bordeaux, département de la Gironde, où il a rempli pendant long-temps des fonctions dans l'ordre judiciaire. Il était conseiller à la cour royale de cette ville lorsqu'il mourut, en 1820, avec la réputation d'un magistrat aussi probe qu'éclairé.

PLASSAN (N. Leblond), fils du précédent. Il fit d'excellentes études à Bordeaux, lieu de sa naissance, et prit pendant quelque temps des leçons de l'abbé Sicard, ami de sa famille. Son penchant le portant au service de mer, il entra dans la marine, où, malgré sa jeunesse, il se fit bientôt distinguer par sa bravoure, son zèle et ses connaissances. Il commandait la corvette *la Bayonnaise*, dans l'escadre de Rochefort, faisant partie de l'expédition du général Leclerc contre Saint-Domingue. Chargé pendant cette campagne de différentes missions auprès des autorités espagnoles de Santa-Fé, dans le nouveau Mexique, de divers ports de la mer du Sud, il s'en acquitta avec autant de zèle que de prudence. A son retour en France, *la Bayonnaise* fut attaquée près des côtes d'Espagne, par 4 vaisseaux anglais, qui s'en seraient infailliblement rendus maîtres si, après la plus vigoureuse défense, M. Plassan n'eût pris la résolution de faire sauter son bâtiment. Il fit en conséquence débarquer tous les

hommes de son équipage, et, quoique blessé d'un coup de feu qui lui traversait le corps, il ne quitta son bord que le dernier, et après avoir mis lui-même le feu à une mèche qui communiquait aux poudres. Son canot n'était encore éloigné que d'une demi portée de fusil lorsque la corvette sauta; il fut couvert de débris, et le cabestan du vaisseau retomba sur le bout de l'aviron d'un des matelots, qui eut la tête emportée du contre-coup. M. Plassan n'attendit pas l'entière guérison de sa blessure pour se rendre à Bayonne, où il arriva après avoir traversé une partie de l'Espagne, rapportant son pavillon, dont la conservation était due à son courage et à son sang-froid. A la création de la légion-d'honneur, il en obtint la décoration sur la présentation de ses chefs. Lors du glorieux mais fatal combat de Trafalgar, M. Plassan était embarqué comme lieutenant de vaisseau sur *l'Algésiras*, que montait le brave contre-amiral Magon. S'apercevant que les gabiers des vaisseaux anglais qui entouraient *l'Algésiras* dirigeaient particulièrement leur feu sur ce général, il essaya, à son insu, de le soustraire au danger qui le menaçait, et prétextant que sa présence était nécessaire dans les batteries basses, il l'engageait à y descendre dans le moment où le contre-amiral reçut le coup mortel. Tous les autres officiers furent de la même manière et successivement mis hors de combat, et, quoique également blessé, M. Plassan prit le commandement du vaisseau, qu'il parvint à dégager et à faire rentrer dans la baie de Cadix. Il a depuis été pourvu de plusieurs commandemens, et est parvenu au grade de capitaine de vaisseau. Pendant la guerre d'Espagne, en 1823, il commandait la frégate la *Magicienne*, et fut chargé de transporter devant Cadix les Français dits transfuges qui se trouvaient à la Corogne lors de la capitulation de cette place. Il fit voile pour le Brésil au mois de janvier 1824; mais ni le but ni le résultat de sa mission ne sont encore connus. Le roi l'a nommé chevalier de Saint-Louis.

PLASSAN (Pierre), de la même famille que les précédens, né à Bordeaux, en 1751, a exercé pendant 40 ans la profession de libraire et d'imprimeur à Paris. Il a imprimé et publié différentes éditions justement estimées, entre autres *l'Orlando Furioso*, 4 vol. in-4°; le même, 4 vol. in-8°; *Virgile*, latin et français, 4 vol. in-4°; le même, 4 vol. in-8°; *Histoire des quadrupèdes ovipares, serpens, poissons et cétacées*, par M. le comte de Lacépède, 8 vol. in-8°; le même, 17 vol. in-12; *Œuvres de Buffon*, 76 vol. in-18; *Montesquieu*, 5 vol. in-4°, etc., etc. M. Plassan avait épousé une fille de M. Saugrain, de l'une des plus anciennes maisons de librairie de France : il est mort en 1810. M. Plassan fils, qu'une blessure accidentelle a obligé de quitter le service de la marine, continue à Paris la même profession que son père; son nom est avantageusement connu dans la typographie. Parmi les travaux qui le recommandent, nous citerons la *Bible* in-8°, et le *Rabelais* in-18, publiés par Desoër, dont

l'impression égale celle des plus belles éditions des Elzevirs.

PLASSCHAERT (Joseph), maire de Louvain, membre du corps-législatif de France, et en dernier lieu membre de la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, naquit à Bruxelles en 1760. Il fut, au sortir du collége, attaché en qualité d'auditeur au conseil supérieur du Brabant, lorsque les provinces du Pays-Bas appartenaient à l'Autriche, et en 1792, son gouvernement le nomma membre de la junte administrative, établie pour régir les provinces conquises ou à conquérir sur la France. Les premiers succès des Autrichiens, la prise de Condé, de Maubeuge et de Valenciennes, leur avaient fait croire qu'ils auraient bientôt de grands pays à administrer après le démembrement de la France; mais ce vœu des coalisés fut trahi par la fortune, et, dès l'année suivante, la junte n'eut plus de fonctions à exercer. M. Plasschaert, après la conquête de la Belgique par les troupes françaises, resta longtemps éloigné des affaires publiques, sans toutefois cesser d'être utile à son pays par ses lumières, et cultiva avec succès les lettres. Il accepta enfin, en l'an 9, une place de conseiller de préfecture du département de la Dyle, à laquelle M. Doulcet-de-Pontécoulant, alors préfet de Bruxelles, le fit appeler. Il remplaça ce magistrat pendant une assez longue absence, que celui-ci fut obligé de faire, et s'acquitta de ses fonctions provisoires avec zèle et équité, méritant à la fois la confiance du gouvernement, et l'affection de ses administrés. Ses concitoyens lui donnèrent une preuve de leur estime, en le députant au corps-législatif à Paris, où il siégea pendant plusieurs années. Nommé ensuite maire de la ville de Louvain, près de laquelle M. Plasschaert avait de grandes propriétés, il exerça ces fonctions d'une manière non moins honorable, jusqu'à l'époque où les armées coalisées, maîtresses de la Hollande, s'avancèrent vers les anciennes provinces belges. Il donna alors sa démission et rentra dans la vie privée, d'où une nouvelle preuve de la confiance de ses concitoyens, le fit sortir en 1818, pour siéger à la seconde chambre des états-généraux. Il s'y distingua par la sagesse de ses vues, la franchise et l'éloquence de ses discours. Le 12 novembre, il vota en faveur de l'abolition de l'odieux trafic des noirs, proposant toutefois quelques amendemens relatifs aux peines établies par le projet de loi contre les capitaines et armateurs de vaisseaux se livrant encore à cette traite. Il se prononça avec force contre un nouveau projet de loi sur la milice, en demanda le rejet comme inconstitutionnel, et exprima en même temps le vœu de voir enfin abolir dans les armées de son pays, les punitions serviles (les coups de bâton) qu'on infligeait de nouveau aux soldats pour les moindres fautes de discipline, pratique aussi impolitique que révoltante. Dans les longues discussions sur le budget de 1819, M. Plasschaert développa des connaissances finan-

cières fort étendues, et se montra dans toutes les occasions un digne mandataire du peuple. Sa mauvaise santé le força à la fin de la session de donner sa démission, et il se retira dans sa belle propriété de Wesplaer près de Louvain, où la mort vint l'enlever deux ans après à sa famille et à ses nombreux amis. M. Plasschaert a laissé une mémoire vénérée en Belgique, où son patriotisme, ses talens et le généreux emploi d'une belle fortune, lui avaient acquis depuis long-temps une juste considération. On a de lui, outre plusieurs poésies légères et pièces fugitives, deux ouvrages qui obtinrent un grand succès. Dans le premier, intitulé *de l'Influence des langues sur la civilisation*, l'auteur, après avoir judicieusement traité son sujet, et prouvé cette influence, démontre aussi l'absurdité des prétentions hollandaises, tendant à proscrire la langue française dans les provinces belgiques. On n'en a pas moins persisté dans la mesure de substituer à une langue généralement en usage, le dialecte hollandais, en tout ce qui concerne les rapports judiciaires et administratifs. Cette mesure préparatoire, déjà prévue par M. Plasschaert, a eu le résultat qu'il avait annoncé, et n'a point ajouté à l'affection des Belges pour les Hollandais, ni resserré les liens de leur union politique. Le second ouvrage de Plasschaert, intitulé : *de la Noblesse, des Titres, et de la Féodalité*, parut à l'époque où la haute aristocratie s'agitait en tout sens dans le nouveau royaume des Pays-Bas, pour y reconquérir d'anciens priviléges, réclamant le droit exclusif de chasse, ainsi que d'autres droits seigneuriaux, et toutes les institutions du moyen âge. On espérait que la condescendance du monarque et le silence des citoyens favoriseraient ces gothiques prétentions; mais M. Plasschaert rompit le premier ce silence, et son ouvrage, aussi recommandable par le style que par la pensée, réduisit à l'absurde les exigences des imprudens mais fervens adorateurs de la féodalité.

PLATNER (Ernest), savant Allemand, le plus ancien professeur de l'université de Léipsick, né en cette ville, le 15 juin 1744. Ses nombreux élèves, pour qui il a toujours eu l'affection d'un père, l'ont surnommé le *Nestor* de l'université de Léipsick. On doit à ce savant respectable un grand nombre d'ouvrages importans, et généralement estimés. Nous ne citerons ici que les principaux : 1° l'*Antropologie*, 1772, in-8°; 2° *Nouvelle Antropologie*, 1790, in-8°; 3° *Questionum Physiologicarum, libri II*, 1793, 2 vol in-8°; 4° *Aphorismes philosophiques*, 1793 et 1800. Une grande sagacité d'analyse, et une méthode rigoureuse, sont les caractères distinctifs des recherches scientifiques de cet auteur. En 1816, le roi de Saxe l'avait nommé membre de la commission chargée de la rédaction d'une nouvelle loi sur la liberté de la presse. Les journaux allemands ont annoncé que le professeur Platner était mort à Léipsick, en 1824, à l'âge de 80 ans.

PLATOW ou PLATOFF (le comte), hetman des cosaques du Don, naquit vers 1765, dans la

Russie méridionale, où sa famille, d'origine grecque, s'était fixée depuis long-temps. Il entra très-jeune au service, et devint hetman (grade de général) à la suite de plusieurs actions d'éclat. Employé, en 1806 et 1807, comme lieutenant-général à l'armée destinée à soutenir les Prussiens dans la campagne contre l'armée française, il se distingua de nouveau. Après la paix de Tilsitt, il se rendit à l'armée de Moldavie dirigée contre les Turcs. Il les défit plusieurs fois, et leur prit de vive force, au mois d'août 1809, la forteresse de Babad. Pour le récompenser de ses services, l'empereur Alexandre le nomma général de cavalerie. Le comte Platow fut un des généraux chargés de s'opposer à l'invasion des Français dans la campagne contre la Russie en 1812. Ses efforts ne répondirent pas à ses espérances ni même à son courage; plusieurs fois vaincu, particulièrement près de Grodno, le 30 juin de la même année, il rentra précipitamment dans l'intérieur avec les débris des truupes russes; mais bientôt la fortune changea avec les élémens, et Platow, chargé principalement de harceler la malheureuse armée française, triompha presque sans combattre. Cette campagne fut néanmoins funeste à son jeune fils, qu'un hulan polonais tua d'un coup de lance : perte qui, en lui ravissant l'unique espoir de sa vieillesse et son successeur au commandement des troupes de sa nation, le plongea dans la plus vive douleur. En 1813, par suite de la bataille de Léipsick, le comte Platow fit la campagne de France, et après le combat de Bar-sur-Aube, l'armée des souverains étrangers s'étant divisée en deux parties pour marcher sur Paris, il eut ordre de manœuvrer entre elles. Ces troupes, à demi sauvages et avides de butin, étaient très-dévouées à ce chef, qui avait sur elles une grande autorité, parce qu'il les laissait se livrer sans entrave à leur ardeur pour le pillage : tous les souverains décorèrent à l'envi de leurs ordres un chef qui leur avait rendu de si éminens services. Le comte Platow entra à Paris avec le quartier-général des souverains alliés, et suivit l'empereur Alexandre en Angleterre, où le commerce de Londres lui vota un sabre magnifique, et où d'ailleurs il partagea avec le général Blücher, tous les témoignages de l'admiration des Anglais. Lors de la seconde invasion contre la France, en 1815, le comte Platow revint à Paris à la tête de ses troupes, et après le traité de paix, il alla habiter le nouveau Tcherkask. Il y mourut en 1818. Quatre ans après on publia, à Saint-Pétersbourg, une vie de Platow par Smirnof.

PLAYFAIR (JAMES), membre de la société royale et de la société des antiquaires d'Edimbourg, curé de Meigle, et principal des colléges réunis de Saint-Salvador et de Saint-Léonard, dans l'université de Saint-André, né à Bendochie, dans le comté d'Angus, en 1740, s'est fait connaître avantageusement par un ouvrage intitulé *Système de chronologie, divisé en huit parties*, 1784, in-folio. PLAYFAIR (*Jean*), son fils, ecclésiastique écossais, professeur de ma-

thématiques à l'université d'Edimbourg, membre de la société royale et de la société des antiquaires de cette ville, est l'un des coopérateurs les plus actifs du journal estimé l'*Edimburg Review*. Il a publié les ouvrages suivans : 1° *Elémens de Géométrie*, 1796, in-8° ; 2° *Eclaircissemens sur la théorie de la terre, par Hutton*, in-8°, 1812. Dans cet ouvrage, M. Playfair défend et développe avec beaucoup de talent le système de Hutton (*voyez* ce nom), et quoique ecclésiastique lui-même, repousse les accusations d'irréligion qui furent prodiguées à l'auteur, parce que sa théorie de la terre était difficile à concilier avec la Genèse. 3° *Système complet de Géographie, ancienne et moderne*, 5 vol. in-4°, dont le dernier a paru en 1813; 4° *Esquisse de philosophie naturelle*, 1812, in-8°, etc.

PLAYFAIR (WILLIAMS), écrivain anglais, né à Edimbourg, vint jeune encore s'établir à Londres, où il séjourna pendant 30 ans, et où il publia un grand nombre d'ouvrages sur les intérêts politiques et commerciaux de la Grande-Bretagne, ainsi que sur les événemens qui se passaient en France. La véhémence de ses diatribes contre cette puissance, et contre les hommes les plus marquans de l'époque, donna en Angleterre un moment de vogue aux écrits de M. Playfair. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Règles pour l'intérêt de l'argent*, 1785, in-8° ; 2° *Atlas commercial et politique*, 1786, in-4° ; 3° *Tableau arithmétique du commerce des finances, et de la dette nationale*, avec des planches, 1787-1789, in-4°; 4° *Inévitables conséquences de la réforme parlementaire*, 1792, in-8°; 5 *Vue générale des forces et des ressources actuelles de la France*, 1793, in-8°; 6° *Meilleur avenir pour les négocians et les manufacturiers de la Grande-Bretagne*, 1793, in-8°; 7° *Pensées sur l'état actuel politique de la France*, 1793, in-8°; 8° *Paix avec les jacobins, chose impossible*, 1794, in-8°; 9° *Lettre au comte Fitz William*, 1794, in-8°; 10° *Histoire du jacobinisme*, 1795, in-8°; 11° *Etat véritable des finances et des ressources de la Grande-Bretagne*, 1800, in-4°; 12° *Tables statistiques de tous les états de l'Europe*, 1800, in-4°; 13° *Manuel statistique, montrant d'après une méthode entièrement nouvelle les ressources de chaque état et royaume de l'Europe*, 1801, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français par D. F. Donnant, Paris, 1802, in-8°. 14° *Preuves de la falsification par les Français des lettres interceptées, trouvées à bord de l'amiral Aplin*, 1804, in-8°. Ces preuves, malgré les efforts de l'auteur, ne prouvent malheureusement rien. 15° *Recherches sur les causes de la décadence et de la chute des riches et puissantes nations*, 1805, in-4°, et seconde édition publiée en 1807; 16° *Richesse des nations, de Smith*, avec des notes et des chapitres supplémentaires, 2° édit., 1805, 3 vol. in-8°; 17° *Notice statistique des Etats-Unis de l'Amérique*, 1807, in-8° ; 18° *Plan pour établir la balance du pouvoir en Europe*, 1813, in-8°; 19° *Portraits politiques et modernes, avec des notes historiques et biographiques*, 1805, 3 vol. in-8°, ouvrage fait sur les plus

faux renseignemens, et dicté par une fureur aveugle; 20° *Détails sur le complot de Bonaparte, donnés au comte Bathurst et à l'ambassadeur de France*, 1815, in-8°. L'auteur, dès le commencement de cette année (février 1814), avait écrit aux ministres, en Angleterre, que Napoléon ne resterait pas à l'île d'Elbe, et qu'il ne tarderait pas à se ressaisir du pouvoir en France. Après la seconde rentrée du roi, M. Playfair vint à Paris, où il travaillait en 1818, à un journal anglais intitulé: *Galignani's Messenger*. Il fut attaqué en justice par la comtesse veuve de Saint-Morrys, pour avoir calomnié la mémoire de son mari, et fut condamné au mois de juillet de la même année, par le tribunal de police correctionnelle, à trois mois de prison, et à 3,000 francs d'amende.

PLAZANET (N.), nommé au mois de septembre 1792, par le département de la Corrèze, député suppléant à la convention nationale, ne fut appelé au sein de cette assemblée qu'après le procès de Louis XVI. Il ne prit que peu ou point de part aux grandes discussions qui agitèrent si souvent la convention nationale, et entra, après la session, au conseil des cinq-cents, dont il sortit en mai 1797. M. Plazanet paraît n'avoir rempli aucune fonction publique depuis cette époque.

PLEIGNIER AINÉ (Jacques), né en 1781, à Besonville, département de la Moselle, vint se fixer à Paris pour y exercer la profession de corroyeur, et s'établit rue du Petit-Lion Saint-Sauveur. Pleignier était bon père de famille et commerçant honnête; mais un caractère enthousiaste, l'absence de toute instruction, des lectures mal conçues, et surtout les funestes conseils des agens provocateurs, le portèrent à jouer un rôle pour lequel il n'était pas fait. Dès le mois de février 1816, Pleignier, à l'aide de ses associés, parmi lesquels se trouvaient, comme le prouva l'instruction du procès, plusieurs agens de police, composa une proclamation dite des *Patriotes de* 1816, et distribua des cartes de ralliement, sur lesquelles on lisait ces mot: *Union, Honneur, Patrie*. La police fit saisir et déposer à la Conciergerie Pleignier, ainsi que 27 autres personnes plus ou moins connues. Mis en jugement, le 27 juin, avec ses co-accusés, il persista, pendant toute l'instruction du procès, à soutenir qu'il ignorait tout, qu'il ne se rappelait rien; et quand on lui reprochait sa manière évasive de répondre aux questions qui lui étaient adressées, il se rejetait sur son défaut de mémoire ou de santé. Cependant, dès la seconde audience, il remit un écrit, dans lequel « il » se reconnaissait le seul auteur de » l'entreprise, déclarant qu'il n'a» vait point de complices; que » Carbonneau s'était borné à co» pier la proclamation, et Tolle» ron à graver le timbre des cartes; » et demandait à être conduit hors » de France, avec sa femme et ses » enfans. » Après cette déclaration, il parut oublier de nouveau tout ce qui avait eu lieu, s'obstina à ne rien ajouter à sa déclaration, et dit seulement qu'il *voulait parler au roi, et qu'il sauverait la*

France. Le chancelier se rendit dans sa prison pour l'entendre, mais il n'obtint aucune espèce d'aveu : les paroles que Pleignier avait adoptées furent les seules qu'on put tirer de lui pendant tout le reste du procès. Le 4 juillet, quand son défenseur prit la parole en sa faveur, et chercha à rejeter ses projets sur l'altération de ses facultés morales, Pleignier se cacha le visage dans ses mains et fit entendre des sanglots. Ce fut la seule fois, pendant cette longue et terrible procédure, qu'il parut ému. Le 6, il entendit prononcer sa sentence de mort, avec la tranquillité qu'il avait montrée pendant le cours des débats, et se borna à déclarer qu'il avait une observation à faire, mais qu'il désirait qu'elle pût être entendue du public. La séance ayant été levée au moment même, le président, M. Romain Desèze, fils du premier président de la cour de cassation, lui déclara qu'il le verrait dans sa prison, seul endroit où il pût encore se faire entendre des magistrats. Pleignier y répéta qu'il sauverait la France, mais qu'il fallait qu'il parlât au roi; du reste il n'articula aucun fait d'importance. Il se pourvut en cassation, et eut recours à la clémence du roi, mais sans succès. Le 28 juillet 1816, Pleignier Carbonneau et Tolleron (*voy.* ces noms) furent ramenés de Bicêtre à la prison de la Conciergerie, pour subir leur jugement, le jour même. L'exécution, qui devait avoir lieu à quatre heures, fut différée jusqu'à huit; alors arriva du ministère de la justice l'ordre de conduire ces malheureux au supplice. A l'instant de monter sur la fatale charrette, Pleignier répandit quelques larmes; mais ensuite, durant le trajet, et pendant la lecture du jugement au pied de l'échafaud, il montra un courage qui ne se démentit plus. Il était en chemise, et avait la tête entourée d'un voile noir. Avant la décapitation il eut le poing coupé.

PLÉVILLE LE PÉLEY (Georges-René), vice-amiral, ancien ministre de la marine, membre du sénat-conservateur, grand-officier de la légion-d'honneur, décoré de l'ordre de Cincinnatus, etc., naquit à Grandville, département de la Manche, le 26 juin 1726. Sa famille, qui ne le destinait pas à la carrière maritime, le fit entrer de bonne heure au collége; la vocation du jeune Pléville Le Péley ne pouvant triompher de la résolution de ses parens, dès l'âge de 12 ans il se rendit secrètement dans un port de France, fut reçu sur un vaisseau sous le nom de *Vivier*, et, 8 ans après, il commandait un corsaire. Il n'avait pas atteint sa 21e année, que, livrant un combat à un vaisseau anglais, il eut la jambe emportée par un boulet. Cette grave blessure ne le força pas à quitter la carrière où déjà il avait illustré son nom. Par un des hasards les plus singuliers de la guerre, revenant de l'Amérique en Europe, dans un nouveau combat qu'il eut à soutenir contre ces mêmes Anglais, un boulet lui emporta la jambe de bois qui remplaçait celle qu'il avait déjà perdue. Malgré la violente commotion qu'il ressentit, il ne put s'empêcher de s'écrier en riant : « Le boulet s'est trompé! » Admis en 1755 dans la marine royale, il commanda, en 1756, comme en-

seigne de vaisseau, une corvette de l'escadre du célèbre La Galissonnière. Pléville Le Péley parvint aux grades de lieutenant de vaisseau le 17 août 1762, de capitaine de frégate le 1er janvier 1766, de lieutenant de port le 31 mai 1770, de capitaine de vaisseau le 10 mars 1779. Tous ces grades furent la récompense de son courage et de ses talens. Il fit plusieurs voyages de long cours, et enrichit la marine de plusieurs observations importantes. Comme capitaine de port, il ne se rendit pas moins recommandable. « Administrateur éclairé, travailleur aussi ardent qu'habile fonctionnaire, d'une probité à toute épreuve, dit l'auteur d'une notice sur ce célèbre marin, il prouva qu'aucun des détails minutieux du service des ports ne lui était étranger. Celui de Marseille lui fut confié, et ce fut là que son énergique activité prépara et mit en mouvement tous les ressorts nécessaires au succès de l'expédition de Mahon, confiée au maréchal de Richelieu. » Nous emprunterons au discours que M. François (de Neufchâteau) prononça le jour des obsèques de ce vice-amiral, deux anecdotes qui honorent le caractère de Pléville Le Péley. « Ce fut en 1760. Pléville Le Péley était encore à Marseille. Deux vaisseaux anglais sont assaillis par la tempête. L'un d'eux est la frégate l'*Atalante*, commandée par lord Jervis, aujourd'hui lord Saint-Vincent, et lord Nelson. Ces deux vaisseaux s'affalent à la côte de Marseille, et toutes les horreurs du naufrage les menacent. La guerre divisait alors les deux nations. Qu'importe? ces Anglais sont des hommes, ils vont périr, et Pléville Le Péley est Français! Il vole à leur secours, il appelle autour de lui les pilotes et les matelots les plus expérimentés; son zèle brave tous les obstacles, lève toutes les difficultés, crée toutes les ressources, enflamme tous les esprits. L'on affronte le courroux des flots, on en triomphe; on aborde les vaisseaux, on les relève, on les sauve, on les conserve, et leurs nombreux équipages sont rendus à la vie. L'amirauté de Londres sut apprécier la magnanimité de Pléville Le Péley. Elle fit faire en argent le modèle de la frégate l'*Atalante*, et, pour le lui porter, lui députa lord Jervis, qui eut ordre de ne voir que Pléville Le Péley à Marseille, et de repartir sur-le-champ. Dans des temps plus rapprochés de nous, le directoire-exécutif ordonna à Pléville Le Péley, ministre de la marine alors, de faire une tournée sur les côtes de l'Ouest, et lui alloua 40,000 francs pour ce voyage. Le modeste Pléville Le Péley ne prit de cette somme que 12,000 francs, n'en dépensa que 7 dans sa tournée, et, à son retour, voulut remettre le reste à la trésorerie nationale, qui avait porté en compte les 40,000 francs. Le gouvernement ne crut pas de sa dignité de souscrire à l'intention du ministre. Pléville Le Péley ne pouvant insister, et ne voulant pas non plus garder une somme à laquelle il ne se croyait aucun droit, voulut au moins qu'elle tournât à l'utilité de l'état, et la consacra à l'exécution du télégraphe que l'on voit encore aujour-

d'hui sur l'hôtel du ministère de la marine; et cependant, il était peu riche, et sa famille, qu'il soutenait, était extrêmement nombreuse. » En 1778, Pléville Le Péley montait le vaisseau le *Languedoc;* il accompagna le comte d'Estaing, et fit la guerre de l'indépendance américaine. Ses services, dans cette guerre mémorable, furent bien noblement récompensés par le gouvernement de la nouvelle république. Il lui conféra l'ordre de Cincinnatus, quoiqu'il ne fût que lieutenant de vaisseau. Cet ordre, cependant, ne s'accordait qu'au capitaine de vaisseau ou au colonel dans l'armée de terre. Lorsque la révolution française éclata, il comptait 12 campagnes de mer. Il s'était trouvé à 5 batailles navales et au siége de Mahon. Sous le gouvernement directorial, il fut nommé, en l'an 5 (1797), l'un des plénipotentiaires qui devaient traiter de la paix à Lille, et, dans la même année, ministre de la marine et des colonies. Son administration fut marquée par l'activité des constructions navales dans les différens ports. Elle lui valut le grade de contre-amiral, puis celui de vice-amiral. Il se démit de son ministère, et fut chargé, en l'an 7, d'organiser la marine française sur les côtes d'Italie. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1779), il devint membre du sénat-conservateur, et, quelque temps après, grand-officier de la légion-d'honneur. Cet illustre marin mourut généralement regretté le 10 vendémiaire an 14.

PLOWDEN (Francis), avocat qui a acquis de la célébrité au barreau anglais, vint jeune en France, et fut élevé dans la religion catholique au collège de Saint-Omer. Revenu dans sa patrie, il y publia quelques ouvrages remarquables en analyse et en défense de la constitution anglaise, qui lui valurent, en 1793, le grade de docteur ès-lois à l'université d'Oxford. Il exerça ensuite pendant plusieurs années, et avec beaucoup de distinction, les fonctions d'avocat à Londres. M. Plowden y avait obtenu une riche clientelle; mais ayant dans de nouveaux ouvrages historiques, d'ailleurs très-estimés du public, attaqué sans ménagement la conduite de plusieurs agens du gouvernement, il fut à son tour attaqué par eux en calomnie, et ne put apporter des preuves judiciaires suffisantes pour quelques-unes de ses assertions, dont la vérité était cependant assez généralement reconnue. Il succomba ainsi dans ce procès, et fut condamné à 5000 livres sterlings de dommages et intérêts. Il se retira alors en France; pour éviter les suites de cette condamnation. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Examen des droits naturels des sujets britanniques*, 1784, in-8°, avec un supplément, 1785; 2° *Histoire abrégée de l'empire britannique, pendant les derniers vingt mois*, 1794, in-8°; 3° *Histoire abrégée de l'empire britannique, pendant l'année* 1794, in-8°, 1795 (traduit en français, par André, 1 vol. in-8°); 4° *l'Eglise et l'Etat*, ou *Recherches sur l'origine, la nature et l'étendue de l'autorité ecclésiastique et civile, dans ses rapports avec la constitution britannique*, 1795,

in-4°; 5° *Revue historique de l'état de l'Irlande, depuis l'invasion de ce pays par Henri II, jusqu'à son union avec la Grande-Bretagne*, 1803, 3 vol. in-4°, ouvrage plein de recherches curieuses, écrit avec bonne foi et impartialité; 7° *Deux lettres historiques à sir John Cox Hippisley*, in-8°. Madame PLOWDEN (*Françoise*), sa femme, a aussi cultivé avec succès la littérature. Elle est, entre autres ouvrages, auteur de l'opéra de *Virginie*, en trois actes, 1800, in-8°. PLOWDEN (*Charles*), prêtre catholique, frère du précédent, fut élevé ainsi que lui au collége de Saint-Omer, où il entra jeune encore dans l'ordre des Jésuites. A son retour en Angleterre, il fut pendant quelques années professeur dans un séminaire catholique, à Stonghoust, dans le comté de Lancastre: il passa ensuite à la direction d'une chapelle à Bristol. Ce révérend père jésuite a fait quelque sensation en Angleterre, et plus particulièrement parmi les catholiques d'Irlande, par la publication de ses opinions ultra-montaines. Il s'est même mis en opposition prononcée avec le comité catholique de cette île, dans les discussions sur le serment, en 1790 et 1791, et a soutenu avec véhémence d'anciennes prétentions de la cour de Rome. Loin de servir ainsi ses coréligionnaires, il a augmenté les obstacles qu'ils ont rencontrés jusqu'ici dans leurs plus justes demandes, et le saint-siége même n'a pas toujours approuvé le zèle ardent du P. Plowden. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Remarques sur les écrits de J. Berrington, adressées au clergé catholique d'Angleterre*, 1792, in-8°; 2° *Considérations sur l'opinion moderne de la faillibilité du pape*, 1796, in-8°; 3° *Quelques lettres au journal de Bristol, sur l'émancipation des catholiques.*

PLUMPTRE (ANNE), seconde fille du docteur Robert Plumptre, homme distingué par l'étendue de ses connaissances, qui fut pendant 28 ans, président du collége de la reine, à Cambridge, était née avec les plus heureuses dispositions; son père se chargea lui-même du soin de diriger ses études, lui fit suivre des cours de belles-lettres, et lui enseigna les langues vivantes: le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol, lui furent bientôt aussi familiers que sa langue maternelle. Anne Plumptre voulut pressentir le goût du public avant de se faire connaître. Elle s'essaya dans quelques opuscules, insérés dans des ouvrages périodiques; elle publia ensuite un roman, sous le voile de l'anonyme, et ne se hasarda à y mettre son nom qu'à la seconde édition. Elle a fait paraître: 1° *Antoinette*, roman, 2 vol. in-12; 2° *le Fils du Recteur*, id., 3 vol. in-12, 1798; 3° sept pièces de théâtre, traduites de l'allemand de Kotzebue, in-8°, 1798-1799; 4° *Lettres écrites de différentes parties du Continent*, traduites de l'allemand de F. Matthison, in-8°, 1799; 5° *Voyages physiognomiques*, traduits de l'allemand de Musæus, 3 vol. in-12, 1800; 6° *Vie et carrière littéraire de Kotzebue*, in-8°, 1800; 7° *Quelque chose de nouveau, ou Aventures de l'hôtel Campbel*, 3 vol. in-12, 1801; 8° *Relation historique de la peste de Marseille en 1720*,

traduite du manuscrit français de Bertrand, in-8°, 1805; 9° *Récit de trois années de séjour en France*, 3 vol. in-8°, 1810; 10° *Histoire de moi-même et de mon ami Woman*, 4 vol. in-12, 1812; 11° *Voyage dans l'Afrique méridionale*, traduit de l'allemand de Lichtenstern, in-4°, 1812: le second volume a paru en 1815; 12° *Voyages dans la Morée, l'Albanie et autres parties de l'empire ottoman*, traduits du français de Pouqueville, in-4°, 1813; 13° *Voyage au Brésil, dans la mer du Sud, le Kamschatka et le Japon*, traduit de l'allemand de Langsdorff, in4°, 1813: le second volume parut en 1814.

PLUNKETT (MADAME), romancière anglaise, est fille du général Gunning, et de miss Minifie, qui se fit connaître par la publication de quelques romans. Elle se livra de bonne heure à la culture des lettres, sous les auspices de la duchesse de Bedfort, depuis longtemps protectrice de sa mère. Cette protection, néanmoins, leur manqua tout-à-coup, la famille du général Gunning ayant été accusée auprès de la duchesse, d'avoir pratiqué des intrigues pour entrer dans l'alliance d'une illustre famille. Miss Gunning épousa depuis M. Plunkett, officier anglais. Parmi les ouvrages publiés par cette dame, on distingue: 1° *Gipsey countess* (la Comtesse bohémienne), 4 vol. in-12, 1799; 2° *le Valet du Fermier*, roman, 4 vol., 1802, traduit d'un ouvrage de M. Ducray-Duminil; 3° *l'Exil d'Erin*, 3 vol. in-12, 1808; 4° *Dangers de la vie*, 3 vol. in-12, 1810; 5° *Mémoires d'un homme à la mode*, in-12, 1815.

PLUQUET (L'ABBÉ FRANÇOIS-ANDRÉ-ADRIEN), littérateur, naquit à Bayeux, département du Calvados, en 1716, et mourut le 18 septembre 1790. Il commença ses études à Caen, et les termina à Paris, où il fut reçu bachelier en 1745, et licencié en théologie en 1750. Par la protection de M. de Choiseul, archevêque de Cambray, il obtint d'abord un canonicat dans sa cathédrale, puis successivement, s'étant fixé à Paris, la chaire de philosophie morale au collége royal, et en 1778, celle d'histoire au même collége, fonction dont il se démit en 1782. L'abbé Pluquet s'était lié avec les gens de lettres qui s'efforçaient de combattre ceux surnommés les *Encyclopédistes*, c'est-à-dire, les savans et les littérateurs les plus distingués de l'époque. L'abbé Pluquet ne fut pas heureux en combattant les philosophes; cependant comme il était très-instruit et d'un caractère modéré, il n'a point partagé la célébrité qu'ils ont imprimée à ses confrères Nonotte, Patouillet, Ribailler, etc., etc., etc. Voici la liste des principaux ouvrages qu'il a mis au jour: 1° *Examen du fatalisme, ou Exposition et réfutation des différens systèmes de fatalisme*, Paris, 3 vol. in-12, 1757; 2° *Lettre à un ami sur les arrêts du conseil, du 30 août 1777, concernant la librairie et l'imprimerie*, Londres, 1777, in-8°; 3° *Seconde lettre à un ami sur les affaires de la librairie*, Londres, 1777, in-8°; 4° *les Livres classiques de l'empire de la Chine*, recueillis (et traduits du chinois en latin) par le P. Noël (du latin en français), par l'abbé

Pluquet, *précédés d'observations* (du traducteur français) *sur l'origine, la nature et les effets de la philosophie morale et politique de cet empire*, Paris, de Bure, 1784 et 1785, 7 vol. in-18; 5° *Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain, par rapport à la religion chrétienne, ou Dictionnaire des hérésies*, Paris, Nyon, 1762, 2 vol. in-8°. « Ce livre est précédé d'un discours où l'auteur recherche quelle a été la religion primitive des hommes, et quels sont les changemens qu'elle a subis jusqu'à l'établissement du christianisme. L'auteur recherche et suit les causes de ces changemens, ainsi que les effets qui en ont résulté. Le reste de l'ouvrage est proprement un dictionnaire où les hérésies sont rangées par ordre alphabétique, décrites avec les détails convenables, et solidement réfutées. C'est surtout dans cet ouvrage que l'abbé Pluquet a signalé son talent, son érudition et la justesse de son esprit. On vient de donner une édition de ce dictionnaire, corrigée et augmentée, Besançon, Petit, 1819, 2 vol. in-8°. L'éditeur y a ajouté quelques articles qui ont rapport au *jansénisme* et à l'église *constitutionnelle*. » 6° *Recueil de pièces trouvées dans le portefeuille d'un jeune homme de 23 ans* (le vicomte de Wall), avec un avertissement de M. de Virieu; le tout publié par l'abbé Pluquet, Paris, Didot l'aîné, 1788, in-8°; 7° *De la sociabilité*, 1767, 2 vol. in-12. « L'auteur y prouve que l'homme est sociable par sa nature, et que, loin d'être né méchant et en état de guerre, comme le veut Hobbes, il est naturellement porté au bien et à l'exercice de toutes les vertus. » 8° *Traité philosophique et politique sur le luxe*, 1786, 2 vol. in-12; 9° *De la superstition et de l'enthousiasme*. Cet ouvrage, que l'auteur avait laissé en manuscrit, a été mis au jour par D. Ricard, un fort vol. in-12, Paris, 1804. L'abbé Pluquet a encore laissé en manuscrit un ouvrage que la mort ne lui a pas permis de terminer, et qui a pour titre: *Histoire générale*.

PLUQUET (Frédéric), pharmacien, associé correspondant de la société royale des antiquaires de France, petit-neveu du précédent, est né à Bayeux, le 19 septembre 1781; il a donné au public : 1° *Nouvelles recherches sur les diverses variétés de quinquina, employées en médecine*, Paris, 1808, in-8°; 2° *Essai sur la nature des poisons*, Caen, 1809, in-8°. On a encore de lui plusieurs *articles* dans le *Journal de pharmacie*, et une *Lettre* insérée dans la *Chronique religieuse*, tom. II, 20° cahier, où il réclame fortement contre une édition du *Dictionnaire des hérésies*, imprimée à Besançon, dans laquelle on a inséré une foule d'articles grossiers et injurieux qui ne sont point de son oncle.

POCHOLLE (Pierre-Pompone-Amédée), député à la convention nationale, né à Dieppe, en 1776, était entré fort jeune dans la congrégation de l'Oratoire, mais sans y faire de vœux, ou contracter aucun lien. Il avait professé la rhétorique dans un des colléges de cet ordre, quand son père, juge et subdélégué à Dieppe, le rappela auprès de lui, pour le

former aux fonctions dans lesquelles il espérait l'obtenir pour successeur. Mais la révolution vint jeter celui-ci dans une plus vaste et plus dangereuse carrière. Il adopta avec tout l'enthousiasme de la jeunesse, les principes et toutes les espérances qu'embrassèrent à cette époque tant d'hommes d'un âge mûr et d'un esprit distingué. Ses concitoyens l'élurent maire de Dieppe, en 1791, et quelques mois après député suppléant à l'assemblée législative. Il fut de nouveau, en septembre 1792, élu par eux, membre de la convention nationale, où dans le procès du roi il vota avec la majorité. Les mémoires du temps attestent, et les biographes les moins modérés conviennent, que pendant les différentes missions dont ce député fut successivement chargé par la convention, d'abord en Bretagne et les provinces de l'Ouest, ensuite à Lyon, à Tours, etc., il montra une modération malheureusement bien rare à cette époque de fureurs réciproques, et de sanglantes représailles. Envoyé à Lyon peu de temps après le 9 thermidor, il fit aussitôt cesser les démolitions ordonnées par le comité de salut-public; rappela tous les citoyens que la terreur avait contraints de fuir; ranima l'industrie et la confiance; pourvut aux besoins de la ville pendant une disette long-temps désastreuse quoique factice, et obtint enfin le décret qui rendit à la ville de Lyon son nom, qu'on avait changé en celui de *commune affranchie*, après y avoir versé à grands flots le sang des habitans. Pendant cette mission, M. Pocholle avait éloigné de la ville tous les étrangers partisans ou fauteurs de l'odieux régime de la terreur; mais il avait su en même temps comprimer tous ceux qui croyaient le moment venu d'exercer leurs vengeances particulières, en bravant les magistrats et les lois. Ce ne fut qu'après son départ que les réactionnaires de Lyon purent se livrer à leurs fureurs, dont le Rhône emporta jusqu'aux mers les nombreuses victimes, et bientôt, dans tout le midi de la France, les compagnies dites de Jésus et du Soleil devinrent les dignes émules des terroristes. Dans une nouvelle mission à Tours, en germinal an 3 (avril 1795), M. Pocholle eut ordre de la convention de faire désarmer en masse tous les hommes que les réactionnaires poursuivaient alors sous le nom de terroristes: il n'en trouva point dans la ville ni aux environs, et ne fit exécuter le décret que sur la personne du bourreau. Cette conduite déplut aux réactionnaires, qui le dénoncèrent à la convention; mais M. Doulcet de Pontécoulant prit vivement sa défense, et toutes les accusations furent écartées par l'ordre du jour. La même année, et deux jours après l'insurrection sectionnaire du 13 vendemiaire an 4 (5 octobre 1795), il ne s'en opposa pas moins dans le sein de la convention à la demande de rapporter ce même décret de désarmement, déjà opéré à Paris. On lui reprocha depuis, comme une perfidie, cette opposition. Il avait voulu, disait-on, augmenter les dangers de la convention, en diminuant le nombre de ses dé-

fenseurs, tandis qu'il n'avait voulu qu'ôter aux sections de Paris un des prétextes de leur résistance. M. Pocholle, qui avait laissé d'honorables souvenirs dans le département de la Mayenne, y fut élu au conseil des cinq-cents; mais les difficultés que le directoire éleva bientôt sur sa nomination, l'empêchèrent de siéger dans cette assemblée. Il se rendit alors en Italie, et s'étant trouvé à Milan à l'époque où le général en chef Bonaparte, après la conclusion du traité de Campo-Formio, organisait en départemens les îles Ioniennes, il accepta la place de commissaire-général dans le département d'Ithaque, et en exerça les fonctions à Céphalonie jusqu'au moment où les flottes des Turcs et des Russes, alors réunies, attaquèrent ces îles: il entra alors à Corfou, quelque temps avant le siége, et s'embarqua à bord du vaisseau *le Généreux*, commandé par l'intrépide capitaine Lepille, qui traversa les flottes ennemies et le porta à Ancône, où il sollicita des secours pour Corfou; mais cette place se rendit avant qu'ils pussent y arriver. Il revint ensuite à Paris, et s'y trouvait à l'époque de la révolution du 18 brumaire, contre laquelle il se prononça assez hautement, quoiqu'il n'eût point eu à se louer du directoire, dont la puissance fut alors renversée. M. Pocholle resta long-temps sans exercer de fonctions publiques, mais il fut enfin nommé secrétaire-général du département de la Roër, et ensuite sous-préfet à Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure. La douceur de ses mœurs et ses qualités sociales, la sagesse et l'équité de son administration, particulièrement en tout ce qui concernait l'exécution des lois sévères de la conscription, lui acquirent bientôt l'estime générale et l'affection de ses concitoyens. Privé de son emploi en 1814, il le reprit momentanément en 1815; en fut privé de nouveau après la seconde rentrée du roi; et se trouvant atteint par la loi du 12 janvier 1816, il se retira dans le royaume des Pays-Bas. M. Pocholle s'y est créé des occupations analogues à son goût pour les lettres: il les avait constamment cultivées pendant une longue carrière politique et administrative, à travers tous les orages de la révolution. Et si l'étude ne lui a pas toujours servi d'égide contre de nouveaux malheurs dans son exil, elle l'a aidé à en supporter les maux, et lui a fourni les moyens de suppléer par un travail honorable aux faveurs de la fortune, qu'une philosophie insouciante lui a toujours fait négliger.

POCQUET (L. B. W.), capitaine de vétérans, naquit à Rue, département de la Somme, en 1745. Grenadier de la légion de Soubise en 1761, il reçut plusieurs blessures dans les campagnes de Hanovre, où sa conduite fut remarquée de ses chefs. Le corps où il servait ayant été réformé en 1767, Pocquet entra dans les gardes-du-corps, y resta quelques années, puis passa successivement dans la gendarmerie et dans le régiment de Rohan infanterie. En 1790, admis comme lieutenant à l'Hôtel-des-Invalides, il fut peu de temps après nommé capi-

taine de la 40me compagnie de vétérans, que l'on dirigeait sur Auch, département du Gers. A son arrivée dans cette ville, il trouva les habitans vivement indisposés contre une demi-brigade qui en formait la garnison, et dont ils avaient à se plaindre. Les soldats et les citoyens étaient également sous les armes; l'effervescence portée au comble, le sang allait couler. Pocquet, séparé de sa troupe, n'hésita pas à se rendre au lieu où le péril paraissait le plus imminent. C'est en vain que quelques baïonnettes se tournent contre lui; il relève les fusils, arrache même, avec une intrépidité rare, ceux des plus furieux, leur reproche avec énergie que c'est contre des Français et des frères qu'ils veulent faire usage de ces armes, destinées seulement à défendre la patrie; enfin, il rappelle aux militaires l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs, et aux citoyens leurs devoirs envers les magistrats chargés de faire exécuter les lois. Cette harangue produisit l'effet qu'il en espérait: tout rentra dans l'ordre, et le calme se rétablit. Ce trait de sa vie n'est pas celui qui l'honore le moins. En 1791, Pocquet obtint le commandement en second d'un corps de vétérans, formant la garnison du fort de Bellegarde, dans le département des Pyrénées-Orientales. Il y déjoua les manœuvres secrètes employées par les Espagnols pour semer la discorde parmi les troupes françaises, et se rendre maîtres de la place au moyen de la trahison. Ce militaire citoyen mourut quelques années après.

PODEVIN (Guillaume-François), né à Boulogne-sur-Mer, en 1760, d'une famille de négocians, fit ses études au collége des oratoriens de cette ville, et devint membre de cette congrégation savante. Il exerçait la profession d'avocat à Calais, lorsqu'il fut élu procureur-syndic du district. Son impartialité et sa modération le firent distinguer dans ces fonctions, jusqu'à ce qu'il fut nommé, en floréal an 11, secrétaire-général de la commission des administrations civiles, police et tribunaux, établie à Paris, et qui représentait alors les ministères de la justice, de l'intérieur et de la police. Sa conduite dans cette place importante fut tellement irréprochable, qu'après le 9 thermidor, époque à la fois de salut public et d'injustes réactions, il y fut continué, et l'on voulait l'y retenir, lorsque, vers le mois de germinal an 3, son mariage avec la veuve du général de Merenvue le détermina à donner sa démission. N'aspirant alors qu'à retourner en province, il se retira dans une campagne près Calais. A l'installation du directoire-exécutif, les premières places du département dans l'ordre judiciaire ou administratif lui furent offertes, mais il les refusa toutes, pour n'accepter que celle de commissaire du directoire-exécutif de son canton. Il remplit ces modestes fonctions jusqu'au 18 brumaire an 8. L'un des premiers actes de la commission consulaire exécutive fut de l'appeler aux fonctions de commissaire près de l'administration centrale du département du Pas-de-Calais. Il sut répondre, dans ces circonstances difficiles, à la confiance du gou-

vernement, et, dès l'établissement des préfectures, il fut nommé sous-préfet à Béthune. Son administration fut juste et tutélaire, et il eut l'art d'adoucir l'obéissance, en faisant exécuter les lois mêmes qui exigent un plus grand sacrifice d'affections ou d'intérêts. Nommé candidat au corps-législatif, trois fois consécutives, il négligea, à dessein, de solliciter son élection par le sénat, préférant de renoncer au titre de législateur plutôt que d'abandonner ses administrés. Podevin mourut le 20 février 1813. Il a laissé un fils, digne héritier de ses vertus publiques et privées, et qui, jeune encore, se distingue dans l'administration de la commune de Pihen, dont il est maire.

POERIO (Joseph), ex-député du parlement napolitain, naquit, à Catanzaro, d'une bonne famille de la province. Destiné à la profession d'avocat, il étudia le droit, et se rendit à Naples pour en fréquenter le barreau. Il s'y fit remarquer par son éloquence, et par l'énergie avec laquelle il plaidait la cause de ses cliens. Bientôt il n'y eut plus de procès important dans la ville, pour lequel il ne fût appelé, et c'était déjà un gage de triomphe que de l'avoir intéressé en sa faveur. Avec un courage et un zèle dignes souvent de meilleurs succès, mais toujours honorables dans un avocat, M. Poerio éclaircissait tous les doutes, dissipait tous les soupçons, attaquait tous les abus, et ébranlait par sa voix l'âme des spectateurs et la conscience des juges. Une tête aussi ardente ne pouvait pas rester calme au milieu de la fermentation générale qui s'était manifestée à Naples, aux premiers symptômes de la révolution française. C'est en descendant dans les cachots, en défendant les opprimés, et en s'élevant contre les injustices, qu'il avait appris à connaître et à haïr le despotisme. Se réunissant à la classe éclairée de ses concitoyens, il fit alors des vœux pour la cessation de tant de désordres. Il n'est pas étonnant si, avec ces dispositions, M. Poerio fut des premiers à se jeter dans le parti qui proclama la république parthénopéenne, et s'il fit des efforts pour en consolider l'existence. Mais le peuple napolitain qui n'était pas à la hauteur de ses régénérateurs, attendit le départ de l'armée française, que des revers imprévus rappelèrent sur le Pô, pour se déchaîner contre eux, et détruire leur ouvrage. M. Poerio fut arrêté et livré à des hommes qui sous la toge du magistrat se montraient les esclaves des vengeances politiques. Condamné à périr sur l'échafaud, il n'obtint la vie qu'à condition d'aller la terminer dans les prisons de la Favignana. La paix de Florence, en ouvrant les portes de son cachot, mit un terme à ses souffrances. Rendu à la liberté, il reprit ses occupations, et plus heureux qu'on ne l'avait été pour lui-même, il eut souvent la satisfaction de plaider la cause de l'innocent, et de le soustraire au sort des coupables. Au retour des armées françaises dans le royaume de Naples, M. Poerio fut nommé préfet de la province de Capitanata, l'une des plus vastes et des plus florissantes de ce pays. Des désordres graves

qui eurent lieu dans sa préfecture, obligèrent le gouvernement à le rappeler l'année suivante à Naples, où il vécut dans l'inaction jusqu'à l'arrivée de Joachim (*voy.* MURAT), qui l'éleva à la place de procureur-général de la cour de cassation. Dans ces hautes fonctions M. Poerio contribua beaucoup à déterminer le sens des lois, qui, par leur nouveauté, étaient un sujet continuel de controverse et de doute. Il dut s'arracher souvent à ces utiles travaux, pour remplir les fonctions de commissaire du roi, en Calabre, et assister aux séances du conseil-d'état, dont il avait été élu membre. Le roi Joachim le choisit aussi pour organiser les départemens italiens, occupés momentanément par ses troupes, en 1814 et en 1815. Lors de la chute de Joachim, M. Poerio, se rappelant les dangers qu'il avait courus à la première restauration du roi Ferdinand, s'éloigna du royaume pour ne pas s'exposer à une nouvelle persécution. Ce ne fut qu'en 1818, qu'il crut pouvoir vivre tranquillement dans ses foyers. Il revint à Naples, et rentra dans la classe des avocats, qui l'accueillirent avec les égards dus à un ancien magistrat. C'est au milieu d'eux que la révolution de 1820 le surprit. Étranger à tous les changemens qui venaient de s'opérer dans son pays, M. Poerio crut pouvoir, sans crime, prendre part à un ordre de choses que le roi avait proclamé, et qu'il promettait de défendre. Il accepta la nomination de député au parlement de Naples, se montrant à la tribune ce qu'il avait été au barreau. Mais, moins familier avec les questions politiques, qu'il ne l'était avec les débats judiciaires, il éblouissait l'assemblée par son éloquence, sans la dominer par ses opinions. Erronées comme celles de ses collègues, elles n'auraient mené qu'aux mêmes résultats. M. Poerio ignorait les véritables dispositions des cabinets d'Europe, et se faisait illusion sur les ressources de son propre pays. Dans un discours improvisé le 15 février 1821, M. Poerio examina avec beaucoup de talent le droit d'intervention que l'Autriche avait mis en avant pour justifier son agression contre Naples. « Si une ou plusieurs »puissances, disait-il, encouragées »par la faiblesse des autres états, »s'avisaient de les gouverner par des »décrets avant de les avoir assujétis »par des victoires, c'est alors, et »alors seulement, que l'indépendance des nations serait détruite.» Ce principe était vrai; mais ce qu'on pourrait reprocher à M. Poerio, c'est d'en avoir parlé en théorie, tandis que le moment de l'application était déjà venu pour l'Europe. Peu après l'envahissement du royaume de Naples, M. Poerio, qui s'était toujours exprimé avec une grande réserve sur le compte du roi, et qui avait été même le premier à se prononcer pour son voyage de Laybach, fut arrêté et déporté en Autriche. Ce n'est qu'après deux ans de détention à Gratz, qu'il lui a été permis d'aller vivre à Florence.

POGGIALI (CAIETAN), littérateur italien, naquit à Livourne en 1753. Amateur passionné de la littérature de son pays, il passa toute sa vie à rassembler une collection nombreuse d'ouvrages ita-

liens, plus digne de la magnificence d'un prince, que proportionnée à la fortune d'un particulier. Il surveilla aussi la réimpression d'un grand nombre d'ouvrages classiques, auxquels il a ajouté de savans commentaires qui ont rendu ces éditions extrêmement recherchées. Poggiali avait ordonné l'impression d'un catalogue raisonné de sa bibliothèque, qu'il avait partagé en trois classes, dont la première se composait des auteurs cités par l'académie de la Crusca, la seconde des ouvrages, non cités, appartenant aux mêmes auteurs, et la troisième des écrivains qui, par la pureté du style, et par l'importance accordée à leurs travaux, méritaient d'être rangés au nombre des *testi di lingua* (c'est le nom qu'on donne en Italie, aux ouvrages cités par l'académie de la Crusca). Chaque article était en outre accompagné de remarques bibliographiques, contenant des renseignemens précieux sur les ouvrages et les auteurs. Ce catalogue, qui, comme on voit, est un répertoire classique de la littérature italienne, fut publié par les soins de M. Poggiali fils, sous le titre de : *Serie de' testi di lingua stompati, che si citano nel Vocabolario degli accademici della Crusca, posseduto da Gaetano Poggiali*, Livourne, 2 vol in-8°. La collection entière, achetée par feu le grand-duc de Toscane, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque ducale de Florence. Poggiali mourut à Livourne, au mois de mars 1814. Les ouvrages dont il a été l'éditeur, et qui sont très-estimés en Italie, sont : 1° *Teotro italiano antico*, 8 vol. in-12, 1786; 2° *Raccolta de' migliori satirici italiani*, 7 vol. in-12, 1786; 3° *Raccolta de' migliori novellotori itoliani*, 26 vol. in-8°, 1789 et suivantes; 4° *Opere di Macchiavelli*, tom. 6, in-8° (sous la fausse rubrique de Philadelphie), 1796; 5° *Orlando furioso*, de' Arioste, 4 vol. in-12, 1797; 6° *Storio di Tobia*, in-8°, 1799; 7° *Drammi musicali di Rinuccini*, in-8°, 1802; 8° *Opere di Omero volgarizzate*, 9 vol. in-8°, 1805; 9° *la Divina commedia di Dante*, 4 vol. in-8°, 1807; 10° *la Gerusalemme di Tasso*, 2 vol. in-12, 1810; 11° *Rime di Baccio del Bene*, in-8°; 12° *Egloghe e rime del Lasca*, in-8°.

POIGNOT (N.), négociant à Paris, fut nommé par le tiers-état de cette ville, député aux états-généraux en 1789. Il se montra peu à la tribune; mais il travailla beaucoup dans le comité d'aliénation des biens nationaux. Au mois de novembre 1790, il fut élu secrétaire de l'assemblée nationale. A la fin de la session, il reprit les occupations de la vie privée.

POINSINET DE SIVRY (Louis), littérateur, membre de l'académie de Nancy, cousin et non frère de Poinsinet de Sivry, auteur de la comédie du *Cercle*, naquit à Versailles, le 20 février 1733, et était fils d'un huissier du cabinet de M. le duc d'Orléans. Il fit des études distinguées au collége de la Marche, et publia à l'âge de 21 ans, sous le titre d'*Egleides*, un recueil de poésies amoureuses qui obtint assez de succès pour le décider à suivre la carrière des lettres. A cet ouvrage succéda une traduction en vers

d'*Anacréon*, *Sapho*, *Bion*, *Moschus*, *Tyrtée*, etc.; elle fit beaucoup d'honneur au jeune poète, qui, n'ayant pas atteint sa 26e année, donna la tragédie de *Briséis*. Dans cet ouvrage, l'auteur sut réunir avec autant de goût que de bonheur, les plus belles scènes de l'Iliade, et sa pièce était représentée avec un succès général, lorsque Lekain se démit le pied : cet accident en interrompit les représentations. Reprises plus tard, elles furent suivies par le public avec la même faveur. « Le style de cette tragédie (dit Palissot dans ses *Mémoires sur la littérature*, art. Sivry), très-supérieur à celui de nos pièces modernes, l'a conservée au théâtre.... Il y a dans *Briséis* des vers qui sont évidemment de l'école de Racine, et que ce grand poète eût approuvés.... Le beau récit du passage du Xante a été traduit, vers pour vers, en latin, par son fils (Louis-Charles Poinsinet de Sivry), jeune homme de l'âge de 18 ans, d'un esprit et d'un goût très-sains, qui a fait d'excellentes études, et à qui on ne peut reprocher que de porter beaucoup trop loin la modeste défiance qu'il a de lui-même. » Ce récit a été imprimé à la fin de la 6e édition de *Briséis*, Paris, an 5 (1797), in-8°. La tragédie de Poinsinet de Sivry fait partie du *Répertoire du Théâtre-Français*, publié par M. Petitot. Une autre tragédie, celle qui a pour titre *Ajax*, succéda à peu d'intervalle à *Briséis*, mais elle n'eut pas la même destinée. Comme cela arrive presque toujours, l'auteur se roidit contre une censure sévère, mais juste; non-seulement il osa en appeler

Du parterre en tumulte au parterre attentif,

mais encore il fit imprimer sa pièce, et la défendit par un *appel au petit nombre*, ou le *procès de la multitude* (1762). Vains efforts de l'amour-propre irrité! il ne recueillit de cette tentative que des chagrins nouveaux, et il couronna cette imprudence par le tort, du moins momentané, de renoncer à travailler pour le théâtre. Palissot prétend qu'*Ajax* renferme un plus grand nombre de beaux vers que *Briséis*, «mais, ajoute-t-il, cette tragédie fut moins heureuse par l'extrême simplicité de son sujet, qui ne promettait guère qu'une belle scène : celle de la dispute des armes d'Achille. M. Poinsinet de Sivry en a tiré tout le parti qu'on en pouvait espérer, et nous désirerions de revoir au théâtre cette pièce qu'il serait si facile de réduire en 3 actes, sans lui rien faire perdre de ses véritables beautés. » Sans fortune, Poinsinet de Sivry vivait des produits de sa plume. Forcé par la nécessité, il devint l'une des victimes de ces libraires qui immolent à leur cupidité le talent que le malheur met dans leur dépendance. Pour du pain, il fit tout : histoire, morale, traductions, antiquités, grammaire générale, journaux; tout ce qui pouvait le mettre à même de satisfaire aux besoins journaliers de sa famille. Ce triste et pénible travail avilit en quelque sorte son nom, que son heureux début avait honorablement signalé. En 1789, il rentra dans la carrière comme auteur dramatique, et composa *Caton d'Utique*, tragédie que les approches de la révolution ne lui avaient pas permis de

faire représenter. Il adopta avec chaleur, mais sans exagération, les nouveaux principes politiques, bien que la révolution lui eût fait perdre la pension qu'il recevait de M. le duc d'Orléans. La convention nationale le comprit au nombre des gens de lettres à qui elle donna des secours. Poinsinet de Sivry mourut à Paris, pauvre, et presque oublié, le 11 mars 1804. Il a publié : 1° *Egléides*, Paris, in-8°, 1754; 2° l'*Inoculation*, poëme, Paris, in-8°, 1756; 3° *Le faux Dervis*, opéra comique en un acte, Paris, 1757, in-8°; 4° *Anacréon, Sapho, Moschus, Bion, Tyrtée, et autres poëtes grecs*, traduits en vers français, 1758, in-12; 2° edit., 1760, in-12; 3° édit., 1777, in-8°; 4° édit., avec différens morceaux d'*Homère*, 1788, in-8°; le même ouvrage avait aussi été imprimé en 1771, in-12, à Deux-Ponts, sous le titre des *Muses Grecques*. 5° *La Berlue*, in-12, Paris, 1759; 6° *Briséis*, tragédie, 1759; 7° *Pygmalion*, comédie, Paris, 1760, in-8°; 8° *Ajax*, tragédie, 1762; il donna, en 1764, un recueil intitulé: *Œuvres diverses de théâtre*, etc., un vol. in-12. 9° *Les Philosophes de bois*, comédie en un acte et en vers, Paris, 1760, in-12; 10° *Cassandre*, parodie du drame de Diderot, le *Père de Famille*, Paris, in-8°, 1761; 11° *Traité de la politique privée*, extrait de Tacite et de plusieurs autres auteurs, Amsterdam, 1768, in-12; 12° *Traité des causes physiques et morales du rire, relativement à l'art de l'exciter*, Amsterdam, 1768, in-12; 13° *Origine des premières sociétés, des peuples, des sciences, des arts et des idiômes anciens et modernes*, in-8°, 1769. Cet ouvrage a en quelque sorte été entrepris en opposition à celui de Boulanger, qui ne trouvait partout que des traces diluviennes, tandis que Poinsinet de Sivry prétendait que tout devait se rapporter aux différens usages du feu : « L'ancienne Celtique étant, selon lui, la première contrée où l'usage du feu a été connu, il en conclut qu'elle a été la première habitée; enfin que les Celtes uriens, en se multipliant, ont envoyé des colonies dans tout le reste de la terre. Poinsinet de Sivry ne trouve partout que des traces uriennes. » 14° *Phasma* ou l'*Apparition*, histoire grecque, où se trouvent les aventures de Néoclès, fils de Thémistocle, Paris, 1772, in-12; 15° *Fragment* du 91° livre de l'Histoire de Tite-Live, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, traduit en français, Paris, 1773; 16° *Histoire naturelle de Pline*, traduction du français avec le texte, et accompagnée de notes critiques du traducteur, 12 vol. in-8°, Paris, 1771-1782. On la doit au zèle de Poinsinet de Sivry, zèle que l'illustre Malesherbes avait stimulé en engageant, dès 1750, plusieurs savans à s'occuper de reproduire un si important ouvrage. Le traducteur ne dissimule pas qu'il doit beaucoup au travail de ses prédécesseurs : La Nauze, qui s'occupa des 7 premiers livres; Jault, professeur de syriaque au collège de France, et Querlon, qui traduisirent les livres suivans. 17° *Nouvelles recherches de la science des médailles, inscriptions et hiéroglyphes antiques, avec une table des divers alphabets*, Maestricht, in-4°,

1776, 6 planches. « Cet ouvrage, dit l'un des biographes de Poinsinet de Sivry, est divisé en 8 chapitres. Dans les 4 premiers, l'auteur cherche à prouver que les pièces antiques, surtout les romaines, ne sont pas des monnaies, mais de véritables médailles frappées pour perpétuer le souvenir de quelque événement; que les monnaies romaines n'ont commencé à porter l'effigie des empereurs, que sous Alexandre-Sévère; et, d'après ce principe, il réfute les explications que le P. Hardouin et d'autres numismates ont données des diverses médailles. Dans le 5e chapitre, il traite des amulettes, pierres et anneaux complétés. Le 6e contient une nouvelle explication de l'inscription grecque trouvée sur le tombeau d'Homère, et des caractères hiéroglyphiques qu'on lit sur l'antique du cabinet du roi de Sardaigne, connue sous le nom d'*Isis de Turin;* enfin, dans le dernier chapitre, il a rassemblé divers alphabets anciens, qu'il croit très-utiles pour aider à lire toutes sortes de caractères. » 18° *Théâtre d'Aristophane,* traduction en français, partie en vers et partie en prose, auquel l'auteur a ajouté les *Fragmens de Ménandre et de Philémon*, Paris, 1784, 4 vol. in-8°; chaque pièce est précédée d'une préface et accompagnée de notes philologiques et historiques. Cette édition, la plus complète de celles qui avaient paru à cette époque, et dont Brotier, neveu de l'éditeur de *Tacite,* a beaucoup profité sans la faire oublier, annonce une grande connaissance de la langue, des usages et des mœurs des Grecs; mais on voit avec regret que partageant les préventions ou plutôt l'injustice d'Aristophane à l'égard de Socrate, il le représente « comme un homme dangereux, qui méritait la peine à laquelle il a été condamné » 19° *Caton d'Utique*, tragédie, précédée d'une épître à la patrie et d'observations sur la mort de Caton, Paris, in-8°, 1789; 20° *Manuel poétique de l'adolescence républicaine*, Paris, an 3, 2 vol. in-12; 21° *Abrégé de l'histoire romaine*, en vers français avec des notes. Paris, 1803, in-8°; 22° *Précis de l'histoire d'Angleterre,* en vers techniques; enfin il a donné une édition latine d'*Horace* avec un commentaire en français, Paris, in-8°, Didot, 1778. Parmi les manuscrits de Poinsinet de Sivry, sont une traduction en vers des 4 premiers chants de l'*Iliade*, et une traduction de *Plaute*. Cette dernière devait former 10 volumes. Il paraît qu'il a réclamé le *Commentaire de Racine*, qu'il avait *livré* à Luneau de Boisgermain pour l'édition que ce dernier a donnée de *Racine*.

POINSOT (Louis), membre de l'académie royale des sciences, ancien professeur à l'école Polytechnique, et chevalier de la légion-d'honneur, est auteur d'un ouvrage intitulé: *Elémens de Statique*, 1804 et 1811, in-8°. En 1816, le roi a nommé M. Poinsot examinateur d'admission à l'école Polytechnique. Il est en même temps l'un des inspecteurs-généraux de l'université.

POINSOT (Pierre-Georges), membre de la société d'émulation et de celle d'agriculture de Lausanne, né en 1743, a publié les

ouvrages suivans : 1° *l'Ami des jardiniers*, ou Instruction méthodique à la portée des amateurs et des jardiniers de profession, surtout en ce qui concerne les jardins fruitiers et potagers, parcs, jardins anglais, parterres, orangeries et serres chaudes, 1804-1805, 2 vol. in-8°; 2° *l'Ami des malades de la campagne*, 1804, in-8°; seconde édition considérablement augmentée, 1806, in-8°; 3° *l'Ami des cultivateurs*, 1806, 2 volumes in-8°.

POINTE. *Voy.* Noel Pointe.

POIRET (J. L. M.), savant naturaliste, a publié en 1789, *son voyage en Barbarie, pendant les années* 1785 *et* 1786, suivi *de Recherches sur l'histoire naturelle de la Numidie*, 2 vol. in-8°, ouvrage estimé et plein de détails intéressans. On lui doit encore un ouvrage sur *les Coquilles fluviatiles et terrestres, observées dans le département de l'Aisne*, 1801, 1 vol. in-8°. M. Poiret a fourni un grand nombre d'articles aux trois premiers volumes du *Dictionnaire botanique* de l'*Encyclopédie méthodique*, commencé par M. Lamarck, et il s'est chargé de la rédaction des neuf derniers. Il est aussi un des rédacteurs de la *Flore médicale*, et du *Dictionnaire des sciences naturelles*.

POIRIER (dom Germain), savant et célèbre bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, associé de l'académie des inscriptions et belles-lettres, membre de l'institut, naquit à Paris le 28 janvier 1724. Après avoir terminé ses études à l'université, et à peine âgé de 15 ans, il fut admis dans le monastère de Saint-Faron à Meaux, où il fit profession l'année suivante, en 1740. Chargé par ses supérieurs d'enseigner la théologie, et ensuite la philosophie, il s'acquitta avec tant de zèle et de succès de ses devoirs comme professeur, qu'il mérita l'estime et la confiance de toute la congrégation. On le nomma secrétaire du visiteur de la province de France, place qui l'obligeait à de fréquens voyages, dont il profitait pour visiter les archives et les bibliothèques des monastères. Sa passion pour les recherches historiques en fut augmentée, et bien loin de désirer les supériorités du monastère auxquelles il avait droit de prétendre, il voulut se borner aux travaux littéraires, et obtint avec une grande joie la garde des archives de Saint-Denis. Là, il compulsa et inventoria les pièces de ce riche et antique dépôt. Il les avait toutes lues, et se trouva bientôt en état de continuer la grande entreprise du recueil des *Historiens des Gaules et de France*, presque abandonné depuis la mort de dom Bousquet. Il fit paraître, en 1767, le 11e volume de cet ouvrage avec des *notes*, des *supplémens*, des *observations* et une *préface*, morceau savant de 243 pages, où il rectifiait tout ce qui était défectueux dans la partie déjà imprimée de ce volume. Il avait signé la fameuse requête de 1765, tendant à obtenir une plus grande liberté, et en effet il sortit de la congrégation, se fit affilier à celle d'Alsace, et reçut des bulles d'abbé *in partibus* qui le rendaient indépendant. Néanmoins il sollicita sa rentrée à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, dont il devint archiviste.

Le roi le nomma associé libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. La révolution ne l'éloigna pas de son poste de gardien des archives de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et il fut témoin de l'incendie qui, le 20 août 1794, dévora la riche et précieuse bibliothèque de cet antique dépôt. « Il dut, dit un de ses biographes, rester au milieu de ces décombres, pour veiller à la conservation des manuscrits que l'incendie avait épargnés. Il y passa l'hiver, sans feu, exposé à l'intempérie de la saison, dans un bâtiment en ruine, et obligé, pour se rendre dans une chambre sans toit, et dépourvue de tout, de gravir un escalier à moitié détruit. Au sortir de là, tels étaient son dépouillement et sa misère, qu'il se vit réduit à désirer une place dans une de ces maisons réservées à l'indigence. On eut honte néanmoins de ce traitement à l'égard d'un vieillard à qui les lettres étaient si redevables. On lui procura une place à la bibliothèque de l'Arsenal, et, en 1802, lors de l'organisation nouvelle de l'Institut, il fut appelé à en faire partie (section de l'histoire). Ces deux places rendaient à D. Poirier quelque aisance. Il n'en vécut pas moins avec économie, et l'on s'est assuré après sa mort que tout ce qu'il avait recouvré était pour les pauvres : elle fut imprévue. Le 3 février 1803, lorsqu'on entra dans sa chambre, il était sans vie. Dom Poirier a publié : 1° Le 11e volume de la *Nouvelle collection des historiens des Gaules et de France*, avec dom Précieux et dom Housseau, 1767; 2° il a concouru à l'édition de l'*Art de vérifier les dates*, 3 vol. in f°, 1783-1792; 3° il eut la part la plus importante au travail fait vers 1780, sous la direction de M. le garde-des-sceaux, pour préparer une *Collection générale des diplômes et chartes du royaume*, à l'instar de celle de Rymer pour l'Angleterre; 4° dom Poirier communiqua à l'académie un grand nombre de *Mémoires* relatifs à *l'Histoire de France;* 5° il a donné un *Examen historique et critique de l'histoire de Charles VI*, composée par un moine, sous le titre d'*Anonyme de Saint-Denis*, ouvrage plein de recherches sur le règne de ce prince; enfin on doit à dom Poirier une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*, ouvrage qu'il composa avec Vicq-d'Azir, Paris, an 11, in-4°. M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres, a donné une *Notice historique sur la vie et les ouvrages de dom Germain Poirier*, lue dans la séance publique de l'institut, le vendredi 2 germinal an 12 (23 mars 1804), Paris, 1804.

POIRSON, savant géographe, chevalier de la légion-d'honneur, a fourni les dessins de plusieurs des meilleures cartes géographiques modernes. Le *Nouvel Atlas élémentaire, à l'usage de la jeunesse*, a, entre autres, été gravé sur ses dessins et ceux de M. Lapie, son collaborateur. Mais ce qui a surtout donné de la célébrité aux travaux de M. Poirson, pour l'illustration de la science qu'il a cultivée toute sa vie, c'est la confection de deux globes terrestres de la plus grande dimension, et d'une exécu-

tion parfaite. Le premier se voit aujourd'hui dans la galerie de Diane, aux Tuileries; il est de 3 pieds 3 pouces de diamètre, et avait été fait sur la demande de Napoléon, pour l'instruction de son fils. La partie mécanique en a été exécutée par M. Pichon, ingénieur en instrumens de mathématiques, et artiste célèbre. Le second globe exécuté par M. Poirson, et auquel il a consacré dix années de travail, a été achevé en 1814; il a été acquis depuis par le roi, pour être placé dans son cabinet. Ce globe a 5 pieds de diamètre, ou 15 pieds environ de circonférence, et surpasse de beaucoup par l'exactitude mathématique et le mérite de l'exécution, tous les ouvrages de ce genre qui se voient en Europe. Un rapport de l'institut, conçu dans les termes les plus honorables pour l'auteur, a constaté la perfection de son travail. M. Poirson-Delestre, fils du précédent, directeur actuel du théâtre du Gymnase, est auteur de plusieurs ouvrages dramatiques. Il a composé en société, avec M. Scribe, pour le théâtre du Vaudeville, *une Nuit de la garde nationale; le Nouveau Pourceaugnac; une Visite à Bedlam*, etc.

POISSAC (le baron de), conseiller au parlement de Bordeaux à l'époque de la révolution, fut, en 1789, élu député aux états-généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Tulles, sa ville natale. Ses opinions étaient peu favorables aux principes que professait la majorité de cette assemblée, et il donna sa démission dès le mois de juin de la même année. Il retourna à Tulles, où sa présence excita des troubles qui l'exposèrent aux plus grands dangers, ainsi que M. de Massai, capitaine au régiment royal de Navarre. La multitude furieuse les poursuivit jusque dans leurs maisons. Ce ne fut même qu'en les traduisant en prison que l'autorité put les sauver de la vengeance populaire. Rendu quelques jours après à la liberté, le baron de Poissac alla se réunir aux émigrés, et est resté inaperçu depuis cette époque.

POISSON (Denis-Siméon), savant mathématicien, professeur à l'école Polytechnique, membre de l'institut et chevalier de la légion-d'honneur, est né en 1781, à Pithiviers, département du Loiret. Il fut nommé professeur de mécanique à l'école normale dès le moment de sa formation en 1811. Il devint, en 1818, l'un des membres du jury chargé par l'université impériale de procéder à l'examen des candidats, aux places de professeurs de dessin à l'école royale de l'artillerie de Metz, et de répétiteurs de mathématiques aux écoles d'artillerie de Douay et de Valence. M. Poisson a publié, en 1811, un *Traité de mécanique* en 2 volumes. On lui doit aussi plusieurs *Mémoires* très-intéressans qui se trouvent dans le recueil de l'institut et dans le journal de l'école Polytechnique. Il est membre du conseil royal de l'université

POISSON DE COUDREVILLE (Jacques), né le 6 février 1746, exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution, et devint successivement président du tribunal de Saint-Lô et adminis-

trateur du département de la Manche. En 1791, il fut élu député du même département à l'assemblée législative, puis, député à la convention nationale dans le mois de septembre de l'année suivante. M. Poisson de Coudreville vota la détention de Louis XVI pendant la guerre et le bannissement de ce prince à la paix. Du reste, on le remarque peu dans cette session, après laquelle il passa au conseil des anciens, dont il fit partie jusqu'au 20 mai 1797, en sortit alors, et fut réélu aussitôt. Le 21 avril 1798, nommé président du conseil, et, dans le mois de décembre de l'année suivante, membre du corps-législatif sous le gouvernement consulaire, il fut appelé, en 1804, aux fonctions de procureur-général près de la cour criminelle du département de la Manche. Ses concitoyens le nommèrent, pendant les *cent jours* en 1815, membre de la chambre des représentans. M. Poisson paraît avoir reçu sa retraite après la seconde restauration.

POISSONNIER (Pierre-Isaac), médecin et chimiste, membre de l'académie des sciences, naquit à Dijon, département de la Côte-d'Or, le 5 juillet 1720. Il commença ses études sous la direction de son père, pharmacien distingué, et vint les terminer à Paris. Il reçut, en 1746, le grade de docteur en médecine, et, en 1749, il fut autorisé par le gouvernement à remplacer Dubois dans la chaire de professeur de chimie au collége de France. On peut donc le considérer comme l'un des premiers qui ouvrirent un cours public de cette science dans la capitale. En 1754, Helvétius, père de l'écrivain célèbre de ce nom, choisit Poissonnier pour le suppléer dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur des hôpitaux militaires, auxquelles son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de se livrer (Helvétius mourut peu de temps après). Poissonnier obtint la place de premier médecin des armées, et celle de médecin consultant du roi. A la fin de 1758, le gouvernement français le chargea de se rendre en Russie, en apparence pour y contribuer au rétablissement de la santé de l'impératrice Élisabeth, mais bien réellement pour s'occuper avec cette princesse de négociations secrètes. La czarine accueillit Poissonnier de la manière la plus favorable, et ce qui paraîtra sans doute étrange, c'est qu'elle donna au médecin français le titre de lieutenant-général de ses armées, titre qui seul, d'après l'étiquette russe, pouvait le faire admettre à la table de cette souveraine, dont il éprouva la faveur pendant un séjour de deux ans à Saint-Pétersbourg. Il avait rempli avec succès la mission dont l'avait chargé la cour de Versailles, lorsque fatigué de son rôle politique, il sollicita et obtint son retour en France, malgré tous les moyens employés par l'impératrice pour le retenir. Comblé de dons et de témoignages d'estime, Poissonnier revint à Paris en 1761. Il fut pourvu d'une place de conseiller d'état. Le duc de Choiseul qui avait mis constamment ses dépêches sous les yeux de Louis XV, et qui savait combien ce monarque était satisfait de la conduite de Poissonnier, l'engagea à se consacrer en-

tièrement à la diplomatie, mais il ne put l'y déterminer. Alors il le fit nommer inspecteur-général de médecine, chirurgie et pharmacie des colonies. Il en exerça les fonctions plusieurs années; ses services et ses expériences pour dessaler l'eau de la mer, lui valurent une pension de 12,000 livres. Poissonnier jouissait en paix au sein de sa famille d'une fortune honorablement acquise, quand la révolution éclata. Apprenant, en 1791, qu'on l'avait inscrit sur la liste des membres du club monarchique, il réclama contre cette inscription, dans une lettre qu'il rendit publique, et déclara qu'il ne voulait porter la livrée d'aucun parti. Plus tard, il fut arrêté avec sa femme et son fils, et renfermé dans la maison de détention de Saint-Lazare, dont il ne sortit qu'après la chute de Robespierre. Poissonnier perdit sa femme quelques années après, et mourut de la douleur que lui causa cette perte, le 15 septembre 1798. Il était membre de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, et, depuis 1765, associé libre de l'académie des sciences. Son *Eloge* fut prononcé par M. Sue, à la séance de la société de médecine, et l'on trouve dans le *Magasin encyclopédique*, 4e année, 1798, tome IV, une *Notice* sur sa vie, par Lalande. Les ouvrages publiés par Poissonnier ne sont pas nombreux, mais ils sont estimés. On distingue: 1° *Essai sur les moyens de dessaler l'eau de la mer*; 2° *Traité des maladies des gens de mer*; 3° *Abrégé d'anatomie, à l'usage des élèves de chirurgie dans les écoles royales de marine.*

POITEVIN DE MAISSEMY (Charles), membre de la légion-d'honneur, né à Tiflaucourt en 1752, était maître des requêtes à l'époque de la révolution. Il en adopta les principes, mais il évita d'abord de prendre part aux affaires publiques, et ce ne fut qu'après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), qu'il fut nommé administrateur du département de la Somme. Au mois d'avril 1800, il obtint la préfecture du département du Pas-de-Calais, où la sagesse de son administration, en adoucissant une partie des maux que le régime de la terreur y avait causés, lui concilia l'estime générale. Victime de quelques intrigues obscures, il fut appelé, en 1803, de la préfecture du Pas-de-Calais à celle du Mont-blanc. Il s'y fit bientôt connaître par son esprit conciliateur, son impartialité, sa justice, et emporta les regrets des habitans de ce pays lorsqu'en 1810 il le quitta pour aller administrer de nouveau le département de la Somme. En 1813, M. Poitevin, à qui son âge avancé et les fatigues d'une longue administration rendaient le repos nécessaire, quitta ses fonctions et se retira au sein de sa famille.

POITEVIN DE MAUREILLAN (le vicomte Casimir), lieutenant-général, fit, avec distinction, les premières campagnes de la révolution, et se fit remarquer plus particulièrement à la prise de l'île de Cassandria, le 28 juillet 1794. Son nom fut alors mentionné honorablement au procès-verbal de la convention nationale. M. Poitevin de Maureillan était déjà colo-

nel du génie lorsque sa belle conduite à la bataille d'Austerlitz lui valut celui de général de brigade. Il fut, peu de temps après, nommé inspecteur-général des fortifications. En 1812, il fit partie de l'expédition de Russie, et se distingua de nouveau à la bataille de la Moskowa. Après la désastreuse retraite de Moskou, on lui confia le commandement de Thorn. Il fit tout ce qu'il lui fut possible pour mettre cette place en état de défense, et s'y maintint jusqu'au 6 avril 1813; mais alors il fut obligé de la rendre à l'ennemi, n'ayant avec lui que des troupes étrangères peu affectionnées à la France et livrées à l'indiscipline. Ce fâcheux résultat mécontenta beaucoup l'empereur, qui prétendit que le général Poitevin n'avait pas fait assez de résistance, et ordonna que sa conduite fût examinée. Depuis cette époque, il resta sans commandement jusqu'au retour du roi, qui le promut au grade de lieutenant-général le 26 avril 1814. Il fut, dans le courant de la même année, nommé chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion-d'honneur, puis, chargé de tracer sur divers points du royaume la nouvelle ligne de démarcation des frontières. M. Poitevin de Maureillan a fait la campagne de 1823, en Espagne, comme lieutenant-général, inspecteur du génie.

POITEVIN PEITAVI (Philippe-Vincent), naquit à Alignon-du-Vent, département de l'Hérault, en 1742; il se fit recevoir avocat au parlement de Toulouse, mais ne se distingua pas par l'éloquence de ses discours. La diffusion de ses mémoires et son peu de connaissance en droit civil et en droit canon, l'obligea de chercher ailleurs la fortune et la considération. Il les trouva en partie dans la littérature et dans les protecteurs qu'il sut habilement se donner. Attaché à plusieurs maisons parlementaires de Toulouse, il passa sa vie à les louer, et son dévouement ne se démentit jamais. Quelques couplets bien tournés, la géographie mise en vaudeville comme Mascarille voulait faire de l'histoire romaine, lui acquirent une réputation que rien n'a soutenue; car, avant sa mort, il avait livré au feu le manuscrit de ces légers ouvrages. Emprisonné en 1794, rendu plus tard à la liberté, il entreprit la défense de plusieurs royalistes arrêtés les armes à la main durant l'insurrection du Midi en 1799. Vivement secondé par M. Cambacérès, qui déploya, en cette circonstance, un noble caractère en luttant pour des infortunés contre le pouvoir, Poitevin attacha son nom à une belle action. Ce fut la plus parfaite de ses œuvres. Élu secrétaire-perpétuel de l'académie des jeux floraux, il voulut écrire l'histoire de sa compagnie; l'entreprise était au-dessus de ses forces; il ne donna qu'un narré sec et fastidieux, tandis qu'il était possible de porter un vif intérêt dans une production à laquelle pouvait se rattacher toute l'histoire littéraire de l'Occitanie. Poitevin mourut en 1818. On a de lui : 1° *Mémoires pour servir à l'Histoire des jeux floraux*, 2 vol. in-8°, 1815. Toulouse; 2° *Notice historique sur Benoît d'Alignon, évêque de Marseille*; 3° des *Couplets*, des *Éloges*, etc.; 4° quelques *Factums*, etc.



POLI (François-Xavier), célèbre naturaliste italien, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre de Saint-Georges, membre de la société royale de Naples, de celle de Londres, etc., naquit, en 1746, à Molfetta, une des grandes villes de la Pouille. Attiré par la célébrité dont jouissait alors l'université de Padoue, il obtint de ses parens la permission de s'y rendre pour y achever ses études. Facciolati, Poleni, Morgagni, Toaldo, Valsecchi, Valisnieri fils, Cesarotti et d'autres, présentaient dans cette ville le spectacle peu commun d'une réunion de grands hommes, se livrant à l'instruction de la jeunesse. M. Poli voulut profiter des travaux de tous, et comme si rien ne devait lui être inutile, tout lui parut nécessaire. De retour à Naples, il fut chargé de donner un cours de physique à l'université de cette ville, et un autre de géographie et d'histoire à l'académie militaire, qui portait alors, sous les ordres immédiats du roi, le nom de *Bataillon royal Ferdinand*. Il se trouva par-là engagé dans la carrière militaire, avec le grade de sous-lieutenant. Envoyé peu après à Londres pour y faire l'acquisition de plusieurs instrumens indispensables pour ses expériences, il eut l'avantage d'y connaître les savans les plus distingués, entre autres Banks, Forster, Solander, et la plupart de ceux qui accompagnèrent Cook dans son voyage autour du monde. Il inspira à tous une si favorable opinion de ses talens, qu'on le crut digne d'appartenir à la société royale de Londres, dont il fut déclaré membre ordinaire (*home member*), distinction aussi rare qu'honorable pour un étranger. En quittant l'Angleterre, M. Poli se dirigea vers la Hollande et l'Allemagne, qu'il voulut encore revoir, lorsque associé au duc de Gravina pour une mission extraordinaire auprès de la cour de France, il fut obligé de franchir une seconde fois les Alpes. C'est en revenant de ce dernier voyage qu'il fut nommé instituteur du prince héréditaire de Naples, et attaché à l'éducation des princesses ses sœurs. Dès ce moment, M. Poli ne s'est plus séparé de son royal élève, qu'il a suivi en Sicile, dans les deux voyages que la cour de Naples y a faits, pour se mettre à l'abri des invasions françaises. M. Poli a été quelque temps à la tête de l'académie militaire, de l'école des pages, et du cabinet minéralogique de Naples. Ami des sciences et des arts, il a profité du peu d'influence qui lui a été accordée jusqu'à présent, pour coopérer à leur avancement dans un pays où tout est en rétrogradation. C'est à ses soins éclairés qu'on doit la fondation d'une chaire de minéralogie, le premier essai d'un jardin botanique, l'introduction de la machine pour vider les canons, d'une trombe hydraulique à vapeur, pour élever les eaux du Volturne, et de deux grands cylindres en acier pour laminer les planches de cuivre à l'usage de la marine. Il s'était occupé, dans ses voyages, de rassembler une grande quantité d'objets d'histoire naturelle, parmi lesquels la série des testacées était le plus remarquable. Cette collection, achetée par le gouver-

nement de Naples, a reçu le nom de musée *Poliano*, qui doit en rappeler l'origine. M. Poli possède maintenant un riche cabinet de monnaies grecques et romaines, dont il se propose de publier le catalogue raisonné. Sous le régime constitutionnel à Naples, il fut porté par les suffrages de ses concitoyens, au conseil-d'état, dont il fut le premier président d'âge. Ses ouvrages sont : 1° *Testacea utriusque Siciliæ eorumque historia et anatome*, Parme, 1792, 2 vol. in-fol., superbe édition de Bodoni, ornée de 39 planches, dont il y a des exemplaires enluminés. Ce travail, pour lequel depuis long-temps les amateurs de la nature adressaient inutilement leurs vœux aux savans italiens, fut entrepris par l'auteur, après avoir lu les reproches que Born et Pallas faisaient aux naturalistes des côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique, de n'accorder aucune attention aux mollusques renfermés dans les coquillages de leurs mers, et de se borner dans leurs écrits sur la conchiologie, à la simple description des coquilles qui constituent, sans aucun doute, la partie la moins noble de cette espèce d'animaux. Excité par ces plaintes, M. Poli conçut le plan de son ouvrage, dont les deux premiers volumes lui ont coûté douze années de recherches. Le troisième est très-avancé; et sans les évènemens politiques arrivés dans la patrie de l'auteur, et qui l'ont obligé deux fois de s'en éloigner, le public serait en possession de cette dernière partie, dont plusieurs planches sont déjà gravées. Elle comprendra la classe des univalves, qui est la plus belle et la plus parfaite de toutes. 2° *Elementi di fisica sperimentale*, 5 vol. in-8°, fig. On vient d'en donner une sixième édition, enrichie de plusieurs importantes additions. 3° *Memoria sul tremuoto*, in-8°; 4° *Ragionamento intorno allo studio della natura*, Naples, 1781, in-4°; 5° *Lezioni di geografia e di storia militare*, 2 vol. in-8°; 6° *Formazione del tuono, della folgore e di altre meteore*, in-8°; 7° *Rifessioni intorno agli effetti di alcuni fulmini*, in-8°; 8° *Breve saggio sulla calamita e sulla sua virtù medicinale*, ibid., 1815, in-8°; 9° *Saggio di poesie italiane e siciliane*, Palerme, 4 vol. in-8°. Depuis que ce recueil a paru, l'auteur a composé plusieurs autres poésies italiennes, siciliennes et napolitaines, qui peuvent fournir la matière de deux autres volumes. 10° *Viaggio celeste*, 2 vol. in-8°. Dans ce poëme en *ottava rima*, l'auteur a exposé le système céleste, en se servant du langage allégorique de la mythologie. Il s'occupe d'un autre poëme qui, sous le titre de *Viaggio sotterraneo*, donnera une idée de ce qui est enseveli dans les entrailles de la terre, et des phénomènes qui en résultent. Plusieurs de ses dissertations ont été insérées dans les *Opuscoli scelti* de Milan.

POLIER (LE COLONEL ANTOINE-LOUIS-HENRI DE), membre de la société asiatique de Calcutta, naquit à Lausanne, en 1741, d'une famille française d'origine noble, qui s'était fixée en Suisse. Il éprouva très-jeune le désir de passer dans l'Inde, et dès 1756, il se

rendit en Angleterre pour y attendre une occasion favorable : elle s'offrit deux ans après, et il partit pour Calcutta, où commandait un de ses oncles ; mais à son arrivée, le commandant venait d'être tué en défendant la place. Admis comme cadet au service de la compagnie anglaise, il combattit d'abord les Français sur la côte d'Orixa, et fut envoyé ensuite contre les radjahs. Pendant cette dernière campagne, ses connaissances en mathématiques lui avaient mérité l'emploi d'ingénieur, et à son retour à Calcutta, il devint successivement inspecteur de la place et ingénieur en chef. Son origine étrangère lui fit éprouver, en 1762, une première injustice, à laquelle toutefois il se montra peu sensible. Un officier anglais, récemment venu d'Europe, le remplaça dans l'emploi supérieur qu'il occupait. Polier envoyé contre Souja-oul-Doula, puis contre les Marhattes, se distingua, fut nommé major dans l'armée du général Clives, commanda avec succès un corps de Cipayes, et regagna par ses services la place dont il avait été privé par l'arrivée de l'officier anglais. Bientôt il réunit à l'emploi d'ingénieur en chef de Calcutta, celle de commandant des troupes de la garnison. Il attendait de Londres le brevet de lieutenant-colonel, auquel ses services lui donnaient droit. Non-seulement cette même origine étrangere le lui fit refuser, mais encore les directeurs de la compagnie anglaise envoyèrent l'ordre de retarder son avancement. Le conseil du Bengale et le gouverneur-général Hastings (*voy.* ce nom), qui le protégeaient et l'avaient fortement recommandé, ne purent éluder la volonté des directeurs ; mais ils laissèrent à Polier la liberté de passer au service de Souja-oul-Doula, nouvel allié de l'Angleterre. Il se rendit à Feizabad, et devint architecte et ingénieur en chef du prince indien, qui sut bientôt apprécier le mérite de Polier, et l'emmena avec lui dans ses expéditions guerrières contre plusieurs princes ses voisins. La faveur dont Polier jouissait près de Souja-oul-Doula, s'augmenta encore par la prise, en moins de 20 jours, de la place fortifiée d'Agra, qu'un des alliés de Souja assiégeait inutilement depuis plusieurs mois, et auquel le prince indien avait fourni avec regret plusieurs corps de troupes. Ce prince mourut et eut pour successeur son fils Azef-oul-Doula. Celui-ci traitait l'officier étranger avec une extrême bienveillance et le consultait souvent. Le nouveau conseil du Bengale en conçut de la jalousie, et rappela Polier à Calcutta, sous le prétexte qu'il n'avait pas cessé d'être au service de la compagnie anglaise. Il obéit ; mais, dès son arrivée, il donna sa démission de ce service, et retourna, en 1775, près d'Azef, qui lui rendit, et, peu de temps après, lui retira ses emplois par suite de l'influence des agens de la compagnie anglaise. Polier avait adopté les coutumes et les usages des Indous, et méritait par là l'affection de ces peuples. Sans emplois, il n'en vivait pas moins au milieu d'eux lorsque Azef-oul-Doula se vit contraint de lui enjoindre de s'éloigner de ses états. Polier se rendit à Dehly, où l'empereur

Chah-Aalum, qu'il connaissait depuis 1761, l'accueillit bien, et lui confia le commandement d'un corps de 7000 hommes; et, en l'élevant au rang d'omrah, lui donna en propriété le territoire de Kaïr. Polier soutint avec avantage le rang et la faveur dont Chah-Aalum l'avait honoré; il entreprit plusieurs expéditions contre des sujets rebelles de l'empereur, et mérita de nouvelles récompenses. Sa mauvaise fortune reprit le dessus. Les vassaux des dernières terres qu'il tenait de la munificence de Chah-Aalum méconnurent son autorité, et la guerre qu'il entreprit contre eux, pour son propre compte, et qu'il fit diriger successivement par plusieurs officiers qui furent tués ou mis en fuite, lui occasiona des dépenses trop considérables pour qu'il pût les soutenir long-temps. Il se détermina à renoncer à ses possessions, et à continuer son service auprès de Chah-Aalum. Une intrigue de cour, qui faillit lui être funeste, le détermina à quitter Delhy. Le changement du conseil-général de la compagnie anglaise, et l'arrivée dans l'Inde du général Coote, son ami, lui permirent de rentrer au service de la compagnie. Il suivit le général à Bénarès, et parcourut avec lui les provinces voisines. Coote, par son crédit, obtint d'Azef-oul-Doula la réintégration de Polier dans les emplois qu'il occupait précédemment près de ce prince; mais de nouvelles intrigues pratiquées contre lui, les lui ravirent pour la seconde fois. Hastings lui conservait toute sa bienveillance; il le fit nommer lieutenant-colonel et en même temps dispenser de rester au service. « Polier, dit l'auteur d'une *Notice* sur cet officier, se retira à Lucknau afin d'y mettre ordre à ses affaires; il employa ses loisirs à rédiger des mémoires historiques qu'il avait composés pour Coote, surtout ceux qui concernaient l'histoire des Séikhs. Ses recherches, à cet égard, le conduisirent à étudier à fond la religion et l'histoire des Indous. Déjà il possédait bien l'ourdouzébaïn ou langue vulgaire de l'Indoustan. Ram-Tchound, savant Pandit-Séikh, qui avait été l'instituteur du célèbre W. Jones, devint celui de Polier, qui le prit chez lui et qui écrivit, sous sa dictée, le précis des principaux livres sacrés samscrits; de sorte qu'il en résulta un système complet de mythologie des Indous, tel qu'il a existé dans toutes ses variations, et qui, envisagé sous un meilleur point de vue, était très-différent de l'idée que l'on s'en formait en Europe. Le travail terminé fut soumis à des brahmines et à des pandits qui en constatèrent l'exactitude. Polier quitta l'Inde, en 1788, et rentra dans sa patrie après une absence de plus de 30 années. Il était depuis quelque temps marié et fixé à Lausanne, lors des troubles qui survinrent en Suisse par suite de la révolution française. Il espéra trouver dans le pays de ses ancêtres la tranquillité après laquelle il aspirait; en 1792, il s'établit dans les environs d'Avignon, où il venait d'acquérir une propriété considérable. Habitué au luxe asiatique, il excita, par le faste de sa manière de vivre, la cupidité d'une troupe de brigands, dont

cette contrée était alors tributaire. Averti du danger qu'il courait par l'assassinat d'un de ses voisins et la dévastation de sa maison, il le fut encore par ses amis, qui le pressaient de se retirer dans la ville. Il s'y rendait enfin pendant qu'une portion des bandits s'introduisait chez lui, et que l'autre se mettait à sa poursuite. Enlevé par elle et ramené dans sa maison, il y fut assassiné, le 9 février 1795, à coups de sabre et de crosses de fusil, après avoir été dépouillé de son argent, de ses bijoux et de tout ce qu'il avait de précieux. Sans les secours qui, presque au même moment, arrivèrent d'Avignon, la famille de cet infortuné eût éprouvé le même sort; les brigands parvinrent à s'échapper en laissant une partie des effets qu'ils emportaient. Treize d'entre eux, arrêtés quelque temps après, subirent la peine due à leurs crimes. La mort funeste de Polier ne lui permit pas de livrer à l'impression son ouvrage sur l'Inde. Ses manuscrits, au nombre de 42, arabes, persans, indoustans et samscrits, ont été cédés par son fils à la bibliothèque du Roi. Lors de son arrivée en France, Polier avait remis à M. Langlès, par suite d'échange, son manuscrit des *Institutes de l'empereur Akbar*, connu sous le nom d'*Ayeen Akbery*, ouvrage capital et très-précieux. Il avait aussi, long-temps auparavant, envoyé la copie des Vedas, en 11 vol. in-f°., à sir Jos. Banks, pour être réunis à la collection du *Muséum britannique*. Mme la chanoinesse de Polier, sa parente (*voy.* l'article suivant), publia, d'après les manuscrits anglais qu'il lui avait confiés, une *Mythologie des Indous*, Paris, 2 vol. in-8°, 1809. « Malheureusement, dit l'auteur de la notice que nous avons citée, Mme de Polier crut devoir modifier le fond de ce livre, et présenta un grand nombre de faits d'après ses idées particulières. Ce traité a perdu par-là l'importance qu'il devait avoir pour le sujet qu'il embrasse, et ne peut pas faire autorité. »

POLIER (MARIE-ÉLISABETH DE), chanoinesse du Saint-Sépulcre, née le 12 mai 1742, s'est fait connaître par la traduction de différens ouvrages, dont voici les principaux : 1° *Antoine*, anecdote allemande, 1785, in-12; 2° *Aventures d'Édouard Bomston*, pour servir de suite à la Nouvelle-Héloïse, 1786, in-8°; 3° *le Club des Jacobins, ou l'Amour de la patrie*, comédie en un acte, traduite de l'allemand d'Auguste de Kotzbüe, et mise en deux actes, 1792, in-8°; 4° *la Sylphyde, ou l'Ange gardien*, nouvelle, traduite de l'anglais, de la duchesse de Devonshire, 1795, in-12; 5° *Eugénie, ou la Résignation*, anecdote, traduite de l'allemand, de Sophie de la Roche, 1795, in-12; 6° *le Pauvre aveugle*, traduit de l'allemand, 1801, 2 vol. in-12. Indépendamment des ouvrages que nous venons de citer, Mme de Polier a publié en 1809, mais mutilée, la *Mythologie des Indous*, 2 vol. in-8°, du colonel Polier, son parent (*voyez* l'article ci-dessus).

POLIGNAC (GABRIELLE-YOLANDE-CLAUDE-MARTINE, née POLASTRON, DUCHESSE DE), gouvernante des Enfans de France, obtint la

confiance de la reine Marie-Antoinette, alors dauphine. La duchesse de Polignac profita de cette haute faveur dans l'intérêt de la famille de son mari, qui fut comblée des grâces de la cour. Il est rare que dans une pareille position on n'excite point l'envie; la favorite fut bientôt en butte à ses traits, auxquels vinrent se joindre ceux de la calomnie. Il serait pourtant injuste de ne pas répéter, d'après ceux qui ont le mieux connu Mme de Polignac, qu'elle n'avait que peu d'ambition, et que sans les vives sollicitations de sa belle-sœur Diane de Polignac, elle n'eût probablement pas fait beaucoup d'usage de son crédit. A l'envie qui animait les courtisans contre elle, la révolution, en soulevant toutes les passions, ajouta la haine du peuple, d'autant plus dangereuse qu'elle est souvent aveugle. Obligée de quitter la France, la duchesse de Polignac la traversa, non sans courir de grands dangers pour arriver à la frontière. S'étant rendue à Vienne avec son mari, ce dernier y devint, auprès de la cour, l'agent des princes, frères de Louis XVI, et remplit ensuite les mêmes fonctions à la cour de Russie. C'est dans ce pays que mourut Mme de Polignac, vers la fin de 1793. Elle n'était âgée que de 44 ans; mais les malheurs de la reine l'avaient tellement affectée, que cette cause a pu accélérer sa fin. On cite, comme bien honorable pour cette dame, ce que disait Marie-Antoinette, lorsqu'elle était seule avec elle: « Je ne suis plus la reine, je suis moi. »

POLIGNAC (N. DUC DE), pair de France, est issu des anciens comtes de Polignac, souverains du Velay, à l'époque où ce pays, qui forme aujourd'hui la plus grande partie du département de la Haute-Loire, n'était point encore une province française; il émigra avec Mme la duchesse de Polignac (*voy.* l'article précédent), dès le commencement de la révolution, et devint agent des princes, frères de Louis XVI, près des cours de Vienne et de Pétersbourg. Après la mort de sa femme, il quitta la Russie pour se rendre près des princes, qui le chargèrent d'une mission pour l'Angleterre. Il passa ensuite dans l'Ukraine, où il possédait, par la munificence de Catherine II, une propriété assez considérable. De retour en France, après la première restauration, en 1814, il fut nommé par le roi membre de la chambre des pairs. Le duc de Polignac mourut le 21 septembre 1817.

POLIGNAC (LE DUC ARMAND-JULES-MARIE-HÉRACLIUS DE), pair de France, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, premier écuyer et aide-de-camp de *Monsieur*, frère du roi, fils aîné du précédent, né en 1771, était officier de hussards, et portait le titre de comte à l'époque de la révolution. Dès les premières agitations, se trouvant parmi les groupes du Palais-Royal, ses opinions lui firent courir quelques dangers, qu'il n'évita que par sa présence d'esprit et le secours du jeune Sombreuil, son ami. Il quitta la France, et alla rejoindre son père, après avoir épousé, en Italie, la fille du baron de Nivenheim, Hollandais. Réuni à sa famille sur les

bords du Rhin, il fit, à la tête du régiment qui portait son nom, les campagnes des princes. Après le licenciement de l'armée du prince de Condé, il se rendit en Angleterre, auprès de *Monsieur*, comte d'Artois, auquel il était particulièrement attaché. En 1804, il accompagna George-Cadoudal et les autres conjurés qui se rendirent à Paris, dans l'espoir, dit-on, de s'emparer, à main armée, de la personne du premier consul Bonaparte, et même de le tuer. Ce projet ayant été déjoué par la surveillance active de la police, Georges Cadoudal et ses compagnons furent successivement arrêtés, et traduits devant le tribunal criminel, qui, le 10 juin de la même année, en condamna plusieurs à mort. De ce nombre fut le comte Armand de Polignac; mais son épouse eût le courage, quoiqu'elle fût alors très-malade, d'aller se jeter aux pieds de Bonaparte, qui depuis peu avait revêtu la pourpre impériale. Les larmes de cette dame et ses sollicitations, vivement appuyées par l'impératrice Joséphine, obtinrent de l'empereur que le sentence de mort serait commuée en une prison, que devait suivre la déportation à la paix générale. Il fut en conséquence conduit au château de Ham, et détenu pendant quatre ans dans cette forteresse, d'où on le transféra au Temple, puis à Vincennes, où il demeura encore quatre ans. Après ce temps il obtint la permission d'habiter une maison de santé au faubourg Saint-Jacques, où déjà se trouvait son frère le comte Jules, condamné dans la même affaire. Ils se lièrent l'un et l'autre avec le général Malet (*voy.* ce nom), et participèrent à la conspiration de ce général. Malgré l'infructueux résultat de cette entreprise dont Malet fut la victime, le comte Armand de Polignac et son frère ne cessèrent d'entretenir des correspondances avec divers chefs du parti royaliste, jusqu'à ce qu'enfin ils parvinrent à s'échapper au commencement de janvier 1814. Ils se rendirent à Vesoul, auprès de *Monsieur*, qui les investit, ainsi que M. de Sémallé, des pouvoirs nécessaires pour agir au nom du roi. Le comte Armand de Polignac précéda à Paris les souverains étrangers, et fut, conjointement avec son frère, l'un des premiers qui, dans la matinée du 31 avril 1814, arborèrent le drapeau blanc. En 1815, le comte Armand fut élu membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Loire, et vota constamment avec la majorité de cette chambre; en 1816, il fit partie du conseil de guerre qui jugea le général Lallemand. En 1817, il prit le titre de duc, et devint pair de France, par la mort de son père; le duc de Polignac remplit toujours les fonctions d'aide-de-camp et de premier écuyer de *Monsieur*. Il a été nommé ambassadeur de France près du gouvernement de la Grande-Bretagne, en 1823.

POLIGNAC (LE COMTE JULES-AUGUSTE-ARMAND-MARIE DE), pair de France, maréchal-de-camp, inspecteur-général des gardes nationales de France, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, frère cadet du précédent,

est né en 1780. Il eut pour marraine la reine Marie-Antoinette. Toutes les illusions de la grandeur entourèrent son berceau, mais bientôt la révolution vint les dissiper. Il suivit, encore enfant, sa famille en Russie, d'où il passa en Angleterre, et devint l'un des aides-de-camp de *Monsieur*, comte d'Artois. En 1804, il accompagna, ainsi que son frère, George Cadoudal (*voy.* l'article précédent et CADOUDAL.) Arrêté et mis en jugement avec les autres conjurés, il fut condamné à une détention de deux années, qui fut prolongée, par l'effet des craintes qu'inspirèrent les intelligences qu'il ne cessa d'avoir avec les agens royalistes. Le jugement du comte Jules offre incontestablement le plus beau trait de sa vie. Son frère aîné venait d'être condamné à mort; il demanda à mourir a sa place : « Je » suis seul, s'écria-t-il, sans fortu» ne, sans état, je n'ai rien à per» dre : mon frère est marié. Ne » livrez pas au désespoir une fem» me vertueuse; et si vous ne sau» vez pas mon frère, laissez-moi » du moins partager son sort. » On sent bien que cette demande ne pouvait être accueillie des juges; on a vu dans l'article précédent, comment le duc Armand fut sauvé par les vives instances de sa femme, et de l'Impératrice Joséphine. Après avoir été transféré dans différentes prisons, il parvint à s'échapper, et fut, par suite du retour du roi, en 1814, rétabli dans tous ses honneurs et dignités, auxquels on ajouta les titres de maréchal-de-camp, de chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur. Au mois de mai de la même année, il fut envoyé, en qualité de commissaire extraordinaire du roi, dans la 10e division militaire à Toulouse. Il fut ensuite nommé ministre plénipotentiaire à la cour de Munich; mais au lieu de se rendre à cette destination, il alla à Rome, remplir une nouvelle mission dont le roi l'avait chargé. Au mois de mars 1815, il suivit la cour à Gand, d'où il fut immédiatement envoyé sur les frontières de la Savoie, afin d'y rallier les royalistes errant sans direction. Il remplit cette mission avec beaucoup de zèle; mais s'étant trop avancé dans les lignes de l'armée des Alpes, il fut fait prisonnier avec le comte de Mac-Carthy, investi des mêmes pouvoirs. Il trouva bientôt les moyens de s'échapper, en traversant les avant-postes français, et contribua, au moyen des intelligences qu'il avait dans Grenoble, à la reddition de cette place. M. de Polignac obtint alors une grande influence dans les départemens méridionaux, et devint pair de France le 17 août 1815. Il fut du nombre des pairs qui, lors de leur admission, refusèrent d'abord de prêter serment, et qui motivèrent ainsi leur refus : 1° Le serment leur paraissait blesser l'intérêt de la religion; 2° on n'avait donné connaissance à aucun pair de la teneur de ce serment, avant de leur proposer de le prêter; 3° le serment était différent de celui qu'on devait prêter aux termes du règlement de la chambre. Un passage du discours du roi prononcé à l'ouverture de la session de 1816, ayant dissipé tous les doutes sur ce qui était relatif

à la religion, MM. de Périgord, maréchal de Vioménil, de la Bourdonnaye, Jules de Polignac, etc., rassurés sur ce premier point, abandonnèrent les autres, et prêtèrent leur serment. Le comte Jules de Polignac, marié en 1816 à Mlle Campbell, appartenant à une famille écossaise distinguée, n'a pas cessé d'être attaché à la personne de *Monsieur*, en qualité d'aide-de-camp.

POLIGNAC (le comte Melchior de), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion-d'honneur, est frère des précédens. Il n'avait pas neuf ans, lorsque ses parens quittèrent la France, au commencement de la révolution, et l'emmenèrent avec eux en Autriche et en Russie. Il passa depuis en Angleterre, et ne revint à Paris qu'à l'époque de la première restauration, en 1814. Attaché, en qualité d'aide-de-camp, à M. le duc d'Angoulême, il accompagna ce prince dans les départemens méridionaux pendant les *cent jours*, en 1815; s'embarqua avec lui pour l'Espagne, et rentra également en France après le second retour du roi. Aux fonctions d'aide-de-camp de M. le duc d'Angoulême, le comte Melchior de Polignac réunit celles de gentilhomme d'honneur de S. A. R., fonctions qu'il n'a pas cessé de remplir jusqu'à ce moment (1824).

POLISSART (Philibert-Antoine), né le 7 octobre 1758, exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution. Au mois de septembre 1795, il fut nommé député au conseil des cinq-cents par le département de Saône-et-Loire, puis en fut exclu peu de temps après comme beau-frère d'un émigré, et comme porté lui-même sur une liste d'émigrés. Les élections de 1797 le reportèrent de nouveau au corps-législatif; mais le directoire le fit comprendre sur la liste des déportés, le 5 septembre de la même année, à la suite de la journée du 18 fructidor. Alors M. Polissart quitta la France pour se rendre en Allemagne, où il retrouva plusieurs de ses collègues, et se lia d'une manière intime avec le général Pichegru. La révolution du 18 brumaire an 8 (1799) lui permettant de reprendre ses droits de citoyen, il rentra en France et fut, en 1804, élu par son département candidat au corps-législatif. Appelé aux fonctions de receveur de contributions à Marcigny-sur-Loire, M. Polissart les exerça pendant plusieurs années, et fut élu par le sénat, le 10 août 1810, membre du corps-législatif pour le département de Saône-et-Loire : il en remplit les fonctions jusqu'à l'époque de la dissolution de la chambre des députés, en mars 1815. M. Polissart, anobli par lettres-patentes du roi, en date du 18 août 1814, a été nommé le 5 octobre suivant, chevalier de la légion-d'honneur.

POLLART DE SAINT-DENIS (N.) était à l'époque de la révolution, religieux bénédictin à l'abbaye de Saint-Denis. L'ardeur avec laquelle il embrassa les nouveaux principes le détermina à sortir de son cloître. Il devint successivement officier municipal et maire de sa commune; enfin, commissaire du directoire-exécutif. Aux

élections de l'an 6 (1798), s'étant rangé du parti du directoire il fut nommé député du département de la Seine au conseil des cinq-cents, où il appuya toujours les mesures proposées par le gouvernement. Il sortit du conseil en 1799, et fut placé momentanément, en qualité de commissaire, dans le dixième arrondissement municipal de Paris. Vers 1806, M. Pollart retourna habiter Saint-Denis et rentra dans la vie privée.

POLLUCHE (François-Daniel), petit-fils de Daniel Polluche, auteur d'un grand nombre de mémoires estimés sur l'histoire de France, et particulièrement sur celle de l'Orléanais, est né à Orléans en 1769. Ayant perdu son père, en 1773, il fut destiné à la carrière judiciaire par son grand-oncle paternel, M. Pitoin, ancien conseiller au Châtelet de Paris, et contrôleur-général des finances de la maison d'Orléans. M. François-Daniel Polluche fut reçu avocat par le parlement de Paris en 1788. La révolution ayant détruit ses espérances, il obtint, en 1793, un emploi aux armées qui le conduisit dans le département du Finistère, où il se maria. S'y étant attaché en l'an 6 à l'administration départementale, il fut nommé membre de la commission des hospices de Quimper, membre du jury central d'instruction publique, et juge suppléant au tribunal civil du Finistère. En l'an 8 (1800), lors de l'organisation des préfectures, il entra dans le conseil de préfecture du Finistère, fut postérieurement chargé de la sous-préfecture de Châteaulin, et presque aussitôt nommé secrétaire-général de la préfecture du même département; place qu'il a occupée depuis l'an 9 (1801), jusqu'au commencement de 1815. Rappelé aux mêmes fonctions pendant les *cent jours*, il les quitta pour siéger à la chambre des représentans comme député du Finistère. Une commission spéciale ayant été nommée dans les derniers jours de juin pour soumettre sur les moyens d'assurer le sort de Napoléon et de sa famille, un rapport que les événemens des premiers jours de juillet ne permirent pas de présenter, elle n'eut que le temps de proposer, par l'organe de M. Polluche, un projet de loi pour l'abandon à Napoléon de la bibliothèque de Trianon : projet qui fut adopté par les deux chambres. Eloigné des fonctions publiques depuis cette époque, M. Polluche vit maintenant à Paris, où il est venu se fixer avec sa famille.

POLVEREL (N.), commissaire français à Saint-Dominigue, était, en 1789, à l'époque de la révolution, syndic des états de Navarre. Il transmit alors, à l'assemblée nationale, le vœu des habitans de cette contrée pour être réunis à la France. Nommé, en 1791, accusateur public du premier arrondissement de Paris, quelque temps après il fut suspendu de ses fonctions, pour n'avoir pas prescrit toutes les poursuites que rendait nécessaires la découverte de fabricateurs de faux assignats. Il se justifia et obtint le rapport du décret. Après le 10 août 1792, il fut nommé, conjointement avec Santhonax, commissaire à Saint-Domingue, pour

y faire exécuter les décrets relatifs aux colonies. L'exécution de ces décrets, et notamment celui concernant la liberté des nègres, éprouva une vive opposition; la lutte violente des blancs contre les noirs, amena la révolte de ces derniers, et nécessita l'emploi de la force. Polverel et son collègue, dénoncés par les colons déportés, furent accusés d'actes violens et arbitraires; mais les dénonciateurs eux-mêmes étaient signalès comme ayant voulu livrer la colonie aux Anglais. Cependant, le 16 juillet 1793, Polverel fut décrété d'accusation, sur la proposition de Bréard et de Billaud-Varennes. Le 31 décembre de la même année, une autre députation de colons se présenta à la barre de la convention nationale, et demanda que Polverel et son collègue fussent mis hors la loi, et tous leurs actes désavoués. Cette proposition adoptée n'eut aucune suite; mais dans le mois de janvier suivant, Danton provoqua l'exécution du décret rendu contre les commissaires, qu'il qualifia de *brigands*. Cette provocation resta encore sans effet. Après la révolution du 9 thermidor, Polverel obtint sa liberté provisoire; comme les dénonciations des colons le poursuivirent encore, la convention nationale décréta qu'il serait entendu, ainsi que son collègue Sonthonax, contradictoirement avec ces mêmes colons. L'instruction de ce procès était commencée devant une commission spéciale, lorsque Polverel mourut. Il ne s'était pas enrichi dans l'exercice de ses fonctions; car on ne trouva point à sa mort de quoi payer ses dettes. Polverel a publié des *Mémoires* et un *Tableau de la constitution du royaume de Navarre, et de ses rapports avec la France*, 1789.

POLWHÈLE (Richard), ecclésiastique et écrivain anglais, est né en 1760, et descend d'une ancienne famille du Cornwall, où il réside comme pasteur de Manacan. Le révérend Polwhèle a fait de brillantes études à l'université d'Oxford, dont il sortit en 1789, après y avoir terminé ses cours de droit, sans toutefois prendre ses degrés. S'étant déterminé à embrasser l'état ecclésiastique, il devint successivement curé de Kenton, dans le comté de Devon, et en 1795, curé de Manacan, son pays natal. Bon littérateur, poète distingué, il a publié un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons les principaux : 1° *Le sort de Llévelyn, ou le sacrifice du Druide*, conte tiré des Légendes, in-4°; 2° *le Génie de Karabre*, poëme, in-4°; 3° *L'esprit de Fraser au général Burgoyne*, ode, in-4°; 4° *le Château de Tintadgel, ou la Princesse de Danemarck captive*, ode; 5° *Peintures d'après nature*, en douze sonnets, et *la Boucle de cheveux transformée*, in-4°, 1785; 6° *l'Orateur anglais*, poëme didactique en quatre livres, in-4°, 1786-1789. Cet ouvrage est estimé. Les préceptes en sont excellens, quoique les exemples donnés à l'appui manquent en général de chaleur et d'intérêt. 7° Les *Idylles de Théocrite, de Bion, de Moschus, et Élégies de Tyrtée*, in-4°, 1786; seconde édition, 2 vol. in-4°, 1788, 3° édit., 1811 : traduction en vers, remarquable par

une grande fidélité qui n'exclut point l'élégance. Les notes dont il l'a accompagnée, sont en grand nombre et méritent de fixer l'attention. 8° *Vues historiques du comté de Devon*, 1 vol. in-4°, 1793; 9° *Histoire du comté de Devon*, 3 vol. in-fol., 1794-1809. Cet ouvrage, pour lequel l'auteur reçut de nombreux encouragemens, ne repondit pas à l'idée que l'on s'était formée du talent de Polwhèle. 10° *Mémoires biographiques d'Edmond Rack*; 11° *Poëmes*, par des gentlemen du comté de Devon et de Cornwall, 4 vol. in-8°, 1794; 12° *l'Influence de l'attachement local*, poëme, in-8°, 1795 : bien supérieur à *l'Orateur onglois*, et que les critiques de sa nation placent au premier rang des meilleurs ouvrages en vers du 18° siècle. Polwhèle a adopté pour cet ouvrage la forme du poëme de Spencer; il est écrit en stances. 13° *Le Vieux Anglais*, poëme, in-8°, 1797; 14° *Vues de la Grèce*, poëme, in-8°, 1799; 15° *les Femmes sans sexe*, poëme, in-8°; 16° *Sir Aaron, ou les Torts du fanatisme*, poëme, 1800; 17° *Eclaircissemens sur le caractère des Écritures*, in-8°, 1802; 18° *Histoire de Cornwall*, 3 vol. in-4°, 1804 à 1818; 19° un Recueil de *Sermons*, où, dit-on, l'auteur a mis en pratique les préceptes qu'il a donnés dans son poëme de *l'Orateur anglois*; son style est élégant sans recherche; sa manière est libre et animée; il parle à la fois au cœur et à l'esprit.

POLY (François Charles-Guillaume-Louis), baron allemand, né à Guntersblum, dans le Palatinat, vint jeune en France, où il prît du service en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Hesse-Darmstadt, grade qu'il occupait à l'époque de la révolution. En 1792, il fut nommé lieutenant au régiment de Conti, infanterie; mais peu de temps après, il abandonna la carrière militaire et fixa sa résidence à Troyes, où il devint, en 1793, membre de la société populaire, formée en cette ville. Cette qualité ne l'empêcha pas d'être mis en arrestation, comme étranger et suspect. Rendu à la liberté par la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), Poly se jeta de nouveau dans des intrigues politiques qui déterminèrent le gouvernement à le faire arrêter en 1797, comme agent de la conspiration royaliste de Brottier et Lavilleheurnois. Accusé d'embauchage, il crut devoir se renfermer dans un système de dénégation. En méconnaissant ses co-accusés, il soutint que les propos qu'on lui prêtait étaient pour lui une véritable énigme. Cependant le rapporteur, trouvant une connexité parfaite entre les faits imputés à Poly et les griefs élevés contre Brottier, déclara que tout ce qui constituait l'embauchage était avéré contre le premier. En conséquence, le conseil de guerre de la 17° division militaire, séant à Paris, condamna Poly à la peine de mort, le 12 mars. Cependant, cette peine fut commuée en cinq années de détention; cette indulgence mécontenta le directoire, et Poly fut par son ordre réintégré dans la maison d'arrêt du Temple, pour être de nouveau traduit devant les tribunaux. La révolution du 18

fructidor an 5 vint fixer le sort des prévenus dans cette affaire : ils furent tous compris dans la mesure de déportation, prise contre un certain nombre de députés. Poly partit avec eux pour la Guiane, et divers événemens les ayant séparés, on n'a plus entendu parler de lui depuis cette époque.

POMME (A.), député de la Guiane française à la convention nationale, fut envoyé, après la révolution du 9 thermidor au 2, dans les départemens de l'Ouest, où, d'après ses instructions, il travailla à la pacification de la Vendée. Compris dans la réélection des deux tiers conventionnels, il passa au mois d'octobre 1795, au conseil des cinq-cents; plusieurs fois, il y défendit avec chaleur les intérêts des colonies, et attaqua la conduite de l'agent du directoire-exécutif à Cayenne. En 1796, il se montra très-dévoué au directoire, dont il appuya toutes les mesures. Pomme cessa ses fonctions législatives le 20 mai 1798, et fut nommé agent maritime à Ostende. Il occupa cette place pendant plusieurs années, puis retourna à la Guiane au sein de sa famille.

POMMEREUL (François-René-Jean, baron de), général de division et conseiller-d'état, né à Fougères, le 12 décembre 1745, d'une ancienne famille noble, entra très-jeune au service. A l'époque de la révolution, il était capitaine dans le corps royal de l'artillerie, et s'était distingué par ses connaissances et ses talens militaires. Le gouvernement napolitain ayant demandé à celui de France un officier habile pour organiser son artillerie, M. de Pommereul fut choisi, et se rendit à Naples au commencement de 1790. Mais tandis qu'il rendait les plus grands services à l'allié de la France, il fut porté, dans son pays, sur la liste des émigrés, et toute sa famille fut arrêtée sous ce prétexte. Il s'était cependant prononcé avec chaleur pour la cause de la liberté, dès le commencement de la révolution. Ayant enfin obtenu après la chute de Robespierre de rentrer dans sa patrie, il reprit son service militaire, vola aussitôt à l'armée, se distingua pendant plusieurs campagnes, et acquit par sa bravoure les grades de général de brigade et de général de division. En 1800, il fut nommé préfet du département d'Indre-et-Loire, et y mérita l'estime de ses administrés. Mais il y eut d'assez vifs démêlés avec le clergé, et principalement avec l'archevêque, M. de Boisgelin, qui, après la conclusion du concordat de Napoléon avec Pie VII, était venu occuper le siége épiscopal de Tours. La publication d'un calendrier nouveau, autorisée par la préfecture, et dans lequel tous les noms des saints étaient remplacés par ceux des philosophes les plus renommés de l'antiquité et des temps modernes, avait d'abord hautement scandalisé le prélat et ses grands-vicaires. Des altercations nouvelles sur des objets encore moins importans, avaient envenimé la querelle. D'autres discussions avec le conseil-général du département sur l'emploi des sommes destinées à la réparation des routes, firent enfin désirer à M. de Pommereul de changer de préfecture.

et il fut nommé à celle du Nord, qu'il administra jusqu'en octobre 1810. Le département lui doit plusieurs établissemens publics et de grandes et utiles constructions. Il fut ensuite appelé au conseil-d'état et chargé, après le renvoi de M. Portalis, de la direction générale de l'imprimerie et de la librairie. Celui-ci avait encouru la disgrâce de Napoléon, pour sa conduite à l'époque où fut rendu un bref du pape, relatif au cardinal Maury, et pour son dévouement à la cour de Rome; M. de Pommereul était connu par ses démêlés avec le clergé, aussi il disait souvent lui-même, que c'était par antithèse qu'on lui avait donné cette place. Il en remplit les fonctions pendant 4 ans, mais avec une rigueur extrême, que la libéralité connue de ses propres opinions rendait encore plus inexplicable. Les écrivains et les libraires lui reprochèrent souvent l'excessive sévérité de sa censure. En mars 1814, lorsque l'impératrice Marie-Louise quitta Paris, M. de Pommereul se rendit dans une terre en Bretagne, perdit son emploi, et fut remplacé par M. Royer-Collard. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il fut rappelé au conseil-d'état; mais après la seconde rentrée du roi, il fut porté par Fouché sur la liste des 38, et frappé par l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui le força de s'exiler de sa patrie et de chercher un asile dans le royaume des Pays-Bas. Après un an de séjour à Bruxelles, où son grand âge, accompagné d'infirmités et de tous les chagrins de l'exil, le retenaient dans la plus profonde retraite, et presque toujours renfermé dans sa chambre, le grand comité diplomatique réuni à La Haye, jugea qu'il fallait encore ajouter aux rigueurs du sort des proscrits. On exigea impérieusement que M. de Pommereul, ainsi que d'autres réfugiés français, fussent arrachés de leur asile. Le gouvernement céda momentanément à cette injonction du comité, appuyée par le généralissime anglais; mais au commencement de 1819, le roi des Pays-Bas, touché du sort de tant d'infortunés, permit, entre autres, à M. de Pommereul de revenir à Bruxelles, et d'achever de mourir dans son royaume Il n'en fut pas tout-à-fait ainsi. Une ordonnance du roi de France, datée du 18 novembre 1819, mit un terme aux effets de l'ordonnance du 24 juillet 1815. Il fut alors permis à celui qui, pendant un long exil, n'avait cessé de former des vœux pour le bonheur de sa patrie, d'y rentrer et d'achever sa carrière au milieu des siens. Le général Pommereul ne survécut en effet que peu de temps à son rappel. Ses trois fils ont tous servi avec la plus haute distinction dans les armées françaises. L'aîné a de plus, pendant quelques années, rempli les fonctions de sous-préfet à Clermont, département de l'Oise, et s'y est fait estimer par la conduite la plus honorable. Le général Pommereul a publié un grand nombre d'ouvrages estimés. Les principaux sont : 1° *Histoire de Corse*, 1779; 2° *Recherches sur l'origine de l'esclavage religieux et politique du peuple de France*, 1781; 3° *des Chemins et des moyens les moins onéreux au*

peuple et à l'état, de les construire et de les entretenir, 1781; 4° *Manuel d'Epictète, précédé de réflexions sur ce philosophe et sur la morale des stoïciens* 1783; 5° *Réflexions sur l'histoire des Russes par M. Levesque*, 1783; 6° *Etrennes au clergé de France*, ou *Explications d'un des plus grands mystères de l'église*, 1786; 7° *Essais minéralogiques sur la Solfature de Pouzzoles*, traduits de l'italien de Breislak, 1792; 8° *Observations sur le droit de passe, proposé pour subvenir à la confection des chemins*, in-8°, 1796; 9° *Vues générales sur l'Italie et Malte, dans leurs rapports politiques avec la république française, et sur les limites de la France à la rive droite du Rhin*, 1797; 10° *Campagne du général Bonaparte en Italie*, 1797, 1 vol. in-8°, ou 2 vol. in-12; 11° *L'art de voir dans les beaux-arts*, traduit de l'italien de Milizia, 1798, 1 vol. in-8°; 12° *Voyages physiques et lithologiques dans la Campanie, par Scipion Breislak*, traduits sur le manuscrit italien, avec notes et éclaircissemens, 1801, in-8°. Il a aussi coopéré à plusieurs grands ouvrages, tels que *l'Art de vérifier les dates*, le *Dictionnaire des sciences morales, économiques et diplomatiques*, le *Dictionnaire géographique et historique de la Bretagne*; l'*Encyclopédie méthodique*; la *Clé du cabinet des souverains*, etc. *M.* Barbier lui attribue encore: *Lettre sur la littérature et la poésie italienne*, tradulte de Bettinelli, 1778, in-8°.

POMPIGNAN (Jean-Georges Lefranc de), archevêque de Vienne, frère du marquis Lefranc de Pompignan que Voltaire a immortalisé, naquit à Montauban, département du Lot, le 22 février 1715. Il fit ses études au collége Louis-le-Grand à Paris, et s'étant destiné à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Sulpice; il devint, sa licence à peine terminée, évêque du Puy-en-Velay. L'un des premiers soins du jeune prélat, dès son arrivée dans son diocèse, fut d'y préparer une mission à laquelle il associa le P. Brydaine, missionnaire alors fort en vogue. M. de Pompignan se livra avec un zèle soutenu à l'administration tant spirituelle que temporelle de son évêché. En 1755, il fut député à l'assemblée du clergé, et fit également partie des assemblées de 1760 et de 1765, dans lesquelles il se trouva toujours en première ligne. Il composa beaucoup d'ouvrages contre les mœurs de son temps, qui en effet méritaient une rigoureuse censure, et contre les philosophes, qu'il attaqua avec une véhémence plus courageuse qu'évangélique. Elle lui attira de leur part de sévères reparties. Voltaire, entre autres, exerça son esprit caustique et malin contre ce prélat, qui feignit de ne point s'en apercevoir. M. de Pompignan fut nommé, en 1774, archevêque de Vienne. L'année suivante, il parut à l'assemblée du clergé, et rédigea l'*Avertissement aux fidèles*, que cette assemblée publia contre l'*Incrédulité*. A son mandement du 31 mai 1781, à l'occasion de l'édition annoncée des œuvres de Voltaire, succéda, deux mois après, celui qu'il dirigea contre les œuvres de J. J. Rousseau et de l'abbé Raynal. En 1789,



élu par la province de Dauphiné, député aux états-généraux, de concert avec l'archevêque de Bordeaux et les évêques de Chartres, de Coutances et de Rhodez, il conduisit, le 20 juin de cette année, le clergé à la chambre du tiers-état, démarche qui lui valut de la part de Condorcet, cet éloge consigné dans sa *Vie de Voltaire* (Édition de Kehl, tom. 70, p. 162) : « M. de Pompignan vient d'effacer par une conduite noble et patriotique les taches que ses délations épiscopales avaient répandues sur sa vie : on le voit adopter aujourd'hui avec courage les principes de liberté que, dans ses ouvrages, il reprochait avec amertume aux philosophes. » L'exemple que donna, dans cette circonstance, M. de Pompignan, lui valut l'honneur de présider un des premiers l'assemblée constituante. Elle lui valut aussi, au mois d'août suivant, son admission au conseil du roi, et la possession de la feuille des bénéfices. Pendant la courte durée de ses fonctions, il ne fit instituer que trois évêques. A cette époque (juillet 1790), il reçut une lettre de Pie VI, où S. S., après avoir blâmé les nouveaux décrets, engageait M. de Pompignan à résister ouvertement aux changemens relatifs au clergé. « Vous êtes plus propre qu'aucun autre, lui dit-il, à rendre le grand service que je vous demande. Vous avez déjà donné tant de preuves de votre zèle à défendre la sainte doctrine! Mais le temps presse ; il n'y a pas un moment à perdre pour sauver la religion, le roi et votre patrie. Vous pourrez certainement engager sa majesté à ne pas donner cette fatale sanction. La résistance fût elle pleine de danger, il n'est jamais permis de paraître un instant abandonner la foi catholique, même avec le dessein de revenir sur ses pas, quand les circonstances auront changé. » Malgré cette bulle, et celles que reçurent presque en même temps l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, et Louis XVI, ce monarque donna, le 24 août (1790), sa sanction à la constitution civile du clergé. Les partisans des doctrines ultramontaines ont fortement blâmé M. de Pompignan de n'avoir point mis au jour la lettre du pape. Soit qu'il eût adopté franchement l'opinion qu'il manifesta dès la convocation des états-généraux, soit qu'il fût absorbé par la maladie qui l'enleva le 29 décembre 1790, peu de mois après avoir reçu cette lettre, il est certain qu'elle ne reçut aucune espèce de promulgation. Nous trouvons dans Mallet du Pan un jugement que nous adoptons volontiers en ce qui regarde l'estime que méritait ce prélat. Il dit : « En désapprouvant la faiblesse qu'eut l'archevêque de Vienne de fléchir devant les circonstances qu'il jugea impérieuses, on doit joindre l'éloge des vertus évangéliques dont ce prélat fut le modèle pendant quarante ans. Il est juste de rappeler qu'aucun ministre de l'église ne montra des mœurs plus austères, plus d'éloignement pour toutes espèces de mondanités, plus de dévouement à ses devoirs, plus de science, plus de simplicité, plus de titres à la vénération dont il était l'objet dans le clergé. Il avait

passé sa vie à combattre la nouvelle philosophie; et les injures de Voltaire contre lui sont, je pense, un correctif assez frappant de celles que lui valut sa conduite à l'assemblée nationale. Il ne fut pas assez en garde contre les illusions dont on l'avait bercé en Dauphiné, et contre l'ascendant qu'on avait pris sur lui. Élu par les états de sa province dans une assemblée commune des trois ordres, il reçut le mandat impératif de persévérer dans cette forme de délibération; et la députation entière du Dauphiné lui donna l'exemple de respecter cet engagement jusqu'à ce qu'une loi les en déliât. » Parmi les nombreux écrits de M. de Pompignan, nous citerons les principaux; ce sont: 1° *Essai critique sur l'état présent de la république des lettres*, 1743; 2° *Instruction pastorale* de l'évêque du Puy, aux nouveaux convertis de son diocèse, 1751; 3° le *véritable Usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion*, 1753; 4° *Questions diverses sur l'incrédulité*, 1753; 5° *la Dévotion réconciliée avec l'esprit*, 1753; 6° *Controverse pacifique sur l'autorité de l'église*, 1758; 7° *l'Incrédulité convaincue par les prophéties*, 1759, in-4°. Il y a une édition de cet ouvrage en trois vol. in-12. 8° *Instruction pastorale sur la prétendue philosophie des incrédules modernes*, 1763; 9° autre *Instruction sur l'hérésie*, 1766, in-4°; 10° *la Religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même*, 1772; 11° *Défense des actes du clergé de France concernant la religion*, in-4°; 12° *Mandement* contre l'édition des Œuvres de Voltaire, 1781, in-8°; 13° autre *Mandement* portant défense de lire les Œuvres de J. J. Rousseau et de Raynal, 1781, in-8°; 14° *Oraison funèbre de Marie Lecsinska, reine de France*, prononcée dans l'église de Saint-Denis; 15° *Lettres à un évêque sur différens points de morale et de discipline*, an 10, 2 vol. in-8°; 16° en manuscrit, un ouvrage *sur la Fin de l'homme et la résurrection générale*.

PONCE (Nicolas), graveur et homme de lettres, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, membre de plusieurs académies françaises et étrangères, est né à Paris le 12 mars 1746. Il fit ses études au collége d'Harcourt, et s'adonna en même temps à la géographie pour la construction des cartes, et aux arts du dessin. Il fut élève de M. Pierre, premier peintre du roi, et se mit pour la gravure sous la direction d'Étienne Fessard, et ensuite de Nicolas de Launay, membre de l'académie de peinture. On trouve des gravures de M. Ponce dans toutes les belles éditions sorties des presses françaises depuis plus de 50 ans. Il a lui-même fait des élèves distingués, parmi lesquels on doit citer MM. Petit, Bosq et Civiton. Comme graveur, M. Ponce a donné: 1° *les illustres Français, ou Tableaux historiques des grands hommes de la France*, en 56 sujets, auxquels il a joint des *Notices*, ouvrage utile et recherché pour l'éducation; 2° les peintures antiques des *Bains de Titus et de Livie*, en 75 planches: cette collection, dont la première édition faite en Italie, était inconnue en France, a beaucoup contribué à perfection-

ner la décoration architecturale; 3° les *Vues de Saint-Domingue*, pour l'ouvrage de Moreau de Saint-Méry sur cette colonie; 4° *la guerre d'Amérique*, représentée en 16 planches, avec cartes et texte, en société avec Godefroy père; 5° les gravures in-4° d'après Cochin, de la traduction de l'*Arioste* de Dussieux; 6° il est éditeur de la *Bible* de 300 figures d'après Marillier; 7° il a dédié à Louis XVIII la belle *édition in-4° de la Charte*, qu'il a ornée d'estampes. Partageant son temps entre les arts et la littérature, M. Ponce a cueilli plusieurs palmes aux diverses classes de l'institut. 1° A la classe d'histoire, il a remporté le prix sur ce sujet: *Quelles sont les causes qui ont amené l'esprit de liberté qui s'est manifesté en France en 1789?* 2° A la même classe, il a obtenu la première mention honorable sur la question: *Du gouvernement de l'Égypte sous les Romains.* 3° A la classe des sciences morales et politiques, une mention honorable sur ce sujet: *Du caractère de bonté de l'homme public*; sujet qui a été retiré du concours. 4° A la classe des beaux-arts, une autre mention honorable sur la question: *De l'influence des beaux-arts sur l'industrie commerciale.* Ce mémoire a été couronné dans une autre académie. Comme littérateur, M. Ponce a fait imprimer: 1° le Mémoire couronné à l'institut: *Quelles sont les causes*, etc., in-8°, an 9; 2° *Quelles sont les causes de la perfection de la sculpture antique*, in-8°, an 9; 3° *Quelle a été l'influence de la réformation de Luther, sur la situation politique des divers états de l'Europe et sur le progrès des lumières*, in-8°, an 13; 4° *Pour quels objets, et à quelles conditions convient-il à un état républicain d'ouvrir des emprunts publics*, in-8°, an 9. Ce sujet proposé par l'institut a été retiré. 5° *Le Lavater historique des femmes célèbres anciennes et modernes*, in-18, 2me édition, 1808 et 1809; 6° *Considérations politiques sur le traité de Vienne, et sur la paix de l'Europe*, in-8°, 1815; 7° *Des avantages du maintien de la Charte pour tous les Français en général*, 1819, in-8°. Cet ouvrage est terminé par ce paragraphe: « Heureux les peuples qui, respectant et chérissant les autorités établies pour leur conservation et leur bonheur, veillent à la stabilité des lois sur lesquelles repose leur existence morale et politique! Mais malheur, cent fois malheur à ceux qui tenteraient d'enlever une seule pierre de la voûte de l'édifice social: ils seraient ensevelis sous ses débris! » 8° *Description historique, géographique et statistique des ports de France*, in-fol., 1819; 9° la traduction de l'*Art de la lithographie de Senefelder*, in-4°. 1819. Un grand nombre d'*articles* dans la *biographie universelle*, ainsi que dans l'ouvrage de M. Landon. Beaucoup de *Notices*, etc., etc., dans le *Moniteur*, le *Mercure*, le *Journal de Paris*, le *Journal des Arts*, l'*Abeille*, les 4 *Saisons du Parnasse*, le *Mois*, la *Bibliothèque des pères de famille*, les *Étrennes d'Apollon*, etc. M. Ponce avait adopté avec sagesse les principes de la révolution; il devint chef de bataillon dans la garde nationale en 1792, et commandait aux Tuileries le 30 juillet, en l'absence du chef de

légion. Ce fut ce même jour que des bataillons marseillais arrivèrent à Paris, et signalèrent leur présence aux Champs-Élysées, par plusieurs meurtres. M. Ponce fit rapidement toutes les dispositions nécessaires pour la défense des objets précieux dont la garde lui était confiée. Le roi l'ayant fait demander, et s'en étant fait accompagner pour la visite de tous les postes, ce prince lui témoigna publiquement sa satisfaction des bonnes dispositions qu'il remarquait; mais à la vue de divers officiers blessés, qui s'étaient réfugiés à l'état-major, le monarque compatissant ne put retenir ses larmes, et dit à M. Ponce, sur le bras duquel il s'appuyait pour remonter l'escalier du château, ces paroles touchantes : *Je ne regrette du pouvoir qu'on m'a ôté, que celui qui m'était nécessaire pour empêcher ces horreurs-là.* M. Ponce a fait imprimer, dans le *Journal de Paris*, du 4 août 1792, des détails relatifs à cette journée. Barbaroux déclara à la convention, le 30 octobre suivant, que le 30 juillet avait été choisi pour l'attaque du château, mais que les dispositions qui se faisaient remarquer dans l'intérieur, avaient obligé de la remettre au 10 août. —MARGUERITE HÉMERY, épouse de M. Ponce, née en 1745, a longtemps cultivé les arts avec un succès flatteur : elle a gravé différens sujets, dans le *Cabinet Poulain*, l'*Iconologie de Gravelot*, les *Œuvres de l'abbé Prévôt*, les *Fables de Dorat*, etc., etc.

PONCELIN DE LA ROCHE TILLAC (L'ABBÉ), journaliste et libraire, est né le 15 mai 1746, à Dissays, département de la Sarthe. Il fit des études pour suivre la carrière ecclésiastique, et devint chanoine de Montreuil-Bellay, département de Maine-et-Loire. M. Poncelin voulut ajouter à ses qualités publiques celles de conseiller à la table de marbre, dont il acheta la finance, et vint ensuite à Paris, où bientôt il s'efforça d'acquérir le titre d'homme de lettres, en publiant quelques ouvrages de littérature. La révolution éclata, et il s'en montra le partisan zélé; c'était sans doute pour obtenir une célébrité à laquelle il paraissait mettre beaucoup d'importance. Obscur dans la foule des partisans du nouvel ordre de choses, il se voua à la défense des principes opposés, et après avoir rédigé la feuille intitulée : *Journal de l'Assemblée nationale*, il publia le *Courrier français*, auquel il donna, après les événemens du 10 août 1792, le titre de *Courrier républicain*, dont les auteurs furent condamnés à la déportation comme *royalistes*. M. Poncelin créa ensuite la *Gazette française*, pour la rédaction de laquelle il s'associa M. Fiévée. L'esprit de cette feuille et la conduite politique de son fondateur le firent condamner à mort le 26 octobre 1795 par le conseil militaire de la section du Théâtre-Français, comme ayant provoqué, dans sa *Gazette*, l'assassinat des représentans du peuple et le rétablissement de la monarchie. Il prit la fuite. En 1797, il reparut sur la scène politique, redevint journaliste anti-républicain, et dans la même année se prétendit victime d'un assassinat commis sur sa personne dans le palais du di-

rectoire-exécutif et dans l'appartement même du direct^r. Barras. «Il déclara, dit un de ses biographes, qu'ayant été mandé au Luxembourg, par ordre du directeur Barras, on l'avait introduit dans le palais, et enfermé pendant quelques heures; qu'ensuite plusieurs hommes s'étant emparés de lui, l'avaient lié, lui avaient fait souffrir toutes sortes d'outrages, en le soumettant à la punition qu'on inflige aux enfans, et l'avaient à la fin reconduit tout couvert de sang jusqu'au milieu de la rue. Cette plainte, ajoute le biographe, fut suivie d'une visite dans les appartemens du directeur Barras; mais M. Poncelin ne reconnut pas la chambre où il disait avoir été enfermé, et se désista de ses poursuites.» Cette ridicule affaire, que M Fiévée soutint gravement dans la *Gazette française*, et dont le public s'amusa, n'ayant point corrigé M. Poncelin de son esprit d'opposition, elle eut des suites fâcheuses; il fut compris dans la liste de déportation des journalistes, qui eut lieu après le 18 fructidor an 5. Ses presses furent brisées. Il reparut après la révolution du 18 brumaire an 8, et continua de gérer la maison de librairie qu'il avait formée au commencement de la révolution; mais les persécutions politiques avaient un peu dérangé les affaires de son commerce. Une nouvelle fuite put seule le soustraire à ses créanciers. On lui doit comme auteur et comme libraire : 1° *Bibliothèque politique, ecclésiastique, physique et littéraire de la France*, 1781, tom. 1er, in-4°; 2° *Description historique de Paris et de ses plus beaux monumens*, tomes 2 et 3, 1781, in-4° (le tom. 1er est de Beguillet); 3° *Conférences sur les édits concernant les faillites*, 1781, in-12; 4° *l'Art de nager, avec les instructions pour se baigner utilement*, 1781, in-8°; 5° *Supplément aux lois forestières de France, précédé d'une analyse de l'ordonnance de* 1663, in-4°, 1781; 6° *Tableau du commerce et des possessions des Européens en Asie et en Afrique, selon les conditions des préliminaires de paix signés le* 20 *janvier*. 1783, 1783; 7° *Histoire philosophique de la naissance, des progrès et de la décadence d'un grand royaume, ou Révolution de Taïti*, 1782, 2 vol. in-12; 8° *Tableau politique de l'année* 1781, in-12; 9° *Histoire des enseignes et des étendards des anciennes nations*, 1782, in-12; 10° *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, 1783, 4 vol. in-fol; 11° *Superstitions orientales*, 1785, in-fol; 12° *Chefs-d'œuvre de l'antiquité sur les beaux-arts et monumens précieux de la religion des Grecs et des Romains, de leurs sciences*, etc., 1784, 2 vol. in-fol.; 13° *Œuvres d'Ovide* (traduction de divers auteurs), 1798, 7 vol. in-8°; 14° *Almanach américain, asiatique et africain*, 1783 et années suivantes, in-12; 15° *Code de commerce de terre et de mer, ou Conférences sur les lois tant anciennes que modernes*, 4° édition, 1800, 2 vol. in-12. M. Ersch lui attribue: *Choix d'anecdotes anciennes et modernes*, 1803, 5 vol. in-18.

PONCET-DE-LA-COUR (ANTOINE-FRANÇOIS), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, est né à Châlons-sur-Saône, le 17 septembre 1750.

Son père, receveur des contributions de cette ville, le fit entrer à l'école royale du génie : cependant quelques contradictions qu'il éprouva dans ses examens, le déterminèrent à quitter ce corps pour le régiment de Médoc, infanterie, où il fut d'abord sous-lieutenant. Plus tard il accompagna en Hollande le général Mathieu Dumas, et obtint à son retour une place dans l'état-major de l'armée. Lorsque la révolution éclata, il était employé à Strasbourg avec le grade de lieutenant-colonel, et fut promu au grade de général de brigade le 22 mai 1792. Il fit partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui conquit la Hollande en 1795. Le général Poncet fit aussi avec distinction les campagnes suivantes; mais sa carrière active fut terminée à l'époque de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Depuis lors il fut employé dans l'intérieur. Nommé, en 1800, préfet du département du Jura, il en remplit les fonctions jusqu'en 1808, et reçut vers ce temps l'ordre de se rendre à Lyon, en qualité de commandant en second du département du Rhône : il occupait encore cette place en 1814. Après les événemens du 20 mars 1815, il fut nommé commandant du département de la Somme, puis chargé de diriger la construction des retranchemens de Paris. Le général Poncet fut admis à la retraite le 4 septembre 1816.

PONCET-DELPECH (N.), avocat et consul à Montauban, fut élu, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée du Quercy aux états-généraux, où il siégea au côté droit. En 1797, il fut nommé au conseil des cinq-cents, par une scission de l'assemblée électorale du département du Lot; mais sa nomination fut annullée par la majorité du corps-législatif, où dominait alors le parti dit de *Clichy*, auquel il paraissait opposé. Après la chute de ce parti, amenée par la journée du 18 fructidor, Poncet-Delpech prit séance au conseil; mais il en fut de nouveau exclu après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). En 1800, il fut nommé président du tribunal civil de Montauban, et cessa d'en exercer les fonctions quelques années avant la restauration. Poncet-Delpech mourut le 11 mars 1817; il cultivait la poésie, et divers recueils contiennent de lui des *Pièces fugitives*. Son fils, M. F. M. Poncet-Delpech, a publié, en 1805 : *Mes quatre Ages*, poëme dont les journaux ont parlé d'une manière avantageuse. Il en a donné à Paris, en 1815, une nouvelle édition in-18, avec figures.

PONGERVILLE (Jean-Baptiste-Antoine Aimé Samson de), est né dans l'ancien comté de Ponthieu, quelques années avant la révolution. Ses études furent interrompues par la suppression des colléges, mais il les continua avec succès sous des maîtres particuliers. Il manifesta dès l'enfance son goût irrésistible pour la poésie; bien jeune encore il venait de composer plusieurs ouvrages qu'il destinait au théâtre, lorsque le poëme de *Lucrèce* lui tomba entre les mains : accoutumé à distinguer les beautés de la littératu-

re ancienne, dont il faisait une étude particulière, il admira le poète philosophe, rival heureux de la sublimité d'Homère, et qui, prêtant à la raison les grâces de la poésie, substituait une morale douce et pure aux funestes erreurs du fanatisme. Le jeune littérateur s'étonna qu'un chef-d'œuvre, objet constant de l'émulation de Virgile et d'Ovide, fût si peu connu et surtout si injustement apprécié. Dès ce moment, abandonnant tous les plans qu'il avait tracés, il ne s'occupa qu'à méditer les images poétiques et les conceptions profondes du chantre de la nature. Bientôt il conçut le projet hardi de les traduire en vers français. Rien ne put le détourner de son but : en vain lui objectait-on la décision tranchante de La Harpe, et les difficultés sans nombre contre lesquelles nul écrivain n'avait osé lutter; soutenu par cet enthousiasme que donne l'amour des arts aux hommes nés pour les cultiver, M. de Pongerville consacra tous ses momens à revêtir les pensées de Lucrèce des charmes de la versification française, et à familiariser notre langue avec des beautés mâles et hardies qui lui étaient encore étrangères. Parvenu au milieu de sa longue et pénible tâche, le traducteur envoya un chant entier du poëme au secrétaire perpétuel de l'académie-française, en le priant de lui dire avec franchise s'il jugeait son travail digne d'être continué. L'auteur des *Templiers*, frappé du talent que révélait ce premier essai, lui répondit : « Venez à Paris, le succès vous y attend. » M. de Pongerville quitta la terre de son père, dans laquelle il avait presque toujours résidé; s'entoura dans la capitale d'amis et de littérateurs éclairés, et termina, après quinze ans de travaux, sa noble et courageuse entreprise. A peine sa traduction de Lucrèce fut-elle publiée, qu'elle obtint le suffrage de nos plus célèbres littérateurs; une rumeur bienveillante s'éleva de toutes parts pour lui décerner les plus justes éloges; la sensation qu'elle produisit détourna même l'attention publique des intérêts de la politique; des voix ordinairement opposées s'unirent pour la louer à l'envi. Son éclatant succès, en rappelant le succès de la traduction des Géorgiques par Delille, a fait regarder M. de Pongerville comme le digne émule de l'interprète de Virgile, et l'opinion générale place sa traduction parmi les monumens qui honorent notre époque littéraire.

PONGIBAUD (LE COMTE ALBERT-FRANÇOIS DE MORÉ DE), né dans la ci-devant province d'Auvergne, d'une ancienne famille de ce pays, qui le destina au service. Il entra, en 1769, dans les mousquetaires noirs, et devint, lors de la suppression de ce corps, capitaine au régiment de Provence. M. de Pongibaud passa ensuite en qualité de major dans le régiment de Dauphiné, puis obtint le grade de colonel d'infanterie. En 1791, il se rendit à l'armée des princes, où il servit jusqu'au licenciement de cette armée. Alors il se retira en Suisse. A Lausanne, il s'y livra à des opérations commerciales; mais l'arrivée des troupes françaises le forcèrent de quitter cette ville.



Poniatowski.

Mme Lebrun pinx. Fremy del. et Sculp.

Il se rendit successivement à Constance, à Venise et à Trieste, où la confiance qu'il sut inspirer lui permit de donner à son commerce une plus grande extension. Il fut parfaitement secondé dans ses opérations par son épouse. Cette dame, dont l'esprit est très-cultivé, fut chargée de la correspondance, et parvint à donner des agrémens à un genre de relations qui en est peu susceptible. M. de Pongibaud, par son industrie et son activité, en rendant d'importans services au pays qui lui offrit un asile, a pu regagner en grande partie la fortune qu'il avait perdue en quittant la France. La maison qu'il a établie à Trieste, où elle existe encore sous le nom de Joseph Labrosse, est devenue une des plus opulentes de l'Allemagne.

PONIATOWSKI (JOSEPH, PRINCE), né à Varsovie, le 7 mai 1763, neveu du dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste, était fils du prince André Poniatowski, feld-zeug-meister, ou lieutenant-général d'artillerie, au service de l'impératrice-reine Marie-Thérèse, et petit-fils du célèbre compagnon d'armes de Charles XII, roi de Suède. Le malheureux monarque polonais avait fait élever, sous ses yeux et avec le plus grand soin, son jeune neveu, dont il eut quelque temps l'espoir de faire son héritier. A l'âge de 16 ans, le prince Joseph entra au service d'Autriche, où son père jouissait de la plus haute considération. Il y obtint un avancement rapide, et se distingua par ses talens et sa brillante valeur pendant la guerre qui éclata en 1787, entre l'Autriche et la Porte-Ottomane. Il était alors colonel des dragons de l'empereur et aide-de-camp particulier de Joseph II. Il fut grièvement blessé à la prise de Sabacz sous les yeux de l'empereur même, qui lui prodigua ses soins, et lui témoigna en toute occasion son estime et sa confiance. Malgré les nombreux avantages que lui offrait le service d'Autriche, il s'empressa de le quitter dès qu'il crut que sa présence pourrait devenir utile à sa patrie. On avait conçu en Pologne l'espoir de se soustraire à l'influence étrangère. La diète venait, à la fin de 1789, de décréter une nouvelle organisation de l'armée nationale; le prince Poniatowski vole aussitôt à Varsovie, et s'y occupe avec le plus grand zèle à former et à instruire les nouveaux corps. Bientôt la république lui confia le commandement en chef de son armée. Il avait su inspirer une entière confiance aux citoyens, et il était devenu l'idole des soldats. En 1791 (3 mai), le roi, les membres de la diète, à la presque unanimité, et la nation polonaise tout entière, avaient adopté avec enthousiasme une constitution libérale; mais la liberté et le bonheur de la Pologne n'entraient point dans les vues de l'autocrate de toutes les Russies. Catherine II envoya, dès l'année suivante, une armée pour châtier ce peuple rebelle à son autorité. Le prince Joseph, avec des forces inférieures et encore peu aguerries, fit des prodiges de valeur pour s'opposer à l'invasion des hordes du Nord. Le brave Kosciusko (*voy.* ce nom) commandait alors une division sous ses

ordres. Ils remportèrent de signalés avantages à Zielenca et à Dublinska; mais une politique pusillanime et honteuse vint rendre leur valeur inutile. Le prince apprit bientôt que son oncle, le roi Stanislas, épouvanté des menaces de la Russie, s'était de nouveau soumis à son joug, avait accédé à la confédération de Targowitz, et signé l'acte rédigé par quelques transfuges polonais, partisans des Russes; il avait de plus conclu un armistice avec l'ennemi. Le parti qui s'était emparé du faible monarque redoutait également la présence du prince Joseph à l'armée et à Varsovie. Les Russes craignaient aussi qu'il ne portât les soldats, qui lui étaient entièrement dévoués, à quelque parti extrême, et que, malgré les ordres du roi, il ne continuât une guerre jusque-là glorieuse. Les vives instances de son oncle, et la crainte d'attirer de plus grands malheurs sur la Pologne, le décidèrent enfin à déposer le commandement de l'armée, et même à s'exiler bientôt de sa malheureuse patrie. Ses compagnons d'armes firent frapper une médaille à son effigie, avec cette inscription, *Miles Imperatori*, qu'ils lui offrirent avant son départ. Le prince Joseph voyageait à l'étranger, quand il apprit, en 1794, qu'une nouvelle révolution avait éclaté en Pologne. Le général Madalinski venait de lever l'étendard de la liberté à Cracovie. Les Russes et leur chef, Igelstroem, avaient été chassés de Varsovie; Kosciusko venait d'être déclaré général en chef de toutes les forces nationales. Poniatowski n'hésita point à se rendre auprès de lui, et à prendre le commandement d'un corps d'armée sous ses ordres. On connaît l'issue de cette dernière et sanglante lutte des Polonais pour leur indépendance. Écrasés par les forces supérieures des Russes et des Prussiens, il leur fallut subir le joug de l'étranger. Les vainqueurs ordonnèrent au prince Joseph de sortir de Pologne; il se rendit alors à Vienne, vécut dans la retraite, et rejeta toutes les offres qui lui furent faites d'entrer au service d'une puissance étrangère. Après la mort de son oncle, le roi Stanislas, l'empereur Paul Ier insista de nouveau pour qu'il acceptât le grade de lieutenant-général de l'armée russe, et sur le refus du prince, ses biens patrimoniaux en Pologne furent confisqués. En 1798, le roi Frédéric-Guillaume lui rendit ceux qui étaient situés dans la partie échue à la Prusse, et lui permit de s'y retirer. Il alla alors habiter la terre de Iablonka, sur la rive droite de la Vistule, à quelques lieues de Varsovie, et se plaisait à embellir cette retraite, qu'il tenait de la succession du roi Stanislas, s'y occupant exclusivement d'agriculture et d'améliorations rurales. La guerre entre la France et la Prusse, la bataille d'Iéna (14 octobre 1806), si funeste à cette dernière puissance, l'entrée des armées françaises en Pologne, et les espérances que Napoléon fit renaître dans les cœurs des Polonais, vinrent encore arracher le prince Poniatowski aux douceurs de la vie privée. Il accepta d'abord la place de ministre de la guerre dans le grand duché de Varsovie, nouvel-

lement établi, et trouva les moyens d'organiser, dans ce pays épuisé, une belle armée, composée de 12 régimens d'infanterie, de 16 de cavalerie, et de plusieurs compagnies d'artillerie. Mais lors de la guerre qui éclata de nouveau entre la France et l'Autriche en 1809, cette petite armée se trouvait disséminée. Trois des plus beaux régimens avaient été envoyés en Espagne, un autre en Saxe; les garnisons de Dantzick, des forteresses prussiennes de Custrin et de Stettin, des places de Thorn, Modlin et Praga, étaient fournies par les troupes polonaises. Quand l'archiduc Ferdinand, à la tête de 60,000 Autrichiens, traversant la Gallicie, se disposait à tomber sur le grand-duché de Varsovie, Poniatowski n'avait que 8000 Polonais à lui opposer. On conseillait au prince de se retirer et de ne point opposer ce noyau précieux de l'armée polonaise à une destruction presque certaine; mais il eût fallu fuir devant l'ennemi, et lui abandonner honteusement le grand-duché. Poniatowski et ses braves rejetèrent ces lâches conseils, et résolurent de défendre pied à pied le sol sacré de la patrie. Il prit position avec sa petite armée en avant de Varsovie, près du village de Raszin, devenu célèbre dans les fastes de la Pologne, par la bataille qui s'y livra le 10 mai 1809. On s'y battit avec acharnement pendant la journée entière; les Polonais repoussèrent toutes les attaques des forces supérieures de l'archiduc. La nuit vint enfin séparer les combattans, et les deux chefs eurent une entrevue cette nuit même. La valeur des Polonais avait fait une telle impression sur leurs ennemis, que l'archiduc offrit au prince Joseph, pour n'avoir plus dès le lendemain une nouvelle lutte à commencer, la convention la plus honorable, par laquelle il eut la faculté de repasser la Vistule avec la poignée de braves qui lui restait, et de prendre position à Praga. Les Autrichiens étant ensuite entrés dans la ville de Varsovie, qui fut forcée de leur ouvrir ses portes, firent quelques dispositions pour enlever aussi le faubourg de Praga, faiblement fortifié; mais le prince Joseph leur déclara aussitôt que s'ils venaient l'y attaquer, il se porterait aux dernières extrémités, et mettrait lui-même le feu à Varsovie, en commençant par le palais (dit la Blaka), sa propre résidence, qu'il tenait du roi son oncle : cette menace eut un plein effet. Les habitans de la capitale applaudirent à sa courageuse détermination, et le prince gagna un temps précieux, qu'il sut bien employer. Il avait conçu le projet de se jeter dans la Gallicie, d'en appeler les habitans aux armes, et d'inquiéter l'ennemi en lui coupant ses communications avec les états héréditaires de l'Autriche. Le général Dombrowski (*voy.* ce nom), qui se trouvait à Posen, seconda le mouvement en armant les habitans de la grande Pologne. Le succès couronna une entreprise aussi hardie. Les paysans accouraient en foule sous les drapeaux de ces vaillans chefs, qui eurent le bonheur de réunir leurs forces sous les murs de Cracovie. Pen-

dant ce temps, Napoléon, à la tête de son armée victorieuse, était entré à Vienne; l'archiduc Ferdinand se hâta d'évacuer Thorn, Varsovie et les autres places qu'il occupait, pour regagner la Moravie, et le prince Joseph fit son entrée dans l'ancienne capitale de la Pologne. Il avait trouvé les moyens de réunir dans les environs de Cracovie une armée de 30,000 hommes, qu'il venait, pour ainsi dire, de faire sortir de terre; mais, après s'être heureusement débarrassé des Autrichiens, il eut encore de violens démêlés avec les Russes, à qui Napoléon venait de céder une partie de la Gallicie enlevée à l'Autriche. L'inébranlable fermeté qu'il sut opposer à toutes les prétentions injustes de ces nouveaux envahisseurs, eut le succès qu'il avait le droit d'attendre, et ajouta à sa gloire. Rappelé bientôt dans la capitale par le roi de Saxe, alors souverain du grand-duché de Varsovie, le prince Poniatowski donna tous ses soins à fonder les établissemens militaires qui manquaient encore à l'armée polonaise, tels qu'une maison d'invalides, et un hôpital pour les soldats des écoles de génie et d'artillerie. Les places importantes de Praga, de Modlin, de Sandomir, de Zamoso et de Thorn, furent aussi pourvues des objets nécessaires, et leurs fortifications furent considérablement augmentées. Pendant la campagne de Russie, en 1812, qui se termina d'une manière si funeste pour les Français et leurs alliés, le prince Poniatowski et ses braves Polonais se couvrirent de gloire dans toutes les affaires où ils eurent part. Dès l'ouverture de la campagne suivante, de 1813, il se rendit en Saxe, où Napoléon lui confia le commandement d'un corps d'armée composé de troupes polonaises et françaises. Sans avoir le titre de maréchal de France, l'empereur avait ordonné qu'il en eût les insignes, le rang et les honneurs. Poniatowski avait déclaré hautement « qu'il était fier de se trouver le chef des Polonais, et que toute autre distinction ne lui convenait point. » Cependant après la journée du 16 octobre, où il venait encore, à force de valeur et de manœuvres habiles, d'obtenir les plus brillans succès, Napoléon fit mettre à l'ordre du jour de l'armée, que, « voulant donner au prince Poniatowski une dernière marque de sa haute estime, et en même temps l'attacher plus étroitement aux destinées de la France, il l'élevait au rang de maréchal de l'empire. » Le 18 octobre 1813, il se battit encore toute la journée. Chargé de couvrir la retraite de l'armée française, après la glorieuse et funeste bataille de trois jours à Leipzick, il était déjà arrivé à l'extrémité du faubourg de cette ville, où il fit une brillante charge avec une poignée de lanciers polonais, dans laquelle il fut blessé. Il protégea ensuite le passage de ses troupes légères, traversa la Pleiss à la nage, mais se trouva enfin, avec une suite peu nombreuse, sur les bords de la rivière d'Elster. Par une méprise bien funeste, les ponts avaient été coupés par les Français eux-mêmes. L'ennemi lui criait en vain de se rendre; quoique blessé de nouveau d'un coup de feu à l'épaule, il n'hésita point, et s'élança dans les flots, s'abandon-

nant à son cheval, qui n'en put surmonter la rapidité. Le malheureux prince y disparut. Son corps, retrouvé seulement le 24 octobre, fut alors embaumé et porté à Varsovie, où tous les honneurs dus à son rang lui furent rendus par ordre même de l'empereur Alexandre. La mémoire du prince Joseph Poniatowski est en vénération en Pologne, et doit l'être parmi les braves de tous les pays. Les ennemis de sa nation plaignirent la fin d'un si généreux adversaire, et ses compagnons d'armes pleurent encore leur chef vaillant, le *Bayard polonais*, comme lui modèle de fidélité, comme lui guerrier sans peur et sans reproche. Le prince Joseph n'avait jamais été marié, et dernier rejeton de la famille des Poniatowski, avec lui s'éteignit (si l'on en excepte un roi) une famille entière de héros. Les principales dispositions de son testament, qu'il avait fait avant de partir pour la guerre de Russie, étaient toutes en faveur de ses frères d'armes.

PONS (François-Raymond-Joseph de), ancien agent du gouvernement français à Caraccas, né à Saint-Domingue, a longtemps séjourné en Angleterre, et n'est venu se fixer en France qu'en 1804. M. de Pons a publié sur les colonies plusieurs ouvrages que ses connaissances étendues dans cette partie ont rendu dignes de l'attention publique. Ce sont: 1° *Observations sur la situation politique de Saint-Domingue*, 1790, in-8°; 2° *les Colonies françaises aux sociétés d'agriculture, aux manufactures et aux fabriques de France*, sur la nécessité d'étendre à tous les ports la faculté déjà accordée à quelques-uns, de recevoir des bois, bestiaux, riz, poissons salés, que la France ne peut fournir, 1791, in-12; 3° *Voyage à la partie orientale de la Terre-Ferme, dans l'Amérique méridionale*, 1806, 3 vol. in-8°; 4° *Perspective des rapports politiques et commerciaux de la France dans les Deux-Indes, sous la dynastie régnante*, 1807, in-8°. Dans cet ouvrage où l'auteur montre, comme dans tous ceux qu'il a publiés, des vues très-judicieuses, il émet des opinions fort opposées à celles que M. de Pradt a développées dans son livre *des trois Ages des colonies*. Ces deux ouvrages doivent être également consultés.

PONS DE VERDUN (Robert), était, avant la révolution, avocat au parlement de Paris, mais moins connu du public par ses plaidoyers au barreau, que par une foule de poésies légères répandues dans les différens recueils périodiques du temps, et principalement dans l'*Almanach des Muses*. Il réussissait surtout dans le genre du conte et de l'épigramme. L'originalité de son esprit et la douceur de ses mœurs lui avaient acquis dans la société la réputation d'un homme aimable, quand la révolution vint le jeter dans une plus vaste et plus dangereuse carrière. M. Pons de Verdun en embrassa avec chaleur les principes, et le poète gracieux se trouva bientôt transformé en magistrat et en législateur. Nommé d'abord, en 1792, accusateur public à Paris, il fut, quelques mois après, élu par le département de la Meuse, député à la convention nationale, où presque constamment attaché au comité de légis-

lation, il prononça à la tribune un grand nombre de rapports au nom de ce comité. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Le premier jour complémentaire de l'an 2 (17 septembre 1794), sur un de ses rapports, la convention décréta en principe, qu'aucune femme accusée de crimes entraînant la peine capitale ne pourrait être mise en jugement, si elle était reconnue enceinte. Aussitôt le décret rendu, il courut à la conciergerie annoncer aux prisonnières la promulgation de cette loi, et eut le bonheur d'arracher au supplice plusieurs femmes déjà condamnées, ou sur le point de l'être, auxquelles il fit passer l'avis de se déclarer enceintes. Le 29 nivôse an 3 (18 janvier 1795), il fit annuler par la convention un jugement de la commission militaire de Nantes, qui venait de condamner à la peine de mort la veuve du général vendéen Bonchamp. Il plaida en cette occasion, avec éloquence et succès, la cause d'une malheureuse victime des troubles civils, et rappela la générosité avec laquelle Bonchamp, mourant, avait sauvé la vie à des prisonniers républicains (*voy.* BONCHAMP). Lors de l'insurrection des sections de Paris contre la convention, en vendémiaire (1795), M. Pons de Verdun fut élu secrétaire de l'assemblée, et ensuite membre de la commission des cinq, chargée de présenter de nouvelles mesures de salut public. Après la session conventionnelle, il entra au conseil des cinq-cents, y parut plusieurs fois à la tribune, et fit un rapport, le 3 décembre 1797, dans lequel il cherchait à établir la nécessité d'élever les enfans mineurs des émigrés dans des principes conformes au nouvel ordre de choses, et de les soustraire à l'influence de leurs parens. Au mois de mars 1799, il fut élu président du conseil, et après la révolution du 18 brumaire an 8 nommé commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel du département de la Seine. Napoléon le nomma ensuite substitut du procureur-général près de la cour de cassation, puis avocat-général près de la même cour. Après avoir rempli honorablement ces fonctions importantes jusqu'en 1814, M. Pons de Verdun donna sa démission peu de temps après la première restauration, fut réintégré dans sa place d'avocat-général pendant les *cent jours*, en 1815, et la perdit de nouveau après le second retour du roi. Frappé comme *votant* par la loi du 12 janvier 1816, il se retira en Belgique, mais il obtint, en 1819, l'autorisation de rentrer dans sa patrie. M. Pons de Verdun a fourni, pendant son exil, plusieurs contes en vers aux journaux qui s'imprimaient à Bruxelles. Il avait publié en France: *Mes Loisirs, ou Poésies diverses*, 1780, in-12, et seconde édition, 1807, in-8°; *Portrait du général Suwarow*, 1795, in-8°. On a annoncé qu'il donnerait incessamment une édition complète de ses œuvres diverses.

PONSARD (LOUIS), avocat, fut élu, par le département du Morbihan, membre de la chambre des députés, en août 1816. Il se montra constamment le défenseur des droits du peuple; les principes qu'il suivit dans toute cette

mission sont tracés dans ces mots qu'il prononça, au mois de janvier suivant, lorsqu'il fut question de la liberté individuelle : « C'est un devoir, dit-il, pour un » député qui a passé la moitié de sa » vie dans les prisons, occupé du » soin d'adoucir la destinée des dé» tenus, et qui a été, plus que per» sonne, le témoin des abus d'au» torité, de se déclarer contre une » loi qui viole la liberté indivi» duelle. » Dans l'importante discussion qui eut lieu à cet égard, M. Ponsard s'étaya du discours de la couronne, pour réfuter le tableau alarmant présenté par M. de Serres, et combattit le projet comme funeste en l'absence de la responsabilité ministérielle ; au mois de février, il proposa quelques amendemens au projet de loi sur les prisonniers pour dettes, et demanda que l'on accordât aux détenus pour dettes civiles, comme aux débiteurs pour dettes commerciales, le bénéfice de l'article 18 de la loi du 5 avril 1798, qui veut que le commerçant soit rendu à la liberté après cinq années de détention; il combattit le projet de la commission sur les *établissemens ecclésiastiques*, et fut interrompu par le centre et le côté droit, lorsqu'il demanda : « Qui » acceptera les dotations ? sera-ce » le curé, le desservant, la com» munion des fidèles ? » Au sujet des *élections*, il se prononça avec force pour l'élection directe. De 1817 à 1818, en parlant sur la *liberté de la presse*, il établit que le projet de loi tendait moins à réprimer les abus que la liberté elle-même ; qu'il confondait deux choses distinctes, le dépôt et la publication, et que l'institution seule du jury, en matière de délit de la presse, pouvait donner une garantie suffisante. Il combattit avec la même énergie la disposition relative à l'asservissement des journaux, et s'opposa à la réduction des dettes des colons de Saint-Domingue. De 1818 à 1819, il s'inscrivit contre la résolution des pairs sur la loi des élections ; quant au cautionnement des journaux, il le concède, tout en demandant une grande réduction ; il se prononce aussi pour les journaux des départemens, et propose quelque disposition favorable relativement au versement de fonds exigé des propriétaires. Dans la discussion relative au clergé, il parla en faveur des curés que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de remplir leurs fonctions, et se plaignit qu'une somme exorbitante eût été distribuée à vingt-huit évêques, nommés à des bénéfices avant l'adoption du concordat. Il appuya ensuite, sans aucune restriction, le budget de la *marine*. Quant aux *articles additionnels*, après avoir retracé l'origine des camps de Juliers et d'Alexandrie, et les dispositions législatives et administratives dont les vétérans ont été l'objet, il demande que par addition leurs pensions fussent déclarées reversibles à leurs veuves et à leurs enfans. Enfin, dans les chapitres des *voies et moyens*, il développa divers amendemens, les uns en faveur des entrepreneurs des diligences imposés à un dixième, même sur le prix des places vides, d'autres en faveur des entrepreneurs de messageries,

tendant à diminuer les prix de transport des effets et marchandises qui leur sont confiés ; ainsi les votes de M. Ponsard eurent toujours pour objet les droits du peuple, les encouragemens de l'industrie, et la protection due aux malheureux. Ses concitoyens le réélurent en 1819 à la chambre des députés, mais il ne crut pas devoir accepter ces honorables fonctions. Ce refus a vivement affecté tous les amis de la patrie.

PONSONBY (Georges), membre de la chambre des communes, et en dernier lieu, un des principaux chefs de l'opposition, naquit en Irlande, le 5 mars 1755. Son père, homme d'état distingué, était orateur de la chambre des communes du parlement d'Irlande. Le jeune Ponsonby fit de brillantes études à l'université de Cambridge, et se consacra dès sa jeunesse au barreau, où il obtint des succès. Lorsque le duc de Portland entra pour la seconde fois au ministère en 1782, et devint lord-lieutenant d'Irlande, il fit donner à Ponsonby la place importante et lucrative de premier avocat au conseil du revenu. Il devint aussi membre de la chambre des communes d'Irlande, et y soutint avec talent les mesures de l'administration. Mais, en décembre 1783, un autre revirement ministériel eut lieu : le duc de Portland reçut sa démission, et Ponsonby perdit sa place, que le marquis de Buckingham, à la tête du nouveau ministère, fit donner à M. Marcus Beresford. Ponsonby, privé d'un état brillant, reprit avec ardeur l'étude des lois, obtint comme avocat une riche et nombreuse clientelle, et répara bientôt la brèche faite à sa fortune par le ministère Buckingham. Il se fit non-seulement la réputation d'un des meilleurs jurisconsultes de l'Irlande, mais il exerça une grande influence dans la chambre des communes de Dublin, dont il n'avait point cessé d'être membre, y fut considéré comme le plus éloquent orateur de l'opposition, et le plus redoutable adversaire du ministère. Pendant la première aliénation mentale du roi Georges III, il obtint même un triomphe momentané sur le ministère, détermina la chambre à inviter le prince de Galles à prendre la régence pendant la maladie du roi, et força le vice-roi d'Irlande, qui s'y était opposé, à se retirer de son poste. Ponsonby continua depuis à diriger le parti de l'opposition, et s'éleva avec chaleur, en plusieurs circonstances, contre la corruption, la violence et l'ineptie des agens du gouvernement, qu'il accusait, en outre, d'avoir provoqué, par leurs mesures oppressives, le terrible soulèvement de l'Irlande en 1798. Après la réunion de cette île à l'Angleterre et la fusion des deux parlemens, contre lesquelles il s'était fortement opposé, Ponsonby fut nommé, par le comté de Wicklow, député à la chambre des communes du nouveau parlement, dit *impérial*. Son caractère honorable, l'opinion générale et fondée qu'on avait de son incorruptible probité, et ses talens oratoires, quoique moins brillans que ceux des Fox et des Sheridan, qui l'avaient précédé dans la carrière, lui obtinrent, dans la chambre des communes à Lon-

dres, la même influence qu'il avait exercée dans celle de Dublin. Il fut regardé en quelque sorte, et jusqu'à sa mort, comme le chef de l'opposition. Il se prononça avec énergie contre plusieurs mesures ministérielles, principalement en ce qui concernait l'administration de la malheureuse Irlande. Il insista aussi pour la suppression de l'odieuse *Income tax* (impôt sur les revenus) qui, outre son poids accablant, établissait sur les fortunes particulières une espèce d'inquisition, que les Anglais refusèrent bientôt de supporter. Quand l'alderman, sir William Curtis, présenta à la chambre des communes, au nom des commerçans, marchands et banquiers de la cité de Londres, une pétition revêtue de 22,000 signatures, pour demander la suppression de cet impôt, Ponsonby interpela vivement le lord Castelreagh, lui demandant si c'était encore là l'œuvre *d'une ignorante impatience*, termes dont ce ministre s'était servi dans la discussion quelque temps auparavant. Il eut bientôt lieu de témoigner sa satisfaction à la chambre, lors de la cessation de cet impôt, ainsi que de celui sur la drèche, qui pesait particulièrement sur le peuple. Dans toutes les questions qui intéressaient la liberté civile ou politique, et les droits des citoyens, Ponsonby se prononça en vrai patriote, et toujours loyal représentant du peuple. Il mourut, en 1819, vivement regretté de tous les hommes de bien. Il était membre du conseil-privé du royaume-uni, et avait succédé momentanément à lord Redesdale dans les fonctions de chancelier d'Irlande; mais il ne remplit ce dernier poste que pendant un an environ, et donna sa démission en 1807.

PONSONBY (Frédéric-Cavendish), membre de la chambre des communes pour le comté de Kilkenny, chevalier commandeur de l'ordre du Bain, des ordres de Marie-Thérèse d'Autriche et de Saint-Georges de Russie, est fils du comte de Besborough, pair d'Irlande. Il a servi avec distinction, dès sa jeunesse, dans les armées anglaises. Le prince régent l'avait choisi pour un de ses aides-de-camp, et il était en outre colonel du 12e régiment de dragons, avec lequel il passa sur le continent, lorsqu'il fut grièvement blessé à la bataille de Waterloo le 18 juin 1815.

PONTA (Joachim), poète Italien, né à Gènes en 1770. Il fut le 23me et l'avant-dernier de ses frères, qu'il vit tous disparaître autour de lui, à l'exception d'un seul. Après avoir consacré ses premières années à profiter des leçons de Solari et de Massucco, il fut appelé, par son père mourant, à le remplacer dans la direction d'une fabrique de soieries qui formait tout le patrimoine de sa nombreuse famille. Le jeune Ponta, qui s'était déjà attaché à l'étude, dut s'en séparer pour obéir à la volonté de son père. Ayant eu le malheur de le perdre quelque temps après, il abandonna le commerce pour s'adonner tout entier à la poésie et aux beaux-arts. Le premier fruit de son application fut un poëme didactique sur *la calce (la chaux)*, qui eut quelque succès, malgré l'aridité du sujet. Il

entreprit ensuite un plus grand poëme sur *la Vaccinia* (la vaccination), dont il chanta les avantages et le triomphe. Ce poëme, qui lui coûta six ans de travail, fut confié aux presses de Bodoni, et dédié à Joachim (*voy.* MURAT), qui occupait alors le trône de Naples. M. Ponta alla le lui offrir lui-même, et depuis ce moment, il n'a plus quitté ce pays, où il a composé un grand nombre de poésies fugitives, dont il se propose de publier un recueil complet. Il s'est aussi essayé dans l'impromptu, dont le goût lui a été peut-être communiqué par Gianni, avec lequel il a été très-lié. En 1812, M. Ponta eut occasion de faire la connaissance du duc de Berwich, qui lui confia d'abord la direction de sa bibliothèque et de son musée, et ensuite l'éducation de son fils. M. Porta lui témoigna sa reconnaissance par un poëme généalogique, intitulé : *I fasti della famiglia Berwich.*

PONTE (HILAIRE), capitaine de carabiniers dans le bataillon des tirailleurs corses, chevalier de la légion-d'honneur, naquit à Ajaccio. Sa famille, l'une des plus illustres de la Corse, lui fit donner une éducation conforme à sa fortune, et son goût le porta de bonne heure à embrasser la profession des armes. La protection pouvait lui faire obtenir facilement un grade qu'il voulut ne devoir qu'à son mérite. Il se distingua aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et de Friedland. Au combat d'Ebersberg, le 4 mai 1809, Ponte, alors capitaine, montra tant de valeur, qu'on le cita dans le bulletin comme l'un des plus braves officiers de l'armée. « L'impétuosité des bataillons corses et du Pô, y est-il dit, a fixé l'attention de toute l'armée. Le pont, la ville et la position d'Ébersberg, seront des monumens durables de leur courage. Le voyageur s'arrêtera et dira : c'est ici, de cette superbe position, de ce pont d'une aussi longue étendue, d'un château aussi fort, qu'une armée de trente-cinq mille Autrichiens fut chassée par sept mille Français. Une compagnie du bataillon corse, en poursuivant l'ennemi dans les bois, a fait elle seule sept cents prisonniers. Les tirailleurs corses et du Pô ont admiré la valeur du capitaine Ponte, dont la compagnie, étant à l'avant-garde dans cette affaire, a fait les sept cents prisonniers. » A la bataille d'Essling, quoique dangereusement malade, il voulut guider sa compagnie au feu. Les chirurgiens tentèrent vainement de l'en dissuader, son courage triompha de leur résistance, et malgré son état de faiblesse, il fit des prodiges de valeur. Atteint d'un boulet de canon à la poitrine, il termina à vingt-deux ans une vie glorieuse, et qui donnait les plus grandes espérances.

PONTE (ANTOINE), chef de bataillon de la garde impériale, chevalier de la légion-d'honneur, et des ordres royaux d'Espagne et des Deux-Siciles, né à Ajaccio, en Corse, est frère du précédent, et ne dut, comme lui, son avancement qu'à sa valeur. Entré dans la carrière militaire en qualité de simple soldat, il obtint successivement tous les grades jusqu'à ce-



Le Cte de Pontecoulant
Pair de France.

lui de capitaine, avec lequel il passa dans la garde du roi Joseph (*voy* Bonaparte) à Naples, suivit ce prince en Espagne, et rentra avec lui en France, par suite des événemens de la guerre. Au commencement de 1814, le capitaine Ponte fut admis dans la garde impériale avec le rang de chef de bataillon. Depuis l'époque du consulat jusqu'à celle du traité de Fontainebleau, il fit constamment la guerre en Italie, en Calabre, en Espagne et en France, et se signala en divers combats. Au siége de Gaëte, il fut grièvement blessé au talon, en montant l'un des premiers à l'assaut du fort de Rocca-Gloriosa. Il reçut encore trois coups de feu, dont un lui traversa la cuisse droite, le 31 août 1813, lorsqu'avec 70 hommes il enleva la position escarpée de la chapelle de Saint-Martial, sur le Bedeasore, et fit éprouver à l'ennemi, en blessés et en morts, une perte considérable. Dans la campagne de 1814, le chevalier Ponte montra autant de dévouement que de courage; il entra le 21 juin de la même année dans le 2me régiment d'infanterie légère, fut mis peu après en réforme, avec traitement d'activité, et enfin il reçut sa retraite en 1816.

PONTÉCOULANT (Louis-Gustave-Doulcet, comte de), commandeur de l'ordre de la légion-d'honneur et de l'ordre du croissant, pair de France, est né dans le département du Calvados au mois de novembre 1764. Capitaine de cavalerie en 1783, officier des gardes-du-corps du roi à la fin de la même année, il fit, en 1784, un voyage d'instruction en Prusse; assista aux grandes manœuvres de Postdam et de Silésie, commandées par Frédéric-le-grand, et à celles de Bohême que faisait exécuter à la même époque l'empereur Joseph II. La révolution vint le détourner de la carrière des armes, qui était celle de ses pères. Administrateur en 1790, et président, en 1791, du département du Calvados, il fut, dans la même année, nommé suppléant à l'assemblée législative, et en 1792, député à la convention nationale. Dès le mois de septembre de cette année 1792, M. de Pontécoulant fut envoyé, en qualité de commissaire, pour inspecter l'armée du Nord, et pourvoir à la défense de cette frontière, attaquée par l'armée autrichienne. Il prit la part la plus active et la plus honorable au siége que soutint la ville de Lille, et aux différens combats qui précédèrent la bataille de Jemmapes. Rappelé dans le sein de la convention, après qu'elle eut décidé que le roi serait mis en jugement et jugé par elle, M. de Pontécoulant vota avec la minorité courageuse qui déclara, et fit constater au procès-verbal, qu'elle n'entendait pas *prononcer un jugement*, mais seulement concourir à une mesure politique. Son vote fut pour le bannissement et pour que le décret à intervenir fût soumis à la ratification du peuple, ainsi que le décret, précédemment rendu, portant abolition de la royauté. Il se prononça de la manière la plus explicite en faveur du *sursis*, lorsque le décret de condamnation à mort eut été porté. L'opinion qu'il publia sur cette question, et celle que peu de jours

auparavant il avait également publiée contre les auteurs des troubles excités dans Paris, et contre les odieux instigateurs des massacres du 2 septembre, lui méritèrent l'honneur de se voir inscrit sur la liste des 22 premiers proscrits, dont la tête fut demandée par la commune de Paris, le 16 avril suivant. Les périls qui le menaçaient, et dont chaque jour accroissait l'imminence, n'arrêtèrent pas M. de Pontécoulant dans la route honorable qu'il s'était tracée. On le vit s'opposer, avec le même courage dont il avait déjà fait preuve, à la nomination du tribunal révolutionnaire; dénoncer la municipalité de Paris; demander la suppression de la correspondance établie entre les sociétés populaires; réclamer l'inviolabilité du secret des lettres et la libre circulation des journaux; protester contre toute délibération au 31 mai, et s'opposer au décret d'accusation contre les députés de la Gironde. Décrété d'accusation lui-même en octobre 1793, et mis hors la loi, il parvint, à travers des dangers sans nombre, à se réfugier en Suisse, où, dénué d'appui et de tout moyen d'existence, il se plaça, comme ouvrier, chez un menuisier de Zurich. M. de Pontécoulant, rappelé en France au mois de pluviôse an 3, et réintégré dans ses fonctions, fut nommé, en floréal, membre du comité de gouvernement, d'abord attaché à la section de la marine, et quelques mois après chargé seul des opérations des armées de terre. Son premier soin, dans cette place éminente, fut de remettre en activité l'établissement du cabinet topographique militaire, créé par Carnot, et dont le général Clark avait la direction. N'oublions pas une circonstance que l'histoire s'empressera de recueillir : M. de Pontécoulant adjoignit au bureau topographique, pour ce qui concernait les armées des Alpes et d'Italie, Bonaparte, qui depuis.... mais alors il n'était encore que général de brigade. Depuis cette époque, M. de Pontécoulant ne prit que peu de part aux discussions toujours orageuses de la convention; mais précédemment il avait prononcé un discours pour la restitution des biens des condamnés et contre le système général des confiscations. Cette opinion de la plus haute éloquence, et qui influa beaucoup sur la décision de l'assemblée, est du très-petit nombre de celles que M. de Pontécoulant crut devoir livrer à l'impression. C'est ici le cas de remarquer que le genre de talent de cet orateur le portant toujours à improviser, l'impression devenait pour lui un second travail auquel il s'est rarement livré. Il osa, dès son exorde, flétrir le principe sur lequel reposait cette loi barbare. « La confiscation des biens des condamnés est injuste, dit-il, même en considérant tous les condamnés comme coupables; le sacrifice de la vie est sans doute la plus grande réparation que la patrie puisse exiger d'un criminel, et cette réparation ne peut être suivie d'aucune autre. Il n'est pas vrai, comme on n'a pas craint de vous le dire et de l'imprimer, que quel que soit le sort de la guerre, *les dépouilles des morts doivent être enlevées par les vainqueurs.* Les

valets d'une armée peuvent bien se permettre de dépouiller les cadavres des vaincus, mais les vainqueurs généreux, puisqu'ils sont braves, ne s'abaissent point à cette indignité.... La confiscation est injuste; elle fait supporter aux enfans la peine des crimes de leurs pères; elle punit le frère innocent de l'action du frère coupable.... Quels sont nos forfaits? vous diront les enfans proscrits dès le berceau, et qui ne connaissaient encore de calamité que la perte des auteurs de leurs jours. Nous n'avons point partagé les fautes de nos pères : vous ne pouvez nous rendre nos guides, nos soutiens, ah! du moins ne nous privez pas des moyens de subsistance qu'ils avaient amassés pour nous, et que nous n'avons pas mérité de perdre. Leur répondrez-vous : *Nous connaissons votre innocence; mais vos pères furent coupables, et vous devez être punis comme eux*........ Rome libre ne prononça jamais de confiscation; Sylla fut le premier qui les ordonna, mais Sylla fut un tyran.... La confiscation des biens des condamnés est dangereuse pour la patrie; elle détache tous ceux qu'elle frappe des intérêts de la société; elle les appelle en quelque sorte à les maudire...; elle est impolitique, car elle favorise la tyrannie. Les hommes qui veulent usurper le pouvoir n'ordonnent pas de nouveaux impôts; ils savent trop que ce premier acte de l'autorité pourrait renverser leurs projets; ils flattent d'abord les passions du peuple; ils l'environnent de besoins et de défiances, ils lui présentent dans tout ce qui l'entoure des ennemis et des conspirateurs à punir. Le peuple une fois trompé, le sang des hommes riches, celui des hommes de bien, inonde les places publiques; les confiscations sont ordonnées, et les mains des confiscateurs, teintes de sang et pleines d'or, rivent les fers de la nation.... Je n'irai pas chercher bien loin les preuves de cette douloureuse assertion; il suffira de vous rappeler ce mot atroce que vous avez entendu, et qu'il importe de transmettre à la postérité la plus reculée, pour qu'elle se garantisse de l'entendre à son tour : *Nous battons monnaie sur les échafauds.* »

Depuis le jour où il prononça ce discours à la tribune de la convention, M. de Pontécoulant s'occupa exclusivement de la direction des opérations militaires et des rapports sur cette partie. Immédiatement après la signature, à Bâle, de la paix avec l'Espagne, il dirigea un détachement considérable de l'armée des Pyrénées-Orientales sur Nice, pour renforcer l'armée d'Italie, qui bientôt n'eut plus besoin que d'un chef pour commencer cette longue suite d'exploits qui a consacré la gloire des armes françaises depuis l'embouchure du Var jusqu'aux sources de l'Adige et de la Brenta. Élu président de la convention, au mois de messidor an 3, il quitta le comité du gouvernement, à la fin de fructidor suivant, après avoir fait prononcer l'abolition des décrets d'accusation et d'exil portés par la convention au mois d'octobre 1792, contre le général Montesquiou. Dénoncé après le 13 vendémiaire,

par le parti qui voulait ajourner ou repousser le gouvernement constitutionnel et proroger les pouvoirs de la convention, il ne se contenta pas de repousser les attaques qui lui étaient personnelles; il fit rapporter les décrets d'arrestation rendus contre plusieurs de ses collègues. M. de Pontécoulant partagea avec MM. Lanjuinais, Boissy-d'Anglas et Pelet-de-la-Lozère (encore aujourd'hui ses collègues à la chambre des pairs) l'honneur d'être réélu par un très-grand nombre de colléges électoraux (par plus de 70). Il opta pour le département du Calvados, qu'il avait déjà si honorablement représenté, et entra au conseil des cinq-cents. Il s'y montra fidèle au même système de modération courageuse, dont il ne s'est jamais écarté dans le cours da sa vie politique. Au conseil des cinq-cents comme à la convention, il fit constamment partie de cette minorité qui combattit, toujours avec talens, quelquefois avec succès, les nouveaux excès du gouvernement ultra-révolutionnaire, et la honteuse oppression du directoire. Nommé président du conseil des cinq-cents, au mois de ventôse an 4, il défendit la liberté de la presse contre Louvet et Chénier; il triompha dans cette occasion de ses deux puissans adversaires, qui soutenaient alors les projets du directoire-exécutif. M. de Pontécoulant parle ensuite pour la levée du séquestre des biens des parens d'émigrés; contre la loi d'exception, dite du 3 brumaire an 4, imitée de la loi des suspects de l'an 2; monte à la tribune pour y célébrer les victoires des armées de Sambre-et-Meuse et d'Italie, et propose un projet de loi sur les honneurs à rendre aux braves morts les armes à la main; il combat les propositions du directoire, relatives aux colonies, et dénonce la conduite des commissaires Santhonax, etc., et des divers agens de l'autorité, comme ayant amené et provoqué les désastres de Saint-Domingue; il demande qu'il soit pris des mesures pour préserver de pareils malheurs les îles de France et de Bourbon; il s'élève contre la conduite du directoire, dans les révolutions de Venise et de Gênes, et contre un débarquement de forçats qu'il a fait opérer en Irlande. Il défend le tribunal de cassation contre le directoire; se plaint de la marche des troupes dans le rayon constitutionnel; fait considérer cette mesure comme une attaque, ou du moins une menace dirigée contre le corps-législatif; demande que le directoire soit tenu de donner à ce sujet de promptes explications; ne trouve pas suffisantes celles que renferme le message directorial; propose l'adjonction des représentans Pichegru et Villot à la commission des inspecteurs de la salle, chargée de veiller à la sûreté du conseil. Pour prix d'une défense si intrépide et si persévérante des libertés publiques, M. de Pontécoulant ne dut pas s'étonner de se trouver inscrit sur la liste de proscription du 18 fructidor, adressée par le directoire au conseil des cinq-cents; néanmoins il en fut rayé par les efforts de ses collègues de la députation du Calvados. Il échappa ainsi à la

déportation dans les forêts de la Guiane, que le directoire avait prononcée contre les ennemis de son pouvoir lâchement tyrannique. Le danger qu'il a couru et qu'il peut courir encore n'empêche pas M. de Pontécoulant de protester contre les événemens du 18 fructidor, comme il avait protesté contre ceux du 31 mai; il fait plus : il refuse de continuer à siéger dans une chambre dont les droits ont été violés par le directoire, et se retire dans le département du Calvados; il y fut nommé assesseur du juge-de-paix de son canton, et en exerçait encore les fonctions à l'époque du 18 brumaire an 8. L'année suivante, M. de Pontécoulant fut nommé préfet du département de la Dyle. Cinq années d'une administration aussi ferme que bienfaisante, ont rendu son souvenir à jamais cher aux habitans de ce pays : nous aurons résumé en quelques lignes les travaux de son administration, en disant qu'il y rétablit l'ordre dans toutes les parties; qu'il appela aux fonctions publiques les grands propriétaires; détruisit les listes d'émigrés, leva les séquestres mis sur leurs biens et annula les arrêts de déportation rendus contre les prêtres. Les routes depuis long-temps négligées sont reconstruites dans toute l'étendue de son département, les édifices publics relevés, le culte rétabli, les sœurs de la charité rendues à leurs pieuses fonctions; il assure le service des hospices, et parvient, en créant des ateliers de travail pour les pauvres valides, et des refuges pour les vieillards et les infirmes, à extirper la mendicité d'un pays où cette lèpre de la société était si profondément invétérée qu'elle semblait pour ainsi dire inhérente à son existence. Nommé sénateur au mois de février 1805, M. de Pontécoulant obtint bientôt après du chef du gouvernement la permission de faire un voyage en Turquie. Il se trouvait à Constantinople lors de l'attaque de l'escadre anglaise (février 1807), et contribua, sous la direction de l'ambassadeur de France, le général Sébastiani, son ami, à la défense du port, de la pointe du sérail et à celle du Bosphore. Le grand-seigneur récompensa les services de M. de Pontécoulant dans cette occasion importante, en lui accordant la décoration de son ordre du croissant. Après la retraite des Anglais, il se rendit à l'armée du grand-visir sur le Danube, où il resta jusqu'à la conclusion de la paix de Tilsitt. Rentré en France à la fin de l'année 1807, il vint reprendre sa place au sénat; en 1811, il fut envoyé dans la sixième division militaire, en qualité d'inspecteur-général, chargé de l'organisation des cohortes actives du premier ban de la garde nationale des départemens de l'Ain, du Doubs, du Jura, et de la Haute-Saône; en 1813, il se rendit en Belgique avec des pouvoirs extraordinaires pour la défense de la frontière du Nord, et particulièrement des départemens de la Dyle, des Deux-Nèthes, de Jemmapes et de l'Escaut. M. de Pontécoulant rentra dans l'ancienne France, en février 1814, avec la petite et brave armée du gé-

néral Maison; il siégea au sénat, dans les séances où ce corps rappela au trône le roi régnant. Il fut nommé pair de France par l'ordonnance du 5 mars 1814. Déclaré démissionnaire par celle du 24 juillet 1815, et rappelé à la chambre des pairs par l'ordonnance du 5 mars 1819, M. de Pontécoulant a constamment pris une part active, et souvent fait briller un talent de discussion très-remarquable dans les délibérations de la chambre dont il est membre; mais la partie à laquelle il paraît s'être plus spécialement attaché est celle des questions judiciaires. Aussi s'est-il fait particulièrement remarquer dans les diverses occasions où la chambre des pairs a été constituée en cour de justice. Ce fut sur sa propopositition qu'une commission spéciale fut formée en 1820 pour déterminer la compétence et régulariser les opérations de la chambre constituée en cour des pairs. Il fut aussi nommé membre des deux autres commissions formées pour le même objet en 1821 et en 1822, et de celle formée en 1824 pour modifier, en les adoucissant, différentes dispositions du code pénal; précédemment M. de Pontécoulant avait été membre de la commission qui rendit (en 1819) la liberté aux journaux. Nous nous sommes bornés, comme on a pu le voir, à la plus simple énonciation des événemens et des travaux qui ont si honorablement marqué le cours de la vie politique de M. de Pontécoulant. Quel autre cependant pouvait lui payer un plus juste tribut d'éloges que l'auteur de cette notice, qui met au rang de ses plus précieux souvenirs, sa coopération en Belgique, aux travaux administratifs de ce noble pair, dont il avait été le camarade de proscription, en 1793, et qui l'avait pris pour aide, au comité du gouvernement en l'an 3 et dans sa préfecture de la Belgique?

PONTET fils (Pierre-Bernard de), membre de la légion-d'honneur, fut élu par le département de la Gironde, à la chambre des députés; il y vota avec la majorité. De 1815 à 1816, lors du *projet de loi sur les élections*, après une discussion peu prolongée, il se prononça pour les amendemens de la commission, et adopta les suppléans proposés par M. de la Bourdonnaie, en partageant son avis tant sur l'âge de 40 ans qu'il exigeait pour remplir les fonctions de député, que sur les trois degrés d'éligibilité, qu'il réclamait également. Profitant ensuite de l'occasion, il attaqua les ministres, et leur reprocha de n'avoir pas donné toutes les places à des hommes connus par leur attachement invariable à la monarchie. De 1816 à 1817, dans la discussion du *budget*, il appuya l'emprunt et les économies, revint sur le projet déjà énoncé de rétablir les corporations, proposa ensuite quelques amendemens au budget, et finit par l'adopter. De 1817 à 1818, il vota contre le recrutement, après avoir reproduit toutes les objections déjà faites contre les vétérans. De 1818 à 1819, lorsqu'il fut question des *livres supplémentaires de la dette publique*, il considéra le jeu de bourse comme tendant à faire disparaître les ca-

pitaux en numéraire, indispensables aux manufactures, au commerce et aux propriétés : il soutint en conséquence que la loi proposée n'offrirait aux départemens que des avantages illusoires ou dangereux. Après une sortie contre les journaux, il vote le rejet. M. de Pontet, réélu en 1819, siégeait encore dans la chambre dissoute en 1823; il ne fait point partie de la nouvelle chambre de 1824.

POPHAM (Sir Home-Riggs, baronnet), contre-amiral anglais, commandeur de l'ordre du Bain, membre de la chambre des communes pour le bourg de Yarmouth, dans l'île de Wight, membre de la société royale, etc., est né en Irlande en 1762. M. Popham père, qui avait été consul britannique à Tetuan, dans l'état de Maroc, se trouvait chargé d'une nombreuse famille, et ses fils furent employés dans les quatre parties du monde. Sir Home Popham, l'un des plus jeunes, entra au sortir de l'enfance dans la marine royale, et parvint au grade de lieutenant de vaisseau pendant la guerre d'Amérique. Après la conclusion de la paix, il prit le commandement d'un vaisseau marchand, et se rendit dans l'Inde, où il retrouva un de ses frères, qui s'était distingué au service de la compagnie anglaise. Lui-même fut bientôt employé par lord Cornwallis, et chargé d'aller en 1788 reconnaître New-Harbour, sur la rivière Hougly, où l'on avait formé le projet d'établir un grand arsenal pour la marine. Il trouva ce lieu moins favorable qu'on ne l'avait représenté, et ayant en 1791 pris de nouveau le commandement d'un vaisseau marchand, qui devait aller du Bengale à Bombay, il fut assailli en mer par de violentes tempêtes, qui l'obligèrent d'entrer dans le détroit de Malacca, et de jeter l'ancre près de l'île du prince de Galles. Il y découvrit un passage méridional, et proposa d'établir l'arsenal de la marine dans un endroit bien plus convenable que celui qu'on avait d'abord eû en vue. Son projet fut adopté, et des remercîmens publics lui furent adressés par le gouvernement. Une pièce de vaisselle avec une inscription honorable lui fut offerte en plein conseil. La cour des directeurs de la compagnie des Indes le recommanda pour son avancement aux lords de l'amirauté à Londres. En 1795, il fut nommé capitaine de vaisseau à la recommandatinn du duc d'York, auquel il avait rendu d'importans services pendant la malheureuse expédition des Anglais en Flandre, dont il recueillit les débris, qu'il escorta en Angleterre avec les frégates l'*Amphion* et la *Dédale*. En 1798, sir Home Popham se rendit à Rével et à Cronstadt afin de présider à l'embarquement des troupes que la Russie fournissait à l'Angleterre, pour former une nouvelle expédition destinée à chasser les Français de la Hollande, entreprise qui eut, comme on sait, l'issue la plus funeste pour les alliés; mais les commencemens en furent brillans pour le capitaine anglais; il reçut l'accueil le plus flatteur en Russie; l'empereur et l'impératrice se rendirent à son bord, et le comblèrent de



présens. Paul Ier, qui venait de se créer lui-même grand-maître de Malte, créa sir Home Popham commandeur de cet ordre, et le gouvernement anglais, qui permettait encore à l'autocrate de toutes les Russies d'en distribuer les décorations, quoiqu'il se réservât depuis la propriété de toute l'île, autorisa l'officier protestant à prendre dans son pays le titre de commandeur d'un ordre catholique. Ce premier exemple fut donné en septembre 1798. Les troupes russes furent conduites sur les vaisseaux anglais en Hollande, d'où elles passèrent à la fin de la campagne, prisonnières de guerre en France. A son retour en Angleterre, sir Home Popham donna le plan d'une division de tout le pays en districts maritimes, et il obtint le commandement de celui qui est situé entre Deal et Beavy-Head. En 1800, il s'embarqua pour les Indes-Orientales, se rendit à Calcutta, et fut chargé par le gouverneur-général lord Wellesley, de différentes missions diplomatiques auprès du shérif de la Mecque et des scheiks de l'Arabie, qu'il s'agissait de gagner, et avec lesquels la compagnie marchande et souveraine établissait de nouvelles relations de commerce. L'habile négociateur réussit parfaitement, à ce qu'on assure, dans ces missions; mais à son retour à Londres en 1803, il n'en trouva pas moins le nouveau ministère, formé en son absence, mal disposé à son égard. On accusait sir Home Popham d'avoir fait des dépenses excessives dans l'Inde pour la réparation de ses vaisseaux, et d'avoir, pour satisfaire ses intérêts particuliers, promené son escadre dans les parages du Bengale, au lieu de la conduire directement à Bombay. Dans un rapport public du ministère, cette conduite se trouvait sévèrement blâmée. Sir Home Popham, qui avait cependant été élu membre de la chambre des communes, se vengea de cette attaque en censurant vivement les rapports officiels des ministres au parlement sur l'état de la marine, et en signalant leurs graves erreurs. L'accusation n'eut point d'autres suites que la non activité de l'accusé pendant ce ministère. Une nouvelle administration ayant été formée, dont lord Melville, protecteur de sir Home Popham, devint membre, ce dernier eut le commandement du vaisseau l'*Antilope*, et fut ensuite mis à la tête de l'expédition dite des *Catamarans*, brûlots qui, fabriqués pour détruire la flottille de Boulogne, n'incendièrent qu'une seule chaloupe. En 1805, son triomphe au parlement fut complet; l'enquête qu'il avait demandée ayant été faite, et un long rapport du comité entendu, sir William Borrough annonça à la chambre des communes une motion pour la session prochaine, portant que la conduite de sir Home Popham avait été trouvée en tout point irréprochable; déclaration qui fut en effet adoptée. Il fut chargé, la même année 1806, conjointement avec le général David Baird, commandant des troupes de terre, de l'expédition qui alla s'emparer de la riche colonie hollandaise du Cap de Bonne-Espérance, et fit depuis

partie de l'expédition de flibustiers, qui vint enlever la flotte danoise dans le port de Copenhague. Créé baronnet après cette brillante conquête, il fut activement employé avec le grade de contre-amiral sur les côtes d'Espagne, pendant la guerre de la péninsule, et lorsque lord Moïra (aujourd'hui marquis de Hastings) fut nommé gouverneur-général du Bengale, il monta à bord du vaisseau de l'amiral Popbam, qui le transporta dans l'Inde. Cet officier passe pour un des plus habiles marins de l'Angleterre. On lui doit plusieurs améliorations et inventions ingénieuses. En 1816, il fit en présence du duc d'York, des expériences du *Sémaphore*, qu'il a inventé, et qui réussirent complètement. On assure que cette machine est préférable aux télégraphes, qu'elle offre 2000 combinaisons au lieu de cent, et qu'elle peut être montée et démontée avec la plus grande facilité, et transportée d'un lieu dans un autre. Sir Home Popham a publié les ouvrages suivans : 1° *Précis des faits relatifs au traitement qu'il a éprouvé depuis son retour de la mer Rouge*, 1805, in-8°; 2° *Description de l'île du Prince de Galles, avec ses avantages comme établissement de marine*, 1805, in 8°.

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

SUPPLÉMENS.

BRICHETEAU (Isidore), docteur en médecine, est né à Saint-Christophe, département de la Vienne, le 3 février 1789; il étudia l'anatomie et la botanique à Poitiers, vint à Paris en 1809, et fut admis, par concours, au nombre des élèves internes en médecine des hôpitaux civils de Paris, institution très-utile, qui a produit une foule d'excellens médecins et de professeurs distingués. Durant le cours de cette espèce de noviciat, M. Bricheteau fut remarqué par le célèbre professeur Pinel (*voy.* Pinel), médecin en chef de l'hôpital de la Salpêtrière, qui lui donna une grande preuve d'affection, en lui confiant la rédaction de quelques leçons, et de ses nombreuses consultations. M. Bricheteau, reçu docteur en médecine en 1814, débuta par une *Dissertation inaugurale sur une maladie cérébrale des enfans*, dissertation devenue rare, et qui est recherchée. Choisi par M. Pinel pour son collaborateur dans la rédaction des articles qu'il devait fournir au vaste *Dictionnaire des sciences médicales*, il se tira avec honneur d'un travail si épineux, et un grand nombre d'articles importans et estimés furent le fruit de cette association. On doit à M. Bricheteau plusieurs Mémoires de physiologie et de médecine, rédigés avec clarté et précision. Il a publié une quatrième édition de l'Hygiène de Tourtelle, ouvrage classique, qu'il a enrichi de notes et d'additions. Ce médecin a également publié une quatrième édition du Dictionnaire de médecine de *Nysten*, en un gros volume in-8°, ouvrage d'une grande utilité, qui est en quelque sorte devenu le sien propre, par les nombreuses additions qu'il y a faites et la nouvelle forme qu'il lui a donnée. M. Bricheteau est médecin d'un des Dispensaires de Paris, et membre adjoint de l'académie royale de médecine.

CELLES (A. P. F. G. Devischer, baron de), d'une ancienne famille noble du Brabant, est né à Bruxelles en 1779. Il y commença une brillante éducation, qu'il acheva dans les universités d'Allemagne, et en Italie; ce qui lui a rendu familier l'usage de ces langues. L'administration publique fut la première étude de M. de Celles après sa première éducation. La nature sembla l'avoir formé pour les affaires: il acquit rapidement des connaissances étendues dans les diverses branches de l'économie politique, et il s'attacha avec d'autant plus d'ardeur à cette grave occupation qu'elle avait pour unique objet l'intérêt de sa patrie. Il ne tarda pas à se faire connaître sous ce rapport à ses concitoyens. Nommé en l'an 2, aux premières élections, membre du collége électoral de la Dyle, il fut aussi désigné pour faire partie de la députation qui fut envoyée au premier consul. Dès ce jour M.

de Celles s'attacha à la fortune de Napoléon. De retour dans sa patrie, il y fut nommé conseiller municipal. M. de Chaban, alors préfet de Bruxelles, trouva dans le nouvel administrateur un digne auxiliaire de ses fonctions. M. de Celles concourut puissamment à former, à organiser les établissemens civils plus particulièrement consacrés au soulagement de l'humanité, au bon ordre, à la sûreté, comme à la santé publique. De ce nombre, et en première ligne, furent l'hospice des vieillards, la maison de détention de Vilvorde, la propagation de la vaccine. Il se fit spécialement remarquer dans le conseil de la ville par les vues qu'il développa, et les moyens qu'il fit adopter pour l'amélioration de son régime financier. Il devait bientôt faire sur un plus grand théâtre l'application de ces connaissances, et les étendre à une école d'où sont sortis tant d'excellens administrateurs. En février 1806, il fut appelé au conseil-d'état en qualité d'auditeur. L'empereur l'y distingua bientôt, et le nomma maître des requêtes à la formation, c'est-à-dire quatre mois après. Il était difficile de débuter d'une manière plus rapide et plus brillante dans la carrière politique. M. de Celles justifia le choix de l'empereur. Sa première opinion au conseil-d'état fut une bonne fortune. Il s'agissait des intérêts de sa ville natale, et l'empereur présidait. M. de Celles établit d'une manière lumineuse la situation financière de la ville de Bruxelles, et prouva que si les charges de cette ville n'étaient pas augmentées, elle satisferait à ses engagemens, tandis qu'en cas de surcharge, le contraire était démontré. Ces engagemens étaient d'autant plus sacrés, que c'étaient des rentes constituées à sa charge, dont le projet de décret ordonnait la réduction, pour la confection du budget. Le projet fut retiré. La même année, M. de Celles fut appelé à l'importante préfecture de la Loire-Inférieure, à Nantes, où pendant quatre ans il donna la preuve du plus grand talent administratif. Ce fut à ses soins que le lycée ouvert en 1809 dut les fonds de son établissement, ainsi que la bourse du commerce, la salle de spectacle, le bâtiment de la bibliothèque, le cabinet d'histoire naturelle, le jardin botanique, la continuation des quais, et la réparation des routes, des ponts, des églises, qui avaient été détruits par la guerre de la Vendée. Malheureusement pour M. de Celles, l'empereur crut devoir lui confier à la fin de 1810 la préfecture du Zuyderzée. Il quitta avec le plus grand regret un département où il avait laissé de si honorables témoignages de son administration, et où le bien public était un lien d'émulation entre le préfet et les habitans. Enfin il dut obéir et se rendre dans le Zuyderzée, où il trouva une tout autre position. C'était un pays tout-à-fait étranger qu'il fallait rendre français. De plus on avait par une opération réellement tyrannique introduit en Hollande la conscription avec *rétroactivité*. Les mots nouveaux de l'école impériale exprimaient merveilleusement les choses. M. de Celles fit de

vaines réclamations. Il lui fallut exercer sur ses administrés la législation militaire qu'on leur imposait. Le régime des droits réunis vint encore augmenter l'irritation publique. Le préfet réclama encore d'après une loi bien impérieuse, celle des habitudes locales. Il ne fut point écouté. Il en fut de même pour les gardes d'honneur, dont il ne jugeait pas l'institution applicable à la Hollande. On lui demanda des explications, il les donna. Elles furent repoussées. Il reçut l'ordre impératif de lever des gardes-d'honneur. Ce fut alors et pour la sauve-garde de sa délicatesse, que M. de Celles dut opposer un rempart d'airain à toutes les exceptions de faveur, qui lui furent demandées de tant de manières. Sa rigidité à cet égard était celle de la justice, celle que l'on a dû si justement reprocher de n'avoir pas toujours été employée contre les sollicitations relatives à la réquisition et à la conscription. Un administrateur prendrait sur lui le droit de vie et de mort, si par une considération non légale, il faisait marcher un soldat au lieu d'un autre. M. de Celles depuis long-temps pénétré de l'austérité de ce devoir, l'appliqua impitoyablement, dit-on, aux gardes d'honneur de son département. En cela il fut malheureux, puisqu'il s'opposa tant qu'il le put à cette terrible mesure, qui fit lever tant d'ennemis contre Napoléon, dans toutes les parties de l'empire; mais il fit son devoir, il fut juste. Et si en raison de cette sévérité il ne fut point aimé, du moins, il ne fut pas justement haï en raison des exceptions qu'on aurait arrachées à sa faiblesse; car il ne s'agissait pas seulement de faire marcher les gardes-d'honneur, il fallait encore prouver qu'il avait refusé les offres immenses qu'on osa faire à M. de Celles, pour tenter son inflexible probité. Alors il dut avoir des ennemis bien puissans, puisqu'ils étaient dans la classe des familles les plus riches; et ce furent ceux-ci qu'il lui était surtout important d'avouer. En 1814, M. de Celles ne quitta la Hollande, et même Amsterdam, que sur l'ordre du prince, gouverneur-général, M. le duc de Plaisance. Il ne partit que cinq heures après, à 9 heures du matin, en public, dans sa voiture, pour se rendre à Utrecht, où commandait le général Molitor. En 1819, M. de Celles fut nommé, par l'ordre équestre auquel il appartient, aux états provinciaux du Brabant méridional. Il s'y distingua en demandant que le jury fût rétabli. Cette proposition fut faite immédiatement dans plusieurs autres provinces. M. de Celles fut nommé, en 1821, membre de la seconde chambre des états-généraux. Il prit part à toutes les discussions de finances et de commerce; il vota contre plusieurs impositions nouvelles, et notamment contre le droit dit de mouture. M. de Celles a toujours exprimé ses idées avec énergie, et cependant avec modération; il s'est élevé à de grandes considérations commerciales dans une discussion sur un prélèvement fiscal à effectuer sur les fortunes en porte-feuille, et dans toutes ses improvisations

ou dans ses discours écrits à la chambre, il a professé des principes libéraux, soit en économie politique, soit dans d'autres matières d'administration. M. de Celles est sans contredit un des membres les plus distingués des états-généraux du royaume des Pays-Bas.

COUSIN (Victor), né à Paris en 1792, montra dès sa plus tendre jeunesse, les plus heureuses dispositions pour l'étude des sciences et des lettres, et couronna les succès qu'il avait obtenus dans ses classes par le prix d'honneur, qui le fit exempter de la conscription. Reçu le premier en qualité d'élève à l'école normale, qui venait d'être fondée, il y fut bientôt maître de conférences. Son mérite précoce, apprécié par tous ceux qui en recueillaient les fruits, ne pouvait échapper au professeur titulaire, M. Royer-Collard, qui, appelé en 1815 à de hautes fonctions, désigna M. Cousin pour le suppléer dans la chaire de l'histoire de la philosophie, à la faculté des lettres. Ces fonctions, qui exigent de la part de celui qui les exerce la profondeur du jugement, jointe à l'étendue des connaissances et à la facilité de l'élocution, furent exercées par M. Cousin depuis 1815 jusqu'à 1820, tant à cette faculté qu'à l'école normale. Un succès toujours croissant, fit presque oublier que M. Cousin n'était pas le professeur en titre. Il s'était fait un plan d'enseignement qui ajoutait un grand intérêt à ses leçons : il n'a jamais séparé la philosophie morale de la philosophie spéculative. Après avoir porté un œil éclairé sur les philosophes anciens, il crut pouvoir juger les modernes sous le rapport métaphysique : Condillac n'a pas trouvé grâce devant lui. Il pense que sa philosophie est plus propre à de beaux esprits serviles qu'à des hommes libres. Quant à lui sa profession de foi est précise; il se fait honneur d'appartenir à l'école du spiritualisme, système qui ne reconnaît aucun être purement matériel. Malgré les succès constans que M. Cousin avait obtenus comme professeur, il fut destitué en 1820, et crut devoir cette défaveur à la perspicacité du ministère, qui pensa que sa doctrine ne fléchirait pas devant les principes qu'on essayait d'établir à cette époque, et qui se propagent de plus en plus; ainsi il fut frappé dans l'université, au moment même où M. Royer-Collard était frappé dans la haute région du gouvernement. M. Cousin a publié : 1° les manuscrits inédits de Proclus, philosophe alexandrin du 4e siècle, 5 vol. in-8°, grec-latin, 1820-1821; 2° deux volumes d'une traduction complète de Platon, Paris, 1822 : le 3e est sous presse; 3° une édition complète de Descartes, philosophe persécuté pendant sa vie, couvert de gloire, mais délaissé après sa mort, 6 vol. in-8°, 1824. Il a écrit un grand nombre d'articles dans le *Journal des savans*, dont il est un des rédacteurs. Il a annoncé une édition française des œuvres de Kant. M. Cousin s'est déjà placé, comme on voit, parmi les hommes remarquables de notre époque, et promet de parcourir la carrière la plus brillante. A la manière dont il traite la métaphysique, on peut espérer que

cette science finira par prendre faveur, et qu'on lui reconnaîtra des charmes dont jusqu'ici, selon l'opinion commune, on ne la croyait pas susceptible. M. Cousin est aujourd'hui professeur-suppléant de l'histoire de la philosophie moderne à l'académie de Paris.

DINCOURT DE METZ (Jean-Baptiste), chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, est né en 1746. Cadet d'une ancienne famille de Picardie, il était officier d'artillerie à La Fère, lorsqu'il perdit son père, conseiller du roi, lieutenant-général, et maire d'Amiens. Comme il avait fait, ainsi que trois oncles jésuites, des études distinguées, voulant plus particulièrement se livrer aux arts, il quitta l'artillerie pour les ponts et chaussées. Un premier prix d'architecture lui valut l'honneur d'aller à l'école française à Rome, comme pensionnaire du gouvernement. Ingénieur en Limousin, sous l'administration de M. Turgot, il y a exécuté de très-grands travaux. Il fut envoyé en mission extraordinaire à l'assemblée constituante par la ville de Limoges. Devenu ingénieur en chef en Poitou, il a contribué aux embellissemens de la ville de Niort. Enfin, après avoir exercé pendant longues années les fonctions d'inspecteur divisionnaire au corps royal des ponts et chaussées, M. Dincourt de Metz a obtenu, en 1821, le brevet d'inspecteur-général, digne récompense de cinquante-deux ans de service. Son fils, chevalier de la légion-d'honneur, est ancien capitaine de lanciers.

GAMOT (Charles), naquit au Havre au mois d'octobre 1766. Son père, propriétaire et capitaine d'un navire de commerce de cette ville, périt dans un naufrage. Peu de temps après le jeune orphelin fut appelé à Paris par l'abbé Duval, son oncle maternel, qui était alors proviseur du collége d'Harcourt, et qui fut depuis recteur de l'université. Il fit ses études avec succès sous les yeux de son oncle, et quand elles furent achevées, il retourna au Havre près de sa mère, à laquelle il était tendrement attaché, et dont il eut bientôt à déplorer la perte. Actif et plein d'énergie au milieu de compatriotes dont la fortune s'était faite, et s'accroissait par le commerce, la même carrière lui était ouverte, et sa vocation fut décidée. Il fit d'abord un voyage à la Martinique, où le frère de son père avait formé un établissement qui avait prospéré. Les opérations auxquelles il se livra lui-même n'ayant point réussi, il revint au Havre, d'où il repartit quelques mois après pour gérer à Saint-Domingue les affaires de la maison Foache, qui y possédait de grandes habitations. Il avait honorablement rempli cette mission de confiance, et il commençait à travailler utilement à sa propre fortune, lorsque la révolution éclata dans cette colonie. Il partagea les opinions des hommes sages et éclairés qui s'y trouvaient alors. Il travailla avec eux à réunir les colons et les hommes de couleur, et fut nommé président de l'une des assemblées qui dressèrent un concordat pour opérer

cette réunion. Les passions et les préjugés l'emportèrent; les partis en vinrent aux mains; les blancs furent défaits, et M. Gamot, après avoir été témoin de l'incendie du Port-au-Prince et de sa propre maison, ne trouva de salut qu'en se réfugiant avec deux nègres affidés sur un esquif, où il passa plusieurs jours luttant contre les flots et le manque de vivres. Exténué de fatigue et de besoin, il débarqua de nuit sur un point de la côte qu'il croyait sûr. Mais il y fut surpris pendant son sommeil par un parti de noirs qui le traînèrent au Port-au-Prince, où sa tête était mise à prix: il allait périr si un de ses amis ne fût parvenu à le sauver. Cependant il fallait se soustraire à de nouvelles persécutions: il s'embarqua pour les Etats-Unis. Les Anglais s'emparèrent pendant sa traversée du bâtiment qui le portait. Dépouillé par eux de tout ce qu'il possédait, et débarqué à la Jamaïque, il y trouva d'anciens correspondans qui lui procurèrent les moyens de continuer son voyage; mais son navire se perdit, et ce fut après un naufrage qu'il arriva à Charles-Town; il se rendit de cette ville à Philadelphie en traversant à pied les Apalaches et les forêts qui couvraient alors cette partie du continent. Il y séjourna pendant une année entière, attendant une occasion favorable de revenir en France, où il eut enfin le bonheur de retrouver sa famille et ses amis quelques jours après le 9 thermidor. Jusqu'alors l'activité et les travaux de M. Gamot n'avaient rien ajouté à un patrimoine borné, mais il s'était montré dans le Nouveau-Monde, au milieu des plus grands périls, homme d'honneur et de résolution. Le courage qu'il avait opposé à la mauvaise fortune lui avait mérité l'estime de ses compatriotes, et ils lui en donnèrent le témoignage le plus flatteur, à son retour parmi eux, en le nommant membre de la municipalité de sa ville natale. Les fonctions auxquelles il venait d'être appelé lui fournirent plus d'une occasion de montrer la rectitude de son esprit, la bonté de son cœur, la modération de ses opinions. Mais ces fonctions, bien qu'honorablement exercées, ne pouvaient lui procurer l'indépendance sociale qui était un des premiers besoins de son caractère. Il était âgé de plus de 30 ans, et il n'avait point encore d'état assuré. Contrarié dans quelques projets qu'il avait formés, il quitta le Havre en 1797, et vint à Paris, où il trouva pendant quelques mois, dans la culture des lettres, qu'il n'avait jamais abandonnées, des distractions qui lui étaient devenues nécessaires. Enfin, secondé par d'anciens amis, il y forma un établissement de commerce qui s'élevait sous les plus heureux hospices, lorsqu'il épousa, à la fin de 1798, Mlle Antoinette Auguié, nièce de Mme Campan, et fille d'un ancien receveur-général des finances, qui était alors administrateur des postes. Plusieurs années s'écoulèrent dans une douce union, et M. Gamot, exclusivement occupé du bonheur de sa femme et de ses enfans, n'avait à désirer que de voir se prolonger les avantages de sa situa-

tion. La rupture subite du traité d'Amiens, en lui faisant éprouver des pertes considérables, vint obscurcir son avenir de quelques nuages, et lui imposa le devoir de ne point confier désormais à des spéculations hasardeuses le bien-être et le repos de sa famille. Il fut nommé vers cette époque administrateur des droits-réunis. Il montra, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, l'activité dont il était doué, et les connaissances variées qu'il avait acquises. Le nom et les recommandations du maréchal Ney, qui était devenu son beau-frère, pouvaient lui faire parcourir d'une manière rapide et brillante la carrière administrative dans laquelle il était entré. Il fut nommé préfet du département de la Losère au commencement de 1813, et, en 1814, préfet du département de l'Yonne. Les regrets qu'il a laissés dans ces deux départemens attestent le bien qu'il y fit, et celui qu'il avait l'intention d'y faire. Les soins qu'il apporta à adoucir la rigueur des lois sur la conscription et la formation des gardes-d'honneur, y conserveront le souvenir de son nom. Rentré dans la vie privée en 1815, il devait y subir les plus cruelles épreuves. Le maréchal Ney lui avait constamment montré les sentimens d'un frère et d'un ami dévoué. Ses malheurs rendirent dans le cœur de M. Gamot les devoirs de l'amitié plus impérieux et les affections de famille plus sacrées. Il ne s'occupa plus qu'à seconder sa belle-sœur de ses soins et de ses conseils dans tout ce que la tendresse conjugale et le plus touchant dévouement purent lui inspirer de mettre en œuvre pour sauver son mari. Pendant la durée de ce déplorable procès, il porta chaque jour au maréchal, dans sa prison, la consolation et l'espérance; et quand tout espoir fut perdu, il passa près de lui les derniers momens qui précédèrent l'heure fatale; peu de momens après, il vint relever du champ de mort le guerrier que la fortune de tant de combats avait respecté sur le champ de bataille; il lui rendit de pieux et douloureux devoirs; mais leurs pénibles détails l'affectèrent profondément. D'aussi grandes infortunes vues de si près l'attachèrent plus fortement à ses neveux. Le désir de relever la gloire militaire de leur père le soutint pendant trois ans au milieu des souffrances dont le chagrin avait été la source; il venait de terminer l'histoire du maréchal, et de leur adresser ce monument qu'il élevait à sa mémoire, quand il fut enlevé, dans la force de l'âge, à sa famille et à ses amis au commencement de 1820.

Des renseignemens plus précis et d'une plus grande exactitude que ceux qui ont servi à la rédaction de l'article du maréchal Gouvion Saint-Cyr (*voyez* le 8e volume), nous ont déterminés à consacrer une nouvelle notice à cet illustre guerrier.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent, marquis de), pair et maréchal de France, est né à Toul, le 13 avril 1764. Il se livra d'abord

à la peinture, autant par goût que par nécessité; fit, très-jeune encore, un voyage en Italie, afin de se perfectionner dans son art; et, lors de son retour en France, qui eut lieu peu de temps avant la révolution, il entra comme sous-lieutenant dans un bataillon de volontaires de Paris. C'est avec ce grade qu'il arriva à l'armée du Rhin, où il fut attaché à l'état-major du général Custines. Ses conseils furent de la plus grande utilité aux généraux qui se succédèrent rapidement au commandement de cette armée, et il dirigea les combats nombreux que les Français livrèrent aux Prussiens. Toutes les voix s'accordaient pour attribuer les succès aux talens du *capitaine Saint-Cyr*. Adjudant-général en 1793, il fut envoyé, dans le cours de la même année, à l'armée des Alpes, comme général de brigade, et chassa les Piémontais de la Maurienne, le 14 septembre 1793. Il revint, au commencement de 1794, à l'armée du Rhin-et-Moselle, avec le grade de général de division, et, le 13 juillet, il battit les Prussiens près d'Eithoffen, et emporta le village d'Edessen après le combat le plus opiniâtre. Dans le cours de cette campagne, le général Gouvion Saint-Cyr fut constamment opposé au fameux Blücher, alors général-major. Il le battit en diverses rencontres, et notamment aux deux combats de Kayserslautern. Dans l'année suivante, il reprit la ville de Deux-Ponts sur l'armée de Clairfayt, et commanda l'attaque du centre au blocus de Mayence. Les manœuvres de Pichegru, déjà dévoué au parti de l'émigration, l'impéritie d'un gouvernement jaloux et faible, ayant considérablement affaibli les lignes de l'armée française, ces lignes furent attaquées par les Autrichiens, auxquels le général Gouvion Saint-Cyr opposa la plus intrépide résistance. Le nombre l'emporta, et le général français fut contraint de se retirer sur les lignes de la Queich; mais ce mouvement fut exécuté avec tant d'art, que, d'après le nombre de prisonniers faits chaque jour à l'ennemi, cette retraite avait toute l'apparence d'une marche volontaire. Cependant, le 13 mai 1796, Moreau est appelé au commandement de l'armée du Rhin-et-Moselle; l'aile gauche de son armée est sous les ordres du général Gouvion-Saint-Cyr, qui, le 15 juin, attaque les Autrichiens, et s'empare des positions qu'occupait le maréchal de Wurmser, entre Frankenthal et le Bebut. Après le passage du Rhin, il poussa une forte reconnaissance sur le camp de Biberack, et, le 2 juillet, il enleva la redoute qui défendait la gorge de la Renchen. Malgré les pluies continuelles et la vive résistance de l'armée autrichienne, il emporte la position de Frendenstadt, et, le 6 juillet, à la bataille de Rastadt, où il commanda le centre de l'armée, il soutint, avec une de ses divisions, les attaques de Desaix sur cette ville. L'ennemi, battu, se retire sur Ettingen. Le 8, le général Gouvion Saint-Cyr marche par la vallée de la Murg, débouche sur la gauche de l'ennemi, et, le 9, attaque ses positions aux sources de la rivière d'Alb. Il avait en tête l'élite de l'armée autri-

chienne, qui défendait Herenalb, Frawenalb, et les hauteurs de Rotensolbe, une des montagnes les plus élevées de la Forêt-Noire. Quatre fois repoussés, les Français reviennent quatre fois à la charge; à la cinquième, ils enlèvent la position à la baïonnette, et mettent l'ennemi en pleine déroute. On prend 1100 hommes, 12 officiers, un colonel, et une pièce de canon. Moreau dit, dans son rapport, que la conduite du général Saint-Cyr est au-dessus de tout éloge, et que la bonté de ses dispositions avait assuré le succès de la journée. Le 14, le général Saint-Cyr détache de son camp de Freudenstadt la division Duhesme, pour attaquer les Autrichiens aux sources de la Kissche, et soutenir les mouvemens des généraux Desaix et Ferino. Après plusieurs combats autour de Neresheim, le prince Charles ayant reçu des renforts, se porte sur toute la ligne de l'armée française, et dirige ses plus grandes masses sur l'aile droite, commandée par le général Saint-Cyr, qui, débordé, défendit ses positions avec la valeur la plus opiniâtre, et obligea les ennemis à la retraite. L'armée française poursuit l'archiduc dans son mouvement rétrograde, et, le 19 août, le général Saint-Cyr occupe Engelhoffen et Laugenreich. Après la brillante victoire du 26 et le passage du Lech, le général Saint-Cyr s'avance jusqu'à Hamper, pour reconnaître Frecing, qu'il attaque, le 3 septembre, avec une telle vigueur, que l'ennemi, dans sa retraite, ne peut pas couper le pont de l'Iser. Le 7 il rencontre les Autrichiens à Maimbourg, et leur fait 500 prisonniers. L'armée du Rhin-et-Moselle est au cœur de la Bavière, ses avant-gardes sont aux frontières de l'Autriche; mais la perte de la bataille de Wurtzbourg par l'armée de Sambre-et-Meuse, contraint Moreau à la retraite. Le 1[er] octobre, l'armée française est à Buchan, où les Autrichiens, malgré quelques désavantages, se maintiennent sur le champ de bataille. Le 2, le général Saint-Cyr les attaque de front à Stenhausen; sa petite armée, forte de 14 bataillons et 6 escadrons, marche à l'ennemi entièrement déployée. Dès le commencement de l'action toutes ses réserves sont engagées; les braves de la 46[e] demi-brigade demandent au général *le pillage des canons :* singulière récompense, digne des soldats qui la réclamaient. Moreau, qui se portait avec les troupes de Desaix sur Biberach, n'arriva que le soir et lorsque la victoire était décidée; il compléta le succès, et l'ennemi, poursuivi pendant toute la nuit, laisse au pouvoir des Français 5000 prisonniers, 65 officiers, 3 drapeaux et 20 canons. Le général Saint-Cyr, attaqué, le 20 octobre, dans la vallée d'Enfer, opposa à l'ennemi une telle résistance, que celui-ci ne put pas déboucher. Le 26 et le 27 les Français s'établirent sur la rive gauche du Rhin, et le général Saint-Cyr partagea avec Desaix l'honneur de la défense de Kehl. Ces deux généraux commandaient à tour de rôle. Desaix signa la capitulation. Le général Saint-Cyr repassa le Rhin avec Moreau, le 20 avril 1797, et prit une part

brillante à la victoire du 21, victoire qui fit retomber Kehl au pouvoir des Français. Peu de temps après, envoyé en Italie, il remplaça Masséna dans son commandement, lorsqu'une insurrection eut contraint celui-ci de quitter Rome en 1798. L'insubordination des troupes cessa avec les causes qui avaient produit le mécontentement. Destitué à cette époque, ainsi que plusieurs autres généraux, le général Gouvion Saint-Cyr fut presque aussitôt réintégré dans son grade, et il commandait, au mois de mars 1799, la gauche de l'armée du Danube. L'archiduc Charles, après avoir passé le Lech, se porte sur Memmingen, où il établit son quartier-général le 9. Sa position sur l'Inn devint parallèle à la ligne générale des opérations des Français; elle était moyenne entre le Danube et la rive orientale du lac de Constance. Le général Saint-Cyr, après avoir retranché les défilés de Freudenstadt, s'avança, par Moskirch, jusqu'à Sigmaringen. Comme le général en chef, Jourdan, avait reconnu la supériorité numérique des troupes de l'archiduc, il adressait de fréquens courriers à Bernadote, qui commandait une armée d'observation dans le Palatinat, pour le presser d'envoyer des renforts à sa gauche. Après plusieurs mouvemens autour de Pfullendorf, l'archiduc attaqua les Français le 21, sur tout le front de leur ligne; et sa colonne de droite, aux ordres du prince de Furstenberg, ayant passé près de Mengen, le long du Danube, tourna l'aile gauche française, qui, après la résistance la plus opiniâtre, se retira sur les hauteurs de Pfullendorf. Les dispositions que prit l'archiduc dans la journée du 22 pour envelopper cette aile, décidèrent le général Saint-Cyr à se retirer sur Engen. Le 25, Jourdan ayant résolu de livrer une bataille décisive à l'archiduc, donna ordre au général Saint-Cyr de marcher sur l'avant-garde de M. de Merfeld, par le chemin de Tuttlingen à Liptingen. « Ce fut par cette aile gauche que la bataille fut engagée. Ses attaques impétueuses dépostèrent le général Meerfeld de sa position à Tuttlingen. Le général Saint-Cyr battit cette avant-garde, et la pressa si vivement qu'elle fut forcée de se retirer en désordre jusqu'au bois situé entre Liptingen et Stockach : une partie fut poussée jusqu'à Schwandorf, sur le chemin de Tuttlingen à Morsckirch. Le général Saint-Cyr poussa le corps du général Meerfeld jusqu'à l'extrémité de ce bois. La position de l'armée autrichienne allait être tournée, quand l'archiduc tira des forces de sa gauche. Depuis cinq heures du matin, l'avantage était du côté des Français... L'archiduc donna l'ordre d'attaquer le bois occupé par les troupes du général Saint-Cyr. Ici commença l'un des plus furieux combats d'infanterie qui jamais aient été livrés. L'archiduc mit pied à terre et chargea à la tête des grenadiers. Le prince d'Anhalt et le prince de Furstenberg, qui y fut tué, conduisirent de même leurs colonnes. Les Français ne furent cependant repoussés hors du bois qu'après une résistance désespérée. Le corps des ca-

rabiniers couvrit la retraite, et fut chargé à la fois par les grenadiers et les cuirassiers impériaux. Le général Saint-Cyr dut céder à ce terrible effort, et se replia sur Liptingen. Le 26, il passa le pont de Tuttlingen, et le 27, il arriva à Rothweil. » (*Précis des événemens militaires.*) Les revers de l'armée du Rhin, ceux de Schérer en Italie, amenèrent une combinaison nouvelle dans la guerre défensive que la France soutenait. Le 19 juin, Joubert remplaça Moreau dans le commandement de l'armée derrière l'Adda. Les ordres du directoire sont de prendre l'offensive. Le général Saint-Cyr, qui commandait la droite, était couvèrt par la Bocchetta, et couronnait en avant du défilé de la rivière, les revers de la vallée de la Scrivia. Joubert s'était déterminé à tenter un vigoureux effort pour obliger Suwarow à lever le siége de la citadelle de Tortone; le général Saint-Cyr, à la tête de la plus forte colonne, sorti par les défilés de la Bocchetta, poussa jusqu'à Novi, et s'en empara. Il envoie un détachement au-delà de la Scrivia, qui doit suivre les montagnes et arriver sur Tortone en poussant par Cassano. Ce mouvement décida Suwarow à attaquer le 15 août au matin. Le général Saint-Cyr repoussa toute la journée le corps commandé par le général Kray, qui se trouva tellement maltraité que Suwarow fit tenter une seconde attaque contre les hauteurs de Novi, par les divisions aux ordres des généraux Darfeld, Bagration et Mellorado-witsch. Malgré les prodigieux efforts des troupes russes, les Français conservent leurs positions, et le centre de l'armée alliée est détruit dans les charges que Suwarow fait renouveler avec une inébranlable constance. Le général Gouvion Saint-Cyr ne parvint à se maintenir dans son poste que par des prodiges d'habileté et de valeur. Cependant Mélas atteint les premières hauteurs de Novi du côté de Pietali, à la tête de 14 bataillons de grenadiers, et entreprend de tourner entièrement la droite du général Saint-Cyr. Il fait attaquer le flanc droit des Français par la division du général Froehlich. La première charge est vivement repoussée, et le général-major Lusignan demeure prisonnier. Vers cinq heures du soir, le poste de Novi étant enlevé et les troupes ne pouvant plus résister aux attaques réitérées du général Landon et du prince de Lichtenstein, le général Saint-Cyr se trouvant presque enveloppé, commença sa retraite, qu'il exécuta en bon ordre. Il occupe la montagne Rouge, où, se tenant à portée de défendre, par la route de Bavi, les accès de la Bocchetta, il donna au reste de l'armée, après la déroute de Pasturano, la possibilité de rentrer dans leurs anciennes positions. Championnet succède à Moreau, et commence avec Mélas une guerre de poste pour l'investissement de Coni. Le général Saint-Cyr a le commandement de la droite de l'armée, formant un corps d'observation sur la rivière du Levant. Il occupe Gênes et les postes adjacens. Il attaque, le 12 octobre, le général Klénau, dans son camp retranché de Rapallo, et le re-

jette sur la Spezzia. Le maréchal de Bellegarde amène du renfort au général Klenau, et celui-ci marche pour reprendre ses anciennes positions. Cependant Championnet perd la bataille de Savigliano, et le feld-maréchal Kray passe la Borunida, et attaque les Français. Le général Saint Cyr assemble la plus grande partie de ses forces sur les revers des montagnes de Novi, et, le 5 novembre, oblige le maréchal Kray, qui avait fait un mouvement par ses ailes, à les replier sur ses divisions du centre. Malgré ce succès obtenu à la droite, l'armée se rallie avec peine sur l'Apennin ligurien. Coni capitule, Gênes est menacé : « Dans cette extrémité, le général Saint-Cyr forme la résolution hardie, mais indispensable, de prendre à son tour l'offensive. En conséquence, après avoir averti le général Watrin des projets de l'ennemi, il marche, le 15 décembre, en personne contre le général Klenau, dont la gauche était presque inattaquable; elle s'appuyait à la mer, et était couverte par le feu de deux vaisseaux de guerre et de plusieurs bâtimens légers. Tourner cette position était une opération difficile, sous le double rapport de la disproportion des forces et du désavantage du terrain, presque inaccessible par son élévation et la difficulté des débouchés; mais il n'y avait pas d'alternative. Le général Darnaud reçoit ordre de tenir la défensive sur le point appuyé vers la mer, tandis que le général Saint-Cyr, après avoir détaché deux bataillons sur Montefanio, se porta sur le centre et le flanc droit des dispositions de l'ennemi. Après un combat opiniâtre, les Français, maîtres des débouchés, gravissent les montagnes, enfoncent le flanc droit des impériaux, dont la déroute entraîne celle de la gauche. » (*Précis des événemens militaires.*) L'armée battue vient se rallier derrière la Marga, et la division du général Ott, forte de 89 bataillons et de 8 divisions de cavalerie, qui marchait au secours de Klenau, prend ses cantonnemens dans le duché de Modène et de Parme. Le premier consul Bonaparte envoya au général Saint-Cyr un sabre d'honneur : ce fut la première récompense nationale que Bonaparte décerna comme chef de l'état; il y joignit la lettre suivante : « Le ministre de la guerre m'a » rendu compte, général, de la vic» toire que vous avez remportée sur » l'aile gauche de l'armée autri» chienne; recevez comme témoi» gnage de ma satisfaction un beau » sabre que vous porterez les jours » de combat. Faites connaître aux » soldats qui sont sous vos ordres, » que je suis content d'eux et que » j'espère l'être encore davantage. » Le ministre de la guerre vous » expédie le brevet de premier lieu» tenant de l'armée... » A cette époque le gouvernement de Gênes lui fit une offre qu'il refusa avec le désintéressement qui caractérise toutes les époques de sa vie. Le premier présent repoussé, les Génois en envoyèrent un autre auquel ils savaient que le général Saint-Cyr attacherait un grand prix. Ce gage glorieux de la reconnaissance d'une grande cité ne lui est jamais parvenu. L'année suivante le général Saint-Cyr

commandait le centre de l'armée du Rhin, et passa le 25 avril le Rhin à Brisach. Il s'empara de Fribourg, et se porta sur Saint-Biaise, où il se réunit à la réserve, commandée par le général en chef. Moreau ayant attaqué les Autrichiens à Engen, la victoire penchait en faveur de ces derniers, lorsque le général Kray apprenant l'arrivée du général Saint-Cyr sur Hohenhowen, battit en retraite; ce dernier se porta sur Liptingen, et arriva le 6 mai sur les hauteurs qui dominent la rive droite du Danube; mais Moreau n'avait pas marché de ce côté à la suite de l'ennemi, et le général Kray avait passé pendant la nuit le Danube à Sigmaringen. Le général Saint-Cyr s'avança sur Buchau, et le 9 mai attaqua l'avant-garde autrichienne, qui était séparée du corps de bataille par la Riess : il la culbuta dans la rivière, lui fit 1,500 prisonniers, et s'empara de ses canons, puis il poursuivit l'ennemi en longeant le Danube. Le 16, l'archiduc Ferdinand ayant percé la ligne du général Sainte-Suzanne, et le forçant à rétrograder, le général Saint-Cyr fit faire à son arrière-garde un mouvement rétrograde, et plaça sur la rive droite du Danube, des batteries qui tiraient sur la route d'Ulm à Erbach; l'archiduc crut que toute l'armée allait passer le fleuve et le couper; il se replia sur Ulm. Quelques jours après le général Saint-Cyr quitta l'armée du Rhin. Cette même année il fut nommé conseiller-d'état, et le premier consul Bonaparte lui donna le commandement des troupes réunies à Bordeaux pour effectuer le passage des Pyrénées, et pour aller se réunir à l'armée du prince de la Paix (*voyez* Godoï). Cette guerre contre le Portugal ne fut pas de longue durée, et un traité de paix qui valut au favori espagnol des honneurs inusités, ne tarda pas à terminer cette campagne. Il remit le commandement au général Leclerc, et succéda à Lucien Bonaparte comme ambassadeur à Madrid. Rappelé de ce poste pour être envoyé en Italie, il prit en 1802 le commandement de l'armée d'observation dans le royaume de Naples. Le général Saint-Cyr refusa de dicter aux troupes, sous ses ordres, des adresses pour solliciter le premier consul à se revêtir de la dignité impériale; mais aussitôt que le sénatus-consulte du 18 mai 1804 fut arrivé à sa connaissance, ni lui ni son armée ne firent attendre leur adhésion, et le courrier qui avait été envoyé à Paris, rapporta au nom de l'empereur des grades et des décorations pour les officiers et les soldats, et, pour le général en chef, sa nomination aux dignités de grand-officier de l'empire, et de colonel général des cuirassiers. Le 2 février 1805, il fut nommé un des 60 grands-aigles de la légion-d'honneur; il assista au couronnement de Milan, et il évacua le 21 septembre les états napolitains, en vertu d'un traité de neutralité conclu avec cette puissance. Ces troupes formèrent le 1er corps de l'armée d'Italie, destiné à agir sur l'Adige, et à cerner Venise. Le général Saint-Cyr battit à Castel-Franco le prince de Rohan, et le fit prisonnier, ainsi qu'un corps de 6,000 Autrichiens. Il occupa Ve-

nise à la paix d'Austerlitz, et le 8 février 1806, entra, à la tête de son armée, dans le royaume de Naples. Nommé commandant en chef du camp de Boulogne, en remplacement du maréchal Brune, il reçut le titre de comte de l'empire, et celui de président du collége électoral du Mont-Tonnerre. Le 17 août 1808, le général Gouvion Saint-Cyr prit le commandement du 7e corps de la grande-armée, destiné à opérer en Catalogne. Napoléon lui donna *carte blanche*, et lui dit pour instruction particulière de faire tous ses efforts pour conserver Barcelonne, *car*, ajouta-t-il, *si vous perdiez cette place, je ne la reprendrais pas avec* 80,000 *hommes*. Le 5 décembre Rose capitula, après 17 jours de tranchée ouverte. Le 16 le général Gouvion Saint-Cyr gagne la bataille de Cardedeu, à la suite de laquelle le marquis de Vivès, capitaine-général de la Catalogne, est destitué; le 17, il arrive devant Barcelonne, qu'il délivre des rigueurs d'un blocus. Le 21 il attaque les Espagnols dans la belle position de Molino del Rey, les met dans la plus complette déroute, leur prend 1,500 hommes, dans le nombre desquels se trouve le général Caldaguès et douze officiers supérieurs, s'empare de 50 bouches à feu, et de tous les magasins de poudre et de munitions que les Anglais et les Catalans avaient établis à Villa-Franca. Le 25 février 1809, il remporta à Wallo la victoire la plus éclatante sur le général en chef Reding, qui y perdit la vie. Le général Gouvion Saint-Cyr s'empara des villes de Féliu-de-Quixolo, de Palamos, et couvrit le siége de Gironne. Une campagne aussi glorieuse aurait mérité au général en chef la seule dignité militaire qui lui manquait. L'empereur le pensait, et deux fois il fit rédiger et signa le décret qui élevait le général Saint-Cyr à la dignité de maréchal : deux fois un favori qui veillait à entretenir dans le génie de Napoléon les semences d'une vieille animosité fit déchirer le décret. Le maréchal Augereau fut appelé au commandement de cette armée, et quoique le général Saint-Cyr n'eût quitté la Catalogne qu'après avoir obtenu de nouveaux succès, qu'après être resté cinq mois à la tête des troupes, pour donner le temps à son successeur de soigner sa santé, enfin qu'après avoir reçu une permisssion du ministre de la guerre, on s'obstina à considérer son départ comme une infraction à la discipline militaire. Deux ans de disgrâce furent la récompense de ses travaux. Les détails de cette campagne sont consignés dans l'ouvrage que le maréchal Saint-Cyr a fait paraître en 1821 : l'exactitude des faits, l'intérêt de la narration, font vivement regretter que la plupart des opérations militaires de l'armée française n'aient pas eu de pareils historiens. L'auteur, après avoir exposé, à la manière de César, les actions où il a commandé dans cette lutte entre la France et la péninsule, développe avec les talens d'un habile écrivain et d'un grand capitaine quelques-uns des épisodes de cette guerre, et après avoir donné d'illustres exemples, il donne de sages conseils pour conserver à la

France son indépendance, et à la dynastie des Bourbons sa gloire. Le général Gouvion Saint-Cyr reparut dans les affaires de 1811, où il reprit ses occupations au conseil-d'état. En 1812, l'empereur lui donna le commandement de l'armée bavaroise, rassemblée à Bamberg. Ces troupes, sous la désignation du 6e corps de la grande-armée, se réunirent après le passage du Niémen au 2e corps commandé par le maréchal Oudinot, et formèrent la gauche de l'armée française, destinée à opérer sur la Dwina : elles étaient opposées au comte de Wittgenstein. Le début de la campagne ne fut pas très-heureux. Séparée de l'empereur, qui s'était avancé au-delà de Smolensk, cette armée avait commencé un mouvement rétrograde, et les ordres étaient donnés pour qu'on repassât la Dwina. Napoléon inquiet sur son flanc gauche, attendait à Wittepsk, ayant interrompu sa marche sur Moskou. Le 17 août le maréchal Oudinot est blessé, et le commandement en chef des deux corps réunis revient au général Saint-Cyr. Celui-ci arrête le mouvement rétrograde, prend l'offensive, repousse l'ennemi au-delà du défilé de Polotsk, et le lendemain, après avoir engagé le comte de Wittgenstein sur toute la ligne, le met dans la déroute la plus complète, s'empare de son artillerie, de tous ses bagages, et lui prend ou tue 7000 hommes. Le bâton de maréchal de France fut la récompense de ce beau fait d'armes; si la récompense fut tardive, elle en parut plus éclatante. Le comte de Wittgenstein, renforcé par les divisions de Finlande et les milices de Saint-Pétersbourg, reparut sur le champ de bataille. Le 17 octobre, il attaqua les Français dans leur camp devant Polotsk. La lutte dura trois jours, pendant lesquels les Russes furent constamment repoussés. Mais le moment des revers était arrivé, et déjà Napoléon avait quitté Moskou. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr disposa tout dans la nuit du 19 pour commencer sa retraite. Cette retraite est un modèle que citent avec de grands éloges les officiers les plus expérimentés, car les colonnes françaises arrivèrent sans coup-férir derrière la Oula. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, blessé d'une balle au pied, remit le commandement au duc de Reggio. Il rejoignit l'armée pendant sa désastreuse retraite, et fit avec le vice-roi son entrée à Berlin, dont il fut nommé gouverneur en remplacement du maréchal Augereau. Une chute qui donna de vives inquiétudes, empêcha le maréchal Saint-Cyr de prendre une part active aux éclatantes victoires de Wurtchen et de Bautzen, où l'empereur lui destinait un commandement important. Pendant l'armistice, il organisa le 14e corps, et le 17 août, lorsque les hostilités reprirent leur cours, il occupait au-dessus de Dresde le camp de Pirna, sa gauche appuyée à Kônigstein. Il était ainsi à cheval sur la grande route de Dresde à Prague, poussant des partis d'observation jusqu'aux débouchés de Marienberg. Cependant la principale armée des alliés débouche, le 22, par la route de Pêterswald. Assailli par 200 mille hommes, le

maréchal Gouvion Saint-Cyr défend pied à pied toutes ses positions, opère sa retraite lentement, résiste derrière de faibles retranchemens aux efforts de cette grande armée, et donne ainsi à l'empereur le temps de revenir de Silésie. Napoléon n'arrive que le 26 à midi. Il est suivi du maréchal Ney, de quelques divisions de sa garde, et d'une partie de la cavalerie du roi de Naples. Déjà les obus pleuvaient dans Dresde; quelques-unes des redoutes étaient enlevées, les autres tournées; mais tous les efforts des alliés avaient expiré au pied de la palanque où se trouvait le maréchal Saint Cyr avec la division Berthezène. A cinq heures du soir, le maréchal, soutenu par les troupes arrivées de Silésie, attaque l'armée du prince de Schwarzenberg, et sous le feu d'une canonnade terrible, le force à rétrograder et le rejette sur les collines qui entourent Dresde. Le lendemain, le maréchal Saint-Cyr contribua puissamment au gain de l'éclatante victoire que remporta Napoléon. Dans cette journée, il commandait un des corps du centre et soutenait les opérations de la gauche. Il poursuivit l'ennemi qui se retirait dans la direction de Maxen, lui fit un bon nombre de prisonniers, s'empara de plusieurs milliers de voitures d'artillerie; mais il ne put arriver que le 30 au soir devant le débouché de Töplitz. Le 10 septembre, il attaque les défilés du Geyersberg, qui étaient défendus à Peterswald et à Hellendorf par le corps d'armée de Ziethen, renforcé par les divisions russes aux ordres du comte Pahlen, et par l'infanterie du prince Schaschafskoy. A quatre heures la division Bonnet avait emporté la tête du défilé, où le corps des grenadiers russes fit une résistance désespérée. Le maréchal Saint-Cyr s'avança par Ebersdorf, s'empara des hauteurs de Meckenthurm et de celles d'Ober-Kraupen, força le passage et se répandit dans la plaine de Töplitz. Les difficultés du terrain ne lui permirent pas de faire arriver son artillerie, et le maréchal ne put compléter ce brillant succès. Le 14, l'ennemi ayant assailli avec de grandes forces le camp de Gushahel, occupé par le 1er corps, le 15 à deux heures le maréchal Gouvion Saint-Cyr attaqua le comte de Wittgenstein en position à Macklerebach, tourna la droite de l'armée russe, par la division Mouton-Duvernet, et obligea les 3e, 4e et 14e corps d'armée russe à reculer jusqu'à Nollendorf. Le 16, il délogea l'ennemi de toutes ses positions en avant de Peterswald, lui fit un grand nombre de prisonniers, dans le nombre desquels se trouva le fils du maréchal Blücher. Le 17 les généraux Wittgenstein et Ziethen, ayant combiné leurs mouvemens avec ceux du général Meerfeld, attaquèrent, sous les yeux du roi de Prusse, les Français auprès de Dorhn; mais ils furent repoussés, et le maréchal Saint-Cyr les chassa de nouveau dans la plaine de Töplitz. Le 18 il repoussa le corps prussien du général Kleist jusqu'à Ober-Kraupen, et le général Meerfeld ayant essayé de surprendre les hauteurs du village de Keinitz, fut mis en déroute, et perdit 2000 hommes,

qui tombèrent au pouvoir des Français. Cependant les alliés réunissant leur armée de Silésie à celle de Berlin, et passant l'Elbe à Dessau, tandis que la grande-armée débouche de Bohême et se porte par Chemnitz sur Léipsick, l'empereur quitte Dresden le 7 octobre, et laisse le maréchal Saint-Cyr, ayant sous ses ordres les 1er et 14e corps, pour défendre la capitale de la Saxe. Napoléon marche par la rive gauche de l'Elbe dans la direction de Magdebourg. Plusieurs de ses corps sont réunis sous Wittemberg; il espère faire avorter le projet de réunion des alliés, et vaincre l'une ou l'autre de leurs armées avant leur jonction à Léipsick. Le 13 octobre le maréchal Saint-Cyr attaque le comte de Tolstoy, lui tue 2000 hommes, lui fait 1200 prisonniers, prend 20 canons, ses bagages, et demeure ainsi maître des défilés de la Bohême. L'empereur attaque, le 16, la grande-armée de Bohême, la bat, et la déroute se fait sentir jusqu'à la queue de cette armée, où un bon nombre de fuyards et de bagages tombe au pouvoir du maréchal Saint-Cyr. Il est probable que le maréchal aurait marché au canon, malgré les instructions contraires de l'empereur, s'il n'avait pas reçu un billet qu'il communiqua à ses généraux, par lequel Napoléon lui renouvelait l'ordre positif de rester dans Dresde. Réduit à ne jouer aucun rôle dans la mauvaise fortune de notre armée, le maréchal Saint-Cyr, après quelques combats, se renferma dans Dresde, où il fut bientôt bloqué par le 4e corps de l'armée autrichienne, réuni aux troupes russes du comte de Tolstoy, formant ensemble 60,000 hommes. Le maréchal signa, le 11 novembre, une capitulation d'après laquelle il devait rentrer en France avec ses troupes et une partie de son artillerie. Cette capitulation ne fut point ratifiée; et en violation de toutes les lois de la guerre, le maréchal devint prisonnier avec toute son armée, et ne revint en France qu'après la première restauration en 1814. Il fut créé à cette époque commandeur de Saint-Louis, et membre de la chambre des pairs. Lors du débarquement de Napoléon, il fut désigné pour commander, sous les ordres de MONSIEUR, l'armée qui se formait à Lyon, et partit dans la nuit du 20 mars 1815, pour se rendre à Orléans. Il fit d'inutiles et périlleuses tentatives pour comprimer dans cette ville et dans Bourges, le mouvement général qui se prononçait en faveur de Napoléon. Pendant les *cent jours* il vécut dans la retraite, et, après la seconde restauration, il fut appelé au ministère de la guerre, dont il remit le portefeuille au duc de Feltre à la fin de septembre 1815. Nommé ministre-d'état et membre du conseil privé, il fut en outre créé grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, et gouverneur de la 5e division militaire. Appelé au mois de juin 1817 au ministère de la marine, il consacra sa trop courte administration par quelques ordonnances utiles, et par le départ de l'expédition de la corvette l'*Uranie*. Le portefeuille de la guerre lui fut remis le 17 octobre de la même année, et le maréchal Gou-

vion Saint-Cyr eut besoin de tous son dévouement à la monarchie constitutionnelle pour réparer les grandes fautes de son prédécesseur. Sous ses mains l'ordre revint dans les finances de ce département; un déficit de 12 millions est comblé sans qu'on ait besoin de recourir à des emprunts onéreux ou à la munificence royale, et cependant le maréchal obtint à la fin de 1818 l'honorable avantage de présenter aux chambres un budget, dont la rédaction a depuis été adoptée par les autres ministères, et de rapporter au trésor 14 millions, fruits de ses économies. Pendant la session 1817-1818, il présenta aux chambres le projet de loi sur le mode de recrutement et d'avancement de l'armée. Il soutint la discussion parlementaire avec une vigueur de raison et une force d'éloquence, dont les traits rappelaient à ses adversaires la hache de Phocion. Un succès éclatant couronna ses travaux, et la France put espérer une armée citoyenne. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr fit ouvrir à Paris, le 24 novembre de la même année, un cours d'enseignement mutuel pour tous les corps de l'armée. Il nomma une commission d'officiers-généraux, d'administrateurs et de jurisconsultes, pour réviser le code des délits et des peines militaires, ainsi que la juridiction des conseils de guerre. Une autre commission fut chargée d'examiner le grand système de défense exécuté par Vauban, et de rechercher les moyens les plus efficaces pour le mettre en harmonie avec le nouveau système de guerre introduit de nos jours. Le choix des membres de la commission, présidée par le général Marescot, était digne de l'importance du sujet. A la fin de 1818, quelques ministres ayant annoncé le projet de faire subir des modifications à la loi du 5 février, il s'établit dans le conseil une lutte, à la suite de laquelle tous les ministres remirent leurs portefeuilles, à l'exception du maréchal Saint-Cyr et de M. Decazes. Un nouveau ministère s'organisa sous la présidence du général Desolles. Pendant l'année 1819, le maréchal Saint-Cyr, attaqué par de fréquens accès de goutte, témoigna à plusieurs reprises le désir de quitter le ministère, mais le roi l'engagea constamment à y rester. Au mois d'août, il fut désigné pour témoin de l'accouchement de S. A. R. Mme la duchesse de Berry. Le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'accepter cet honneur. Mais le parti qui avait levé le masque par la proposition de M. Barthélemy, avait pénétré dans le conseil, et comptait déjà pour appui le ministre le plus influent. Cette grande question de modifier la loi du 5 février fut agitée en présence de sa majesté, et le 18 novembre 1819, le maréchal Saint-Cyr remit son portefeuille. Pendant ce ministère, le maréchal Saint-Cyr s'est dépouillé de quelques-unes de ses dignités en faveur d'officiers-généraux maltraités par la fortune. Il a quitté le pouvoir sans solliciter de nouveaux honneurs, et sans se conserver d'éminentes fonctions pour lui servir de retraite. Il avait abandonné le ministère une première fois pour ne pas signer un

traité de douloureuse mémoire ; il le quitta une seconde fois pour ne pas attaquer une loi qu'il regardait comme la sauve-garde de la liberté contitutionnelle.

De nouveaux renseignemens sur M. de HAMMER (*voyez* le 9ᵉ vol. page 29) nous mettent à même de rectifier et de compléter cet article.

HAMMER (JOSEPH DE), célèbre orientaliste, est né le 9 juin 1774, à Graetz, capitale de la Styrie. Après avoir terminé ses études, il alla à Vienne en 1787. Là il se livra avec assiduité et avec succès à la poésie et à l'étude des langues orientales. Au bout de quelque temps il fut reçu élève de l'académie orientale de cette ville, où il resta 9 ans, faute d'occasion d'être employé comme interprète. Pendant les deux dernières années de son séjour à Vienne, M. de Hammer s'occupa principalement du persan, dans l'intention de faire un voyage en Perse. Son premier travail littéraire fut une traduction d'un poëme turc *sur la fin de toutes choses.* Le talent poétique de M. de Hammer commença à se développer en 1797. Au printemps de cette année, il chanta la fête anniversaire de la naissance de l'empereur dans une ode intitulée *la Fête du 12 février*. Il en dédia une autre au baron de Jenisch, intitulée l'*Asie*, et une troisième à Muller. L'année suivante il fit un voyage dans le centre de l'Autriche et à Venise, accompagné de son ami le baron de Krufft. Au printemps de l'année 1799, le baron de Thugut l'envoya à Constantinople avec une lettre de recommandation au baron de Herbert, par laquelle il le priait de l'envoyer à Halep et Basra pour perfectionner les connaissances qu'il avait des langues orientales, en attendant qu'il trouvât une occasion favorable pour voyager en Perse. Le baron de Habert, ayant reçu la nouvelle du traité d'El-Arisch, le chargea de se rendre en Égypte pour veiller aux affaires du consulat; mais M. de Hammer resta quelque temps sur les bords du Tigre, auprès de sir Sidney Smith, auquel il servit d'interprête et de secrétaire. Il était présent à la conférence du grand-visir à Jaffa; en 1801, il fit la campagne d'Égypte avec sir Sidney, et après la prise d'Alexandrie, il se rendit en Angleterre, d'après les conseils du baron de Herbert. Pendant le trajet d'Alexandrie à Portsmouth, il traduisit Ibn Waschies sur les hiéroglyphes et les alphabets inconnus, de l'arabe en anglais. En 1802, il se rendit d'Angleterre à Constantinople avec l'ambassadeur le baron de Sturmer, auquel il servit de secrétaire. Comme agent impérial de la Moldavie, M. de Hammer se rendit à Jassy en 1806. L'année suivante il retourna à Vienne, où il se lia avec le comte Wenz-Rzewnski, qui aimait particulièrement les langues orientales. Celui-ci n'eut pas plutôt fait connaître la résolution qu'il avait prise de fonder un établissement utile dans ce genre, que M. de Hammer lui proposa de publier le recueil littéraire intitulé : *Mines de l'Orient*. Le jour des Rois, 1809, parut l'annonce

de la fondation de cet institut, comme du foyer des langues de l'Orient et de l'Occident. A cette époque, l'institut de Paris fit une mention très-honorable des mémoires de M. de Hammer, sur l'influence de l'islamisme pendant les trois premiers siècles de l'égire. Tandis que les troupes françaises étaient encore à Vienne, M. de Hammer fit tous ses efforts pour recouvrer les manuscrits dont la bibliothèque impériale de Vienne devait être dépossédée ; ses démarches furent couronnées du plus heureux succès : 320 restèrent à Vienne, et on restitua, en 1810. la plus grande partie de ceux qui avaient été transportés à Paris. Il dut ce succès inespéré à l'appui du ministre de l'intérieur, le comte de Montalivet, et au zèle du baron Silvestre de Sacy. En reconnaissance de son ouvrage, *Constitution d'état de l'empire ottoman*, il reçut en 1815, de l'empereur de Russie, l'ordre de Sainte-Anne, seconde classe, et du roi de Danemark, l'ordre de Danebrog. En 1816, il épousa la fille aînée du chevalier Henikstein. En 1817, M. de Hammer fut nommé conseiller-d'état impérial, ce que le prince Metternich lui annonça par une lettre de sa propre main. En 1819, l'ambassadeur persan Mirza-Abul-Hassan se trouvant à Vienne, M. de Hammer le conduisit solennellement à l'audience de la cour, et reçut peu après la décoration de l'ordre de Léopold, avec une lettre honorable du prince de Metternich. En 1821, il entreprit de faire un voyage à Dresde et à Berlin pour voir les trésors des bibliothèques de ces deux villes; il fut nommé correspondant des académies d'Amsterdam, de Paris et de Berlin, membre des académies de Gottingue, de Munich et de Copenhague, et membre honoraire de la société philosophique de Philadelphie, des sociétés asiatiques de Calcutta, de Bombai, de Madras et de Paris, et de la société des beaux-arts de Vienne. Les ouvrages littéraires de M. de Hammer sont : 1°. Des *Dessins d'un voyage de Vienne à Trieste par Venise*, in-8°, Berlin, 1800; nouvelle édition, 1822. 2° *Coup-d'œil encyclopédique sur les sciences de l'Orient*, deux parties in-8°, Léipsick, 1804; 3° *La Trompette de la guerre sainte*, in-8°, Berlin 1806; 4° *Ancient Alphabets of Ibn Washie*, Londres, 1806; 5° *Schirin*, poëme romantique persan, deux parties in-8°, Léipsick, 1809; 6° *Rapports de l'ambassadeur turc Resmidi-Achmed-Effendi*, etc., in-8°, Berlin, 1809; 7° *Vues topographiques du Voyage dans le Levant*, in-4°, Vienne, 1811; 8° *Romélie et Bosnie*, traduit du turc, in-8°, Vienne, 1812; 9° *Djafar, ou la chute des Bermekides*, in-8°, Vienne, 1813; 10° *le Divan de Mohammed-Schems-Eddin-Hafiz*, 2 vol. in-8°, Stuttgard, 1813; 11° *Rosenoel*, 2 petits vol. in-8°, Tubingen, 1814; 12° *Sonnettes de Spencer*, in-4°, Vienne, 1814 (aux frais du prince Sinzendorf, et ne se trouve pas chez les libraires); les mêmes en anglais et en allemand, in-8°, Vienne, 1816; 13° *Gouvernement et administration de l'empire ottoman*, 2 vol. in-8°, Vienne, 1815; 14° *Feuille de Trèfle oriental*, in-4°, Vienne, 1818;

15° *Histoire de la Rhétorique persanne*, in-4°, Vienne, 1818; 16° *Coup-d'œil sur un Voyage de Constantinople, etc.*, in-4°, Pest, 1818; 17° *Histoire des Assassins*, grand in-8°, Stuttgard, 1813; 18° *Monument sur le tombeau des deux derniers comtes de Purgstal*, in-fol., Vienne, 1821 (ne se trouve point chez les libraires); 19° *Copie figurée d'un rouleau de Papyrus*, etc., Vienne, 1822 (ne se trouve point chez les libraires); 20° *Constantinople et le Bosphore*, 2 vol. gr. in-8°, Pest, 1822; 21° *Fil de Perles d'Aboul Maani*, in-8°, Vienne, 1822; 22° *l'Histoire et la Littérature des Ottomans* (dans l'histoire de la littérature d'Eichorn); 23° la traduction de *Motinabbi*, le plus grand poète arabe, Vienne, 1823, in-8°; enfin, un très-grand nombre d'articles importans insérés dans des journaux et recueils littéraires d'Europe. M. de Hammer a encore beaucoup d'ouvrages manuscrits; la traduction française du roman de chevalerie arabe *Antar*, la traduction des contes des Mille et une Nuits, etc. Le portrait de cet Orientaliste célèbre se trouve dans son Histoire de la Rhétorique persanne.

KIRCKHOFF (Joseph-Romain-Louis de), docteur en médecine, chevalier de plusieurs ordres, et membre d'un grand nombre de sociétés savantes, né à Nath, province de Limbourg (royaume des Pays-Bas), le 3 septembre 1789, d'une famille noble originaire d'Allemagne, montra dès son enfance un goût décidé pour les lettres. Sa famille le destinait à l'étude du droit, mais un penchant irrésistible l'entraînait vers les sciences physiques et naturelles. Il reçut, en 1811, à Strasbourg le titre de docteur, après s'être fait avantageusement connaître par une *Dissertation sur l'air atmosphérique et son influence sur l'économie animale*, réimprimée en 1816 (Maestricht, vol. in-8°). Il fit, en qualité de médecin à la grande-armée française, la funeste campagne de Russie, en 1812, et celle d'Allemagne, en 1813, sur lesquelles il a publié un volume d'*Observations médicales* (in-8°, Maestricht, 1814). Cet ouvrage, qui s'est beaucoup perfectionné dans la seconde édition (Utrecht, 1822), valut à son auteur de nombreux diplômes académiques, et des lettres flatteuses de plusieurs souverains. Son *Hygiène militaire*, dont la première édition parut en 1815, et la seconde en 1823 (Anvers, vol. in-8°), mit le sceau à la réputation de M. de Kirckhoff, considéré dans son pays comme le digne successeur des Boerhave et des Brugmans. Cet ouvrage, déjà classique, vient d'être traduit en langue hollandaise. M. de Kirckhoff remplit les fonctions de médecin en chef de l'hôpital militaire de Liége, en 1815, puis de celui d'Anvers jusqu'en 1821; il y donna des preuves multipliées de son zèle et de son attachement à tous ses devoirs. S'étant prononcé contre la nouvelle organisation du service sanitaire à la mort du docteur Brugmans, il donna sa démission; mais il céda néanmoins aux instances qu'on lui fit de toutes parts pour le fixer à Anvers. Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, l'on doit à M. de Kirckhoff des *Observations pratiques sur la*

fièvre adinamique, vol. in-8°, Anvers, 1818; un *Traité sur le service de santé militaire* (en langue hollandaise), vol. in-8°, Utrecht, 1822; plusieurs dissertations insérées dans le *Magasin hypocratique* de MM. Sander et Wachter, entre autres sur *la plique polonaise*, sur *la phthisie muqueuse*, sur *la gangrène d'hôpital*, sur *le panaris*, sur *les engelures*, sur *l'empoisonnement par l'acétate de plomb*, etc. Il a fourni aussi divers articles littéraires aux journaux de la Hollande et à *la Revue encyclopédique*.

L'article Lecocq, inséré au 11° volume, étant incomplet et inexact, se trouve rectifié par la notice suivante.

LECOCQ (Charles), licencié ès-lois, secrétaire du commerce de Tournay, inspecteur des écoles primaires, ancien membre de la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, où il se distingua par sa noble franchise et par une sage modération. Il défendit constamment les intérêts de l'agriculture et de l'industrie nationale; il combattit avec une éloquence entraînante les lois sur la mouture et l'abattage... Il avait fait partie de la commission d'état chargée de la révision de tout le système financier en 1819. Réélu, par les électeurs de la province de Hainaut, à l'unanimité, en 1823, il donna sa démission, fondée sur des motifs de santé; il emporta, en quittant les affaires publiques, l'estime et les regrets de tous ses collégues, même de ses adversaires d'opinion. Il est âgé de 47 ans. M. Lecocq a publié plusieurs ouvrages très-estimés sur l'économie politique : des *Mémoires;* une *Statistique commerciale de l'arrondissement de Tournay;* un *Traité sur les douanes, dans leurs rapports avec l'instruction manufacturière et agricole*, etc. Il est auteur aussi de plusieurs bons livres sur l'instruction publique, tels que : *Essai sur la combinaison des méthodes d'enseignement primaire; Elémens de grammaire, de géographie*, etc. Il est collaborateur des *Fastes belgiques*, entreprise littéraire et lithographique, dont le discours préliminaire fait désirer la continuation.

La notice sur le général Le Pic (*voyez* le 11° volume) étant incomplète, elle doit être remplacée par celle-ci, sur l'exactitude de laquelle on peut compter.

LE PIC (Louis, comte), lieutenant-général des armées du roi, est né à Montpellier le 20 septembre 1765. Entré fort jeune au service dans les dragons de Lescure, il obtint successivement, par sa bravoure et sa bonne conduite, tous les grades dont il fut revêtu. De brigadier de la garde constitutionnelle de Louis XVI, où il servit jusqu'au licenciement, il passa en 1792, dans la division des volontaires nationaux à cheval, avec le grade d'adjudant-ma-

jor, et peu de temps après, il fut nommé lieutenant-colonel du même corps, puis du 21e régiment de chasseurs à cheval, à la tête duquel il fut envoyé à l'armée de l'Ouest, sous les ordres du général Beisser. Il combattit dans la Vendée, y reçut plusieurs blessures, et fut assez heureux pour laisser dans cette contrée des souvenirs qui l'honorent: il sauva des vieillards, des femmes et des enfans, entre autres une jeune fille de 3 ans et demi, qui était abandonnée au pied d'un arbre, et dont la nourrice venait d'être massacrée. Cette jeune fille fut reconnue 25 ans après par sa famille, qui est une des plus illustres, et elle jouit aujourd'hui d'une grande fortune. En 1796, M. Le Pic fut envoyé à l'armée d'Italie, avec le 15e régiment de chasseurs à cheval, dont il prit le commandement. Il fit avec distinction les campagnes de cette époque. Après la prise de Mantoue, comme le plus ancien officier supérieur, il fut chargé du commandement d'une colonne de cavalerie, qui se trouvait placée sur le lac de Desensano. Un corps autrichien et esclavon vient l'attaquer : M. Le Pic fait ses dispositions, repousse l'ennemi, et s'empare de toute la colonne, infanterie, cavalerie, canons et équipages. Cette colonne était détachée du corps du général Landon qui manœuvrait alors dans le Tyrol. Il se montra de la manière la plus brillante à la bataille de Véronne. Malgré plusieurs blessures très-graves qu'il y avait reçues, il ne resta pas moins à la tête de son régiment, et culbuta la cavalerie ennemie quoique en nombre supérieur au sien; il resta pour mort sur le champ de bataille. Ses chasseurs traversèrent les rangs ennemis, en s'écriant : Mort ou vif, il faut ramener notre colonel. Cette preuve de dévouement fut particulièrement remarquée par le général Moreau, qui, rendant hommage à la bravoure de M. Le Pic, fut le premier à le proclamer colonel du régiment qu'il ne commandait alors que par *interim*, comme premier chef d'escadron. Il prit part à la bataille de Marengo. Un an après, la campagne se rouvrit, et se trouvant sur le Mincio, au moment où l'armée prenait ses bivouacs, il fut chargé de faire une reconnaissance. Rencontrant une partie du régiment des hussards toscans, il attaqua cette arrière-garde, qui se composait de 400 hommes environ : il la fit prisonnière, et la présenta au général Suchet, de la division duquel il faisait partie. Ce général se chargea de conduire ces prisonniers au quartier du général Brune, qui lui témoigna sa vive satisfaction. M. Le Pic fut promu au grade de major dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire, qui devint plus tard garde impériale. C'est dans ce corps qu'il fit toutes les campagnes de la grande-armée. Il commandait le 1er régiment à la bataille d'Austerlitz, et à celle d'Eylau, où il se couvrit de gloire par un des faits d'armes qui ont le plus illustré la valeur française. Il reçut et exécuta l'ordre de charger sur plusieurs masses d'infanterie russe, et de s'emparer d'une batterie qui causait de grands ravages au quar-

tier-général français. La charge qu'il fit fut couronnée du plus glorieux succès; mais la neige étant tombée à gros flocons, il ne pouvait plus reconnaître le point d'où il était parti. Cerné de toute part, il traversa trois lignes d'infanterie, et s'ouvrit un passage à travers le feu et les baïonnettes, sans presque essuyer de perte. Il déboucha sur un corps de l'armée française, qui, prenant son régiment pour la cavalerie ennemie, tira sur lui, et lui tua deux grenadiers et quelques chevaux. Le général Le Pic se hâta de détacher un de ses officiers, dont la présence fit cesser cette fatale méprise. L'empereur, qui depuis plus de trois heures n'avait point de nouvelles du 1er régiment des grenadiers à cheval de sa garde, nomma M. Le Pic général de brigade sur le champ de bataille, et lui donna une dotation de 30,000 francs; il avait reçu plusieurs blessures dans cette brillante action. Devenu officier-général, il conserva toujours le commandement de son régiment. Il fit avec ce corps la campagne de 1809 à la grande-armée. La bataille de Wagram, où il s'illustra de nouveau, ajouta à sa gloire militaire, et lui mérita une nouvelle dotation de l'empereur. Deux fois il fut envoyé en Espagne : il commanda une partie de la garde à Madrid, sous les ordres de Murat; il eut part à toutes les affaires contre les Anglo-Espagnols. Il fit avec la garde impériale la campagne de 1812 contre la Russie. A la retraite de Moskou, toujours à la tête du 1er régiment, il chargea avec toute la cavalerie de la garde, sous les ordres du maréchal Beissière, un corps de 8 à 10,000 cosaques, le poursuivit pendant 4 heures, lui tua beaucoup de monde, et lui reprit des canons dont il s'était emparé. Fait général de division, le 9 février 1813, il prit en cette qualité le commandement du 2e régiment des gardes-d'honneur qu'il organisa à Metz. Il fit avec ce régiment la campagne de Saxe en 1813, et celle de France en 1814. A la restauration le roi confia au général Le Pic le commandement de la 21e division militaire à Bourges, où il reçut de toutes les autorités les témoignages les plus honorables de la sagesse qu'il avait déployée dans ce poste important, surtout dans des circonstances qui l'ont rendu si difficile à remplir. Après les *cent jours*, en 1815, pendant lesquels il fut employé par Napoléon, le général Le Pic fut mis à la retraite par le duc de Feltre, ministre de la guerre. Depuis cette époque il s'est fixé à la campagne, où il se livre à l'agriculture et à l'éducation de 5 fils, qu'il destine à la carrière des armes. Sous le gouvernement impérial, il a été successivement chevalier, officier et commandant de la légion-d'honneur; chevalier de l'ordre militaire de Maximilien-Joseph, de Bavière, et enfin baron de l'empire. Le roi l'a créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et nommé comte le 17 janvier 1815.

MARGUERIT (LE BARON N. G. DE), ancien officier de la maison militaire du roi, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, est né à Berneville en 1772. Nommé, en 1789, sous-lieutenant d'in-

fanterie, il ne put suivre, pour cause de maladie, son régiment dans les Antilles. En 1792, voulant sauver son parent, le vicomte de Bigue, qui était au nombre des prisonniers d'Orléans, et qui périt avec eux le 9 septembre, à Versailles, il courut les plus grands dangers. Agent des princes, il eut une mission pour s'emparer, en leur nom, de la ville de Mézières, ce qu'il ne put effectuer par suite de la retraite de l'armée prussienne. Cette mission le fit mettre hors la loi, et il ne gagna pas sans peine la Vendée, où il trouva un asile. Il fut blessé dans l'un des combats qui se livrèrent dans cette contrée. Il prit part aux projets de Pichegru, et avait l'ordre de réunir à Saint-Cyr, près de Versailles, plusieurs centaines de Vendéens avec lesquels il aurait dû, dans une nuit, se porter au Luxembourg et enlever les membres du directoire-exécutif. Il quitta la France après le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), et fit partie du comité royal de Souabe, où se concertaient les mouvemens monarchiques de l'intérieur avec ceux de l'armée de Condé. Il rentra dans sa patrie en 1801, et parut, en 1803, sur les côtes de Boulogne avec la mission d'accompagner le prince qui aurait pénétré en France, si les projets de Pichegru et de Moreau s'étaient réalisés. « Il fut, dit-on, condamné à » mort, par suite de cette affaire, » mais sous un faux nom, à l'aide » duquel se cachaient les parti- » sans de la maison de Bourbon. » M. Marguerit ne reparut sur la scène politique qu'en 1814, dans la garde à cheval de Paris qui précéda l'organisation des gardes-du-corps. Il suivit le roi à Gand, à l'époque du 20 mars 1815, et reçut l'ordre de revenir à Paris, pour y assister au comité royal dont faisaient partie MM. de Noue, de Salperwick, de Colbert, de Dienne, etc. Il fit par suite plusieurs voyages à Gand. Après la seconde restauration, il reçut des témoignages de la satisfaction du roi, dans ces paroles que S. M. lui aurait adressées : « M. de Marguerit, » je connais les services que vous » m'avez rendus; je ne les oublie- » rai point. » Il a travaillé au *Mercure de France*, lorsque cette feuille comptait pour rédacteurs MM. de Châteaubriand, de Fontanes et Michaud. C'est M. de Marguerit qui a fait insérer dans *la Quotidienne* des 16 et 21 mars 1818, les *deux Lettres* contre M. Benjamin Constant. On connaît du même écrivain un assez grand nombre de brochures sur la caisse d'épargne de Lafarge.

PEPOLI (LE COMTE ALEXANDRE-HERCULE) naquit, en 1757, d'une illustre et ancienne famille de Bologne. Il reçut de la nature un cœur susceptible de grandes passions, dont il ne sut pas toujours se défendre. Un amour déréglé pour la gloire, un goût prononcé pour les choses extraordinaires, une vanité excessive, faisaient le fonds de son caractère. Jeune encore, il osa pupublier ses premiers essais dramatiques, sous le titre ambitieux de *Tentativi dell' Italia*. Dans un discours préliminaire, il s'exprimait d'une manière inconvenante sur les auteurs italiens qui l'avaient devancé dans la même carrière, aucun desquels, si l'on en

exceptait Maffei, ne lui paraissait digne d'entrer en comparaison avec le dernier des tragiques français. Ce mépris pour son pays, de la part d'un jeune homme échappé à peine à la férule de son maître, et la prétention cachée d'avoir fait beaucoup mieux que les autres, lui attirèrent un grand nombre d'ennemis, qui jugèrent ses ouvrages sévèrement. En effet, l'on est obligé de convenir que parmi six volumes de tragédies qu'il a laissées, il serait difficile d'en désigner une seule dont l'Italie pût vraiment s'enorgueillir. Aspirant à la gloire d'inventeur d'un nouveau système dramatique, le comte Pepoli, en publiant son *Ladislao*, fixa les règles de ce qu'il appelait genre *fisedico*. En examinant les principes de cette nouvelle poétique, on voit que l'auteur mérite d'être rangé parmi les coryphées du romantisme; car il y encourage à la violation de toutes les régles, pour se jeter dans tous les travers. Il porta le même esprit d'indépendance dans une traduction qu'il avait entreprise du *Paradis perdu* de Milton, dont le premier livre parut en 1795: le traducteur n'alla pas plus loin que le second livre, qui, de même que le précédent, fut imprimé à la typographie *Pepoliana*, fondée à ses frais à Venise, et à laquelle on doit quelques belles éditions. Mais plusieurs ouvrages de Pepoli sortirent des presses de Bodoni, entre autres un recueil poétique intitulé : *Pianti d'Elicona*, in-fol., pour honorer la mémoire de Thérèse Vernier. Les spectacles, les exercices gymnastiques et la poésie, furent les occupations de toute la vie de Pepoli. Son hôtel à Venise se transformait presqu'en salle de spectacles, toutes les fois que d'anciennes habitudes condamnaient au silence les théâtres de la ville. C'est alors que le comte Pepoli avait la satisfaction de voir ses pièces applaudies, et de s'entendre proclamer le premier poète tragique de l'Italie. Il mourut à Florence en 1796, âgé à peine de 39 ans.

PERCEVAL (SPENCER), homme d'état anglais, naquit à Londres le 1er novembre 1762; son père, Jean, comte d'Egmont, baron Lovel et Holland, était placé à la tête de l'amirauté sous le ministère de lord Bute, son ami. Il espérait profiter de sa place, et de la protection d'amis puissans, pour faire parvenir ses enfans, dont Spencer Perceval était le second, aux premiers postes de l'état. Sa mort inopinée ne lui permit pas d'atteindre ce but, où Perceval arriva par ses talens et son dévouement aux intérêts de la couronne. Les ministres n'eurent pas un plus zélé défenseur, et, ministre lui-même, il tint par sa conduite tout ce qu'il avait promis à ses protecteurs. Il ne fut point un homme d'état du premier mérite; mais il eut des qualités remarquables, et par ses vertus privées il fit oublier ses principes politiques. Formé à l'école de Pitt, c'est surtout comme ministre des finances qu'il a consacré son nom dans les fastes britanniques. Perceval, devenu orphelin dès l'âge de 8 ans, fit ses études à l'université de Cambridge, et suivit ensuite la

carrière du barreau. Il fut un des plus grands admirateurs de Pitt, dont il fixa l'attention par une brochure qu'il publia lors du procès de Hastings (*voyez* ce nom), et dans laquelle il prouva qu'une accusation n'est pas interrompue par la dissolution du parlement qui l'a admise. La double influence du ministre et de la famille de Perceval, le portèrent au parlement, où il représenta le bourg de Northampton. Il ne crut pas devoir suivre l'exemple de la plupart des nouveaux élus qui, pour se faire remarquer, se rangent parmi les membres de l'opposition. Loin d'attaquer les actes du ministère, il les approuva avec chaleur, et donna un gage solennel de ses vues politiques dans l'affaire de l'insurrection de la flotte mouillée au Nore, le 2 juin 1797. Pitt proposa un bill contre tout complot tendant à exciter la sédition. Le jeune admirateur du ministre imagina un moyen ingénieux d'abréger les délais. Il ouvrit et soutint l'avis d'accorder au gouvernement un pouvoir discrétionnaire pour emprisonner ou déporter les coupables. L'année suivante, il appuya fortement le bill sur les taxes assises. Il combattit dans toutes les occasions les membres de l'opposition, et plus particulièrement le célèbre Fox. S'il ne le fit pas toujours avec succès, il le fit avec adresse et talent, et sut se rendre un auxiliaire nécessaire des ministres. Il parut s'attacher aux matières des finances, dans lesquelles il montra des connaissances étendues. Elles lui ouvrirent les portes de la faveur. Conseil de la couronne, en 1801, il soutint les procédures contre les clubs, et on ne doit pas reprocher à son zèle si la plus grande partie des accusés furent déclarés *non-coupables* par le jury. En récompense, il devint en peu de temps solliciteur-général et procureur-général. Sous Pitt, il s'était déclaré pour l'union de l'Irlande; sous Addington, il soutint avec force le bill sur les réformes dans la marine, et eut, à cette occasion, une altercation des plus vives avec lord Temple, que l'opposition comptait depuis quelque temps dans ses rangs. L'un des partisans outrés de la guerre avec la France, il déclara, en 1803, « qu'il ne pouvait y avoir qu'une opinion sur la nécessité d'arrêter les progrès alarmans d'un ennemi si dangereux. » Il s'opposa, en 1805, comme il l'avait fait précédemment, à ce qu'on accueillit avec faveur la pétition que les catholiques d'Irlande présentèrent au parlement, et il fit avec succès repousser la motion de Fox à leur égard. Pitt mourut en 1806; l'administration changea. Perceval cessa d'être procureur-général. L'opposition alors lui parut légitime, et il prit place parmi ses membres. La mort de Fox, arrivée en 1807, fit de nouveau changer le ministère. Perceval changea aussi et obtint une place dans le cabinet; il devint en même temps chancelier de l'échiquier, puis, et presque aussitôt, chancelier du duché de Lancastre, emploi très-lucratif. De plus en plus prononcé contre l'émancipation des catholiques d'Irlande, il fit une adresse à ses commettans de

Northampton, qui produisit un grand effet sur l'esprit des protestans de toute l'Angleterre, d'où bientôt ne s'éleva qu'un cri : « Point de papisme ! » Sans être premier ministre, puisqu'on ne considère comme tel que celui qui réunit à l'office de chancelier de l'échiquier, la place de premier lord de la trésorerie, et que Perceval n'eut alors que la première de ces deux dignités, il n'en était pas moins regardé comme le chef du ministère, et c'est pendant son administration qu'eut lieu l'incendie de Copenhague et l'enlèvement de la flotte danoise. Il s'efforça de justifier cette mesure aussi atroce qu'illégale, et crut devoir supposer une collusion entre le roi de Danemark et l'empereur Napoléon. Le 26 juin 1807, il prononça un discours où il montra beaucoup d'habileté et d'éloquence pour faire rejeter la proposition que faisaient les membres de l'opposition d'une adresse au roi afin d'obtenir le changement des ministres. En 1808, il présenta à la chambre un nouveau plan de finances où il offrait aux propriétaires des trois pour cent, âgés au moins de 35 ans, la faculté de les échanger contre des annuités viagères. Dans la discussion sur la traite des Noirs, il se prononça avec force contre ce honteux et inhumain trafic. Au mois d'octobre 1809, après la mort du duc de Portland, il lui succéda dans la place de premier lord de la trésorerie. Cette nomination surprit généralement « parce qu'il ne paraissait pas avoir une assez grande existence politique. » Ses amis le soutinrent habilement dans cette circonstance, où ses concurrens commençaient à murmurer. Ils insinuèrent qu'il n'occupait ce poste que jusqu'à l'arrivée du marquis Wellesley, ambassadeur en Espagne. Le marquis revint ; mais alors l'autorité de la régence, que la maladie mentale du roi avait fait établir, était entourée de beaucoup de restrictions. Perceval sut faire entendre au marquis Wellesley que ses nombreux partisans le verraient avec peine prendre la direction des affaires publiques tant que ces restrictions existeraient. Le marquis Wellesley n'aperçut pas le piége que lui tendait son heureux rival, et il se contenta de la place de secrétaire-d'état des affaires étrangères. Perceval avait gagné la confiance du prince-régent (aujourd'hui Georges IV, *voyez* ce nom), et lorsque le prince eut entièrement saisi les rênes de l'état, Perceval fut confirmé dans ses fonctions. Le marquis Wellesley vit alors qu'il était le jouet de l'ambition du premier ministre, et en témoigna au prince tout son mécontentement. En se démettant de l'emploi de secrétaire-d'état des affaires étrangères, il dit à S. A. R. qu'il pouvait occuper une place *avec* M. Perceval, mais jamais *sous* lui. « Ce fut, au rapport de ses biographes, pendant qu'il était à la tête du cabinet, qu'eut lieu, en juillet 1809, l'affaire de Walkeren, entreprise mal concertée, et qui eut une issue peu honorable pour les armes britanniques ; elle fit beaucoup de tort au ministre anglais dans l'esprit des différentes puissances de l'Europe, et fut vivement blâ-

mée, même en Angleterre, quoique par des motifs bien différens.» Perceval avait pris pour règle, dans la direction des affaires publiques, le système que Pitt avait suivi pendant toute la durée de son administration; mais il ne parvint point à la célébrité de son illustre prédécesseur, et peut-être ne doit-il qu'à la catastrophe qui termina sa vie l'éclat momentané qui s'est répandu sur son nom. Le 11 mai 1812, au moment où Perceval allait entrer au parlement, un ancien courtier de commerce de Liverpool, nommé Bellingham, lui tira un coup de pistolet qui, en l'atteignant au cœur, lui laissa à peine le temps de s'écrier : «Je suis assassiné!» Ce déplorable événement porta l'effroi dans les deux chambres; un puissant intérêt se répandit sur la victime, et il n'y eut qu'une voix parmi les membres de la représentation nationale pour supplier, dans une adresse au prince-régent, S. A. R., d'accorder une pension de 5,000 livres sterlings à la veuve et aux douze enfans de Perceval. On attribua à des motifs politiques la catastrophe qui avait terminé la vie du ministre; mais bientôt l'on sut par les interrogatoires de l'assassin qu'une cause purement personnelle l'avait porté à lui arracher la vie, et que sa haine ne venait que de n'avoir pu obtenir satisfaction des réclamations qu'il lui avait adressées. Il déclara en outre qu'il n'avait aucun complice. Le peuple fut loin de partager les regrets des membres des deux chambres, et il est difficile d'exprimer la joie qu'il témoigna à la nouvelle de sa mort. Nous terminerons cette notice en rapportant l'opinion des biographes dont nous avons déjà parlé, et qui nous paraît dictée par une exacte justice. «Perceval jouissait d'une grande réputation comme ministre des finances, quoiqu'il fût loin de pouvoir rivaliser avec Pitt, et qu'on ait eu à lui reprocher quelques-unes des mesures qu'il a fait adopter. Il se montra, ainsi qu'on a vu, partisan de la guerre contre la France, et adversaire prononcé de l'émancipation des catholiques d'Irlande. On a attribué dans le temps la première de ces deux opinions, au désir qu'il avait de plaire à lord Arden, son second frère, qui était greffier de l'amirauté, place dont les produits, nuls en temps de paix, étaient immenses en temps de guerre; et la seconde à ce que lord Egmont, son frère aîné, était propriétaire de 120,000 acres de terre, confisqués sur les catholiques.» L'année même de la mort de Perceval, on publia en Angleterre un *Essai biographique sur M. Perceval :* cet ouvrage, qui fut presque aussitôt traduit en français, a été imprimé format in-8°, Paris, 1812.

PEYRONNET (COMTE DE), aujourd'hui garde-des-sceaux. Son nom, récemment connu, ne se trouve dans aucune biographie. M. Peyronnet était avocat à Bordeaux, lorsque la restauration lui fournit les moyens de se mettre en évidence. Il se montra zélé pour la cause des Bourbons, et s'attira ainsi l'attention des royalistes. Comme son talent d'avocat n'était pas de premier ordre, il se lança dans la carrière de la magis-

trature, et parvint, sous le ministère de M. Decazes, à la place de président du tribunal de première instance de Bordeaux. Il passa de ces fonctions à celles de procureur-général près de la cour royale de Bourges, où il commença à se faire remarquer. Ce fut lui qui, dans la conspiration dite du mois d'août, en 1820, porta la parole à la chambre des pairs comme procureur-général. Son début dans la capitale, comme orateur, ne fut pas très-heureux; il s'est relevé à la chambre des députés, où il a improvisé plusieurs fois avec la facilité d'un homme qui a l'habitude de la parole et de la discussion. La plus remarquable de ses productions ministérielles, est la fameuse circulaire relative aux élections de 1824, dans laquelle M. de Peyronnet enjoignait à ses agens de lui dénoncer les officiers de judicature qui se permettraient de voter pour d'autres candidats que ceux du ministère. Comme nous nous faisons une loi de l'impartialité, nous devons ajouter que pendant sa présidence du tribunal civil de Bordeaux et ses fonctions de procureur-général, il a montré beaucoup de zèle et d'activité pour terminer les procès et maintenir la justice.

POUGET (LE BARON FRANÇOIS-RENÉ-CAILLOUX DE), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né dans la ci-devant province de Lorraine, le 28 juillet 1767. Il entra au service en qualité de capitaine à la 1re levée des volontaires de la Meurthe (4e bataillon), le 21 août 1791, fut nommé adjudant-général chef de bataillon sur le champ de bataille au combat de Tribstadt, le 22 messidor an 2, et réformé par suite du travail du conventionnel Aubry (*voy.* ce nom), le 15 messidor an 3. Rappelé au service comme chef de bataillon, le 1er nivôse an 7, il devint major au 62e régiment d'infanterie de ligne, le 11 brumaire an 12, et colonel du 26e régiment d'infanterie légère, le 20 ventôse an 13; il combattit avec distinction, à la tête de ce régiment, à la bataille d'Austerlitz, à la suite de laquelle il fut nommé officier, puis commandant de la légion-d'honneur. Toujours à l'avant-garde, le 26e régiment sous les ordres de M. Pouget, se distingua constamment, et se fit surtout remarquer à la prise de Lubeck; de la ville d'Eylau; du château d'Ebersberg; aux combats de Hoff et de Konisberg, aux batailles d'Eylau, d'Iéna, d'Heilsberg, Landsberg et d'Essling: c'est à cette première bataille que le colonel Pouget fut atteint par un boulet qui lui coupa la moitié du pied gauche, le 21 mai 1809, en défendant le village d'Aspern; il fut nommé général de brigade à la suite de cette journée, le 31 du même mois, et reçut une dotation comme amputé. En décembre suivant, il prit le commandement du département de la Marne; passa un instant au commandement des Vosges, d'où il fut appelé en janvier 1812, pour aller commander une brigade au corps d'armée du duc de Reggio, qui se formait à Munster. Blessé le 18 août à la bataille de Pollosk, dans la Russie Blanche, le géné-

ral Pouget reçut le gouvernement de la ville et celui de Witepsk, où on le laissa avec 600 hommes. Il y fut attaqué, le 7 novembre, par une brigade russe; après s'être courageusement défendu, se voyant tourné sur la rive gauche de la Dwina, il se retira en bon ordre avec sa petite troupe, qui se composait d'un bataillon de soldats de Berg fort de 400 hommes, et de 200 convalescens et soldats isolés. Toujours par division, à distance de peloton et défendu par ses tirailleurs, il fit vingt werstes, ou quatre lieues de cette manière. Ce ne fut que près du village de Falkoswitz que sa troupe ne put résister à une charge de cavalerie, où le général Pouget fut sabré et fait prisonnier, après avoir brûlé ses pistolets sur deux dragons de Riga. L'empereur Alexandre ordonna que le général Pouget fût conduit à Saint-Pétersbourgs (faveur extrêmement rare que lui mérita sa conduite honorable pendant son gouvernement). Rentré dans sa patrie au mois d'août 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 20 du même mois; laissé en inactivité pendant la première restauration, il fut appelé, en avril 1815, au commandement des Bouches-du-Rhône, d'où il fut de nouveau rendu à l'inaction au licenciement de l'armée. Le général Pouget se retira à cette époque dans sa famille, à Nancy, où il jouit de l'estime de tous ses concitoyens, et où il est encore présentement (1824) en disponibilité.

FIN DES SUPPLÉMENS.



469





